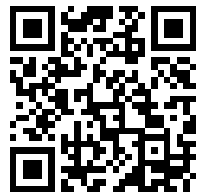

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Bulletin de la Société historique
et archéologique du Périgord*

Société historique et archéologique du Périgord

Fr 42.3

Harvard College Library



FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY.

ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
- 82 -
PARIS VI^e ARRONDI^s

LIBRAIRIE
ANCIENNE
D' OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.



TOME XIV



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE E. LAPORTE (ANC. M^{on} DUPONT & C^{ie})

1887

BULLETIN
DE
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.



TOME XIV



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE E. LAPORTE (ANC. DUPONT ET C^o), RUE TAILLEFER.

—
1887

Fr 42.3

Harvard College Library
JAN 19 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge



STATUTS
DE
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD,
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 19 Avril 1886.

ARTICLE PREMIER.

La Société historique et archéologique du Périgord a pour but : la recherche, l'étude et la conservation des documents et des monuments anciens, de tous les âges, qui intéressent l'histoire de notre province et l'histoire générale du pays.

ART. 2.

Le siège de la Société est fixé à Périgueux.

ART. 3.

La Société se compose :

- 1° De Membres Titulaires ;
- 2° De Membres Associés ;
- 3° De Membres Honoraires ;
- 4° De Membres Correspondants.

Le nombre des Membres de ces différentes catégories n'est pas limité.

ART. 4.

Les Membres Titulaires et Associés ne sont admis que s'ils en font la demande par écrit au Président et s'ils sont présentés par deux Membres Titulaires ou Associés.

ART. 5.

Les Membres Honoraires et les Membres Correspondants sont nommés en assemblée générale sur la présentation du Bureau; lorsqu'ils assisteront aux séances, ils pourront siéger avec les administrateurs de la Société.

ART. 6.

Les Membres Titulaires et Associés doivent, annuellement, une cotisation de dix francs, et, les Membres Titulaires seuls, le jour de leur réception, un *Droit de Diplôme* de dix francs.

ART. 7.

La Société est administrée par un Bureau composé de onze Membres :

Un Président;
Cinq Vice-Présidents (un par arrondissement);
Un Secrétaire-Général;
Trois Secrétaires-Adjoints;
Un Trésorier.

ART. 8.

Le Bureau est nommé pour un an, en *Assemblée générale*, au scrutin de liste, et il doit être renouvelé chaque année, le 27 mai, le lendemain de la fête dite de la St-Mémoire. Les mêmes administrateurs sont rééligibles. Le Bureau ne peut prendre de décision qu'en présence de cinq de ses Membres, le président, deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier. Les procès-verbaux des séances sont rédigés par le secrétaire général, signés de lui et du président.

ART. 9.

Le Président propose les questions à résoudre, qui sont adoptées ou rejetées à la majorité des votes des Membres Titulaires ou Associés présents. Mais, pour qu'une décision soit valable.

il sera nécessaire que quatorze de ces Membres assistent à a séance. En cas de partage égal des votes, la voix du Président est prépondérante.

ART. 10.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il est chargé du recouvrement des cotisations et de toutes les sommes dues ou données ; il débat tous marchés, revise les mémoires de fournitures et de travaux faits pour le compte de la Société ; il acquitte, après contrôle du Bureau et approbation du Président, les dépenses votées en assemblée générale ou en séance mensuelle. Chaque année, dans la séance du premier jeudi de janvier, il rend compte de sa gestion.

ART. 11.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

ART. 12.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations annuelles des Membres Titulaires et des Membres Associés ; 2° des dons et legs ; 3° des subventions qui peuvent lui être allouées ; 4° et du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 13.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 14.

Les excédents de recettes, qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société, seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France, ou en obligations de chemins de fer français, émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

ART. 15.

La Société se réunit dans une des salles du Musée archéologique du département : 1° en *Séance mensuelle*, tous les premiers jeudis du mois ; 2° en *Assemblée générale*, le 27 mai, le lendemain de la fête de la Saint-Mémoire.

ART. 16.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, déterminera les dispositions accessoires propres à assurer l'exécution des présents Statuts ; il pourra être modifié dans la même forme.

ART. 17.

En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération prise en Assemblée générale, qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale doit compter vingt-cinq Membres Titulaires ou Associés au moins pour que ses décisions soient valables.

ART. 18.

Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale et de l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale, saisie du projet de modification par le Bureau ou par vingt-cinq de ses Membres, ne peut prononcer qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents. Cette même Assemblée doit être formée du quart au moins des Membres en exercice.


Périgueux, le 4 mars 1886.


LISTE DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.



BUREAU.

Présidents d'honneur.

M. BARDY DE FOURTOU,  I, ancien ministre, ancien sénateur de la Dordogne.

M. LOROIS (Emile),  , ancien préfet de la Dordogne.

M^{sr} DABERT,  , évêque de Périgueux et de Sarlat.

Président.

M. le docteur GALY,  ,  I, directeur des Musées.

Vice-Président honoraire.

M. DE FROIDEFOND DE BOULAZAC.


Vice-Présidents.

M. DE ROUMEJOUX.


M. Martial DELPIT.

M. le baron DE VERNEILH-PUYRASEAU.

M.

M. Philippe DE BOSREDON, C  , ancien conseiller d'Etat.

Secrétaire-Général.

M. VILLEPELET,  A, archiviste du département.

Secrétaires-Adjoints.

M. l'abbé RIBOULET, curé de Chancelade.

M. le vicomte DE LESTRADE DE CONTI,  , avocat.

M. CRÉDOT.

Trésorier.

M. DE SAINT-PIERRE.



MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le marquis **D'ABZAC DE LA DOUZE**, au château de Borie-Petit, près Périgueux.

Le comte **Aymar d'ABZAC DE LA DOUZE**, licencié en droit, au château de Borie-Petit, près Périgueux.

M^{me} ALARY, à Eymet.

AMEDIU (Louis), maire de Ginestet, par Laforce.


Le comte **Aymar d'ARLOT DE SAINT-SAUD**, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ancien magistrat, au château de la Valouze, par La Roche-Chalais.

D'ARTENSEC DE VERNEUIL, receveur d'enregistrement des actes civils, à Brive (Corrèze).

AUDEMARD (Gérald), juge de paix de Villefranche-de-Belvès, à Montanceix, par Razac.

AUZELY, boulevard des Sablons, 1, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Le docteur **BARBANCEY**, à Monpont.

BARDY DE FOURTOU (Oscar),  I, ancien ministre, ancien sénateur de la Dordogne, rue de Monceau, 66, à Paris.

BARDY DE FOURTOU (Paul), ancien magistrat, à Ribérac.

BAREAU (Anatole), pharmacien, à Excideuil.


BARRAILLIER, procureur de la République, au Hâvre (Seine-Inférieure).

BARRIÈRE (Hubert), pharmacien, à Belvès.

BASTIDE, pharmacien de la C^{te} d'Orléans, à Périgueux.

BEAU-VERDENY (Alexis), boulevard Montparnasse, 13, à Paris.

L'abbé **E. BEAU-VERDENY**, missionnaire apostolique, supérieur du collège Saint-Joseph, à Sarlat.

Le comte **DE BEAUFORT**, O , secrétaire-général de la Société de secours aux blessés militaires, rue de Verneuil, 43, à Paris.

DE BELLUSSIÈRE (Fernand), rue de Paris, 2, à Périgueux.

BESSE (Léon), propriétaire à Saint-Méard de Drôme, par Tocane-Saint-Apre.

BIBLIOTHÈQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, à Périgueux.

BIBLIOTHÈQUE DU LYCÉE, à Périgueux. (Abonnement.)

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE, à Périgueux.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE, à Périgueux.

BIRAN-ARCHEZ (Louis), à Sainte-Alvère.

BLEYNIÉ (Aubin), pharmacien, conservateur des collections géologiques et minéralogiques du Musée départemental, à Périgueux.

BONNARD (Julien), contrôleur surnuméraire des contributions directes, rue de la République, 20, à Périgueux.

BORIE (Edmond), commis principal à la préfecture de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

DE BOSREDON (Philippe), C *, ancien conseiller d'Etat, ancien conseiller général de la Dordogne, rue du Général Foy, 4, à Paris.

DE BOSREDON (Alexandre), *, ancien sénateur, conseiller général de la Dordogne, à la Fauconnie, par Terrasson.

Le comte Henri BODET, ancien conseiller général de la Dordogne, à Lamonzie-Saint-Martin.

L'abbé BOULEN, chanoine de la cathédrale, supérieur des missionnaires diocésains, rue de Paris, 2, à Périgueux.

BOULLE (E.), photographe, à Périgueux.

Le docteur J. BOUNY, au Fleix.

BOURGADE (Alban), *, ancien magistrat, avocat, rue Capdeville, 46, à Bordeaux.

Le P. BOUSCAILLOU, prêtre de l'Oratoire, professeur de philosophie au collège de Juilly (Seine-et-Marne).

BOYER (Fernand), étudiant en droit, à Ribérac.

DE BOYSSON (Bernard), *, colonel au 8^e régiment de dragons, à Valenciennes (Nord).

DE BOYSSON (Richard), ancien receveur particulier, à Cénac, près Domme.

M^{me} DE BRACHET DE LA MENUSE, à Château-l'Evêque, près Périgueux.

L'abbé BRUGIÈRE, curé de Coulounieix, près Périgueux.

Le docteur BURETTE, au Bugue.

BUSSIÈRE (Georges), procureur de la République, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

BUSSIÈRES (Charles), rédacteur du *Nouvelliste de Bordeaux*, à Périgueux.

DE CARBONNIER DE MARZAC (Guy), ancien juge de paix, à Saint-Cyprien.

Le marquis DE CARBONNIER-MARZAC, rue Esprit-des-Lois, 6, à Bordeaux.

DE CARDENAL, docteur en droit, ancien magistrat, avocat, à Vilieneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

L'abbé CARRIER, curé de St-Amand-de-Coly, par Montignac.

CARVÈS (Elie), propriétaire, à Bézenac, par Saint-Cyprien.

CARVÈS (Louis), à Bézenac, par Saint-Cyprien.

Le comte DE CASTÉRAS-SEIGNAN, *, ancien préfet, à Menesplet, par Monpont.

M^{me} DE CAZENAVE, au château de Libersac, par Eymet.

CERCLE DE LA PHILOGIE, à Périgueux. (Abonnement.)

DE CERVAL (Julien), *, ancien magistrat, à Sarlat.

M^{me} la comtesse DE CHABANS, au château de La Chapelle-Faucher, par Saint-Pierre-de-Côle.

CHAMINADE, propriétaire, au Vézinet (Seine-et-Oise).

DE CHANAUD, ancien juge de paix, à Sigoulès.

Le marquis DE CHANTÉRAC (Audoin), C *, ancien conseiller d'Etat, rue de Bellechasse, 17, à Paris.

Le comte DE CHANTÉRAC (Victor), au château de Chantérac, par Saint-Vincent-de-Connezac.

CHAPGIER-DALAIR (Amédée), banquier, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

CHARBONNEL (Augustin), négociant, rue des Remparts, 50, à Bordeaux.

CHASTENET-DUCASTIN (Alphonse), ⚡ A, avocat, ancien conseiller général de la Dordogne, à Périgueux.

Le docteur CHAUME, rue d'Angoulême, à Périgueux.

CHAVOIX (Pierre-Ernest), propriétaire, rue Saint-Thomas, à Excideuil.

L'abbé CHEYSSAC, ⚡ A, curé de La Roche-Chalais.

CHILHAUD-DUMAINE (Alfred), attaché d'ambassade, rue de Rennes, 46, à Paris.


CLÉDAT (Jules), trésorier de la Société des Amis des Arts de la Dordogne, banquier, place Bugeaud, 2, à Périgueux.

CLÉDAT (Léon), ⚡ A, ancien élève de l'École des Chartes,

ancien membre de l'École française de Rome, lauréat de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, rue Saint-Maurice, 30, à Lyon-Monplaisir (Rhône).

L'abbé COMBE, vicaire de la cathédrale, rue du Plantier, à Périgueux.

Le comte DE CONSTANTIN, à Beaumont-du-Périgord.


CORNEILHAN,  A, ancien conseiller de préfecture, cours Tourny, 12, à Périgueux.

COULOMBEIX, docteur en droit, ancien juge de paix, rue du Plantier, 15, à Périgueux.


COURTEY (Gabriel), propriétaire, rue d'Angoulême, à Périgueux.

COURTEY (Léon), licencié en droit, notaire, à Nontron.

CRÉDOT (Julien), licencié en droit, agent principal de la C^{ie} d'assurances l'*Urbaine*, boulevard Lakanal, 25, à Périgueux.

CROS-PUYMARTIN,  A, architecte, rue Saint-Martin, 22, à Périgueux.

Le comte DE CUMOND, au château de Cumond, par Saint-Privat.


Mgr DABERT,  évêque de Périgueux et de Sarlat.

Le comte DE DAMAS D'HAUTEFORT, au château d'Hautefort.

DAURIAC, percepteur, à Périgueux.

DEBETS DE LACROUSILLE (Armand), docteur en médecine, directeur de la vaccination, à Périgueux.

DEBETS DE LACROUSILLE (Marc), ancien procureur de la République, au château de Lasteyrie, par La Rochebeaucourt.

DECOUS DE LAPEYRIÈRE,  ancien procureur général, à Périgueux.

L'abbé DELBOURG, chanoine honoraire, curé de Saint-Jacques de Bergerac.

DELPIT (Jules), membre de l'Académie de Bordeaux, à Izon, par Vayres (Gironde).

DELPIT (Martial), ancien député, membre honoraire du Comité des monuments historiques, à Castang, près Bouniagues.

DELSUC, président de la Société de géographie commerciale, banquier, cours Tourny, à Périgueux.


DÉLUGIN (Antony), ancien pharmacien, rue du Pont-Saint-

Nicolas, 7, à Périgueux, et au château de Maroite, commune du Grand-Brassac, par Montagnier.

DEMARTIAL (Alfred), O *, contrôleur général de 2^e classe de l'administration de l'armée, rue La Boétie, 21, à Périgueux.

DESCHAMPS (Romain), ancien maire, à Razac-sur-l'Isle.

L'abbé DESCHAMPS, professeur au grand séminaire, à Bergerac.


DESCHAMPS (Antoine),  A, directeur de l'école Saint-Martin, membre du conseil départemental de l'instruction primaire, rue Louis-Blanc, à Périgueux.

DESLIGNIÈRES (Marcel), *, architecte du Gouvernement, diplômé, 121, boulevard Péreire, à Paris.

DETHAN (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Berlin, 32, à Paris, et au château de la Côte, par Bourdeilles.

DOCHE, juge de paix, à Coutras (Gironde).


DORSÈNE, photographe, cours Tourny, à Périgueux.

DOSÉ,  A, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, professeur de dessin au lycée, rue des Deux-Ponts, 22, à Périgueux.

DOURSOUT (Edmond), négociant, rue du Palais-Gallien, 84, à Bordeaux.


DUBET, architecte, à Périgueux.

DUCREY (Eugène), conseiller-maitre à la Cour des comptes, rue Blanche, 11 bis, à Paris.

DUFOUR (Georges),  A, avocat, secrétaire général adjoint de la Société des Études historiques, rue d'Amsterdam, 99, à Paris.

DUFOUR aîné, *, négociant, à Périgueux.

Mgr DUFOURG, protonotaire apostolique, vicaire-général du diocèse, à Périgueux.

DUJARRIC-DESCOMBES (Albert),  A, licencié en droit, notaire, au Grand-Brassac, par Montagnier.

Le docteur Albert DUMONT, rue du Palais, à Périgueux.

DUPONT (Paul), imprimeur, rue J.-J. Rousseau, 41, à Paris.

DUPUIS (Jean), licencié en droit, notaire, à Tulle (Corrèze).

DURAND (Charles), conducteur des ponts et chaussées, rue d'Angoulême, 70, à Périgueux.

DURAND DE RAMEFORT, avoué-licencié, rue Bourdeilles, 6, à Périgueux.

DUVERNEUIL (Alcide), instituteur public, à Montagnier.

EYSSALET aîné, propriétaire, place des Prisons, à Périgueux.

FARGAUDIE, O *, inspecteur général des ponts et chaussées, place du Palais-Bourbon, 8, à Paris.

FARGEOT (Camille), avocat, à Ribérac.

FARGIS (Alexandre), professeur de dessin au lycée, rue Salinière, à Périgueux.

FAUGÈRE (Prosper), C *, ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe en retraite, directeur honoraire aux Affaires étrangères, à la Ribeyrie, par Bergerac, et rue St-Guillaume, 32, à Paris.

FAURE (Paul), négociant, à Périgueux.

Le marquis **DE FAYOLLE**, licencié en droit, attaché honoraire à la Direction des musées nationaux, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, au château de Fayolle, près Tocane-Saint-Apre.

FÉAUX (Maurice), agent-voyer, à Périgueux.

Le comte **FERAY BUGEAUD D'ISLY**, *, ancien officier, rue des Saussaies, 8, à Paris.

Le comte **DE FLEURIEU**, au château de Marzac, près les Eyzies.

Le vicomte **DE FONTENAY**, ingénieur de la Compagnie d'Orléans, au château de Puychenil, par Mareuil.

DE FONTENILLES (Paul), **☉ A**, chevalier de Pie IX, inspecteur général de la Société française d'archéologie, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, au château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne).

FRENET (Ernest), licencié en droit, chef de division à la préfecture, rue Puynazeau, à Périgueux.

DE FROIDEFOND DE BOULAZAC (Alfred), propriétaire, à Périgueux.

Le docteur **GADAUD**, *, député et conseiller général de la Dordogne, maire de la ville de Périgueux, rue de la République, à Périgueux.

DE GAILLARD DE VAUCOCOUR (Albéric), rue d'Angoulême, 30, à Périgueux.

Le docteur **GALY**, *, **☉ I**, ancien maire de la ville de Périgueux, directeur des Musées, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Périgueux.

GALY (Paul), officier de l'ordre du Nichan, ancien attaché d'ambassade, ancien sous-préfet, à Marsac, près Périgueux.

GARÈS (Emile), président du tribunal civil, à Confolens (Charente).

Le comte Gabriel DU GARREAU, rue d'Angoulême, 41, à Périgueux.

GASSON BUGEAUD D'ISLY (Robert), secrétaire d'ambassade, au château de la Roche, par Coulaures.

L'abbé Henri GAUFFRE, curé de Rouffignac, par Sigoulès.

GAUTHIER (François), agent de la C^{ie} d'assurances *le Soleil*, rue Puebla, 11, à Périgueux.

GENDRAUD (Pierre), notaire, à Verteillac.

De GÉNIS (Joseph), au château de Veyrignac, par Calviac.

Le comte René DE GÉRARD DU BARRY, ancien officier de cavalerie, au château de Giverzac, par Domme.


Le vicomte Gaston DE GÉRARD DU BARRY, docteur en droit, avenue d'Antin, 16, à Paris, et rue de Paris, 10, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

GILLES-LAGRANGE (Fernand), *, notaire, à Périgueux.

GIRARD DE LANGLADE (Cyprien), au château d'Eyliac, par Saint-Pierre-de-Chignac.

GISCLARD, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien conseiller de préfecture, avocat, à Périgueux.


DE GOMONDIE DE LA CHAUSSÉLIE, propriétaire, au château de la Faye, par La Tourblanche.

GONTIER MAINE DE BIRAN (Elié),  A, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, rue Coëtlogon, 7, à Paris.

Le comte Henri DE GOURGUE, ancien officier, au château de Lanquais, par Couze-Saint-Front.

L'abbé GOUSTAT, curé de Pontours, par La Linde.

Mgr GOUZOT, chanoine d'honneur de la cathédrale de Saint-Front, évêque de Gap (Hautes-Alpes).


L'abbé GOYHENÈCHE,  A, docteur en théologie, curé de Bourgnac, par Mussidan.


L'abbé GRANGER, curé de Château-l'Évêque, par Périgueux.

GRENIER, notaire, à Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, par Monpont.

DE GRÉZEL (Raoul-François), à Saint-Aubin-de-Lanquais, par Issigeac.

GUILLIER (Ernest), avocat, à Périgueux.

HARDY (Michel),  A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, bibliothécaire-archiviste de la ville, rue Saint-Front, 23, à Périgueux.


HERMANN (Gustave),  A, conseiller de préfecture de la Dordogne, rue Sirey, 1, à Périgueux.

HOARAU DE LA SOURCE, conseiller général de la Dordogne maire de Rouquette, au château de Pouthet, près Eymet.

JAUVINAUD, propriétaire, à Léguillac-de-l'Auche, par Razac-sur-l'Isle.

DE LA BASTIDE (René), au château de Parcou, par La Roche-Chalais.

L'abbé **LABORIE**, missionnaire apostolique, vicaire à Bussière-Badil.


Le baron Roger **DE LA BORIE DE LA BATUT**,  A, chevalier de l'ordre de Charles III, ancien secrétaire-général, place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.

Le docteur **DE LABROUSSE**, conseiller général de la Dordogne, à Mussidan.

LABROUSSE (Albert), pharmacien, à Sarlat.

LABUTHIE, licencié en droit, négociant, rue de Rivoli, 30, à Paris.


LACOMBE (Jules), receveur des postes, à Constantinople (Turquie d'Europe).

Le docteur **LACOMBE**,  A, président de la Société médicale de la Dordogne, rue Bourdeilles, à Périgueux.

LACROIX (Emile), notaire, à Sarlat.

Le docteur **LADÉVI-ROCHE**, maire de Saint-Germain-du-Salembre, au château de Saint-Germain, par Neuvic-sur-l'Isle.

LAFOSSE, greffier du tribunal civil, à Bergerac.

Le comte Thibault **DE LAGARDE SAINT-ANGEL**,  *, au château de Lapouyade, par Nontron.

Le marquis **DE LAMBERTYE ET DE CONS-LA-GRANDVILLE**, au château de Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle).

LAMOTHE-PRADELLE (Emile), ~~†~~ A, notaire, à St-Pierre-de-Chignac.

Le baron LAPEYRE DE LA PAGÉZIE, à Saint-Lazare, par Condat-sur-Vézère.

LAPEYRE (Fernand), avocat, à La Roche-Chalais.

LAPORTE (Émile), rédacteur en chef de l'*Écho de la Dordogne et de Vézère*, imprimeur, rue Auberge, à Périgueux.

LARGUERIE (Calixte), propriétaire, rue d'Angoulême, à Périgueux.

DE LARIGAUDIE (Jules), propriétaire, à Périgueux.

Le comte Charles DE LARMANDIE, ancien magistrat, à Pouyol, par Villambard.

Le docteur LAROCHE, à Montignac-le-Comte.

LAROCHE (Léo), ancien conseiller d'arrondissement, au château de Labesse, par Saint-Pierre-de Chignac.

DE LA SALLE DU MAIGNAUX, maire d'Eyzerat, près Thiviers.

Le marquis DU LAU D'ALLEMANS, *, rue Neuve-des-Petits-Champs, 99, à Paris.

LAVIGNÉ, instituteur public, à Monsac, par Beaumont-du-Périgord.

LAVY (François-Gustave), ancien adjoint, à Brantôme.

Le docteur LÉONARDON, *, ancien conseiller général de la Dordogne, à Monpont.

LÉONARDON (Léon), ancien juge de paix, à Villefranche-de-Longchapt.

LESPINAS (Edmond), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Pierre-ès-liens, 2, à Périgueux.

Le vicomte DE LESTRADE DE CONTI (Marcel), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, avocat, au château de Barrière, à Périgueux.

LOROIS (Emile), *, ancien préfet de la Dordogne, député et conseiller général du Morbihan, rue Cambon, 5, à Paris.

Le docteur MACHENAUD, cours Saint-Jean, 50, à Bordeaux.

Le docteur Augustin MAGUEUR, cours Montaigne, 27, à Périgueux.

MAGUEUR (Georges), pharmacien, à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Le marquis DE MAILLARD-LAFAYE, conseiller général de la

Dordogne, maire de Saint Sulpice-de-Mareuil, au château de Lafaye, par Mareuil-sur-Belle, et avenue de Villars, 14, à Paris.

Le comte DE MALEVILLE, au château de Fénélon, par Calviac.

MALEVILLE (G.), libraire, rue Montesquieu, 22, à Libourne (Gironde).

MALLAT (Joseph), professeur d'études commerciales, rue Tison d'Argence, 4, à Angoulême.

MANDIN (Jules), architecte, inspecteur des bâtiments de la C^{ie} du chemin de fer d'Orléans, à Périgueux.

DE MARCILLAC (André), au château de Mellet, commune de Beauregard, par Condat-sur-Vézère.

MARÉCHAL, ancien député, conseiller général de la Dordogne, au château de Puyferrat, près Saint-Astier, et rue Châteaubriand, 14 bis, à Paris.

MARIAUD (Casimir), chevalier-officier de l'Académie de Humbert I^{er}, percepteur, à Cintegabelle (Haute-Garonne).

MARMIER (Gaston), *, vice-président du conseil général de la Dordogne, capitaine du génie, attaché à l'état-major du Ministre de la guerre, rue Paul-Louis Courier, 15, à Paris.

MÈGE-LAVIGNOTTE, avoué-licencié, à Ribérac.

MENETREL, *, ~~II~~ I, inspecteur honoraire d'Académie, à Périgueux.

MÉNIEL fils (Joseph), négociant, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

L'abbé MERRIEN, licencié ès-lettres, rue Châteaubriand, 14 bis, à Paris.

L'abbé MESTAÏEZ, curé doyen, à Savignac-les-Églises.

Le docteur Georges MILLET-LACOMBE, à Mialet.

MILLET-LACOMBE, avocat, à Périgueux.

L'abbé MONMONT, curé d'Azerat, par Thenon.

DE MONTAIGUT (Joseph), propriétaire, rue de la Préfecture, 10, à Périgueux.

DE MONTARDY (Gaston), propriétaire, rue Sirey, 4, à Périgueux.

DE MONTARDY (Elie), propriétaire, rue d'Angoulême, à Périgueux.

Le baron P. DE MONTCHEUIL, avocat, au château de Montcheuil, par Nontron.

DE MONTÉGUT (Henri), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien magistrat, rue Bonaparte, 55, à Paris.

DE MONTEIL (Xavier), licencié en droit, au château de Cherval, par Verteillac.

L'abbé MONTET, aumônier de l'hospice, place Bugeaud, 9, à Périgueux.

DE MONTFERRAND (Lodoïs), au château de Montréal, par Mussidan.


MOURIÉ, ✱, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Périgueux.

Le marquis DE NATTES, O ✱, ancien lieutenant-colonel du 93^e régiment de l'armée territoriale, au château de Mas-de-Montet, par Ribérac, et 26, avenue Montaigne, à Paris.

PALUT (P.-P.), tonnelier, à Bergerac.

PAPPON, propriétaire, au château de la Vallade, par Tocane-Saint-Apre.

PARADOL (Raoul), avocat, place Francheville, à Périgueux.

Le docteur PARROT (Henri), O ✱,  I, cours Montaigne, à Périgueux.

L'abbé PARROT (Ernest), curé doyen, à Monpont.

PASTOUREAU, O ✱, ingénieur en chef du génie maritime en retraite, rue de la Course, 17, à Bordeaux.

DU PAVILLON (Léon), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts, rue Barbecane, à Périgueux.

DU PAVILLON, doyen du Chapitre de la cathédrale, à Périgueux.

DU PAVILLON (Xavier), au château de Larigaudie, par Villamblard.

L'abbé PERGOT, chanoine honoraire, curé doyen de Terrasson.

DE PEYRONNY (Raoul), au château de Rastignac, par La Bachellerie.

L'abbé DU PLANTIER, curé doyen, à Saint-Cyprien.

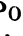
PONTOU (Alcide), ancien juge de paix, au port de Domme.

DE POURQUÉRY DE BOISSERIN, négociant, à Bergerac.

POUYADOU (Ferdinand), licencié en droit, chef de division à la préfecture, rue du Jardin-Public, à Périgueux.

POUYAUD (Aubin), *, pharmacien, ancien président du tribunal de commerce, place du Coderc, à Périgueux.

POUYAUD (Henri), pharmacien, place du Coderc, à Périgueux.

Le docteur Samuel Pozzi, *,  A, professeur agrégé à la Faculté de médecine, place Vendôme, 10, à Paris.

DE PRESLE, propriétaire, à Cherveix, par Cubas.

Le docteur PUYGAUTHIER, conseiller d'arrondissement, à Tocane-Saint-Apre.

QUEILLE (Fernand), architecte, à Sarlat.

L'abbé REBIÈRE, chanoine honoraire, curé de la Cité, à Périgueux.

RENAUD (Louis), *, architecte principal de la Compagnie d'Orléans, boulevard Saint-Germain, 131, à Paris.

DU REPAIRE (Maurice), propriétaire, au château de Brochard, commune de St-Front-d'Alemps, par Agonac.

REVERDIT, commis principal à la Manufacture des tabacs, à Toulouse (Haute-Garonne).

REYNAL, pharmacien, à Plancher, près Périgueux.

RIBAULT DE LAUGARDIÈRE, avoué honoraire, ancien conseiller d'arrondissement, à Nontron.


RIBETTE, chef de district de la C^{ie} d'Orléans, à Périgueux.

L'abbé RIBOULET, chanoine honoraire, curé de Chancelade, près Périgueux.

L'abbé RICHARD, curé d'Evry-les-Châteaux, par Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

ROCHON DU VIGNAUD (Albert), maire d'Allemans, au château de la Rigaudie, par Ribérac.

Le comte DE ROFFIGNAC (Ferdinand), ancien sous-préfet, au Castel-Fadèze, près Périgueux.

ROLLAND DE DENUS (André),  A, président de la Société des Amis des Arts de la Dordogne, banquier, rue du Palais, à Périgueux.

Le T. R. P. Dom Benoît ROQUE, prieur de la Chartreuse de Vauclair, près Monpont.

DE ROUMEJOUX (Anatole), inspecteur de la Société fran-

çaise d'archéologie pour la Dordogne, au château de Rossignol, par Bordas.

Le docteur ROUSSELOT-BEAULIEU, rue Maleville, à Périgueux.

ROUX (Eugène), rédacteur en chef de *l'Indépendant de la Dordogne*, à Périgueux.

Le marquis DE SAINT-ASTIER, propriétaire, au château des Bories, par Périgueux.

Le marquis DE SAINTE-AULAIRE, *, ancien député, à Périgueux.

Le comte DE SAINT-LÉGIER, maire de St-Crépin, au château de Richemont, par Brantôme.

DE SAINT-MARTIN (Albert), au château de Puyfateau, par Nontron.

SAINTMARTIN (André), licencié en droit, propriétaire, place Francheville, à Périgueux.

DE SAINT-OURS, au château de Griffoul, commune de Vitrac, par Carsac.

DE SAINT-PAUL (Maurice), rue de Saint-Denis, 36, à Montmorency (Seine-et-Oise).


L'abbé SALLEIX, curé de Saint-Privat-les-Prés.

SALLEIX (Aimé), conseiller d'arrondissement, au château de la Brangélie, commune de Vanxains, par Ribérac.

M^{me} la marquise DE SANZILLON, au château du Lieu-Dieu, près Périgueux.

Le marquis Adhémar DE SANZILLON, au château de Men-signac, par Saint-Astier.

SARLANDE (Albert), ancien député, rue de Monceau, 64 bis, à Paris.


SARLANDIE (Arthur),  A, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien chef de division à la préfecture de la Dordogne, à Périgueux.

SARLAT (Ludovic), homme de lettres, greffier du tribunal civil de Sarlat.

SAUTET, propriétaire, directeur de l'usine de Chamiers, près Périgueux.

SCHOEFFER (Paul), chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, ancien sous-préfet, avocat, rue La Boétie, 24, à Périgueux.

Le vicomte DE SEGONZAC, à Segonzac, par Ribérac.

Le général SERMENSAN, O *,  I, commandant la 69^e brigade d'infanterie, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

DE SIORAC (Armand), *, ancien inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques, aux Maurilloux, près Périgueux.

SORBIER (Théodore), propriétaire, ancien conseiller général, à Montignac-le-Comte.

SORBIER (Georges), licencié en droit, à Montignac-le-Comte.

TAILLEFER (Oswald), *, ancien député, conseiller général de la Dordogne, à Costecalve, près Domme.

DE TARDE (Gabriel), juge d'instruction, à Sarlat.

Le docteur LÉO TESTUT, professeur agrégé d'anatomie à la Faculté de médecine, à Lyon.

L'abbé TEYSSANDIER, curé de Villac, par Terrasson.

THÉLIGNY DU CASTAING, propriétaire, homme de lettres, rue Cyrano, 8, à Bergerac.

THIRION-MONTAUBAN, *, ancien député de la Dordogne, rue Christophe-Colomb, 9, à Paris, et au château de Michel de Montaigne, par Lamothe-Montravel.

DE THOMASSON DE SAINT-PIERRE (Ludovic), *, capitaine au 124^e d'infanterie, boulevard Voltaire, 265, à Paris.

DE THOMASSON DE SAINT-PIERRE (Ferdinand), archiviste-adjoint du département, rue de la Clarté, à Périgueux.

Le baron DE LA TOMBELLE, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, vice-président de la Société des Amis des Arts de la Dordogne, au château de Feyrac, par Domme, et rue Newton, 6, à Paris.

Le comte DE TOUCHEBOEUF-BEAUMOND, sous-intendant militaire, à Neufchâteau (Vosges).

Le docteur USSEL, médecin des épidémies, au Coux, par Siorac.

VACQUAND (Charles), propriétaire, rue de Bordeaux, 14, à Périgueux.

DE VALBRUNE (Ivan), chevalier du Mérite-Agricole, propriétaire, ancien conseiller d'arrondissement, au château de la Batut, près Saint-Astier.

VALETTE (Théodore), pharmacien, à Lesparre (Gironde).

VASSEUR (Charles), propriétaire, à Saint-Germain, par Belvès.

VENDEUIL (Emile), conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Martial-d'Albarède, à Excideuil.

Le baron DE VERNEILH-PUYRASEAU, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Puyraseau, par Piégut-Pluviers, et rue Montbazou, 19, à Bordeaux.

VIAULT (François), banquier, rue de Bordeaux, à Périgueux.

VIEILLEMARD père, imprimeur-lithographe, 97, boulevard Port-Royal, à Paris.

VILLEPELET (Ferdinand), **A**, archiviste du département de la Dordogne, boulevard Lakanal, 2, à Périgueux.

DE VILLEPREUX (Louis), avocat, à Marmande (Lot-et-Garonne).

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

CHAMPION, libraire, quai Malaquais, 15, à Paris.

CHOLLET (Paul), libraire-éditeur, passage Sarget, 13, à Bordeaux (Gironde).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), **A**, ancien magistrat, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.

MARANDAT (Henry), *****, ancien officier de cavalerie, au château de Thé, près Magny-Cours (Nièvre).

SALAVERT-PELLETREAU (J. -Émile), propriétaire, boulevard de La Gardolle, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

DE VILLEMANDY (Joseph), à La Rochefoucauld (Charente).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

A. ALLMER, *, correspondant de l'Institut de France, quai Claude Bernard, 47, à Lyon.

L'abbé ARBELLOT, chanoine de la cathédrale, président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).

DE BARTHÉLEMY (Anatole), *, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

BERTRAND (Alexandre), *, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, au château de Saint-Germain (Seine-et-Oise).

BULLIOT (J.-G.), *, président de la Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

Le marquis DE CASTELNAU D'ESSENAULT, * A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Paillet, par Rions (Gironde).

Le comte DE CESSAC, président de la Société des sciences naturelles et historiques de la Creuse, à Guéret.

CHABANEAU (Camille), * I, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de philologie romane à la Faculté des lettres, à Montpellier (Hérault).

CHABOUILLET, O *, conservateur du département des Médailles, à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, à Paris.

Le comte Alexis DE CHASTEIGNER, ancien officier des haras, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Duplessis, 5, à Bordeaux.

DE CHODZKO (Vitold), docteur en droit, au château de Lacôte, par Aix (Haute-Vienne).

DE CROZALS, * A, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, boulevard de Bonne, 1, à Grenoble (Isère).

DELISLE (Léopold), C *, membre de l'Institut, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, à Paris.

DROUYN (Léo), *, A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie de Bordeaux, rue Desfourniel, 30, à Bordeaux.

DRUÏLHET-LAFARGUE, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

DUCROCO, *, correspondant de l'Institut de France, professeur de droit administratif à la Faculté de droit, rue Stanislas, 12, à Paris.

Le docteur GARRIGOU, paléontologiste, à Toulouse (Haute-Garonne), et à Tarascon (Ariège).

GUIBERT (Louis), A, vice-président de la Société archéologique et historique du Limousin, rue Sainte-Catherine, 8, à Limoges.

LALANNE (Ludovic), sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Condé, 14, à Paris.

LARTET (Louis), professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse (Haute-Garonne).

LE BLANT (Edmond), O *, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur de l'École française d'Archéologie, au palais Farnèse, à Rome, et rue Leroux, 7, à Passy-Paris.

MASSÉNAT, A, paléontologiste, à Brive (Corrèze).

ROBERT (Charles), C *, intendant-général en retraite, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 25, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris.

RUPIN (Ernest), A, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

L'abbé SAUVAGE, A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure).

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), *, A, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Ministère de l'Instruction publique.

- *Journal des Savants.*
- *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
- *Répertoire des travaux historiques sur l'histoire, les monuments et la langue de la France.*
- *Bibliothèque de l'École des chartes.*
- *Annales du Musée Guimet, don de l'État.*

- Hautes-Alpes.** *Société d'Études, à Gap.*
- Alpes-Maritimes.** *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.*
- Ariège.** *Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.*
- Calvados.** *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, rue Elie de Beaumont, 5, à Caen.*
- Charente.** *Société historique et archéologique de la Charente, à Angoulême.*
- Charente-Inférieure.** *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.*
- Cher.** *Société des Antiquaires du centre, à Bourges.*
- Corrèze.** *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.*
- id.** *Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.*
- Drôme.** *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.*
- Haute-Garonne.** *Société archéologique du Midi de la France, place Saint-Sernin, 7, à Toulouse.*
- Gard.** *Société scientifique et littéraire d'Alais.*
- Gironde.** *Société archéologique de la Gironde, rue de la Rousselle, 67, à Bordeaux.*
- id.** *Société d'Anthropologie de Bordeaux et du sud-ouest, rue du Manège, 33, à Bordeaux.*
- Hérault.** *Société pour l'étude des Langues romanes, villa Marguerite, enclos Laffoux, à Montpellier.*
- id.** *Société archéologique de Montpellier.*
- Ille-et-Vilaine.** *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.*
- Landes.** *Société de Borda, à Dax.*

- Loiret. *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans.
Lot. *Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, à Cahors.
- Lot-et-Garonne. *Société d'agriculture, sciences et arts du Lot-et-Garonne*, à Agen.
- Nièvre. *Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, à Nevers.
Oise. *Comité archéologique* de Senlis.
id. *Société française d'Archéologie*, à Compiègne.
- Basses-Pyrénées. *Société des sciences, belles-lettres et arts*, à Pau.
Rhône. *Société littéraire, historique et archéologique*, à Lyon.
- Saône-et-Loire. *Société Éduenne*, hôtel Rolin, à Autun.
Sarthe. *Société historique et archéologique du Maine*, place du Château, 1, au Mans.
- Savoie. *Académie des sciences, belles-lettres et arts*, à Chambéry.
Seine. *Société nationale des Antiquaires de France*, au palais du Louvre, à Paris.
id. *Société des Études historiques*, boulevard de Courcelles, 92, à Paris.
- Somme. *Société des Antiquaires de la Picardie*, à Amiens.
- Tarn-et-Garonne. *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, faubourg du Moustier, 59, à Montauban.
- Vienne. *Société des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers.
Haute-Vienne. *Société archéologique et historique du Limousin*, à Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

- Belgique. *Académie d'archéologie de Belgique*, rue Gounod, 23, à Anvers.
- États-Unis de l'Amérique du Nord. *Smithsonian Institution*, à Washington.

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 2 Décembre 1886.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. de Froidefond, le marquis d'Abzac de La Douze, le comte d'Abzac de La Douze, Fernand de Bellusièrre, l'abbé Brugière, Coulombeix, Antony Délugin, le docteur Dumont, Charles Durand, Paul Galy, Michel Hardy, Jauvinaud, le docteur Ladevi-Roche et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort, à la suite d'une longue maladie de poitrine, de notre jeune confrère M. l'abbé Christian Moreau, de Vanxains, qui s'était fait récemment connaître en publiant une nouvelle édition des œuvres de Suzette Labrousse, la prophétesse de Vanxains, dont la presse avait fait unanimement l'éloge. Ces jours derniers, *l'Echo de la Dordogne* disait ce que nous pensions déjà, « que M. l'abbé Moreau était un travailleur et un véritable érudit, qui avait une prédilection marquée pour les travaux historiques et dont les œuvres eussent certainement été appréciées, si la mort n'était venue l'enlever, tout jeune encore, à ses graves études. »

Une notice nécrologique lui sera consacrée dans notre *Bulletin*.

L'assemblée exprime les sympathiques regrets que lui cause cette nouvelle perte.

M. LE PRÉSIDENT énumère brièvement les ouvrages reçus par notre bibliothèque dans le courant du mois dernier :

Le Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1886, n° 1-2, un fascicule in-8°, Paris, Imprimerie nationale ;

Les Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, un volume in-8°, Caen, Henri Delesques, imprimeur, 1886 ;

Le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VIII, n° 130, 3^e trimestre de 1886, in-8°, Orléans, Herluison, libraire-éditeur, où M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, signale un manuscrit qui est palimpseste. « Sous le texte du commentaire de saint Jérôme sur Isaïe que ces fragments contiennent, un jeune savant allemand, le docteur Hauler, découvrit de nouveaux fragments de la grande *Histoire* de Salluste. Il suppose même que l'un des feuillets est *ter scriptus*, c'est-à-dire que deux écritures auraient été successivement superposées sur la primitive ; »

Le Gay-Lussac, revue des sciences et de leurs applications, n° 7, année 1886, in-8°, Limoges ;

Un fascicule de la *Société archéologique de Bordeaux*, in-8°, Bordeaux, Feret et fils, libraires, veuve Cadoret, imprimeur, 1882 ;

Le Bulletin de la Société de Borda de Dax, onzième année (1886), 1^{er} et 3^e trimestres, deux fascicules in-8°, Dax, imprimerie Justère ;

Le Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts, 2^e volume, n° 3, octobre 1886, in-8°, Foix, typographie veuve Pomiès ;

La Revue des langues romanes, 3^e série, tome XVI, juillet 1886, in-8°, Montpellier, dont la chronique annonce un nouvel ouvrage de notre savant confrère M. Léon Clédat, « pour compléter l'œuvre si louable de vulgarisation à laquelle il a voué depuis quelques années ses loisirs, un recueil de *Morceaux choisis des auteurs français du moyen-âge*, avec

une introduction grammaticale, des notes littéraires et un glossaire du vieux français » ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 41, septembre-octobre 1886, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné à Vienne (Isère) ;

Le *Catalogue du trésor d'argenterie gallo-romaine* découvert à Chaource, près Montcornet (Aisne), in-8°, Paris, 1886 ;

La *Revue des autographes*, de M. Eugène Charavay fils, numéro de novembre 1886, in-8°, Paris, où, sous le n° 120, est indiquée une lettre d'Armand de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, qui se distingua au siège de Corbie et défendit vaillamment Fontarabie, né vers 1580, mort en 1675. Elle est adressée à M. Ferry, poète et théologien protestant, mort à Metz en 1669, et datée de La Mothe le 16 juin 1634. Le siège de La Mothe (qui dura 52 jours) continue, et nous « commençons de nous approcher fort des assiégés qui ne nous blessent plus guerre qu'à coups de pierre. » On a établi un hôpital pour les blessés ; on y soigne son frère de Castelmoron, assez grièvement atteint ;

De M. l'abbé Laborie, un exemplaire en placard de son tirage à part de la notice sur *Le Prieuré de Merlande au XVIII^e siècle* ;

De M. Germain, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, le cartulaire des Guillems de Montpellier, connu vulgairement sous le nom de *Mémorial des Nobles*, et dont le titre véritable est *Liber instrumentorum memoraliū*, un gros volume in-4°, Montpellier, Jean Martel aîné, imprimeur de la Société archéologique, 1884-1886. « M. Germain ne s'est pas borné à reproduire le texte de ce cartulaire, dit la chronique de la *Revue des langues romanes* ; il en a soigneusement annoté et daté chaque charte, l'entourant de tous les éclaircissements nécessaires ; il y a joint deux amples tables chronologiques, l'une générale, l'autre par série de documents, et il a placé en tête une *Introduction historique*, où se retrouvent toutes les qualités qui ont dès longtemps acquis à ses ouvrages l'universelle autorité dont ils jouissent.

« Le *Mémorial des Nobles* contient un certain nombre de

chartes romanes, et M. Germain devant les publier avec les chartes latines dans la masse desquelles elles sont un peu perdues, a demandé à M. Camille Chabaneau de l'aider dans cette partie de sa tâche. Celui-ci, pour complaire à son honoré doyen, a donc collationné les copies et lu, avec le manuscrit original sous les yeux, les épreuves des chartes purement romanes et de plusieurs de celles qui sont seulement farcies de roman, et il a rédigé ensuite pour l'introduction pp. XLI-LXX), une suite de *remarques*, dans lesquelles la phonétique, la morphologie, le vocabulaire, les noms propres sont successivement examinés et qui se terminent par quelques corrections et éclaircissements. »

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Notre confrère M. l'abbé CHAMINADE, curé de Sainte-Croix de Montferrand, nous mande qu'il fera paraître prochainement, par voie de souscription, un beau volume in-8°, avec quatre planches d'enluminures, au prix de 3 fr. 50, et qui contient la *Monographie des manuscrits de chant de l'abbaye de Cadouin*. « Cette publication s'adresse sans doute aux archéologues, paléographes ou musicologues. Elle ne peut manquer, en effet, d'intéresser les nombreux amis des âges écoulés et les admirateurs délicats de tant de chefs-d'œuvre oubliés... Mais cette monographie aura plus d'attraits encore pour ceux qui habitent et chérissent ce sol du Périgord, si fertile en monuments de tous genres. Ces manuscrits sont notre patrimoine ; ils contiennent des trésors ignorés et révèlent des particularités attachantes qu'un enfant du Périgord sera fier de connaître. » — Tous nos confrères tiendront à avoir ce joli volume dans leur bibliothèque.

M. le docteur GALY, notre honoré président, nous rappelle par une note, que la collection minéralogique et paléontologique, due à la générosité de M. Cheyssial, a fait entrer au Musée départemental, par l'intermédiaire de la ville de Périgueux, de riches échantillons de fossiles et de coquilles, et qu'il restait encore une partie importante des collections de M. Cheyssial que celui-ci voulait conserver. — Après de vives prières et en faisant appel à son patriotisme, M. Cheyssial a

enfin consenti à céder à M. le docteur Galy le complément de son cabinet. Les échantillons qui viennent d'être déposés au Musée sont, comme les premiers, d'un choix exquis. Une centaine sont de la plus grande rareté et dans un état de conservation parfaite : le tout s'élève à près de cinq cents pièces. Deux vitrines nouvelles vont être mises à la disposition de M. Bleynie, qui voudra bien continuer, avec le même dévouement scientifique, à classer les différents objets qui composent cette nouvelle acquisition.

A cette occasion, M. DE ROUMEROUX exprime le vœu, auquel s'associe M. Michel Hardy, que les collections d'histoire naturelle ne soient pas aussi envahissantes, et que la place ne soit point aussi parcimonieusement mesurée dans les salles aux objets d'antiquité, le Musée du département devant être surtout, comme la plaque de marbre posée au-dessus de la porte l'enseigne au public, un musée archéologique.

Le Musée de la ville prend également de vastes proportions, et, tout récemment, M. Paul GALY écrivait à M. le docteur Gadaud, député de la Dordogne, au nom de son père :

Les Musées de Périgueux ont pris, depuis quelque temps, grâce à la générosité du conseil général et de l'intérêt que l'administration municipale accorde aux études artistiques, un développement tel que nos richesses ne peuvent plus être contenues dans les salles où elles sont exposées. Antiquités de toutes les époques, tableaux, sculptures, géologie, paléontologie, minéralogie, etc., forment un ensemble d'un intérêt scientifique varié et des plus précieux. Nos populations y trouvent des moyens d'enseignement qu'on ne saurait trop encourager. Quelques lacunes s'y rencontrent ; malheureusement, les objets à acquérir ne sont pas à notre portée. Le public périgourdin n'a jamais pu admirer quelque'une de ces tapisseries des Gobelins ou des Flandres, dont le garde-meuble de Paris est rempli ; de plus, deux vases de grande dimension, en porcelaine de Sèvres, apprendraient à nos industriels ce que peuvent créer le goût et le dessin, en modelant la terre ou le kaolin.

Le Musée de Périgueux doit à l'Etat une grande partie de ses collections, mais cette source féconde, qui alimentait nos musées, est aujourd'hui à peu près tarie. Quel en est le motif ? Je l'ignore. Fais en sorte qu'on ne nous oublie plus.

Mon père, toujours soucieux de la prospérité de nos musées, se rappelle à ton souvenir.

Quelques jours après, M. le docteur GADAUD répondait que sa démarche avait été heureuse.

J'ai vu le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et je lui ai fait part du désir de ton père concernant le Musée.

Le Ministre ne possède aucune tapisserie des Gobelins ; mais il tient à la disposition des musées provinciaux des vases de Sèvres, de toutes formes et de toutes dimensions.

Voici ce qui est convenu avec M. Turquet :

Il faut que le conservateur du Musée adresse un rapport au maire, appuyé d'un rapport d'architecte indiquant la grandeur des vases et la position qu'ils auront dans le Musée.

Je présenterai, en ma qualité de maire de Périgueux, ce rapport au Ministre, et l'on nous accordera ce que nous demanderons.

L'assemblée apprend avec intérêt cette démarche, dont elle souhaite le succès.

M. DUJARRIC-DESCOMBES nous envoie des empreintes d'un sceau inconnu, dont la matrice en cuivre a été trouvée dans un jardin du bourg de Paussac, en août 1884. Il représente un oiseau essorant d'une montagne et sommé d'une étoile.

Notre confrère pense, et M. de Froidefond est de son avis, qu'on peut attribuer ce sceau à l'abbé de Montozon, qui fut curé de Paussac dans les premières années du XVIII^e siècle et dont la famille avait des armoiries à peu près semblables.

M. Dujarric rappelle que ce fut aussi à Paussac que l'on découvrit le remarquable sceau de Seguin de La Porcherie, chevalier limousin du XIII^e siècle, publié dans notre *Bulletin* (tome VII, p. 463). On n'avait pu s'expliquer encore comment ce dernier sceau avait dû être apporté à Paussac. Notre confrère dit qu'il est à présumer que ce fut par les Saint-Aulaire, devenus au XVII^e siècle propriétaires de la terre de La Porcherie. Une fille de cette maison, Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire, avait épousé, suivant contrat passé devant M^e Reuilhie, notaire royal, le 20 mars 1714, messire François de Robinet, chevalier, seigneur du repaire noble de Peignefort, situé dans ladite paroisse de Paussac. Quelques années plus tard, un abbé de Saint-Aulaire était curé de Paussac,

et, dans son église, le 12 décembre 1744, fut célébré le mariage de Madeleine de Saint-Aulaire, demoiselle de Beaurepaire, et de Raymond de Robinet, capitaine au régiment de Beauvoisis, tous deux de la même paroisse de Paussac.

M. DE LARMANDIE donne ensuite lecture d'un mandement du célèbre capitaine calviniste Henri de Rohan, daté de Nîmes, le 6 novembre 1628, par lequel il enjoint au seigneur de Bergues de lever des hommes et de prendre des places en Basse-Guyenne. A ce moment, il n'avait point encore posé les armes, bien que La Rochelle se fût rendue depuis le 29 octobre.

M. Albéric Gros de Beler signale au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL un personnage périgourdin, Antoine de Guiscard, plus connu sous le nom d'abbé de la Bourlie, dont il a trouvé une courte biographie dans un *Dictionnaire historique portatif*, publié à Amsterdam en 1770, 4 vol. in-8°.

Cet aventurier naquit en 1658 d'une ancienne famille du Périgord et mourut en 1711. « Ayant vainement tenté, dit la notice, de soulever les calvinistes du Rouergue, dans le temps que ceux des Cévennes s'étaient révoltés, il quitta la France, passa en Hollande et ensuite en Angleterre, où il obtint de la reine Anne une pension de 500 livres sterling. Ce bienfait ne l'empêcha pas de trahir la reine Anne, sa bienfaitrice, comme il avait trahi sa patrie. On l'arrêta en 1711 ; on le conduisit devant le secrétaire d'Etat Saint-Jean, depuis vicomte de Bolingbroke, en présence de quelques membres du conseil privé. On l'examina sur une correspondance criminelle qu'on l'accusait d'entretenir avec la France. Il nia tout ; mais le grand trésorier Harlei lui ayant montré ses lettres, La Bourlie prit un canif qui était sur la table et lui en donna deux coups ; il voulait en donner un troisième au duc de Buckingham, que ce seigneur para. On se saisit de sa personne ; on l'envoya dans les prisons de Newgate. Il échappa au supplice en se donnant lui-même la mort. »

M. le Secrétaire général dit que ce personnage figure aussi dans le *Dictionnaire historique de la France*, par M. Ludovic Lalanne.

M. Fernand DE BELLUSSIÈRE communique à l'assemblée

l'original en parchemin (long. 0^m625, larg. 0^m232) du testament de Pernelle Raolpha, veuve de Pierre Amalric de Thiviers, en date du lundi après la fête de saint Mathieu, apôtre, l'an 1348.

Après avoir recommandé son âme à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à tous les saints, la testatrice règle ainsi la disposition de ses obsèques :

« ... Volo et ordino quod exequie mee fiant honorifice, prout de tali persona sicut ego sum, in loco de Tiberio retroactis temporibus est fieri consuetum. »

Son chapelain de Thiviers recevra des honoraires également en rapport avec le rang de la testatrice :

« Et lego capellano meo de Tiberio deverium suum sibi solvi et reddi consuetum a tali persona sicut ego sum. »

Pernelle Raolpha n'a garde d'oublier la confrérie de Notre-Dame, érigée en l'église de Thiviers et dont elle est membre, non plus que les deux charités de *Lasartz* et de la Pentecôte.

Nous transcrivons en entier le passage de son testament qui les concerne :

« Item leguo confratribus meis confraterie beate Marie de qua sum confraterissa que fit in ecclesia de Tiberio unam refectionem semel solvendam et reddendam per heredem meum infrascriptum ; — item lego karitati vocate de Lasartz que fit apud Tiberium in crastinum festi omnium sanctorum unam mosdureriam frumenti ad mensuram de Tiberio rendua-lem sive censualem solvendam et reddendam annuatim in crastinum festi omnium sanctorum ; — item leguo karitati Penthecostes que fit in dicto festo Penthecostes apud Tiberium duas mosdurerias frumenti ad dictam mensuram renduales sive censuales ; quod quidem frumentum ego dicta testatrix assigno et asseciao et jus et servitutum solvendi, levandi et percipiendi eundem impono specialiter et expresse in et super quadam vinea mea sita in parochia de Tiberio, in loco vocato Puey de Chauze... »

Après avoir pris ces dispositions, la testatrice fait des legs particuliers : à Guillemine, sa fille, à Pierre Amalric, son fils

et à Marie, fille de son fils Hélié. A cette dernière, elle lègue une somme de dix livres, mais pour la doter et non pour un autre usage.

« Item lego Marie, filie Hël. Amalrici filii mei, decem libras currentis monete semel, ad opus dotandi eandem et non aliter. »

Pour le reste de ses biens, elle institue son légataire universel Estève Amalric, clerc, son très cher fils. Ses exécuteurs testamentaires seront, d'autre part, messire Géraud de Chapchat, prêtre, et Guillaume Bastard, boucher, chacun en droit soi.

L'acte de ce testament, passé sous le sceau de l'official de Périgueux, a été reçu par le notaire Hélié La Faurie.

L'assemblée a écouté avec intérêt cette communication et adresse ses remerciements à M. de Bellussière.

M. le marquis d'ABZAC DE LA DOUZE nous communique également la copie d'une charte latine du 28 octobre 1485, qui contient un hommage d'obéissance rendu à Audoin d'Abzac, abbé de la Grande-Sauve, par les prieurs absents à l'époque de son installation.

De son côté, M. Raoul DE PEYRONNY nous envoie la copie d'un acte notarié du 24 juin 1671, par lequel M^e Géraud Papouneau, praticien, habitant le village des Gendres, achète un droit de sépulture et de banc dans l'église de Ribagnac, moyennant quatre ruches à miel, cinq livres en argent et une livre d'ail. Cette pièce intéressante ne pourrait être publiée qu'après communication de l'original, la copie contenant un trop grand nombre de lacunes.

Enfin, M. Michel HARDY fait passer sous les yeux de ses confrères les épreuves d'une gravure représentant le bas-relief de Mercure, du Musée de Périgueux.

Cette reproduction a été faite par l'emploi d'un procédé découvert depuis peu d'années et qui est appelé à rendre à l'industrie de très grands services. On a trouvé le moyen de solidifier la gélatine et d'en former des plaques à la fois consistantes et translucides. En appliquant une de ces plaques sur le dessin original ou la photographie que l'on dé-

sire reproduire, on n'a plus qu'à en suivre les lignes ou les contours avec une pointe sèche. On obtient ainsi une gravure en taille-douce, qui, tirée par un imprimeur habile, peut donner toutes les finesses et le flou d'une eau-forte. Le désavantage de ce procédé est de renverser les images; mais on peut corriger cet inconvénient, lorsqu'il en est besoin, par un report sur pierre.

La reproduction d'un dessin ou d'une gravure par ce procédé se réduit ainsi à un simple calquage; mais il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de reproduire une épreuve photographique. Ici le talent du graveur consiste à interpréter à la pointe, avec intelligence et habileté, une image où les reliefs et les contours ne sont accusés que par des ombres et des demi-teintes. Tel était le cas pour le bas-relief de Mercure, et M. Hardy fait remarquer avec quel sentiment artistique et quelle habileté à manier la pointe MM. Daniel et Espinouse ont su interpréter les photographies de bas-relief, exécutées par nos confrères MM. Boulle et Dorsène. Leur gravure est véritablement une œuvre d'art, et, outre qu'elle reproduit le modèle avec une très grande exactitude, son prix de revient est des plus modestes, le quart environ de celui d'une héliogravure. Ce sera pour notre Société une bonne fortune de pouvoir recourir au procédé que nous venons de faire connaître, pour l'illustration du *Bulletin*.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie. — Après un vote par acclamation, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Emile Cénac, maire de Montrem, notaire à Montan-ceix, par Razac, présenté par M. Coulombeix et M. Paul Galy.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPPELET.

Le Vice-Président,
A. DE ROUMEJOUX.

Séance du jeudi 6 Janvier 1887.

**Présidence de M. DE FROIDEFOND,
vice-président honoraire.**

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle ordinaire.

Sont présents : MM. de Saint-Pierre, le marquis d'Abzac de La Douze, Bleynie, l'abbé Brugière, Délugin, Charles Durand, Paul Galy, l'abbé Goyhenèche, Michel Hardy, le docteur Ladevi-Roche, Jules de Larigaudie, de Monteil et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M^{me} du Burguet, femme aimable, instruite, que plusieurs d'entre nous ont pu rencontrer, avec son mari, dans les congrès archéologiques, dans les bibliothèques publiques et dans les musées. Elle avait visité presque toute l'Europe et de ses voyages avait rapporté le goût des belles choses. Après la mort de son mari, il y a quelques années seulement, elle avait tenu à lui succéder dans la Société, s'intéressant beaucoup à nos travaux. Qui de nous ne se rappelle avec quelle grâce elle offrait l'hospitalité dans sa charmante habitation de Port-boutout !

Suivant une pieuse coutume, une notice nécrologique sera consacrée à sa mémoire dans l'un de nos prochains *Bulletins*.

L'assemblée exprime ses sympathiques regrets.

M. LE PRÉSIDENT passe une revue sommaire des ouvrages qui ont été offerts à notre bibliothèque dans le courant du mois précédent :

Proceedings of the Davenport academy of natural sciences, volume IV, 1882-1884, in-8°, avec figures dans le texte, *Davenport, Iowa, published by the academy of natural sciences*, 1886 ;

Le *Journal des Savants*, cahiers d'octobre et de novembre 1886, in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1886, n° 3, in-8°, Paris, Imprimerie nationale ;

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3^e trimestre de 1886, in-8°, Poitiers, où se trouve signalée, à la page 108, la découverte d'une tête de Mercure d'origine romaine, qui vient d'être exhumée du sol, devant le n° 16 de la rue de la Galère, à Poitiers, « par suite des travaux de canalisation exécutés par la municipalité. Cette tête, sculptée en haut relief sur un bloc de pierre de grande dimension, est d'un beau style et annonce une haute époque ; elle est conservée jusqu'à la naissance des épaules ; la chevelure est épaisse et bouclée, et le dieu est facilement reconnaissable à sa coiffure munie de deux ailes. Le P. de La Croix, qui a écrit aux journaux de Poitiers une lettre relative à cette découverte, estime que le personnage entier devait avoir au moins 3^m60 de hauteur. A droite et à gauche de cette tête, on voit la naissance de deux portes ou arcades à plein cintre d'un diamètre inégal ; l'arête de l'arcade de droite est arrondie, tandis que l'arcade de gauche est ornée de deux moulures plates dessinant une archivolt. Ce beau débris devait décorer la façade d'un monument de grande importance, placé dans ce riche quartier de la cité gallo-romaine. Il a été transporté à la mairie et sera bientôt classé dans les collections de la ville ; »

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome VIII, 4^e livraison, octobre-décembre 1886, in-8°, Brive, Marcel Roche, imprimeur, contenant une notice de notre confrère M. d'Artensec sur une trouvaille de monnaies en or dans la commune de Saint-Hilaire-Peyroux (Corrèze) ;

Le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, tome III, 1^{er} et 2^e fascicules, janvier à juillet 1886, in-8°, Bordeaux et Paris ;

Le *Bulletin de la Société de Borda*, de Dax, 11^e année (1886), 4^e trimestre, in-8°, Dax, imprimerie Justère ;

La *Revue des langues romanes*, 3^e série, tome XVI, août-novembre 1886, in-8°, Montpellier et Paris, contenant le passage du discours prononcé par M. Gaston Paris, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en décernant à notre savant confrère M. Camille Chabaneau le prix fondé par le marquis de La Grange ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 42, novembre-décembre 1886, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

La *Bibliophilie*, ancienne et moderne, française et étrangère, n° 36-38, juin-août 1886, in-8°, Paris, veuve Adolphe Labitte, libraire, renfermant une courte notice biographique sur M. Jacques Adert, bibliophile distingué, ancien directeur du *Journal de Genève*, né à Bergerac en 1817 ;

La *Revue des Autographes*, de M. Eugène Charavay fils, numéro de décembre 1886, in-8°, Paris, où sont signalés des autographes de Madeleine de Bourdeille, l'une des demoiselles d'honneur de Catherine de Médicis ; de Henri de Bourdeille, seigneur et baron de La Tour-Blanche, marquis d'Archiac, sénéchal, gouverneur et lieutenant pour le roi en Périgord ; du maréchal Bugeaud, d'Albert Delpit et une lettre autographe signée de Louis XV, du 19 janvier 1763, à M. de Jumilhac, gouverneur du château de la Bastille ;

Par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, un exemplaire du *Discours de la Vigne*, de François Roaldès, qu'il vient de publier avec divers autres documents inédits, brochure in-8°, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1886. Notre érudit et infatigable correspondant mande au secrétaire général qu'il espère « que ce document pourra intéresser quelques-uns de nos confrères, soit en leur qualité d'humanistes, soit en leur qualité de viticulteurs. Vous serez bien aimable d'appeler l'attention de la Société sur le très savant commentaire dont M. Reinhold Dezeimeris a enrichi le traité du vieux jurisconsulte. L'origine périgourdine de mon très distingué collaborateur et ami augmentera encore auprès de la Société l'intérêt que présentent les doctes et fines observations du *Vigneron de Loupiac* » ;

Par M. Paul de Fontenilles, inspecteur général de la So-

ciété française d'archéologie, sa brochure intitulée *Le tombeau de Saint Pierre de Vérone, martyr, à l'église Saint-Eustorge de Milan*, in-8°, Caen, imprimerie Le Blanc-Hardel, 1885.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts nous annonce qu'il met à notre disposition et nous prie de faire prendre au ministère un exemplaire de l'ouvrage instructif que vient de publier M. Xavier Charmes, directeur du secrétariat : *Le Comité des travaux historiques*. — Histoire et documents, trois volumes in-4°, Paris, Imprimerie nationale.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. DE ROUMEJOUX s'excuse par écrit de ne pouvoir venir, à cause du mauvais temps, présider la séance d'aujourd'hui.

M. LE TRÉSORIER a la parole pour lire son compte de gestion de l'exercice 1886.

Le détail des dépenses s'élève à.....	4,931' 80 ^c
et celui des recettes à.. ..	4,713 35

D'où un déficit à la caisse de.....	218' 45 ^c
-------------------------------------	----------------------

qu'il faudra prélever sur la réserve de l'année 1885.

Cette situation est due, comme l'ont déjà fait pressentir nos procès-verbaux, aux travaux de restauration des thermes de Chamiers, qui ont dépassé de beaucoup les évaluations primitives ; mais la Société ne doit pas regretter cette utile dépense, faite pour assurer la conservation d'un monument précieux.

L'assemblée approuve les comptes qui lui sont soumis.

La Société apprend ensuite avec plaisir que, dans sa dernière séance de l'année 1886, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu correspondant notre savant confrère M. Camille Chabaneau ; elle lui adresse ses félicitations à cette occasion.

M. Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement, secrétaire général de la *Société des amis des monuments parisiens*, fait un chaleureux appel à la nôtre pour qu'elle lui vienne en aide dans la fondation d'une revue trimestrielle illustrée, l'*Ami des Monuments*, créée dans le but de veiller sur les monuments d'art de la France, la physionomie des villes et la défense du pittoresque. Cette *Revue*, dit le pros-

pectus, « servira de tribune à toutes les manifestations en faveur de la défense de nos monuments d'architecture, de peinture, de sculpture, de nos curiosités et de nos souvenirs historiques. Nous ne songerons pas moins au présent qu'au passé ; à cet effet, nous veillerons sur la physionomie des quartiers nouveaux de nos villes et sur la sauvegarde des aspects pittoresques de nos campagnes.

» Des études diverses, accompagnées de gravures reproduisant des œuvres inédites ou peu connues de la France et de la *France coloniale*, compléteront notre œuvre, qui se propose de convaincre plutôt que de critiquer, d'éclairer plutôt que de combattre ; aussi les administrations qui décident du sort des choses s'habitueront-elles graduellement à trouver en nous non pas des opposants ou des fâcheux, mais bien des alliés véritables et directs. Nous rechercherons les moyens d'assurer le développement du goût public par une décoration mieux entendue des rues, des places et des villes.

.....
» Nous nous efforcerons de donner un grand attrait aux gravures qui reproduiront des œuvres inédites ou peu connues : les articles seront choisis avec le plus grand soin.

» Les érudits et les artistes des départements trouveront un organe heureux d'accueillir leurs découvertes et leurs études si précieuses, et de leur donner la publicité méritée qui leur manquait jusqu'ici. Enfin, notre *Revue* centralisera toutes les nouvelles relatives aux actes de vandalisme que ses correspondants lui communiqueront. »

Les souscriptions sont réduites à 15 francs pour les membres d'une des Sociétés d'Amis des monuments, ainsi que pour les trois cents premiers fondateurs. Nos confrères qui voudront s'abonner à cette utile *Revue* pourront adresser leur adhésion aux bureaux de M. Normand, 51, rue des Martyrs, à Paris.

A propos de monuments, M. Paul GALY rend compte d'une excursion qu'il a faite à Laforce et d'où il a fait transporter deux belles pierres tombales en marbre noir, avec épitaphes, du XVIII^e siècle, et une inscription de 1604, relatant l'édifi-

cation d'une maison par Boisson, architecte (1). Les deux premières ont été généreusement offertes au Musée départemental par M. le duc de Caumont-Laforce. Notre collègue lit à ce sujet une notice intéressante qui reçoit l'approbation unanime de l'assemblée et qui sera insérée au *Bulletin*.

M. Michel HARDY fait ensuite passer sous les yeux de ses confrères le calque d'une inscription funéraire du XI^e siècle, recueillie à Léguillac-de-l'Auche, au mois de septembre dernier, par M. Letrait, proviseur au lycée de Périgueux.

En redressant un chemin près de l'église de Léguillac, l'on rencontra presque à fleur du sol une tombe façonnée à l'aide de pierres plates posées de champ et dont le couvercle était formé de dalles juxtaposées. Sans y porter aucune attention, les ouvriers culbutèrent les pierres du couvercle avec leurs pioches et déjà se préparaient à bouleverser la sépulture, quand M. Letrait et son fils survinrent fort à propos. Ils constatèrent que le personnage inhumé était un jeune homme de 20 à 25 ans, et qu'il portait sur la poitrine une coquille Saint-Jacques percée de deux trous, pieux souvenir d'un pèlerinage accompli par le défunt au sanctuaire célèbre de la Galice.

En examinant ensuite les pierres du couvercle, ces messieurs s'aperçurent que l'une d'elles, celle du chevet, présentait à sa face inférieure une inscription. Ils en rassemblèrent avec soin les débris et, l'ayant rapportée à Périgueux, voulurent bien autoriser M. Hardy à en faire prendre un moulage pour le Musée.

Cette inscription, tracée en caractères demi-cursifs et avec beaucoup de netteté, comprend deux parties dont la seconde fait connaître le nom du défunt : GRIMOARD. Vu l'intérêt exceptionnel de cette inscription, M. Hardy se propose de lui consacrer une notice spéciale qui sera publiée avec un fac-simile, dans notre *Bulletin*.

M. le docteur GALY, notre cher président, que sa santé tient toujours éloigné de nos séances, a détaché à notre

(1) Cette dernière a été donnée au Musée par M. Louis Amedieu, maire de Ginestet, de la part de M. Rayroux, pasteur à Laforce et directeur des asiles John Bost.

intention d'un des derniers numéros du *Petit Journal*, l'extrait suivant, relatif à la colline de Sansan :

Il y a en France, dans le département du Gers, une petite colline, appelée la colline de Sansan, qui a été acquise par l'Etat pour le museum d'histoire naturelle. Ce coin de terre présente le plus curieux rendez-vous de bêtes fossiles : les mastodontes, les chalicotherium, les macrotherium, un singe (pliopithecus), des ruminants nombreux, des carnassiers divers, etc., se rencontrent là avec leurs os enchevêtrés les uns dans les autres.

C'est Edouard Lartet qui a, le premier, révélé les richesses paléontologiques de Sansan ; après lui, Laurillard, qui fut l'aide-naturaliste de Cuvier, le sculpteur Merlieux, l'éminent zoologiste Alphonse Milne-Edwards, ont exploré ce gisement.

Sur la demande du professeur de paléontologie, le museum a chargé M. Filhol de faire des fouilles à Sansan.

Cet habile naturaliste, qui a pris une part active à l'expédition du passage de Vénus, qui a fait partie des expéditions sous-marines à bord du *Talisman* et a entrepris en France des recherches très fécondes pour la paléontologie, a rempli avec succès la nouvelle mission qui lui avait été donnée par le museum.

Parmi les animaux fossiles dont il a recueilli les débris, il faut citer : des chauves-souris ; des insectivores inconnus jusqu'à présent ; plusieurs rongeurs, des amphycions, grands carnassiers qui associaient les caractères des ours avec ceux des chiens ; des machairodus, sortes de chats dont les canines supérieures avaient la forme de lames de poignards ; des cerfs dont les bois ont deux branches et que, par cette raison, on nomme microcerus ; des antilopes, des rhinocéros et des mastodontes.

M. Filhol a été bien secondé dans ses recherches par le gardien de la colline de Sansan, M. Cavaré.

Les matériaux qui viennent d'être ainsi ajoutés aux collections que le museum possédait déjà vont être utilisés pour un important travail que M. Filhol va bientôt publier.

Les voyageurs qui aperçoivent l'humble colline de Sansan, surmontée d'une pauvre maison appelée le Campané, destinée à servir d'abri aux travailleurs, ne peuvent guère se douter qu'ils passent devant un trésor précieux pour l'honneur de la science française. On conçoit que notre museum d'histoire naturelle l'entoure de sa sollicitude. S'il y avait dans le monde beaucoup de places comme Sansan, les mystères qui couvrent encore la grande histoire des origines de la vie seraient plus vite éclaircis.

M. Bonnard, contrôleur-surnuméraire des contributions

directes à Périgueux, a bien voulu confier à M. HARDY, pour le communiquer à la Société archéologique, un denier d'argent de Louis le Débonnaire.

Cette pièce, assez rare, quoique bien connue des numismatistes, a été trouvée à Thenon en 1855 et pèse 1 gr. 495 m. Son diamètre est de vingt millimètres. En voici la description :

Dr. — Au centre, une croix pattée, et sur le pourtour :
+ HLVDVVICVS IMP .

Rev. — AOVIS VASON, en deux lignes ; AOVIS étant mis ici pour AQVIS.

Il existe une autre variété de ce denier avec AQVIS VASCON, aussi en deux lignes.

Plusieurs numismatistes avaient cru tout d'abord que cette pièce provenait de l'atelier monétaire d'Encasse, dans le comté de Comminges ; mais il a été démontré depuis qu'elle avait été frappée à Dax (Landes). Ce renseignement nous est fourni par notre érudit confrère M. Lespinas, qui nous fait connaître en même temps que ce denier a été reproduit par M. Gariel, dans son ouvrage sur les *Monnaies carolingiennes*, Pl. XVI, n° 51.

M. l'abbé CHEYSSAC, curé de La Roche-Chalais, veut bien offrir au Musée départemental :

1° Trois médailles romaines, en bronze, de Claude, de Galien et de Constance ;

2° Deux fragments de poterie, qu'il a recueillis, avec les médailles, à Nazareth, pour le Musée, comme souvenir de son pèlerinage en Terre-Sainte. Ces échantillons de poterie proviennent de fouilles opérées dans l'enclos du couvent des Dames de Nazareth, pour asseoir des constructions nouvelles sur des ruines juives, ainsi qu'en témoignent les bassins purificateurs creusés dans le roc, à côté et au-dessous desquels notre confrère a pu facilement retrouver la caverne-abri des temps primitifs, et des tombeaux fouillés de la même époque.

M. le docteur LADEVI-ROCHE offre également au Musée une monnaie en argent qui vient de beaucoup moins loin, qui a été trouvée à Saint-Germain-du-Salembre, un quart d'écu de Charles IX, roi de France, daté de 1567.

M. le conservateur du Musée exprimera sa gratitude aux donateurs.

Notre honorable confrère M. Henri DE MONTÉGUT nous envoie de Paris le commencement d'une série de causeries bibliographiques qu'il destine à notre *Bulletin*. La première concerne Montaigne et intéresse l'assemblée, même après tout ce qu'a publié sur ce sujet le docteur Payen, aidé de MM. le docteur Galy et Léon Lapeyre. M. de Montégut trouve ici l'occasion de reproduire une quittance inédite de Michel de Montaigne, du 17 septembre 1566, pour un quartier de ses gages de conseiller au Parlement de Bordeaux, où il a eu un rôle assez effacé ; puis, notre confrère nous fournit des détails curieux sur les aventures d'un livre de chevalerie espagnole, qui porte la signature de l'auteur des *Essais* et qui, aujourd'hui, a une place d'honneur sur les rayons de la Bibliothèque royale de Madrid, à l'abri de toute destruction.

Après lecture, l'assemblée décide que cette causerie bibliographique sera insérée au *Bulletin*.

M. LE PRÉSIDENT propose ensuite de procéder à l'élection de quatre candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie. Après plusieurs votes successifs par acclamation, il déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Louis Amedieu, propriétaire à la Boule, maire de Ginestet, présenté par MM. Galy père et fils ;

M. Julien Bonnard, contrôleur-surnuméraire des contributions directes, rue de la République, 20, à Périgueux, présenté par M. Féaux et M. Michel Hardy ;

M. André de Marcillac, au château de Mellet, commune de Beaugard, par Condat-sur-Vézère, présenté par M. Alfred de Froidefond et M. Michel Hardy ;

Et M. l'abbé Merrien, licencié ès-lettres, rue Châteaubriand, 14 bis, à Paris, présenté par M. Eugène Roux et M. Michel Hardy.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président honoraire,
Alfred DE FROIDEFOND.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER.

(Exercice de 1886.)

Conformément aux statuts qui nous régissent, je viens Messieurs, vous soumettre le compte de ma gestion pendant l'année qui vient de s'écouler :

Recettes.

Cotisations arriérées.....	20 ^f »
Diplôme arriéré.....	10 »
Cotisations de 1886.....	2,970 »
Diplômes.....	90 »
Vente du <i>Bulletin</i>	22 »
Vente du <i>Supplément de la Sigillographie</i>	8 »
Subvention du département.....	1,000 »
Intérêts du capital.....	593 35
TOTAL des recettes.....	4,713^f 35

Dépenses.

Compté à M. Laporte.....	1,964 25
— à MM. Vieillemand.....	367 »
— à MM. Ronteix et Bonhur.....	12 »
— à M. Thomas, relieur.....	168 25
Restauration des thermes de Chamiers.....	1,351 60
Afranchissement du <i>Bulletin</i>	107 60
Frais de bureau du Secrétaire-général.....	300 »
— du Trésorier.....	200 »
Traitement du concierge de la salle.....	60 »
Appoint pour achat d'obligations foncières, frais de négociation et courtage.....	318 20
Timbres-poste, frais de ports, confection des diplômes, encre, plumes, étrennes du facteur et des plieuses de l'imprimerie Laporte et autres dépenses détaillées au livre de caisse..	82 90
TOTAL des dépenses.....	4,931^f 80

Récapitulation.

Dépenses.....	4,934 ^f 80
Recettes.....	4,713 35
Déficit en 1886.....	218 45

Ce déficit sera comblé avec une partie de l'excédent de recettes de 1885, qui s'élevait à la somme de.....

496 60	
Déficit de 1886 à prélever.....	218 45

Reste en caisse..... 278 15

Le capital de la Société est actuellement représenté par :

Un certificat nominatif n° 44,349 de 30 obligations du Crédit foncier de 1883 3 0/0, achetées.....	11,318 20
2° Un bon de caisse de la Société générale de 1,000 francs à 4 1/2.....	1,000 »
3° Argent en caisse.....	278 15
TOTAL..	12,596^f 35

Le Trésorier,

F. DE SAINT-PIERRE.

LA MISSION DE JEANNE D'ARC

PRÊCHÉE A PÉRIGUEUX EN 1429.

Nous empruntons au Livre des comptes de l'Hôtel de Ville de Périgueux, pour l'année 1428-1429 (1), le document bien précieux que nous allons publier. De format in-4° (haut. 0^m30, larg. 0^m22) et sur papier de chiffé, ce livre se compose de quarante-cinq feuillets et commence ainsi :

« *E nom de Diou Jhū Krist, nostre senhor, et de la gloriosa vergena Maria, e de moss^r St Fron, nostre patro, e de tota la cort celestial de Paradis, sia fach. Amen.*

» *Aysso es lo cunte del beylat e del receubut de la vila e ciptat de Peregurs, lo cal comenset lo dicmenc après la festa de moss^r St. Marty divers lan miel CCCC XXIX e fenit lan miel CCCC XXX ... »*

Au recto du quatrième feuillet, après avoir inscrit une somme d'un sol 8 deniers pour la messe du Saint-Esprit que les maire et consuls avaient coutume de faire dire le lendemain de leur élection, puis d'autres menus frais pour acquisition d'une main de papier et d'une fiole d'encre, le

(1) Les élections consulaires à Périgueux, se faisant chaque année le dimanche après la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), l'exercice administratif s'étendait d'une élection à l'autre. Dans notre *Inventaire Sommaire* des Archives de la ville antérieures à 1790, le registre ici mentionné est coté CC. 76.

J'ay voulu le puy voir & dezembler qui se firent d'une messe auz noutres
que est fait l'ordant en vingt et esmeille ep' de quier avoit lo p'ble les yvables
miratiles qui enuy estus fact en France & la Congregada d'une provata qui en
Congrada ame s' p' d'ou & p' d'ou enos sezeus metre adidida messe des
s'ins qui se firent & p' d'ou a nosse s' de la s'cont qui d'izes la d'ou a
messe des s' mota tot ————— m s m d' ou

Livre des Comptes de l'Hôtel de Ville de Paris pour l'année 1720. Page 78. Fol. 4. r.

comptable Guilhem Lambert, sans plus de préambule, enregistra cette autre dépense :

« Item beylem , lo xiiij jorn de dezembre , que fezem dire una messa am nota , per so que M^e Hel. Bodant era vengut en esta vila e prediquet à tot lo poble los grans miratgles que eran estat fach en Fransa per la venguda d'una pioucela qui era venguda à nostre sier lo rey de part Diou ; e nos fezem metre à la dicha messa dos siris qui pesavan j quart e demi quart , e donem à mosser Joh. de Lascout qui dizia la dicha messa dos s. ; monta tot iij s. iiij d. m^a. »

Pour les personnes qui ne seraient pas familiarisées avec le vieux langage périgourdin, nous traduisons ce texte :

« Item , nous avons payé, le treizième jour de décembre, où nous fîmes dire une messe chantée, parce que M^e Hélié Bodant était venu dans cette ville et prêchait à tout le peuple les grands miracles accomplis en France par l'intervention d'une pucelle qui était venue trouver le roi, notre sire, de par Dieu ; et à ladite messe, nous avons fait mettre deux cierges du poids de un quart et demi, et donné 2 sols à l'officiant, M^r Jehan de Lascoutz. Monta le tout à la somme de 3 sols, 4 deniers et une maille. »

Le grand nom de la Pucelle et le témoignage ainsi rendu à sa mission, dans le temps même qu'elle s'accomplissait, par un homme de la bourgeoisie, forment le principal, pour ne pas dire l'unique intérêt de ce document. Sur le papier où nous le découvrîmes et sous cette écriture jaunie par le temps, dont nous sommes heureux de mettre un fac-simile sous les yeux du lecteur, involontairement nous cherchions à surprendre la pensée de Guilhem Lambert et l'émotion dont son âme débordait lorsqu'il traçait ces lignes. Cette émotion, après bientôt cinq siècles, il n'est personne en France qui ne la ressente encore au seul nom de Jeanne

d'Arc, la vierge sainte de Domremy, l'incarnation vivante du patriotisme.

Mais comme rien de ce qui se rapporte à Jeanne d'Arc ne saurait nous trouver indifférent, après avoir lu le texte de Guilhem Lambert, aussitôt nous nous demandâmes quel était ce maître Hélié Bodant, le prédicateur enthousiaste des merveilles opérées par elle. Dans les archives de la ville de Périgueux, qui n'ont plus pour nous de secrets, jamais ce nom ne s'était offert à nos yeux.

Le beau livre de M. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy* (1), nous fournit un premier renseignement. Sous le n° CCXVII des *Pièces justificatives*, nous trouvâmes un arrêt du Parlement de Poitiers, du 6 août 1429, ordonnant l'arrestation, partout où il serait rencontré, hormis en lieu saint, de frère Hélié Boudant, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Cet arrêt n'étant pas motivé, on pouvait lui supposer une raison politique. Peut-être Hélié Bodant s'était-il montré partisan trop zélé du duc de Bourgogne? La suite des événements et les exploits de Jeanne d'Arc l'auraient amené bientôt après à modifier son attitude politique, comme elles avaient amené frère Richard, le célèbre missionnaire franciscain, à modifier la sienne.

Ce motif d'arrestation était d'ailleurs excusable en 1429, et la conversion d'Hélié Bodant à la cause française le lui aurait fait facilement pardonner. D'autres renseignements recueillis à notre intention dans les archives de l'ordre des Dominicains, à Rome, par le R. P. Bonnet, semblent malheureusement démontrer que la raison d'Etat ne fut pas le mobile qui dirigea le Parlement de Poitiers dans ses poursuites contre le frère Bodant.

Ce personnage avait eu précédemment dans les affaires de l'ordre des Frères Prêcheurs une certaine influence. En 1426, il assistait au chapitre général de Bologne, en qualité de

(1) *Jeanne d'Arc à Domremy. — Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives*, par Siméon Luce, membre de l'Institut; Paris, H. Champion, 1886, in-8°. — *Preuves*, p. 252.

définiteur pour la province de Toulouse : « *diffinientibus. . . . F. Helia Bodandi, S. Paginae professore et diffinitore Tolosano.* » La qualification de professeur d'Écriture Sainte qui lui est ici attribuée donne à croire, malgré l'absence du titre de *magister*, qu'il était, dès cette époque, maître en théologie. « Quoi qu'il en soit, nous écrit le R. P. Bonnet, le chapitre » général assemblé à Lyon, en 1431, le priva de ses grades » et le condamna à la prison perpétuelle pour méfaits graves » qui ne sont pas spécifiés. Ici, il est appelé *Fr. Elias Bodaldi*, » mais c'est évidemment une faute; il est appelé aussi : » *magister conventus Lemovicencis, provinciae Tolosanæ* (1). »

Laissant donc sans regret M^e Hélié Bodant, nous reviendrons à Guilhem Lambert et ferons remarquer la conviction profonde avec laquelle, dans son langage simple et sans apprêt, il affirme le caractère surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc. Les exploits de la Pucelle, ce sont de grands miracles, et fidèle interprète du sentiment populaire, il répète qu'elle est venue de par Dieu.

Le 3 mars 1430, alors que prisonnière des Anglais elle commençait à suivre sa voie douloureuse, Jeanne interrogée si ceux de son parti croyaient fermement qu'elle fût envoyée de Dieu : « Ne scay s'ilz le croient, répondit-elle, et m'en » aclend à leur couraige, mais si ne le croient, si suis-je » envoyée de par Dieu (2). » Cette affirmation si positive,

(1) Dans l'espoir que les archives de la Haute-Vienne renfermeraient quelque document sur Hélié Bodant, nous nous adressâmes à M. Louis Guibert, le savant et zélé vice-président de la Société historique du Limousin. Ses recherches patientes ont été infructueuses. En nous annonçant ce résultat, dans sa lettre du 15 décembre 1886, M. Louis Guibert voulut bien nous donner sur le couvent où séjourna Hélié Bodant ces quelques indications : « Le couvent des Dominicains » de Limoges était fort important. Il avait été construit au XIII^e siècle et occupé » par les disciples de saint Dominique en 1238. Ils avaient passé quelques années » dans un établissement provisoire, où s'installèrent aussi pendant quelque temps » les Carmes, au-delà du Pont-St-Martial. Leur église fut commencée en 1241. » Dans cette église fut enterré un évêque de Périgueux, Pierre de Saint-Astier, » qui avait pris l'habit dans ce couvent et qui y mourut en 1275. »

(2) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par M. Jules Quiherat ; Paris, J. Renouard, 1841-1849, in-8^o, tome I, page 101.

le comptable de Périgueux, nous venons de le voir, l'avait déjà consignée par écrit deux mois auparavant.

A part les ennemis de la Pucelle et ceux que la passion aveuglait, il n'y avait du reste personne en France qui ne crût à la mission de Jeanne et ne la considérât comme une sainte. L'érudition moderne a recueilli grand nombre de témoignages contemporains où la même croyance se trouve exprimée (1), et tout récemment encore, M. Léopold Delisle en signalait deux d'une haute importance (2).

Ce ne sera pas l'une des moindres gloires du Périgord d'avoir à deux reprises élevé la voix en faveur de Jeanne d'Arc. Si le comptable Lambert lui rend hommage, il ne faut pas oublier que l'évêque de Périgueux Hélié de Bour-

(1) Jules Quicherat, *op. cit.*, tomes IV et V. — Nous n'avons pas à rappeler que même pendant sa vie Jeanne d'Arc fut l'objet d'un culte religieux. Son image fut placée sur les autels et on composa des antennes, versets ou oraisons en son honneur. A peine avait-elle expiré, que l'on demanda pour elle les honneurs de la béatification. Une constatation importante a été faite à ce propos par M. Ch. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure; c'est que jamais on n'a fondé, pour le repos de l'âme de Jeanne d'Arc, ni messes, ni services, soit après sa mort, soit après sa réhabilitation, dans un temps où les fondations étaient de tous les jours et en faveur de toutes sortes de personnes. « Pourquoi cette abstention exceptionnelle pour Jeanne d'Arc, observe avec raison M. l'abbé Loth, si ce n'est parce qu'on la tenait pour sainte, pour martyre ? » — Cf. *Jeanne d'Arc et le clergé de Rouen*, par M. l'abbé Julien Loth, travail plein de recherches savantes publié dans la *Semaine religieuse* de Rouen, n^{os} des 15, 22 et 29 mai 1886.

(2) « Notes de Nicole de Savigny, avocat parisien du xv^e siècle, sur les exploits de Jeanne d'Arc et sur divers événements de son temps, » dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*; 1^{re} année, 1874, in-8°, pages 42-44. — « Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc, » dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*; tome XLVI, 1885, in-8°, pages 649-660. — Le 18 février 1880, M. le chanoine Lucot, de Châlons-sur-Marne, qui ignorait la publication des notes de Nicole de Savigny par M. Léopold Delisle, a lu à la Société des Antiquaires de France un mémoire intitulé : « Jeanne d'Arc, note inédite d'un contemporain de la Pucelle [Nicole de Savigny] sur la campagne dite du sacre (1429), avec des éclaircissements sur cette note. » Voir une analyse de ce mémoire dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLI, 1880, page 101 et 102.

deille (1) figure au nombre des prélats mandés par le roi Charles VII, en 1450, pour prendre part au procès de réhabilitation de l'héroïque vierge de Domremy. Dans un mémoire en forme de consultation qui nous a été conservé (2), le savant prélat discute l'un après l'autre les différents chefs d'accusation portés contre Jeanne d'Arc, et après en avoir démontré la fausseté, conclut à son innocence et à son tour proclame le caractère surnaturel de sa mission.

Michel HARDY.

(1) Hélie, cardinal de Bourdeille, fils aîné d'Arnaud de Bourdeille, 1^{er} du nom, et de Jeanne de Chamberlhac, et grand-oncle de l'historien Brantôme, naquit au château de Bourdeille, en Périgord, vers l'an 1410. Élu évêque de Périgueux en 1437, il fut promu à l'archevêché de Tours en 1468, créé cardinal-prêtre, sous le titre de Sainte-Luce, en 1483, et mourut à Artanes, près de Tours, le 15 juillet 1484. Le cardinal de Bourdeille a laissé plusieurs écrits dont les principaux, au rapport de M. l'abbé Lespine qui lui a consacré une notice dans la *Biographie universelle*, sont : 1^o *Opus pro pragmatica sanctionis abrogatione* ; Rome, 1486, in-4^o, réimprimé à Toulouse en 1518 ; — 2^o *Defensorium concordatorum* ; Paris, 1530, in-4^o, plusieurs fois réimprimé avec les Concordats de Léon X et de François 1^{er}. Nous mentionnerons également, d'après M. Lespine, une lettre *en patois périgourdin*, où le pieux prélat rend compte à son neveu, le seigneur de Bourdeille, de son voyage à Rome, en 1482. — Cf. *Biographie universelle ancienne et moderne* ; Paris, Michaud, 1811-1828, in-8^o ; tome V, p. 360-362.

(2) Ce mémoire manuscrit se trouve à la suite du Procès de réhabilitation, où il porte ce titre : « Sequitur consideratio reverendi patris domini Helii » episcopi Petragoricensis, super processu et sententia contra dictam Johannam » prolata ; in qua consideratione ostenditur qualitates eidem Johannæ in sententia » attributas, confessioni et dictis ipsius minime convenire ; imo contrarias potius » ipsi applicari debere. » Bibl. nat., ms. 5070. fol. 111, r^o. M. Jules Quicherat en a reproduit le prologue et la conclusion (*op. cit.*, t. III, p. 306-308).

ÉTUDE DE LANDIERS

EN PÉRIGORD.

On trouve encore en Périgord de beaux landiers, qui n'ont pas été vendus comme vieille ferraille et qui méritent l'attention des amateurs de ferronnerie artistique. Nous avons découvert, à Boisseuilh, une paire de landiers de cuisine appartenant à M. Dufraisse et provenant de M. Jardet, maréchal-ferrant, qui les tenait de son père, lequel était né en 1770. Il est probable que ces landiers ont été autrefois la propriété du château de Boisseuilh et qu'ils ornaient et meublaient une de ces cheminées assez grandes pour permettre à toute une famille nombreuse de s'asseoir autour de l'âtre. Ces forts chenêts, en fer forgé du Périgord, servaient à supporter des bûches énormes et les broches à rôtir.

La tête de la tige est formée par une espèce de récipient destiné à faire cuire des mets dans des casseroles ou poëlons ou à maintenir les plats chauds. Ces réchauds, remplis de braises, remplaçaient nos potagers ; ils étaient à la portée de la main et hors de l'ardeur du foyer, pour permettre de remuer les sauces pendant leur cuisson.

Nous avons aussi pu prendre chez M. le docteur Archer, à Savignac-les-Eglises, le croquis de landiers à peu près semblables, sauf certains détails faciles à apprécier à la vue du dessin.

Le genre de ces deux landiers doit dater du xvi^e siècle.

Dans la tournée archéologique du 25 juillet 1885, nous avons fait le croquis de landiers d'appartement, que nous avons trouvés dans la cheminée renaissance de la salle des Etats du château de Beynac. Comme on le voit, ces chenêts, d'une époque plus récente, sont devenus moins hauts ; ils ne servent plus qu'à se chauffer les pieds et à empêcher les bois enflammés de rouler sur les parquets, qui ont remplacé, dans les appartements, les anciens dallages en pierre ou carreaux céramiques.

Nous avons trouvé quelquefois d'assez jolis landiers en fonte de fer ; mais nous ne nous sommes occupés que des ouvrages en fer forgé, et nous allons donner sommairement la description de ce genre de travail, en prenant pour type le landier de Boisseuilh et en le suivant du haut en bas. (*Voir planche 1.*)

Le récipient des casseroles est composé d'un fer carré, tordu à chaud, mais aminci. La soucoupe est en fer battu et retourné ; elle est rivée sur la tige du landier. La boule est forgée et ameublée dans une plaque de forte tôle, et les deux hémisphères sont reliés dans le milieu par quatre rivures. Le fer était percé à chaud par un poinçon. De nos jours, un ouvrier se servirait de la machine à percer. Sur le devant de la tige règne une plaque qui lui est rivée à chaud et à poinçon carré, pour empêcher les rivets de tourner. Les crochets, destinés à recevoir divers ustensiles de cuisine, sont épaulés, carrés et rivés à goujon carré derrière la bandelette ; ils ont leurs faces décorées par une feuille à rainures. Les volutes du pied sont enroulées à coups de marteau, c'est-à-dire sans machine ou modèle. Le crochet, porte-pot (*trappo-toupi* ou *crémaillou*), est en fer tordu. La pelle et les tisonniers devaient être faits de la même manière.

Enfin, ce qui frappe le plus dans l'étude de ces fers forgés, c'est l'habileté des forgerons d'autrefois, qui allongeaient, amincissaient, renforçaient, perçaient tout à chaud et au marteau, faute de fer de toutes dimensions et d'outillage perfectionné, et arrivaient néanmoins à faire des pièces de serrurerie artistique, qui font encore notre admiration.

A. CROS-PUYMARTIN.

DEUX ÉPITAPHES
ET UNE INSCRIPTION
PROVENANT DU CHATEAU DE LAFORCE.

(Don fait au Musée départemental par M. le duc de Caumont-Laforce.)

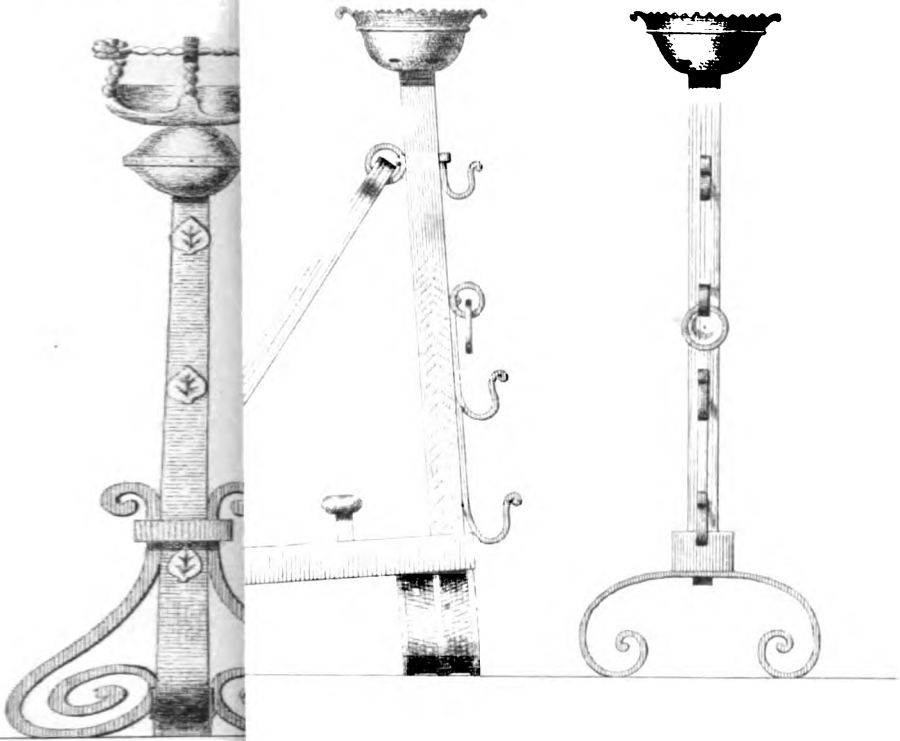
Messieurs,

L'Echo de la Dordogne annonçait, il y a quelque temps, que deux pierres tombales, concernant la maison des Caumont, venaient d'être découvertes dans la cour des dépendances de l'ancien château de Laforce. Mon cher père, M. le docteur Galy, notre aimé président, conservateur du Musée départemental de la Dordogne, retenu par son état de santé, me pria d'aller moi-même prendre connaissance de ces monuments ; la Société historique et archéologique du Périgord avait le plus vif désir de les voir transporter au Musée, et, par l'intermédiaire de notre collègue M. Thirion-Montauban, toujours soucieux de recueillir ce qui peut se rattacher à l'histoire de notre province, mon père écrivit à Paris, à M. le duc de Laforce. Sa réponse gracieuse, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, ne se fit pas attendre et ce fut alors que, dans un second voyage, muni de l'autorisation nécessaire, je pus prendre possession de ces précieux vestiges funéraires et les faire adresser au Musée départemental. Ils y sont installés aujourd'hui, à une place d'honneur, sous

Vue de

Vue de côté

Vue de face

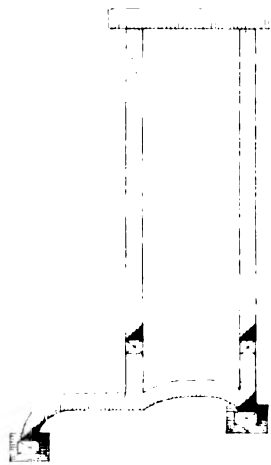


Venaisance

ats

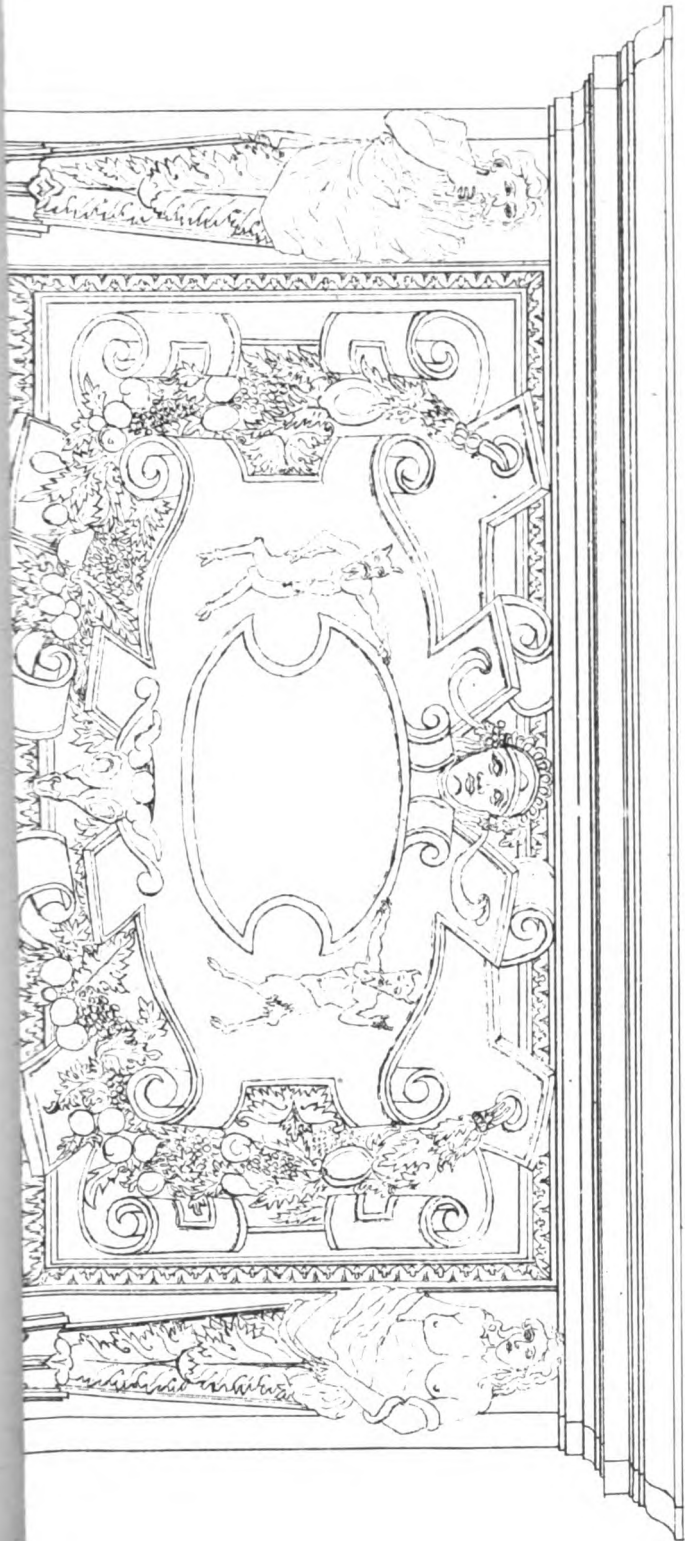
prop^{re}

Plan



martin, Architecte

A. CROS PUMARTIN Architekt



le nom de leur donateur. Voici la lettre du duc de Laforce, écrite à M. le docteur Galy :

• Paris, 13 décembre 1886.

» Monsieur,

» Je m'empresse de vous adresser ci-jointe l'autorisation que vous m'avez demandée, afin qu'il vous soit fait remise des pierres tombales retrouvées à Laforce. — Je suis très heureux de pouvoir ainsi répondre au désir que vous voulez bien m'exprimer, au nom du département, en faisant don au Musée de Périgueux de ces souvenirs historiques, doublement précieux pour moi, puisque l'histoire du pays est en grande partie liée à celle de ma famille. Il m'est particulièrement agréable d'avoir rencontré comme intermédiaire en cette occasion, un savant à qui nous devons la publication de poésies nous intéressant à un si haut point (1). Je me félicite, Monsieur, de cette bonne fortune et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Duc DE LA FORCE. »

Qu'il me soit permis, Messieurs, dans ce court exposé, d'adresser mes plus chaleureux remerciements à M. Louis Amedieu, maire de Ginestet, pour le concours actif et dévoué qu'il m'a prêté. Nous avons ajouté à cet envoi une autre inscription, portant la date de 1604 et constatant l'édification, par un Jacques Nompar de Caumont, d'une demeure sur les dépendances mêmes du château. Cette inscription nous a été offerte, avec l'empressement le plus aimable, par M. Rayroux, pasteur à Laforce et directeur des asiles John Bost ; elle est sur pierre ordinaire. Trouvée par M. Rayroux, dans un jardin dépendant des asiles, elle a été aussi placée sous son nom, au Musée départemental. Que M. le directeur reçoive ici l'expression de notre gratitude.

(1) Manuscrit de 1416 des quatrains moraux de Guilhem de Caumont, publié en 1845 par M. le docteur E. Galy.

Telle est l'inscription :

CETE † MAISON † FVT † EDIFIEE †
LAN † 1604 † PAR MESSIRE † JACQUES †
NOMPAR † DE CAVMONT † SEIGNEVR †
ET † BARON † DE † LAFORCE †
CONSELHIER † DV † ROY † EN † SES †
CONSEILS † D'ESTAT ET † PRIVE †
CAPITENE † DES † GARDES † DV †
CORPS † DE † SA † MAJESTE † GOV
VERNEVR † ET † SON † LIEVTE
NANT † GENERAL † EN † SES † ROY
AVME † DE † NAVARRE † ET PAYS
SOVVERAIN † DE † BEARN .
P † BOISSON † ARCHITECTE .

Il s'agit dans l'inscription qui précède, ainsi que l'indiquent la date de 1604 et les titres nombreux du chef de la MAISON de Laforce, de Jacques de Caumont, né en 1558. C'est lui qui fut miraculeusement sauvé, pendant la saint Barthélemy, à côté de son frère et de son père massacrés. Il édifia *cete maison*, une maison de secours, un hospice sans doute (1). Henri IV, son ami, lui donna la vice-royauté de

(1) Mon père croit que cette inscription si simple et si modeste, relatant l'édification, en l'an 1604, de *cete maison* par messire Jacques Nompars de Caumont, se rapportait au château même. Dans des lettres et dans ses mémoires, il ne désigne son château que par ces mots, *ma maison*. L'association de l'architecte P. Boisson à l'œuvre de ce grand seigneur est une œuvre délicate et de reconnaissance du duc Jacques de La Force envers maître Pierre. Elle n'a aucun caractère religieux, ne rappelle aucun fait ayant trait à des fondations pieuses. Elle

Navarre et le nomma gouverneur de Béarn et crut avec raison « ne pas placer son pays natal en meilleures mains. » *Il fut aussi capitaine des gardes du corps.* Il allait être fait maréchal de France le jour où le roi fut assassiné. Il était avec le duc d'Epéron dans le carrosse d'Henri IV, et ce fut lui qui ramassa le couteau dont se servit Ravailac. Cette arme, longtemps conservée dans la famille de Laforce, se trouve maintenant au musée d'artillerie de Paris (1).

Nous empruntons quelques détails aux mémoires du duc de Laforce, publiés par le marquis de La Grange, et où nous verrons que le nom de Pierre, dont il appelle son architecte, est le même Pierre Boisson (2) que nous trouvons sur l'inscription de 1604, P. BOISSON. M. de Laforce écrit, en effet, à sa femme, au sujet de la reconstruction de son château : « J'avais envie de voir mon bâtiment, qui me contente fort. L'ouvrage est fort bien conduit ; maître Pierre me promet que, dans l'année prochaine, toute la façade qui regarde la plaine, le côté du logis et les deux pavillons seront fort avancés. » — Il s'agit ici évidemment de Pierre Boisson, dont nous trouvons la signature sur l'inscription.

n'est signée que par l'architecte de la maison des Caumont. Si elle exprimait le souvenir d'une œuvre charitable on y trouverait la manifestation de la piété ou du culte. Rien de semblable.

Au frontispice de la maison seigneuriale, le seigneur de Laforce est resté humble évangélique, et il a voulu que l'inscription de *sa maison* ne portât pas le nom de palais.

C'est une chose rare en Périgord, où tant de belles œuvres sont restées inconnues, que de pouvoir immortaliser le nom d'un de nos artistes.

Il serait possible, si réellement cette inscription se rapporte à la construction du château même, qu'elle fût placée au-dessus de la porte d'entrée, du côté de la plaine, à l'endroit où, dans la gravure publiée par M. Determes, nous distinguons un cartouche vide et légèrement oblong. — La cassure de la pierre et l'altération des lettres qui en résulte ont été évidemment produites par un boulet du siège de 1633. L'inscription a été rajustée postérieurement et avec soin à l'aide de crampons en fer.

(1) *Les ducs et duchés français, avant et après 1789*, par Edouard de Barthélemy.

(2) L'architecte du château de Laforce s'appelait P. Boisson et le sculpteur M. de la Baraudière.

« Je ne sais pourquoi mondit sieur d'Elbœuf (1) voulait ruiner ma maison ; il ne peut mal à personne ; il n'a jamais retiré que des services du roi et des miens. » Il s'agit ici du siège du château de Laforce, en 1622, par le marquis d'Elbœuf, dont l'armée ne tira pas moins de 400 coups de canon.

Plus loin, le duc de Laforce, parlant des aménagements intérieurs, écrit : « Ma fille a fait de deçà une emplette d'orangers et de citronniers que j'envoie à Laforce ; presque tous portent fruits. Je vous prie d'envoyer pour 12 ou 15 jours votre jardinier, pour aider à les accommoder comme il faut. J'envoie un mémoire de ce qu'ils auront à faire ; j'aurais très grand déplaisir qu'ils me les laissassent perdre. — J'ai aussi envoyé des hommes pour les vers à soie. »

Dans une autre lettre qu'il écrit à la duchesse de Laforce, il ajoute encore : « Mon fils de Castelnaut me vint, il y a trois ou quatre jours, avec notre petit ; nous passons bravement notre temps et je trace cette besogne qui veut faire des merveilles ; je fais aussi commencer bientôt le fondement des galeries (2). J'ai fait venir mon fontainier (3). Le roi a trouvé le dessin de mon bâtiment fort beau (4). Il me promet de

(1) Le marquis d'Elbœuf était de la maison de Lorraine et frère du duc de Guise. Louis XIII, en l'envoyant contre Laforce, voulait effrayer le duc et l'obliger à une réconciliation avec lui, fait qui eut lieu quelque temps après.

(2) La construction de l'édifice coûta 180,000 livres, c'est-à-dire au moins 500,000 francs de nos jours. Les matériaux provenaient des carrières de Bussac, près Lalinde.

(3) Le goût des fontaines et des rocailles s'était propagé dans toutes les riches demeures, grâce au génie de notre voisin Bernard Palissy ; son enfance se passa à Montpazier. Il serait à désirer que le souvenir de ses premières études y fût consacré par un monument.

(4) Ce bâtiment, pour répéter l'expression si humble de l'illustre Périgourdin, était une œuvre pleine d'élégance et de goût, n'ayant plus rien de la rudesse féodale ; l'art florentin en avait inspiré le plan. Les principaux ornements consistaient en bossages sculptés. La façade regardait la vallée de la Dordogne, élevée de trois étages, plus un rang de lucarnes. Trois corps de logis étaient reliés au centre par une porte monumentale, accostée par deux pavillons en éventail, dont les entablements arrivaient à la hauteur du premier étage du château ; un portique, orné de quatre colonnes d'ordre dorique et au-dessous un fronton ; entre les deux montants d'un pont-levis, deux halberdars entrecroisés, les armes des Caumont-Laforce entourées de drapeaux à plis et, au-dessus

m'y aider; mais je crains fort, si je ne trouve quelque moyen qui coûte guère, qu'il sera malaisé, car il n'y eut jamais tant de poursuivants ni moins de libéralités. »

« J'ai eu ces jours-ci des nouvelles qu'on travaillait fort; le roi en a parlé à la reine, en présence de force noblesse, qu'il entretint une heure de la beauté de l'assiette. J'ai fait monter aussi de la soie provenant de mes mûriers, de quoi Sa Majesté a été fort aise; Sa Majesté m'a fait l'honneur de me vouloir donner force choses de sa ménagerie; mais il n'y a pas moyen de les faire porter; tels que cygnes, faisans blancs, canes d'Inde, poules de Barbarie. » — « Les étoffes sont fort chères; je fais faire une aiguère, deux chandeliers, 12 plats, autant d'assiettes et 12 cuillers. Cela pourra revenir à 400 écus. » « J'ai acheté un carrosse de velours cramoisi, en broderie, fort beau, qui me coûte 650 livres. »

Nous apprenons, par les mémoires du duc de Laforce, que le roi de Navarre demeura quelque temps au château; il y vivait avec une telle familiarité qu'il n'y menait personne de sa maison, voulant que ce fussent les officiers du duc qui le servissent; il tint même un de ses enfants au baptême et le porta jusqu'au temple entre ses bras.

Tels sont, Messieurs, les renseignements authentiques, puisés aux sources mêmes, que nous pouvons vous fournir

d'un œil de bœuf, deux figures de femmes assises, représentant les symboles des arts et de la paix, tenant l'une un luth ou une mandore, l'autre une palme. Un lanternon sur lequel était placée la statue de *la Force*, nue et tenant la massue d'Hercule, se dressait au-dessus de la porte d'entrée. Au point culminant de l'édifice s'élevait un campanile en rotonde, ajouré, surmonté de la statue d'un héraut d'armes, en justaucorps, casqué et cuirassé; il tenait de la main droite un pennon servant de girouette, terminé par une fleur de lys, sans fer de lance, symbole de la paix; de la main gauche, il maintenait l'écu de la famille aux armes des trois léopards. — Sur la façade de la cour intérieure et à droite et à gauche de fenêtres simulées, se trouvaient, d'après la gravure du XVIII^e siècle, deux cartouches avec deux L en monogramme et entourés l'un de branches de chênes, l'autre de palmiers (la force et la paix); au-dessous, deux bas-reliefs représentaient la Justice et la Charité.

Cette splendide demeure était entourée de pelouses, bordées par de larges fossés, reconnaissables encore à une légère dépression du terrain: une avenue de marronniers y conduisait.

E. G.

sur Jacques de Caumont, l'ami d'Henri IV, qui assista à tous les troubles de la Ligue, se distingua parmi les maréchaux de Richelieu, et vit, sous Louis XIV, la grandeur du royaume à laquelle il avait tant contribué par son intelligence et sa valeur.

Il mourut inébranlable dans sa foi protestante, malgré les supplications de Louis XIII.

Les deux premières pierres tombales sont en marbre noir. L'une d'elles, aux armes de la famille, surmontées de la couronne ducale, d'azur à trois léopards d'or, armés, lampassés, couronnés de gueules, l'un sur l'autre, porte la date de 1737. L'autre, un peu plus récente, est de 1764. Sur le marbre, à la suite de l'épithaphe, sont inscrits des vers à la louange du mort; elles sont toutes deux en bon état de conservation. Les voici :

1^{re} inscription :

(Armes des Caumont.)

CY GIT TRES HAVT
ET PVISSANT SEIGNEVR....
RE ANTONIN NOMPAR DE CAV-
MONT LAFORCE MARQVIS DE
CASTELNAVT NE A PARIS LE
10 JVIN 1, MORT LE 2
NOUVEMBRE 1737 (1)

(1) La pierre tombale du Musée, portant la date de 1737, recouvrait les restes d'un Antoine de Caumont, mort à 17 ans.

2^e inscription :

(Ecu accosté de deux licornes.)

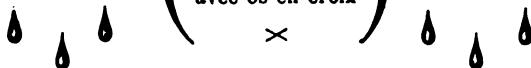
FIT VIA VI

Qu'on peut traduire ainsi : *La force leur montre le chemin.*

CY GIST

**TRÈS HAVT ET TRÈS PVISSANT SEIGNEVR
MONSEIGNEVR ARMAND NOMIAR DE CAVMONT
DVC DE LAFORCE, PAIR DE FRANCE, MARQVIS
DE CAVMONT, DE TAILLEBOVRG, DE MADVRANT,
AGMÉ (1), FEUILLET, BOËSSE ET CVGNAC, COMTE
DE MVSSIDANT, BARON DE CASTELNAV^T LES
MILANDES, SEIGNEVR DE LA PRÉVOTÉ ET DO
MAINE DE BERGERAC ET AVTRES LIEVX,
DÉCÉDÉ EN SON CHATEAV DE LAFORCE LE
3 JVILLET 1764, A L'AGE DE 86 ANS .**

**Père de ses vassaux, puissant, riche pour eux,
Il secourut les uns, il protégea les autres ;
Peuples, donnés des pleurs à ce cœur généreux,
Combien de fois essuyä-t-il les vôtres ! (2)**

Requiescat (Tête de mort
laurée
avec os en croix
×) **in pace.**
 

(1) Pour Eymet.

(2) La famille des Laforce avait pour ses inférieurs des bontés paternelles ; un de leurs vieux serviteurs, le nommé Sébastien, qui avait passé sa vie avec eux, eut aussi le même tombeau. (Jules Determes). Ces sentiments justifient l'épithaphe en vers que nous trouvons sur la dalle funéraire de 1764.

Personne n'ignore le rôle important joué par l'illustre famille des Caumont-Laforce dans l'histoire du Périgord et de notre pays de France. Leur demeure était un vrai palais : meubles précieux, bibliothèque de manuscrits et livres rares, tableaux, tapisseries, armures, souvenirs historiques de tout genre en formaient un véritable musée (1).

Les inscriptions et les dalles funéraires du Musée départemental devaient reposer sur les caveaux de la chapelle qui aujourd'hui n'existe plus et a été, comme le reste de l'édifice, détruite par la Révolution. Il ne subsiste plus rien, en effet, du somptueux logis des siècles derniers. A part la porte d'entrée principale, autrefois flanquée de canons, une partie des écuries (2), quelques dalles de marbre, éparses çà et là et provenant de l'abreuvoir aux chevaux, tout a été anéanti. Ce fut le conventionnel Lakanal qui, en 1793, fit d'abord mettre à sac, comme il l'avait fait pour Chantilly, l'antique château des ducs de Caumont-Laforce. Il fut ensuite rasé et les restes en furent dispersés.

Paul GALY,
Ancien sous-préfet.

(1) Voyez *Le Château de Laforce*, estampe gravée au XVIII^e siècle, rééditée de nos jours par M. Jules Determes, ancien attaché à la Bibliothèque nationale, brochure de Falsandier, libraire ; Bergerac, in-4°, 1850.

(2) Les écuries portaient encore de nos jours le nom de *Recettes*.



VARIA.

EXTRAIT

DES *Registres secrets* DE LA COUR DU PARLEMENT DE BORDEAUX (1)

Le 2 juin 1556, sur ce que Lahet, aduocat général, a proposé, dès hier, y auoit eu controuerse entre le doyen de l'Eglise cathédrale de St-Pierre-de-Xaintes et de lun des chanoines dicelle, et l'abbé regullier de Chancellade, disants deuoir précéder lesdits abbés aux sièges ordonnés des gens d'Eglise au parquet du plaidoié de la Cour, ledit abbé de Chancellade disant, au contraire, qu'il les debuoit précéder, requérant qu'il plut à la Cour pourueoir sur ce.

La Cour, eue sur ce délibération, a arrêté et ordonné qu'aux dits sièges ordonnés des gens d'Eglise, au parquet du plaidoié, le doyen de ladite Eglise cathédrale précédera ledit abbé de Chancelade, lequel précédera les chanoines de ladite église.

.....
.....
Le 3 (juin 1556), veüe la Requête présentée par les substitués du procureur général ez-sièges de Périgueux et Sarlat, aux fins d'être congédiés et leur permettre eux aller de cette ville ou ils estoient venus, pour comparoir aux iours ordinaires de Périgord, a été arrêté que lesdits substitués seront congédiés, et les congédie la Cour, et outre rabat à n. lieutenant-général de Sarlat lamande de 100 livres en laquelle il a esté condamné enuers le Roy, faute d'auoir comparu auxdits iours ordinaires de Périgord, et quand à M. J. Belcier, juge-mage de Périgueux, attendu sa vieillesse et antiquité, aussy qu'il a esté ci-deuant conseiller en la Cour, a esté tenu pour excusé, pour cette année, de comparoir aux dits iours ordinaires de Périgord.

Pour copie certifiée conforme :

Joseph MALLAT.

(1) Bibliothèque de Bordeaux.

LETTRE DE L'ABBÉ DE LESPINE A BERNADAU,

A BORDEAUX.

Paris, rue de l'Université, n° 368.

Le 3 mai 1803.

J'ose me flatter, Monsieur, que vous ne désapprouverés pas la liberté que je prens de m'adresser à vous, quoique je n'aye pas l'honneur d'en être connu, pour solliciter vos bontés, et vous prier de me donner quelques renseignemens sur plusieurs objets qui m'intéressent. J'aurois regardé cette demande comme indiscrete, si M^r de Chansard, mon voisin et mon ami, qui a eu l'honneur de vous voir à Bordeaux, ne m'avoit enhardi, en m'assurant que vous ne manqués jamais d'accueillir avec bonté tous ceux qui ont recours à vos lumières. Je sais, d'ailleurs, que personne n'est plus versé que vous dans la connoissance de l'histoire de notre pays, et ne se prête avec plus de plaisir, à servir de guide à ceux qui veulent suivre cette carrière. Les différentes recherches auxquelles vous vous êtes livré avant la Révolution vous ont mis à portée de puiser dans plusieurs sources, qui aujourd'hui n'existent plus, ce qui ajoute un prix infini à votre travail. Il me tarde infiniment de voir paroltre l'ouvrage qui en sera le fruit et la récompense, vous pouvés me compter d'avance parmi vos souscripteurs.

Pour ne pas vous excéder je me bornerai, pour cette fois, aux questions suivantes :

1° Avés-vous recueilli quelques faits sur la personne et la famille du troubadour Geoffroi Rudel, seigneur de Blaye ? De toutes les recherches que j'ai faites pour tâcher de fixer son âge, et découvrir le nom de ses parens, je n'ai rien trouvé qui m'ait satisfait dans les auteurs que j'ai consultés, tels que le Moine des isles d'Or, l'auteur anonyme d'une ancienne tenson provençale, Pétrarque, Nostradamus, Crescembeni, M^{rs} de Ste-Palaye, Foncemagne, Millot, Papon, etc. — Seroit-il le même que Geofroi Rudel de Bergerac, qui épousa Mabirie de Clermont, fille d'Aichard ou Aichard de Clermont et d'Agne de Martel (cette dernière) remariée à Geofroi sire de Pons en Saintonge. Elle étoit fille de Geofroi Martel, que l'on croit être Geofroi d'Angoulême, dit Martel. Je ne vous parle

pas de ses poésies; elles se trouvent dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale;

2° Connoissés-vous un jongleur Périgourdin du XII^e siècle, nommé *Grimoart* ou *Grimoard*, dont il est fait mention dans les poésies de Geofroi Rudel ?

3° Peut-on fixer la localité du château de *Garnomo*, près de Bordeaux, où fut tenu un Concile vers l'an 670 ? Je possède un fragment de ses actes, que je regarde comme un des monumens les plus précieux sur les mœurs de nos Aquitains dans le VII^e siècle. Le manuscrit en a été déterré par Baluze, dans la Bibliothèque ou archives du chapitre d'Alby ;

4° Que sont devenues les archives de l'Archevêché de Bordeaux, dans lesquelles il y avoit des choses précieuses sur la légation d'Amat ? Je crains bien qu'elles n'ayent péri dans les tems orageux de la Révolution, ainsi que les cartulaires de La Réole, de La Sauve, Faisse et autres, dont Etiennot et les autres compilateurs ne nous ont donné que des extraits imparfaits.

Il n'en est pas de même ici : on a nommé à tems des conservateurs qui ont tout sauvé, à l'exception d'une partie du Cabinet de l'ordre du St-Esprit. On a même repris les grandes entreprises littéraires qui avoient été arrêtées par l'effet de la Révolution; M^{rs} Camus et Pastoret se sont chargés de continuer le grand Recueil des ordonnances du Louvre, et le tome qui contient les ordonnances de Louis XI va paraître. — On imprime dans ce moment la suite du Recueil des historiens de France, par D. Bouquet; et c'est D. Brial, ancien Bénédictin aux Blancs-Manteaux, qui en est le continuateur, il en a deux volumes tout prêts, qui conduiront l'ouvrage jusqu'au commencement du règne de Philippe Auguste. M^r Laporte du Theil est chargé de continuer le Recueil des diplômes et chartes concernant l'histoire de France, etc.

Savés-vous si l'immense dépôt de titres du Périgord et du Limousin qui étoit conservé au château de Pau a été brûlé ?

Pardon mille fois, Monsieur, je n'en finirois pas si je voulois m'écouter, mais il est tems de mettre des bornes à mes importunités. A mon tour, si je suis assez heureux pour vous être bon à quelque chose, pendant le tems de mon séjour à Paris, j'en serai ravi, et je vous prie de m'accorder la préférence.

Nous possédons ici des ressources immenses, en tout genre, entr'autres toutes les copies des titres transcrits à la Tour de Londres, à l'Echiquier,

*

et à la Bibliothèque Cottonienne, par M. de Bréquigny; j'y ai remarqué deux ou trois gros portefeuilles sur Bordeaux, etc.

Adieu, Monsieur; mon papier ne me laisse que la place de vous assurer des sentimens de l'estime très distinguée que j'ai pour vous.

LESPINE,

ancien chanoine de Périgueux.

Suscription :

*Monsieur Bernadau, jurisconsulte et historiographe, rue du Cahernan,
n° 4, à Bordeaux, département de la Gironde.*

Titre :

1803.

Lettre de l'abbé Lespine, savant de Périgueux,
attaché à la Bibliothèque nationale à Paris,
pour la garde des manuscrits.

Pour copie conforme :

D^r MACHENAUD.

*(Bibliothèque de la ville de Bordeaux; manuscrits: collection
Bernadau, 2^e série, tome 49, page 217.)*

NÉCROLOGIE.

M. L'ABBÉ MOREAU.

La mort vient de passer encore par notre Société et d'y faire une victime. M. l'abbé Théobald Moreau est décédé au milieu des siens, à Vanxains, le 19 novembre dernier. Né le 3 juin 1863, il s'est éteint au printemps de sa vie, emporté par un mal dont il était aisé depuis longtemps de suivre sur lui les rapides progrès.

Après de fortes études faites tant au pensionnat ecclésiastique de Ribérac qu'à l'école cléricale de Périgueux, M. Moreau entra au grand séminaire diocésain. Il fut là ce qu'il avait été partout ailleurs : un élève studieux et zélé. Les belles-lettres et l'histoire étaient surtout ses études de prédilection, et c'était pour satisfaire à ce dernier penchant de son esprit qu'il consacrait la plus grande partie de ses loisirs à rechercher dans les dépôts publics de nos archives communales et départementales les faits pouvant intéresser à des titres divers notre pays de Périgord.

Ce fut pendant le temps des vacances, à la fin de sa première année de grand séminaire, qu'à la suite de la lecture des œuvres de M^{lle} Clotilde-Suzanne Courcelle-Labrousse, il conçut le dessein d'étudier à leurs sources les documents laissés par cette illuminée et de les compléter par de nouvelles recherches. Il quitta donc le séminaire l'année suivante et entra comme professeur à « l'École libre de l'Immaculée-Conception, rue de Vaugirard, » à Paris. Là encore, il employa tout le temps que lui laissaient les devoirs de sa charge tantôt à la fréquentation des cours de la Sorbonne et du Collège de France, tantôt à étudier aux Archives nationales les manuscrits laissés par M^{lle} Labrousse, motif principal de sa venue à Paris.

Au début, M. Moreau ne se proposait que de publier une nouvelle édition plus complète et surtout plus exacte que celle de Pontard des œuvres de M^{lle} Labrousse. Mais, peu à peu, l'horizon s'élargit devant lui. Il fut amené à s'occuper de dom Gerle, de Cagliostro, de Catherine Théo, de la duchesse de Bourbon, de la plupart enfin des illuminés de la fin du XVIII^e siècle. Dès lors, son plan fut modifié, et il conçut le projet de faire, dans

une série de travaux particuliers, une étude d'ensemble sur l'illuminisme politique en Europe et en France à l'époque de la Révolution. C'est dans ce but qu'il entreprit un voyage en Italie et un voyage en Allemagne, et c'est aux archives du Vatican qu'il acheva sa première étude sur M^{lle} Labrousse.

Nous ne dirons rien de cette œuvre bien connue, fruit de longues et consciencieuses recherches et qui a paru en 1886, sous le titre modeste de *Une mystique révolutionnaire, Suzette Labrousse*. M. Moreau en avait communiqué le manuscrit à M. Taine, l'illustre auteur des *Origines de la France contemporaine*, qui voulut bien le lui retourner, gracieusement accompagné d'une lettre des plus flatteuses et qui est le plus bel éloge de cette étude.

M. Moreau ne laisse aucun manuscrit achevé. Il avait réuni de nombreuses études relatives à un premier travail sur *Les Émigrés du Périgord* et dont l'avaient momentanément détourné ses études sur l'illuminisme. Ces notes, dont il nous avait plusieurs fois entretenu, ne se sont pas retrouvées dans les papiers qu'il a laissés.

Esprit fin, délicat, jugement sûr, travailleur infatigable, M. Moreau promettait les plus belles espérances. Sa mort laisse donc dans notre Société qu'il affectionnait par-dessus tout, et à laquelle il aurait fait part, dans l'avenir, de ses meilleurs travaux, un vide d'autant plus grand qu'ils sont plus rares les hommes heureusement doués comme lui.

A. S.

M^{me} DU BURGNET.

C'est avec de douloureux regrets que nous avons appris la mort de M^{me} du Burgnet, qui a succombé, le 29 novembre dernier, à une très courte maladie, au château du Portboutout, près d'Allemans. Bien que sa santé eût éprouvé une sensible atteinte depuis qu'elle avait été si cruellement frappée dans ses chères affections par la perte de M. du Burgnet, son mari, rien ne pouvait faire prévoir une fin si prochaine à sa famille, à ses amis et à tous ceux qui recevaient, chaque jour, autour d'elle, les marques de son inépuisable bienfaisance.

Ç'a été pour notre Compagnie un très grand honneur que de compter M^{me} du Burgnet parmi ses membres, et nous avons à cœur de rendre le respectueux hommage de nos regrets à sa mémoire (1).

M^{me} du Burgnet tenait au Périgord et à l'Angoumois : au Périgord par sa mère, qui était de la très ancienne famille Dejean de Jovelle, dont le nom s'est éteint, en 1864, dans la personne de M. Noël Dejean de Jovelle, ancien membre du conseil général de la Dordogne pour le canton de Verteillac. Elle tenait à l'Angoumois par son père, M. Vallier, qui a laissé les souvenirs les plus honorables dans la magistrature d'Angoulême, où il avait été juge au tribunal et où il exerça pendant longtemps les fonctions de maire. M. du Burgnet, par son mariage, la rattacha au Périgord, en la fixant sur le territoire d'Allemans. C'est là qu'il l'associa, par une heureuse communauté des qualités du cœur et de l'intelligence, à la haute position que lui acquirent l'estime générale dont il fut entouré, et son désintéressement, qui n'avait d'égal que son amour à faire le bien et à rendre à son pays d'incessants services.

M^{me} du Burgnet, dans ses rapports avec les personnes qui l'entouraient ou qui l'abordaient, quelle que fût leur condition, avait le secret inné, dont elle était seule à ne pas s'apercevoir, d'unir une exquise aménité aux expansions des qualités de son cœur et aux manifestations des aptitudes si remarquables de son esprit. Le souvenir du charme intime que l'on en gardait ne faisait que rendre plus précieux les témoignages de sa bienveillance.

(1) Le *Bulletin monumental*, organe de la Société française d'Archéologie, à laquelle elle appartenait aussi, dans son numéro de novembre-décembre 1886, a consacré quelques lignes à la mort et à la mémoire de Mme du Burgnet.

La manière de juger les sujets qui attireraient son attention mettait en relief les heureux dons de cet esprit élevé, aussi distingué par ses facultés pénétrantes, par la sûreté et la délicatesse de son goût, que par l'étendue de sa culture dans le domaine de l'histoire, de la littérature, de l'art et de cette science pleine d'attraits, l'archéologie.

Quelques-uns de nos confrères se souviennent sans doute de sa présence, déjà avant la fondation de notre Compagnie, au Congrès archéologique tenu à Périgueux, en 1858, sous la direction de M. de Caumont. Bien qu'elle se contentât d'écouter discrètement les discussions, plusieurs maîtres de la docte assemblée purent remarquer son goût pour ces sortes d'études et la portée de ses judicieuses observations dans les causeries qui s'établissaient en dehors des séances.

Depuis que notre Société a eu l'avantage de l'admettre au nombre de ses membres, nous savons avec quel intérêt sympathique et soutenu elle suivait nos travaux par la lecture de nos publications et par les échos que pouvaient lui en apporter des conversations ou des correspondances particulières. Nous savons également qu'elle n'était point restée étrangère aux communications que la Société a reçues au nom de M. du Burguet. Les découvertes archéologiques, si abondantes sur le sol du Périgord, et celles des départements voisins, ne cessaient d'exciter sa curiosité et son intérêt, ainsi que les transformations que subissaient nos grands monuments en restauration. Elle était avide de connaître tout ce qui se rattachait à ces sortes d'événements, et d'autres curieux, éloignés de la contrée, étaient heureux de recevoir d'elle, sur ces divers sujets, des renseignements et des appréciations personnelles qui répondaient à leur désir de s'instruire.

Ses connaissances en matière d'archéologie ne s'étaient pas seulement acquises par la lecture trop souvent aride des livres, mais aussi par l'examen que l'on fait des choses et des monuments à l'école des voyages.

Deux voyages en Italie, en 1865 et en 1872 lui avaient révélé ces enchantements intellectuels qui rayonnent autour des merveilles artistiques et monumentales de Florence, de Sienne, de Rome, de Naples, de Pompéi, de Venise et de tant d'autres centres privilégiés. — A Rome, à côté des splendeurs dues à la munificence des papes, elle avait subi le charme des ruines imposantes de l'antiquité, des horizons déserts et majestueux qui donnent à cette ville et à sa campagne leur caractère d'incomparable grandeur et de saisissante poésie.

L'Espagne aussi, dans deux voyages, en 1861 et à une époque plus récente, lui avait montré ses grandes cathédrales gothiques, les trésors des musées de Madrid et de Séville et ses types sans égaux de l'architecture arabe.

En 1874, une solennité scientifique en l'honneur de l'archéologie des pays du Nord l'attira avec M. du Burguet, son heureux compagnon des voyages précédents, en Suède, à Stockholm et à Upsala. Les collections d'antiquités nationales de ces villes et celles de Copenhague, les monuments, les mœurs de ces peuples hospitaliers et sympathiques à l'esprit français avaient été pour les deux voyageurs les sujets des plus intéressantes et instructives observations.

La France, si riche, si variée au point de vue monumental, lui était également connue, à la suite de nombreuses excursions, sous ses aspects les plus opposés et les plus caractéristiques. Grâce à la mémoire merveilleuse dont elle était douée, tous ces souvenirs ne semblaient que se raviver au passage des années. Ils aimaient à rayonner dans l'intimité du foyer domestique ou à s'éparpiller dans de familières correspondances. Ceux qui avaient aussi connu ces pays et ces sujets d'intarissables études semblaient les revoir pour la première fois ou sous un nouveau jour, aux récits de l'aimable et sagace voyageuse.

La littérature anglaise occupait une large part dans les jouissances intellectuelles de cet esprit supérieur, qui se complaisait aux conceptions pleines de hardiesse et d'originalité des poètes aussi bien qu'aux graves récits des historiens.

Avant les voyages dont nous venons de parler, M^{me} du Burguet avait aussi visité une partie de l'Angleterre. Mais pourquoi fallait-il que les souvenirs des choses de ce pays fussent inséparables du sujet de la douloureuse amertume de son cœur de mère qui avait vu s'anéantir, sur ce sol étranger, le dernier espoir des affections maternelles et paternelles ? (1) Son âme, si hautement chrétienne, supportait la violente épreuve avec la force puisée aux sources les plus vives de la foi. Au milieu de sa pieuse résignation, elle semblait chercher un adoucissement à sa peine dans les souvenirs de l'enfant qu'elle venait de perdre : le sentiment d'un art, qui jusque-là ne s'était pas révélé à ses heureuses facultés, lui fit alors manier crayons et pinceaux pour continuer les ouvrages déjà commencés et restés inachevés par la main si cruellement disparue. Ce nouveau talent, éclos sous l'empire des pieux souvenirs, ne fit que grandir et s'appliqua aussi, aux derniers jours, à faire revivre les traits de celui dont elle avait été la chère et dévouée compagne.

Ne devons-nous pas dire également jusqu'à quel point cette organisation si privilégiée possédait le sentiment de l'art musical dans ce qu'il a de plus

(1) En 1861.

élevé et de plus gracieux, de plus délicat dans l'intuition des règles de l'harmonie et de plus pénétrant par les charmes de l'exécution ?

M^{me} du Burguet a laissé des œuvres qui ne périront pas ! En dehors de l'ordre d'idées qui rattachait son esprit aux travaux de notre Société, son nom et celui de M. du Burguet sont devenus inséparables de fondations pieuses qui mériteront l'éternelle reconnaissance et l'inaltérable vénération de la contrée. A côté de tant d'infortunes soulagées, nous rappellerons seulement l'institution d'établissements religieux pour l'éducation et l'avenir de la jeunesse que la paroisse d'Allemans doit à la féconde et prévoyante charité de ces cœurs généreux, préoccupés jusqu'aux derniers moments d'en assurer la durée et la prospérité.

En rendant l'hommage de nos regrets et de nos respects à la mémoire de cette personnalité qui réalisait par excellence la « *Præclara femina omnibus animæ et ingenii dotibus ornatissima*, » comme on aurait dit à la Renaissance des lettres, nous sommes heureux de penser que toutes ces délicates traditions de culture intellectuelle et de bienfaisance seront continuées, dans l'ancienne demeure de ceux qui ne sont plus, par M^{me} la comtesse et M. le comte de Labesse, leur fille et gendre adoptifs.

X...

Trois planches accompagnent cette livraison. — La 1^{re} représente un fac-simile du Livre des comptes de l'hôtel de ville de Périgueux de 1428-1429 ; — la 2^e, des Landiers de Boisseuilh, de La Boissière d'Ans et de Beynac ; — la 3^e, la Cheminée de la salle des États au château de Beynac.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

Périgueux, imprimerie E. LAFORT (anc. Dupont et C^o).

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 3 Février 1887.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. de Froidefond, Antony Délugin, Dujarric-Descombes, le docteur Dumont, Paul Galy, Michel Hardy, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de notre savant correspondant M. Alexandre Germain, qui nous envoyait, il y a deux mois à peine, son important cartulaire des Guillems de Montpellier, connu vulgairement sous le nom de *Mémorial des Nobles*. Notre éminent confrère était doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier. Il avait exclusivement consacré ses loisirs à des recherches d'érudition dans ce qui reste des archives des évêchés de Maguelonne et de Montpellier et dans les autres documents relatifs à l'histoire de la ville et de l'ancienne Université de Montpellier. Nommé d'abord correspondant de l'Académie des Inscriptions, il fut élu, en 1876, membre libre de la compagnie, en remplacement du marquis de La Grange.

Jusqu'à l'année dernière, il avait occupé la chaire d'histoire de la Faculté des lettres de Montpellier. Sorti de l'Ecole

normale en 1830, il avait consacré toute sa vie à la science et à l'enseignement. Nommé à la Faculté des lettres de Montpellier en 1838, il en devint le doyen en 1860. Il a publié deux ouvrages remarquables : l'*Histoire de la commune de Montpellier*, couronné par l'Académie française, qui lui décerna deux fois le prix Gobert, l'*Histoire des Communes*, et en outre, de nombreux et savants mémoires archéologiques. Il laisse inachevée l'*Histoire de l'Université de Montpellier*.

La bibliothèque de notre Société n'était jamais oubliée dans la distribution de ses ouvrages.

Cette communication est accueillie par d'unanimes regrets.

M. LE PRÉSIDENT énumère rapidement les livres qui ont été envoyés à notre bibliothèque pendant le mois dernier :

Le Comité des Travaux historiques et scientifiques (histoire et documents), par M. Xavier Charmes, 3 volumes in-4°, Paris, Imprimerie nationale, 1886, que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu nous donner ;

Les Annales du Musée Guimet, tomes XI et XII ; *les fêtes annuellement célébrées à Emoui (Amoy)*, étude concernant la religion populaire des Chinois, par de Groot, traduite du hollandais avec le concours de l'auteur par C. G. Chavannes, illustrations par Félix Régamey, 2 vol. in-4°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1886 ;

Le Journal des Savants, cahiers de décembre 1886 et de janvier 1887, in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

La Bibliothèque de l'École des Chartes, tome XLVII, année 1886, 5^e livraison, in-8°, Paris, librairie Picard ;

Le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 12^e année, 1885, in-8°, Paris, librairie Champion ;

Les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, tome XII, 1885, un vol. in-8°, librairie Champion ;

Le Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon et publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Auguste Longnon, première partie : Texte du polyptyque, un vol. in-8°, Paris, librairie Champion, 1886 ;

Le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, livraisons VIII et IX, in-8°, Anvers, imprimerie Van Merlin, 1886 ;

Les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4^e série, tome I^{er}, un vol. in-8°, Anvers, imprimerie Plasky, 1885 ;

Le *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, troisième série, tome II, 4^e fascicule, in-8°, Nevers, librairie Michot, 1886 ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, VII^e volume, 1^{re} livraison, 1^{er} janvier 1887, in-8°, Saintes, librairie Mortreuil ;

Le *Gay-Lussac*, revue des sciences et de leurs applications, n^o 8, in-8°, Limoges, où est signalée la découverte de cinq tumuli, au centre de la forêt de Rochechouart, à 5 kilomètres de cette ville ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 4^e livraison 1886, octobre-novembre-décembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon ;

Le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XI, deuxième et troisième fascicules, in-8°, Cahors, imprimerie Laytou, 1886 ;

Le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nouvelle série n^{os} 1 et 2, séances du 24 novembre 1885 au 20 juillet 1886 inclus, livraisons in-4°, Toulouse, librairie Privat, contenant une *Etude* de M. Delorme sur deux croix de plomb du XII^e siècle, découvertes à Périgueux, au mois de juillet 1875, en creusant les fondations de la nouvelle caserne ;

Les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome XIV, 1^{re} livraison, in-4°, Toulouse, librairie Privat, 1886 ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1887 (janvier), 80^e livraison, in-8°, Valence ;

Le *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 6^e année, janvier-février-mars 1887, n^o 1, in-8°, Gap ;

La *Revue des autographes* de janvier 1887, de M. Eugène Charavay, et un *Catalogue des lettres autographes*, provenant du cabinet d'un amateur, parmi lesquelles est une lettre de

Fénelon à l'abbé Du Bos, de l'Académie française, datée de Cambrai le 6 juillet 1713. — Il le remercie de la table qu'il lui a envoyée et qui lui fait juger que son livre doit être très intéressant (*Histoire de la ligue de Cambrai*). Il a eu la visite, à deux reprises différentes, du marquis d'Huxelles (envoyé comme ministre plénipotentiaire aux conférences d'Utrecht, qui mirent fin à la guerre). « Le plaisir que j'ai eu quand M. le marquis d'Huxelles a passé et repassé ici, a été bien court. Mais il m'en restera une longue et forte impression. C'est cette impression qui me rend si curieux. Ma curiosité est d'ordinaire plus discrète et plus modérée. J'espère que vous me ferez part des bonnes nouvelles, quand il y en aura. » La *Revue* mentionne des autographes de Romieu, Mérilhou, de Tounens et Mounet-Sully ;

Par M. l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, son *Introduction au mystère de saint Anthoni de Viennès*, publié d'après une copie de l'an 1506, un vol. in-8°, Gap et Paris, librairie Maisonneuve, 1884 ;

Par M. l'abbé Eugène Chaminade, curé de Sainte-Croix-de-Monferrand, le joli volume qu'il vient de publier : *Monographie des manuscrits de l'abbaye de Cadouin*, in 8°, Tournay (Belgique), 1887 ;

Par M. Louis Guibert, sa brochure sur *Les foires et marchés limousins aux XIII^e et XIV^e siècles* (extrait de l'Almanach limousin pour 1887), in-12, Limoges, imprimerie-librairie veuve Ducourtieux ;

Par M. Ivan de Valbrune, *Le Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, tome III, n° 1, janvier-février 1887, in-8°, Périgueux, imprimerie Bounet.

M. DUJARRIC-DESCOMBES dépose sur le bureau, pour notre bibliothèque, deux exemplaires de l'*Echo de la Dordogne*, n° des 12 et 24 janvier dernier. Dans le premier, notre confrère présente un compte-rendu des tomes VI et VII de la 5^e série du *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente ; — et, dans le second, il analyse le dernier opuscule de M. l'abbé Pergot, au sujet du lieu de naissance de saint Vaast et apporte à l'appui un nouveau témoignage, celui de M. Dessalles, qui considère le saint évêque d'Arras

comme « originaire de la partie du Périgord voisin du Limousin. »

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La Société admire ensuite l'activité de notre savant confrère M. Léon CLÉDAT, professeur de langue et de littérature du moyen-âge, qui publiait, il y a quelques mois, des *Morceaux choisis des auteurs français du moyen-âge*, et tout récemment le *Petit Glossaire du vieux français*, précédé d'une introduction grammaticale, et qui maintenant est chargé par la Faculté des lettres de Lyon de publier le célèbre manuscrit connu sous le nom de *Bible vaudoise*.

« Ce manuscrit, qui est, comme on l'a dit, « un des plus beaux ornements » de la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, contient une traduction, en langue vulgaire du XIII^e siècle, des quatre Évangiles, des *Actes des Apôtres*, de l'*Apocalypse* et des *Épîtres* de saint Paul, et se termine par un rituel vaudois ou cathare, qui offre le plus grand intérêt au point de vue de l'histoire des tentatives de réforme religieuse au moyen âge.

» La Bible du Palais des Arts a longtemps passé pour être incontestablement vaudoise ; M. Reuss, suivi par M. Samuel Berger, y voit au contraire une œuvre cathare ; mais l'hypothèse de l'origine vaudoise paraît reprendre faveur. Quoiqu'il en soit, la publication entreprise par la Faculté des lettres de Lyon est de nature à faciliter la solution de la question, en permettant aux savants d'avoir entre les mains la reproduction exacte du manuscrit, alors que, jusqu'à présent, ils n'ont pu le connaître que par des extraits insuffisants : sur près de cinq cents pages, une cinquantaine seulement, contenant l'Évangile de saint Jean, ont été publiées, en 1878, par M. Fœrster.

» Le manuscrit mérite assurément les honneurs d'une reproduction photographique, comme le *Roland* de la bibliothèque d'Oxford, comme le *Mystère de Sainte-Agnès* de la bibliothèque Chigi. Et cette reproduction sera d'autant plus utile que l'écriture est fort difficile à lire. par suite de la

fondeur de 0^m17. La largeur moyenne des corps est de 0^m84; leur longueur n'a pu être déterminée exactement, mais semble ne pas avoir dépassé 1^m20.

D'après les renseignements obligeamment fournis à notre confrère par M. Charriéras, cette conduite se raccorderait vers l'est avec l'aqueduc principal qui amenait à Vésone les eaux de la vallée du Manoire. Cet aqueduc en béton, signalé d'ailleurs aux Cébrades par M. de Taillefer (*Antiquités de Vésone*, tome II, page 95), se retrouve dans la propriété de M. Charriéras, près d'un ancien chemin, à quelques mètres seulement de l'endroit où la conduite en pierre a été découverte. Des parties de murailles, recouvertes de stucs coloriés, des tuiles à rebords, des fragments de vases et des monnaies antiques, rencontrés aux Cébrades, à différentes époques, démontrent qu'il y avait là une habitation romaine, de laquelle dépendait, à n'en pas douter, la conduite que l'on vient de reconnaître.

La seconde découverte a été faite au Colombier, à mi-distance environ de la tannerie de l'Arsault et du moulin de Barnabé, mais sur la rive gauche de l'Isle. C'est la première fois, croyons-nous, que la présence d'antiquités romaines est constatée dans cette partie de la ville. Le propriétaire du terrain, M. Jardon, ayant découvert, dans des travaux de terrassement, des murailles en petit appareil et de grandes tuiles à rebords, eut la bonne attention d'en avertir M. Hardy, qui s'empressa de les aller examiner.

Les ruines mises à jour comprennent trois chambres contiguës, dépendant d'une construction romaine de très faible importance, sans doute une habitation rurale, qui se prolonge sous le chemin et devait avoir sa façade principale du côté de la rivière. La pièce du milieu, un peu plus grande que les deux autres, présentait un dallage en béton. Dans les déblais déjà retirés, M. Hardy ne fut pas peu surpris de voir plusieurs grands carreaux en terre cuite, dont aucun malheureusement n'était entier, mais qui offraient sur une de leurs faces un ou deux appendices en forme de cônes tronqués. De semblables fragments avaient été rencontrés

en 1885 dans les fouilles de la rue Verte, et notre confrère en avait recherché vainement la destination (1). Des indications que lui a fournies M. Jardon, il résulterait que ces curieux débris céramiques entraient dans la composition du dallage de certaines habitations romaines, probablement de celles qui étaient plus exposées à l'humidité. Au Colombier, le dallage rencontré par M. Jardon offrait une première couche de ciment épaisse de 12 à 15 centimètres et reposant sur le sol naturel. Sur cette couche étaient appliqués des débris de tuiles à rebords, puis des carreaux de dimensions diverses, parmi lesquels ceux munis d'appendices conoïdes. M. Jardon a pu s'assurer que ces appendices étaient noyés dans le ciment de la couche inférieure et augmentaient ainsi considérablement la solidité du dallage. Enfin, sur ce lit de dalles de terre cuite était étendue une dernière couche de ciment rouge.

M. Jardon espère retrouver quelques dalles entières et s'empressera de les offrir au Musée départemental.

Après cette communication, qui est écoutée avec intérêt, M. Michel HARDY annonce à ses confrères qu'il a entrepris sur les Ermites et Recluses du Périgord un travail analogue à celui qui a été dernièrement publié par M. l'abbé Arbellot, le savant président de la Société archéologique de Limoges. Comme le Limousin, le Périgord a eu ses Ermites et ses Recluses. M. Hardy a pu constater à Périgueux, depuis le xv^e siècle, la présence de deux ermites, dont l'un habitait au Toulon et l'autre près du Pont de la Cité. Aux xiii^e et xiv^e siècles, l'on trouve aussi aux abords de la ville trois recluses, l'une à l'Arsault, la seconde à Sainte-Eulalie, la troisième au Puy-Rousseau. Mais il n'y a pas que Périgueux qui ait eu des ermites et des recluses. Plusieurs ont été déjà signalés sur d'autres points, et les noms de lieu l'*Herm*, les *Ermites*, l'*Ermitage*, le *Reclaud*, la *Recluse*, que l'on rencontre dans bon nombre de communes du Périgord, donnent à penser

(1) *Bulletin*, tome XIII, 1886, p. 105-106 et pl. II, n^o 4.

fondeur de 0^m17. La largeur moyenne des corps est de 0^m84; leur longueur n'a pu être déterminée exactement, mais semble ne pas avoir dépassé 1^m20.

D'après les renseignements obligeamment fournis à notre confrère par M. Charriéras, cette conduite se raccorderait vers l'est avec l'aqueduc principal qui amenait à Vésone les eaux de la vallée du Manoire. Cet aqueduc en béton, signalé d'ailleurs aux Cébrades par M. de Taillefer (*Antiquités de Vésone*, tome II, page 95), se retrouve dans la propriété de M. Charriéras, près d'un ancien chemin, à quelques mètres seulement de l'endroit où la conduite en pierre a été découverte. Des parties de murailles, recouvertes de stucs coloriés, des tuiles à rebords, des fragments de vases et des monnaies antiques, rencontrés aux Cébrades, à différentes époques, démontrent qu'il y avait là une habitation romaine, de laquelle dépendait, à n'en pas douter, la conduite que l'on vient de reconnaître.

La seconde découverte a été faite au Colombier, à mi-distance environ de la tannerie de l'Arsault et du moulin de Barnabé, mais sur la rive gauche de l'Isle. C'est la première fois, croyons-nous, que la présence d'antiquités romaines est constatée dans cette partie de la ville. Le propriétaire du terrain, M. Jardon, ayant découvert, dans des travaux de terrassement, des murailles en petit appareil et de grandes tuiles à rebords, eut la bonne attention d'en avertir M. Hardy, qui s'empressa de les aller examiner.

Les ruines mises à jour comprennent trois chambres contiguës, dépendant d'une construction romaine de très faible importance, sans doute une habitation rurale, qui se prolonge sous le chemin et devait avoir sa façade principale du côté de la rivière. La pièce du milieu, un peu plus grande que les deux autres, présentait un dallage en béton. Dans les déblais déjà retirés, M. Hardy ne fut pas peu surpris de voir plusieurs grands carreaux en terre cuite, dont aucun malheureusement n'était entier, mais qui offraient sur une de leurs faces un ou deux appendices en forme de cônes tronqués. De semblables fragments avaient été rencontrés

en 1885 dans les fouilles de la rue Verte, et notre confrère en avait recherché vainement la destination (1). Des indications que lui a fournies M. Jardon, il résulterait que ces curieux débris céramiques entraient dans la composition du dallage de certaines habitations romaines, probablement de celles qui étaient plus exposées à l'humidité. Au Colombier, le dallage rencontré par M. Jardon offrait une première couche de ciment épaisse de 12 à 15 centimètres et reposant sur le sol naturel. Sur cette couche étaient appliqués des débris de tuiles à rebords, puis des carreaux de dimensions diverses, parmi lesquels ceux munis d'appendices conoïdes. M. Jardon a pu s'assurer que ces appendices étaient noyés dans le ciment de la couche inférieure et augmentaient ainsi considérablement la solidité du dallage. Enfin, sur ce lit de dalles de terre cuite était étendue une dernière couche de ciment rouge.

M. Jardon espère retrouver quelques dalles entières et s'empressera de les offrir au Musée départemental.

Après cette communication, qui est écoutée avec intérêt, M. Michel HARDY annonce à ses confrères qu'il a entrepris sur les Ermites et Recluses du Périgord un travail analogue à celui qui a été dernièrement publié par M. l'abbé Arbellot, le savant président de la Société archéologique de Limoges. Comme le Limousin, le Périgord a eu ses Ermites et ses Recluses. M. Hardy a pu constater à Périgueux, depuis le xv^e siècle, la présence de deux ermites, dont l'un habitait au Toulon et l'autre près du Pont de la Cité. Aux XIII^e et XIV^e siècles, l'on trouve aussi aux abords de la ville trois recluses, l'une à l'Arsault, la seconde à Sainte-Eulalie, la troisième au Puy-Rousseau. Mais il n'y a pas que Périgueux qui ait eu des ermites et des recluses. Plusieurs ont été déjà signalés sur d'autres points, et les noms de lieu *l'Herm*, *les Ermites*, *l'Ermitage*, *le Reclaud*, *la Recluse*, que l'on rencontre dans bon nombre de communes du Périgord, donnent à penser

(1) *Bulletin*, tome XIII, 1886, p. 105-106 et pl. II, n^o 4.

que de pieux personnages y auraient mené la vie érémitique. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les derniers ermites étant des officiers municipaux nommés par les maires et s'étant continués jusqu'au xvii^e et même au xviii^e siècle, le souvenir a dû s'en conserver dans les traditions locales.

Désirant que son travail soit aussi complet que possible, M. Michel Hardy invite ses confrères de la Société archéologique à vouloir bien lui transmettre les renseignements qu'ils pourraient recueillir, chacun dans la région qu'il habite.

Cette collaboration qu'il sollicite, il voudrait d'ailleurs qu'elle se généralisât et qu'à son exemple chacun d'entre nous réclamât au besoin, par la voie du *Bulletin*, le concours de ses confrères. Nos travaux ne pourraient qu'y gagner et ce serait, dit-il, un moyen de plus de resserrer les liens de bonne confraternité qui nous unissent.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'une niche pratiquée dans l'abside de l'église d'Audrix, qui est fort ancienne, pourrait bien avoir servi de retraite à une recluse.

M. HARDY verrait plutôt dans cet enfoncement, recevant la lumière d'en haut par une étroite ouverture, tel que le décrit M. le Président, le confessionnal des temps anciens.

De son côté, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est porté à penser que les ermites de Périgueux, du moins au xvii^e et au xviii^e siècle, voyageaient dans les paroisses du diocèse pour y recueillir des aumônes, comme le font de nos jours les capucins et les petites sœurs des pauvres. Il croit avoir rencontré, il y a quelques années, l'acte mortuaire d'un ermite de Périgueux sur les registres paroissiaux de la commune de St-Germain-des-Prés.

M. DUJARRIC-DESCOMBES signale ensuite quelques omissions d'évêques dans le recueil publié par notre collègue M. le baron Roger de La Batut, sous le titre : *Notices sur les prélats issus de familles périgourdines avant 1789*. (*Bulletin*, tome X).

Il relève tout d'abord celle d'un évêque de Saint-Flour, en Auvergne, issu de la maison de Saint-Astier.

Archambeaud de Saint-Astier, second fils d'Eblon, fondateur de la branche de cette famille dite de Montagrièr, avait

été chambrier du monastère de La Sauve et administrateur de celui d'Aurillac, lorsque Jean XXII le nomma à l'évêché de Saint-Flour, le 8 des ides de février 1320. La vieillesse et les infirmités le forcèrent à se démettre de sa charge, qu'il exerça une vingtaine d'années, et il mourut en juin ou juillet 1347.

M. Dujarric cite encore quatre prélats de la maison Du Lau, dont le souvenir doit être aussi conservé :

CALMET DU LAU, évêque de Lescar vers 1101.

PIERRE, évêque de Saintes en 1267.

JEAN, évêque de Bayonne en 1465.

Et JEAN-LOUIS, évêque de Digne en 1738.

Notre collègue pourra, si la Société le désire, fournir de courtes notices sur chacun de ces prélats, destinées à combler la lacune que présente à cet égard le travail de M. de La Batut.

L'assemblée accepte volontiers la proposition.

M. Louis CARVÈS nous adresse copie d'un mémoire intéressant pour la sénéchaussée de Sarlat et concernant la réintégration des Etats particuliers du Périgord, dont lecture est donnée. Mais avant d'en voter l'insertion au *Bulletin*, la Société demande qu'on s'assure d'abord s'il n'a pas été publié ou tout au moins analysé dans le second volume des *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, de notre confrère M. Georges Bussière ; puis, comme il n'est ni signé ni daté, qu'on essaie d'en connaître l'auteur, d'en déterminer la date, de savoir de quel dépôt particulier il provient, en un mot de remonter à la source d'information qui permettrait de lui attribuer un caractère authentique.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire général,

Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président,

A. DE ROUMEJOUX.

Séance du jeudi 3 Mars 1887.

Présidence de M. DE FROIDEFOND,
vice-président honoraire.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. le vicomte de Lestrade, le marquis d'Abzac de La Douze, Fernand de Bellussière, Bleynie, Louis Carvès, Charles Durand, le marquis de Fayolle, Paul Galy, Michel Hardy, René de La Bastide, le docteur Ladevi-Roche, André de Marcillac, Raoul de Peyronny, André Saintmartin et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT indique rapidement les ouvrages qui ont été envoyés à notre bibliothèque dans le courant du mois dernier :

L'Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution for the year 1884, part. II, un vol. in-8° relié, Washington, Government printing office, 1885 ;

La Revue de la Société des Etudes historiques, faisant suite à *l'Investigateur*, 4^e série, tome IV, 1886, un vol. in-8°, Paris, Ernest Thorin, éditeur ;

Les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXI, un vol. in-8°, Orléans, Herluison, libraire, 1886 ;

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VIII (de la 2^e série), année 1885, un vol. in-8°, Poitiers, Друinaud, libraire-éditeur, 1886 ;

Le Gay-Lussac, revue des sciences et de leurs applications,

journal mensuel illustré publié à Limoges, n° 9, brochure in-8° ;

La *Revue des langues romanes*, 3^e série, tome XVI, décembre 1886, in-8°, Montpellier et Paris, où notre savant correspondant M. Tamizey de Larroque a publié une notice intéressante sur Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais et de Gascogne au xv^e siècle ;

Par M. de Roumejoux, sa brochure sur *Daniel dans la fosse aux lions*, à propos d'une sculpture de Charlieu, in-8°, Caen, imprimerie Delesques, 1886, extrait du compte-rendu du Congrès archéologique de France, session de 1885, à Montbrison ;

Par M. Eugène Charavay, expert en autographes, deux *Catalogues de lettres autographes et de pièces historiques* à vendre à la salle Drouot, les 26 février et 7 mars, parmi lesquelles nous signalerons : 1° une lettre d'Anne d'Autriche au marquis de La Force (Armand Nompar de Caumont), datée de Libourne le 27 août 1650. « Le marquis de La Force était partisan de la Nouvelle Fronde ; il avait accompagné en avril la princesse douairière de Condé à Paris, où elle était venue réclamer la protection du Parlement (avril 1650) ; le maréchal, père du marquis, après la réduction de Bordeaux, était disposé à se rallier à la Cour ; Anne d'Autriche, d'après cette lettre, voulait aussi gagner le fils, tout puissant auprès des protestants de Guyenne » ; 2° une lettre de Jacques Nompar, duc de Caumont La Force, maréchal de France, un des plus illustres capitaines protestants des règnes de Henri IV et de Louis XIII, sauvé sur le cadavre de son père à la Saint-Barthélemy. Il écrit du camp de Landau, le 24 octobre (1634), au comte de Bussy (Ch. de Lameth) et lui donne de nombreux détails sur la situation de l'Alsace : « Il a repoussé les impériaux à Philipsbourg ; il a fortifié Landau et réuni des bateaux pour passer le Rhin. Son fils aîné (le marquis de La Force) est à Lixheim, près Saverne ; les Suédois ont mis entre ses mains Colmar et Schelestadt, etc. » ; 3° une lettre de Marc-Antoine de Gourgues, célèbre magistrat et négociateur, qui prépara le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, premier président du Parlement de Bor-

deaux, beau-frère du chancelier Séguier. Elle est datée de Bordeaux le 11 mai 1597 et adressée à M. Guaie ; 4° une lettre signée de Jean II d'Albret, roi de Navarre, comte de Foix, fils d'Alain le Grand et de Françoise de Bretagne, comtesse de Périgord, mort en 1516 ; 5° une lettre de Henri de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, maréchal de France, le compagnon d'armes de Henri IV, célèbre capitaine protestant, père du grand Turenne. La lettre, écrite au moment des intrigues d'Henriette d'Entraigues, est adressée à Henri IV et datée de Campagnac (Dordogne), le 14 mars (1604). Il assure le roi de son dévouement et lui rappelle ses services ; 6° une lettre politique du maréchal Bugeaud, adressée à M. Favard et datée de La Durantie, le 20 mars (1848) : « Les circulaires Ledru-Rollin et Carnot excitent une indignation générale ; les habitants de Périgueux ont failli jeter à la rivière les professeurs de communisme qu'on leur avait envoyés comme adjoints au commissaire du gouvernement. Il critique l'impôt des 45 centimes qui vise les propriétaires et veut faire payer à 24 millions de paysans la paresse de 6 millions d'ouvriers. Il est certain d'être nommé à l'Assemblée nationale, mais « je suis si dégoûté de la vie politique, que je suis presque décidé à refuser ; dites m'en votre opinion. Que fait M. T(h)iers ? Veut-il être de l'Assemblée ? » 7° Une lettre de Romieu à M. Roger de Beauvoir, datée de Périgueux le 6 septembre 1841. « Il aurait voulu l'emmenner à Toulouse, où on le désire comme préfet. Il le blâme de s'en aller en Espagne, où les courses de laureaux se donnent « avec de vieilles vaches » ; « où les Andalouses sont gâtées, où Figaro a perdu sa résille » ; 8° enfin, une belle lettre de Charles-Maurice, prince de Talleyrand, le grand diplomate, au diplomate Reinhard, du 4 brumaire an VI.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. DE ROUMEJOUX, absent du département, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion d'aujourd'hui.

Le maire de la ville de Poitiers adresse à **M. LE PRÉSIDENT** les règlements des diverses expositions que la ville organise à l'occasion du concours régional agricole qui se tiendra à

Poitiers le 14 mai 1887, savoir : une exposition industrielle et commerciale, une exposition horticole et des produits qui s'y rattachent, une exposition scolaire, une exposition de la race canine et une exposition nationale des beaux-arts. Il le prie de vouloir bien donner à ces entreprises la publicité de notre *Bulletin*.

D'autre part, le maire de la ville d'Aix-en-Provence nous annonce que la ville se dispose à célébrer le quatrième centenaire de la réunion de la Provence à la France par des fêtes populaires, artistiques et littéraires, auxquelles elle tient à donner tout l'éclat possible. Il nous envoie en même temps le programme d'un concours littéraire et poétique, destiné à célébrer ce mémorable événement.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts mande à M. LE PRÉSIDENT que la réunion annuelle des délégués des Sociétés des beaux-arts des départements aura lieu à la Sorbonne, comme à l'ordinaire, dans la semaine de Pâques et lui rappelle que les communications à faire dans ces congrès doivent être relatives à *l'histoire de l'art* et non à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique. « Depuis dix années, ajoute-t-il, des lectures d'un intérêt constant ont été faites à la Sorbonne sur l'architecture, la sculpture, la peinture, le dessin, la gravure, les arts décoratifs, la céramique, le théâtre, la musique, étudiés dans leurs manifestations locales. Plus d'une biographie d'artiste, écrite à l'aide de documents conservés dans nos provinces, a trouvé heureusement sa place dans le compte-rendu publié par l'administration, à l'issue de chaque session. »

« Le rôle des Sociétés des beaux-arts qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat, me semble nettement tracé par les décisions du Comité. C'est à compléter l'histoire de notre art national, qu'elles doivent surtout concourir par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches. » — Les mémoires manuscrits devront être envoyés à la Direction des beaux-arts avant le 15 mars prochain.

Sont délégués au Congrès des beaux-arts pour cette année :

MM. l'abbé Cheyssac, le baron de La Tombelle et Georges Dufour.

M. le Ministre de l'instruction publique prie aussi M. LE PRÉSIDENT d'examiner une notice bibliographique qui concerne notre Société et de la lui renvoyer, après l'avoir complétée ou rectifiée, en y comprenant la liste de nos publications pendant l'année 1886. — M. le Secrétaire général est chargé de répondre.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse encore à M. LE PRÉSIDENT une circulaire datée du 14 février dernier, par laquelle il lui dit que le moment paraît venu « de rechercher et de réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, de rétablir la vérité en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes. » Il rappelle que, dès la fin du xviii^e siècle, les *Mémoires des intendants*, dont le ministère a confié la publication à M. de Boislisle, marquaient déjà de nouvelles tendances : elles s'accroissent davantage encore par des travaux actuellement en préparation, sur l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808.

« A côté de ces importantes publications, j'ai pensé, continue-t-il, qu'il serait intéressant de posséder, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation d'où est sortie la société moderne. Les documents abondent sur tous les points de notre territoire ; vous saurez les découvrir, les choisir et les présenter clairement : j'ai confiance en vos habitudes dès longtemps connues de laborieuses et savantes recherches.

« Si j'ai pris soin toutefois de demander au Comité des travaux historiques de dresser le plan d'étude d'une généralité ou d'une région, tel que vous le trouverez ci-inclus, ce n'est pas assurément avec l'intention d'imposer ce plan à tous les érudits, dont je tiens avant tout à respecter l'initiative et les vues personnelles ; mais il me semble désirable que des mémoires destinés à être réunis aient, dans leurs grandes lignes, une uniformité qui en facilite la lecture et la comparaison. Cette uniformité, je le sais, ne saurait être absolue, alors que, sous l'ancien régime, l'administration était partout si différente ; d'ailleurs, les auteurs qui voudront bien me prêter leur concours n'auront pas toujours à étudier des circons-

criptions de même nature : les uns s'attacheront à des généralités, d'autres à des gouvernements, des élections ou des villes. J'ajoute que les matériaux nécessaires pour suivre pas à pas le plan du Comité feront souvent défaut dans les archives ; qu'en dehors de ce plan, simple indication forcément incomplète, bien des questions intéressantes subsistent ; qu'il ne faudrait pas en négliger les traces, ni décourager les tendances des chercheurs, attirés plutôt vers l'étude de questions particulières comme celles des *enfants trouvés*, des *douanes*, etc.

» Il serait téméraire de supposer qu'il existe, sur toute la surface de la France, un nombre assez considérable de savants prêts, dès aujourd'hui, à commencer l'œuvre que je vous propose pour chacune des généralités ou fractions de généralités du royaume. Si l'on devait, avant de rien publier, attendre le jour éloigné où l'on aurait réuni les éléments d'une aussi vaste enquête, l'entreprise risquerait de n'être jamais achevée. Au reste, il n'est pas nécessaire que toutes les généralités soient décrites. Malgré la diversité de l'ancienne administration, les mêmes institutions apparaissent sur bien des points de notre territoire ; les mêmes faits s'y reproduisent, et la description d'un certain nombre de régions caractéristiques suffirait à donner une notion exacte de la France.

» Il ne s'agit pas ici, vous l'avez compris, de faire œuvre d'historien ; les descriptions, telles que je les conçois, doivent être au contraire aussi condensées que possible, ne contenir que les faits essentiels ou des analyses toujours appuyées sur un document authentique.

» J'ai le ferme espoir, Monsieur le Président, que de semblables recherches intéresseront quelques-uns des membres de votre Société, et je souhaite que des travaux individuels conçus dans cet esprit et approuvés par le Comité constituent des types qui servent d'exemples à d'autres auteurs et deviennent le point de départ d'une série nouvelle particulièrement recherchée de notre belle collection des Documents inédits de l'histoire de France.

» Agréez, Monsieur le Président, etc. »

A cette circulaire est joint un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789, qui divise le travail en quatre grands chapitres : Etat des personnes, Etat des terres, Administration, Agriculture, industrie et commerce. Ce guide sera communiqué à ceux de nos confrères qui voudront entreprendre des recherches sur cette époque.

M. DE FAYOLLE lit ensuite une notice intéressante sur un

bronze gaulois trouvé, il y a plusieurs années, aux Moreloux, près de Tocane, dans la propriété de M^{lles} Dumonteil de Grampré. Recouvert d'une superbe patine verte, il représente la tête de quelque divinité, un Jupiter peut-être, d'un travail assez grossier. La photographie de cet objet curieux, qui passe sous les yeux de l'assemblée, sera reproduite dans le *Bulletin* avec la notice.

Puis M. DURAND nous donne lecture de son introduction au Livre de vie de la ville de Bergerac (*lo Libre de vita*), important manuscrit du xiv^e siècle en langue romane, qui fait suite au recueil des jurades de l'année 1381 et forme avec lui un volume de 121 feuillets, dans lequel les consuls de Bergerac ont consigné tous les méfaits commis au préjudice de la ville et de la châtellenie, de 1378 à 1382, par les seigneurs du voisinage, qui, suivant leur intérêt ou leurs passions, étaient tantôt Anglais, tantôt Français. M. Durand rappelle qu'il a pris date pour la publication de ce travail en 1874, et l'assemblée décide que l'introduction et le texte qui viendra à la suite seront publiés dans le *Bulletin*, avec un beau fac-simile de la première page du manuscrit.

M. DE FAYOLLE donne communication d'une charte de 1247, relative à un procès entre le comte de Périgord et les maire et consuls de Périgueux, et dont copie lui a été envoyée par M. de Teyssière, lieutenant d'état-major à Bordeaux. Cette pièce, qui concerne un de ces différends, comme il y en avait tant au xii^e et au xiii^e siècle, entre les comtes et la communauté, relate le nom d'un maire, Itier de Périgueux, qui paraît inconnu à M. l'abbé Audierne et à M. de Froidefond, et c'est en cela que le document pourrait avoir de l'intérêt.

M. HARDY examinera les dossiers des procédures de l'époque, dans les archives communales, et verra si le nom d'Itier de Périgueux y figure avec la qualité de maire.

M. le docteur LAROCHE, de Montignac, nous adresse un important mémoire sur la Réforme et les guerres civiles dans l'ancien comté de Périgord, 1562-1598, dont plusieurs passages sont lus par le Secrétaire général. L'auteur a partagé son étude en cinq grand chapitres, tout remplis de faits

d'un puissant intérêt ; il a l'intention d'y joindre un joli dessin de la ville d'Aubeterre, poste militaire avancé des religionnaires de l'Angoumois. Après lecture, l'assemblée décide que ce mémoire sera publié dans le *Bulletin*.

M^{rs} GOUZOR, évêque de Gap, écrit au Secrétaire général pour savoir la date de construction du moulin de Vignerie, situé sur la rive droite de l'Isle, à quelques centaines de mètres en amont de la chartreuse de Vauclaire. Cette construction serait-elle antérieure à l'année 1566 ?

M. le docteur BARBANCEY, que M. le Secrétaire général a consulté, ne peut pas en fixer la date. Il a seulement l'acte de deuxième fondation, daté du 8 mars 1583, du moulin de Chandos, placé au-dessous de Vauclaire, près de Montpont. Notre confrère recherche des documents sur ce dernier moulin et voudrait savoir s'il a été la propriété de messire Jean Chandos, qui a occupé tout le pays au nom des Anglais et dont les faits d'armes sont décrits dans les chroniques de Froissart.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL croit que la plupart des moulins, situés sur l'Isle, entre Périgueux et Libourne, existaient bien avant le xvi^e siècle : ceux de Périgueux payaient déjà des rentes en 1247 pour l'aumône de la Charité ; mais il pense que beaucoup de ces moulins, étant tombés en ruines ou ayant été démolis, ont été reconstruits au xvii^e et au xviii^e siècle et appuyés sur les travaux que faisait pratiquer l'administration, sur l'un des bajoyers des pas de roi. C'est ce que nous a démontré M. Julien, conducteur des ponts et chaussées, dans son étude historique sur la navigation de l'Isle (tome V de notre *Bulletin*).

M. le docteur MACHENAUD veut bien nous signaler, dans la bibliothèque publique de Bordeaux, des manuscrits qui pourraient avoir un intérêt particulier pour nous et seraient bien placés dans le *Bulletin*, notamment une histoire de l'ordre des Dominicains de Périgueux, tirée d'un magnifique manuscrit sur vélin in-folio, intitulé : *Tractatus brevis Fr. de Salhanaco*, xiv^e siècle, catalogué n^o 780. L'histoire du couvent de Périgueux occupe les folios 68 recto et verso, 69 r^o et quelques lignes du v^o, plus un renvoi au folio 67 v^o. La

bibliothèque contient aussi un grand nombre de lettres autographes, de mémoires, etc., concernant à divers titres le Périgord : notre laborieux confrère se propose de nous en envoyer le catalogue détaillé.

M. LE PRÉSIDENT a reçu pour le Musée départemental :

1° De M. d'Abzac de La Douze, un fragment de marbre vert des Pyrénées et une bordure d'une coupe en bronze, de grande dimension, provenant de la villa romaine de Pessac, sur les confins des départements de la Dordogne et de la Gironde ;

2° De M. l'abbé Pradalier, curé du Grand-Brassac, par l'intermédiaire de M. Dujarric-Descombes, un poids monétaire en bronze, portant d'un côté les armoiries de Castille et de Léon, de l'autre le nombre XVI surmonté d'une couronne fermée. Ce poids a été trouvé dans un jardin, près de l'église du Grand-Brassac, et paraît remonter au xvii^e siècle.

M. le Conservateur du Musée témoignera sa gratitude aux donateurs.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie. — Après avoir consulté l'assemblée, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Raoul de Ricard, avocat, à Bergerac, présenté par M. Louis Carvès et M. Raoul Paradol.

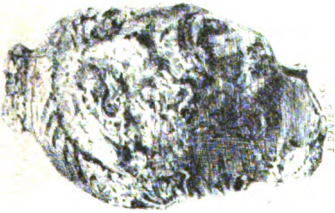
La séance est levée deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président honoraire,
Alfred DE FROIDEFOND.



BRONZE GAULOIS
Trouvé à Tocane.



UN BRONZE GAULOIS

TROUVÉ A TOCANE.

La planche que nous publions, sans avoir l'intérêt de celle qui accompagne le Mercure si heureusement sauvé et si ingénieusement décrit par M. Michel Hardy, et l'une des richesses de notre Musée, n'en est pas moins un remarquable spécimen d'un art antérieur, plus grand et plus simple dans sa rudesse et sa puissance sauvage. C'est la reproduction un peu moins grande seulement que l'original d'une tête en bronze qui appartient à M^{lles} Dumonteil-Grampré et qu'elles m'ont très obligeamment permis de photographier. M. Daniel en a reproduit le caractère avec talent et exactitude. Cette tête a été trouvée, il y a plusieurs années, dans leur propriété des Moreloux, à quelques minutes de Tocane. Il y avait là, aux temps les plus reculés, une station importante et sans doute une fabrique d'objets en silex, car le nombre de haches polies ou non qu'on en a retirées est si considérable que M. de Mourcin s'en fit envoyer un charroi. Il y a peu d'années, on y voyait encore un polissoir, qui sans doute a dû servir à paver quelque route ; cette origine est un intérêt de plus pour nous.

Malheureusement, de ce bronze, la tête seule nous est parvenue. Elle est recouverte d'une superbe patine verte qui rappelle celle des plus beaux objets étrusques, la Chimère de Florence et la lampe de Cortone. Cette tête, malgré des incorrections de dessin qui accusent un art en enfance, n'en a pas moins un caractère de sauvage grandeur, bien supérieur aux figurines des musées d'Orléans et de Dijon. On dirait que l'ouvrier a voulu représenter dans sa laideur caractéristique l'un de ses contemporains. N'était le nœud qui surmonte la chevelure et caractérise une divinité, Jupiter sans doute, on pourrait admettre sans difficulté qu'on a sous les yeux le portrait d'un de ces Gaulois qui firent

trembler Rome victorieuse, car il me semble difficile de reporter après la conquête cette œuvre si différente de l'art romain ou gallo-romain et si près parente dans son exécution des monnaies et des bijoux gaulois.

La tête, très aplatie sur la nuque, témoigne d'une inexpérience absolue du dessin. Les cheveux courts encadrent le visage comme d'un bourrelet; ils sont indiqués là seulement par des traits parallèles. La chevelure, coupée carrément sur le cou, forme une sorte de calotte. Le nœud qui surmonte la tête a été fait par quelqu'un qui n'en comprenait pas l'usage. Le front, creusé de rides, est bas; les yeux, très caractéristiques, sont en amande et se rejoignent presque. L'organe est saillant et dessiné par des traits creusés dans le métal. Le reste du visage est plus modelé : les joues sont pleines, le nez court et droit, la lèvre supérieure très éloignée du nez et la lèvre inférieure large et pendante, la bouche grande dessine un arc très prononcé; le bas du visage est ovale et le menton très éloigné de la bouche. Une sorte de bourrelet de bronze entoure le cou, sans doute le haut d'un vêtement, à moins que ce bourrelet, analogue à ceux qu'on remarque à la base des sujets qui terminent les branches de certains torques gaulois, n'indique que notre tête n'a jamais surmonté un corps, mais qu'elle a plutôt servi comme ornement, ainsi qu'il s'en trouvait aux galeries des chars, bouts de timons, pommeaux d'épées, etc.

L'ensemble est fruste, et malheureusement le temps ne lui a pas épargné ses injures; mais cette figure, hautaine et dédaigneuse dans sa laideur, donne l'impression de l'œuvre très personnelle d'un art qui ne sait pas, mais qui se souvient de quelque chef-d'œuvre entrevu et fortement senti; aussi bien dans les monnaies gauloises on retrouve les réminiscences de celles de la Grèce et de Rome. Aussi, par son caractère comme par la rareté des pièces de cette époque, ce pauvre fragment d'un dieu gaulois mérite-t-il une place à part dans les débris de tous les âges que nous a livrés le sol si riche de Tocane.

M^{is} DE FAYOLLE.



BAS-RELIEF ANTIQUE

Trouvé à Périgueux

LE MERCURE DE LA RUE DE LA CITÉ,

A PÉRIGUEUX.

Le 30 décembre 1884, des ouvriers employés à la construction d'un égout, dans la rue de la Cité, et au côté nord de l'église Saint-Etienne, rencontrèrent à 4^m50 de profondeur, dans le sol, une énorme dalle de pierre. Dans la même tranchée, les jours précédents, ils avaient entamé une partie des fondations de l'ancien palais épiscopal, et ne doutant pas que la dalle qu'ils venaient de découvrir faisait partie des mêmes substructions, ils la brisèrent à coups de masse. Ce n'est qu'en relevant un fragment qu'ils reconnurent leur erreur. La dalle si malencontreusement brisée n'était autre en effet qu'un bas-relief antique représentant Mercure. Comme la nuit approchait, il fallut laisser en place ces précieux débris, en veillant seulement à ce que personne n'y touchât; mais le lendemain de très bonne heure, secondé avec le plus louable empressement par les conducteurs des travaux, nous les faisons relever un à un et transporter au Musée départemental. Malgré son regrettable morcellement, le monument était à peu près entier, et restauré depuis avec beaucoup d'adresse par un marbrier de Périgueux, M. Lassoutanie jeune, sous la direction du conservateur du Musée, M. le docteur Galy, il fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de notre salle des Antiques.

Le dieu Mercure, sculpté presque en ronde bosse, est debout dans une niche que surmonte un fronton. Le monument dans son entier mesure 2 mètres de hauteur, sur une largeur de 0^m70. Les dimensions de la niche, à l'intérieur, sont d'autre part de 1^m43 sur 0^m53. Quant à Mercure, sa hauteur des pieds au sommet de la tête est de 1^m36; ce qui représente à peu près les quatre cinquièmes de la taille humaine.

Coiffé du pétase ailé et n'ayant pour tout vêtement qu'une légère chlamyde jetée sur ses épaules et dont les plis sont

élégamment drapés sur le bras gauche, le dieu a les pieds engagés dans des sandales et est muni de ses talonnières. Sa main gauche soutient le caducée, tandis qu'à sa main droite on voit une bourse pleine, symbole des larcins et du commerce. Mercure, on le sait, était à la fois le dieu des marchands et des voleurs ; ce qui n'implique aucunement que ces deux expressions soient synonymes. Sur l'épaule gauche, un peu en arrière, est le coq, symbole de la vigilance. Aux pieds du dieu protecteur des troupeaux, et à sa droite, est accroupi un bouc dont la tête fort belle fait face au spectateur. Enfin, Mercure est considéré comme l'inventeur de la lyre ; ce souvenir est rappelé sur notre bas-relief par une écaille de caret, la *testudo* des Latins, jetée devant lui sur le sol. L'on trouverait difficilement, croyons-nous, une autre représentation de Mercure accompagnée d'autant d'attributs. Nous ajouterons que dans le tympan même, le sculpteur a figuré le caducée et à droite une bourse aux cordons déliés, d'où s'échappent des pièces de monnaie.

Le fronton est supporté par deux colonnettes rectangulaires un peu grêles, mais décorées avec goût. Sur leur face antérieure, qui est en même temps la plus étroite, court un lierre garni de feuilles et de fruits ; sur la face latérale externe, se succèdent des enroulements en forme d'S. Les petits chapiteaux d'ordre corinthien sont ornés d'un double rang de palmettes. Nous aurons complété la description de ce monument quand nous aurons dit que les rampants sont décorés de ces ornements en S si fréquemment usités à l'époque romaine, opposés deux à deux et séparés par une tige, et qu'aux extrémités du fronton ces ornements se relèvent pour enlacer des acrotères.

La figure elle-même de Mercure, si on l'examine au point de vue de l'art, offre un assemblage étrange de qualités et de défauts. Les proportions du corps sont assez bien observées ; l'attitude générale est élégante et pleine de noblesse ; la tête, malgré ses mutilations dont nous parlerons tout à l'heure, est empreinte d'une dignité calme qui impose le respect ; l'ensemble de cette image presque sortie de la pierre revêt un caractère de grandeur dont l'esprit au pre-

mier abord est vivement frappé. Mais à côté de ces qualités maîtresses, les détails anatomiques, notamment sur le torse et les cuisses, sont d'une exécution si mauvaise et dénotent une si complète ignorance, qu'ils ne pourraient supporter le moindre examen. Sculpté à Périgueux même, avec la pierre du pays, ce bas-relief nous paraît être l'œuvre d'un Gaulois qui a vu et admiré les chefs-d'œuvre de l'art romain, a mis à en interpréter les richesses toute son application, mais auquel a manqué la science du dessin et qui par suite n'a pu se départir de la rudesse des ouvrages de ses pères.

Considéré à ce point de vue, le Mercure de Périgueux demanderait à être rapproché des œuvres similaires rencontrées sur différents points de la Gaule. Nous mentionnerons particulièrement le Mercure de Soulosse, dans le département des Vosges (1), ceux qu'on a trouvés sur le Donon et dans les Vosges alsaciennes (2) et le célèbre Mercure barbu de Beauvais (3). Il y aurait, croyons-nous, un grand intérêt à faire de ces monuments, qui, malgré leur basse époque, sont encore si nettement gaulois, une étude comparative. Les données nouvelles qui en résulteraient

(1) L. Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*; Paris, Lenormant, 1840, tome I, pages 192-193, pl. II, n° 12.

(2) *Ibid.*

(3) Déposé en 1801 au Musée de Beauvais, ce précieux bas-relief avait été découvert le 12 avril 1695, sur le territoire de Marissel (Oise). Cf. *Mercurus Galant*, juin-septembre 1695; — Dom Martin, *La religion des Gaulois.*; Paris, Saugrain, 1727, tome I, livre 2, chapitre XVII, pages 343-349; — Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, tome I, 2^e partie, p. 132, planche LXXVI, figure 5; — Graves, *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 2^e édition, Beauvais, 1856, in-8°, pages 126 et 127. — Nous devons à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand une belle photographie de ce bas-relief, sur lequel M. Edouard Flouest avait attiré notre attention et dont les gravures, publiées par dom Martin et Montfaucon, ne sauraient donner qu'une idée fautive ou du moins très imparfaite. La tête du dieu rejetée en arrière, ses traits grossiers, la barbe épaisse qui encadre son visage et le mouvement général du corps lui donnent un caractère étrange de vulgarité et de sauvage fierté. Beaucoup moins réaliste, quoique d'un travail analogue, est le Mercure de Périgueux. Par l'ensemble de ses caractères et la forme de son caducée, le Mercure de Beauvais se rapproche davantage de celui de Soulosse; ce qui semblerait justifier notre hypothèse sur l'existence en Gaule de centres ou foyers artistiques, qu'une étude plus approfondie des monuments permettra peut-être de distinguer un jour.

s'ajoutant à celles que fournissent les médailles et les œuvres de la statuaire antérieures à la conquête, ne permettraient pas d'établir des groupements par régions et de constater l'existence d'écoles artistiques se partageant notre vieille Gaule et ayant chacune ses traditions et ses caractères particuliers.

Ce que nous avons dit de notre bas-relief, secondé dans nos observations par notre excellent confrère M. le marquis Gérard de Fayolle, nous autorise déjà, ce nous semble, à en déterminer la date approximative. Dans une première communication au Comité des travaux historiques, ne considérant que le travail en lui-même et son caractère si visiblement gaulois, nous avons cru pouvoir le faire remonter jusqu'au 1^{er} siècle. Cette date a paru avec raison trop ancienne à M. Chabouillet qui, dans son rapport au Comité, a approuvé du reste, dans les termes les plus bienveillants, nos autres conclusions (1). Des marques de décadence artistique se laissent voir, en effet, dans le monument de Périgueux. L'étroitesse exagérée des colonnettes, le lierre au feuillage effilé qui les décore, et surtout les chapiteaux comprimés sur les côtés et à double rang de palmettes peu saillantes, appartiennent au déclin de l'art romain et se retrouvent en Italie jusqu'au 6^e siècle. La forme des acrotères et la décoration du fronton nous reportent d'autre part à une époque plus ancienne. Nous croyons, en nous arrêtant au 3^e siècle, ne pas nous écarter beaucoup de la vérité.

La stèle de Périgueux était à l'origine encastrée dans un mur et s'appuyait probablement sur un blocage en maçonnerie. Le socle, en effet, ne présente aucune ornementation, mais est simplement équarri. En outre, sur le derrière du monument et la partie postérieure de ses faces latérales, la pierre est à peine dégrossie. Si l'on fait attention qu'à une faible distance de l'endroit où cette stèle a été découverte existait et se trouve encore cachée dans le sol la porte princi-

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, Imprimerie nationale, année 1886, pages 130 et 131.

pale par laquelle, en venant de Rome, on entrait à la Cité (1), dans cette représentation l'on reconnaîtra peut-être le Mercure ou Hermès *Strophaios* auquel les anciens aimaient à confier la garde de leurs villes (2). « Quand un auteur parle du culte rendu à Hermès *Στροφαῖος* et à Hécate, gardiens de la porte, dit M. Saglio, nous pouvons nous figurer dans l'endroit ainsi désigné leurs images dans des niches ou des armoires, et devant elles, sinon des autels construits à demeure, au moins des tables, des trépièds ou de simples brûle-parfums qui en tenaient souvent lieu (3). » Ces paroles du savant archéologue nous paraissent marquer la véritable destination de notre bas-relief, sorte de niche-autel dressée près de la porte principale de Vésone. Aucune autre place ne pouvait mieux convenir au dieu qui présidait aux routes et aux voyages (4).

La tête de Mercure, avons-nous dit, offre des traces de mutilation. Le nez et toute la partie inférieure de la figure ont été entaillés à l'aide d'un instrument en métal, doloire ou hachette, dont les coups sont encore très visibles sur la pierre. Selon toute vraisemblance, ces mutilations sont l'œuvre des premiers chrétiens et furent inspirées par la même pensée qui présida au renversement du bas-relief. On peut sans témérité rapporter ce fait à la fin du iv^e siècle, époque où le christianisme s'établit définitivement dans la province d'Aquitaine.

Michel HARDY.

(1) Cette porte a été décrite et figurée par M. Wigrin de Taillefer, dans son livre des *Antiquités de Vésone*, tome II, pages 136-140 et planche XVI. — De son côté, M. de Caumont, dans son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie, ère gallo-romaine* (2^e édition, Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1870, in-8°, pages 206 et 207), en a reproduit le plan et l'élévation d'après les dessins de M. J. de Vernèille. — Sur cette porte, voir également *Vésone et ses monuments sous la domination romaine*, par M. le docteur E. Galy, Caen, Hardel, 1859, in-8°, pages 12 et 13.

(2) Aristophane, *Plutus*, 1154, et Schol. — Henri Etienne, *Thesaurus graecæ linguae*, édition Didot, volume VII, col. 885.

(3) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, Hachette, 3^e fascicule, 1874, page 348, au mot *Ara*.

(4) Les Gaulois, dit César, honorent particulièrement Mercure et lui ont élevé un grand nombre de simulacres. Ils le considèrent comme l'inventeur des arts et le guide des voyageurs. (*De bello gallico*, livre V, chapitre 17.)

LE LIVRE DE VIE.

LO LIBRE DE VITA

DE LA VILLE DE BERGERAC.

INTRODUCTION.

Il a été beaucoup parlé du *Livre de Vie* généralement peu connu et dont quelques rares extraits, seulement, ont été publiés.

Ce livre, qui nous paraît offrir un grand intérêt historique, à cause de la nature des documents qu'il contient, appartient aux archives de Bergerac et fut découvert en 1871 par M. Dupuy, archiviste de cette ville.

Le *Livre de Vie* n'est pas isolé, mais fait suite au recueil des jurades de l'année 1381 et forme avec lui un volume de 121 feuillets qui, au moment de sa découverte, était plié en deux, dans un sac rempli d'autres vieux documents. Il était en pitoyable état et fut aussitôt relié par les soins de M. Dupuy, au zèle éclairé duquel la science est redevable de la conservation de ce précieux document, ainsi décrit à l'inventaire de 1788 :

B^{is} D. N^o 4. — « Un grand livre de bazane blanche fort
» usé, contenant les jurades et autres
» choses qui se passèrent en l'année 1381 ;
» — dans lequel est fait mention de tous
» les émoluments de la présente com-
» munauté, au long spécifié. »

Aujourd'hui ce volume, dont la cote à l'inventaire a été conservée, est cartonné et recouvert d'une toile vert foncé.

Le *Livre de Vie*, dont la première page est cotée 114, dans le volume ci-dessus, et dont le format (haut. 0.40, — larg. 0.30), se rapproche du carré in-folio, est composé de huit

feuillet (1), en gros papier filigrané de petits filets équidistants espacés de trois millimètres. — Il est rédigé en langue romane ou dialecte périgourdin et fut écrit en belle cursive, dont nous donnons un fac-simile représentant le préambule du livre, par Jehan Thoyr, secrétaire du consulat.

L'intérêt historique offert par le *Livre de Vie* est, ainsi que nous l'avons dit, très grand. Ce livre, en effet, convie à une étude vraiment séduisante qui reporte le lecteur en plein xiv^e siècle, ce siècle de souffrances et de misères sociales qui vit la France si près de son irrémédiable ruine.

Aussi croyons-nous faire œuvre utile en le publiant, *in extenso*, avec sa traduction. Les quelques lignes qui suivent diront quels douloureux motifs engagèrent les consuls de Bergerac à tenir un pareil livre ; — quelques notes que nous avons ajoutées sont destinées à suppléer aux obscurités du texte et à en faciliter l'intelligence.

La paix de Brétigny (8 mai 1360) ne fit que confirmer à Edouard III la possession de Bergerac déjà sous la *domination anglaise* (2) depuis plusieurs années. Ce ne fut qu'en 1377, après la venue en Guyenne de Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, avec Bertrand Duguesclin, commandant une puissante armée, que la ville, après un siège de douze jours (du 22 août au 2 septembre 1377), se soumit à son obéissance.

Sa reddition lui valut, de la part du duc qui usait de l'autorité royale, ainsi que le constatent ses lettres patentes (3), la confirmation de ses privilèges, la promesse de 4,000 fr. (4) à employer aux fortifications de la ville et la réunion à la commune des paroisses de la châtellenie.

(1) Quelques feuillets paraissent manquer à la fin du *Livre de Vie*, mais on ne saurait en préciser le nombre, ni dire à quelle cause doit être attribuée leur disparition.

2) Cette locution, consacrée par l'usage, n'est pas l'expression exacte de la vérité. On n'ignore point, en effet, qu'il n'y eut pas, en réalité, de domination anglaise en Aquitaine; le duc d'Aquitaine, de la maison royale d'Angleterre, relevant, ainsi que les autres ducs, du roi de France.

3) Datées de Bergerac le 9 septembre 1377 et scellées de cire verte sur lacs de soie verts et rouges. — *Archives de Bergerac*, layette 2, liasse 13, n° 3.

4) Il nous paraît bon d'ajouter que ces 4,000 francs ne furent jamais payés et donnèrent lieu, de la part de la communauté, à de nombreuses réclamations.

Bergerac en sa possession, le duc d'Anjou partit à la conquête d'autres villes; il vint devant Sainte-Foy, dont il s'empara; il prit Castillon, Saint-Emilion, Libourne, Condat, Rauzan, Sauveterre, Duras, etc., puis se retira à Toulouse.

Dès que le duc d'Anjou eût abandonné le pays et retiré ses troupes de Bergerac, cette ville, qui tenait à rester française (1), fut accablée par un fléau bien autrement calamiteux que l'occupation anglaise.

(1) C'est ce qui résulte de l'extrait suivant d'une jurade, relatif à l'avis que le seigneur de Mussidan donne à la communauté de sa capture en compagnie du sénéchal de Guyenne :

VII JULII MCCCCLXXIX.

7 juillet 1379.

Lo qual jorn, lo senhor de Moyshida trames una letra al gober-nador, als cossols e a las bonas gens de la vila contenen en substansa que el era estat pres en la companhia del senescal de Guiayna e que afer li era conregut a esser Frances, o autramen li convenia a suffrir mort.

Fo ordenat que li fos rescrit que nos aviam estat bos e leyls Angles tant cum forem en la hobedienssa del rey d'Anglaterra e que nos eram vengutz a la hobedienssa de nostre senhor lo rey de Franssa, per forssa e no per falletat neguna, mas per falta de secors e daiuda del senescal de Guiayna e dels autres senhors angles, e que nos avem fach sagramen de fialtat al rey de Franssa, nostre senhor, e aquel tendriam e guardariam a tot nostre leyal poder.

E que la resposta que hom li fara sia mostrada al loctenen de nostre capitani e a las autres gens d'armas.

Lequel jour, le seigneur de Mussidan envoya une lettre au gouverneur, aux consuls et aux bonnes gens de la ville, contenant qu'il avait été pris en compagnie du sénéchal de Guyenne et qu'il était contraint d'être Français, sous peine de mort.

Il fut ordonné de lui répondre que nous avions été bons et loyaux Anglais aussi longtemps que nous fûmes sous l'obéissance du roi d'Angleterre, et que si nous étions venus sous l'obéissance de notre sire le roi de France, ce n'était point par faiblesse, mais par force, et seulement par manque de secours et d'aide du sénéchal de Guyenne et des autres seigneurs anglais; qu'en conséquence, ayant fait serment de fidélité au roi de France, notre sire, nous tiendrions et garderions ledit serment de tout notre loyal pouvoir.

Et la jurade ajouta :

La réponse qui sera faite audit seigneur sera montrée au lieutenant de notre capitaine et aux autres gens d'armes.

Les nombreux seigneurs du voisinage que leurs intérêts personnels ou leurs passions faisaient tantôt Anglais, tantôt Français, — de préférence Anglais, — à cause des avantages que leur procuraient les expéditions qu'ils trouvaient alors tout naturel de faire sur terre française, — infestèrent les chemins ; et, aidés d'hommes d'armes, débris des grandes compagnies, auxquels se joignit tout ce que le pays comptait de « mauvais garçons », ils se ruèrent sur les bourgs et terres de la châtellenie qu'ils rançonnèrent sans merci.

Tous les crimes furent commis par ces bandits, dont les chevauchées continuelles désolèrent le pays (1).

Bergerac répara à la hâte ses fortifications (2), et, malgré

(1) Cet état d'anarchie fut alors commun en Guyenne. Les fameux démêlés de Périgieux avec les comtes de Périgord datent de cette époque. — Voir Dessalles, *Périgieux et les deux derniers comtes de Périgord*, Archambaud V et Archambaud VI.

(2) Parmi un grand nombre d'ordonnances publiées par les consuls, en vue de la conservation des fortifications, ordonnances qui, par la rare sévérité des peines édictées, démontrent combien était grande la frayeur que ces bandits inspiraient à la communauté ; nous distinguons la suivante extraite du livre des jurades de l'année 1381. — (10 février.) :

De las partz de nostre sire lo rey de Franssa, crida hom e deffent hom a tota maniera de gens, homes e femnas, petitz e grans, de qualque estat e condicio se sian, que nulh no sia si auzart de rompre, ni de deffar, ni hostar en nulha maniera, nulhas barrieras, ni nulhas sarraduras, ni albres talhatz, ni nulhs empachiers que sian estatz fachs entorn del Caudahos, ni en nulha outra part per la fortificacio de la vila, en pena de LX sols de gatge e de perdre lo punh.

De la part de nostre sire le roi de France, il est crié et défendu à toute sorte de gens, hommes et femmes, petits et grands, de quelque état et condition qu'ils soient, que nul ne soit si osé de rompre, défaire ou ôter, en aucune manière, barrières, fermures, arbres taillés ou autres empêchements faits sur le Caudeau ou en n'importe quel autre lieu pour la fortification de la ville, sous peine de 60 sols d'amende et de la perte du poing.

Pareille peine était réservée à celui qui, ayant vu commettre le délit, n'aurait pas dénoncé le coupable.

de vives alarmes (1), se garantit ainsi de leurs attaques directes ; mais les campagnes, qui ne purent être défendues, devinrent leur proie et furent en butte aux plus audacieuses pilleries.

La communauté se ressentit bientôt de cet état de choses qui, finalement, eut pour elle les plus funestes conséquences.

Les bourgeois, en effet, ne purent cultiver leurs terres, récolter leurs moissons, transporter leurs marchandises sans être exposés aux attaques incessantes de ces pillards, auxquels la ville dut acheter à chers deniers des trêves et paix que ceux-ci, le plus souvent, ne tenaient pas ou rompaient, sans autre raison que la perspective d'accroître leurs extorsions (2).

Ces exigences de chaque jour, longtemps répétées, jetèrent

(1) Ordonnance extraite du livre des jurades de l'année 1381. — (28 décembre) :

De las partz de nostre sire lo rey de Franssa, crida hom e comanda hom a tot senhor dostal e per certanas novelas que avem agudas dels enemix, que cascus porte tot jorn o espaza, o glavi, o apcha, o autre arnes deffensable per carrieras, à la fi que si nulh bruch o tocassenh, o autre crit se levava, cascus fos plus prest per la deffenssa de la vila e aysso lor comanda hom en pena de X sols de gatge que hom ne levava ses tota merce per tantas vetz cum farian lo contrari, per metre e convertir a la reparacio de la vila.

De la part de nostre sire le roi de France et considérant les nouvelles certaines que nous avons eues de nos ennemis, il est enjoint à tout chef de maison de porter constamment dans les rues une épée, un glaive, une hache ou toute autre arme défensive. afin que si quelque bruit, tocsin ou autre cri se faisait entendre, chacun fût aussitôt prêt pour la défense de la ville et ce, sous peine de 10 sols d'amende à employer aux fortifications de la ville, lesquels seront levés sans merc. aussi souvent qu'il sera contrevenu à la présente ordonnance.

(2) Parmi les pillards qui, dans ces tristes expéditions, acquirent le plus de célébrité, nous citerons Arnaud de Manhmont, connétable de Masduran ; Monseigneur Amanieux de Mussidan ; Jean de Signal, connétable de Banès ; Jean de la Salle, capitaine de Couze ; les seigneurs et les hommes d'armes de Montferrand, Eymet, Bridoire, Issigeac, etc.

On ne saurait trop clouer ces noms au pilori de l'histoire.

un trouble profond dans les finances de la communauté (1). Aussi les consuls, à bout de ressources, et ne pouvant s'opposer par la force aux violences dont ils étaient l'objet, résolurent de consigner sur un registre spécial, qu'ils appelèrent « *Lo Libre de Vita* », et que nous considérons comme le cahier de leurs doléances, tous les méfaits commis au préjudice de la ville de Bergerac et de la châtellenie ; — cela, dit le préambule de ce précieux livre,

« Afin que dans les temps futurs, quand le lieu et l'heure » seront venus, ces malfaiteurs puissent être punis par bonne » justice. »

On est douloureusement ému en lisant la série des nombreux méfaits (117) dont fut victime, en un si court intervalle (1378-1382) (2), la communauté de Bergerac ; — on est indigné d'un pareil brigandage des grands ; — on s'explique par quelles transes affreuses passèrent les malheureuses populations qui le subirent ; et, en présence de tant de maux, on comprend quels désirs de vengeance les anima et aussi avec quelle ardente passion elles durent aspirer à cette « bonne justice » qu'elles ne connurent pas, — les temps n'étaient pas encore venus ; — mais qu'elles pressentirent, et en laquelle elles mirent leur suprême espérance.

Ch. DURAND.

(1) A tel point qu'à plusieurs demandes d'aides en vivres présentées par Mériqot d'Aire, connétable de Cahuzac, et Michel d'Albret, capitaine de Lamothe-Mont-ravel, la jurade ordonna :

Que atendut la gran paubretat
que es en la vila, que hom lor
fassa resposta, la plus gracioza
que far se poyra, que de nos no
poden aver nulha ajuda de blat,
ni de vy.

Attendu la grande pauvreté qui se
trouve en la ville, de répondre auxdits
seigneurs, le plus gracieusement que
faire se pourra, qu'ils ne peuvent avoir
de nous aucune aide ni en blé, ni en
vin.

Ou encore, plus spécialement à Mériqot d'Aire que la ville, d'aucune façon, ne pouvait l'aider, car personne n'avait plus rien. — *E que nulh no naya re.*

(2) Des méfaits de pareille nature furent causés à la ville de Bergerac jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais (1453). Nous en trouvons la preuve dans les livres de jurades, dont de nombreux extraits pourraient continuer le *Livre de Vie*.

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT
DE NONTRON (*Suite*).

CANTON DE NONTRON. — *Commune de Nontron* (suite).

CHAPITRE VI. — *Institutions civiles et communales.*

Pendant l'occupation romaine et sous les Francs, jusque dans le cours du VIII^e siècle, Nontron fut le chef-lieu d'une des quatre centaines du Limousin, *Centena Nontronensis in pago Lemovicino*. Voici, d'ailleurs, d'après les anciens jurisconsultes, ce que l'on entendait par centaine et centenier :

« Il y avoit chez les Romains des officiers appelés *centuriones*, parce qu'ils commandaient cent soldats. Il y avoit aussi chez les Francs des officiers appelés *centeniers* qui commandoient une division de soldats, composée de cent hommes. Les fonctions militaires de ces officiers ne finirent pas avec la conquête ; ils devinrent chacun chef d'un certain district, composé de cent feux ou cent familles, que l'on appelait *centena*. Ils réunirent l'exercice de la justice avec la puissance des armes, faisant la fonction de capitaine en temps de guerre et celle de juge de leur canton en temps de paix. Ils prirent la place des juges des villages, qui, sous les Romains, étaient appelés *judices pedanei* ou *magistri pagorum*, avec cette différence que les centeniers, en tenant leurs pleds, étoient toujours armés d'une lance et d'un bouclier. Ils étoient les premiers juges après les comtes. Il est parlé de ces centeniers et de leur district dans une donation de Clovis I^{er}, au monastère de Réomans, proche Langres ; dans un état de Childebert, de l'an 595 ; dans un autre de Clotaire II, de la même année ; dans une ordonnance de Dagobert, de l'an 630, et dans le chapitre 46 de la loi salique réformée par Charlemagne, en 798, faisant connaître que celui qui recherchoit une veuve en mariage devait la demander dans une assemblée indiquée par le dixainier ou un centenier. — C'étoit devant le centenier que se faisoient, dans les villages, les donations dont la tradition

s'effectuoit par un fétu ou petit bâton que le donateur jettoit dans le sein du donataire. — C'étoit devant ce même officier que se faisoient les abjurations de parenté. — Une ordonnance de Charlemagne, de l'an 802, enjoit aux comtes et aux centeniers d'avoir un très grand soin de rendre la justice, chacun dans l'étendue de leur juridiction, d'y protéger les pauvres et que, sans aucune négligence, ils punissent, selon la loi, les voleurs, larrons, homicides, adultères, magiciens, enchanteurs, devins et sacrilèges ; il leur ordonne de juger selon les lois et non arbitrairement. — Le même prince, par une ordonnance de l'an 812, déclare que les centeniers pouvoient connoître de toutes sortes de causes, excepté celles où il s'agissoit de la perte de la vie ou de la liberté, et celles qui concerneroient la propriété des héritages ou l'état des esclaves, à moins que ce ne fut en présence des commissaires du prince, *missi dominici*, ou en présence des comtes auxquels la connoissance de ces matières étoit réservée, en sorte que les centeniers ne pouvoient connoître que des causes personnelles et mobilières. — Louis le Débonnaire ordonna, en 819, que les comtes ou leurs commissaires et les centeniers observeroient l'ordonnance qui leur défendoit de recevoir aucun présent pour corrompre la justice. — On appeloit au comte des jugements des centeniers. — Enfin, les fonctions de centeniers ont dû nécessairement cesser lors de l'institution des fiefs qui commencèrent à s'établir dans le ix^e siècle, à la suite des inféodations qui transférèrent à chaque seigneur le droit d'administrer et de rendre la justice en personne ou par leurs officiers. »

Tel devait être l'état de la châtellenie de Nontron, lorsqu'elle fut donnée, à la fin du viii^e siècle, par le comte de Limoges aux abbés de Charroux, sous l'impulsion desquels, et du ix^e au xii^e, le *castrum* de Nontron dut être pourvu d'institutions communales, la religion chrétienne ayant tenu le premier rôle dans la rénovation et la diffusion des idées et des libertés municipales, dont les villes et bourgades murées furent les premières à bénéficier.

A cet égard et si les preuves écrites nous font aujourd'hui défaut, nos titres des xi^e et xii^e siècles ayant été, en 1793, brûlés sur la place publique, nous trouvons dans ceux du xv^e mention des syndics et de la bourgeoisie de Nontron, ainsi que de leurs libertés et franchises de toute antiquité ; ainsi :

Du 10 janvier 1458, vente à *Petrus Roselli, burgeni de Nontronio*.

Du 24 août 1474, reconnaissance de rente consentie en faveur de *prudente viro Petro Pastourelli, burgeni ville Nontronii*.

Du 8 novembre 1480 et du 7 septembre 1500, sentence et arrêt sur appel du Parlement de Bordeaux, entre le syndic et le seigneur de Nontron contre le baron de Mareuil, au sujet du péage réclamé par ce dernier (1).

Mais quelles furent les attributions de la municipalité nontronnaise ?

(1) Ludovicus Dei gratia Francorum rex, universis existantes et singulis inspecturis salutem, notum facimus cum in certa causa... Inter dilectum fidelem nostrum Guydonem, dominum et baronem de Marolhio, actorem et interinationem certarum litterarum apud Castrum novum super Carentona, octava die mensis novembris, anno Domini millesimo quadregentesimo octogesimo datarum requirentem ex una parte. — Et Heliam Danet ipsius domini Dalbret in sua baronia et dominio de Nontronio, procuratorem et *sindicum* manentium et habitentium predicti loci de Nontronio defensores ex alia.

Le baron de Mareuil parle ici de l'ancienneté de sa baronnie et châtellenie, la plus belle de la sénéchaussée du Périgord, tenue par lui et ses prédécesseurs à hommage-lige du vicomte de Limoges et dans les limites de laquelle le droit de péage a toujours existé :

« Dicta castellaniam Marolhio multum antique et pulchrioribus terris et castellanium seneschalie Petragoricensis ubi sita quam tenet in fidem et homagium ligium a vicecomitate Lemovicorum... Ac in eisdem finibus et limitibus ejusdem omnino anno etiam jurisdictionem altam, mediam et bassam, merum mixtum imperium et exercitium ejusdem nec non pedagium super omnibus et singulis mercantiis et deneratis per illam et infra fines et limites ejusdem transeuntibus et transentibus habebat... »

Le seigneur d'Albret et le syndic de Nontron, déniaient ce droit de péage, démontraient à leur tour la prééminence de cette baronnie sur celle de Mareuil, qui en dépendait :

« In contrarium... predictus dominus Dalbreto, vicecomes Lemovicorum, habebat dominationes et chastellanias et inter ceteras ipsam castellaniam de Nontronio habentem pluras prehemencias et prerogativas videlicet villas, castra, territoria et collegia sub se continens plures jurisdictiones prout iudicio de Podio acuto, Chamniers, de Larnaudie, Sancti-Pardulphi la riviere, de Marolhio et plures que sunt subalterne et ab ipse jurisdictione et castellaniam de Nontronio deppendentes... Predictus locus de Nontronio ab omni antiquitate habuerat et adhuc habebat auctoritatem preheminentem super dictum locum de Marolhio et jurisdictione ejusdem. Nam unicuique omnes et singulos habitantes de Marolhio et jurisdictionis ejusdem in quacunque materia sive pecessoria, petitoria, personali, civili, criminali apud dictum Nontronium in justicie conveniri et apropinquari facere licitum et permissum existebat et existit... Quoque manentes et habitantes predicti loci de Nontronio et jurisdictionis ejusdem in bona pessione, saisina, libertate et francisie de non aliquod jus aut tributum pro eorum mercantiis et deneratis per dictam terram et castellaniam de Marolhio transentibus et retransentibus dicto do-

L'Encyclopédie du XVIII^e siècle dit à ce sujet (voir *Communauté d'habitants*) :

• Les habitants de chaque ville, bourg ou paroisse forment entr'eux une communauté, quand même ils n'auroient point de chartre de commune. L'objet de cette communauté consiste seulement à pouvoir s'assembler pour délibérer de leurs affaires communes et avoir un lieu destiné à cet effet, à nommer des maire et échevins, consuls et syndics ou autres officiers, selon l'usage du lieu, pour administrer les affaires communes; des assésurs et collecteurs dans les lieux taillables pour l'assiette et recouvrement de la taille; des messiers et autres préposés pour la garde des moissons, des vignes et autres fruits... En général, on ne peut entreprendre aucune affaire, en demandant ou défendant, ni faire aucune députation ou

mino de Marolhio actori dando nec solvendo ab omni antiquitate fuerant et existebant de predictis que juribus, possessionibus, saisinis et libertatibus et franchisiis. . . »

Quant au droit de péage, voici ce qu'en dit M. de Fréminville, dans sa *Pratique des Terriers* :

« Cet établissement tire son origine des Romains, et il y en avait en France du temps de Charlemagne, puisque dans ses *Capitulaires*, livre 3, chap. XII, il ordonna qu'on payerait les anciens péages consistant dans le pouvoir de lever sur les passants, leur bétail, leurs marchandises et denrées, un droit en argent ou en espèces de denrées ou marchandises. Les seigneurs, investis par le roi de ce droit de péage, ne l'étoient qu'à la charge d'entretenir les ponts, les chemins, les ports et les rivières praticables, ainsi que de faire veiller à la sûreté des voyageurs et marchandises et de les indemniser en cas de perte et au cas où ils seroient volés et détroussés. Cependant, les hauts seigneurs, parvenus sous Hugues Capet à rendre patrimoniaux leurs fiefs et seigneuries, qui auparavant n'étoient à vie et dont ils n'avoient que l'usufruit, établirent des droits divers et notamment celui de péage dans leurs terres... »

Ces empiètements furent réprimés et la matière successivement réglementée par ordonnances, édits et déclarations des 5 décembre 1360, 5 décembre 1363, octobre 1370, 18 juillet 1372, 15 mars 1430, 15 mars 1515, septembre 1535, 23 février et 27 mars 1547, dernier décembre 1550 et 27 décembre 1577; par l'ordonnance de Blois de 1579, par déclaration du dernier janvier 1663 et par ordonnance de 1669, qui supprimèrent presque tous les péages et furent confirmées par arrêts du Conseil d'Etat des 29 août 1724 et 24 avril 1725. Par autre arrêt du Conseil du 10 novembre 1739, les blés, grains, farines et légumes verts ou secs furent exemptés de ce droit. Enfin et en 1779, le roi Louis XVI manifesta l'intention de supprimer tous droits de péage sur les grandes routes et les fleuves navigables, ce qui ne fut effectué qu'en 1789.

Aujourd'hui, nous payons sans garantie ni aucun recours, sur certains ponts et sur toutes les lignes de chemin de fer, sans parler des impôts, des octrois, des centimes additionnels et des prestations pour la confection et l'entretien des autres voies de communication.

autre chose concernant la communauté sans que cela ait été arrêté par une délibération en bonne forme et du consentement de la majeure partie des habitants. Ces délibérations doivent être faites dans une assemblée convoquée régulièrement au son de la cloche ou du tambour, selon l'usage du lieu, à l'issue de la messe paroissiale, un jour de dimanche ou de fête, et que l'acte d'assemblée soit rédigé par un notaire et signé des habitans présens sachant signer et pour ceux qui ne le savoient qu'on en fasse mention... »

Voici maintenant, et par extraits, diverses délibérations prises dans le courant des xvii^e et xviii^e siècles :

Du 28 novembre 1683, devant Mazière, notaire à Nontron :

« En la ville de Nontron et dans la place publique de la Cayot... ont estes présents maistres Thibaud Forien, juge de cette ville ; Yzac de Labrousse sieur du Bosfrand, avocat en la cour, lieutenant de la dicte ville et juge du marquizat du Bourdeix ; Jean Rousseau, Léonard Roy, Jean Eyriaud, maistre apothiquaire ; Jean de Lapouraille, marchand ; François Forien sieur des Roches, Jean Favard, autre Jean Favard, maistre apothiquaire ; Jean Feuille, Annet du Reclus sieur de Lascoust, Léonard Roy, marchand ; Louis Roy sieur de Courtazelles et Jean Phelip, praticien, tous habitans de la presente ville, faisant tant pour eux que pour les autres habitans de la dicte ville, apres avoir veu lemploy que Lazare Feuilhade, bourgeois, en qualité de procureur dicelle ville et lun des consuls et scindic, lannee derniere, de la somme de cent vingt-cinq livres cinq sols dun coste et de celle de quarante-deux livres dix-sept sols d'autre, par luy, en la dicte qualité, rezeu, provenant des estapes liquidées aux susdictes sommes par Monseigneur de Faulcon de Ris, intendant en Guienne... Ont dict et déclaré estre comptant des susdictes sommes pour icelles avoir esté employées a lutilité publique et particulièrement pour la subsistance de la compagnie de monsieur de Villeneuve, du regiment de Seruou, pour lhors logées en ceste ville, et en consequence deschargent ledict Feuilhade des susdictes sommes, mesme de toute administration quil pourroit avoir fait la dicte anné derniere, consernant les affaires de la dicte ville, promettant ne luy en faire aucune petition ne demande, aux peines que de droit... »

(Suivent les signatures des comparants, des témoins et du notaire.)

Du 15 janvier 1712, devant Danède, notaire en la ville de Nontron, et sous la halle d'icelle, sur le refus des habitans et

de Jean Dupeyroux, précédent syndic, d'en nommer un autre pour faire la levée des deniers royaux, M^e Jean Cholet, maire perpétuel et syndic de la communauté, déclare nommer d'office « aux débet, risques et fortunes du dict Dupeyroux et de toute la communauté, les personnes de Anthoine de la Mazière, marchand, et Hélie de la Pouge, marchand tanneur. »

Du 9 décembre 1714, même notaire, même délibération par laquelle les habitants déclarent d'une commune voix approuver la suppression des offices de maire et lieutenant de maire par édit de septembre précédent, mais qu'ils ne sont point en état de faire le remboursement nécessaire. Pour y subvenir, ils demandent la création d'une taille spéciale et l'autorisation de lever vingt sols sur chaque barrique de vin autre que celles qui n'appartiendront pas aux habitants pour les avoir recueillies dans leurs biens, pour employer l'argent qui en proviendra à la réparation des avenues de la ville qui sont impraticables, au rétablissement des ponts et de la fontaine et autres dépenses nécessaires.

Voici, d'ailleurs, et pour compléter le personnel des habitants de Nontron, indiqué dans la délibération de 1683, comme aussi pour constater quels furent les principaux d'entr'eux aux xvii^e et xviii^e siècles, les noms de celle de 1714 :

« Izac de Labrousse, sieur du Bosfrand, avocat en Parlement et juge de la dite ville ; Léonard Boyer, sieur de La Boudairie, lieutenant ; Guilhem Chaperon, sieur de la Borie, procureur d'office ; Jean de Basset, sieur de Coussauzac, avocat ; François de Mazerat, bourgeois ; Jean de Mazerat, chirurgien ; Jean Dubois, sieur des Gourdoux ; François Basset, sieur des Rivailles ; Pierre Pastoureau, sieur de la Serve ; Jean Merlanjon, chirurgien ; Hélie Delapouge, bourgeois ; Mathieu Dupeyroux, sieur de Mendet ; Jean Delapouge, chirurgien ; Jean Ribadeau, maistre-*ez-arts* ; Germain Ribadeau, chirurgien ; François Blancheton, maistre-*ez-arts* ; Jean Feulhade, médecin ; Jean Phélip, bourgeois ; Isac Marchapt ; Jean Lenoble, sieur des Salles ; Pierre Eyriaud, sieur de Lamiral ; Michel Eyriaud, sieur des Vergnes ; Jean Dupeyroux, marchand ; Thibaud Tilavaud, sieur de Puissartout ; Isac de Labrousse, avocat en Parlement ; Etienne Favard, médecin ; Léonard de Labrousse, bourgeois ; François Favard, bourgeois ;

Jean Baylé, sieur des Granges, Anthoine de Labrousse, avocat ; François Ribadeau, marchand ; Guilhem Lenoble, bourgeois ; Jean Lenoble, sieur de Gulpice, et Jean Lenoble sieur des Granges, tous habitans de la dite ville et capitulairement assemblés... »

Du 3 octobre 1745, devant Grolhier, no'aire en la ville de Nontron, et devant la porte de l'église paroissiale, et sur la demande de Jean de Labrousse sieur de Lagrange, bourgeois, syndic général pendant le cours de l'année expirée, nomination de M^e Pierre Boyer sieur de La Borderie, avocat, pour en remplir les fonctions. Ont pris part à cette délibération, MM. :

Jean Forien sieur des Chapoulies, Jean-Joseph de Mazerat, Dominique du Reclus, François Pastoureau, tous avocats en la cour de Bordeaux ; maistre Antoine Pastoureau, docteur en médecine ; Germain Parcellier, marchand ; Guilhem Blancheton, marchand ; Jean Authier de Chatillon, Isaac Marchapt sieur des Roches, Pierre Millet, chirurgien.

Du 10 novembre 1754, Boyer, notaire, délibération relative à la création d'une route de Périgueux à Poitiers par Nontron ; rejet du tracé par la Basse-Rue-du-Rieu et celle des Etanches et demande que la traverse de la ville se fasse par la Grande-Eglise, le Fort et la Grand'Rue, ou autrement par la rue du Rieu, le canton et le Petit-Puy-de-Bayet pour remonter dans ladite Grand'Rue, afin d'éviter celle des Etanches et de nuire aux nombreuses tanneries qui la composent.

Des 19 novembre 1780 et 9 juillet 1781, Lapouge, notaire, sous la halle, lieu où on a accoutumé de tenir les assemblées de communauté, sur la demande de Pierre Feuilhade sieur de La Roche, bourgeois ; Nicolas Ducourtieux jeune, maître cordonnier, et Vincent Mazière, maître chapelier, tous trois collecteurs des impositions royales, protestation contre la confection d'un rôle d'office proposé par M^e de Labrousse du Bosfrand fils, subdélégué. Prirent part à ces délibérations, MM. :

François Thibaud Fourien, avocat ; Jean-Baptiste-Michel de Mazerat, aussi avocat ; François Pastoureau, sieur du Coutirand ; Bertrand Vieille-mard, Etienne Ribadeau, Pierre Ribadeau, sieur du Maine ; Jean Ribadeau,

sieur du Mas ; François Allemand, sieur de la Boige ; Pierre Grolhier ; Fanty, sieur de Lescure. — Pour la seconde, MM. Jean-Joseph de Mazerat, avocat en la cour et juge de cette ville ; Jean-Baptiste-Michel de Mazerat fils, aussi avocat ; François Pastoureau, sieur du Coutirand, procureur d'office ; Pierre Feulhade, sieur de la Roche ; Jean Ribadeau, sieur du Mas ; Etienne et Pierre Ribadeau, sieur du Maine, bourgeois ; Pierre-Guillaume Pâtoureau, docteur en médecine ; Geoffroy Boyer et Thomas Martin, marchands ; maître Pierre Grolhier ; Pierre Fanty, sieur de Lescure, et Jean Marcillaud, sieur de Tardieu, procureurs ; maître Jean Excousseau, huissier royal ; Isaac Excousseau, sergent ; Pierre Chollet, sieur de Labrousse, bourgeois ; Germain Lapouraille, marchand ; Guillaume Quillac et Elie Lapouraille, serruriers ; Arnaud Laroussic, Pierre Perruque et Jean Gros, tailleurs ; Jean Bernard et Martin Bernard, couteliers ; Jean Chabaneau, perruquier ; Jean Ratineau, sellier ; Méry Pecon, cordonnier ; Guillaume Faveyrat, voiturier ; René Lacotte, tisserand, et Léonard Magne, voituriers, tous habitants taillables...

Du 1^{er} mai 1785, même notaire, sur le requis de Guillaume Lapouraille, maître en chirurgie, en qualité de principal syndic collecteur des tailles, en exercice et en l'absence du syndic général, délibération au sujet de la direction d'une route de Montbron à Nontron, dont l'établissement était réclamé par la duchesse de La Rochefoucauld ; offre d'une subvention de trois mille livres et nomination, pour commissaires, de MM. Augustin Forien, s^r des Places, et Pierre Pastoureau, sieur de Labesse. Ont signé, MM. :

Fourien, Forien des Places, Pastoureau de Labesse, Bussac, ancien officier de cavalerie ; Mazière, Couvrat, Feulhade, Vieillemard, Verneuil de Puybegout, Fonreau, Bosselut, Ribadeau, Dufraisse, Martel, de Grandcoin, maître chirurgien ; François Feulhade, sieur de La Terrière.

Du 18 juin 1789, Grolhier, notaire, délibération relative à l'établissement d'un atelier de charité et nomination de commissaires pour surveiller l'emploi d'une somme de 400 livres offerte par M. de Mazerat, avocat et juge de Nontron, et celle de 800 livres offerte par M. l'intendant de la Généralité de Bordeaux, destinée aux réparations du chemin conduisant de cette ville à Piégut.

Ajoutons les diverses délibérations relatives à la nomina-

tion des syndics de la milice, aux étapes des troupes, au logement du curé, aux réparations diverses de la cité et même, en dernier lieu, aux affaires publiques et politiques, et nous en aurons assez dit pour démontrer que l'autonomie communale d'autrefois était autrement caractérisée que celle d'aujourd'hui, et surtout depuis la suppression du vote des contribuables les plus imposés.

Signalons encore, cependant, la nouvelle création d'un atelier de charité par délibération du 18 juin 1789, dernier acte notarié de l'antique communauté, à la veille de disparaître pour faire place à de nouvelles institutions.

Mais, avant de passer à ce nouvel état de choses, nous devons revenir un peu en arrière pour constater que le syndic général ne fut électif que jusqu'à l'édit de 1692, créant des maires perpétuels à titre d'office. Par autre édit de décembre 1702 furent créés les lieutenants de maire. En juin 1716, suppression de ces offices et rétablissement des élections, supprimées elles-mêmes en août 1722. Rétablis de nouveau, les offices disparurent encore en juillet 1724, puis rétablis en novembre 1733. Enfin, deux autres édits d'août 1764 et de mai 1765 rendirent l'élection qu'enleva l'édit de novembre 1774.

Voici, à ce sujet, l'extrait d'une lettre du 4 mars 1748, adressée à M. Dupin, intendant de la Généralité de Bordeaux, par M. de Labrousse du Bosfrand, subdélégué (1) :

« Le 7 octobre 1694, Etienne Forien a été pourvu de l'office de consul-maire de la ville et communauté de Nontron, sous la finance de mille li-

(1) Les charges d'intendant furent créées par édit de Louis XIII de mai 1635, révoquées pour quelques provinces le 13 juillet 1648, rétablies peu de temps après et enfin supprimées le 22 décembre 1789. Le Périgord faisant partie de la Généralité de Bordeaux, Nontron fut le chef-lieu d'une subdélégation comprenant les paroisses suivantes : Nontron, Savignac-de-Nontron, Abjat, Augignac, Saint-Estèphe, le Bourdeix, Teyjat, Feuillade, Souffreignac, La Chapelle-Saint-Robert, Javerlhac, Saint-Martin-le-Point, Saint-Martial-de-Valette, Saint-Front-de-Champniers, Nontronneau, Lussas-Fontroubade, Connezac, Hautefaye, Bussière-Badil, Etouars, Pluviers, Saint-Barthélemy, Champniers, Reilhac, Soudat, Busserolles, Eymoutiers-Ferrier, Enclaves-de-Montbron, Varaignes, Laborie-Loubeyrat, Mareuil, Beaussac, Ladosse, Champeau, La Chapelle-Pommier, Saint-Sulpice-de-Mareuil, Vieux-Ma-

vres d'un côté et de celle de 125 livres d'autre, pour la démission qu'il en a faite en faveur de François Bouthinon, par contrat du 4 février 1695. Ce dernier a payé pour confirmation de l'hérédité 240 livres, et l'année 1703, s'étant démis du même office, Jean Cholet en a été pourvu (1^{er} juin 1705) et a financé 81 livres et le vingt-cinq par livre et encore 250 livres pour augmentation de gages. Enfin, le 9 mars 1712, il a payé pour la charge de maire alternatif 250 livres et le 25 par livre, et presque dans le même temps, Antoine Fantif a été pourvu de l'office de lieutenant de maire et commissaire aux reveus et logements des gens de guerre, et ils en ont exercé les fonctions jusqu'à l'édit de juin 1717. Il n'y a, d'ailleurs, dans cette ville, aucun consulat, hôtel-de-ville, ni une obole appartenant à la communauté, et, depuis la suppression des offices municipaux, les collecteurs sont chargés du logement des gens de guerre (1). Puisque M. l'intendant est

reuil, Sainte-Croix, Monsec-Pontarneau, Les Grauges, La Rochebeaucourt, Argentine, Saint-Pardoux-de-Mareuil, Gout, Fontaine, Champagnac-de-Belair, Petit-Jumilhac, Quinsac, échangé le 8 avril 1748 pour Bourzac et Champagne, La Chapelle-Montmoreau, Saint-Angel, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Front-la-Rivière, Milhac-de-Nontron, La Coussière-Saint-Saud, Romain, Miallet.

Subdélégués : MM. du Cluzel de la Chabrerie, en 1714 ; Fournier de la Charmie, en 1723 ; Martin de Launay, en 1734 ; Pierre de Labrousse du Bosfrand, de 1737 ; en 1770, il obtint, à cause de son grand âge, de s'adjoindre, en qualité de lieutenant, M. Jean Villedary, sieur des Termes, avocat au Parlement de Paris ; et enfin, de 1775 à 1789, autre Jean de Labrousse du Bosfrand, fils du premier.

Thiviers fut aussi le siège d'une subdélégation, composée des paroisses suivantes, d'après un état dressé le 20 octobre 1772, par M. de Rochefort, subdélégué : Excideuil, Coulaures, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Jory-Lasbloux, les enclaves de Saint-Jory, Cognac, les enclaves de Cognac, Saint-Sulpice-d'Excideuil, St-Pantaly, Saint-Martial-d'Albarède, Saint-Martin-d'Excideuil, Pressac, Anthiac, Saint-Médard, Saint-Rafael et Clermont-d'Excideuil, Gandumas, Dussac, Lanouaille, Angoisse, Jumilhac-le-Grand, Chalucet, Sarrazac, Nantiat, Sarlande, Saint-Paul-la-Roche, Saint-Priest-les-Fougères, Sainte-Marie-de-Frugie, Saint-Pierre-de-Frugie, Firbeix, Chaleys, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Martin-de-Fressengeas, Saint-Romain, Thiviers, Nanteuil, Eyzerat, Saint-Clément, Saint-Jean-de-Colle, Saint-Pierre-de-Colle, Jumilhac-de-Colle, Lempzours, Vaunac, Négrondes, Villars, puis Mayac, annexé le 29 décembre 1772, sur la demande de l'abbé d'Aydie et du marquis de Mayac.

(1) Il y eut cependant à Nontron, ville de garnison, des contrôleurs et commissaires des guerres, parmi lesquels nous retrouvons : en 1705, Antoine Fantif, sieur de Lescure, conseiller du roi et commissaire des reveus des troupes de Sa Majesté. De 1737 à 1775, François Pastoureau du Contrirand, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres. De 1775 à 1777, Charles-Armand-François Pastoureau de Lameynardie, son fils, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, lequel décéda sans enfants, le 27 septembre 1777 et laissa sa succession à M. Pierre Pastoureau de Labesse, son cousin germain.

d'avis d'y établir deux consuls pour distribuer les logements, il convient de les restreindre à cette fonction, la police à exercer étant dans les attributions et la main des officiers de justice. »

Aux noms de maires qui viennent d'être indiqués, nous pouvons ajouter ceux de MM. Labrousse de Lagrange, d'après un acte du 29 mars 1773 ; Jean Villedary, qualifié de maire de Nontron dans son acte de décès du 17 septembre 1782.

De cette époque jusqu'en 1789, nous ne voyons figurer aucun nouveau maire dans les diverses délibérations de la communauté. A cette dernière époque, l'administration municipale fut complètement modifiée, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux passés non plus devant notaires, mais transcrits sur un registre spécial.

Constatons toutefois qu'en exécution des lois des 14 et 30 décembre 1789 et 8 janvier 1790, rétablissant le principe

Voici quels étaient les privilèges attachés à la charge de contrôleur ordinaire des guerres, d'après la quittance suivante :

« J'ai reçu de M. François Pastoureau, contrôleur ordinaire des guerres, la somme de 3,000^{fr} pour supplément et augmentation de finance, ordonnés être payés par arrêt du conseil du 26 may 1757 et par autre du 13 septembre suivant et confirme eux et leurs veuves dans l'exemption de taille, ustenciles, logement des gens de guerre, exemption du service personnel du ban, arrière-ban et toutes contributions pour raison de ce, de tutelle, curatelle et nomination d'icelles, guet et garde et de toutes charges publiques de ville ; ensemble de celles du droit de gros sur les vins et boissons provenant de leur cru dans les généralités où il a cours ; de la faculté de prendre le titre d'écuyer et de posséder tous biens nobles et fiefs, sans être tenus de payer aucuns droits de franc-fiefs pour le passé ny pour l'avenir, et dans toutes les autres exemptions, privilèges, prérogatives, franchises et immunités dont jouissent les commenceaux de la maison de Sa Majesté et qui leur sont attribués par les différens édits, déclarations, états, arrêtés au conseil, arrêtés du conseil et de la cour des aides de Paris... Et m'a, le dit sieur Pastoureau, déclaré que la dite somme de 3,000^{fr} provient d'un legs fait à la dame Pourteiron, son épouse, par feu M. le comte de Ribérac.

Fait à Paris, le 27^e jour d'avril 1758,

BERTIN. »

Il y avait, en outre, des commissaires et des syndics pour les soldats de la milice, dont le service était de cinq ans et le personnel tiré au sort entre tous les citoyens, à l'exception de ceux chargés déjà d'un service public et des laboureurs attachés à la culture, ainsi qu'il résulte des documents suivants : Du 2 avril 1694, reçu Jalahat, notaire à Javerlhac :

« Au bourg de Teijat, en Périgord.... Jean Fauconnet, scindic de la milice.... a dit quil a esté envoyé un ordre de la part de M. de Fontac, capitaine de milice dans

électif, furent successivement élus maires de Nontron : MM. Labrousse de Lagrange, le 17 février 1790, et, le 18 du même mois, cinq membres du conseil et douze notables. Le 14 mars 1790, renouvellement de la moitié du conseil municipal. Le 13 novembre 1791, élection de M. Pierre Pastoureaux de Labesse comme maire. — Du 21 et 25 octobre 1792, élection du conseil municipal et de M. Labrousse-Lagrange pour maire. — Le 28 décembre, démission de ce dernier. — Le 6 janvier 1793, le citoyen Eymery Fonreau. — Le droit d'élection ayant été supprimé en 1793, le citoyen Mazerat-Delort est nommé, le 25 brumaire an II de la République, par le représentant du peuple, maire en remplacement du citoyen Fonreau ; mais, moins de 2 mois après et le 15 nivôse, il donne sa démission. — Le 16 du même mois, il est remplacé par le citoyen Patoureaux, médecin, nommé par arrêté du représentant du peuple Roux-Fazillac, avec adjonction de deux officiers municipaux, les citoyens Verneuil-Puybegout et Thomas Martin

Sous le consulat, en exécution de la loi du 28 pluviôse an VIII (1800) et le 16 prairial, le préfet de la Dordogne

le régiment de Larochecourbon, pour servir dans ledit régiment... En vertu du dict ordre, le dict scindic a fait tirer au sort, conformément au règlement de l'intendant, et le sort a tombé sur Jean Bardoulat... qui a promis et sest obligé de servir de soldat de milice... Et a ces fins, le dict scindic lui a delivré la somme de dix-huit livres dix sols en argent, y compris les souliers et deux chemises de la valeur de trois livres trente sols, pour acheter deux cravates, sept sols six deniers quils ont croisé sur le livre taille imposée sur le dict Bardoulat, qu'il a pris et retiré par devers soy et sen est contenté et a promis de servir... »

La milice recevait de l'autorité supérieure le certificat de service suivant :

« *Généralité de Bordeaux. — Subdélégation de Nontron.* — Nous, commissaire de milice, certifions que dans l'opération du sort fait aujourd'hui dans la paroisse de Nontron, le sort est échu au nommé..... lequel sera tenu de servir dans les milices l'espace de cinq ans, à commencer du jour où il aura été agréé et reçu...

Fait à Nontron, le 21 mars 1754.

Signé : DUBOSFRAND, *commissaire.* »

La milice n'était, d'ailleurs, réunie qu'en temps de guerre. En 1750, les miliciens de Nontron et des paroisses environnantes faisaient partie du bataillon de Périgueux, auquel elles fournirent : Nontron, 4 hommes ; les paroisses d'Abjat et de Javerlhac, chacune 2 ; celles de Lussas, Savignac, Augignac, Teijat, Saint-Martin-le-Point, Nontronneau, Saint-Martial, Saint-Front-de-Champniers, un milicien chacune.

nomme MM. Grolhier-Desbrousses, avocat, maire de Nontron ; Marcillaud de Bussac et Divernois, adjoints. — En l'an XI, M. de Bussac fut nommé maire, MM. Divernois et Mazerat aîné, adjoints. — En 1815 et en exécution de la loi du 30 avril, qui rétablit l'élection, M. Jean-Baptiste Boyer fut élu maire, puis remplacé le 26 mai de la même année par M. Antoine Grolhier, ayant pour adjoints MM. Danède, notaire, et Excousseau, avocat. — En 1816, MM. de Bussac, Lapeyronnie, médecin, et Mazerat d'Azat furent nommés maires et adjoints par le préfet. — Il en fut de même le 5 mars 1826 pour M. Moreau de Montcheuil, maire, ayant pour adjoints MM. Mazerat et Grolhier fils. — En 1827, M. Mazerat d'Azat devint maire, avec MM. Grolhier et Boyer, médecin, pour adjoints. — Le 19 septembre 1830, la mairie passa à M. Grolhier, ayant pour adjoints MM. Boyer et Pastoureau ; mais le 26 du même mois, les deux premiers furent remplacés par MM. Dusolier, maire, et Monfanges, adjoints. — Ce dernier prit la mairie le 1^{er} février 1835 jusqu'en 1848, ayant eu successivement pour adjoints MM. Souquet, Pastoureau, Martin, Fonreau et Vannier. — Le 23 mars 1848, M. Chevalier fut nommé maire, avec MM. Vannier et Valère Neury pour adjoints, et, le 5 octobre, le premier fut remplacé par M. de Laugardière, qui démissionna et céda sa place, le 4 novembre 1849, à M. Vignaud, conservant pour adjoints MM. Vannier et Rivet. — En 1852 et le 19 septembre, M. Louis Mazerat fut nommé maire avec MM. Vannier et Duvoisin pour adjoints. — Le 13 juillet 1859, la charge revint à MM. Vignaud, maire, Vanuier et Martin, adjoints. — Le 10 décembre 1864, ce dernier devint maire, ayant pour adjoints MM. Vannier et Garreau-Lafaurie. — Le 18 septembre 1870, nomination de M. Pecon-Laugerie, maire, V. Neury et Rivet, adjoints. — La loi du 14 avril 1871 ayant donné aux conseils municipaux élus le droit de nommer leur maire, en les choisissant dans leur sein, et ce droit ayant été retiré en 1874, puis restitué en 1885, MM. Mazerat et Laugerie furent alternativement élus, et le premier était encore maire en 1877, ayant pour adjoints MM. Duvoisin et Morelon-Fleury père ; le second le devint après les élections de 1878. — Après les

élections de 1885, M. Pecon-Laugerie fut réélu maire par le conseil, et MM. Ladurantie et Lucien Laforêt, adjoints. — Enfin, les deux premiers étant décédés en mai et juin 1886, le conseil municipal a élu en juillet M. Angel Neury pour maire et M. Georges Ribeyrol pour adjoint.

Après cet aperçu du système communal, il nous reste encore à dire un mot de nos autres institutions locales. Or, nous avons déjà vu que Nontron fut érigé en chef-lieu de district, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 22 janvier 1790, qui partagea la France en 83 départements, chaque département en districts et le district en cantons. La Constitution de l'an III supprima les districts pour ne conserver que les départements, les cantons et les communes. Celle de l'an VIII rétablit les districts sous le nom d'arrondissements et la loi du 28 pluviôse de la même année (17 février 1800) en confia l'administration à un sous-préfet, assisté d'un conseil d'arrondissement. — Chacun des cantons eut aussi le droit d'être représenté au conseil général du département par un membre nommé ou élu, suivant les lois en vigueur à chaque vacance.

Nous avons vu, plus haut, que le district de Nontron se composait de 56 paroisses seulement, celles des cantons de Jumilhac, Lanouaille, Thiviers, partie de Saint-Pardoux, de Champagnac et d'Excideuil ayant été comprises dans le district de Thiviers ; mais lors de la fondation de l'arrondissement, toutes ces paroisses ou communes furent réunies au nombre de 84 et subdivisées en huit cantons, savoir : de Jumilhac-le-Grand, de Lanouaille, de Thiviers, de Saint-Pardoux-la-Rivière, de Nontron, de Bussière-Badil, de Mareuil et de Champagnac-de-Belair.

Cela dit, jetons un coup-d'œil sur le personnel :

1° Sous-préfets : MM. Boyer l'ainé, en l'an VIII ; Trompeo, sous l'Empire ; de 1814 à 1830, de Coursou, Durand du Repaire ; de 1830 à 1848, Boyer, Poret de Morvans, de Boisjolin, Bost, Disaut, de Calvimont ; de 1848 à 1870, Monfange, Gaultier de Laguionie, Castaing, Rivaud, Desaix, de La Batut ; de 1870 à ce jour, Alcide Dusolier, Duteuil, du Gros-

riez, de Tinseau, du Bled, Pabot-Chatelard, Beaune de Beaurie, Eyguière.

2^o Conseil d'arrondissement. — Ce conseil fut composé, d'après l'*Annuaire* de 1803-1804, des membres suivants : Feuillade, Groslier, Palanges, Dudognon, Fornel, Sarlandie, Lapouyade, Descourades, Laplassade, Janet-Lasfon et Baynaud. A défaut d'autres renseignements antérieurs, nous trouvons, à partir de 1830 et pour chaque canton, savoir : Nontron : Monfange, Ribeyrol, Grolhier, de Laugardière, Martin, Vallade. — Bussière-Badil : Allafort-Duverger père, Allafort-Duverger fils, Coquet-Desplaces, Sauvo, Faurie-Laroche. — Saint-Pardoux-la-Rivière : Planchas, Lagrange, Millet, Roumy, Millet. — Mareuil : Bodin, Granger, de Pindray, de Pindray fils. — Champagnac-de-Belair : Delage, Lapeyronnie, Auguste Rey, de Salleton, de Chabans, de La Garde. — Thiviers : Faure, Eugène Lapouyade, de Lépine, Hautefort, Adolphe Lapouyade. — Jumilhac-le-Grand : Prévost, Delsuc, Sireyjol, Chiquet. — Lanouaille : Andraud, Darnat, Morand, Dumas de Lavareille, Martin.

3^o Conseil général. — Par arrêté du premier consul du 8 prairial an VIII (28 mai 1800), furent nommés membres du conseil de la Dordogne, pour l'arrondissement de Nontron : MM. Grolhier, de Nontron, propriétaire ; Durand de Nouailhac, ex-administrateur à Nontron ; Lavenaud, commissaire du canton de Champagnac, et Dereix, de Mareuil, propriétaire. A partir de 1830, nous trouvons pour les cantons de Nontron : Delanoue, Dusolier père, Louis Mazerat, Alcide Dusolier ; — Bussière-Badil : Janet-Lasfond, avocat ; Janet-Lasfond, notaire ; de Malet, Angel Neury. — Saint-Pardoux-la-Rivière : Planchas, Numa Degorse du Genest. — Mareuil : de Galard, Dereix, de Maillard de Lafaye. — Champagnac-de-Belair : Eugène Rey, Auguste Rey, de Lacrousille. — Thiviers : L. Theulier, Faure, Albert Theulier. — Jumilhac-le-Grand : Grenouillet, Prévôt, Labrousse, Hèrier, Lacombe. — Lanouaille : Choury, général Féray, Meunier-Quinsac, Andraud, Wallon.

Députés. — A partir de 1830, Nontron et son arrondissement furent admis à se faire représenter à la Chambre des

députés, tantôt par scrutin séparé et tantôt par scrutin de liste. Ces députés ont été successivement : MM. Lami, Dusolier père et de Saint-Aulaire, sous Louis-Philippe ; Dusolier et Grolhier-Desbrousses, notre oncle maternel, sous la Constituante de 1848 ; Barrailler, Jollivet, à la Législative ; Dusolier et Welles de Lavalette, sous le second Empire ; Mazerat et Fourichon, sous la troisième République ; après eux, Alcide Dusolier, aujourd'hui sénateur, et Albert Theulier, député actuel.

Administrations diverses. — Représentées par un receveur particulier, un percepteur, un entreposeur des tabacs, les employés des contributions indirectes et de l'octroi, un contrôleur, un vérificateur des poids et mesures, un conservateur des hypothèques, un receveur de l'enregistrement et un employé des postes et télégraphes pour les finances ; un ingénieur et le personnel des ponts et chaussées, pour les travaux publics. La force armée est représentée par une brigade de gendarmerie, remplaçant l'ancienne maréchausee, et la police par un commissaire.

CHAPITRE VII. — *Régime scolaire.*

Les écoles, établies en Gaule par les Romains, augmentèrent en nombre et en importance à mesure que le christianisme grandit, et ce mouvement se généralisa en 529, après le concile de Vaison, qui ordonna à tous les prêtres de recevoir dans leur demeure autant de jeunes lecteurs qu'ils en pourront trouver ; qu'ils habiteront avec eux, les traitant en bons pères et les nourrissant spirituellement, et qu'ils leur apprendront à lire, à chanter des psaumes et à s'instruire dans la loi du Seigneur. Plusieurs autres conciles, entr'autres celui de Tours, de 567, et le concile général de Constantinople, en 680, reproduisirent et développèrent les mêmes prescriptions. Cet enseignement gratuit était donné à tous, aux serfs et aux pâtres aussi bien qu'aux clercs.

• Dans les premiers siècles de l'Eglise, dit M. Guyot, *verbo* Ecoles, il y avoit des écoles où l'on expliquoit l'Ecriture sainte... Il y avoit des

écoles dans les paroisses, dans les monastères et dans les maisons des évêques ; on y apprenoit le Psautier, la note, le chant, le comput et l'orthographe. Lorsqu'on eut fondé les universités et les collèges, on donna le nom de *Petites écoles* à celles où on n'enseignoit que les premiers principes des lettres. Le soin des écoles, qui fait une partie importante de l'éducation de la jeunesse, a, dans tous les temps, excité l'attention du gouvernement. L'ordonnance d'Orléans et celle de Blois ont des dispositions pour faire fréquenter les écoles et pour en maintenir la discipline. Par la déclaration du 24 mai 1724, le roi a ordonné qu'il seroit établi des maitres d'écoles dans toutes les paroisses où il n'y en avoit point, pour instruire les enfants de l'un et de l'autre sexe... Les sœurs de la Croix et les Ursulines sont établies par lettres patentes du roi, sous l'autorité des évêques, pour enseigner gratuitement la jeunesse... »

« L'inondation des barbares, dit M. Merlin (*verbo* Université), qui s'établirent sur les ruines de l'empire romain, en Occident, avait fait tomber les études... S'il y reste quelques étincelles de lumières dans les vi^e et vii^e siècles, nos pères en ont eu obligation aux monastères et aux maisons épiscopales. Les églises cathédrales et les monastères considérables formèrent, après l'invasion des peuples du Nord, des écoles qui devinrent plus ou moins célèbres. On y enseignoit la grammaire, la dialectique et l'écriture sainte... Lorsque Charlemagne monta sur le trône, ce prince, appelé à juste titre le *Restaurateur des lettres* et qui lui-même étoit très éclairé pour son temps, mit tout en œuvre pour les rétablir... Par un capitulaire fait à Aix-la-Chapelle, en 789, il veut qu'on établisse des écoles dans les maisons des évêques et dans leurs monastères... Il établit lui-même dans son palais une école qui fut très célèbre jusqu'au règne de Charles-le-Chauve... »

Aux xi^e et xii^e siècles, ajoute M. Bouillet, ces écoles, fort multipliées, firent place aux classes et aux collèges.

En conséquence, on peut assurément faire remonter la création d'une école à Nontron sinon aux Romains, au moins à la fin du viii^e siècle, époque à laquelle la châtellenie fut donnée par Roger, neveu de Charlemagne, à l'abbaye de Charroux, ou, dans tous les cas et au plus tard, aux premières années du ix^e siècle, date de la fondation dans cette ville d'un monastère de bénédictins.

Quant aux preuves écrites, les plus anciennes parvenues en nos mains ne sont que des xiv^e et xv^e siècles. Ainsi :

Du 30 septembre 1352, testament par lequel Itier de Magnac,

chevalier de Nontron, fait le legs suivant en faveur de dix-huit étudiants en théologie, dans le monastère des frères mineurs de Saint-François, chargés évidemment de l'instruction :

« Volo et instituo duodecim scolares in theologia cum uno lectore qui lector percipiat pro duobus scolaribus portionem et sex scolares in canonibus cum uno baccalorio qui etiam baccalorius percipiat pro duobus scolaribus portionem et servient Deo et Beate Marie et omnibus sanctis in dicto monasterio de Nontronio, nocte, die, solemniter et orent perpetuo pro anima mea et parentorum et benefactorum. » (Arch. des Basses-Pyrénées.)

Du jour des saints Innocents 1446, bail à cens, dans lequel figure comme témoin discret et savant homme maître Jacob Codet, recteur des écoles de Nontron, maître ès arts (1).

Des 8 novembre 1480 et 7 septembre 1500, sentence suivie de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, relatés au chapitre précédent et dans lesquels il est question des écoles ou collège de Nontron :

« Dominus Dalbreto vicecomes Lemovicorum habebat dominationes et chastellanias et inter ceteras ipsam castellaniam de Nontronio habentem plures preheminentias, videlicet villas, castra, territoria et collegia... »

Plus tard, et parmi d'autres legs faits aux écoles de Nontron, nous trouvons le suivant dans le nobiliaire de Nadaud (*verbo* Labrousse) :

« Thibaud de Labrousse, seigneur d'Atis, chevalier de l'ordre du roi et conseiller en ses conseils d'Etat, fonda en 1631 deux régents, un dephilo-

(1) Datum apud Nontronium in die sanctorum Innocentium, anno domini millesimo CCCC quadragentesimo sexto, presentis discreto viro magistro Jacobo Codeti, rectore scolarum de Nontronio in artibus liberis magistro, et Matheo de Bateiller, testibus.... Personaliter constituti Dominus Hellus Vassandi eleemosynarii pro se et suis ex una parte et Guillelmus de Monfayo, tenenseries loci de La Peyre, parrochie sancti Martini picti ex alia. Predictus eleemosynarius... assensavit dicto Guillermo de Monfayo ad perpetuum de pertinentiis reperii de La Peyre, existendis et moventis de domino directo dicte eleemosynarie. Videlicet nemus vulgariter vocatum du Fermigier cum suis pertinentiis situm in parochia du Bourdeix, etc.....
Signé : VASSELLI. »

sophie, l'autre de grammaire, pour les cordeliers de Nontron, ville de sa naissance, pour y instruire la jeunesse, et donna, à cet effet, deux cents livres de rentes. »

Voici, d'autre part, quelques noms de régents et de professeurs recueillis dans les actes de l'état-civil de la paroisse de Nontron :

« En 1622, Pierre Bosredon, régent de Nontron ; 1630, Légier de La Chassigne, régent ; 1635, Jacques Reynaud, maistre escrivain ; 1637, Joseph Bosredon, maistre escrivain ; 1650, Louys Rousseau, idem, et Guillaume de Gasches, docteur régent de cette ville ; 1652, Anthoine Rollet, professeur ez bonnes lettres ; 1653, Anthoine Roulla, régent ; 1672, Lamoureux, maistre écrivain ; 1673, Lazare Rollet, idem ; 1676, Deslorier, idem ; 1677, Estienne Goblet, idem ; 1686, Dubreuil, régent ; du 15 octobre 1687, inhumation d'Estienne Deslorier, maistre escrivain, et du s^r de Masbertier, son pensionnaire ; 1688, Jean Goubellet, maistre escrivain ; 1693, Jean Villauraud, idem. Le 17 septembre 1696, a esté inhumé dans la chapelle de Nostre-Dame-des-Clercs Estienne Besse, après avoir receu les sacremens de la sainte Eglise ; le dit feu Estienne estoit natif de Treignac, en Limousin ; il avoit demeuré environ quarante ans dans cette ville, où il avoit enseigné la jeunesse. Il avoit vécu sans reproche et avec l'approbation generale de tous les habitans. Signé : Giraud, curé. — 1700, Pierre Cornut, maitre es-arts ; 1705, Pierre Dubreuil, docteur régent ; 1716, Georges-Nicolas Augier, maitre es-arts ; 1744, François Blancheton, idem ; 1762-70, Lacombe, régent ; 1781, Jean Péry, maistre escrivain. »

Mais, en 1736, le clergé et le pouvoir central, jugeant utile de relever à Nontron les établissements scolaires et d'y fonder une école supérieure, l'intendant de la province en informa les habitants, qui prirent la délibération suivante :

« Aujourd'huy, dernier du mois de juillet 1736... En la ville de Nontron et sous la halle d'icelle ont esté presens : Thibaud Fourien, s^r de Villopré, Jean Forien, s^r des Chapoulies, Jean de Labrousse, s^r du Bosfrand, avocats en la cour ; Jean de La Brousse, s^r du Peyrat, Joseph Mazerat, bachelier en droit ; François Pastoureau, sieur du Coutirand, et Jean Basset, s^r Cousauzat, aussy avocats ; Anthoine Pastoureau, docteur en médecine ; François, sieur des Gourdox, et Helies Eyriaud, s^r de Mancy, bourgeois ; Germain Parcellier et François Favard, s^r de la Tour, bourgeois ; Hellie Forien, s^r des Places, aussy bourgeois ; Pierre de la

Brousse, s^r de Fontenelle, Jean Feuillade, s^r de La Terrière, Charles Chapeyron, s^r de la Roche, Jean et François Cholet, marchands ; Charles Ribadeau, s^r du Mayre, François Grohier et Anthoine David, maîtres chirurgiens, faisant la plus grande et notable partie des habitans de la dite ville ; Léonard Boyer, sieur de la Borderie, lieutenant de la dite juridiction, s'étant présenté à l'assemblée sans avoir voulu assister à la délibération. Lesquels ont dit qu'en conséquence de la permission que leur a donnée monseigneur l'intendant pour s'assembler et délibérer sur la question qu'ils auroient présentée à Sa Grandeur, aux fins d'un établissement d'un nombre d'ecclésiastiques dans la présente ville pour instruire et enseigner la jeunesse d'icelle, ils auroient été intimés a cejourd'huy, lieu et heure avec le reste des autres habitans a la diligence du sieur procureur d'office. Après en avoir conféré et délibéré entr'eux, ils ont unanimement convenu qu'ils reconnoissent de l'impossibilité a l'établissement des dits ecclésiastiques, ne voyant dans leur ville aucuns moyens ny ressources pour faire un fond suffisant pour leur subsistance et leur communauté, étant dans l'impuissance d'y suppléer par son indigence, ne pouvant pas s'acquitter des charges qui luy sont déjà imposées. Ils ne voient dans leur ville et communauté qu'une confrairie établie en l'honneur de la Sainte Vierge, qui a si peu de fonds qu'il ne mérite pas qu'il en soit fait mention, et un hospital, qui outre qu'il a peu de revenu, il est nécessaire et beaucoup plus utile pour les pauvres de la dite ville et paroisse qu'à tout autre uzage auquel il pourroit être destiné. De quoy il a esté fait acte... »

Mais ce projet d'établissements scolaires fut repris en 1791, d'après les documents que nous relevons dans le registre municipal de cette époque.

Le 27 juillet 1791, sur une pétition des habitans de Noutron, relative à l'établissement de deux instituteurs pour l'éducation de la jeunesse, les officiers municipaux et le conseil général de la commune décident :

• 1^o De solliciter du département, après avoir pris l'avis du directoire du district, le succès de l'exécution de la dite pétition ; 2^o l'établissement de deux instituteurs : l'un destiné à enseigner la langue latine et les autres sciences, l'autre destiné à la lecture et à l'écriture, et où la classe indigente trouvera une éducation gratuite ; 3^o de solliciter le département d'obtenir de l'Assemblée nationale la faculté d'imposer une somme de mille livres annuellement sur tous les contribuables pour l'indemnité des instituteurs, outre la rétribution qui sera réglée avec eux pour les élèves et le loyer de l'appartement nécessaire. »

Le 8 septembre 1791, le conseil du département ayant, par arrêté du 23 août précédent, autorisé la municipalité de Nontron à imposer sur tous les contribuables la somme de onze cents livres au marc la livre de la contribution foncière et mobilière pour le salaire des instituteurs et le prix du loyer, le corps municipal et le conseil général de la commune ont :

« Choisi et nommé pour instituteur principal pour enseigner les sciences M. Nicolas Périer, instituteur, reçu à Paris et membre de plusieurs sociétés littéraires, dont les talents, la probité, les sentimens, les principes et la régularité des mœurs sont connus... Et pour instituteur destiné à enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique M. Yves Gadrat, maître écrivain également connu... Suit, en 74 articles, le programme et le plan d'organisation, où nous recueillons les extraits suivans : *Instituteur principal*. — Art. 3. La religion, la morale, les lois constitutionnelles de l'Etat, les langues latine et française, la rhétorique, l'art de raisonner, l'histoire, la mythologie et la géographie sont les différentes branches d'instruction qu'il doit suivre alternativement dans la classe pendant trois heures le matin et trois heures le soir. — Art. 4. Une quatrième heure, qui sera la première de chaque séance, reste consacrée à la leçon générale de lecture et d'écriture. — Art. 5. Il lui sera payé annuellement une somme de six cents livres à titre d'honoraires fixes et indépendamment de l'éventuel. — Art. 8. En outre de quatre cents livres attribuées au maître d'écriture, il lui payera tous les mois 26 livres pour compléter la somme de 700 livres à laquelle est fixé le traitement de ce maître. — Art. 9. Dès que le collègue réunira 60 élèves payants, il sera tenu de prendre à ses frais un coopérateur ; il s'en procurera un second si le nombre se porte à 90, un troisième à 140 et successivement. — Art. 10. Il sera tenu également d'en avoir un si la classe des sciences va au-delà de 30 élèves et deux à 50. *Maître d'écriture*. — Il sera nommé sur la présentation de l'instituteur principal, qui lui payera de ses propres deniers 300 livres par an, outre les 400 que lui accorde la commune. — Art. 5. Les éléments de la religion, la lecture, l'écriture et le calcul sont les branches d'instruction qu'il devra suivre matin et soir. Il terminera toujours la classe par quelques demandes de catéchisme et par la répétition de la prière du matin et du soir. — *Ordre du travail*. — Art. 1^{er}. Les classes se tiendront tous les jours. — Art. 2. Elles s'ouvriront et se fermeront toujours par la prière. — Art. 4. Les jours de congé (mercredi, samedi et jours de fête), la matinée est spécialement destinée à l'étude et au développement de la religion, de la morale, des devoirs du citoyen et des lois constitutionnelles de l'Etat... — Art. 7.

Les professeurs de langues suivront le matin la langue française et l'histoire, qui toujours sera appuyée de réflexions morales, et, le soir, la langue latine, la mythologie et la géographie. — Art. 8. Dès qu'il se trouvera des sujets en état d'être formés à l'art de la parole et du raisonnement, ces deux branches d'instruction seront ajoutées et suivies alternativement, soir et matin. — Art. 9. Le maître d'écriture donnera tous les jours, matin et soir, leçons de lecture, d'écriture, de calcul ; fera répéter le catéchisme et la prière. — Art. 10. Il sera, sur un bon du conseil municipal, admis vingt élèves, qui, tous les jours, recevront gratuitement deux heures de leçon générale, après lequel temps ils seront renvoyés pour ne point priver leurs parents des secours qu'ils pourroient en attendre. — Art. 11. Ces élèves auront au moins sept ans et au plus douze... — *Rétribution.* — Art. 2. Tout élève à l'étude des sciences paiera cinq livres par mois. En outre, trente sols en entrant pour l'achat de bancs, tables, planches, encriers, chandeliers et autres meubles nécessaires à une classe. — Art. 3. Chaque année, il paiera aussi trois livres pour le chauffage et la chandelle. — Art. 5. Les élèves qui suivront la classe de lecture payeront seulement une livre dix sols par mois, plus les frais de classe et de chauffage. — Art. 6. Les externes étrangers payeront six livres dans la classe des sciences, deux dans celle d'écriture, trois en entrant pour frais de classe et trois pour chauffage. — *Pensionnat.* — Art. 1^{er}. Le prix de la pension est fixé à 360 livres pour tout enfant au-dessous de douze ans et 400 livres au-dessus. — Art. 5. Les frais de maladie, de livres, d'encre, de plumes et de papier restent à la charge des parens. — Art. 7. Chaque pensionnaire paiera en entrant six livres pour frais de classe et autant pour chauffage. — Art. 8. Il se fournira d'un lit complet, de deux paires de drap, six serviettes, six chemises, six cols, six bonnets de nuit, six mouchoirs, six paires de bas, deux paires de souliers, d'une redingote, un habit, deux vestes, deux paires de culottes, deux peignes, un pot de chambre, deux assiettes, une écuelle, un couvert et un gobelet d'étain, deux peignoirs. — *Discipline.* — Art. 1^{er}. A huit heures moins un quart, le matin, et à deux heures moins un quart, le soir, la cloche des cordeliers annoncera l'ouverture des classes... » (Suivent 29 articles qu'il serait trop long d'énumérer ici.)

La loi du 11 floréal an X (1801-1802), lisons-nous dans l'*Annuaire* de la Dordogne de l'an XI :

« Réorganisa les écoles primaires... Le gouvernement encouragea l'établissement des écoles secondaires, et le préfet du département présenta au gouvernement comme pouvant être mis à ce rang, parmi huit pensionnats, celui du citoyen Roi, à Nontron. »

M. Roi fut remplacé par M. Coing, le 1^{er} novembre 1808, et cette école secondaire a été successivement, de 1815 à ce jour, dirigée par MM. Rémy, Chaptard, Maury, Chevallier, Peyrellade, Couderc, l'abbé Verdeney et par M. Grégoire, directeur actuel.

En 1806, l'école primaire de garçons fut confiée à la direction de M. Saintives, remplacé plus tard par son fils, qui le fut lui-même, vers 1845, par M. Darène, auquel succéda, quelques années après, M. Souquet, mis à la retraite en 1885 et remplacé par M. Renaudie. Enfin, en 1884, a été créée une école supérieure primaire, dirigée par M. Atané.

Voilà pour les garçons et voici pour les filles, dont l'instruction paraît avoir été négligée pendant longtemps, dans la ville de Nontron, où nous n'avons trouvé de documents y relatifs qu'à partir de 1625, à moins de supposer que cette instruction y fut donnée antérieurement par les maîtres écrivains et les maîtres ès-arts dont nous avons parlé.

Toujours est-il que le 3 novembre 1625, les religieuses de Sainte-Claire fondèrent à Nontron un couvent où, ainsi que nous l'avons dit au chapitre des *Institutions religieuses*, elles établirent un pensionnat et une école supérieure de filles, qui furent très florissantes jusqu'en 1791.

Mais, au xviii^e siècle, il y manquait encore une école primaire de filles, et cela par la faute des habitants, qui refusèrent l'offre à eux faite à ce sujet, d'après la note suivante, que nous recueillons dans le livre de correspondance de M. de Labrousse du Bosfrand, subdélégué de l'intendance :

« 18 novembre 1748. — Reçu lettre de M. Dupin, du 16, par laquelle il me mande que je verrai par celle de madame la marquise de Courcillon qu'il lui a été proposé l'établissement dans la ville de Nontron d'une école gratuite pour l'éducation des jeunes filles et qu'elle trouve cette entreprise aussi louable qu'utile ; que ce sont deux demoiselles de condition, filles de la Foy ou de l'Union chrétienne, qui offrent de s'y établir sans qu'il en coûte rien à la ville qu'un logement décent, où ces deux demoiselles seront convenablement et auront une salle pour tenir leur école ; qu'elles sont l'une et l'autre bien dotées et auront de quoy fonder leur établissement sans le secours de qui que ce soit.

NOTA. — Les principaux habitants, convoqués le 24 novembre, refusèrent par le motif que le prix de loyer d'une maison augmenteroit leurs charges déjà bien pesantes et leur seroit toujours très onéreux. »

On voit par là qu'au XVIII^e siècle et antérieurement, ce ne furent ni le clergé, ni les seigneurs de Nontron, ni l'autorité supérieure qui mirent obstacle à l'instruction gratuite du peuple ; et, du rapprochement de ces faits avec l'existence de sociétés de secours mutuels des confréries religieuses, il résulte aussi que les institutions dites démocratiques ne sont point d'invention et d'exécution modernes.

A partir de 1800, cependant, il se forma des écoles privées, où les petites filles apprirent à lire et à écrire ; mais ce ne fut qu'en 1820 qu'eut lieu l'établissement d'une maison d'instruction supérieure avec pensionnat, sous la direction successive de M^{mes} de Beaulieu, Marin, de M^{lles} Marty, de M^{me} Guillaume, de M^{lles} Grolhier et Sicard, enfin de M^{me} Grégoire, qui s'est volontairement retirée, de telle sorte qu'il ne nous reste plus que le pensionnat, d'ailleurs très florissant, de Sainte-Marie, tenu par les dames de Nevers depuis 1853. Il existe aussi, bien entendu, une école primaire de filles, en ville, et deux écoles mixtes de hameau.

Après ce rapide aperçu de la situation scolaire de Nontron, nous allons, dans le chapitre suivant, passer à celle de son territoire et de ses procédés agricoles et industriels.

CHAPITRE VIII. — *Agriculture, commerce et industrie, mœurs et coutumes.*

D'abord et avant d'entrer dans les détails variés de ce chapitre, il nous faut relever ici la topographie du territoire entier de la commune de Nontron et de ses divers centres agricoles, ainsi qu'il suit :

« Poperdu, partie de la Chapoulie, La Malatie ou Maladrerie, entre lesquels s'élève une colline de 302 mètres, Le Bois-de-Péret, La Francherie, Le Châtenet, à 281 mètres, La Mothe, les Fourneaux, Gaumondière, La

Côte, Les Granges, Tuzat, Puyrigard, ancienne forge de Puyrigard et forge de Lamendeau, sur le Bandiat ; les Champs, Lanouaille, Barouffière, ancien moulin du Rieu de l'Étang, autrefois forge ; Nontron, à 208 mètres d'altitude ; Goulière, Balassou, Fonladier, Le Pic, Brégout, à 289 mètres, tuilerie de Brégout, Gourbelière, Bord, moulin de Bord et ancien moulin de La Roussie, sur le Bandiat ; Les Salles, Le Puy, à 275 mètres ; Goulat, Chez-Pouge, partie de Puymézier, Le Reclaud, Azat, Les Loges et, sur le Bandiat, les moulins Blanc, de Messine, de Puisséché, de La Nauve, de Magnac, converti en filature, et de Masviconteau, remplacé par une scierie. »

Parmi les anciens villages, mas et borderies disparus, nous retrouvons :

« 1° *Fauconnières*. — D'après un hommage au roi de Navarre du 19 mai 1583, dans lequel figure le mas, villaige et tènement de Fauconnières, paroisse de Nontron, consistant en maisons, granges, terres, prés, bois et vignes, confrontant au village de Brouillac, avec le grand chemin de Puibereau à Chalus et avec le chemin de Nontron au village du Pic.

» 2° *Courtazelle*. — Qui souloit anciennement estre un villaige, confrontant avec le chemin allant de Nontron à Saint-Front-la-Rivière, sur main gauche, en commençant à la fontaine de Fontgran, d'après une reconnaissance de rente au monastère de Saint-Pardoux-la-Rivière, du 14 novembre 1628.

» 3° *La Jordanye*. — Du 13 des kalendes de juin 1314, donation par Jordan de Malmont à Eymeric de La Noaille de tous ses droits sur le mas de La Jordanye, paroisse de Nontron (Doat).

» 4° *La Colarie*. — Du 9 mars 1414, ascensement par Raymond Paute, escuyer, sieur de Maignac, à Jean de La Colarie, du maine de la Colarie, paroisse de Nontron (Doat).

» 5° *Rilhaco*. — Du 6 mars 1454, hommage à Françoise de Bretagne par Jean Peyra, pour la borde de Rilhaco, paroisse de Nontron. (Doat.) »

Population. — D'après le fouage de 1365, la ville de Nontron et la paroisse n'avaient que 203 feux, soit 1,218 habitants, à six par feu. En 1478, il avait 384 feux, pour 2.324 habitants. Au xvii^e siècle et d'après le dictionnaire reproduit par Lespine, il est dit : Nontron (mines d'argent), 2,274 habi-

tants. D'après l'*Annuaire* de la Dordogne de l'an XI (1802-1803), le nombre des habitants s'élevait à 2,725, et d'après celui de l'an XII, il n'était que de 2,568, pour 532 maisons. Plus tard et en 1841, on y compta 3,481 habitants; en 1852, 3,704; en 1856, 3,546; en 1861, 3,658; en 1866, 3,622; en 1872, 3,292, et en 1876, 3,338, d'après le recensement de cette dernière année, dont le détail suit :

« La ville et la commune de Nontron comptent 3,338 habitants, dont 2,289 en ville et 1,049 épars dans la campagne. On compte dans la ville 450 maisons et 619 ménages; dans la campagne, 195 maisons et 198 ménages. Les plus gros villages sont ceux de Goulat, qui a 15 maisons; de La Maladrerie, 18 maisons; de Poperdu, 25 maisons; de La Côte, 18 maisons. Les hameaux qui ont une population de plus de 20 habitants sont ceux d'Azat et des Loges, contigus, en ayant 44; Chez-Pouge, 30; Bord et la Tuilière, 28; Pymézier, 23; le Puy, 54; le Pic, 47; Brégout, 22; La Chapoulie, 28; La Francherie, 33; Barouffière, 26; Puyrigard, 24; Le Châtenet, 21, et le plateau des Granges, 36. »

Le recensement de 1881 constate 3,558 habitants, dont 2,521 pour la ville.

Gisements. — 1° *Carrières de pierres.* — Vieux grès entre les villages de La Côte et de La Maladrerie. Sur les collines du sud-est, où se trouvent les villages d'Azat et de Bord, de la syénite et des schistes, et, sur le plateau, des cailloux roulés, du sable blanc et des grès, dont un gisement près de la tuilerie de Bord contient de beaux grès porphyroïdes de diverses couleurs, blancs, gris, roses, orangés et rubannés, entremêlés de poudings dont on se sert pour paver la route n° 15 et dont on pourrait tirer un parti plus lucratif. On trouve aussi, au nord-est de Nontron, un grand nombre de roches de granit à gros grains, arrondies et détachées du sol, que l'on emploie aux soubassements des constructions et dont on s'est servi, ainsi que des grès de la Maladrerie, pour le viaduc du Refuge, sur la voie ferrée. On trouve aussi dans le canton de Nontron et dans les premiers calcaires de la période secondaire les pierres blanches à bâtir des communes de Saint-Martial-de-Valette, de Javerlhac

et de Connezac. Castine et pierres à chaux dans les mêmes communes.

2° *Marbre*. — Dans la colline des Boissières, au sud et près de Nontron.

3° *Minerais : Fer*. — Dans les sols calcaires des communes de Saint-Front-de-Champniers, de Saint-Martial-de-Valette, de Saint-Martin-le-Peint, de Javerlhac et particulièrement d'Hautefaye, de Lussas et de Connezac. — *Manganèse*. — Au nord-ouest de Nontron, mais en quantité insuffisante pour faire face aux frais d'exploitation et produire un bénéfice appréciable. — *Plomb argentifère*. — Même observation pour ce minerai, que l'on trouve aussi au nord de Nontron et sur l'emplacement même de la haute ville. — *Cuivre*. — Dans la commune de Saint-Martin-le-Peint, mais également en trop faible quantité, ce qui, il y a une cinquantaine d'années, en fit suspendre l'extraction, ainsi qu'il arriva, quelques années après, pour celle du manganèse. Quant au plomb argentifère, il n'a été, notamment en 1884, que l'objet de simples recherches peut-être trop superficielles.

4° *Règne végétal*. — La partie nord-est de la commune et du canton de Nontron, sur le terrain granitique, est, pour les deux tiers environ, couverte de bois châtaigniers, les uns portant fruit et les autres exploités en taillis à l'usage des anciennes forges et, plus tard, à celui des vignobles placés sur les terrains calcaires du sud-ouest. C'est aussi sur ces derniers et sur la bande de terrain intermédiaire que prospèrent le noyer et les céréales en blé froment et maïs. Ces céréales ont été, également au moyen de la chaux, acclimatées dans les premiers terrains, où elles ont remplacé en partie le seigle et le blé noir, sans parler des légumes, des pommes de terre, des racines fourragères, des prairies et de tous les autres arbres fruitiers, qui préfèrent les terrains frais du Limousin à ceux moins profonds et plus secs du Périgord. Enfin, les champignons abondent dans le premier de ces terrains, mais la truffe les remplace en partie dans le dernier.

Animaux. — On y trouve aussi en abondance et principalement en Limousin, des bœufs, des vaches, des veaux, des cochons, des moutons et brebis, et enfin des volailles, du poisson et du gibier de toutes sortes.

1° *Exploitation du sol.* — Après ce qui précède, il nous reste à rechercher quelles furent, dans le canton de Nontron, l'organisation et la direction du personnel agricole, d'où sont provenus le colonage partiaire d'autrefois et le métayage de nos jours. A ce sujet et sans remonter au colonat romain, il suffira de rappeler et de prouver, par la reproduction de certains actes, que le cultivateur passa successivement, et dès le XIII^e siècle au moins, du servage franc à la qualité de tenancier libre ou au colonage perpétuel à redevances variées, et de celui-ci au métayage temporel et à moitié fruit de notre époque.

Les premiers documents de ce genre parvenus en nos mains ne sont que du XV^e siècle, mais ne sont évidemment pas les premiers de ce genre.

Ces actes, jusqu'au XVI^e siècle, constatent la transmission du sol rural par l'*emphytéose*, laquelle, disent les juristes et notamment Guyot, dans son *Répertoire de jurisprudence*, est :

« Une convention par laquelle le propriétaire d'un héritage en cède à quelqu'un la jouissance pour un temps et même à perpétuité, à la charge d'une redevance annuelle que le bailleur se réserve sur cet héritage... Le terme d'emphytéose tire son origine d'un mot grec qui signifie *planter, améliorer une terre*. Ce sont les Romains qui nous ont transmis l'emphytéose... »

La région composant aujourd'hui l'arrondissement de Nontron se trouvant en pays de droit écrit, les emphytéoses y étaient toutes stipulées à titre perpétuel, de telle sorte que le preneur pouvait transmettre le fonds à ses enfants et même l'aliéner, mais à la charge d'en laisser la préférence au bailleur ou à ses représentants, aux mêmes conditions et sans aucun préjudice. C'est ce qu'on appelait le droit de prélation.

Ces titres tenaient donc tout à la fois de l'acte de vente et du bail à colonage. La Révolution n'abolit point l'emphytéose, qu'elle rendit temporelle et rachetable ; aussi le code civil la passa-t-il sous silence.

Cela dit, analysons parmi ces divers actes ceux ayant trait à quelques exploitations du Nontronnais, savoir :

Le 21 janvier 1443, devant Abonneau, notaire. — Noble dame Marguerite de La Porte, veuve d'Adhémard Robert, chevalier, dame de Jumilhac, et noble homme Philibert de Salagnac, damoiseau, pour noble dame Marie Robert, sa mère, consentirent à Eymeri Bonnet un bail emphytéotique aux conditions suivantes :

« Prenominati... assensaverunt, quittaverunt et tradijerunt ad amphyteosim perpetuam... quondam hereditatem vocatam de Panenthrias, sitam in manso de Sazeraco, parochie de Jumilhaco, cum omnibus et singulis iuribus et pertinentiis, sive domum et cultura ortha et prata, nemora, pascua et alias possessiones... sub censu annato et redditu... Viginti sextarii frumenti, viginti sextarii siliginis, duas eyminalias avene ad mensuram de Jumiliaco... redendi in quale festo beati Arendi de Augusto et portendi in aerolo dicti nobiles assensatores... Quindecim solidos monete currente, duas gallinas censuales solvendi et portendi in quolibet festo nativitate Domini... Et sex denarios de aaptamento in mutatione domini et debitores. . Et censu talhabili in quatuor casibus, videlicet pro filia maritenda, pro transportatione marina, pro redemptione corporis et pro nova militia acquirenda. Et modere bladum in molendino de Chasteu et facere excubia in castro prout alii homines facient (1). »

Du 22 novembre 1445, devant Robin, notaire. — Bail à emphytéose perpétuelle consenti par les religieuses et le

(1) La *taille aux quatre cas*, dit le *Code rural* de 1762, ne pouvait être exigée qu'en argent et dans les limites fixées par l'ordonnance de Blois de 1579 et d'après le règlement des Grands jours de Clermont, de 1666. Nous verrons, d'ailleurs, cette charge fixée à vingt sols dans un acte de 1457 et à cinq sols seulement dans un autre de 1493.

Le *quet et garde*, dit Ferrière, est un droit qui a été évalué en argent depuis que les seigneurs ont cessé d'avoir des forteresses, et, ajoute Guyot, ce droit ne se prête plus en nature, et les ordonnances de Louis XI et de Louis XII, de 1479 et 1504, ont permis à ceux qui le devaient de le racheter par une redevance modique. Ce droit

prieur du couvent de Saint-Pardoux-la-Rivière, à Martial Turre, cultivateur, savoir :

« Quoddam villagium seu meynamentum vulgariter nominatum Tranchepeyrat, situm in parochia santi Martinipicti, Lemovicencis diocesis, castella, nie ressorti loci de Nontronio cum omnibus pertinentiis... Sunt domus parietes terre culte vel non culte, viridaria, cazalia, prata, nemore castanete prativa landa agrelia et omnia alia... Sub et pro intragiis duorum regalium auri boni... Et sub et pro censu seu redditu de trium sestorium frumenti et unius avene ad mensuram Sancti-Pardulphi-de-Riperia, solvendum anno quolibet in conventu predicti Sancti-Pardulphi, in quolibet festo Sancti Archangeli Michaelis evaugelii et redditu vigenti solidorum monete currente et duorum galline solvendarum in anno quolibet et in dicto conventu, in quolibet festo nativitatis nostri domini Jesus-Christi... »

Le 14 mai 1457, devant Vieillemard, notaire (Veterimari).
— Même bail consenti à Barthélemy et Léonard Chadelaud par noble homme Jehan Vigier, damoiseau, seigneur de St-Mathieu et de Plambost, savoir :

« Assensavit, dimisit et perpetuo quittavit... Videlicet reparium de Plambosco, Las Champlas, Verteniac, sitos in parochia de Boussaco, et Las Fortunas, situm in parochia de Altafagia, cum omnibus pertinentiis universis... Salvis et receptis eodem domicello et suis in eodem repario magna aula, columbiero guarenam et virgurtum. Autem assensavit ad amphyteosim perpetuam dictus domicellus predictis assensatoriis dictum reparium sub et pro anno censu sexaginta solidorum monete sex gallinarum, duorum caponum solvendum festo nativitatis Domini, decem sesteriorum frumenti, duorum sesteriorum et emina siliginis seu ordeï, unus sestorius fabuorum, unus sestorius pisorum, quatuor boissellos quislibet bladi computando sestorio et trigenta boissellorum rasorum advene, mensura de Marolio, anno quolibet solvendum in festo beati Michaeli. Unius moutoni, duorum porcelli seu

était généralement de trois à cinq sols. Ainsi, nous voyons que par acte du 8 octobre 1663, devant Dumonteil, notaire, il fut fixé à trois sols quatre deniers par feu pour les habitants de la Verrière, paroisse de Saint-Saud, à messire Jacques d'Albret de Freugie, baron de Lacoussière-Saint-Saud, à cause du château de Lacoussière, encore debout, car, d'après Fréminville, ce droit cessait d'être dû dès que le château était détruit.

Il n'était, au surplus, question de ces deux droits que dans les baillettes consenties à des familles nobles et à celles possédant un château-fort servant de refuge en temps de guerre aux habitants de la contrée.

texous et duorum hedulorum lactis, anno quolibet, solvendorum tempore ad hoc oportune. Vigenti solidos in quolibet quatuor casuum casu adveniente, videlicet pro filia maritanda, pro transportatione marina, pro redemptione corporis et pro nova militia acquirenda. Et quinque solidos de acapramento in mutationibus dominorum... »

Suivent diverses autres clauses et notamment les suivantes : 1° Qu'en temps de fertilité de glandage, on nourrira pour le seigneur douze pourceaux ; 2° que celui-ci pourra faire tenir et nourrir sur les dits biens douze têtes de gros bétail ; 3° et que les tenanciers ne pourront avoir d'autre bétail à cheptel que celui fourni par le bailleur.

Des 1^{er} avril 1478 et 8 novembre 1507, reconnaissances de rentes établies *ab antiquo*, consenties en faveur de l'abbaye de Peyrouse, paroisse de Saint-Saud-Lacoussière, par plusieurs habitants de cette paroisse et de celle de Milhac-de-Nontron, sur fonds ruraux situés dans ces communes et aux charges suivantes :

« Sub censu seu redditu... Quinque solidos monete currente, quatuor gallinas, duos sestorios frumenti, duos sextorios siliginis et duos sextorios advene solvendi... duodecim denarios de acapramento... Duae jornalie cum hominibus, bobus, et quadriga semel in anno, ad voluntatem dicti domini abbatis. — Duos sextorios frumenti, unum sextorium siliginis et unum sextorium advene... Quadraginta solidos monete currente, quatuor gallinas et duodecim denarii de acapramento... Duae jornalie homini cum bobus et quadriga... » (1).

(1) Ces deux derniers actes sont les seuls, sur plusieurs centaines, dans lesquels nous avons trouvé stipulé ce genre de charges, consistant en deux journées d'hommes et de charrois, charges bien au-dessous, d'ailleurs, même en y ajoutant le droit de guet et garde, de ces prétendues corvées seigneuriales, dont le souvenir est si exagéré et si exploité de nos jours. Au surplus, les corvées furent limitées à douze par année, à faire d'un soleil à l'autre, en diverses semaines, et trois au plus dans le mois. On exécute de l'ordonnance de Blois, 1579, et des règlements royaux de 1478, 1560 et 1665.

Nous n'avons aussi trouvé dans aucun de ces actes, ni ailleurs, la non moins imaginaire obligation pour les tenanciers de battre, pendant la nuit, l'eau des fossés du château et des étangs voisins, pour empêcher les grenouilles de troubler, par leurs cris, le sommeil des châtelains, parce que, disent tous les juristes de l'époque, la corvée étant un travail de jour, *officium diurnum*, le corvéable ne peut être contraint à travailler avant le lever ni après le coucher du soleil, et il est libre d'aller coucher tous les soirs chez lui.

Tel fut donc, en Nontronnais et jusqu'au xvi^e siècle le mode de location et de culture des fonds ruraux. Mais, d'après le *Dictionnaire historique* de M. Lalanne, dans le Forez et le Lyonnais, dans la Marche, l'Auvergne et généralement dans tout le Midi, cette culture était confiée, dès le moyen-âge, à des colons partiaires à moitié fruits, d'où leur nom de *medietarii*, *métayers*.

Or, dès les premières années du xvi^e siècle, le bail à métairie commença à être mis en usage dans notre région, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant Charpateau, notaire, le 5 janvier 1528, entre « Guy-Héliès de Colonges, escuyer, et Jehanne Flamenc, damoyzelle, conjoints, seigneur et dame de Romaing, et Janot Brachet, » d'où nous détachons les parties essentielles :

• A este dict que led. Brachet estant propriétaire et possesseur dune grange, jardin, boys... prés, terres et autres natures de fond, le tout sitted au village de Puypellat, paroisse de Romaing, et plusieurs autres heritaiges... a cause de la quarte partye du dit villaige, duquel lesd. seigneur et damoyzelle en sont seigneur fonciers et directs et aussy... propriétaires des tenemens et heritaiges cy après declarés... Lesquels héritaiges declarent lesd. partyes... pour ce qu'il leur a plu et plaict, ont associé et mis à vraye et pure perpetuelle mestayrie... A esté dict et accordé... Sera tenu le dit Brachet faire valoir lesd. heritaiges et iceulx labourer et cultiver, garder et entretenir en commung profit comme vraye mestayrie, dabvoir faire et rendre auxd. seigneur et damoyzelle la moytié de tous bleds, quelque espece que soyent et desd. bleds pour semer aussy chascung fournira la moytié... Et aussy lesd. seigneur et damoyzelle fourniront auxd. mestayers vingt livres de fer et lesd. mestayers fourniront toutes autres choses et outils a labourer et charreter... Et aussy lesd. seigneur et damoyzelle ne seront tenus en aulcune maniere a payer talhes, mais seront tenus lesd. mestayers de les payer entièrement... Et aussy dismes seront à moytié et aussy toute laine, sauf la laine des agneaulx... Et aussy toutes noix et autre fruitage de garde par moytié, sauf des rabbes, que lesd. seigneur et damoyzelle prendront seulement chascung une charretée... Et aussy lesd. mestayers seront tenus de bailher deux douzaines de poulets et une douzaine de fromages... Et aussy les renthes dues par led. Brachet se payeront par moytié... Et aussy les vignes des Roches seront à moytié en lad. mestayrie et lesquels mestayers les laboureront, provigneront, tailleront et feront valloir, et les fruits seront à moytié... Lesquels heritaiges

seront tenus de faire valloir lesd. Brachet a leurs despens, comme bons peres de famille, aultrement lesd. seigneur et damoyzelle sen pourront emparer a leur main et le faire valloir... •

Rien pour le *guet*, les *quatre-cas*, ni pour l'*acapte*, tombés en désuétude ou disparus. D'autre part et dès la seconde moitié du xvi^e siècle, le bail à métairie perpétuelle fit place à la métairie temporelle, d'après les actes suivants :

« Le 22 juin 1594, Jehan-Gcoffroy Vigier de Saint-Mathieu, escuyer, seigneur de Bellussières, et Honorette de Lajard, damoyzelle, sa femme, habitant au repaire noble de Bellussières, paroisse de Boussat... Donnent à Thony de Paza, laboureur... a titre de mestayrie temporelle et à moytié fruits, leur mestayrie noble et maynement appelé de Plantefeuille, en la paroisse dud. Boussac... et ce pour le temps et espace de neuf années et neuf cueilhètes consecutives... A la charge par lesd. sieur et damoyzelle fournir toutes semences aud. Paza, lesquelles il sera tenu de rendre a la fin de lad. mestayrie... Et laissera les terres et heritaiges en mesme estat quil les prant... Aussy sera tenu led. Paza donner moitié de tous les grains, fruits, profits, revenus et esmoluments de lad. mestayrie... Iceux grains moissonner, battre et nettoyer ensemble, recueillir et serrer tous lesd. fruits et revenus a ses propres couts et despens, en ce que lesd. sieur et damoyzelle seront tenus fournir et donner pour moissonner, battre, nettoyer et serrer ung homme quilz seront tenus payer, et led. Paza le nourrir, en ce que lesd. sieur et damoyzelle seront tenus lui bailher pour chacun an huit boisseaux de bled mesture, mesure de Mareuilh, et deux livres de lard. Item est dict et accordé questant lesd. grains battus et nettoyés, lesd. sieur et damoyzelle prendront sur le tas ugne pipe froment, ugne pipe advoine et le restant se partagera par moytié... Aussy sera tout le betailh, bœufs, vaches et leurs suytes, moutons, brebis, pourceaulx, ensemble le croys qui en proviendra par moytié, a la charge que le betailh qui est a present dans lad. metayrie sera apprécié et estimé pour estre randus afin dicelle de mesme valleur. Lequel a esté estimé pour bœufs et vaches treize vingt dix livres, les pourceaulx onze escuts. Et pour le regard des charretes, lits de charretes et de tombereau, le tout est a moytie. Sil meurt aucun betailh, la perte commune entre les parties... Sera tenu led. Paza fournir tous instruments de fer, aplets et autres outils au labourage et culture, le reliage a ses propres despens, en ce que lesd. sieur et damoyzelle seront tenus bailher trente six livres de fer et le boys se prendra dans ceux de la dite mestayrie. Item led. Paza prendra son chauffage dans lesd. boys sans les despopuler, mais y faire toutes reparations que sont tenus

et doibvent faire bons peres de familhe, planter fructiers et autres arbres au besoin requis sera... Item sera tenu led. Paza faire tous charrois requis en lad. maison noble de Bellussiere. Sera tenu aussy donner pour ung chacun an une douzaine de poulets prêts a chaponner au jour de la feste de saint Jehan-Baptiste, une douzaine de poulets ou poulettes, deux douzaines de poulets à la Nouel, troys douzaines de fromaiges, troys douzaines d'eufs au temps susdit. A esté dict et accordé que lesd. sieur et damoyzelle prendront ung chacun au jour de feste de Nouel le plus beau pourceau et le reste se partagera par moytié. Item prendront au jour et feste de sainte Madalayne deux moutons les plus beaux. Item sera tenu led. Paza fayre les lins, chanvres et chanebaus a ses despens et rendre lesd. lins et chanvres rouis, mouillés et prêts a rompre et dyceulx en laisser la moytié... Tenir et entretenyr la maison et grange a ses despens, et ne seront lesd. sieur et damoyzelle tenus fournir le thuille que y fera besoing. Et pour le regard des semences ont fourni quatre-vingt boisseaux froment, trente-trois boisseaux baillarge, vingt-huit boisseaux advoyne, dix boisseaux mesture, seigle et froment, six boisseaux febves, quatre boisseaux geisses, huit boisseaux orge que led. mestayer sera tenu de rendre en fin de mestayrie... »

Enfin, et pour ce qui est du xvii^e siècle, signalons, en passant, des baux à moitié pour trois à cinq années dans les paroisses de Javerlhac et de Teyjat, par actes reçus Jalahat les 31 août et 12 septembre 1690, 16 septembre 1691 et 20 décembre 1693. Dans le xviii^e siècle, ces baux varient de 7 à 5, 4, 3, 2, suivant actes de Grolhier, notaire, des 20 juin 1710, 15 mars 1745, 16 avril 1781 et 27 août 1787, pour biens ruraux dans les paroisses de Saint-Martial-de-Valette et de Nontron. Il serait, d'ailleurs, trop long d'en faire ici une analyse d'autant plus inutile que les conditions, à peu de choses près, y sont toujours les mêmes, et il suffira, après avoir constaté le mode de location de ces biens, de relever ici l'état sommaire des animaux attachés à la culture, ainsi que des récoltes diverses, savoir :

1^o *Animaux*. — Bœufs, vaches, veaux et velles ; moutons, brebis et agneaux ; porcs, truies et pourceaux ; chèvres et chevreaux, volailles.

2^o *Produits et récoltes*. — Froment, seigle, baillarge, mesture, avoine, orge, sarrazin, fèves, haricots, lentilles, ges-

ses, jarosses, raves, chanvre et, parmi les fruits, châtaignes, noix, pommes, prunes et fruits divers. Plus, dans le sol calcaire, le raisin, ainsi que le blé d'Espagne, que nous trouvons mentionné pour la première fois dans une baillette du 16 septembre 1691, bien qu'importé d'Amérique au xvi^e siècle, il fût connu en France sous le règne de Henri II. La pomme de terre, admise en grand dans notre culture actuelle, n'y est point mentionnée, puisque, venue également d'Amérique, ce n'est que de la fin du xviii^e siècle seulement qu'elle a été généralement cultivée. Il en est de même du topinambour, originaire du Chili et qu'on ne cultive en Nontronnais que depuis une trentaine d'années environ, ainsi que les choux, betteraves, carottes et navets, pour la nourriture du bétail, sans parler des prairies naturelles et artificielles.

Aujourd'hui enfin, le bail à métairie perpétuelle ne se fait plus que pour une seule année, sauf prolongation par tacite réconduction ; mais l'état d'instabilité qui en résulte est-il plus utile à l'agriculture et plus propice aux améliorations, en même temps plus avantageux pour le colon ? C'est au moins douteux.

II^o *Etablissements industriels.* — 1^o *Forges* qui, dit l'*Annuaire de la Dordogne* de 1803 :

« Occupent le premier rang parmi les établissements industriels de ce département... forment un commerce d'exportation considérable en fers de toute espèce, en canons, chaudières, fers à bâtiments, etc. Le fer que nos usines fabriquent pour l'agriculture est le meilleur connu ; nos outils aratoires font presque le double d'usage de ceux qu'on fabrique avec du fer ordinaire... Plusieurs forges fabriquent de l'acier ; l'arrondissement de Nontron en fait et en exporte depuis plus de deux siècles... L'augmentation du prix du bois et de la main-d'œuvre, qui va toujours croissant, a élevé celui de l'ouvrage à un tel point que si le fer de l'étranger affluait aujourd'hui dans nos ports, les nôtres seraient rebutés. Il est impossible, dans l'état actuel des choses, que nos usines soutiennent la concurrence, et si l'on n'impose sur les fers étrangers un droit qui donne faveur à nos produits, ce département et bien d'autres éprouveront une perte très grande .. »

Dans son *Histoire d'Aquitaine*, M. de Verneilh dit à ce sujet :

« Dans l'arrondissement de Nontron, la petite rivière du Bandiat meut seule quatre fonderies et sept martinets sur un espace de trois à quatre lieues. Cette multitude d'établissements est l'effet naturel de la richesse du pays en bois, en minerai et en castine. Souvent on y trouve en rase campagne de grands tas de machefer, dont le gisement atteste que l'on fabriquait autrefois la fonte ou le fer, au sein même des forêts et sans le secours de machines hydrauliques (1)... — Toutes ces usines avaient repris,

(1) Quatre de ces dépôts existent dans les environs et près de Nontron, un à la fontaine d'Azat, un autre à la fontaine de Bord, le troisième entre les deux, aussi près d'une fontaine, d'où le nom de *Font-Nègre*, donné à cette section du cadastre; le quatrième, enfin, sur une colline à l'est de Saint-Martial-de-Valette, sans parler de ceux en plus grand nombre de la commune de Connezac et autres limitrophes.

Quant aux forges sur le Bandiat et dans le canton de Nontron, à partir de celle de Balleran (autrefois dans la paroisse d'Abjat, d'après Doat), on compte celles de Chez-Manzac, commune d'Augignac, de Chez-Baillet, Forge-Basse, de Lavenaud et de Brouillaux, dans la commune de Savignac; de Puyrigard, de Lamendeau et des Salles, dans celle de Nontron, où se trouvait aussi la forge du ruisseau de l'Etang; de Jomelières, Forge-Neuve, et celle de La Chapelle, commune de Javerlhac; enfin, la forge de La Motte, dans la commune de Feuillade, faisant autrefois partie de la châtellenie de Nontron. Le tout au nombre de 14 forges, dont six à haut-fourneau: Balerand et Lavenaud, où se coulait la poterie en fonte; Jomelières, Forge-Neuve, La Chapelle et La Motte, où l'on fondait aussi des canons. Les autres étaient de simples forges à battre, employées à la fabrication du fer, de l'acier et des poêles à frire.

Mais, à quelle époque ces forges remplacèrent-elles les forges à bras, dont les gisements ont été signalés plus haut? C'est ce qu'on ne peut préciser d'une manière certaine, à défaut de documents écrits. Il nous paraît cependant plus probable qu'elles ont dû précéder sinon l'invention, du moins l'emploi des canons, qui parurent pour la première fois au siège d'Algésiras, en 1343, selon les uns, et en 1346, à la bataille de Crécy, suivant les autres, ce qui nous reporterait du XIII^e au XIV^e siècle. Dans tous les cas et d'après les documents écrits, ces forges seraient assurément du XV^e siècle. C'est ainsi que Nadaud qualifie noble Collin Hastelet, qui testa le 9 août 1505, de maître de la forge de Jomelières. D'autre part et dans le partage de la succession de noble Dauphin Pas-toureau, du 17 septembre 1505, il est parlé de la forge lui appartenant près le bourg de Javerlhac, c'est-à-dire de Forge-Neuve.

Il est à remarquer enfin que les principales d'entre ces forges, Balerand, Jomelières, La Chapelle-Saint-Robert et La Motte, sont pourvues de castels ou logis avec tours, tourelles ou pavillons, style du XVI^e ou XVII^e siècle et qui durent être construits par les familles nobles qui les faisaient exploiter à partir des édits de 1669 et 1701, autorisant le commerce en gros sans déroger.

dans les derniers temps, une assez grande prospérité, parce que la concurrence étrangère était écartée... En général, quand les produits indigènes sont plus que suffisants pour les besoins du pays, il semble que toute importation étrangère devrait être défendue, sauf les modifications provisoires que les circonstances peuvent exiger. »

Réflexions fort sages et bonnes à méditer plus que jamais, puisque, depuis l'introduction du libre-échange, en 1860, non seulement toutes nos forges ont disparu, mais qu'une partie de nos autres établissements industriels et notre agriculture sont, à leur tour, gravement compromis.

2° *Tanneries.* — Après celle des maîtres de forges, la principale industrie était celle des maîtres tanneurs et des pelletiers, dont parle l'*Annuaire de la Dordogne* de 1803 en ces termes :

« Les meilleures tanneries sont à Nontron. Cette ville en a douze où l'on fabrique parfaitement le veau blanc, la basane, la vache en croûte ou lissée. Tous ces cuirs sont supérieurs à ceux des départements voisins. On attribue en partie cette supériorité aux eaux du Bandiat, qui ont la propriété de rendre la matière souple et très moelleuse. Les tanneries de Nontron fournissent une grande quantité de cuirs aux selliers et cordonniers de Périgueux et de Ribérac. Elles exportent dans le département de la Charente. »

Plus tard, ces tanneries furent au nombre de quatorze ; mais, depuis le libre-échange, elles ont successivement périclité et la dernière a disparu, il y a une vingtaine d'années.

3° *Coutellerie.* — Dont l'ancienne et bonne réputation se maintient encore à juste titre et était due tant à la perfection du travail qu'à la trempe de ses aciers dans l'eau du Bandiat. Dans la nomenclature des *crieries* de Paris, au moyen-âge, figurent les couteaux de Pierregort, parmi lesquels assurément ceux de Nontron, car les compagnons couteliers de Paris, faisant leur tour de France, ne manquaient de s'arrêter à Nontron pour s'y perfectionner. Aussi trou-

vons-nous dans nos actes de l'état-civil et à la date du 13 octobre 1653 l'acte de mariage de Guillaume Le Grand, « maître coustelier de Saint-Eustache de Paris, » qui s'établit dans notre ville.

4^o *Professions diverses.* — Voici, d'après les actes de l'état-civil, la nomenclature des industries moins importantes, pendant les xvii^e et xviii^e siècles :

« Poillers ou fabricants et blanchisseurs de poèles à frire, affineurs de fer, forgerons, taillandiers, cloutiers, serruriers, fourbisseurs d'épées, dalheurs ou fabricants de faux, esperonniers, faures, maréchaux, armuriers, arquebusiers, maistre faulcognier, pinthier ou potier d'estaing, tireur d'estaing, faiseur de cuilhères, chamoiseur, gantier, boursier, cardeur de laine, peigneur de chanvre, filassier, sergettier, fabricant de serge et d'étoffe de laine, tisserant ou fabricant de linge, blanchisseur, foulonnier, teinturier, ouvrier en soye, tailleur d'habits, cousturier, chapelier, bounestier, bouthonier, cordonnier, souchier, ou fabricant de sabots, tonsors en 1505, ou tondeurs en 1574 et perruquiers en 1692, souffletiers, ou fabricant de soufflets, estamisier en soie, fabricant de tamis, musnier ou meunier, fournisseurs, boulangers à la fin du xvii^e siècle, bouchiers et mazeliers (1), pâtissier, confisurier, poissonniers, hostes et hosteliers, cabaretiers, cabaratores en 1491, cuisiniers, peyriers ou tireurs de pierres, tailleur de pierres, masson, thuylier (2), chaunier, ou fabricant

(1) Les bouchers avaient dans divers quartiers de la ville des bancs concédés par le baron de Nontron, auquel ils payaient une redevance annuelle, d'après les actes suivants : Du 22 mai 1734, Grolhier, notaire, vente d'un banc de boucher, situé sur la place de la Cahue. En 1740, quittance par M. de Labrouse pour M^{me} de Courcillon de dix sols de rente et une langue de bœuf à l'occasion de deux bancs situés sur la place du Canton, suivant reconnaissance du 27 juillet 1583. En 1753, M. de Lavie demande que de vingt bouchers qui tuent et vendent actuellement sans permission, il n'y en ait plus que huit choisis par lui. Du 24 février 1775, concession de bancs de bouchers par M. de Lavie.

(2) La principale de nos tuileries était située à trois cents mètres environ au nord-ouest de la Maladrerie. Elle était fort ancienne et dut être créée et exploitée par les Romains, à en juger par les nombreuses tuiles à rebord dont les débris y abondent. On y découvrit aussi, il y a une trentaine d'années, des ruines de fours et des briques plates de grandes dimensions et à surface quadrillée, dont les Romains se servaient pour revêtir les murs et retenir les plâtres destinés aux peintures intérieures. On trouve aussi non loin de là, et comme preuve de l'occupation romaine, une pièce de fonds qui porte, au n^o 352 du cadastre, le nom de *Tombe roumine*.

de chaux, charpentier, menuisier, tapissier, vitrier, recouvreur, verrier, papetier, sellier ou seller, bourrier ou bourrelier, bastier, roudier ou charron, cordier, peller ou vendeur de chiffons. »

Parmi les professions plus relevées et en dehors de celles dites libérales, dont il a été suffisamment parlé, nous trouvons les suivantes :

1° *Chirurgiens*. — Nombreux dans les bourgs, à défaut des médecins, résidant en petit nombre dans les villes. Les études à faire par les apprentis chirurgiens n'étaient, d'ailleurs, ni longues, ni coûteuses, d'après divers actes d'apprentissage, dont nous reproduisons l'extrait suivant, reçu Janihac, notaire, le 21 mars 1693, par lequel Légier Boyer, maître chirurgien à Javerlhac, s'engage à prendre en pension Hélié Fonfroide :

« Pendant le temps et espace de trois ans consécutifs... Et pendant lequel temps le sieur Boyer sera tenu de nourrir ledit Fonfroide et de luy apprendre son mestier et art de chirurgien à son possible... moyennant la somme de quatre-vingt livres, laquelle se payera, savoir : la somme de quarante livres dans aujourd'hui à un an et les quarante livres restans à la fin du dit apprentissage... »

Voici, d'autre part, quels étaient les instruments alors en usage, d'après un inventaire du 1^{er} juillet 1713, même notaire, des meubles de la succession de Mathieu Bounyhton, maître chirurgien à Varaignes :

« Un estuy usé, dans lequel deux razors et une paire de ciseaux, un autre estuy usé, dans lequel avons trouvé une paire de pinches pour servir aux playes, une canulle d'argent manquant de sa teste, plus une lancette dabcès, un petit esteratoire avec sa rezine, plus une sonde en son entier, plus des chausse pour les dents, plus une autre rezine, le tout servant pour les playes, plus une pierre de razors, plus un petit estuy de bois dans lequel y avons trouvé six lancettes servant à saigner, plus une suringue destain fin, garnie de sa canulle et repoussoir, plus un davier à tirer les dents, plus un bassin de terre de Venise servant à faire la poix. »

2° *Apothicaires* — Dont le matériel et les officines étaient bien loin de la splendeur actuelle, à en juger par l'inven-

taire des meubles de Pierre Allafort, maître apothicaire, demeurant au Forestier, paroisse de Teyjat, dressé par Jalahat, le 9 mai 1679, et dans lequel on trouve :

« Un grand mortier de métal de la contenance de trois pintes ou environ avec sa barre de fer, plus un autre petit mortier aussy de métal, de la contenance d'un tiers de pinte ou environ aussy avec sa barre de fer, plus une grande et petite suringue destain avec les petits houtils, plus un estuy garny de son espatulle, sonde, bistoury, les ciseaux et le fer propre a arracher les dents, plus un petit lansetier garny de trois lansettes, plus six livres pour enseigner la médecine. »

Il n'y est rien dit pour les drogues et médicaments.

3^o *Contrôleur des ouvrages d'étain.* — Dont la place fut occupée, en 1694, par Léonard Boyer, d'après le document suivant :

« Requeste a faire par Léonard Boyer, M^e poytier d'estaing, comparant en personne avec Grolhier, son procureur, disant quil a acquis loffice desayeur-contrerolleur et marqueur des ouvrages destaing, créé par Sa Majesté dans la presant ville, suivant la quittance de finances montant la somme de soixante-dix livres, du 15 octobre 1694... En consequence de quoy le dict Boyer desire jouyr des droits, profits, esmolumens et exemptions et autres privileges attribues aud. office (1)... »

Suivent la prestation de serment et l'installation, signées Chaperon, procureur d'office ; de Labrousse, juge.

(1) L'étain fut d'un usage exclusif et général en Nontronnais, même dans les bonnes maisons, jusque vers la fin du xviii^e siècle, ainsi qu'il résulte des inventaires de l'époque, parmi lesquels nous choisissons les suivants :

« Du 15 février 1684, Jalahat, notaire, inventaire des objets dépendant de la succession d'Estienne de Marendat, sieur de Bellevue, au repaire noble du Cousset, paroisse de Varaigne, à la requeste de Jacques de Marendat, sieur du dit lieu.... Deux grands plats, huit moyens, une salière, deux flambeaux, trente assiettes, une esviere, une roquille, une terciere, le tout destaing... »

« Du 16 juillet 1711, même notaire, inventaire des meubles de Laurent Clément, s^r de La Chaune, decédé à Varaignes.. Une pinte, une terciere et une chopine, trois plats moyens, trois autres creux, un grand plat, quinze assiettes, une ecuelle a oreilles, deux petites salieres et onze petites culieres, le tout destaing, deux chandeliers, deux lampes et un grand plat destaing... Deux cuillieres et deux fourchettes d'argent.. »

C'est la première fois que nous avons trouvé dans nos inventaires la mention

4° *Monnayeurs*. — Dont un atelier existait au xv^e siècle, à Nontron, où nous l'y trouvons mentionné dans un acte du 3 juin 1476, constatant la cession d'un terrain dit de la Monnaie, par Pierre Pastoureau, qui céda à titre de rente : *Quondam playduram cum parietes in ville forte de Nontronio, in carreria nigra indicatam la Monedo*. Au surplus et d'après le *Manuel de numismatique* de M. Barthélemy, le roi Charles VII supprima, en 1431, les ateliers établis frauduleusement, est-il dit, à Nontion, Aisse, Saint-Cyr, Angoulême, etc. Dans son *Histoire du Périgord*, M. Dessalles rappelle la même ordonnance, citée dans le *Recueil des ordonnances des rois de France*, tome XIII, f^o 104, en ajoutant : « Le nom de Nontron y est estropié, mais il se lit dans la pièce originale. (*Arch. nat.*, J. 439, n^o 36 .) »

5° *Maître d'armes*. — Dont les fonctions étaient exercées, en 1650, par Charles d'Armanville, décédé le 21 février 1655.

de fourchettes de table, d'où la conséquence qu'avant le xviii^e siècle, on se servait généralement, dans le pays, des couteaux pour porter les mets à la bouche. La fourchette n'était d'ailleurs, dit Bouillet, qu'un objet de luxe au xvi^e siècle et on ne commença à s'en servir, en Angleterre, qu'au xvii^e.

Du 12 avril 1747, devant Château, notaire : « Au repaire noble de la Dayardie, paroisse de Sarrazac, en Périgord, à la requête de messire Jean de La Romagère, s^r de La Chauvière, comme père et tuteur légal et administrateur d'Antoine de La Romagère, écuyer, seigneur du présent repaire, son fils, et de deffunte Marguerite Gellibert, inventaire des meublés et effets dependant des successions de cette dernière, de Pétronille de Pompadour, sa mère, et d'Antoine de Pompadour, écuyer, seigneur de La Dayardie, son ayeul... Une bouteille de verre d'Angleterre et quatre gobellets de verre commun, une petite conserve de terre de fayence, un grand carlet et trois autres petits de verre commun. La vaisselle de la maison, qui consiste en vingt-six petites assiettes communes, six assiettes creuses, trois plats, un grand et deux petits, deux écuelles potagères. l'une avec son couvercle et douze cuilières à soupe, le tout destainé commun... »

La verrerie et la faïence nous apparaissent également pour la première fois, et encore en minime quantité et comme objet de luxe pour cette dernière. Ce ne fut d'ailleurs que sous Louis XIV et vers la fin du xvii^e siècle que de grandes verreries s'établirent en France, par les soins de Colbert. Quant à la faïence, ce n'est que dans la seconde moitié du xviii^e siècle que de nombreuses fabriques s'établirent en province, notamment en Guyenne, à Bordeaux, Bergerac, en Angoumois et dans le Poitou, ce qui explique sa rareté dans les ménages de cette époque. En 1802, le département de la Dordogne possédait deux verreries et cinq faïenceries en activité, mais de produits communs, qui n'en remplacèrent pas moins la vaisselle et les vases d'étain.

6° *Horloger*. — Dont la place était occupée, en 1670, par Henry.

Voici maintenant, et au point de vue général, copies de de deux rapports du subdélégué de Nontron, que nous avons recueillis aux archives de la Gironde :

« Du 22 octobre 1750, état de tous les marchands et artisans de la ville et faubourgs de Nontron, où il n'y a ni maîtrise ni jurande : *Marchands* : marchands drapiers, 5 ; marchands de fer, 13 ; marchands merciers, 22. — *Arts et métiers* : arquebusiers, 2 ; barbiers, 3 ; bouchers, 13 ; boulangers, 10 ; bonnetier, 1 ; cuisiniers-traiteurs, 4 ; cabaretiers, 15 ; chirurgiens, 4 ; cordonniers, 13 ; couvreurs, 5 ; charrons, 2 ; couturiers, 2 ; corroyeurs-pelletiers, 3 ; cordiers-criniers, 5 ; chapeliers, 7 ; cardeurs, 4 ; couteliers, 3 ; fabricants d'étoffes en laine, 15 ; filassiers, 5 ; forgerons, 9 ; fourbisseur, 1 ; fourniers ou mitrons, 5 ; fruitières, 5 ; maçons, 4 ; ma-réchaux, 5 ; menuisiers, 4 ; meuniers, 12 ; perruquier, 1 ; poissonniers d'eau douce, 3 ; savetiers, 4 ; selliers, 5 ; serruriers, 3 ; souffletiers, 3 ; sculpteur, 1 ; sages-femmes, 2 ; tapissier, 1 ; tonnelier, 1 ; taillandier, 1 ; tailleurs, 15 ; tanneurs, 3 (1) ; teinturiers, 4 ; foulonnier, 1 ; tisserans, 11 ; vitrier, 1. »

Du 23 mars 1759, enquête agricole et industrielle faite par le subdélégué et de laquelle ressort la situation suivante :

« Onze paroisses de la subdélégation, telles que Saint-Martial-de-Valette, Feuillade, Nontronneau, Saint-Martin-le-Point, Teyjat, Souffreignac, Hautefaye, La Chapelle-Saint-Robert, Javerlhac, Lussas et Fontroubade, Connezac, sont abondantes en mines de fer. Les forges sont au nombre de 29, savoir : Miallet, 1 ; Lacoussière-Saint-Saud, 2 ; Saint-Front-la-Rivière, 1 ; Nontron, 2 ; Feuillade, 1 ; Savignac-de-Nontron, 4 ; Augignac, 1 ; Bourdeix, 1 ; Saint-Etienne-le-Droux, 1 ; Saint-Barthélemy-de-Pluviers, 1 ; Champniers, 1 ; Busseroles, 7 ; Bussière-Badil, 1 ; La Chapelle-Saint-Robert, 1 ; Javerlhac, 2 ; Saint-Sulpice-de-Mareuil, 2. Neuf desquelles sont à haut-fourneau, dont les uns fondent les matières premières et les autres les canons, mortiers, boulets pour le service du Roy. Les vingt restantes convertissent les guises en teste de canon, les unes en fer dur

(1) Le plus grand nombre des tanneries se trouvaient dans le faubourg Salomon, dont une partie était alors sur le territoire de la paroisse de Saint-Martial de Valette.

et mol, les autres en poêles, casses ou lèche-frites. Deux moulins à papier le plus commun dans les paroisses de Quinsac et de Champniers. Quatorze tanneries à Nontron pour peaux de bœuf et de vache et des péléteries pour blanchir les peaux de moutons. Fours à chaux, à tuiles, briques et carreaux. Plusieurs fabriques d'étoffes de laine et de toile la plus commune. Il n'y a point d'entrepreneur ni fabricant qui ayent obtenu des lettres patentes du Roy, ni règlement, ni les privilèges accordés aux maîtres de forges, fournisseurs de canons et leurs ouvriers. Il n'y a ni rivière navigable, ni flottable. En outre des récoltes ordinaires en blé froment, seigle, maïs ou blé d'Espagne, blé noir, châtaignes, fourrages, etc., le pays ne produit ni soyes, ni drogues. Bestiaux en nombre. Le tout s'écoule dans les provinces d'Angoumois, Saintonge, Poitou, Limousin et Périgord, moins les récoltes à peine suffisantes pour la nourriture des habitants. »

Nous trouvons, d'autre part, dans le registre municipal de Nontron, le procès-verbal suivant, dont nous allons reproduire quelques extraits :

« Le 15 octobre 1793, le conseil général de la commune, en exécution de l'art. 8 de la loi du 29 septembre dernier, fixe ainsi qu'il suit le maximum du prix des salaires, gages, main-d'œuvre et journées de travail jusqu'au mois de septembre prochain : Art. 1^{er}. Mençœuvres, 1ⁿ 2^s en été et 18 sol sen hiver. — Art. 2. Ouvriers maçons et autres, 1ⁿ 13^s et 1ⁿ 7^s. — Art. 3. Fer battu, la livre, 10 sols et limé 12 sols. — Art. 4. Tailleurs d'habits, façon d'habit, 3ⁿ ; culotte, 1ⁿ 10^s ; gilet, 1ⁿ 10^s ; pantalon, 1ⁿ 10^s ; patinote, 3ⁿ ; manteau, 4ⁿ. — Art. 5. Chapeliers : chapeau de laine bien fabriqué, sans mélange de matière inférieure, 4ⁿ ; le chapeau mélangé, 2ⁿ 15^s. — Art. 6. Tailleur pour femmes : façon d'un caraco ou pierrot à jupes unies, 3ⁿ ; anglaise, robe fourreau garni avec jupes garnies, 6ⁿ 10^s ; manteau de lit, 1ⁿ 10^s ; corcelette emballée en basin, 1ⁿ 16^s. — Art. 7. Clous divers... — Art. 8. Licol et autres effets de sellerie... — Art. 9. Pour chaque aulne de boulangea et droguet maillé sans couleur, 2^s 9^d ; serge couleur grise, 4^s ; serge couleur marron, 5^s 6^d ; étamine en noir, 6^s 9^d ; pour paire de bas maillés et tirés en couleur ordinaire, 9^s 6^d. — Art. 10. Façons des tisserands : toile brin large aulne, première qualité, 7^s 6^d ; reparonne, 5^s ; étoupes, 3^s 6^d. — Art. 11. Maréchaux : fers, 4, 9 et 10 sols. — Art. 12. Serge drapée, 9^s ; grosse, 4^s ; revêche, 3^s 6^d ; étamine, 12^s. — Art. 13. Taillandiers : façons d'outils divers et réparations... — Art. 14. Couteliers : grands couteaux à ressort de dix pouces au moins, manche de corne, 36^s ; moyens 1ⁿ 7^s ; grands couteaux de

buis, 15^e; les petits et moyens, 8^e; couteaux façon de bayonnette, à virole tournante, 1^{er} 15^e; moyens, 1^{er} 10^e; canif de bureau, manche de buis, 10^e; canif, manche de corne fermant, 12^e.

Il résulte donc de ce qui précède que la contrée était très commerçante, et particulièrement la ville de Nontron, bâtie qu'elle était sur les confins de quatre provinces : Périgord, Angoumois, Poitou et Limousin. Aussi, et en outre de marchés importants, le samedi de chaque semaine, avait-elle quatre foires renommées : les 18 février, 13 août, 18 octobre et 29 décembre. Ces foires avaient une durée de plusieurs jours, notamment celle du 18 octobre, dite des *Boursades*, parce qu'à cette époque apparaissaient les premières châtaignes mûres, cuites dans l'eau bouillante avec leur enveloppe, ou *bourse*, d'où la dénomination patoise de *Boursades*. Aujourd'hui, ces foires, quoique fréquentées, ne durent plus qu'un jour, à cause de la trop grande multiplication de foires voisines et de la création dans la ville de huit autres foires, tenues le second samedi de chacun des autres mois de l'année.

La difficulté des communications aidait aussi beaucoup à la prolongation du séjour des marchands et des chalands venus aux foires d'autrefois. Nous avons déjà parlé de cet état de viabilité et nous n'y reviendrons point. Il nous suffira d'ajouter qu'après des études et des essais infructueux faits en 1748, 1750 et 1770 par MM. Jarrin, ingénieur, et Brémontier, sous-ingénieur des ponts et chaussées, il était resté à peu près le même jusqu'en 1818, date de la construction de la route de Nontron à Angoulême par Mareuil. A partir de cette époque, cette viabilité a été complètement améliorée par la création, dans toutes les directions, de chemins ruraux et vicinaux, chemins de grande communication, et de routes départementales traversant et contournant la ville, sans parler de la ligne et de la gare du chemin de fer, ni des viaducs, ni des boulevards et des avenues qui conduisent à cette gare.

C'est aussi dans cette même période qu'ont été successivement construits, en fait d'édifices publics : l'hôtel-de-ville, sur l'emplacement de l'ancienne halle, de 1822 à 1828 ;

l'école primaire de garçons, sur celui de la grande église, de 1831 à 1835 ; l'église Notre-Dame, de 1872 à 1877 ; les nouvelles prisons, sur le boulevard, et le palais de justice, de 1875 à 1880 ; l'école primaire de filles, sur une partie du quartier du fort, de 1881 à 1885.

De là et en y ajoutant l'élargissement des basses rues, de 1835 à 1838, de la rue des Religieuses, en 1857, et de la traverse reliant la haute et la basse ville, de 1849 à 1851, une amélioration sensible à la situation ancienne, dont on pourra facilement se rendre compte, par ce que disait l'*Annuaire de la Dordogne* de 1802 de cette situation :

« Nontron est une ville fort irrégulière, bâtie sur deux collines ; la plupart de ses rues sont très tortueuses et ses édifices généralement mal construits, mais ses dehors sont assez intéressants. Le Bandiat, qui coule au pied de ses coteaux, forme, dans ses contours, des vallons riants et fertiles, quoique un peu resserrés, et les hauteurs, couvertes partout de bois et de prés, font de ce pays un séjour agréable, dans la belle saison. Cette ville a des fontaines abondantes et très pures. Nontron a d'assez bons marchés et des foires célèbres, où l'on est attiré par le plaisir non moins que par les affaires. Les fêtes que l'on y donne sont vives et l'on y trouve du goût et de l'élégance. Les femmes, dans le Nontronnais, ont une mise supérieure aux autres arrondissements et disputent, avec les Bergeracoises, de fraîcheur et de beauté. C'est au chef-lieu que l'on voit ressortir davantage le caractère aimable et bon de l'habitant de cet arrondissement. Le Nontronnais est surtout hospitalier ; il aime l'étranger, il le comble de prévenances, et le jour où il s'en sépare est un jour de chagrin pour toute la famille qui l'a reçu (p. 283). Le Nontronnais a surtout un caractère de douceur et de modération qui le distingue. Ce caractère s'est manifesté plus particulièrement pendant le cours de la Révolution. On n'a vu, dans cet arrondissement, ni passions exaltées, ni crises violentes, et des dissentiments politiques n'y ont jamais rompu aucunes affections, brisé aucuns nœuds. La douceur et l'aménité que l'on remarque dans le peuple de cet arrondissement se font plus particulièrement sentir dans la classe aisée ; on ne trouve dans aucun ressort ni autant d'affabilité, ni autant de politesse dans les manières. En un mot, de tous les habitans du département, le Nontronnais est le plus aimable (p. 73). »

Il nous serait assurément facile, en donnant ici des extraits du registre municipal de Nontron pendant la période

révolutionnaire, de justifier les appréciations de l'*Annuaire de la Dordogne* sur la modération de nos concitoyens à cette époque. Mais pour éviter toutes allusions politiques, même après un siècle d'intervalle, nous préférons nous borner à faire des vœux pour que, dans le présent et l'avenir, nous soyons tous et toujours dignes de notre passé.

(A suivre.)

R. DE LAUGARDIÈRE.

REFONTE DE LA CLOCHE DE CASTELNAUD.

Entre nous soussignés, sieurs Jean Soullier de Lalande, sindic fabricien de la paroisse de Saint-Michel de Castelnaud, et Joseph Brunet et Dominique Gousset, fondeurs associés de la paroisse de Hacours, en Loraine, avons convenu et arrêté ce qui suit, savoir : que nous, Brunet et Gousset, nous sommes engagés de refondre la cloche de Castelnaud pour le prix et somme de quatre vingt livres pour notre façon, au moyen de quoy nous nous engageons de la faire porter du lieu de Bigaroque à Saint-Chamassy, et de la faire rapporter de Saint-Chamassy à Bigaroque à nos fraix et depens, et moi, sindic fabricien, m'engage de payer le port de ladite cloche de Bigaroque à Castelnaud, et dans le cas où par accident la neuve viendrait à se casser, ce sera à nos perils et risques de nous fondeurs.

Il à été en outre convenu que ladite cloche devra être du poids de cent quatre vingt dix livres à deux cent vingt poids de marc ; il est d'ailleurs arrêté que nous fondeurs prendrons la cloche qui est actuellement à Castelnaud poids pour poids, en deduction de la neuve, sans y rien diminuer, et moi sindic fabricien m'engage de payer ce qui devra revenir aux sieurs fondeurs tant pour leur façon que pour l'exedant du poids, à la Sainte-Catherine prochaine, et que la fonte qu'ils fourniront leur sera payée au prix de vingt huit so's la livre poids de marc. Les fondeurs s'obligent de fournir le batant proportioné à la cloche, et pour étant icyt mettre ladite cloche en place à l'aide des ouvriers quon leur tournira.

Fait double à Castelnaud, le vingt cinquieme aoust mille sept cents soixante dix neuf.

BRENET, fondeur.

LALANDE le cadet, sindic fabricien. 1

Pour copie conforme :

Louis CARVÈS.

(Archives de la famille Carvès.)

VARIA.

LETTRE DE DOM BRIAL (1)

A M. WLGRIN TAILLEFER FILS, A PÉRIGUEUX.

Paris, le 8 juin 1805.

Monsieur,

Admis depuis hier à l'Institut, je puis accueillir le compliment que vous voulez bien me faire. Comme ma nomination n'a pas été faite sans opposition, je pouvois craindre qu'elle n'éprouvât quelque difficulté à la confirmation par Sa Majesté l'Empereur. Elle s'est fait attendre trois semaines, et cela n'est pas surprenant, puisque, occupé de l'organisation d'un nouveau royaume et au milieu des fêtes, il a bien autre chose à faire qu'à songer à l'Institut. Il me reste à justifier la haute idée que vous avez conçue de mes talents et de mes connoissances, qui ne sont pourtant pas d'un ordre bien relevé, et à vous remercier de l'intérêt que vous prenez à mon avancement. Je n'attendois pas moins de votre amitié. Je vous prie de me la conserver et de me croire, Monsieur, votre dévoué serviteur et ami.

BRIAL.

Notre ami M. de Lepine est en Anjou, et, quoique au milieu des fêtes, je ne doute pas qu'il travaille à satisfaire son goût pour les recherches. Il me tarde qu'il soit de retour.

(1) Dom Michel-Jean-Joseph Brial, membre de l'Académie des inscriptions, né à Perpignan en 1743, mort à Paris le 24 mai 1828. Entré en 1764 dans la congrégation de Saint-Maur, il vint à Paris (1771) pour aider dom Clément dans la continuation du recueil des *Historiens de France* et collabora au 12^e et au 13^e volume (1786). Cette publication, interrompue par la Révolution, fut reprise sous l'Empire, et dom Brial, nommé en 1805 à l'Institut (classe d'histoire), en publia, à partir de 1806, les tomes XIV à XVIII. Il travailla aussi activement aux tomes XIII à XVI de l'*Histoire littéraire de la France*, et a inséré dans les recueils de l'Académie de nombreux travaux. On lui doit encore : *Eloge historique de dom Labat*, 1803, in-8° ; *Notice historique sur la découverte d'un tombeau à l'abbaye de Saint-Denis en 1812*, 1818, in-8°. Il a édité, en 1811, le *Supplément aux Œuvres de Laberthonie*. Sa correspondance et ses papiers sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. (*Dictionnaire historique de la France*, par M. Ludovic Lalanne.)

Deux planches accompagnent cette livraison. — La 1^{re} représente un Bronze gaulois trouvé à Tocane ; — la 2^e, un Bas-relief antique trouvé à Périgueux.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 7 Avril 1837.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. le docteur Dumont, Charles Durand, le marquis de Fayolle, le docteur Ladevi-Roche, Pouyadou, André Saintmartin et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de notre éminent confrère M. Prosper Faugère, originaire de Bergerac, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères, fort connu dans le monde littéraire par ses nombreux travaux d'érudition. L'Académie lui décerna trois fois, en 1836, en 1838 et en 1842, le prix d'éloquence pour ses éloges de Montaigne, de Gerson et de Blaise Pascal. La vie de Pascal le passionna tout particulièrement ; et il découvrit, dans ses recherches savantes, toute une série de documents inédits sur la famille et les œuvres du grand écrivain. M. Faugère a publié une édition des *Pensées, fragments et lettres de Pascal*, et grâce aux manuscrits dont il s'est servi, il a donné en quelque sorte, deux cents ans après la mort de Pascal, une véritable édition princeps. On lui

doit encore une édition bien curieuse des Mémoires de M^m Roland, des notes sur la vie de La Rochefoucauld-Liancourt, la publication des écrits inédits de Saint-Simon et bon nombre d'ouvrages très remarquables. M. Faugère était âgé de 79 ans.

L'assemblée exprime les sympathiques regrets que lui cause cette nouvelle perte.

M. LE PRÉSIDENT énumère ensuite rapidement les ouvrages qui ont été envoyés à la bibliothèque de notre Société pendant le mois dernier :

Le *Journal des Savants*, cahiers de février et de mars 1887, in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1886, n^{os} 3-4, brochure in-8°, Paris, Imprimerie nationale, où est relatée (p. 133) une communication faite au Congrès de Sorbonne, en 1886, par notre confrère M. Grellet-Balguerie, pour démontrer, « par divers documents et des dates certaines, que la célèbre épopée de Gautier d'Aquitaine ou du Walter a une origine exclusivement française, et que les prétentions de l'Italie et de l'Allemagne à la paternité du Walter ne reposent sur aucun fondement sérieux ou seulement sur d'in vraisemblables conjectures. M. Grellet-Balguerie montre ce poème, composé entre 986 et 989, à l'époque du soulèvement de l'Aquitaine, par un jeune moine bénédictin de Fleury-sur-Loire, Géraud, ami de son abbé saint Abbon et d'abord disciple d'Archaubaud de Sully, archevêque de Tours » ; — notre savant confrère a communiqué aussi au même Congrès un document historique inédit qu'il a extrait à Londres des *Rôles gascons* et qui constate l'institution d'une haute cour de Gascogne, pendant l'occupation anglaise, après le traité de Brétigny (1360) ;

La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1886, 6^e livraison, in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard ;

L'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 20^e année, 1886, un volume broché in-8°, Paris, Ernest Leroux, libraire-éditeur ;

Le *Congrès archéologique de France*, LII^e session, séances générales tenues à Monthebrison en 1885 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, un volume broché in-8°, Paris et Caen, 1886, contenant deux communications de notre zélé vice-président M. de Roumejoux ; l'une sur le Mercure du Musée de Périgueux, trouvé à la Cité ; l'autre, sur deux sculptures représentant Daniel dans la fosse aux lions, d'abord sur un chapiteau de l'église de l'ancienne abbaye de Marcellac (Lot), puis sous le porche de l'abbaye de Charlieu (Loire) ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e trimestre de 1886, brochure in-8°, Poitiers, où notre confrère M. le comte Alexis de Chasteigner signale la découverte d'un trésor du xiv^e siècle, de dix écus d'or de Philippe de Valois, dans une carrière située derrière le bourg d'Availles, arrondissement de Châtelleraut ;

Le *Gay-Lussac*, revue des sciences et de leurs applications, journal mensuel illustré, n^o 11, in-8°, Limoges ;

Les tables de 1880 et 1886 du *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, et la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, VII^e volume, 2^e livraison, 1^{er} avril 1887, in-8°, Saintes ;

Le *Bulletin de la Société de Borda*, à Dax, 12^e année, 1887, premier trimestre, in-8°, Dax, imprimerie Justère ;

La *Revue des langues romanes*, 4^e série, tome I^{er}, janvier-février 1887, in-8°, Montpellier et Paris, contenant la fin de l'étude de notre savant correspondant, M. Chabaneau, sur *Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale* ;

Les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, années 1882, 1883, 1884 et 1885, brochure grand in-8°, Lyon, Brun, libraire, 1886 ;

Le *Bulletin de la Société d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne*, 6^e année, n^o 32, janvier-février 1887, in-8°, Périgueux ;

Par M. Paul Galy, un exemplaire du tirage à part de sa *Notice sur deux épitaphes et une inscription de 1604, provenant du château de Laforce*, in-8°, Périgueux, imprimerie Laporte.

Le donateur nous prie de faire la rectification suivante à la page 6, note 1 : « Le couteau dont se servit Ravailiac et qu'avait ramassé dans le carrosse du roi le duc d'Épernon, au lieu de se trouver au Musée d'artillerie de Paris, est religieusement conservé par la famille de La Force » ;

Par M. le docteur Léo Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon, la leçon d'ouverture de son cours, le 15 novembre 1886, *Qu'est-ce que l'homme pour un anatomiste ?* brochure in-8°, Paris, bureau des deux revues, 1887 ;

Par M. le Maire de la ville de Bordeaux, six volumes superbes in-4° avec planches, imprimés sur beau papier de fil par M. Gounouilhou et publiés par la commission des archives municipales, de 1867 à 1887 : le *Livre des Bouillons* ; les *Registres de la Jurade*, de 1402 à 1422, deux volumes ; *Bordeaux vers 1450*, description topographique, par Léo Drouyn ; le *Livre des privilèges*, tome II ; les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par Camille Julian, tome I^{er} ; ce magnifique envoi nous a été fait sur l'obligeante intervention de notre correspondant, M. Alexis de Chasteigner ;

La Revue des autographes, de M. Eugène Charavay fils, numéro de mars 1887, in-8°, Paris, où sont indiquées plusieurs pièces intéressant le Périgord : 1° Une lettre de Louis d'Aubusson, duc de La Feuillade, maréchal de France, adversaire malheureux du prince Eugène pendant le siège de Turin, en 1706, commandant en Dauphiné et en Savoie, né en 1673, mort à Marly en 1725 : cette lettre est datée de Grenoble le 12 février 1704 ; 2° une lettre des plus curieuses, du 24 avril 1689, de François-Armand de Lorraine, dit l'abbé de Lorraine, évêque de Bayeux, où il rend compte du duel de son frère Henri, comte de Brionne, avec M. d'Hautefort, exempt des gardes ; 3° une superbe et importante lettre historique au sujet de la paix de Bergerac, de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, général en chef de l'armée du Poitou, à M. de Lansac, et datée de Bergerac le 18 septembre 1577 : « Il lui annonce qu'avec ses collègues et en présence du prince de Condé, il a terminé l'œuvre qu'il poursuit depuis cinq mois, « ce qui ne s'est passé sans grande peyne

et avec tout le travail et incomodité que l'on sçauroit dire. Mais enfin, Dieu qui sçait ce qui nous est nécessaire, prenant pitié de son pauvre peuple tant affligé, a permis que nous sommes tombez d'accord des articles et conditions de paix. » Il l'invite à mettre au plus tôt fin aux hostilités, car toute ville désormais prise serait sujette à restitution » ; 4° une lettre du célèbre diplomate Charles-Maurice de Talleyrand au citoyen Rivals, à Cassel, et datée de Paris le 30 vendémiaire an XI, où il lui explique, en entrant dans de grands détails, que le premier consul a envahi la Suisse, non pour lui enlever sa liberté, mais pour apaiser les troubles qui la déchirent. On sait que le premier consul donna à la République helvétique une nouvelle constitution le 19 février 1803 ; et 5° un manuscrit portant des corrections autographes au crayon de Talleyrand et intitulé : *Précis des négociations qui ont eu lieu en 1813 et 1814 entre la France et les alliés, suivi de considérations sur la paix* ;

Le *Catologue* d'une précieuse collection de lettres autographes et de pièces historiques qui devaient se vendre le 30 mars dernier, à la salle Drouot, in-8°, Paris, Eugène Charavay, où se voient des lettres de Bertin, de Jacques Nompar de Caumont duc de La Force, maréchal de France, de Lagrange-Chancel et un mémoire de 1,450 livres, du célèbre peintre Nicolas de Largillière, pour quatre portraits du duc de Caumont-Laforce, dont deux « en Apolon ».

Des remerciements sont votés aux donateurs, et l'assemblée charge le secrétaire général d'exprimer spécialement sa gratitude à M. le Maire de la ville de Bordeaux.

M. Michel HARDY, retenu chez lui par une indisposition, et M. Paul GALY s'excusent par écrit de ne pouvoir assister à la réunion.

Au moment où notre laborieux confrère M. Léon CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, nous annonçait ces jours derniers, qu'il fondait une *Revue des Patois* (éditeur Vieweg, rue de Richelieu, 67, à Paris), consacrée à l'étude de tous les patois parlés en France, et qu'il accueillerait avec reconnaissance les études qui pourraient lui être en-

voyées sur tel ou tel patois déterminé, les proverbes et dictons patois, les contes et chansons populaires, les recueils de locutions, etc., et particulièrement les notices bibliographiques sur les publications locales relatives aux patois, ainsi que les textes anciens en langue vulgaire, que nous pourrions extraire de nos archives, M. Gilliéron, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, et M. l'abbé Rousselot, chargé du cours d'histoire de la langue française à l'École des Carmes, nous adressaient aussi le prospectus d'une *Revue des Patois gallo-romans* qu'ils veulent fonder à Paris et dont le programme est à peu près le même. Dans cette situation, M. Léon Clédat a envoyé aussitôt à tous ses souscripteurs un extrait autographié de la chronique du premier numéro de sa *Revue des Patois* actuellement sous presse, où il dit avec raison : « On pensera sans doute qu'il n'était pas très utile de fonder en même temps deux Revues de patois en France. C'est aussi notre avis. Mais M. Gilliéron était averti de notre projet, dès le mois de novembre dernier, par une demande de collaboration qui est restée sans réponse. Nous déclinons donc toute responsabilité dans la concurrence évidemment regrettable qui se produit. » Notre érudit confrère nous prie de lui adresser le plus tôt possible une petite notice bibliographique, qui serait une simple énumération des publications en patois (ou relatives aux patois) du Périgord. — M. Michel HARDY voudra bien faire cette recherche à la bibliothèque publique de Périgueux.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce ensuite le double succès poétique récemment obtenu par MM. Palut et Sarlat, et dit que la Société s'empressera d'unir ses félicitations à celles dont nos deux collègues viennent d'être l'objet de la part de la presse régionale.

M. P.-P. Palut, membre de l'Académie des poètes, a mérité un premier prix consistant en une médaille d'argent au dernier concours de l'*Alliance littéraire de Toulouse*.

Une médaille semblable a été décernée à M. Ludovic Sarlat à la suite du concours de poésie organisé à Paris par la rédaction du journal *Le Farfadet*, à laquelle ont été adjointes plusieurs notabilités littéraires. Le sujet désigné était :

La mort d'Hégésippe Moreau : la façon dont il a été traité par notre compatriote lui a valu les plus élogieux compliments du président du jury.

M. le Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais nous remercie particulièrement de l'envoi de la première livraison de 1887 de notre *Bulletin*, qui contient un article d'un très grand intérêt pour les Orléanais, *La Mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux en 1429*, et nous prie d'offrir ses compliments à M. Hardy, l'auteur de cette trouvaille si précieuse.

M. le Directeur des Beaux-Arts écrit à M. LE PRÉSIDENT que la onzième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui devait avoir lieu à Pâques, vient d'être reportée par arrêté ministériel à la Pentecôte, et qu'en conséquence, les mémoires seront reçus jusqu'au 15 avril.

M. le Ministre de l'Instruction publique mande également que le 25^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira le 31 mai prochain, à la Sorbonne, à midi et demi et qu'il se poursuivra durant les journées des mercredi 1^{er}, jeudi 2 et vendredi 3 juin. Le samedi 4 juin sera consacré à la séance générale présidée par le Ministre. Les questions du programme seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, au contraire, pourront être exposés les travaux étrangers au programme, mais seulement ceux dont le sujet aura été approuvé par la Société savante dont ils émanent. M. le Ministre nous invite en même temps à nommer nos délégués et à les lui faire connaître avant le 1^{er} mai.

L'assemblée procède immédiatement à cette désignation. Sont élus pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes : MM. Villepelet, Cros-Puymartin, l'abbé Montet et le marquis de Chantérac. M. Villepelet a le dessein d'y faire une communication écrite sur des *Documents inédits, relatifs aux affaires des Pays-Bas et aux guerres civiles, 1551-1588, Correspondances des souverains, princes du sang et autres personnages politiques avec MM. de Chambéry*. Il compte diviser sa notice en trois chapitres : dans le premier, il fournira des renseignements généalogiques et biographiques sur les deux

braves capitaines qui ont reçu cette correspondance ; dans le second, il analysera les lettres les plus importantes pour l'histoire de cette époque si troublée, et dans le troisième, il décrira l'état matériel de ces précieux manuscrits. — Ce plan est approuvé.

Par une autre circulaire, M. le Ministre de l'Instruction publique nous communique le programme des questions qui seront traitées au prochain Congrès, tout en reconnaissant qu'il nous arrive bien tardivement ; mais « dès cette année, ajoute M. le Ministre, le programme de 1888 sera soumis aux délégués des Sociétés savantes pendant les séances mêmes du Congrès ; les questions posées seront ainsi plus longuement étudiées et mûries et amèneront, je l'espère, des communications plus nombreuses. Si, d'ici au 1^{er} mai, vous aviez des sujets à soumettre, pour la session de 1888, à l'examen du Comité des travaux historiques et scientifiques, je vous serais reconnaissant de me les transmettre. »

Appelée par M. LE PRÉSIDENT à en délibérer, l'assemblée s'arrête aux questions suivantes :

1^o Y a-t-il un hiatus entre la dernière période de l'époque paléolithique et l'apparition en Gaule de l'industrie néolithique ?

2^o Pourrait-on déterminer chronologiquement la disparition dans l'Europe occidentale de l'industrie néolithique ?

3^o Comment expliquer la rareté des sépultures celtiques dans le sud-ouest de la France ?

4^o Des croix de plomb que l'on rencontre dans les sépultures aux XI^e et XII^e siècles ? D'où provient cette coutume ?

5^o Mesures de rigueur prises contre les lépreux au moyen-âge, principalement au XIV^e siècle.

6^o Des confréries de la Saint-Jean.

7^o Des causes de la disparition des anciennes constructions civiles au moyen-âge.

8^o Enfin, des origines de l'artillerie en France.

M. le marquis de FAYOLLE rappelle ensuite qu'il y a quelques années, son père offrait au Musée un fragment assez important d'une table en pierre ajourée, dont les débris avaient été recueillis dans les substructions d'une maison

de Tocane et reconstitués par lui. Au premier abord, on se trouva en présence de deux hypothèses. Cette table avait pu servir de fermeture à une fenêtre, comme cela se voit fréquemment en Italie, dans le midi de la France et notamment en Espagne, où ces sortes de fermetures remplacent souvent les vitraux absents; mais une torsade et une moulure qui n'existent que d'un côté, indiquent que notre table était posée debout, sur la tranche qui porte la torsade et servait ainsi de banc, et qu'enfin avec ses cercles concentriques et ses croix, elle a dû servir de table de communion au XII^e ou peut-être au XI^e siècle, dont l'ensemble du monument présente tous les caractères.

« J'ai remarqué en Italie, dit M. de Fayolle, un grand nombre de ces chancels en marbre ajouré, à Vérone, à Florence, Milan; mais beaucoup d'entre eux n'ont pas un caractère d'authenticité absolue. Il n'en est pas de même de celui qui, à Ravenne, dans l'église *S. Apollinare nuovo*, ferme la chapelle de saint Apollinaire. Ce chancel est entièrement en marbre blanc. Il se compose d'une porte à deux vantaux avec une colonne en marbre noir au centre. Les photographies que j'en ai rapportées et que je mets sous vos yeux, pour vous faire comparer à un monument authentique le curieux fragment de Tocane, en disent plus que toutes les explications. Le chancel de saint Apollinaire est daté d'une façon à peu près certaine; en effet, la translation du corps du saint de *S. Apollinare in classe* dans la chapelle de *S. Apollinare nuovo*, où il est encore, eut lieu au IX^e siècle. La chapelle date de ce moment, et le chancel n'est assurément pas postérieur. Si l'un des vantaux, avec la vigne symbolique, les paons et la croix gemmée, paraît, avec son entourage de feuilles d'eau, pouvoir être reculé bien plus loin, jusqu'au VI^e siècle, époque à laquelle remonte presque tout dans cette curieuse ville de Ravenne, l'autre vantail à ornements géométriques se rapproche beaucoup du nôtre. En tout cas, j'ai la conviction que le fragment important de chancel que nous possédons est un spécimen fort rare en France et conséquemment très précieux. Il est traité dans le goût français du XII^e siècle, ne rappelle en rien la décoration ro-

maine de Saint-Front, et il devait sans doute faire partie de l'église de Saint-Apre, détruite au siècle dernier et voisine de l'endroit où il a été retrouvé.

» La fermeture en marbres polychromes ajourés d'un oculus dans une église du XI^e siècle, voisine de Ravenne, que je fais aussi passer sous vos yeux, achèvera, j'espère, de convaincre tout le monde que notre table aurait pu avoir la même destination, si les croix qui la sèment et surtout la moulure de la base ne venaient formellement démentir cette opinion. »

L'assemblée remercie M. de Fayolle de sa communication intéressante.

Puis M. POUYADOU dépose sur le bureau une clochette qui lui a été présentée comme provenant des fondations de la chapelle de l'ancien château de Bouilhen, et dont nous ne donnerons la description que pour mettre en garde nos confrères contre les imitations de jour en jour plus nombreuses d'objets anciens.

Surbaissée et surmontée d'un anneau aplati et en forme d'anse, cette clochette est en cuivre jaune et donne un son clair et net, dont la tonalité est encore accrue par des ajourements distribués irrégulièrement sur le pourtour du timbre.

Le diamètre inférieur est de 0^m072, la hauteur totale de 0^m082. A elle seule, la poignée mesure 0^m025 de hauteur.

La décoration de ce petit meuble, d'ailleurs fort gracieux, comprend, à sa partie supérieure, des enroulements avec palmettes d'un style archaïque. Sur la zone inférieure, on voit les quatre animaux symboliques ailés représentant les quatre évangélistes dont les noms S. MATHEVS : S. MARCVS : S. LVCAS : S. JOHANNES : occupent une bande de 6 millimètres de hauteur qui entoure la calotte hémisphérique, à peu près sur le milieu de sa hauteur.

Ces ornements sont empruntés à des motifs du XIII^e siècle et peut-être même ont-ils été reproduits par voie de surmoulage ; mais l'aspect seul de l'objet suffit à en faire reconnaître la facture toute moderne.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL met également sous les yeux de la Société trois beaux dessins à la plume, représentant le château de Maroite à diverses époques, que notre habile vice-président M. le baron de Verneilh veut bien nous envoyer pour le *Bulletin*. Dans l'une de ses prochaines causeries, toujours si piquantes et si instructives, il en traitera la partie archéologique, laissant à M. Dujarric le soin de s'occuper de la partie historique. A propos des derniers dessins publiés dans notre livraison de janvier-février, il nous fait remarquer que la cheminée du château de Beynac est vraiment belle ; qu'elle fait passer les chenets qui la garnissent maigrement et ne sont pas du tout contemporains, et que d'accessoire elle devient le principal. « Il y aurait, poursuit-il, une étude intéressante et de beaux dessins à faire sur les cheminées périgourdines. Il y en a beaucoup et de fort artistiques, de la fin du xv^e à la fin du xvi^e siècle. Pour mon compte, j'en ai relevé quelques-unes à Lanquais, à Bannes, à Thiviers, à Périgueux, à Rognac, à Sarlat et dans maints autres lieux, qui feraient de charmants sujets de dessins. Dans les anciennes constructions, c'était le morceau où se signalaient les sculpteurs, et combien n'en a-t-on pas détruit pour se conformer au goût du jour, c'est-à-dire à des cheminées de marbre, souvent tout unies ! »

M. DUJARRIC-DESCOMBES nous mande que l'église du Grand-Brassac vient d'être l'objet d'un legs qui est de nature à faire activer le projet de restauration de ce monument historique.

M^{lle} Irma Durieux, sœur d'un ancien chanoine de Périgueux, décédée à Brassac le 28 février dernier, a, par son testament olographe, déposé en l'étude de notre collègue, légué à la fabrique de sa paroisse une somme nette de *dix mille francs* pour être employée aux réparations de l'église de Brassac et, si cela est possible, à la construction de deux chapelles latérales. M. le chanoine Durieux, aux pieuses intentions duquel a déclaré s'unir la testatrice, avait lui-même, étant curé de la paroisse, dans un écrit conservé aux archives de la fabrique, proclamé la nécessité de complé-

ter par des chapelles son église, regardée avec raison comme un des plus remarquables spécimens de l'architecture byzantine.

On ne peut que savoir gré aux personnes qui, comme M^{lle} Durieux, font un si noble emploi de leur fortune ; leur nom laissera chez l'archéologue et le chrétien un souvenir durable et reconnaissant.

Toutefois, quelques membres expriment la crainte que cette construction de chapelles latérales, si elle se fait, ne détruise la belle régularité de l'église du Grand-Brassac.

Enfin, il est procédé à l'élection de trois candidats qui demandent à entrer dans notre Compagnie. Après plusieurs votes par acclamation, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Duvergier de Hauranne, conseiller général du Cher, propriétaire, au château de Boisseuil, par Cherveix, présenté par M. Villepelet et M. le docteur Galy ;

M. le marquis de Malet, capitaine d'artillerie, rue de Courty, 1, à Paris, et au château de Puycharnaud, par Busnière-Badil, présenté par M. le baron de Verneilh et M. le marquis de Fayolle.

Membre associé :

M. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, 9, à Paris, présenté par M. Villepelet et M. de Saint-Pierre.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président,
A. DE ROUMEJOUX.

Séance du jeudi 5 Mai 1887.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. Alfred de Froidefond, Villepelet, l'abbé Riboulet, le vicomte de Lestrade, Fernand de Bellusière, l'abbé Brugière, Antony Délugin, Dujarric-Descombes, le docteur Dumont, le marquis de Fayolle, Paul Galy, Jauvinaud, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas, André Saint-Martin, l'abbé Montet et Crédot.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

A l'occasion de cette lecture, M. DUJARRIC-DESCOMBES présente l'observation suivante, au sujet du passage de ce procès-verbal relatif à l'église du Grand-Brassac :

« Quelques membres ont exprimé la crainte que l'adjonction des deux chapelles latérales projetées à ladite église ne portât atteinte à la fois à la solidité, à l'unité et au caractère particulier de l'édifice. Notre collègue répond que dans ce projet l'on ne saurait avoir l'idée de toucher à la partie ancienne et originale surmontée des trois coupes. Les deux chapelles ont leur place marquée dans cette partie nord de l'église, voutée en berceau et complètement indépendante de la première, qu'au sortir des guerres de religion les seigneurs de Maroite firent relever à la hâte pour les besoins du culte sans aucune préoccupation artistique et sans souci

du plan primitif ; que la construction projetée complèterait, au contraire, le monument à divers points de vue ; qu'au surplus, la question a été tranchée par des hommes compétents. Les deux chapelles figurent dans le devis qu'un habile architecte de Paris, spécialement attaché à l'église du Grand-Brassac, M. Henry Rapine, va soumettre incessamment à l'approbation de la *Commission des monuments historiques*, après une étude approfondie sur les lieux mêmes. »

Acte est donné à M. Dujarric de sa réponse.

M. LE PRÉSIDENT prend aussitôt la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, j'ai le devoir douloureux de vous annoncer la mort de l'un de nos confrères les plus laborieux, M. Ribault de Laugardière, ancien avoué. Ses *Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron* resteront comme un monument élevé à cette partie du Périgord. Les citations qui accompagnent ce travail de longue haleine, et dont l'utilité a été, croyons-nous, contestée à tort, témoignent plutôt du souci constant de notre confrère de n'avancer un fait que les preuves immédiates à l'appui, et elles font augurer qu'il tenait pour nous en réserve d'autres matériaux. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le vœu que ces documents ne soient pas perdus pour le Périgord !

» Quelques jours après M. de Laugardière, ajoute M. LE PRÉSIDENT, s'éteignait à Pau un autre de nos confrères les plus sympathiques, M. le comte Maxence de Damas d'Hautefort, qui suivait nos travaux avec le plus vif intérêt. Vous vous rappelez avec quelle obligeance il mit à notre disposition, pour que nous en dressions un catalogue, les précieuses archives du château d'Hautefort, dont une partie nous était certainement inconnue : offre bien digne de notre sympathique confrère et que les circonstances ne nous ont

malheureusement pas permis d'accepter. Tous les Périgour-
dins se rappelleront longtemps ce gentilhomme accompli,
dont l'affabilité, la générosité et la fidélité au malheur for-
çaient l'admiration et le respect.

» Selon une pieuse coutume, une notice nécrologique sera
consacrée dans le *Bulletin* à la mémoire de nos regrettés
confrères. »

M. DUJARRIC-DESCOMBES pense que l'assemblée ne refusera
pas aussi son hommage à la mémoire de M. l'abbé Petit,
décédé le 29 avril dernier.

Ce digne ecclésiastique, né à Excideuil, appréciait beau-
coup nos études, bien qu'il ne fit pas partie de la Société
archéologique. Il se plaisait à recueillir tout ce qui, dans leur
passé historique, pouvait illustrer les deux paroisses qu'il
avait administrées, Château-l'Évêque et Tocane-Saint-Apre.
Il a eu l'honneur de prouver le premier que saint Vincent
de Paul a été ordonné prêtre dans l'église de Saint-Julien
de Château-l'Évêque, et d'appeler l'attention des biographes
sur la figure sympathique de la pieuse mère de Fénelon,
Louise de La Cropte, née au château de Beauséjour-sur-
Dronne, paroisse de Saint-Apre. Nous lui devons la connais-
sance d'un évêque de Périgueux au VII^e siècle, restitué dé-
sormais, grâce à lui, aux annales périgourdines, Aggus, qui
assista au cinquième concile tenu à Paris sous le roi Clotaire
(*Bulletin X*, 131 et 360). M. l'abbé Petit a enfin enrichi le
Musée départemental de divers objets de l'époque gallo-
romaine.

L'assemblée, s'associant à la pensée de M. Dujarric,
exprime des regrets unanimes et consacre un souvenir re-
connaissant au prêtre érudit et modeste qu'une mort préma-
turée vient d'enlever au Périgord.

M. LE PRÉSIDENT indique ensuite les ouvrages qui
ont été offerts à la bibliothèque de la Société dans le
courant du mois dernier :

La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1887, 1^{re} livrai-

son, in-8°, Paris, librairie Picard, contenant, à la page 121 et suivantes, les observations judicieuses de notre éminent correspondant M. Léopold Delisle, sur la *Forme des abréviations et des liaisons dans les lettres des papes au XIII^e siècle*, qui feront, au cours de la séance, l'objet d'une communication de notre infatigable confrère M. Michel Hardy ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1^{re} livraison, 1887, janvier-février-mars, in-8°, Tulle, relatant l'histoire du collège de Tulle, par M. René Fage. On se rappelle que notre érudit secrétaire-général, M. Villepelet, a annoncé le dessein de faire un travail analogue sur l'ancien collège de Périgueux ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1887, avril, 81^e livraison, in-8°, Valence, qui reproduit, sur l'arrondissement de Nyons, une étude semblable à celle de notre regretté confrère M. de Laugardière sur le Nontronnais. Cette publication renferme, en outre, les *Mémoires d'Achille Gamon*, où on lit la note ci-après, page 126 : « ... Il est acquis que François de Barjac, » seigneur de Pierregourde, étant parti pour la Saintonge » avec d'Acier, au mois d'août 1568, fut tué le 24 octobre » suivant, dans un combat livré contre son avis aux troupes » catholiques du duc de Montpensier, près de Mensignac » (Dordogne) ; »

La *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XX, année 1886, où sont publiés des documents fort curieux sur les *Comédiens de campagne et la vie de Molière* ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome IX, 1^{re} livraison, janvier-mai 1887, in-8°, Brive, où ont paru les *Simple notions d'ancienne géographie bas-limousine*, de M. Champeval, dont nous détachons la note suivante, page 167 : « Ce nom (La Boissière), » tiré de *buxus*, hui, arbuste affectionné des Romains, mar- » que souvent une ancienne *villa agraria* ou de plaisance » gallo-romaine. Le R. P. de La Croix, avec lequel nous » avons naguère la bonne fortune d'excursionner, vers » Sanxay, a vérifié aussi la justesse de cette remarque. » Le

coteau de la Boissière, ou Camp de César, qui domine Périgueux, confirme absolument cette opinion. D'après le même auteur, page 182, le nom de *bachelorie*, qui est porté comme on sait par une commune importante du canton de Terrasson (Dordogne), serait une variante diminutive du *Mas* ou hameau, lesquels seraient compris avec d'autres variantes dans la *villa*. Enfin, nous croyons devoir reproduire la critique que le même M. Champeval adresse au *Dictionnaire* de M. de Gourgues : « Rappelons que le tènement est, » selon nous, la plus petite unité de fief, mais unité, ancien » lieu habité. Le vicomte de Gourgues, pour n'avoir pas » soupçonné ce fait, gros de conséquences cependant, a omis » une foule de noms de lieux dans son remarquable *Dictionnaire topographique de la Dordogne*. Nous n'en voulons » pour preuve que le petit nombre, par lui cité, de Bordes, » de Borderies, de Malaudies, de Bachelories, de Mas, de » Fauries ou Farges, etc. Il n'y donne entrée de faveur à » quelques tènements qu'à titre de lieu-dit, c'est-à-dire de » simples parcelles homonymes accolées, alors qu'elles » avaient une cohésion extraordinaire, dont une prochaine » dissertation démontrera la force ; »

Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome VIII, n° 131, 4^e trimestre de 1886, in-8°, Orléans, renfermant un appel du président aux habitants du Loiret en vue de la confection d'une *Carte archéologique* de ce département. Suit un questionnaire sur les monuments primitifs, gallo-romains, du moyen-âge, de la renaissance et des temps modernes ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 6^e année, avril-mai-juin 1887, in-8°, Gap, consacrant un article nécrologique à notre regretté correspondant M. Germain, qui était membre honoraire de cette Société ;

Le *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 2^e volume, n° 5, mars 1887, in-8°, Foix, typographie veuve Pomiès ;

La *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 43, janvier-

février-mars 1887, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné à Vienne (Isère);

La *Revue des autographes*, de M. Eugène Charavay fils, numéro d'avril 1887, in-8°, Paris ;

Le *Catalogue* des livres composant la bibliothèque de M. R., où, sous le n° 1,711, est indiquée la collection complète des tomes I à XII (1874-1885) de notre *Bulletin* ; les quatre premiers volumes, belle demi-reliure chagrin vert, état de neuf, les autres brochés ; la vente devait commencer le 25 avril dernier ;

Le *Catalogue* de la bibliothèque de M. le baron M. D. C., 2° partie, 1887, Paris, imprimerie veuve Adolphe Labitte, où sont signalés, savoir :

Sous les n° 94, 95 et 96, trois portraits de *Brantôme* pour les *Vies des Dames galantes*, de H. Pille et de Beaumont, gravés par Champollion et Boilvin, épreuves avant la lettre, tirées sur papiers vergé, du Japon et Wathman ;

Sous les n° 267, 270 et 271, trois portraits de *Fénelon*, par Vivien, Devérid et Paquier, pour les *Aventures de Télémaque*, épreuves avant la lettre, avec marges, et tirées sur Chine et eaux-fortes et sur chine volant ;

Sous les n° 1,050 et 1,051, encore dix portraits de *Fénelon*, petit in-8° ;

Et sous le n° 1,221, les *Vies des Dames galantes*, par Brantôme, augmentées de notes critiques et historiques et d'une notice par Eug. Vignon, gravées d'après H. Pille, par Champollion ; Paris, Armand et Labat, 1879, 3 vol. in-16°, papier de Hollande, fig. br. ;

La vente devait avoir lieu du 4 au 7 mai courant ;

Deux exemplaires du *Catalogue* d'une précieuse collection de lettres autographes et de pièces historiques provenant du cabinet de M. le comte de B..., publié par M. Charavay fils, in-8°, Paris, 1887, et relatant plusieurs pièces qui nous concernent : sous le n° 14, une magnifique lettre de Jacques Nompar, duc de Caumont-Laforce, maréchal de France ; dans cette lettre autographe et signée, avec cachets, qui est adressée à Bouthillier, camp de la Manière, 26 septembre

1635, l'auteur constate que la résolution que le roi a prise de s'avancer « sera d'un merveilleux fruit, soyt pour l'encouragement que cela dône à toute l'armée, mesmement à toute cette noblesse de l'arrière-ban. » En terminant, il réclame des chevaux et du pain de munition; — sous les n^{os} 36, 37, 38 et 39, quatre lettres autographes et signées de plusieurs membres de la famille de *Fénelon* : la première, qui est de l'illustre archevêque de Cambrai, est datée de Tournai, 30 septembre 1705, 3 p. in-4^o, et adressée au baron de Koerg, chancelier de Son Altesse Electorale Joseph-Clément de Bavière. Magnifique lettre, dit le prospectus, où notre compatriote regrette que des affaires qui le rappellent à Cambrai l'empêchent d'aller lui faire la cour. En terminant, il lui recommande le père de Vitry, dont il lui fait l'éloge. « Votre goust pour les belles lettres et pour les monuments de l'antiquité rendront sans doute superflue la prière que je vous fais en sa faveur » ; la seconde est de G.-J. de Salignac, marquis de La Mothe-Fénelon, neveu du précédent, premier éditeur des *Aventures de Télémaque*, né en 1688, tué à la bataille de Raucoux en 1746. Elle est datée de La Haye, 22 mai 1727, et mesure 2 p. in-4^o. Belle lettre dans laquelle il parle de sa belle-sœur, la présidente Le Pelletier. La troisième est de Fr. de Salignac, marquis de La Mothe-Fénelon, écrivain du xviii^e siècle, fils du précédent, né en 1722, mort en 1780, et datée d'Aix, 6 mars, 2 p. 1/2 in-4^o, cachet à ses armes. Cette lettre, qui est fatiguée, est adressée à M. de Beaudrieux, à Thiberville; enfin, la quatrième est de J.-B.-A. de Salignac de La Mothe, abbé de Fénelon, aumônier de Marie Leczinska, fondateur de l'asile Fénelon, guillotiné le 8 juillet 1794. Cette lettre mesure 2 p. in-4^o. Sous le même numéro 39, le prospectus signale une lettre de M^{me} Fénelon de Beauvais-Chantérac; — et, sous le n^o 99, une pièce signée de Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, favori de Gaston d'Orléans, qui le désavoua lors de la conspiration de Cinq-Mars, auteur de mémoires, né en 1608, mort en 1653. Ce document, qui est daté de Paris, 20 mai 1656, 1/2 p. in-folio, contient l'autorisation comme tuteur de J.-L. de Lorraine, prince de Joinville, donnée aux habitants de Joinville, en

Champagne, de céder aux capucins de cette ville 25 chênes pour réparer leur église. — La vente devait commencer le 18 avril dernier ;

Le *Catalogue* de la *Libreria Eredi Grazzini* (E. Dotti), n° 3, 6° série, Firenze, tip. Ciardelli ;

Par M. l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, son *Istoria Petri et Pauli*, mystère en langue provençale du xv^e siècle, publié d'après le manuscrit original, in-8°, Gap, 1887 ; ce travail est dédié à Frédéric Mistral.

Des remerciements sont exprimés aux donateurs.

Notre cher président, que sa santé tient toujours éloigné de nos séances, fait donner lecture à l'assemblée par son fils, M. Paul Galy, d'une note relative à certains objets rapportés d'Athènes et donnés au Musée départemental par notre compatriote M. Auguste Garcias, attaché à la mission française. En voici la nomenclature, avec la note écrite à ce sujet par M. le docteur GALY :

1° Quinze petits godets en terre cuite rouge, ayant pu servir à contenir de la couleur, peut-être jouets d'enfants, provenant des fouilles d'Eleusis, aux abords du temple de Cérès, et recueillis en 1886 ;

2° *Guttus*, petite fiole à col allongé, en terre brune, ayant servi de vase à parfums, trouvée au Vieux-Phalère, près Athènes, au mois de décembre 1886 ;

3° Coupe à deux anses, en terre rouge, provenant de Thèbes, trouvée dans les travaux de dessèchement du lac Copais, en 1883 ;

4° Débris de vase en terre noirâtre, à une seule anse, découvert à 3 kilomètres de Larissa, dans les travaux de construction de la route de Larissa à Tirnavos, à la fin de l'année 1885. Ce débris se trouvait dans un lit de sable, à 1^m80 de profondeur ;

5° Lampe en terre cuite, à bec et à anse, venant d'Athènes ;

6° Aryballe, en forme de bourse, à anse, ornée de peintures. (Lécythe *λήκυθος*, vase pyriforme, servant à verser et avec col étroit) ;

7° Onochée, en terre rouge, avec peintures noires, repré-

sentant la lutte de deux guerriers, dont l'un est renversé et dont la jambe gauche a été substituée à une jambe de cheval. Nous ne connaissons pas de métamorphose semblable dans les annales mythologiques. Je doute de son authenticité ;

8° Quatre pointes de flèche, en bronze, de forme tricus-pide, trouvées à Athènes ;

9° Bas-relief d'applique, en marbre pentélique, trouvé à Dipylum, l'ancien cimetière d'Athènes. Ce marbre a été découvert en creusant les fondations d'une maison. Il représente Jupiter et Hébé. Le dieu à la puissante chevelure est assis, légèrement couché sur les coussins de la *Κλίνη* ; il est coiffé du *παῦλος*, le corps enveloppé de larges draperies. A ses côtés se trouve la déesse de la jeunesse, nue et debout, lui tendant la coupe d'ambrosie ; le bras gauche, qui relève sa chevelure au délicieux parfum, est orné d'un bracelet. Bien que ce fragment de sculpture soit très mutilé, le caractère des divinités grecques est resté tout entier, avec son style plein de pureté et de grâce : les cheveux d'Hébé se déroulent en flots abondants et les contours de la déesse ont un charme inexprimable. L'alcôve qui renferme le lit a conservé la partie antérieure de ses draperies, qu'il est rare de trouver en bon état. Ce morceau de marbre est une excellente trouvaille, un spécimen précieux de la meilleure époque ;

10° Médailles à *la chouette*, d'Athènes ; quelques-unes présentent une tête de chouette pour deux corps ; assez rare, (drachmes, demi-drachmes, oboles) ;

11° Médailles grecques ;

12° Médailles romaines et romano-grecques ;

13° Médailles byzantines ;

14° Médaillons de piété, chrétiens ;

15° Grand médaillon, en cuivre jaune, coulé, représentant un personnage chauve, vu de profil, dont le nom est inscrit de gauche à droite : SORIANUS. Il s'agit ici probablement d'un membre d'une de ces confréries littéraires, comme on en formait en Italie, au xvr^e siècle. Peut-être y avait-il sur le médaillon CONSORIANUS, et, dans ce cas, il représenterait un personnage d'Aquitaine.

« M. Auguste Garcias, ajoute M. le docteur Galy, est un Périgourdin ; sa famille est d'Agonac. Il nous prouve son patriotisme, et il se promet de faire de nouvelles recherches dans l'intérêt du Musée, ce dont nous le remercions sincèrement. M. Garcias a ajouté aux objets si intéressants qu'il nous a donnés la photographie d'un bas-relief d'applique pentélique, aussi de l'époque phidienne, de la même époque que celui que nous avons décrit plus haut. Cette photographie, prise au Musée d'Athènes, représente une scène de la vie privée, où figurent trois personnages assis. Malheureusement, ce bas-relief paraît être en mauvais état de conservation.

» Les artistes qui illustraient avec leurs ciseaux les parois de marbre des palais ou des demeures grecques ne croyaient pas déroger ni compromettre l'art en mêlant les épisodes de la vie réelle aux grands gestes de la théogonie païenne. Il est vrai que tout cela était senti et sculpté d'une si grande manière que les débris informes que nous trouvons aujourd'hui nous étonnent et nous ravissent. »

La Société remercie M. le docteur Galy de son intéressante communication, et elle se propose d'aller, à la fin de la séance, examiner les objets en question dans les vitrines du Musée.

M. le docteur LADEVI-ROCHE offre, de son côté, au Musée une pièce en argent de Henri II, et M. l'abbé Riboulet, au nom de Mgr DABERT, notre vénéré président d'honneur, lui fait don également d'un écu d'or de Charles VI, qui a été trouvé en Périgord.

M. Maurice DE LASSERVE, gendre du regretté M. de Laugardière, et qui sera des nôtres tout à l'heure, envoie le fac-simile d'une monnaie en bronze trouvée à Issac en avril 1885 et portant pour légende au droit, avec les armes, le nom de Christine, reine de Suède, et, au revers, la date de MDC.XLV. M. de Lasserme offrira la monnaie elle-même au Musée.

M. le Conservateur du Musée témoignera sa gratitude aux donateurs.

M. Michel HARDY, qu'une circonstance douloureuse empêche d'assister à la séance, nous adresse par écrit la communication suivante, à laquelle il est fait allusion plus haut :

« Je dois à l'obligeance de mon très savant et illustre compatriote M. Léopold Delisle un exemplaire d'une brochure sur laquelle je crois devoir appeler l'attention de mes confrères de la Société archéologique.

» Ce nouvel opuscule du maître traite de la *Forme des abréviations et des liaisons dans les lettres des papes au XIII^e siècle* (1) et, par une bonne fortune inespérée, nous donne le texte inédit d'une lettre du pape Clément IV, du 10 juin 1267, relative au Périgord.

» Dans un *Mémoire sur les actes d'Innocent III (1198-1216)*, publié en 1857 (2), M. Léopold Delisle avait le premier déterminé d'une façon positive les règles usitées par la chancellerie pontificale au XIII^e siècle. Ces règles étaient nombreuses et strictement observées ; nous ne rappellerons que les trois suivantes :

» Les lettres des papes au XIII^e siècle se divisaient en deux grandes catégories : les lettres scellées sur soie et celles à lacs de chanvre. Les lacs de soie étaient réservés pour les lettres appelées à garder perpétuellement leur valeur ; au contraire, les simples mandements d'une valeur temporaire étaient scellés sur chanvre. « Suivant qu'une pièce appartenait à l'une ou à l'autre catégorie, rapporte M. Delisle, des précautions particulières étaient prises pour qu'on pût en distinguer le caractère à la simple vue de l'écriture. »

» Dans les actes scellés sur soie, les traits abrégatifs sont en forme de 8 ouvert par le bas, tandis qu'ils sont simples dans les lettres scellées sur chanvre. De même dans les let-

(1) *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome XLVIII, année 1887, p. 121-124. M. L. Delisle a fait faire de cette notice un tirage à part auquel il a joint une reproduction en héliogravure de la lettre du pape Clément IV, dont nous donnons plus loin la traduction.

(2) *Ibid.*, 4^e série, tome IV ; Paris, Dumoulin, 1858, p. 1-73.

tres de la première catégorie, les « groupes *st* et *ct* sont figurés par deux lettres écartées l'une de l'autre et réunies par une grande ligature s'élevant au-dessus des lignes, » tandis que dans les lettres à cordelette de chanvre ces mêmes groupes sont figurés sans ligature supérieure.

» Quoique ces règles fussent basées sur l'étude de plusieurs milliers de lettres pontificales, leur certitude absolue pouvait donner matière à contestation. La sûreté d'appréciation de M. Léopold Delisle vient de recevoir la confirmation la plus éclatante par la charte périgourdine que nous annonçons tout à l'heure et dont l'original appartient à M. l'abbé Audierne.

» Le texte de cette lettre porte la trace d'un assez grand nombre de grattages. « A la suite d'un examen attentif, nous » dit M. Delisle, j'ai reconnu que ces grattages avaient été » opérés pour supprimer les grandes ligatures supérieures » qui réunissaient les lettres *ct* et *st*. Ailleurs, notamment à » la ligne 3, des grattages et des surcharges ont été pratiqués » pour effacer des traits abrégatifs en forme de 8 ouverts » par le bas et pour y substituer des traits beaucoup plus » simples. »

» L'explication des grattages et des surcharges proposée par M. Delisle ne peut laisser aucun doute. Près du bord supérieur du parchemin, on lit, en effet cette note : *Corrige titulos, quia non est cum serico* ; c'est-à-dire, corrigez les signes d'abréviation ou de liaison, parce que cet acte n'est pas scellé sur soie. Cette note avait été écrite par un officier de la chancellerie chargé de diriger l'expédition des actes. On la biffa après que les corrections indiquées eurent été faites.

» Voici maintenant la traduction de la lettre de Clément IV (1) :

Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable frère l'évêque d'Agen et à nos chers fils maître Etienne de Béziers, chanoine, et l'abbé de Saint-Maurice, en Agenais, salut et notre bénédiction

(1) Nos confrères trouveront le texte latin de cette lettre dans la notice de M. L. Delisle. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1887, p. 122 et 123.)

apostolique. Combien que de temps immémorial quatre prêtres avec un curé institué par l'évêque diocésain, soient attachés à l'église paroissiale Sainte-Marie, de la ville de Sarlat, et que la dite paroisse ne compte pas moins de cinq à six mille habitants, les consuls et la communauté de la dite ville nous ont informé par leur requête que l'abbé et les religieux du monastère de Sarlat, patrons de la dite église, en ont fait de leur propre autorité un prieuré et, n'écoulant que leur bon plaisir, y font résider un seul prêtre, dépourvu d'instruction, et cela au grand détriment des requérants et des droits de la dite église Sainte-Marie. Pourquoi, faisant appel à votre discrétion, nous vous mandons par ces lettres apostoliques, après convocation et audition préalables des parties, de terminer ce différend selon les règles canoniques et d'assurer l'exécution formelle de votre décision par voie de censure ecclésiastique. Si les témoins qui auront été désignés se dérobaient par faveur, haine ou crainte, tout appel cessant, vous les contraindriez, par semblable censure, à rendre témoignage à la vérité. Si vous ne pouviez intervenir en cette affaire, toi du moins, mon frère l'évêque, tu t'adjoindras l'un des deux autres commissaires pour exécuter ce mandement. Donné à Viterbe, le 4 des ides de juin, l'an troisième de notre pontificat (10 juin 1267).

L'assemblée remercie M. Hardy de son instructive communication.

M. DUJARRIC-DESCOMBES demande la permission de lire son analyse de la *Sigillographie du Bas-Limousin*, par notre laborieux vice-président, M. Philippe de Bosredon.

Ce résumé, écrit avec la clarté habituelle à son auteur, paraîtra au *Bulletin*, et M. LE PRÉSIDENT engage les membres de la Société, qui auraient en leur possession des sceaux ou cachets se rapportant au Périgord et antérieurs à 1789, à en faire part à M. Philippe de Bosredon, dont la nouvelle édition de la *Sigillographie du Périgord* est en voie de préparation.

M. DUVERGIER DE HAURANNE, admis membre titulaire dans la précédente réunion, adresse ses remerciements à la Société.

M. Georges DUFOUR, que la Société a choisi cette année pour l'un de ses délégués au Congrès des Beaux-Arts à la Sorbonne, écrit à M. le Président qu'il est touché de cette

marque de confiance, et qu'il l'en remercie. Il sera assidu aux séances du Congrès.

M. DE LESTRADE a reçu et remet à M. le Président, qui en donne lecture, une lettre de M. Boursier, propriétaire au Tendeix, par Jumilhac-le-Grand, signalant la découverte sur sa propriété d'un *château* qui paraît présenter de grandes dimensions.

La Société est reconnaissante à M. Boursier de sa communication et confie à M. Hardy le soin d'explorer cette découverte.

M. le marquis DE FAYOLLE appelle l'attention de l'assemblée sur l'état regrettable où se trouve actuellement la tour de Vésone. La clôture qui mettait les ruines à l'abri des gamins est enlevée depuis longtemps, de sorte que les fragments de statue, les chapiteaux et les autres pièces sculptées gisant dans l'intérieur sont grandement détériorées. Il y a là, dit notre honorable confrère, une mesure de préservation qui s'impose à l'autorité compétente.

Les membres présents, qui sont de cet avis, formulent un vœu dans ce sens.

A cette occasion, M. LE PRÉSIDENT nous rappelle la loi du 30 mars 1887, qui a ouvert l'ère de la protection officielle pour les monuments historiques de la France. Les principes tutélaires appliqués à la conservation des monuments, des objets trouvés et généralement de ce qui peut augmenter le patrimoine artistique national sont formulés dans cette loi, qui sera insérée au *Bulletin*.

Puis M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Soissons et à Laon, du 23 au 30 juin prochain, par la dite Société. Cet exemplaire sera déposé dans nos archives et communiqué sur place aux intéressés.

Enfin, la parole est donnée à M. le docteur LADEVI-ROCHE, qui, après avoir rapporté au style roman l'architecture des églises du canton de Neuvic, désirerait savoir si les églises à coupes ont été édifiées sur des églises gothiques.

L'assemblée se prononce pour la négative, à la suite d'une

discussion à laquelle prennent part, outre M. le docteur LADEVI-ROCHE, M. LE PRÉSIDENT, M. le marquis DE FAYOLLE et M. l'abbé BRUGIÈRE.

Avant de clore la séance, il est procédé à l'élection de deux candidats qui nous ont témoigné le désir d'entrer dans notre association. M. LE PRÉSIDENT met leurs noms aux voix, et, après deux votes par acclamation, il déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Maurice de Lasserre, au château d'Issac, par Mussidan, présenté par M. Dujarric-Descombes et M. Villepelet ;

Et M. le général de division en retraite Lian, aux Izards, près Périgueux, présenté par M. le docteur Galy et M. de Roumejoux.

La séance est levée à deux heures un quart du soir.

Le Secrétaire adjoint,

P.-J. CRÉDOT.

Le Vice-Président,

A. DE ROUMEJOUX.

CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES.

Eglise de Reilhac. — Château et Église de Champniers.

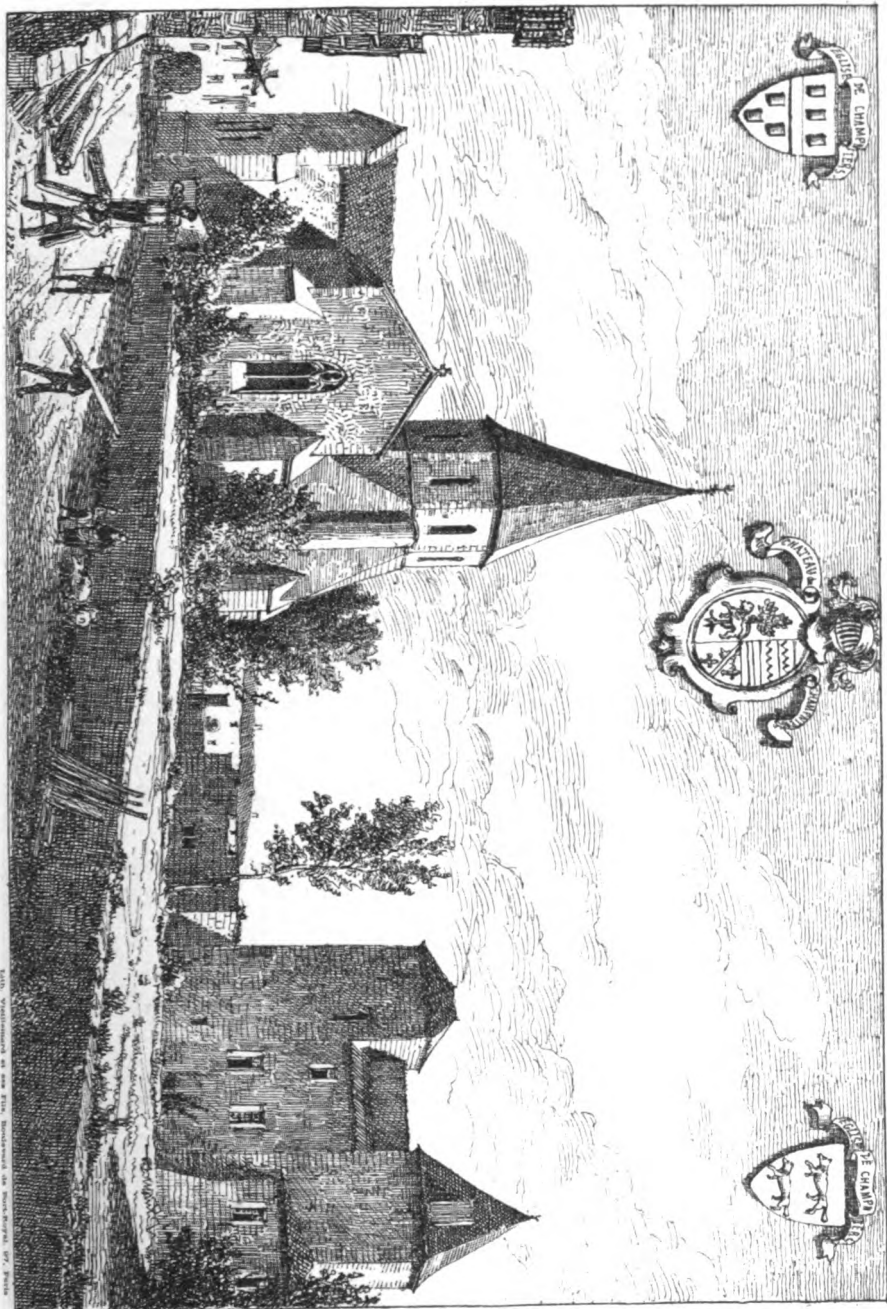
Encore le Chapdeuil.

Si les lecteurs du *Bulletin* ne sont pas effrayés de la distance et un peu las déjà du vieux guide qui les mène, sans les consulter, d'un bout à l'autre de notre immense département, je leur proposerai aujourd'hui une excursion sur l'extrême limite de la Dordogne, à deux pas de la Haute-Vienne. Ils ont bien voulu me suivre à Biron, d'où on aperçoit, dit-on, les sommets neigeux des Pyrénées ; je vais les conduire, s'il leur plaît, à quarante lieues de là, en terre granitique, aux étangs bordés de rochers et de bois, aux collines pittoresques, aux verdurees sombres des grands châtaigniers dominant des horizons bleuâtres. Terre un peu rude et sévère l'hiver, fraîche et charmante en belle saison, où elle offre, sans le secours des dessinateurs paysagistes, l'aspect d'un splendide parc anglais, avec pelouses, futaies et pièces d'eau.

C'est au milieu de cette nature agreste qu'est situé le bourg de Champniers. Les maisons, serrées les unes contre les autres, comme il convient à une agglomération du moyen-âge, occupent un plateau élevé, entouré de prairies aux pentes rapides, à l'extrémité duquel se dressent le château et l'église, ces deux puissances déchuées.

C'est cette église et ce château, proches voisins comme on voit, que représente notre dessin.

L'église est un édifice de la fin du *xiii^e* siècle ou du commencement du *xiiii^e*, à nef unique, voûtée en berceau ogival et à chevet carré percé de trois étroites lancettes. Ce n'est plus le style roman avec abside arrondie et arcatures cin-



Verlag v. J. Neumann, Neudamm, bei Berlin. Preis 1 Mark. In Kommission bei J. Neumann, Neudamm, bei Berlin.

trées ; ce n'est pas encore le style ogival. C'est le type des églises de campagne, de la transition, comme celle de Saint-Martial-de Valette, près de Nontron, assez rares dans la contrée, où presque tous les édifices religieux sont du pur style roman, plus ou moins agrandis ou remaniés à la fin du xv^e siècle.

L'église de Champniers n'a point fait exception à cette règle. Dans les dernières années du xv^e siècle, ou plus probablement au commencement du xvi^e, car, pour les églises, le style de ce temps-là est resté le même de Louis XI à François I^{er}, deux transepts voûtés sur nervures, avec clés de voûtes armoriées, sont venus se souder à la nef, en avant du chœur, et cette nef elle-même a été allongée d'une travée carrée, voûtée comme les transepts, au-dessus de laquelle s'élève le clocher. Ce clocher, carré à la base, passe à l'octogone à son étage supérieur au moyen de pans coupés en glacis dont notre dessin indique exactement la disposition. Des fenêtres à meneaux flamboyants éclairent les transepts, et une porte de même style, à moulures de granit, s'ouvre sur le flanc méridional de la nef. Tout cela, malgré la différence des époques, forme un tout bien complet, harmonieux, commode pour le culte et constitue, avec la flèche d'ardoises du clocher et les étroites fenêtres trilobées, qui éclairent sa tour, une jolie église de campagne en bon état d'entretien.

Les armoiries figurées dans notre dessin sont celles qui sont sculptées sur les clés de voûte des transepts. Nous dirons tout à l'heure à quelle famille elles appartenaient, ainsi que celles, d'aspect plus moderne, qui complètent ce trio de blasons périgourdins. Mais, avant de nous occuper des seigneurs de Champniers, donnons la description de leur château. Ce sera vite fait.

Ce château, de deux époques bien distinctes et séparées par un très long intervalle, le xii^e et le xvii^e siècle, occupe en partie une vaste esplanade entourée encore de deux côtés de fossés, ceux du reste de l'enceinte ayant à peu près disparu, et des bâtiments de dépendances, écuries, granges, voire des maisons de métayers, qui donnent à ce manoir un caractère

mi-partie agricole et féodal, assez fréquent d'ailleurs dans notre pays, où le produit des métairies a toujours mieux valu que celui des droits seigneuriaux.

Il y a là cependant un donjon carré contemporain de Philippe-Auguste, ce qui est assez rare et atteste l'antiquité de la terre de Champniers. Ce donjon, assez petit, carré, sans contreforts, appareillé en granit, percé de rares fenêtres cintrées, risquerait de passer inaperçu, noyé ou pour mieux dire relié qu'il est aux constructions du xvii^e siècle, tandis qu'il était primitivement isolé. Il ressemble aujourd'hui à un simple pavillon faisant pendant à un autre relativement moderne, et ils encadrent à eux deux une haute et courte façade. C'est celle que représente notre dessin. Le donjon de la fin du xii^e siècle n'est autre que le pavillon le plus rapproché de l'église. Il est bon de le signaler, sans quoi son ancienneté risquerait d'être confondue avec le reste du château. Ce reste, qui forme la plus grande partie des bâtiments d'habitation, n'est pas précisément d'une architecture savante et ornée. C'est grand, solidement construit, mais nullement fastueux. Ce qui frappe, c'est l'importance des caves voûtées qui règnent sous le rez-de-chaussée et sont presque monumentales par leur étendue. Il semble même qu'après les avoir construites, le propriétaire ait senti le besoin, sinon de s'arrêter, du moins d'achever le château avec plus de simplicité. D'ailleurs, une partie notable est restée à l'état d'ébauche, car je ne pense pas qu'il faille mettre sur le compte d'une démolition révolutionnaire les deux pavillons écourtés qui renforçaient le donjon et son pendant. Inhabité depuis plus de cent ans, le château de Champniers n'offre, à l'intérieur aucun intérêt, et la seule sculpture qu'il montre sur sa façade, du côté de la cour, est le blason de la famille du Lau, reproduit dans le dessin du *Bulletin*.

La terre de Champniers a une histoire suivie depuis les premières années du xiv^e siècle. A cette époque (1302 et 1303), Pierre et Aymeric Bruni, damoiseaux, frères, en étaient seigneurs. Le fait est relaté dans la généalogie des Brun de Montbrun, très ancienne et importante famille de chevaliers,

qui paraît être sortie des comtes de la Marche, de la maison de Lusignan, et a bâti près de Châlus, en Limousin, le magnifique château de Montbrun, dont le donjon, haut de cent pieds, date du XIII^e siècle. Avant ces deux damoiseaux, nous ne trouvons rien de relatif à Champniers, mais il est plus que probable que le petit donjon dont nous avons parlé a été construit par leurs ancêtres.

En 1390, partage et titre de diverses rentes sur la paroisse de Milhaguet, en Poitou (1), entre Philippe Brun, seigneur de Champniers, et Jean de Maumont, et demoiselle Henriette de Lambertie, sa femme (2).

Des Bruni, Champniers passa aux La Porte, ancienne famille chevaleresque, qui paraît sinon originaire du Nontronnais, du moins établie depuis le moyen-âge dans nos contrées. Comment se fit la transmission ? Vraisemblablement par une alliance ; mais nous n'en avons pas de preuve historique.

Toujours est-il qu'en 1470, juste quatre-vingt-dix ans après l'acte de partage sus-mentionné, François de La Porte, écuyer, seigneur de La Beytour, de Vallette, de La Porte et de Luginiac, est qualifié de co-seigneur de Champniers dans la généalogie de sa famille publiée dans le *Nobiliaire de Nadaud*.

Jean de La Porte, damoiseau, François, prêtre, et Bertrand, chevalier, sont dits co-seigneurs de Champniers, du Chambon, La Beytour, La Vergne et La Porte dans un acte de 1487.

Jean de La Porte, écuyer, seigneur de Champniers, se maria en 1538 et laissa de son mariage un fils, François, seigneur de Champniers, en 1540. Ce François était l'un des

(1) Tout ce qui dépendait de la vicomté de Rochechouart appartenait politiquement au Poitou, tout en étant du diocèse de Limoges. C'est ainsi que le Poitou s'avancait jusqu'à deux lieues de Nontron.

(2) Note extraite de l'inventaire des papiers de la baronnie de Nontron, brûlés sur la place publique en 1793, et publié par M. de Laugardière. (*Notes sur le Nontronnais.*)

trées ; ce n'est pas encore le style ogival. C'est le type des églises de campagne, de la transition, comme celle de Saint-Martial-de Valette, près de Nontron, assez rares dans la contrée, où presque tous les édifices religieux sont du pur style roman, plus ou moins agrandis ou remaniés à la fin du xv^e siècle.

L'église de Champniers n'a point fait exception à cette règle. Dans les dernières années du xv^e siècle, ou plus probablement au commencement du xvi^e, car, pour les églises, le style de ce temps-là est resté le même de Louis XI à François I^{er}, deux transepts voûtés sur nervures, avec clés de voûtes armoriées, sont venus se souder à la nef, en avant du chœur, et cette nef elle-même a été allongée d'une travée carrée, voûtée comme les transepts, au-dessus de laquelle s'élève le clocher. Ce clocher, carré à la base, passe à l'octogone à son étage supérieur au moyen de pans coupés en glacis dont notre dessin indique exactement la disposition. Des fenêtres à meneaux flamboyants éclairent les transepts, et une porte de même style, à moulures de granit, s'ouvre sur le flanc méridional de la nef. Tout cela, malgré la différence des époques, forme un tout bien complet, harmonieux, commode pour le culte et constitue, avec la flèche d'ardoises du clocher et les étroites fenêtres trilobées, qui éclairent sa tour, une jolie église de campagne en bon état d'entretien.

Les armoiries figurées dans notre dessin sont celles qui sont sculptées sur les clés de voûte des transepts. Nous dirons tout à l'heure à quelle famille elles appartenaient, ainsi que celles, d'aspect plus moderne, qui complètent ce trio de blasons périgourdins. Mais, avant de nous occuper des seigneurs de Champniers, donnons la description de leur château. Ce sera vite fait.

Ce château, de deux époques bien distinctes et séparées par un très long intervalle, le xii^e et le xvii^e siècle, occupe en partie une vaste esplanade entourée encore de deux côtés de fossés, ceux du reste de l'enceinte ayant à peu près disparu, et des bâtiments de dépendances, écuries, granges, voire des maisons de métayers, qui donnent à ce manoir un caractère

mi-partie agricole et féodal, assez fréquent d'ailleurs dans notre pays, où le produit des métairies a toujours mieux valu que celui des droits seigneuriaux.

Il y a là cependant un donjon carré contemporain de Philippe-Auguste, ce qui est assez rare et atteste l'antiquité de la terre de Champniers. Ce donjon, assez petit, carré, sans contreforts, appareillé en granit, percé de rares fenêtres cintrées, risquerait de passer inaperçu, noyé ou pour mieux dire relié qu'il est aux constructions du xvii^e siècle, tandis qu'il était primitivement isolé. Il ressemble aujourd'hui à un simple pavillon faisant pendant à un autre relativement moderne, et ils encadrent à eux deux une haute et courte façade. C'est celle que représente notre dessin. Le donjon de la fin du xii^e siècle n'est autre que le pavillon le plus rapproché de l'église. Il est bon de le signaler, sans quoi son ancienneté risquerait d'être confondue avec le reste du château. Ce reste, qui forme la plus grande partie des bâtiments d'habitation, n'est pas précisément d'une architecture savante et ornée. C'est grand, solidement construit, mais nullement fastueux. Ce qui frappe, c'est l'importance des caves voûtées qui règnent sous le rez-de-chaussée et sont presque monumentales par leur étendue. Il semble même qu'après les avoir construites, le propriétaire ait senti le besoin, sinon de s'arrêter, du moins d'achever le château avec plus de simplicité. D'ailleurs, une partie notable est restée à l'état d'ébauche, car je ne pense pas qu'il faille mettre sur le compte d'une démolition révolutionnaire les deux pavillons écourtés qui renforçaient le donjon et son pendant. Inhabité depuis plus de cent ans, le château de Champniers n'offre, à l'intérieur aucun intérêt, et la seule sculpture qu'il montre sur sa façade, du côté de la cour, est le blason de la famille du Lau, reproduit dans le dessin du *Bulletin*.

La terre de Champniers a une histoire suivie depuis les premières années du xiv^e siècle. A cette époque (1302 et 1303), Pierre et Aymeric Bruni, damoiseaux, frères, en étaient seigneurs. Le fait est relaté dans la généalogie des Brun de Montbrun, très ancienne et importante famille de chevaliers,

qui paraît être sortie des comtes de la Marche, de la maison de Lusignan, et a bâti près de Châlus, en Limousin, le magnifique château de Montbrun, dont le donjon, haut de cent pieds, date du xiii^e siècle. Avant ces deux damoiseaux, nous ne trouvons rien de relatif à Champniers, mais il est plus que probable que le petit donjon dont nous avons parlé a été construit par leurs ancêtres.

En 1390, partage et titre de diverses rentes sur la paroisse de Milhaguet, en Poitou (1), entre Philippe Brun, seigneur de Champniers, et Jean de Maumont, et demoiselle Henriette de Lambertie, sa femme (2).

Des Bruni, Champniers passa aux La Porte, ancienne famille chevaleresque, qui paraît sinon originaire du Nontronnais, du moins établie depuis le moyen-âge dans nos contrées. Comment se fit la transmission ? Vraisemblablement par une alliance ; mais nous n'en avons pas de preuve historique.

Toujours est-il qu'en 1470, juste quatre-vingt-dix ans après l'acte de partage sus-mentionné, François de La Porte, écuyer, seigneur de La Beytour, de Vallette, de La Porte et de Luginiac, est qualifié de co-seigneur de Champniers dans la généalogie de sa famille publiée dans le *Nobiliaire de Nadaud*.

Jean de La Porte, damoiseau, François, prêtre, et Bertrand, chevalier, sont dits co-seigneurs de Champniers, du Chambon, La Beytour, La Vergne et La Porte dans un acte de 1487.

Jean de La Porte, écuyer, seigneur de Champniers, se maria en 1538 et laissa de son mariage un fils, François, seigneur de Champniers, en 1540. Ce François était l'un des

(1) Tout ce qui dépendait de la vicomté de Rochechouart appartenait politiquement au Poitou, tout en étant du diocèse de Limoges. C'est ainsi que le Poitou s'avancé jusqu'à deux lieues de Nontron.

(2) Note extraite de l'inventaire des papiers de la baronnie de Nontron, brûlés sur la place publique en 1793, et publié par M. de Laugardière. (*Notes sur le Nontronnais.*)

cent gentilshommes de la maison du roi et épousa Marie de Sainte-Aulaire.

En 1579, la petite-fille de François, fille de Germain de La Porte et d'autre Marie de Sainte-Aulaire, fut mariée par contrat du 7 août à Jacques de Pons, fils de François, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Mirambeau, prince de Mortaigne, etc., et lui porta la terre de Champniers, que les La Porte possédaient depuis plus de cent ans.

La fille de ce sire de Pons épousa, le 20 février 1612, Henri du Lau, fils de Josias, seigneur de La Côte, et de Esther Joumard, qui devint ainsi à son tour seigneur de Champniers.

MM. du Lau ont possédé cette terre pendant six générations, qu'il me paraît inutile de relater, pour ne pas allonger outre mesure la partie généalogique de cette notice, jusqu'à Jean-Louis-Antoine marquis d'Allemans, seigneur de Champniers, marié à Madeleine Le Coigneux de Bélabre. Ce marquis du Lau n'eut qu'une fille, Madeleine-Antoinette, mariée en 1763 à Louis-Gabriel comte de La Ramière, qui devint seigneur des terres de Champniers, Piégut, Pluviers et Saint-Barthélemy (1), par la donation que lui en fit son beau-père, après la mort de sa femme, qui ne laissa pas de postérité.

Comme on le voit, c'est par les femmes que se transmettait, depuis le XIII^e siècle, la terre de Champniers. Elle continua à suivre cette voie. Le comte de La Ramière n'eut qu'une fille, la baronne de Wismes, qui ne laissa elle-même que deux filles. L'aînée de celles-ci, mariée au vicomte de Cornulier, lui porta la terre de Champniers. Leur fils l'a possédée assez longtemps et l'a vendue l'année dernière à un banquier des environs de Nantes.

Nous avons parlé des blasons qui sont sculptés aux clés de voûte de l'église et sur la porte du château. Celui qui re-

(1) Ces trois dernières terres, Piégut, Pluviers et Saint-Barthélemy avaient été vendues au marquis du Lau d'Allemans, le 2 avril 1735, par Françoise de Pompadour, veuve du marquis de Courcillon, fils du célèbre Dangeau, l'historiographe de la cour de Louis XIV.

présente deux loups passants est celui de la famille de La Porte, qu'on distingue des autres familles de même nom en appelant ses membres les La Porte *aux loups*. Dans leur blason actuel, tel que le donne M. de Froidefond dans son *Armorial du Périgord*, en outre des deux loups passants, il y a une fasce d'argent qui ne se trouve pas à Champniers. Mais l'autre blason de l'église, probablement celui de la femme du La Porte qui était seigneur de Champniers à la fin du xv^e siècle, sinon celui de sa mère, a précisément une fasce accompagnée en chef et en pointe de six billettes. Ne serait-ce pas cette fasce que les descendants de ce seigneur auraient introduite dans leurs armes ? Je serais tenté de le croire, d'autant que, dans les armes actuelles, la fasce est souvent composée d'or et de gueule de six pièces, ce qui serait peut-être un souvenir des six billettes. Ce qui est certain, c'est que le blason des La Porte a subi depuis le xv^e siècle une modification importante.

Il en est de même de celui des du Lau, qui, actuellement, d'après l'*Armorial du Périgord*, porte, en outre du lion et du laurier sculptés sur l'écusson de Champniers, une bordure d'azur chargée de quinze besants d'argent, qui a dû être ajoutée depuis. Cet écusson des du Lau, sommé d'un casque avec les lambrequins et d'ailleurs médiocrement exécuté, est *parti* d'un autre blason que je ne connais pas, mais qui pourra exercer la sagacité de ceux de nos collègues qui s'occupent d'art héraldique.

Après l'église et le château de Champniers, il est bon de mentionner et de regretter un édifice d'utilité publique, datant de la fin du xv^e siècle, qu'on a détruit il y a quelques années, sous prétexte d'embellissement du bourg, qui n'a rien gagné, au contraire, à sa disparition. C'était une halle, portée sur de gros piliers cylindriques à bases moulurées et à arcades, au-dessus desquelles s'élevait une maison à toits pointus d'un excellent style.

Était-ce une maison d'école ou un presbytère ? Je l'ignore. Peut-être ce bâtiment, réservé aux marchands à son rez-de-chaussée, avait-il au premier étage cette double destination. En tous cas, il était intéressant et d'espèce assez rare pour

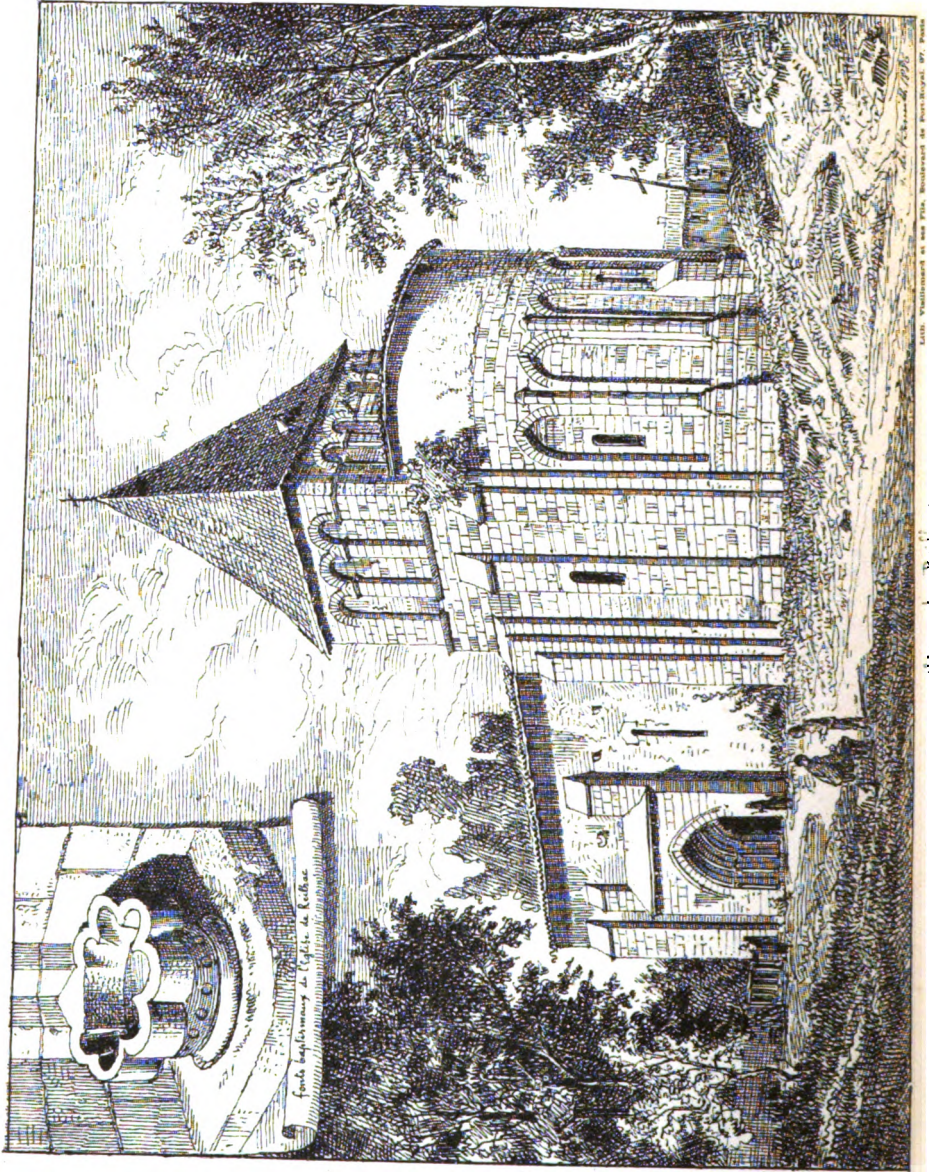
mériter d'être conservé. C'est probablement ce qui a fait décider sa destruction.

ÉGLISE DE REILHAC.

Reilhac n'est qu'à quelques kilomètres au nord de Champniers. C'était une ancienne paroisse, dépendant avant la Révolution du diocèse de Limoges et actuellement annexe de Champniers. Malgré ses petites dimensions, l'église est de celles qui arrêtent les archéologues par la pureté et l'homogénéité de leur style.

Construite dans la seconde moitié du *xii^e* siècle, elle se compose d'une nef unique, dont les voûtes en berceau sont tombées, comme presque toutes celles des églises romanes sans bas-côtés, d'une coupole placée sous le clocher et intacte, et d'une abside arrondie, décorée d'arcatures et de colonnettes, et éclairée par trois fenêtres en plein cintre. C'est un type d'église rurale fréquemment reproduit en Limousin et dans la partie du Périgord qui lui est contiguë. Mais au lieu d'avoir reçu au *xv^e* ou au *xvi^e* siècle une seconde nef et des restaurations ou remaniements, comme la plupart des églises voisines, celle de Reilhac, suffisante sans doute pour la population, est restée parfaitement intacte. C'est un spécimen très complet du style roman le plus simple et le mieux approprié aux exigences du culte campagnard et aussi du granit dont il est bâti.

La construction, comme le montre notre dessin, est entièrement en pierres de taille, circonstance à noter dans une contrée où la dureté des matériaux et la difficulté de les mettre en œuvre rendent fort coûteux les appareils de ce genre. La porte d'entrée ogivale s'ouvre sur le flanc méridional, au milieu d'un large massif, saillant comme les contreforts, couronné d'une corniche à modillons, qui a permis de développer les voussures de façon à former comme une sorte de porche. Des colonnettes, surmontées de chapiteaux et d'où partent des moulures arrondies, décorent cette entrée, digne d'un édifice plus important, et l'arcade ogivale



Fontaine baptiseraire de l'Eglise de Reineuc.

edifice de Reineuc.

de la porte est découpée en forme de lobes à chaque claveau, disposition élégante qui témoigne du soin apporté à ce petit sanctuaire et du talent de son architecte.

Le chœur, décoré à l'extérieur comme à l'intérieur d'arcatures ogivales et de colonnes, est voûté en cul-de-four. Il devait avoir dans le principe un entablement à modillons et être couvert en dalles de granit ; mais il a reçu depuis longtemps une toiture de tuiles qui, si elle est plus imperméable, a nécessité un fâcheux exhaussement des murs et a fait disparaître la corniche romane qui les surmontait.

La tour du clocher est construite sur un plan barlong. Des arcades aveugles en plein cintre — 3 sur les petits côtés, 4 sur les grands — la décorent, et elle montre sur la façade qui regarde le levant un petit fronton triangulaire qui rappelle, bien que l'église n'ait rien de commun avec lui, le style carlovingien.

Les voûtes de la nef sont tombées, comme nous venons de le dire, par suite d'un léger écartement des murs. Un modeste plafond les a remplacées tant bien que mal. A cela près, l'église est en bon état. Les antiquaires ne manqueront pas d'y remarquer les fonts baptismaux creusés dans un gros bloc de granit et contemporains du reste de l'édifice. On a eu le bon esprit de ne pas les remplacer par d'autres plus au goût du jour... à moins, ce qui est, hélas ! plus probable, que les ressources de la fabrique n'aient pas permis de le faire. En attendant, nous avons pris soin d'en conserver le souvenir dans notre dessin.

Reilhac a un château encore habité par la famille qui le construisit au xvii^e siècle ; mais, bien qu'il ait deux tours rondes et un gros pavillon carré pour l'escalier et qu'il constitue une agréable habitation, l'archéologie n'a pas grand' chose à y voir. Gabriel Roux, écuyer, seigneur de La Motte et de Lussion, était seigneur de Reilhac en 1692, lors de son mariage. Est-ce lui ou son père qui bâtit le château actuel, contemporain, autant qu'on en peut juger, du règne de Louis XIII ? Toujours est-il que les descendants de ce gentilhomme de vieille souche périgourdine le possèdent encore.

ENCORE LE CHAPDEUIL.

Dans notre dernière causerie archéologique, nous regrettons de n'avoir pas recueilli plus de renseignements sur les anciens seigneurs du Chapdeuil. Nous savions seulement, et c'était tout, que les Fayolle le tenaient des Foucauld de Pontbriand. Notre obligeant collègue M. Dujarric-Descombes nous est venu en aide, et bien que ce soit encore loin d'être complet, nous nous empressons de publier ce qu'il a bien voulu nous transmettre. Avec une ou deux communications du même genre, le donjon du Chapdeuil finira par reconstituer son histoire.

La famille de Pontbriand est originaire de Bretagne, où elle a de nos jours des représentants. L'un de ses membres, Pierre, chambellan du roi Charles VII, eut pour fils :

François, seigneur de Montréal, *Le Chapdeuil*, sénéchal et gouverneur du Limousin, marié en troisièmes noces à Marguerite de Bourdeille, de la branche de Montanceix, en 1566, mourut en 1569, montrant par ces deux dates si rapprochées, le danger qu'il y a à se marier trop souvent et trop tard.

D'où lui venait Le Chapdeuil ? Peut-être de l'une de ses deux premières femmes, dont nous ignorons le nom. De Marguerite de Bourdeille, il laissa un fils :

Hector de Pontbriand, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Montréal, Lascoux et *Le Chapdeuil*. Il avait épousé Catherine de Montardit, d'où une fille, Françoise, qui devint dame du Chapdeuil et apporta cette châtellenie dans la maison de Foucauld, par son mariage en 1611 avec Gaston de Foucauld, écuyer, seigneur de la Garaudie, la Besse, etc. Je pense que c'est à dater de cette alliance que les Foucauld ont joint à leur nom celui de Pontbriand.

La fille de Gaston de Foucauld, Catherine, eut en dot le Chapdeuil et le porta, en 1633, ainsi que je l'ai déjà dit, à son

mari Jean de Fayolle, dans la famille duquel il resta jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

Voilà une assez longue filiation de seigneurs de notre petit donjon. Mais il faudrait retrouver ceux qui le bâtirent et le possédèrent de la fin du xii^e au xvii^e siècle. Peut-être y arrivera-t-on ?

Ce qui est à remarquer dans les notes de M. Dujarric-Descombes, c'est le goût qu'avaient les gentilshommes du voisinage à se parer du titre de seigneur du Chapdeuil, sans y avoir des droits bien établis, ce qui prouve que c'était une châtellenie qualifiée. Ainsi, les Montagrier se qualifiaient co-seigneurs du Chapdeuil dès 1605 et les Rohan-Chabot, qui les avaient remplacés à Maroite et dans leurs autres terres périgourdines, n'hésitaient pas à en faire autant, sans raison apparente. On aimait à allonger les protocoles dans les actes, et pour peu qu'on eût, à un titre quelconque, une parcelle d'une seigneurie, on s'en disait volontiers co-seigneur.

Le 28 août 1739, Claude Grand, seigneur du Reclaud et de Massac, épousa en deuxièmes noces Marie-Dauphine de Fayolle, fille de Pierre, seigneur du Chapdeuil, et de Marie du Lau. M. Dujarric a le contrat dans son étude, ainsi que les minutes du Chapdeuil. Leur fils, Claude Grand, né en 1755, se qualifiait seigneur du Chapdeuil, qui probablement n'appartenait plus à ce moment aux Fayolle ; mais il leur eût encore appartenu qu'il en eût été de même, car nous venons de voir que ce genre d'usurpation, sans grande conséquence d'ailleurs pour les propriétaires effectifs, était assez répandu.

B^{on} DE VERNEILH.

LO LIBRE DE VITA.



es lo Libre de Vita, lo qual es remem-
bransa dels grans mals e dampnatges
que son estatz fachs e donatz als habi-
tans de la vila de Bragayrac e de la castelania per
las personas e malfaytors deius escriutz; e los
jorns e los ans que los ditz dampnatges son estatz
fachs, donatz e perpetratz i li quals son estatz los
dampnatges. — E son estatz ayssi escriutz per re-
membransa, affi que per temps a venir quan loc e
temps sera, los ditz malfaytors puscan esser punitz
per bona justicia, e per so que no porten aquels
pecatz en infern, e que a totz autres que dampnatges
nos volrian far, sia en eyshample.

Uta ✱
✱



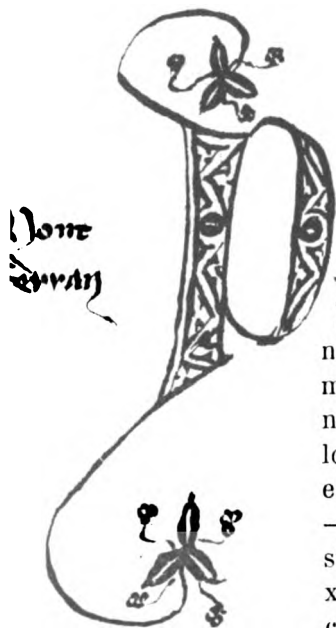
Umbraissa Dels
graue m... Als hians de
la sua penas e malfaytors
Dems qd ampnaty s sey estat
facho des. Et sey estat
Dyssi estat quan lo e temps sera
los diez. Et per s que no porren
Daqueis pges nos volrian far
ja en e

LE LIVRE DE VIE.

Ceci est le Livre de Vie, lequel est la remembrance des grands maux et dommages faits et causés par les personnes et les malfaiteurs ci-dessous normés, aux habitants de la ville et châtellenie de Bergerac. Il indique quels jours et ans ont été faits, causés et perpétrés ces dommages et aussi quelle a été leur nature.

Ils ont été inscrits ici pour mémoire afin que dans les temps futurs, quand le lieu et l'heure seront venus, ces malfaiteurs puissent être punis par bonne justice ; aussi, pour qu'ils n'emportent pas ces péchés en enfer, et que cela serve d'exemple à tous ceux qui voudraient nous faire éprouver semblables dommages.

DAMPNATGES DONATZ A LA VILA.



Domineramen lo xx jorn de feurier l'an' de nostre Senhor MIL CCLXXVIII, dos pilhartz qui demoravan a Montferran, en Peregorc, los quals an nom l'aun Antoni e l'autre Johani, am d'autres lors companhos de Montferran, en fora, rauberan el poder de Bragayrac ij rossis de bast e una egua. — E l'aun rossi era de Ramon del Pont que valia, si cum lo dit Ramon affermet per son sagramen, x franx, e l'autre rossi era de Steve Petit, valia si cum el affermet per son sagramen, x franx; e la egua era de Bertran Dartigas; valia, si cum lo dit Bertran affermet per son sagramen, viij franx. E aquestas bestias los ditz raubadors meneren a Montferran e anc neguna restitutio no fo facha, aumque mossenhor lo governador e los senhors cossols ne tribalhessan grandament e plusors letras quen tramezeren a Montferran e en d'autres partz. — E grans despens e costatges quen foren fachs per seguir e espiar ont eran estatz menatz; que se montet iiij franx e plus.

DOMMAGES CAUSÉS A LA VILLE.

Montferrand Premièrement (1), le 20^e jour de février, l'an de notre Seigneur 1378, deux pillards habitant Montferrand (2), en Périgord, et nommés l'un Antoni et l'autre Johani, avec d'autres compagnons de Montferrand, en dehors, volèrent dans le ressort de Bergerac deux chevaux de bât et une jument.

L'un des chevaux appartenait à Raymond Dupont et valait 10 francs (3), l'autre était à Etienne Petit et valait 10 francs; la jument appartenait à Bertrand Dartigues et valait 8 francs, ainsi que l'affirmèrent par serment lesdits propriétaires. Ces bêtes furent, par lesdits pillards, menées à Montferrand, et aucune restitution ne fut faite, quoique monseigneur le gouverneur et les seigneurs consuls se soient activement entremis et aient écrit plusieurs lettres à Montferrand et ailleurs.

Il fut fait de grandes dépenses s'élevant à 4 francs et plus pour suivre lesdits pillards et épier en quel lieu ils avaient conduit leur capture.

(1) Le *Livre de Vie* pourrait débiter par la relation de la chevauchée suivante, que nous extrayons du livre des Jurades de 1378 :

Remembransa sia que lo dis-
sapte davant la festa de la puri-
ficatio de Nostra Dona a xxix
jorns del mes de janier lan
mccclxxviii, lo capp^{no} de Frons-
sac e de Liborna e de San-Melio,
am tot l'effors dels Angles, en ostres
enemix, cavalgueren sus la vila
de Bragayrac et aucizeren ij homes
e ne prezeren plusiors e grans
dampnatges que doneren a la vila.
Quor. dict. requiescant in pace.
Amen.

Mémoire soit que le samedi avant
la fête de la purification de Notre-
Dame, le 29 janvier 1378, le capitaine
de Fronsac, Libourne et Saint-Emilion,
avec toutes les forces des Anglais, nos
ennemis, chevaucha sur la ville de
Bergerac, tua deux hommes, en prit
plusieurs autres et causa à la ville
de grands dommages. — Que les âmes
de ceux dont il vient d'être parlé re-
posent en paix. — Ainsi soit-il!

(2) Commune, canton de Beaumont, arrondissement de Bergerac.

(3) Le franc valait 95 sols (1 livre 5 sols).

Puyguillem. Item, a xv jorns de mars l'an dessus MCCCLXXVIII, aquels de Puyguillem cavalgueren a Bragayrac e prezen iij buos d'arada que eran de Helias Pons ; e una sauma que era de Arnaut Vaquier e meneren aquela preza a Puyguillem ; e aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop, capp^{ae} de Fronssac.

Puyguillem. Item, a xxij d'abril l'an MIL CCCLXXIX, cavalgueren aquels de Puyguillem otra l'aygua e prezen xxij caps de cabras e d'ovelhas que eran de Miquel Sabatier e de Boneta, la hostaliera.

Mont-Ferran Item, a xx de may l'an dessus MIL CCCLXXIX, aquels de Montferran cavalgueren a Bragayrac otra l'aygua e prezen ij azes. Lu era de Johan de Rocamador e l'autre de Boneta, la hostaliera. Valian, si cum affermeren per lor sagramen, vij franx.

**Puy-
de-Chalus
e
Puyguillem.** Item, a v de jun l'an MIL CCCLXXIX, aquels del Puy de Chalus e de Puyguillem cavalgueren a Bragayrac e prezen ij^{as} eguas e un rossi de bast ; de las quals eguas la una era de mossenhor lo governador, e l'autra egua era de la dona de Combas, e lo rossi era de Ramon del Pont.

Puyguilhem. Item le 15^e jour de mars l'an dessus 1378, nonobstant le pati (1-2) de monseigneur Guillaume Lescrop, capitaine de Fronsac (3), ceux de Puyguilhem (4) chevauchèrent à Bergerac, prirent trois bœufs de labour appartenant à Hélias Pons, plus une ânesse à Arnaud Vaquier, et menèrent cette prise à Puyguilhem.

Puyguilhem. Item, le 22^e d'avril l'an 1379 (5), ceux de Puyguilhem chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau (6), et prirent vingt-deux têtes de chèvres et de brebis appartenant à Michel Sabatier et à Boneta, l'hôtelière.

Montferrand Item, le 20^e de mai l'an dessus 1379, ceux de Montferrand chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et s'emparèrent de deux ânes, appartenant, l'un à Jean de Rocamadour et l'autre à Boneta, l'hôtelière. Ils valaient 7 francs, ainsi que les dits Jean de Rocamadour et Boneta l'affirmèrent par serment.

Puy-de-Chalus et Puyguilhem. Item, le 5^e de juin l'an 1379, ceux du Puy-de-Chalus (7) et de Puyguilhem chevauchèrent à Bergerac et prirent deux juments, plus un cheval de bât. L'une des deux juments appartenait au gouverneur, l'autre à la dame de Combes et le cheval à Raymond Dupont.

(1) *Pati*. — Convention en vertu de laquelle un ou plusieurs seigneurs, moyennant finances, s'engageaient à leurs risques et périls à défendre la ville et les habitants de la châtellenie contre les agressions des Anglais ou des malfaiteurs.

(2) Ce pati, qui est la conséquence de la chevauchée ci-dessus relatée et qui, ainsi que la suite des méfaits l'apprendra, paraît avoir été si mal tenu par ce capitaine, coûta pourtant à la ville, jusqu'à la Noël suivante : — 400 francs, 10 marcs d'argent et un drap de soie. — (Jurade du 12 février 1378.)

(3) Fronsac, arrondissement de Libourne (Gironde).

(4) Commune, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

(5) En rapprochant de cette date la date du méfait précédent, on pourrait être surpris de voir le méfait du 15 mars commis en 1378 et celui du 22 avril commis en 1379. Nous ferons remarquer à ce sujet que l'année, à cette époque, commençait à Pâques et non le 1^{er} janvier. Ce ne fut que plus tard, en 1563, que Charles IX, par un édit publié à Bergerac en janvier 1565, ordonna qu'à l'avenir l'année commencerait le premier de ce mois.

(6) Rive gauche de la Dordogne.

(7) Pic isolé, commune et canton de Montpont, arrondissement de Ribérac.

Gayac. Item, a vi de jun l'an dessus, los de Gayac prezen j rossi de bast que era den Miquel Sabatier, e l'en meneren a Gayac. Valia, si cum lo dich Miquel affermet per son sagramen, vij franx.

Paholhac. Item, a xv de jun l'an dessus MIL CCCLXXIX, aquels de Paholhac soes assaber Domingo de Fis am xv autres homes d'armas cavalgueren a Bragayrac de Paholhac, en fora, e prezen ij parelhs de buos, e j rossi e ij azes. E l'aun parelh de buos era de Helias Pons, e l'autre parelh era de Johan de Bayvila, e lo rossi era de Johan Cayrel; e plus prezen j rossi de bast de Arnaud del Temple, e tota aquesta preza meneren a Banas.

Puy-de-Chalus. Item, a xvij de jun l'an dessus, lo bort de Borromas e Merigo, e Perrot de Marmanda, am d'autres companhos, prezen v homes de Pregon-Rio, e los meneren pres al Puy-de-Chalus, e rauberen tota la drapa e tot lo bestial menut de las ditas paubras gens, e ho meneren tot al Puch-de-Chalus, e feren finar los homes am de grans cops.

Mont-Ferran Item, a iiij de julhet l'an dessus mcccLxxix, j pilhart, qui a nom Antoni, am d'autres companhos de Montferran, en fora, rauberen el poder de Bragayrac una sauma que era de Beguo Aymar.

Puy-de-Chalus. Item, lo dissapte en la festa de San-Marssal, l'an dessus, Merigo e Jaque, am d'autres companhos del Puy-de-Chalus, en fora, prezen vij homes del poder de Maurenx, e plus prezen una femna de la Vayschiera, e la forceren sul cami en presensa dels ditz homes, e lan meneren al Puy-de-Chalus, ont la tengueren tota la nuchs, e lendema l'an envieren. E feren finar los ditz homes am de grans cops.

Gageac. Item, le 6^e de juin l'an dessus, ceux de Gageac (1) s'emparèrent d'un cheval de bât appartenant à Michel Sabatier et le menèrent en ce lieu. Il valait 7 francs, ainsi que ledit Michel l'affirma par serment.

Pauliac. Item, le 15^e de juin l'an dessus 1379, ceux de Pauliac en dehors (2), à savoir : Domingo de Fis et quinze autres hommes d'armes chevau-chèrent à Bergerac et prirent deux paires de bœufs, un cheval et deux ânes. L'une des paires de bœufs appartenait à Helias Pons, l'autre à Jean de Bayvila et le cheval à Jean Cayrel. Ils prirent de plus un cheval de bât appartenant à Arnaud du Temple et menèrent toute cette prise à Banes (3).

Puy-de-Chalus. Item, le 18^e de juin l'an dessus, le bâtard de Borromas, Merigo et Pierre de Marmande, avec d'autres compagnons, s'emparèrent de cinq hommes de Prignonrieux (4), qu'ils menèrent prisonniers au Puy-de-Chalus. Ils volèrent tout le linge et le bétail menu de ces pauvres gens et menèrent le tout au Puy-de-Chalus, où ils firent financer les hommes en les frappant à grands coups.

Montferrand Item, le 4^e de juillet l'an dessus 1379, un pillard nommé Antoni et d'autres compagnons de Montferrand, en dehors (5), volèrent dans le ressort de Bergerac une ânesse appartenant à Beguo Aymar.

Puy-de-Chalus. Item, le samedi fête de Saint-Martial, l'an dessus, Merigot et Jacques, avec d'autres compagnons du Puy-de-Chalus, en dehors, prirent sept hommes du ressort de Maurens (6) et de plus une femme de Laveyssière (7) qu'ils forcèrent sur le chemin, en présence desdits hommes. Ils l'emmenèrent ensuite au Puy-de-Chalus, où ils la tinrent toute la nuit. Le lendemain, ils la renvoyèrent et firent financer les hommes en les frappant à grands coups.

(1) Commune, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

(2) Hameau, commune et canton de Domme, arrondissement de Sarlat.

(3) Hameau, commune et canton de Beaumont, arrondissement de Bergerac.

(4) Une des paroisses de la châtellenie de Bergerac. — Aujourd'hui, Prignonrieux est une commune du canton de Laforce, arrondissement de Bergerac.

(5) Hors la châtellenie de Bergerac.

(6-7) Communes du canton de Villambard, arrondissement de Bergerac.

Puyguillem. Item, a vij de julhet l'an dessus MCCCLXXIX, iij pilhartz de Puyguillem prezen iij azes el poder de Bragayrac, dels quals l'aun era de Guiraut de Bel-Rio, e l'autre de mestre Helias, lo molinier, e l'autre de Bernat de la Balma.

Masduran. Item, lo xv jorn de julhet l'an dessus MCCCLXXIX, Guillem Arnaut de Manhmont, aladonc conestable de Masduran, am d'autres companhos de Masduran, en fora, rauberem en la parroquia de Sancta-Maria d'Ayrout, la qual parroquia es en la castelania de Bragayrac, doas vacas arans e ij^{as} cotardias de guals, e una quantitat de blat de l'ostal de Guilhoto de Mazieras e de Steve de Rious, e aquesta preza porteren e meneren al dit loc de Masduran.

Masduran. Item, a xviii del dit mes de julhet l'an dessus MCCCLXXIX, Augerot de la Grava, apelat Rito, e Jaque Perdis, e Thoma, am d'autres companhos de Masduran, en fora, cavalgueren a Bragayrac e prezen Guillem de Bigorra e lo filh de Johan de Cussac, e plus, una egua del dit Johan de Cussac; e aquesta preza meneren a Masduran ont los feren finar.

Badaffol. Item, lo dit jorn, Berni de Liurat e Johanicot, am ij autres lors companhos de Badaffol, rauberem iij buos d'arada en la parroquia de Pregon-Rio, que es el poder e en la castelania de Bragayrac, e los meneren a Badaffol.

Puyguilhem. Item, le 7^e de juillet l'an dessus, trois pillards de Puyguilhem prirent dans le ressort de Bergerac trois ânes appartenant l'un à Géraud de Belrieux, l'autre à maître Helias, le meunier, et le troisième à Bernard de la Baume.

Masduran. Item, le 15^e jour de juillet l'an dessus 1379, Guillaume Arnaud de Manhmont, alors connétable de Masduran (1), avec d'autres compagnons de Masduran, en dehors, vola dans la paroisse de Sainte-Marie d'Eyraud (2), châtellenie de Bergerac, deux vaches de labour, deux cottes de gala (? (3) et une quantité de blé en la maison de Guilhoto de Mazières et en celle d'Etienne de Rioux. Il porta et mena ensuite toute sa prise audit lieu de Masduran.

Masduran. Item, le 18^e dudit mois de juillet l'an dessus 1379, Augerot de la Grave, surnommé Rito, Jacques Perdis, Thomas, avec d'autres compagnons de Masduran, chevauchèrent à Bergerac, et prirent Guillaume de Bigorre, le fils de Jean de Cussac, et, de plus, une jument appartenant à ce dernier. Ils menèrent cette prise à Masduran, où ils firent financer les hommes.

Badefol-de-Cadounin. Item, ledit jour, Berni de Liorac (4) et Johanicot, avec deux autres leurs compagnons, de Badefol (5), volèrent dans la paroisse de Prignonrieux, du ressort et en la châtellenie de Bergerac, trois bœufs de labour, qu'ils menèrent à Badefol.

(1) Hameau, commune de Saint-Pierre d'Eyraud, canton de Laforce, arrondissement de Bergerac.

(2) Aujourd'hui Eglise-Neuve d'Eyraud, canton de Villablard, arrondissement de Bergerac.

(3) Cotte, — cotte hardie, — tunique à manches, — vêtement posé immédiatement sur la chemise. — Au xiv^e siècle, la cotte portée par les paysans était exactement la blouse de notre temps, fermée sur le devant au moyen de deux ou trois boutons. — La cotte des gentilshommes était courte, sans plis, ajustée à la taille, sur la poitrine et les hanches. Elle était fermée par devant au moyen de boutons.

(4) Commune, canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac.

(5) Commune, canton de Cadounin, arrondissement de Bergerac.

Muyssida. Item, a ij d'ahost l'an dessus MIL CCCLXXIX, j pilhart qui s'apela Johanicot de Montanhac, del poder de Muyssida, am d'autres companhos, raubet el poder de Bragayrac v bestias de bast; soes assaber: j rossi de Helias del Mas, e una egua de la dona Vaquiera, e un aze de Johan Gros, e j autre aze de Pico Moral, e una sauma de Guiraut Grel; valian aquestas v bestias si cum aquels de cuy eran affermeren per lor sacramen, xxij franx e iij quartz.

Clarenx. Item, lo iiij jorn del dit mes d'ahost l'an dessus MCCCLXXIX, Blanca Barba, am d'autres sos companhos de Clarenx, en fora, cavalgueren a Bragayrac e prezen ij buos d'arada de deius lo jo, que eran de Geraut Golfier. Valian, si cum lo dit Geraut affermet per son sacramen, xvj franx.

Masduran. Item, a xxij del dit mes d'ahost l'an dessus MCCCLXXIX, los vayletz del dit Blanca Barba, am d'autres companhos de Masduran, en fora, rauberan el poder de Bragayrac, ij buos d'arada que eran de Geraut Grel, e los meneren a Masduran, e l'un buo mingeren tantost, e l'autre costet de remssó xlvj sols vj deniers. Monta am lo dit buo que aucizeren ix franx xxj sols vj deniers.

Masduran. Item, a xxiiij d'ahost l'an dessus MIL CCCLXXIX, Guillem Arnaut de Manhmont, aladonc conestable de Masduran, pres lo vaylet de P. Noalhos, el poder de Bragayrac, e plus doas destrals e doas botas de cur, que lo dit vaylet portava; e menet l'en pres a Masduran e aqui lo detenc pres viij jorns, e lo fetz finar ccl claus ferrados que valian vj sols iij deniers, e las doas destrals valian xx sols, e las ij^{as} botas valian vj sols, e los viij jornals del vaylet valian viij sols. Montan los dampnatges que P. Noalhos ne pres xl sols iij deniers.

Mussidan. Item, le 2^e d'août l'an dessus 1379, un pillard qui s'appelle Johanicot, de Montagnac (1), du ressort de Mussidan (2), avec d'autres compagnons, vola dans le ressort de Bergerac cinq bêtes de bât, savoir : un cheval appartenant à Helias Dumas, une jument à dame Vaquière, un âne à Jean Gros, un autre âne à Pico Moral et enfin une ânesse à Géraud Grel. Ces cinq bêtes valaient, ainsi que l'affirmèrent par serment ceux à qui elles appartenaient, 22 francs 3 quarts.

Clérans Item, le 4^e jour du dit mois d'août l'an dessus 1379, Blanche-Barbe, avec d'autres, ses compagnons de Clérans (3), en dehors, chevaucha à Bergerac et prit sous le joug deux bœufs de labour appartenant à Géraud Golfier. Ils valaient 16 francs, ainsi que l'affirma par serment ledit Géraud.

Masduran. Item, le 22^e dudit mois d'août l'an dessus 1379, les valets dudit Blanche-Barbe, avec d'autres compagnons de Masduran, en dehors, volèrent dans le ressort de Bergerac deux bœufs de labour appartenant à Géraud Grel. Ils les menèrent à Masduran et aussitôt mangèrent un bœuf ; l'autre coûta de rançon 46 sols 6 deniers. La perte s'élève, y compris le bœuf tué, à 9 francs 21 sols 6 deniers.

Masduran. Item, le 23^e d'août l'an dessus 1379, Guillaume Arnaud de Manhmont, alors connétable de Masduran, prit dans le ressort de Bergerac le valet de Pierre Noalhos, plus deux haches et deux bottes de cuir qu'il portait. Il le mena prisonnier à Masduran, où il le retint huit jours et lui fit donner pour sa rançon 250 clous à ferrer, valant 6 sols 3 deniers. Les deux haches valaient 20 sols, les deux bottes de cuir 6 sols et les huit journées du valet 8 sols. Les dommages supportés par Pierre Noalhos s'élèvent ensemble à 40 sols 3 deniers.

(1) Montagnac-la-Crempse, commune, canton de Villambard, arrondissement de Bergerac.

(2) Commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Ribérac.

(3) Ancienne paroisse réunie à Cause, canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac.

Masduran. Item, lo meys jorn, lo dich Guillem Arnaut, am sos companhos, prezen P. Doara e Guilhonet de la Dauna, los quals meneren a Masduran, e aqui los tengueren pres viij jorns.

Item, lo xxvj jorn d'ahost l'an dessus MCCCLXXIX, foren raubatz e pres el poder de Bragayrac v azes, dels quals era lu de M^e P. Guanhier, e l'autre de Johan Vidal, et l'autre de Guiro lo fornier, e l'autre del foguassier.

Masduran. Item, lo xxix jorn del dit mes d'ahost l'an dessus MIL CCCLXXIX, Johan de Mont-Leydier e Johani lo Breto, de Masduran, en fora, rauberan el poder de Bragayrac una egua de Helias de la Daurada e l'an meneren a Masduran.

Muyssida. Item, lo vj^e jorn de setembre l'an dessus MCCCLXXIX, Jaque Perdis, e Dincon, e Blacborna, e lo pilhart de hun vuypru, am d'autres, cavalgueren a Bragayrac, e prezeren Guiraut Golfier e Coli Ardit, tondedor de Bragayrac, e dos buos e una vaqua d'arada del dit Geraut, e iij buos d'arada de Johan de Cussac, e la cotardia e lo capayro del boyer qui menava los ditz buos. E meneren aquesta preza a Muyssida ; e feren finar lo dit Coli Ardit x franx e una jaqueta que valia iij francs et mech, e una camisa, e unas braguas valian mech franc, e lo dich Guiraut Golfier finet x franx, e valian los seos ij buos e la vaqua, si cum el affermet per son sagramen, xvij franx e mech, e los iij buos de Johan de Cussac valian xx franx e iij quartz, si cum lo dich Johan affermet per son sagramen.

Masduran. Item, le même jour, ledit Guillaume Arnaud et ses compagnons, s'emparèrent de Pierre Doara et Guilhonet de la Dauna, qu'ils menèrent à Masduran et retinrent prisonniers huit jours.

Item, le 26^e jour d'août l'an dessus 1379, cinq ânes furent volés dans le ressort de Bergerac. Ils appartenaient à M^e Pierre Guanhier, à Jean Vidal, à Guiro le fournier et au pâtissier.

Masduran. Item, le 29^e jour dudit mois d'août l'an dessus 1379, Jean de Mouleydier et Jean le Breton, de Masduran en dehors, volèrent dans le ressort de Bergerac et menèrent à Masduran une jument appartenant à Helias de la Daurade.

Mussidan. Item, le 6^e jour de septembre l'an dessus 1379, Jacques Perdus, Dincon, Blackburn et le pillard de... (?), avec d'autres, chevauchèrent à Bergerac et prirent Géraud Golfier, Coli Ardit, tondeur à Bergerac, deux bœufs et une vache de labour appartenant audit Géraud et trois bœufs de labour appartenant à Jean de Cussac. Ils prirent de plus au bouvier qui conduisait les bœufs sa cotte et son chaperon (1). Ils menèrent ensuite leur capture à Mussidan, où ils rançonnèrent Coli Ardit, qui donna 10 francs, une jaquette valant 3 francs et demi, une chemise et des braies (2) valant demi-franc. Géraud Golfier finança 10 francs; et, ainsi que par serment il l'affirma, ses deux bœufs et sa vache valaient 17 francs et demi. Les trois bœufs de Jean de Cussac valaient 20 francs et 3 quarts, ainsi qu'il l'affirma par serment.

(1) *Chaperon*. — Petite cape, aumusse, qui, par suite de transformations, de capuchon devint un des bonnets les plus singuliers qu'on ait pu imaginer, et fut porté pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Ce fut sous Louis XI que cette coiffure cessa d'être portée, à l'exception toutefois des gens de robe qui, quelque temps encore seulement, s'en parèrent.

(2) *Braies*. — Antérieurement au XIII^e siècle, ce sont des caleçons larges et courts portés avec des chausses ou longs sans chausses. A dater du XIII^e siècle, jusqu'au XVI^e, les braies des hommes nobles sont collantes; mais pendant le XIII^e siècle, elles sont encore larges aux hanches chez les gens du peuple et collantes seulement du genou à la cheville.

- Masduran.** Item, lo jorn de Nostra-Dona de setembre, l'an dessus **mccclxxix**, Bernusso de Chambalin, am ij autres companhos de Masduran, en fora, rauberan j aze a Bertran de Mont-Reyal, habitant de Bragayrac, soes assaber el poder de Bragayrac, ont l'encontreren, e lo meneren a Masduran. Valia, si cum lo dit Bertran affermet per son sagramen, iij franx.
- Masduran.** Item, lo x^e jorn de setembre l'an dessus **mccclxxix**, los pilhartz de Masduran prezen Steve Cabos, de Maurenx, qui es de la castelania de Bragayrac, e lo meneren pres a Masduran, ont lo feren finar.
- Clarenx.** Item, lo xvii^e jorn de setembre l'an dessus, los pilhartz qui demoran am Cap de Bearn de Clarenx, en fora, prezen ij massips el poder de Bragayrac, e lu estava am Perroti de la Moyschiera e l'autre am Migonet de la Moyschiera, e plus, prezen una paubra femna de Bragayrac. E ho meneren tot pres a Clarenx.
- Muyssida.** Item, a xix de setembre l'an dessus **mccclxxix**, Vidalot qui demora a Muyssida, am ij autres companhos, prezen el poder de Bragayrac ij massips, e l'aun es filh de Nino Affre e l'autre es filh de Gunpo, e los meneren pres a Muyssida, ont los feren finar.
- Muyssida**
e
Curton. Item, lo diiaus a xxij de setembre l'an dessus **mccclxxix**, mossenhor Amanio de Muyssida e lo senhor de Curton, am grans gens d'armas, se enbosqueren els bords de Bragayrac e prezen Johan Rampnels, e Helias Marti e plusors autres dampnatges que doneren.
- Masduran.** Item, a xxiiij de setembre l'an dessus, Thomas Cot, am d'autres companhos, rauberan j aze el poder de Bragayrac, al vaylet de Bertran Dartigas, e lo meneren a Masduran.

Masduran. Item, le jour de Notre-Dame de septembre, l'an dessus 1379, Bernusso de Chambalin et deux autres compagnons de Masduran, en dehors, volèrent un âne à Bertrand de Montréal, habitant Bergerac, qu'ils rencontrèrent dans le ressort de Bergerac. — Cet âne, qu'ils menèrent à Masduran, valait 4 francs, ainsi que l'affirma par serment ledit Bertrand.

Masduran. Item, le 10^e jour de septembre l'an dessus 1379, les pillards de Masduran s'emparèrent d'Etienne Cabos, de Maurens, en la châtellenie de Bergerac, et le menèrent prisonnier à Masduran, où ils le firent financer.

Clérans. Item, le 16^e jour de septembre l'an dessus, des pillards qui, avec Cap de Béarn, demeurent à Clérans, en dehors, prirent deux jeunes garçons dans le ressort de Bergerac. L'un était avec Perroti, de la Moissière (1), l'autre avec Migonet, également de la Moissière; de plus, ils prirent une pauvre femme de Bergerac, et menèrent le tout prisonnier à Clérans.

Mussidan. Item, le 19^e de septembre l'an dessus 1379, Vidalot, qui demeure à Mussidan, et deux autres compagnons, prirent deux jeunes garçons dans le ressort de Bergerac. L'un était le fils de Nino Affre, l'autre celui de Gunpo. Ils les menèrent prisonniers à Mussidan, où ils les firent financer.

**Mussidan
et
Curton.** Item, le jeudi 22^e de septembre l'an dessus 1379, monseigneur Amanieux de Mussidan et le seigneur de Curton s'embusquèrent dans les faubourgs de Bergerac avec un grand nombre de gens d'armes, prirent Jean Bampnels, Helias Marti et causèrent plusieurs autres dommages.

Masduran. Item, le 24^e de septembre l'an dessus, Thomas Cot et d'autres compagnons volèrent au valet de Bertrand Dartigues, dans le ressort de Bergerac, un âne, qu'ils menèrent à Masduran.

1) Métairie, commune de Saint-Sauveur, canton et arrondissement de Bergerac.

Banas. Item, lo dimecres avant la festa de San-Miquel, l'an dessus **mccclxxxix**, Naudonet Dauseranh, am d'autres companhos de Banas, en fora, cavalgueren a Bragayrac e prezen ij azes e una sauma, dels quals azes lu era de Johan Marcelh, valia ij franx, si cum el affermet per son sagramen, e l'autre era de Bernat de Bruia, valia ij franx e un quart, e la sauma era de la dona del Peyruih, valia iij franx, si cum els affermeren per lor sagramen; e meneren aquesta preza a Banas.

Paholhac. Item, lo prumer jorn d'octobre, aquels de Paholhac cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e prezen un parelh de buos de Helias Pons, e los meneren a Paholhac. Costeren de remssó vj franx.

Clarenx. Item, lo ij jorn d'octobre, los pilhartz de Clarenx, qui demoravan am lo senhor de Curton, prezen el poder de Bragayrac ij azes e ij^{ss} saumas, e los meneren a Clarenx, e l'un aze era de Bertran de la Balma, valia iij franx, e l'autre era de Steve Borzes, e la una sauma era de M^o Johan Andrio e l'autra de Pey de San-Clar. Mas enqueras no sabem los noms dels pilhartz.

Item, Johan Lavesque e son vaylet, venian de Lymotges e portavan bilheta e salconduchs de mossenhor Guillem Lescrop, cap^{ss} de Fronssac, qui nos avia, aquel an, donat lo pati; e foren raubatz per alcus pilhartz dels quals no sabem enqueras los noms, e lor rauberan un rossi e totas las dinadas que portavan e una cargua de veyres. Valia tot lxxvij franx, ayschi cum lo dit Johan affermet per son sagramen.

Bertranet de Laubareda. Item, lo diiaus en la vespra de Nostra-Dona de setembre, Bertranet de Laubareda, vaylet de Pico de Pelagrua, am d'autres sos companhos de Mont-Reyal, en fora, prezen Pey de la Baylia, qui es de la castelania de Bragayrac, soes assaber, de la parroquia de Campsegret, e plus, prezen j aze qui era del dit home; e los meneren a Mont-Reyal, ont feren finar l'ome iij franx. E valia l'aze, si cum lo dit Pey affermet per son sagramen, autres iij franx. Monta tot, vj franx.

Banes. Item, le mercredi avant la fête de Saint-Michel, l'an dessus 1379, Naudonet Dauseranh et d'autres compagnons de Banes, en dehors, chevauchèrent à Bergerac et prirent deux ânes et une ânesse. L'un des ânes appartenait à Jean Marcelh, et valait 3 francs, ainsi qu'il l'affirma par serment ; l'autre appartenait à Bernard de Bruia et valait 2 francs et quart ; l'ânesse appartenait à la dame du Peyrou et valait 4 francs, ainsi que les-dits propriétaires l'affirmèrent par leur serment. Cette prise fut menée à Banes.

Pauliac. Item, le 1^{er} jour d'octobre, ceux de Pauliac chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et prirent à Helias Pons une paire de bœufs qu'ils menèrent à Pauliac. Leur rançon coûta 6 francs.

Clérans. Item, le 2^e jour d'octobre, les pillards de Clérans qui habitaient avec le seigneur de Curton, et dont nous ne connaissons pas encore les noms, prirent dans le ressort de Bergerac et menèrent à Clérans deux ânes et deux ânesses. L'un des ânes appartenait à Bertrand de la Baume et valait 3 francs ; l'autre à Etienne Borzes. L'une des ânesses appartenait à Jean Andrieux, l'autre à Pierre de Saint Clar.

Item, Jean Lévêque et son valet, venant de Limoges et porteurs de saufs-conduits délivrés par monseigneur Guillaume Lescrop, capitaine de Fronsac, qui cette année nous avait accordé pati, furent arrêtés par quelques pillards, dont nous ne connaissons pas encore les noms, lesquels leur volèrent un cheval et toutes les denrées qu'ils portaient, plus une charge de verres. Le tout valait 77 francs, ainsi que ledit Jean l'affirma par serment.

Bertrand de Laubarède. Item, le jeudi soir de Notre-Dame de septembre, Bertrand de Laubarède, valet de Picot de Pellegrue, accompagné d'autres pillards de Montréal, en dehors, prit Pierre de la Baylia, de la paroisse de Campsegret (1), en la châtellenie de Bergerac, et un âne qui lui appartenait. Il mena la prise à Montréal, où il fit financer 3 francs à l'homme. L'âne valait autres 3 francs, ainsi que ledit Pierre l'affirma par serment. Le tout se monte à 6 francs.

(1) Commune, canton de Villamblard, arrondissement de Bergerac.

Mont-Reyal. Item, aquels de Mont-Reyal, dels quals no sabem enqueras los noms, prezen lo prumer dimenge de setembre l'an dessus MIL CCCLXXIX, Pey Malhol de Cayschac, qui es de la castelania de Bragayrac, e lo meneren pres a Mont-Reyal, ont lo feren finir ij franx e ij parelhs de sabatos e iiij liuras de cera.

Pico de Pelagrua. Item, lo iij jorn apres Nostra-Dona d'ahost, l'an dessus MCCCCLXXIX, Pico de Pelagrua fetz prendre a sos vayletz viij punhieras de mestura a l'ostal de Johan Teyschendier de Cayschac, qui es de la castelania de Bragayrac; e las gens de mossenhor Amanio de Muysida, prezen li viij liuras de cera.

Moss. Amanio. Item, el dit mes de setembre l'an dessus, las gens de mossenhor Amanio de Muysida prezen el poder de Cayshac, qui es de la castelania de Bragayrac, j polhi e ij saumitos e ij^{as} cabras, qui eran de Pey Gros.

Puyguillem. Item, l'an dessus, aquels de Puyguillem cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e un qui s'apela lo Gasquart plaguet Arnaut Rampnols en la graviera e lo cuget aver mort.

Masduran. Item, l'an dessus, aquels de Masduran, dels quals no sabem enqueras los noms, prezen una pipa de blat, que Guillem de la Roqua avia en la parroquia d'Ayraut, en l'ostal del filh de Girota.

Montréal. Item, ceux de Montréal (1), dont nous ne connaissons pas encore les noms, prirent le premier dimanche de septembre l'an dessus 1379, Pierre Malhol, de Queyssac, en la châtellenie de Bergerac, et le menèrent prisonnier à Montréal, où ils lui firent financer deux francs, deux paires de souliers et quatre livres de cire.

Pico de Pellegrue. Item, le troisième jour après Notre-Dame d'Août l'an dessus 1379, Pico de Pellegrue (2) fit prendre par ses valets, dans la maison de Jean Teysendier, de Queyssac (3), en la châtellenie de Bergerac, huit poignères (4) de méteil (5). Les gens de monseigneur Amanieux de Mussidan y prirent aussi huit livres de cire.

Monseigneur Amanieux. Item, ledit mois de septembre l'an dessus, les gens de monseigneur Amanieux de Mussidan prirent dans le ressort de Queyssac, en la châtellenie de Bergerac, un poulain, deux petits ânes et deux chèvres appartenant à Pierre Gros.

Puyguilhem. Item, l'an dessus, ceux de Puyguilhem chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et l'un d'eux, nommé Gasquart, blessa Arnaud Rampnols sur la gravière et le laissa pour mort.

Masduran. Item, l'an dessus, ceux de Masduran, dont nous ne connaissons pas encore les noms, prirent en la paroisse d'Eyraud (6) une pipe (7) de blé que Guillaume de la Roque avait dans la maison du fils de Girota.

(1) Commune d'Issac, canton de Villambard, arrondissement de Bergerac.

(2) Arrondissement de la Réole (Gironde).

(3) Commune du canton de Bergerac.

(4) Deux hectolitres.

(5) *méteil*. — Mélange de blé et de seigle.

(6) Commune de Saint-Pierre d'Eyraud, canton de Laforce, arrondissement de Bergerac.

(7) La pipe valait deux barriques.

San-Melio. Item, lo xij jorn de setembre l'an dessus, alguns companhos de San-Melio, en fora, dels quals no sabem enquera los noms, cavalgueren a Bragayrac, e prezen una egua e j polhi que era del governador, valian viij franx; e una egua de Nicolo Faure, valia vij franx, e un aze de Pey de Glanhac, valia v franx, ayssi cum affermeren per lor sagramen; aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop.

Gayac. Item, lo dilus a xvij d'octobre l'an dessus **mccclxxix**, dos pilhars de Guayac, dels quals lu a nom Guanelo e l'autre lo Duc, rauberan a Pey Girart, el poder de Bragayrac, un mantel e ij^{es} destrals, valia lo mantel un franc et mech e las ij^{es} destrals mech franc, si cum lo dit Pey Girart affermet per son sagramen.

Gayac. Item, lo dich jorn, los ditz pilhartz Ganelo e lo Duc rauberan e despolheren la gonela al massip de Rauli Malhart, que troberan el poder de Bragayrac. Valia, si cum lo dit vaylet affermet per son sagramen, j franc e mech.

Masduran. Item, a xx d'octobre l'an dessus **mccclxxix**, aquels de Masduran cavalgueren a Bragayrac, e prezen un buo d'arada de Johan de Cussac, loqual leveren de deius lo jo, e lo mingeren a Masduran. Valia, si cum lo dich Johan affermet per son sagramen, viij franx e mech.

Moss.
Amanio. Item, lo dimecres a xvj de novembre l'an dessus **mil ccclxxix**, mossenhor Amanio de Muyssida, de Clarenx, en fora, am gran gens d'armas, cavalguet a Bragayrac e pres xxx^{es} homes de labor e xl caps de bestial gros e gran colp de bestial menut, e aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop, cap^{ne} de Fronssac; la qual preza nos fetz finar cxij franx e j tonel de vi conduch a Clarenx.

St-Emilion. Item, le 12^e jour de septembre l'an dessus, malgré le pati que nous avons de monseigneur Guillaume Lescrop, quelques compagnons de Saint-Emilion (1), en dehors, dont nous ne connaissons pas encore les noms, chevauchèrent à Bergerac et prirent une jument et un poulain appartenant au gouverneur et valant 8 francs. Ils prirent de plus à Nicolo Faure une jument valant 7 francs et à Pierre de Glanhac un âne valant 5 francs, ainsi que l'affirmèrent par serment lesdits propriétaires.

Gageac. Item, le lundi 17^e d'octobre l'an dessus 1379, deux pillards de Gageac, nommés l'un Ganelo et l'autre le Duc, volèrent à Pierre Girard, dans le ressort de Bergerac, un manteau et deux haches. Le manteau valait un franc et demi et les deux haches demi-franc, ainsi que ledit Girard l'affirma par serment.

Gageac. Item, le même jour, les dits pillards Ganelo et le Duc volèrent et dépouillèrent de sa gonelle (2) le garçon de Rauli Malhart, qu'ils trouvèrent dans le ressort de Bergerac. Cette gonelle valait un franc et demi, ainsi que ledit valet l'affirma par serment.

Masduran. Item, le 20^e d'octobre l'an dessus 1379, ceux de Masduran chevauchèrent à Bergerac et prirent à Jean de Cussac un bœuf de labour qui était sous le joug. Ils le mangèrent à Masduran, et ainsi que l'affirma par serment Jean de Cussac, ledit bœuf valait 8 francs et demi.

Monseigneur Amanieux. Item, le mercredi 16 novembre l'an dessus 1379, monseigneur Amanieux de Mussidan chevaucha à Bergerac, de Clérans, en dehors, avec une suite nombreuse de gens d'armes, et prit 30 hommes de labour, 40 têtes de gros bétail et un grand nombre de menu. Il exigea pour la rançon de sa capture, et nonobstant le pati que nous avons de monseigneur Guillaume Lescrop, capitaine de Fronsac, une somme de 112 francs, plus un tonneau de vin qui lui fut conduit à Clérans.

(1) Arrondissement de Libourne (Gironde).

(2) *Gonelle*. — Habillement de dessus porté par les deux sexes. — Sorte de cape, sans manches, couvrant le cou, munie habituellement d'un capuchon, ouverte par devant.

**Johan
de Signal.**

Item, lo dimars a xij jorns de mars l'an MIL CCCLXXX, Johan de Signal, cap^{no} de Banas, trames una letra de menassas a mossenhor lo governador e als senhors cossols, de la qual la tenor se ensec en aquesta maneyra :

- « Cars senhors e bos amix, mandi vos que tantost vistas
» las presens, vos venhatz apatiar a Banas, quar vos etz plus
» pres de Bridoyra, e d'Aysiic, e de Banas que de nulh autre
» loc angles ; o autramen, guardatz-vos de nos, quar nos, en cas
» que non venhatz, hom vos fara totz los dampnatges que poyrem.
» E d'ayssó fazetz nos resposta. Dios sia guarda de vos. »

Johan DE SIGNAL.

Masduran.

Item, lo diaus a xj d'octobre l'an MIL CCCLXXX, Bernusso de Chambalin, aladonc capp^{no} de Masduran, pres iij azes el poder de Bragayrac ; e los ij azes eran de Berno Costans, e l'autre aze era de Giraut Ramon, fornier, e los menet a Masduran per merqua que demandava per Pey de Bonatran ; e covenc que los paubres homes finessan per los ditz azes.

Coza.

Item, lo divendres a xij d'octobre l'an dessus mccciiij^{xx}, las gens de Johan de la Sala, capp^{no} de Coza, prezen ij homes de Bragayrac, el cami public, entre la gleya de Crayscha e Montleydier, soes assaber : Hicqua e Helias Mandarel, sartre, e un saumier carguat de vi del dit Hicqua, e los meneren pres a Coza, ont los feren finar.

Jean de Signal. Item, le mardi 12^e jour de mars 1380, Jean de Signal, capitaine de Banes, adressa au gouverneur et consuls une lettre de menaces dont la teneur suit :

« Chers seigneurs et bons amis, je vous mande qu'aussitôt les
» présentes reçues, vous veniez traiter de la paix à Banes. car vous êtes
» plus près de Bridoire (1), Issigeac (2) et Banes que de nul autre lieu
» anglais; autrement, gardez-vous de nous, car, dans le cas où vous ne
» viendriez pas, nous vous ferons tout le mal que nous pourrons. Et à
» ceci faites réponse !... Que Dieu soit votre garde. »

Jean DE SIGNAL.

Masduran. Item, le jeudi 11^e d'octobre l'an 1380, Bernusso de Chambalin, alors capitaine de Masduran, prit pour marque (3) demandée par Pierre de Bonatran, trois ânes dans le ressort de Bergerac. Deux appartenaient à Berno Costans et le troisième à Giraud Ramond, fournisseur. La prise fut, par Bernusso, menée à Masduran, et les pauvres hommes eurent à financer pour recouvrer leurs bêtes.

Couse. Item, le vendredi 12^e d'octobre l'an dessus 1380, les gens de Jean de la Salle, capitaine de Couse (4), prirent deux hommes de Bergerac sur le chemin public, entre l'église de Creysse (5) et Mouleydier (6), savoir : Hicqua et Helias Mandarel, tailleur. De plus, ils prirent un âne chargé de vin appartenant à Hicqua et menèrent leur capture à Couse, où ils firent financer les hommes.

(1) Commune de Rouffignac, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

(2) Commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac.

(3) Lorsque, et cela se présentait quelquefois, il arrivait à la ville de faillir aux engagements qui lui étaient imposés, les pillards dont les exigences n'avaient pu être satisfaites, s'empressaient de prendre alors ce qu'ils appelaient « *la merqua sobre la vila*, » la marque sur la ville; c'est-à-dire prenaient prétexte de l'impuissance de celle-ci à leur fournir ce qu'ils demandaient, pour accroître leurs pilleries et causer ainsi à la communauté la plus grande somme possible de dommages.

(4) Couse et St-Front, commune, canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac.

(5) Commune, canton et arrondissement de Bergerac.

(6) Commune du canton de Bergerac.

Puy-de-Chalus. Item, lo divendres a xij d'octobre l'an dessus **mccciij^{xx}**, Berno Guanela de Guayac, e Merigo, am d'autres pilhars del Puy-de-Chalus, prezen Jauffreo lo manescalc e plus iij autres homes de Bragayrac, e los meneren pres al Puy-de-Chalus, ont los feren finir.

Lymulh. Item, lo dich jorn, Barradeco e Payret, son companho, e Guillem Arramon, sartre de Lymulh, am d'autres companhos de Lymulh, en fora, cavalgueren a Bragayrac, e rauberen vj buos d'arada e un aze, e los meneren el poder de Lymulh, pres de la Pontaria; e d'aqui, en fora, Nioto del Forn e mossenhor Steve, capela de Albos, qui solia estar am Rulhos la Rocha, meneren lo dich bestial en un bosc a Merchans de Montpazier; e lo capela del cos....

Masduran. Item, lo dimars avans la festa de San-Luc, a xvj d'octobre l'an dessus **mil cciiij^{xx}**, Bernusso de Chambalin e Bertrus de Lestatga, de Masduran, en fora, rauberen el poder de Bragayrac los buos de la arada de Johan de Cussac e los giteren deus lo jo, e los ne meneren a Masduran, e ne porteren plus una sacada de setgle que lo boyer del dit Johan volia samenar.

Puy-de-Chalus. Item, lo dimecres en la vespra de San-Luc, l'an dessus **mccclxxx**, Meriguo e Berdot, am d'autres companhos del Puy-de-Chalus, en fora, e prezen xj buos d'arada e ij azes, e ho meneren al Puy-de-Chalus; e aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop.

Puy-de-Chalus. Item, lo dissapte apres la San-Luc, a xx d'octobre l'an dessus **mil ccclxxx**, Bernado Guanela, am d'autres companhos del Puy-de-Chalus, en fora, prezen Helias de Puch, ermenier de Genestet, e lo meneren pres al Puy-de-Chalus.

Puy-de-Chalus. Item, le vendredi 12^e d'octobre l'an dessus 1380, Berno Guanela, de Gageac et Merigo, avec d'autres pillards du Puy-de-Chalus, prirent Jauffreo, le maréchal, plus trois hommes de Bergerac, qu'ils menèrent prisonniers au Puy-de-Chalus, où ils les firent financer.

Limeuil. Item, le dit jour, Barradeco, Peyret, son compagnon, et Guillaume Arramon, tailleur de Limeuil (1), avec d'autres pillards de Limeuil, en dehors, chevauchèrent à Bergerac et volèrent six bœufs de labour, plus un âne, qu'ils menèrent près de la Pontarie, dans le ressort de Limeuil. De là, Nioto Dufour et monseigneur Etienne, chapelain de Albos (?), qui devait être avec Rulhos la Roche, menèrent ledit bétail dans un bois appartenant à Merchans de Montpazier (2); et le chapelain du Cos (?)......

Masduran. Item, le mardi avant la fête de Saint-Luc, 16^e d'octobre l'an dessus 1380, Bernusso de Chambalin et Bertrus de Lestatga, de Masduran, en dehors, volèrent dans le ressort de Bergerac les bœufs de la terre de Jean de Cusac. Ils les prirent sous le joug, les menèrent à Masduran, et de plus, emportèrent un sac de seigle, que le bouvier dudit Jean voulait semer.

Puy-de-Chalus. Item, le mercredi soir de la fête de Saint-Luc, l'an dessus 1380, Merigo et Berdot, avec d'autres compagnons du Puy-de-Chalus, prirent onze bœufs de labour et deux ânes, qu'ils menèrent au Puy-de-Chalus, nonobstant le pati de monseigneur Guillaume Lescrop.

Puy-de-Chalus. Item, le samedi après la fête de Saint-Luc, le 20^e d'octobre l'an dessus 1380, Bernado Guanela, avec d'autres compagnons du Puy-de-Chalus, prit Helias de Puch, forgeron (?) de Genestet (3), et le mena prisonnier au Puy-de-Chalus.

(1) Commune, canton de Sainte-Alvère, arrondissement de Bergerac.

(2) Commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac.

(3) Commune, canton de Laforce, arrondissement de Bergerac.

Badaffol. Item, lo dimars a xxij d'octobre l'an dessus **mccclxxx**, las fustas per far lo pont de Dordonha arriberen davant Badaffol, e mossenhor Tuto, senhor de Badaffol, arrestet la una partida de las fustas, e ac ne de finanssa e de remssó, per so que las laysches anar, una jaqueta e un jupo e un parelh de caussas. Valia tot....

Aymet. Item, lo xv jorn del mes de novembre l'an dessus **mil ccclxxx**, lo filh del captal de Puch-Agut, qui es Frances, e esta am lo senhor de Aymet; de Bridoyra, en fora, am d'autras gens d'armas del senhor d'Aymet, cavalgueren a Bonhaguas, qui es el poder de Bragayrac, e combateren la gleysa, e aucizeren una femna que era prenhs e arderen dos hostals; e los feren finir una pipa de vi per so que no los ardessan lo plus.

Mauzac. Item, lo dilus avans Sancta-Katherina, a xix jorns de novembre l'an dessus **mil ccclxxx**, lo capp^{me} de Ralhac, am d'autres companhos de Mauzac, en fora, cavalgueren a Bragayrac, e prezen x caps de buos arans e xij azes e viij ^{xx} caps de bestial menut, e aquesta preza meneren a Mauzac; valia tot ij^e franx e plus.

Aymet. Item, en la meischa semmana, las gens del senhor d'Aymet, de Bridoyra, en fora, cavalgueren al Sigoles, qui es de la hoberdienssa de nostre sire lo Rey de Franssa e del sagramen, e prezen viij caps d'azes e de saumas.

Badefol. Item, le mardi 23^e d'octobre l'an dessus 1380, les bois nécessaires à la construction du pont de Dordogne arrivèrent devant Badefol, où monseigneur Tuto, seigneur du lieu, en arrêta une partie pour le laisser-passer de laquelle il exigea de rançon une jaquette, une jupe et une paire de chausses (1). Le tout valait.

Eymet. Item, le 15^e jour du mois de novembre l'an dessus 1380, le fils du capitaine de Puy-Agut (?), qui est Français et habite avec le seigneur d'Eymet (2), chevaucha avec d'autres gens d'armes dudit seigneur de Bridoire, en dehors, à Bouniagues (3), dans le ressort de Bergerac, où ces pillards s'emparèrent par force de l'église, tuèrent une femme qu'ils avaient prise et brûlèrent deux maisons. De plus, ils exigèrent des habitants, pour qu'ils n'en brûlassent pas davantage, une pipe de vin.

Mauzac. Item, le lundi avant Sainte-Catherine, le 19^e jour de novembre l'an dessus 1380, le capitaine de Reillac (4), avec d'autres compagnons de Mauzac (5), en dehors, chevaucha à Bergerac et prit dix têtes de bœufs de labour, treize ânes et cent soixante têtes de menu bétail qu'il mena à Mauzac. Le tout valait 200 francs et plus.

Eymet. Item, en la même semaine, les gens du seigneur d'Eymet chevauchèrent de Bridoire, en dehors, au Sigoulès (6), placé sous l'obéissance de notre sire le Roi de France et du serment, et s'emparèrent de huit têtes d'ânes et d'ânesses.

(1) *Chausses.* — Les chausses étaient ce qu'aujourd'hui nous appelons des bas, c'est-à-dire le vêtement des jambes et des pieds. A la fin du XI^e siècle, les gens du peuple portaient des chausses basses en grosse laine et feutrées ne montant qu'au-dessous du mollet. Au XV^e siècle seulement, les chausses longues, en façon de pantalons à pieds, se confondant avec les braies de la dernière époque du moyen-âge, furent portées par toutes les classes.

(2) Commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac.

(3) Commune, canton d'Issigeac, arrondissement de Bergerac.

(4) Hameau, commune d'Ales, canton de Cadouin, arrondissement de Bergerac.

(5) Commune, canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac.

(6) Commune et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac.

- Coza.** Item, lo divendres avans Sancta-Katherina, l'an dessus mccciiij^{xx}, las gens del capp^{no} de Coza rauberen el poder de Bragayrac un buo d'arada, qui era de Berno de Puch Magre e viij cabras, qui eran de la femna de Guiraut de Salas, e ho meneren tot a Coza.
- Masduran.** Item, lo dimecres a v de decembre l'an dessus mccciiij^{xx}, las gens de Masduran rauberen de la sal den Miquel Sabatier.
- Masduran.** Item, lo diios en après, a vj del dit mes de decembre, las gens de Masduran feren finar un guabARRIER, qui a nom Cornut, una eymina de sal.
- Bos de Jaure** Item, lo dilus avans San-Antoni, a xiiij de jenier l'an dessus mccciiij^{xx}, Bos de Jaure, am d'autres companhos, cavalgueren a Bragayrac, e prezen una vaqua e iij azes; lo senhor de Mont Reyat fetz redre los azes, e volia emendar la vaqua, quar otra sa voluntat, era estada facha aquela cavalguada.
- Coza.** Item, lo xvj de jenier, los pilhartz de Johan de la Sala, capp^{no} de Coza, prezeren ij homes de Bragayrac, soes asaber: Niot de San-Julia e, los quals meneren pres a Coza e los feren finar xj franx.
- Coza.** Item, lo divendres d'avant San-Guiraut, a xiiij jorn d'octobre l'an dessus mcccLxxx, los pilhartz de Johan de la Sala, capp^{no} de Coza, prezeren Richart Benech, apelat Hicca, e sa bestia carguada de vi, e Helias Mandarel, lo sartre, e ij autres homes de la vila de Bragayrac, los quals meneren pres a Coza, e en presensa del dit capp^{no} e de son coman-damen, los feren finar, cum si lo dit capp^{no} e sos companhos fossan Angles.

Couse. Item, le vendredi avant Sainte-Catherine, l'an dessus 1380, les gens du capitaine de Couse volèrent dans le ressort de Bergerac un bœuf de labour appartenant à Berno de Puch Magre (?), plus huit chèvres appartenant à la femme de Gérard de Salles. Ils menèrent le tout à Couse.

Masduran. Item, le mercredi 5^e décembre l'an dessus 1380, les gens de Masduran volèrent du sel à Michel Sabatier.

Masduran. Item, le jeudi suivant, 6^e dudit mois de décembre, les gens de Masduran forcèrent un batelier, nommé Cornut, à leur donner une hémine de sel (1).

Bos de Jaure Item, le lundi avant Saint-Antoine, 13^e de janvier l'an dessus 1380, Bos de Jaure (2), avec d'autres compagnons, chevaucha vers Bergerac et s'empara d'une vache et de trois ânes. Le seigneur de Montréal fit rendre les ânes et voulait dédommager de la perte de la vache, car cette chevauchée avait été faite contre sa volonté.

Couse. Item, le 16^e de janvier, les pillards de Jean de la Salle (3), capitaine de Couse, prirent deux hommes de Bergerac, savoir : Niot de Saint-Julien et , qu'ils menèrent prisonniers à Couse, et auxquels ils firent financer 11 francs.

Couse. Item, le vendredi avant Saint-Géraud, 14^e d'octobre l'an dessus 1380, les pillards de Jean de la Salle, capitaine de Couse, prirent Richard Benech, surnommé Hicca, ainsi que sa bête chargée de vin, Helias Mandarel, tailleur, et deux autres hommes de la ville de Bergerac, qu'ils menèrent prisonniers à Couse et firent financer en présence dudit capitaine, et par son commandement, tout comme si ledit capitaine et ses compagnons eussent été Anglais.

(1) Mesure de poids valant 60 livres.

(2) Hameau, commune de Lembras, canton et arrondissement de Bergerac.

(3) Jean de la Salle était capitaine du seigneur de Limeuil et tenait pour lui le lieu de Couse (preuves, jurade du mardi après la fête de Saint-François, 1381).

- Clarenx.** Item, lo dimars de nuchs, apres la festa d'au nuu, l'an dessus **mccclxxx**, Miguo de la Porada e Guinet, son frayre, e Perroti lo teyshendeyrat, e Petruc, qui demoran a Clarenx, paneren de nuchs del cayrier de Helias Lando iij cuers de malha.
- Gayac.** Item, la vespra de la Piphania, l'an dessus **mccclxxx**, los pilhartz de Gayac prezen Johan lo Gros, e Perroti de la Cheza, e lo gendre de Tenona, e los meneren pres a Gayac, ont los feren finar.
- Gorsson.** Item, lo dissapte apres la Converssio de san Paul, l'an dessus **mccclxxx**, los de Gorsson prezen Johan lo Sort, e un home del Mercadil, e los meneren pres a Gorsson, ont los feren finar.
- Puy-de-Chalus.** Item, la vespra de la Candelor, l'an dessus **mccclxxx**, Merigo e un autre pilhart del Puy-de-Chalus, en fora, prezen Pico, lo carretier, lo qual fo recors per las gens de Bragayrac.
- Coza.** Item, lo dimecres d'avant la festa de San-Antoni, a xvj jorns de jenier l'an dessus **mccclxxx**, Johan de la Sala, capp^o de Coza, mandet a mossenhor lo governador e als senhors cossols, que la vila se remssones a luy e a sos companhos, o autramen el e sos companhos farian tota la guerra que poyrian a la vila; e monta se be so que demandava a la vila xxxv franx e plus, am la qual soma el volia donar sufferta a la vila entro a la festa de Paschas propdanamen venent.
- Lymulh.** Item, lo ters jorn de feurier l'an dessus **mccclxxx**, Barra-deco, am d'autres de Lymulh, en fora, cavalgueren a la Forssa, e al retorn, passeran a Pregon-Rio, qui es el poder e en la castelania de Bragayrac, e aqui, prezeren un parelh de buos d'arada e una sauma, e ho meneren a Lymulh, losquals buos eran de Helias Buada.

Clérans. Item, le mardi de nuit après la fête du nouvel an, l'an dessus 1380, Migo de la Porada, Guinet son frère, Perroti le tisserand, et Petruc, qui demeurent à Clérans, volèrent de nuit quatre cuirs de massue dans l'entrepôt de Helias Lando.

Gageac. Item, le soir de l'Épiphanie, l'an dessus 1380, des pillards de Gageac prirent Jean le Gros, Perroti de la Cheza (?) et le gendre de Tenona, qu'ils menèrent prisonniers à Gageac, où ils les rançonnèrent.

Gurçon. Item, le samedi après la Conversion de saint Paul, l'an dessus 1380, ceux de Gurçon (1) prirent Jean le Sourd et un homme du Mercadil (2), qu'ils menèrent prisonniers à Gurçon, où ils les rançonnèrent.

Puy-de-Chalus. Item, le soir de la Chandeleur, l'an dessus 1380, Merigo et un autre pillard du Puy-de-Chalus prirent Pico, le charretier, lequel fut secouru par les gens de Bergerac.

Couse. Item, le mercredi avant la fête de Saint-Antoine, 16^e jour de janvier l'an dessus 1380, Jean de la Salle, capitaine de Couse, manda à monseigneur le gouverneur et aux seigneurs consuls de venir se mettre à rançon; autrement, lui et ses compagnons feraient à la ville toute la guerre qu'ils pourraient. Ce qu'il demandait s'élevait à la somme de 35 francs et plus, moyennant laquelle il voulait donner à la ville une trêve jusqu'à la fête de Pâques prochaine.

Limeuil. Item, le tiers jour de février l'an dessus 1380, Barradeco, avec d'autres pillards de Limeuil, en dehors, chevaucha à Laforce, et au retour, passa à Prigonrieux, dans le ressort et en la châtellenie de Bergerac, où il prit une paire de bœufs de labour et une ânesse, qu'il mena à Limeuil. Lesdits bœufs appartenaient à Helias Buada.

(A suivre.)

Ch. DURAND.

(1) Hameau, commune et canton de Villefranche-de-Longchapt, arrondissement de Bergerac.

(2) Faubourg de Bergerac, sur la rive droite de la Dordogne.

TESTAMENT D'ÉLIE DE MALAYOLAS.

Voici encore un testament d'un membre de la famille de Malayolas, celui-ci daté du lundi après la fête de l'Assomption de l'année 1334. On y trouvera comme dans le précédent (tome XI du *Bulletin*, page 309) des renseignements intéressants et dignes d'être publiés.

Je passe le préambule ordinaire pour arriver immédiatement aux legs :

Ego Helias de Malayolis, miles, filius quondam Guillelmi de Malayolis, donicelli defuncti, parochianus ecclesie de Monesteyrol.
Volo et eligo tradi ecclesiastice sepulture in ecclesiâ de Moneysterol, in sepulcrum patris mei, et lego dicte ecclesie, pro salute anime mee, quinque solidos currentis monete renduales vel sexaginta solidos dicte monete semel solvendos. Item lego ecclesie de Ayguranda duos solidos dicte monete renduales vel viginti quatuor solidos eiusdem monete ad emendum duos solidos renduales suprascriptos. Item lego ecclesie de Monestayrol antedictæ quondam cappam seu chasulam usque ad estimacionem et valorem quadraginta solidorum currentis monete quam dimisit seu legavit quondam avus meus dicte ecclesie de Moneysterol. Item lego prioratui de Gallo assato duodecim denarios monete predicte renduales vel duodecim solidos ipsius monete semel solvendos.

Item lego omnibus ecclesiis honoris Montis pavonis videlicet cuilibet ecclesie dicti honoris tres solidos currentis monete semel solvendos tam pro legatis ipsis ecclesiis factis quondam pro patre meo quam pro me modo factis. Item lego Fratribus minoribus Petragoricensibus sex libras monete currentis tam pro legatis factis olim pro patre meo quam pro me modo factis, videlicet pro quolibet numerum sexaginta solidorum dicte monete. Item lego Fratribus predicatoribus de Petragoris sex libras currentis monete tam pro legatis factis olim pro patre meo quam pro me modo factis, videlicet pro quolibet numerum sexaginta solidorum monete suprascripte. Item lego ecclesie Sancti-Stephani patroni mei de Petragoris quinque solidos renduales pro obitu anuales vel sexaginta solidos monete cur-

rentis semel solvendos... Item lego monialibus Pontis Ayraudi unam refectionem semel solvendam usque ad estimacionem quadraginta solidorum Petragoricensis monete. Item lego Fratribus minoribus de Albaterra unam refectionem semel solvendam usque ad estimacionem quadraginta solidorum dicte monete. Item lego Fratribus minoribus Sancte Fidis unam refectionem semel solvendam usque ad estimacionem quadraginta solidorum eiusdem monete. Item lego ecclesie de Bonis duos solidos turonensis monete renduales vel viginti quatuor solidos dicte monete semel solvendos... Item lego dicte ecclesie si in parochia eiusdem ecclesie de Bonis me decedere contigerit unum pannum aureum ad faciendam unam cappam ad deserviendum altare dicti loci. Item lego cappitulo dicte ecclesie de Bonis quatuor entorticia sive torchas semel solvendas. Item presbytero ministranti in dicta ecclesia de Bonis decem solidos turonenses semel solvendos. Item lego primo generali passatgio terre sancte decem libras turonensis monete semel solvendas. Item lego ad dotandas pauperes puellas viginti libras turonensis monete semel solvendas ad celebrationem exequiorum meorum infra scriptorum. Item lego omnibus presbyteris qui mee interfuerint sepulture, videlicet cuilibet ipsorum duodecim denarios (?) petragoricensis monete semel solutos. Item lego Renaldo Auzel, servitori meo, quatuor libras monete currentis semel solvendas.

Item lego Bernardo Fochier, servitori meo, quatuor libras eiusdem monete semel solvendas. Item lego ecclesie beate Marie de Fayeta sex denarios turonensis monete renduales vel sex solidos dicte monete semel solvendos. Que premissa legata personis et locis supradictis ut ipsorum quemlibet tangit persolvi volo per heredem meum universalem infrascriptum.

Le reste du testament est une merveille de minutieuse prévoyance et montre avec quelle sollicitude Élie de Mayolas s'efforçait d'étendre à l'avenir, autant que le permet la faiblesse humaine, l'influence d'une sage volonté.

Item volo, constituo et ordino ac etiam facio Dominas omnium et singulorum bonorum meorum mobilium et immobilium presencium ac etiam futurorum, Dominam matrem meam et Petronillam uxorem meam quamdiu permanserint absque maritis et illi que convolare voluerit ad secundas nuptias substituo aliam earum. Et si contingerit quod absit quod Domina mater mea et uxor mea insimul morare non possint, volo et ordino quod in illo casu predicto contingente predicta mater mea habeat et te-

neat quamdiu vixerit absque marito hospicium meum de Monte pavone et sexdecim libras monete currentis renduales in dicto honore Montis pavonis assituandas ad usus et consuetudines dicti loci acto tamen quod nichil aliud possit petere habere nec exigere de legatis olim predictae matri mee factis per quondam patrem meum tam in suo ultimo testamento..... quàm aliter. Et illo casu contingente in quo peteret seu habere vellet predicta mater mea legata per dictum quondam patrem meum sibi facta, presens legatum per me eidem matri mee factum irritum et inane et anullo et volo quod careat ab omni perpetua seu temporali firmitate et nichil petere nec habere possit de eodem. Et illo casu contingente videlicet postquam separate viverent et Domina mater mea habuerit legata per me sibi sub condicionibus supra dictis facta, constituo predictam uxorem meam dominum omnium bonorum meorum, ut supra, gubernatricem, legitimam administratricem et tutricem liberorum meorum quamdiu vixerit absque marito. Item lego Marquesie et Johanne, filiabus meis, ad dotandum easdem, videlicet dictae Marquesie quindecim libras monete currentis in redditibus et dictae Johanne duodecim libras eiusdem monete renduales. Item et cuilibet earundem ducentas libras monete predictae semel solvendas. Quos redditus eidem assituari volo et dictas quatercentum libras eidem persolvi per heredem meum universalem infra scriptum et in hiis ipsas instituo heredes meas et quod pro hiis sint contente de omnibus et singulis bonis meis presentibus et futuris..... Item lego Petronille, uxori mee, in casu quo contingeret Johannem, Marquesiam et Johannam, liberos meos, ipsam uxorem meam precessisse vel premori ad perpetuum pro se et suis tam heredibus quam successoribus universis viginti quinque libras turonensis monete renduales vel quingentas libras semel solvendas ad electionem heredis..... Item lego Petronille sorori mee in melioramentum dotis sibi constitute quondam per dominum patrem meum quadraginta solidos monete currentis renduales, quos sibi assituari volo per heredem meum universalem infra scriptum. Exequutores vero huiusmodi testamenti mei ultimi.... facio et constituo venerabilem virum Dominum Guilhelmum de Monte pavone, militem, venerabilem virum Dominum Iterium de Malayol, archidiaconum Brageraci in ecclesia Sancti-Stephani Petragoricensis, Dominos Iterium de Eypletat, Aymericum Begonis, milites, et Dominum Stephanum de Malayolis, priorem prioratus Sancti Privati, quibus suplico quod legata mea de bonis meis compleant et satisfaciant legatoris supra dictis, nisi per heredem meum universalem infra scriptum fuerint adimpleta et quod de bonis meis de me juste querelantibus satisfactionem faciant et emendam, nisi per ipsum heredem infra scriptum fuerit emendatum, quibus querelantibus fide dignis volo per juramentum suum stare atque credi aliis vero minus fide dignis volo credi de petitione et querelis dum tamen petitionem suam pro-

bent per duos testes ydoneos fide dignos. In omnibus et singulis aliis vero bonis meis mobilibus et immobilibus, presentibus et futuris, facio et instituo michi heredem universalem, generalem ac eciam specialem Johannem de Malayolis, filium meum..... et si quod absit predictum heredem meum decedere contigerit sine herede ex carne sua legitime descendente predicta Marquesia superstite eamdem Marquesiam ipsi substituo heredem universalem in omnibus bonis premissis, et in illo casu contingente quod absit, lego Johanne filie mee centum solidos monete currentis renduales in augmentum legati superius declarati. Et si de dictis duobus Johanne et Marquesia contingat decedere quod absit absque liberis ex carne sua legitime descendentibus, dicta Johanna superstite ipsis Johannam filiam meam predictam, ut premissum est, substituo heredem universalem et si de tribus liberis meis predictis contingat decedere quod absit absque liberis ex carne sua legitime descendentibus, Helia de Malayolis, domicello, filio quondam Gerardi de Malayolis, domicelli defuncti superstite predictum Heliam ipsis liberis meis substituo heredem universalem in premissis, ut est dictum, excepto salvo et retento quod in illo casu contingente volo eciam et ordine quod unaqueque quinque sororum mearum habeat, percipiat et suos faciat in et de bonis meis predictis centum solidos monete currentis renduales et hoc est meum ultimum testamentum.

Notre chevalier approuve, ratifie et confirme le présent testament, invoquant la protection de l'official de Périgueux et du comte de Périgord, qu'il supplie d'y apposer les sceaux de leurs cours. Il s'interdit le droit d'en changer ou modifier les dispositions, sauf pour cause d'ingratitude des légataires ou héritiers. Il se réserve seulement la faculté de les perfectionner par des codicilles. Dans le cas où il viendrait à manquer à ses engagements rendus plus sacrés par un serment sur les saints évangiles, il consent à être tenu pour parjure et veut que ses nouvelles volontés soient nulles et sans effet.

Huius autem testamenti mei ultimi invoco michi testes discretum Dominum Raymundum de Monteardito, rectorem ecclesie de Monesteyrol et Dominum Aymericum de Valmana, presbyterum oriundum, ut dixit, de parochia sancti Marcialis de Vivayrol, Dominum Guillelmum Stephani, presbyterum parochianum ecclesie de Bonis, Heliam de Malayol, donzellum Bra-

geyracensem, Petrum Alberti, parochianum ecclesie de Monestayrol, Heliam Raymundi, clericum parochianum ecclesie de Ayguranda et Petrum Borgoin, quos rogo et eisdem suplico ut de et super premissis sint memores pariter atque testes.

Suivent les visa de l'officialité de Périgueux et du comte de Périgord et la déclaration du notaire public, Arnaud de Jean, agissant en vertu de l'autorité de ce même comte.

Actum et datum apud la Maorinia, in hospicio quo moratur dictus testator, in parochia de Monestayrol, decima octava kalendas septembris, videlicet die lune in festo Assumptionis beate Virginis Marie, anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo quarto, regnante nobilissimo et magnifico viro Domino Archambaldo, comite et Domino Raymundo, episcopo Petragoricensi.

Pour copie conforme :

M^{is} D'ABZAC DE LA DOUZE.

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT
DE NONTRON.

CANTON DE NONTRON. (*Suite.*)

CHAPITRE IX. — *Historique des autres communes du canton.*

4^o *Commune de Savignac-de-Nontron.*

Le territoire de la commune de Savignac (*deu clau de Savinhaco*, d'après un acte de 1494), est tout entier sur le sol granitique situé au nord-est de celle de Nontron ; il est contigu, des autres parts, aux communes d'Abjat, d'Augignac, de Saint-Saud, et l'on y trouve les bourg, villages et hameaux ci-après :

« La Forest, Haut-Mont, Les Châtres, Durantières, La Besse, Savignac, Mendé, Lascaud, Maupuy, avec des altitudes de 227, 254 et 304 mètres ; plus, sur le Bandiat, les anciennes forges de Chez-Brouillaud, de Lavenaud, de Chez-Baillet, Forge-Basse et Chez-Manzac. »

La forge de Lavenaud était munie d'un haut-fourneau pour la confection des pots et autres vases de fonte, pendant que dans les autres, on fabriquait des fers et aciers renommés, ainsi que de grandes quantités de poêles à frire. Inutile d'ajouter que, depuis un libre-échange exagéré, ces usines, qui faisaient la fortune de la contrée, ont complètement disparu.

Au xiv^e siècle, la forge de Brouillaud était un simple moulin, d'après la mention suivante, recueillie par Doat :

« 1314. — Donation par Jordain de Malmont a Eymeric de La Noaille... de sept sestiers de seigle de rente sur le moulin de Brohol, paroisse de Savignac... Decimo tertio die kalendarum Julii an^o Di^o m^o ccc^o decimo quarto. »

A cette époque cependant et, dans tous les cas, peu de temps après, il y eut moulin et forge tout à la fois, car cette dernière était exploitée en 1652 par Antoine Delapouge, maître poëlier, et, par acte de Grolhier, notaire, du 7 février 1736, messire Bernard de Javerlhac, seigneur de Savignac, afferma :

« Les domaines et revenus de la terre et seigneurie de Savignac, consistant en quatre métayries et le moulin de Broulhaut à blé et à drap avec les rentes, lods et ventes, droits et devoirs seigneuriaux pour 1,600 livres annuellement. »

Quant au régime seigneurial, la suzeraineté appartenait, dans le principe, au vicomte de Limoges, dont l'un d'eux la vendit à Dauphin Pastoureau, par acte passé au château de Montignac, le 24 septembre 1501, signé Gardette et Pecon, notaires royaux, dont nous extrayons ce qui suit :

« Ont estes presens... tres haut et excellent prince et seigneur messire Alain d'Albret comte de Dreux, de Castre, de Jaure, de Perrigort, vicomte de Tartas et de Limoges... tant en son propre et privé nom que comme ayant plein pouvoir et puissance a ce de son chier et bien amé fils Jehan, par la grace de Dieu Roy de Navarre... Et noble homme Dauphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac et esleu pour le Roy nostre sire, en leslection de Perrigort, habitant en la ville de Nontron... Le dit seigneur d'Albret es dictz noms de bon gré et certaine science et liberalle volonté a vendu, cédé, delaissé et perpetuellement transporté... au dict Pastoureau... assavoir est leurs paroisses nommées de Saint-Martin-le-Peinct et de Savinhac, assises et situées en leur seigneurie et jurisdiction du dict Nontron, avecques tous leurs droiz, domaynes, maisons, manoirs, villaiges, maynemens, borderies, prés, terres, boys, pasturaiges, estangs, molins mouans, garennes, forets, colombiers et quelxconques fiefs et heritaiges, cens, rentes, ventes, honneurs, acaptes, hommes tenanciers, emphyteotes, guet de garde directe et fonciere seigneurie en toute justice haute, moyenne et basse, mere mixte impere et tout ce qui en despend .. Ensemble tous et chascungz les heritaiges mouvans et tenus desdictz seigneurs pere et fils, en la paroisse et chastellenie de Javerlhac, appartenant audict Pastoureau... avecque tous droiz de justice et de jurisdiction, si aucune en y a. Et ce pour le prix et somme de quatre mille livres tournois... baille

payee reallement et manuellement en seize cens trente escuz et demy so-leilh, deux cens vingt-neuf escus couronne, quarante-ung real et frans a pie et dix-neufs lyons dor et droyts pois et le surplus en monnoye blanche a present ayant cours... Et, en oultre, le dict seigneur d'Albret cède et perpétuellement transporte au dict Pastoureau tous austres droiz, actions, petitions sans rien y retenir et reserver, fors seulement les foy et hommaiges-liges et serrement de fidelité... Et reserve aussi... la souveraineté et preheminance de tout le ressort, tant de Nontron que de la dicte vicomté de Lymoges, ensemble les peages et comport des dictes paroisses et domaines dicelles... Et a donné en mandement a ses juges ou lieutenant, advocat et procureur de Nontron et a chascun deulx quilz ayent a mestre et induyre le dict Pastoureau en la reelle, actuelle et corporelle possession des dictes paroisses... et faire commendement aux subjects dicelles et autres, ses hommes et emphyteotes habitant esd. paroisses et chastellenie de Javerlhac de luy obeir doresnavant comme a leur vrai seigneur et justicier dicelles et de lui payer les cens rentes et autres droyts... » (Arch. des Basses-Pyrénées.)

Mais, antérieurement et après le susdit acte de 1504, il y a d'autres seigneurs particuliers, d'après les renseignements suivants :

« Par lettres de 1302, noble homme Aimery, vicomte de Rochechouart, chevalier, donna à titre de récompense à Itier Vigier, damoiseau, pour le mariage de Jeanne Vigier sa fille, avec Guy Bruni, damoiseau, dix livres de rente sur le mas de Grattermerle, Rumpas, Jarricie, Le Méric et de Peirac, sauf le haut domaine avec les hommes qu'il avoit au bourg de Savignac, ses droits sur le mas de Cheyros, le mas du Puy, en la paroisse d'Abjac, et Chavinac, sauf le haut domaine. » (Dom Villevieille.)

« D'après le Nobiliaire de Nadaud, Pierre Faure, dit Baillot, était, en 1504, marchand de Nontron et maître de la forge de Chez-Baillot, paroisse de Savignac, dont, parmi ses descendants, sont qualifiés de seigneurs : Dauphin Faure, dit Baillot, élu à Périgueux, qui se maria en 1528 et fit acquisition de quantité de rentes foncières et directes dans le voisinage de Nontron ; Jean, son fils, sr de Savignac ; Pierre sr de Savignac, officier sous les ordres du comte d'Aubeterre, en 1587 ; autre Jean, sieur de Savignac, chevalier, capitaine dans la garde du roi en 1630 ; Alain du Faure, dernier du nom, lequel afferma les rentes lui appartenant dans ladite paroisse, par acte du 10 avril 1633. »

Mais d'autres seigneurs possédaient aussi des rentes de la paroisse de Savignac, notamment :

« Reymond de Lambertye, qui, le 11 octobre 1544, en rendit hommage au vicomte de Limoges ; Jean-François Texier de Javerlhac, qualifié de seigneur de Savignac en 1690 et 1694, ainsi que ses descendants, Bernard, en 1710 et 1736, et Henriette de Javerlhac, de 1777 à 1782. — En 1695, reconnaissance de rente par François Arbonneau à Jean de Rouffignac, sur la *forge a faire poiles et assier de Chez-Baillot*. — Du 1^{er} novembre 1776, autre reconnaissance sur la forge de Chez-Manzac, en faveur de Pierre-Philippe-Ygnace de Tryon de Montalembert. »

Parmi les fiefs particuliers figurent : 1^o Le lieu noble de La Forest, à la famille Tryon de Montalembert ; 2^o celui de La Besse, dont Elie de Puyzillon rendit hommage à Alain d'Albret le 18 janvier 1482 et qui passa plus tard à la famille Pastoureau.

En ce qui concerne la situation religieuse, voici ce qu'en dit Nadaud :

« Savignac-de-Nontron, cure de 380 communicants ; marquée aux décimes 30 livres. Patron : saint Pierre-ès-Liens, autrefois saint Martial. Le prieur des Salles y faisait les nominations en 1609, 1645, puis l'évêque de Limoges en 1663. »

Frairie : le jour de la fête de saint Roch.

Parmi les curés : De 1656 à 1682, Antoine Teyssandier. — Du 21 mai 1683, prise de possession de Claude Verrier, nommé par l'évêque. — En 1686, de Basset. — De 1692 à 1717, Jean de Labrousse. — Le 16 juillet 1778, Bardonneau. — En 1756, François Gondrie. — Le curé actuel, M. Pouget.

Enfin, l'église, à une seule nef, paraît être du xiii^e au xiiii^e siècle et, dans tous les cas, est antérieure au 30 septembre 1352, date du testament par lequel Itier de Magnac lui légua une demi-livre de cire et six deniers.

Sur ce sol très boisé se trouve une partie de la forêt de Nontron, dite de Légurat, et, dans cette partie, une parcelle

portant, d'après le cadastre, le nom de *Cimetière des Anglais*, d'où la preuve qu'il dut y avoir là une rencontre sanglante entre les troupes anglaises et celles de la garnison de Nontron.

Voici enfin l'énumération officielle de la population : En 1365 et pour huit feux, 48 habitants, à 6 par feu ; au xvii^e siècle, 315 ; en 1804, 400 pour 61 maisons ; en 1852, 413 ; en 1856, 422 ; en 1861, 410 ; en 1866, 398 ; en 1872, 376 ; en 1876, 365 ; en 1881, 351.

II. — Commune d'Abjat.

Cette commune est bornée : au sud, par celle de Savignac ; à l'ouest, par celle d'Augignac ; à l'est, par la commune de Saint-Saud et, au nord, par celle de Marval (Haute-Vienne). On y trouve les bourg, villages et hameaux suivants :

« Peyrat, Bartoulet, moulin de Masfraulet, sur le Bandiat, Maumont, Fargeas, Les Granges, La Mazorie, La Blanchardie, moulin de La Charelle, sur le Bandiat, château de Létang, Lamalignie, Laulendie, Las Cottas, Chapsat, Les hasseries, Le Ménesplier, Abjat, Les Bardeaux, château de Gropuy, Puyzillou, moulin de Gropuy, sur étang ; Le Chatenet, Labrousse, La Roderie, partie de La Chapelle-Verlaine, La Vizonic, La Juvénie, Chez Gouyou, aux Gravoux, moulin de Lestrade, sur étang, Chabanas, moulin de Reims, Savanat, Le Bouchage.

» Population : En 1365, pour 50 feux, 300 habitants ; au xvii^e siècle, 1,428 ; en 1,804, pour 248 maisons, 1,372 ; en 1852, 1,645 ; en 1856, 1,678 ; en 1861, 1,602 ; en 1866, 1,623 ; en 1872, 1,548 ; en 1876, 1,630 ; en 1881, 1713. »

Le territoire est tout entier sur le sol granitique du Limousin, avec des collines boisées de 249 à 297 et 332 mètres d'altitude et parsemées d'un nombre considérable de ces roches de granit dont nous avons déjà parlé et dont quelques-unes atteignent des proportions colossales. Nous devons signaler, parmi elles, un roc branlant, à mi-côte d'une colline entre Savanat, Reims et Chabanas. Ce monument

druidique, élevé sur un renflement de terrain, est complètement isolé et se compose d'une roche de un mètre de hauteur, appuyée et retenue par deux plus petites et surmontée par une table aussi de granit de 2^m30 de longueur sur 1^m40 de largeur et de 1^m et 1^m30 de hauteur. En 1870 et lors de notre première visite, nous fîmes plusieurs fois et par une seule poussée, osciller cette table sur sa base, en constatant que le mouvement se produisait de l'est à l'ouest. Mais, le 21 juin 1880, nous eûmes la douleur de constater que ce mouvement ne se produisait plus et d'apprendre que l'année d'avant et pour faire pièce au propriétaire, un maçon de la contrée, suivi de deux aides armés de barres de fer, en avait détruit l'équilibre. Le monument n'en existe pas moins, et il mérite encore, ainsi que les blocs épars, la visite des géologues et des érudits.

D'autre part et vers la même époque, un autre maçon, à la recherche de quartiers de granit, fut sur le point de détruire la table du roc branlant de Potperdu, dans laquelle il avait commencé à pratiquer le trou que l'on aperçoit vers le milieu de sa surface supérieure. Il serait donc à désirer que tous nos rocs branlants fussent, sans plus tarder, classés au nombre des monuments historiques, pour en assurer la conservation.

L'abbé Nadaud dit, au sujet des institutions religieuses actuelles :

« Abjac ou Ajac, cure. Patron, saint André, apôtre. Evêque de Limoges y nommoit dès 1532; 680 communicants; decimes, 164 livres. Une chapelle en l'honneur de saint François étoit au haut du bourg; François Texier, écuyer, seigneur de Javerlhac, Abjac, Grospuy et Hautefaye, voulut qu'elle y fut bâtie, par son testament du 1^{er} novembre 1649, signé Bernard. Une autre chapelle bâtie par le même au château de Grospuy, peu avant 1605, existait en 1652. »

Ces deux chapelles n'existent plus et la paroisse n'a d'autre monument que son église romane à deux nefs, dont l'existence remonte du XII^e au XIII^e siècle, d'après l'inventaire des reliques du prieuré d'Altavaux, de la seconde moitié du

xii^e siècle au xiii^e, constatant que le chapelain d'Abjat avait précédemment reçu de l'abbé de Peyrouse des reliques de sainte Agnès et de la croix du Sauveur, qu'il avait remises au cellérier du dit prieuré.

« Has (reliquias) attulit Geraldus cellarius cui eciam ante de sancta Agne et de ligno dominice crucis donaverat capellanus de Abiac quod ab abbate de Petrosa se accepisse fatebatur. » (*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1883, p. 205.)

Dans son testament du 20 septembre 1652, Itier de Magnac lègue à l'église d'Abjac une demi-livre de cire et six deniers pour oblation.

Le 20 mai 1505, Dauphin Pastoureau, seigneur d'Abjat, lègue à cette église : *une chappe de camelot noer une foyz payé.*

M. l'abbé Bernaret y a remarqué un tableau de quelque valeur représentant *les mystères du rosaire*, et le R. P. Carles *une vieille statue en pierre de saint André, avec la date de 1604.*

La frairie de cette paroisse se célébrait et se célèbre encore le jour de la fête de saint André, 30 novembre, et, à cette occasion, les fidèles se rendent en foule près d'une fontaine à dévotions, dont les eaux ont la réputation de guérir des oppressions et maladies de poitrine.

Parmi les anciens curés et desservants, on retrouve :

« En 1540, Jehan Le Reclus ; en 1647, Pourten ; 1679, Antoine Tandau ; 1720, Delavallade ; 1736, Jean de Latour ; 1771, Charles Chauvret de Saint-Remy, et M. Pagès, curé actuel. »

Institutions seigneuriales. — Le seigneur suzerain de la paroisse d'Abjat fut le vicomte de Limoges, au nom duquel Alain d'Albret la vendit à Dauphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac, par acte du 15 mars 1497, dont nous parlerons au chapitre de la paroisse d'Augignac, comprise dans la même vente. Les descendants du dit Pastoureau restèrent d'ailleurs seigneurs d'Abjat jusqu'en 1789, ainsi qu'il sera constaté dans l'historique de la paroisse de Javerlhac.

Quant aux fiefs et aux seigneurs secondaires, voici quelques documents à ce sujet :

1^o *Grosputy*. — Avec château, dont il reste encore le principal corps de logis, flanqué d'une tour ronde et qui appartenait, dès avant le xiii^e siècle, à la famille Brun, d'après Doat, Lespine et Nadaud :

« En juin 1306, devant Robin, vente par *Hellias et Guilhelmo Bruni de Grosso Podio* de cinq sols de rente sur le mas de Jayat, paroisse d'Au-gignac. — 1340, die veneris post exaltationem sancti crucis *Guido Bruni de Grosso Podio*, domicellus parochie de Abjaco. — Guy de Bruni de Grosputy, près d'Abjac, en 1342. — Noble Pierre Bruni, seigneur de Grosputy, en 1437 et 1463, qui en rendit hommage le 21 avril 1464 et mourut le 5 septembre 1495, au château de Grosputy, d'où il fut transporté et enterré devant l'autel de la sainte Vierge, dans l'église d'Abjac. — Jean Bruni, fils de ce dernier et de Jeanne du Verdier, seigneur de Grosputy et de Lestrade, décédé le 10 juin 1527 et fut enterré avec ses père et mère. — En 1540, Jean Brun, seigneur de La Vallade, rendit hommage pour ses maisons de Grosputy et de Lestrade. Sa fille, Catherine Brun, se maria en 1545, avec Annet d'Aubusson et lui porta lesdits fiefs de Grosputy et de Lestrade. »

Il résulte, d'autre part, d'un acte reçu Dànède, notaire, le 16 janvier 1682, à la suite du dénombrement fait par messire François de Beynac, chevalier, que le « repayre noble de Grosputy et le moulin de Lestrade, paroisse d'Abjac, avoient esté attribués à dame Catherine Brun, veuve d'Aubusson, sa bisayeule, qui les auroient aliénés. »

Cette aliénation dut être faite en faveur de François Texier de Javerlhac, petit-fils de Dauphin Pastoureau, qui, dans un acte du 20 mars 1567, est qualifié de seigneur d'Abjac et de Grosputy. Son arrière petite-fille, Henriette Texier de Javerlhac, se maria avec N... d'Aydie et est qualifiée, dans un acte de 1782, de comtesse d'Aydie, de Savignat, Abjat, Grosputy et autres places.

De la famille Texier et d'Aydie, Grosputy passa à celle de Saint-Aulaire, qui le vendit à M. Guyon, lequel le rétrocéda vers 1820 à M. Duvoisin, dont les descendants le possèdent encore.

2° *Lestrade*. — Fief noble qui porte le nom de l'une des plus anciennes familles de Nontron, dont nous avons déjà parlé et sur laquelle Lespine, vol. 62, page 29, s'exprime ainsi :

• Le nom de Lestrade est connu dès le milieu du XI^e siècle. Géraud ou Gérard de Lestrade, issu d'une race de chevaliers établie à Nontron, fut dans sa jeunesse, c'est-à-dire vers l'an 1050, chanoine de Saint-Yrieix, en Limousin, et devint religieux de l'abbaye de Saint-Martial-de-Limoges. Il fut élu abbé de Vigeois l'an 1082. Il mourut le 5 des calendes de janvier 1095 ou 1096 et fut enterré au même lieu, entre la porte du monastère et le mur du chapitre. *Ademarus abbas sancti Michaeli... prefecit monachis Vosiensis monasterii Geraldum cognomento de Lestrada ex equestris genere castri de Nontronio oriendum.* (*Chron. Gaufr. Vosiens, lib. 1^{er} du P. Labbe, fol. 288. — Gall. ch. T. II, col. 594.*) »

Le 25 avril 1464, hommage par noble dame Catherine de Bort, pour sa maison noble de Latrade, les repaires de Morelières et de Ponsoux. (Lespine, v. 57.)

Nous avons déjà vu que, d'après Nadaud et Doat, Pierre Bruni était devenu seigneur de Lestrade avant 1495, par suite de son mariage avec Catherine de Born, dame de Lestrade. Mais ce fief fut vendu, vers 1565, à François Texier par Catherine Brun, veuve d'Aubusson, leur arrière-petite-fille.

3° *La Malinie* ou *Lamalignie*. — Ce fief, ainsi que celui de Baleran, qui, d'après Doat, était en 1498 de la paroisse d'Abjal, appartenait, avant 1559, à une branche de la famille Pecon. Voici ce que nous trouvons à ce sujet :

« 1624, inscription gravée sur la pierre de l'autel de la chapelle du château de Baleran : G. Pecon : M. de Theillac, conjoints : 1624, par légitime mariage. — Le 28 décembre 1658, Guillaumette de Labrousse, damoiselle, femme de feu maistre François Pecon, s^r de La Malignie, avocat en la cour, a esté ensevelye dans la chapelle de Nostre-Dame-des-Clercs de Nontron. — Le 6 avril 1659, Guillaumette Pecon, fille de Guillaume, s^r de Baleran, et de Magdeleine de La Filloulie, du lieu de La Filloulie, paroisse de Marval, a esté inhumée en la chapelle de Nostre-Dame de l'Assomption ou des Clercs es tombeaux de ses devanciers. — Du 7

janvier 1677, devant Danède, acte de vente par Marie de Masfrand, damoiselle, femme de François Pecon, s^r de Lamalignie, y habitant. — Le 26 août 1686, inhumation de Charles de Camaiñ, s^r de Ramefort, habitant au lieu de Baleran, paroisse de Marval, dans la chapelle de Notre-Dame-des-Clercs, dans les tombeaux de ses prédécesseurs, c'est-à-dire dans ceux de la famille Pecon, dont il avait épousé une fille, Marie Pecon, le 2 août 1667. De ce mariage provinrent deux filles, dont une, Renée, épousa Louis Camain, seigneur du repaire de Champniers, et l'autre, Louise, se maria avec Jean de Glenest, seigneur de Montfrébœuf. Ce dernier vendit, le 14 février 1770, la tierce partie du fief de Baleran à M. Jean-François Divernois, dont la petite fille, M^{me} veuve Javerzac le possède aujourd'hui en entier. »

Quant au fief de Lamalignie, il appartenait, en 1770, à Elie Guithon, d'où il passa à la famille de Larret, dont un descendant le vendit, en 1845, à M. Gillot de Létang, qui y fit construire, de 1846 à 1850, un joli castel habité par sa fille unique, mariée à M. de Culan de Villarson.

4° *Labrousse*. — Le 18 janvier 1482, hommage du repaire de Labrousse, paroisse d'Abjat, à Alain d'Albret, par Elie de Puyzillou.

5° *Savanat*. — En 1618, ce fief était à Jehan Le Reclus. Il appartenait dans ces derniers temps à la famille de Saint-Aulaire et aujourd'hui à M. Duvoisin, avocat.

Enfin et parmi les autres seigneurs particuliers figurent :

« 1° Henri de Sully (1), qui de 1326 à 1336, plaida contre le vicomte de Limoges, au sujet de la juridiction des paroisses d'Abjat et d'Augignac ;

» 2° Reimond de Lambertie, qui rendit, le 11 octobre 1541, au vicomte hommage des rentes et domaines qu'il tenait à Nontron, Courbefy, Savinhac et Abjac ;

» 3° Pierre de Trion de Montalembert, chevalier, qui plaidait, en 1704 et 1710, devant le juge d'Abjac, au sujet de rentes à lui dues par ladite paroisse. »

(1) *De Soltico*, que M. Dessalles traduit par *de Souillac*, dans son rapport des archives de Pau de 1842, tandis que Doat, dom Villevieille et M. l'archiviste Raymond dans son inventaire général des dites archives, le font par *de Sully*.

Abjat eut donc sa juridiction particulière, appartenant au vicomte dans le principe et plus tard à divers seigneurs, soit seule, soit réunie avec les juridictions de Savignac et d'Augignac, ainsi qu'il résulte de nombreuses pièces conservées aux archives des Basses-Pyrénées, parmi lesquelles :

« 1304. Enquête par le prévôt de Nontron sur la justice, haute, moyenne et basse d'Abjac et d'Augignac. — 1326. Assises tenues par Pierre Colombet, prévôt de Nontron, pour le vicomte de Limoges, dans les paroisses d'Abjac et d'Augignac, comme membres dépendant de la châtellenie de Nontron. — 1327-1336. Procès entre le vicomte de Limoges et le seigneur de Sully, touchant la juridiction d'Abjac et d'Augignac. — 1336. Lettres de Philippe de Valois accordées au vicomte de Limoges contre le seigneur de Sully, au sujet de la dite juridiction. — 1336. Proclamation en forme d'arrêt faite à Nontron, par laquelle il est défendu à qui que ce soit de troubler le vicomte de Limoges dans son droit de possession et de juridiction desdites paroisses. »

Nous trouvons, d'autre part, parmi les juges et autres officiers ministériels :

« 1^o *Juges*. — En 1610, Desvaux ; 1619, Jehan de Labrousse ; 1623, Léonard Védrenne ; 1632, Jehan du Reclus ; 1654, Petit ; 1679, Léonard Gaillard ; 1698, Gauthier ; 1700, Pierre Desvaux ; 1716, François Desvaux ; 1751, François Cheyron ; 1753, François Desvaux, sieur de Lompré ; 1772, Pierre Desvaux ; 1789, Pastoureau de Labesse.

» 2^o *Lieutenants de juges*. — En 1620, Jehan Mousnier ; 1658, Hélié Vieillelard ; 1663, Jehan Mousnier ; 1671, Pierre Laville ; 1679, François Delaville ; 1679, Cheyron.

» 3^o *Procureurs d'office*. — En 1585, Jehan de Labrousse ; 1679, Pierre Gauthier ; 1626, Pierre Biguot ; 1695, Pierre Desvaux ; 1696, Jehan Desvaux ; 1716, François Desvaux ; 1750, Pierre Voudon ; 1773, Pierre Desvaux.

» 4^o *Greffiers*. — En 1620, Duguadonneys ; 1623, Etienne Mousnier ; 1640, Guillaume Mousnier ; 1646, Léonard Mousnier ; 1680, François Mousnier ; 1719, Jean Mousnier ; 1750 à 1789, autre Jean Mousnier.

» 5^o *Notaires*. — En 1580, Petit ; 1620, Jehan Mousnier ; 1629, Dumonteilh ; 1634, Henri Gauthier ; 1640, Chaslard ; 1642, Pierre Delaville ; 1646, de Masfrand ; 1656, Danède ; 1660, Léonard Mousnier ; 1686, Pierre Gauthier et Pierre Biguot ; 1693, Deschamps. »

Le bourg d'Abjat était aussi la résidence d'un sergent et il n'est plus aujourd'hui que celle d'un notaire, rétablie après 1800 et dont la charge a été successivement occupée, depuis, par M^{re} Danède, Brognac, Gros-Devaud et le notaire actuel.

Enfin, et pour clore ce précis historique des paroisse et commune d'Abjat, nous devons signaler le tragique événement dont ce bourg fut le théâtre en 1640, et au sujet duquel nous lisons dans l'*Histoire d'Aquitaine*, de M. de Verneilh :

« François de Vaucoucourt... capitaine d'une compagnie de chevau-légers... s'étant présenté dans le bourg d'Abjac, à la tête de quelques cavaliers, les habitants, craignant que ce ne fût à mauvais dessein, se soulevèrent. Cependant, la troupe de Vaucoucourt passa outre, en se dirigeant vers le Bandiat pour aller, disait-on, enlever une fille d'un village voisin, appelé Fargeas ; mais, au passage de cette rivière, il y eut un nouvel engagement plus vif que le premier. Plusieurs furent blessés de part et d'autre. Un particulier, nommé Simon Masfranc, y fut tué ; le capitaine Vaucoucourt y perdit la vie. Quoi qu'il en soit du véritable motif de cet événement, on le présenta comme une félonie, comme une sédition contre le service du roi... »

De là procès devant la Cour de Nérac, sous la présidence de M. Etienne Soullé, maître des requêtes, sur les poursuites de Gaston de Vaucoucourt, frère du défunt, et sentences des 6 et 8 mai 1644, dont nous avons copie et desquelles nous extrayons ce qui suit :

« Déclare, le s^r..... déchu de son office de sergent royal vacquant par forfaiture, et le condamne à être rompu et brisé vif sur un échafaud dressé sur la place de Nérac, et ce fait son corps mis et attaché sur une roue pour y demeurer jusqu'à ce que mort s'en suive. Le dit appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour savoir de lui par sa bouche la vérité de ses complices, ayant un écritau devant et derrière, où seront écrits ces mots : *Séditieux et meurtrier*... Le condamne au payement de deux cens livres pour lesglise ou le defunt a esté inhumé... Vu les procès-verbaux de question du dit... et l'audition sur la scellete des s^{rs}..... ordonne (par second jugement du 8 mai) que ses deux inculpés seront appliqués a la question... Condamne le s^r..... à servir le Roy par force en ses galères durant l'espace de trois ans. Et au regard de quatre habitans...

prisonniers, ordonne qu'il sera plus amplement informé dans le mois. Et en ce qui regarde seize autres... les déclare contumaces et défaillants... En condamne dix à estre rompus et brisés vifs sur un échafaud qui sera dressé sur la place publique du bourg d'Abjac... Condamne huit autres... à estre pendus et étranglés à des potences qui à ces fins seront dressées en la dite place, si pris et appréhendés peuvent estre, sinon en effigie... Ordonne que quatre autres seront pris au corps pour être conduits ès prisons du château de Nérac, pour répondre sur les charges et informations contr'eux faites... Déclare quarante-un habitans contumaces et défaillants... atteints et convaincus des crimes de sédition et révolte contre les armes du Roy... Déclare quarante autres habitans... et généralement tous ceux du bourg et paroisse d'Abjac suffisamment atteints et convaincus des dits crimes de révolte et sédition... Les condamne en cinq mille livres envers le Roy, applicables à la réparation du présent château de Nérac... Condamne, en outre, tous les sus-nommés en trois mille livres pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt... à distribuer aux esglises et couvent de Thiviers et de Nérac... Ordonne aussi que les cloches du bourg d'Abjac seront descendues et que la principale sera portée en l'esglise de Thiviers, en la chapelle ou ledit sr de Vaucoucourt a esté inhumé... et les autres cloches portées à Limoges... Declare les dits habitans d'Abjac déchus de leurs foires et marchés... que leur halle sera desmolie et qu'à sa place érigée une piramide sur laquelle sera gravé le présent jugement. . Qu'au lieu ou le dit de Vaucoucourt a esté tué sera placée une croix ou le jugement sera aussi gravé... Condamne, en outre, les dits habitans en quinze mille livres de dommages-intérêts et aux despens... »

Plus tard et après avoir traité avec les héritiers du défunt au prix de 28,000 livres, les habitants d'Abjat eurent recours à la clémence royale et obtinrent, en août 1644, des lettres d'abolition qui permirent aux fugitifs de rentrer dans leurs familles.

Mais, quelle fut la cause de cette rébellion ? Les jugements n'en parlent pas, et faut-il admettre qu'il s'agissait de s'opposer à l'enlèvement d'une jeune fille ? Nous serions porté à le croire, en voyant figurer dans les poursuites, le père, l'oncle maternel et tous les parents de celle-ci, sans parler de la tradition et d'une complainte populaire en patois, faite à l'époque même de cet événement. Nous en avons entendu parler souvent dans notre jeunesse, et, il y a une dizaine d'années, nous avons pu nous en procurer plusieurs

couplets, incomplets et trop informes pour être reproduits. Il en résulterait que M. de Vaucoucourt, après avoir écarté le premier obstacle à l'entrée du bourg d'Abjat et après avoir été admonesté par les bourgeois rassemblés sous la halle, aurait continué à chevaucher sur Fargeas en descendant vers le Bandiat, où aurait eu lieu l'engagement dans lequel le fils du chirurgien aurait, d'un coup de carabine, tué M. de Vaucoucourt, dont le cadavre aurait été immédiatement enterré dans le lit même de la rivière et sous le pont de la Charelle.

Il est bien entendu, cependant, que nous ne faisons, en cela, que reproduire cette tradition, sans rien affirmer à ce sujet.

Quant à la halle, aux foires et marchés ils furent sans doute rétablis, puisque une halle existe sur la place de l'église et qu'il s'y tenait, en janvier, juin et décembre, trois foires, qui viennent d'être portées à douze, à tenir le dernier mardi de chaque mois et le premier lundi de décembre.

III. — *Commune d'Augignac.*

Cette commune, également située en entier sur le terrain granitique, est limitrophe de celles de Savignac, Abjat, Pluviers, Saint-Estèphe, le Bourdeix et Nontron, et l'on y trouve les bourg, villages et hameaux ci-après :

« Les Bregères, Laubanie, le Maine-du-Bost, la Bouffarie, Maison-Neuve, moulin de Nébout, moulin de Millaud, Augignac, Pouzol, Lacour, Tignac, moulin de Tignac, La Peyre, moulin de La Peyre, les Chadeaux, Ribadiéras, moulin de Leygurat, la Tavernerie, Puybegout, moulin des Vergnes. »

Ce territoire, où l'on trouve des altitudes variant de 246 à 303 mètres, est arrosé par le Bandiat et par quatorze étangs formant autant de cours d'eau. Sa population a été successivement : En 1365, pour 33 feux, de 198 habitants ; au XIII^e

siècle, 430 ; en 1804, pour 180 maisons, 964 habitants ; en 1852, 1,289 ; 1856, 1,288 ; 1861, 1,222 ; 1866, 1,239 ; 1872, 1,215 ; 1876, 1,320 ; 1881, 1,400.

La contrée est très boisée ; l'on y trouve les mêmes blocs de granit que dans les communes voisines, et l'on y signale particulièrement, dans une pièce de terrain dite de Clavelière, entre Augignac et les Chadeaux, un amas de rochers superposés en forme de pyramide de six mètres environ de hauteur. Cette sorte de monument, appelé *Rocho Eyzido*, figure ainsi un *menhir* isolé et probablement fait de main d'homme, en même temps que les dolmens voisins de Pot-Perdu, Saint-Estèphe et Abjat.

La tradition parle aussi d'anciennes découvertes de souterrains dans la butte qui avoisine l'église, ce qui donne à penser qu'il a dû y exister un château-fort, à l'abri duquel auraient été élevées les premières constructions du bourg.

Ce premier état des choses devait, d'ailleurs, être fort ancien, à en juger non-seulement par les cercueils en pierre découverts en 1873, autour de l'église et dans le cimetière primitif, mais encore dans celui qui dut le remplacer vers le xii^e siècle. Ces derniers furent découverts en 1874, à l'occasion de la construction d'une maison d'école sur l'emplacement de ce second cimetière, abandonné depuis longtemps et converti en place publique. On trouva dans ces cercueils des ossements réduits en poussière et des vases destinés à contenir de l'eau bénite, dont les uns, en terre grise et en forme de pot, et d'autres en terre rougeâtre, sans col, évasés, par le bas et se terminant en rotonde, avec petite ouverture au sommet, d'après les deux échantillons envoyés par nous au Musée de Périgueux.

Quant à la paroisse et à l'église actuelle, voici ce qu'en dit Nadaud :

« Auginhac, Ouginhac, 1456 ; cure dès 1189. Patron, saint Martial ; 980 communicants. Décimes, 138^u. L'évêque de Limoges y nommoit en 1531, 1657. Il y avoit une chapelle, au cimetière, déliée à saint Michel ; une à saint Jean, près de l'église. »

Par son testament du 30 septembre 1352, Itier de Magnac légua à l'église : *Dimidia libra cere et sex denarios pro oblatione semel solvendos.*

Le 20 mai 1503, Dauphin Pastoureau lui légua : *Une chappe de camelot noer uns foys payée.*

Il résulte donc de ces documents écrits que le style de cette église remonte au moins au xii^e siècle, ce qui est confirmé par les appréciations suivantes de M. l'abbé Bernaret :

« Le style roman de son portail à plein cintre, décoré de deux colonnettes de granit avec chapiteaux à monstres et à rinceaux, ouvert dans le mur latéral du côté sud, surmonté et défendu, à l'angle sud-ouest, d'une guérite à mâchicoulis, démontreraient suffisamment qu'elle est antérieure au xiv^e siècle. Cette église n'avait qu'une seule nef avec chœur ovale supporté par quatre colonnes à chapiteaux historiés et précédé d'une coupole à demi-octogone, au-dessus de laquelle est le clocher. Mais, par suite de réparations entreprises, en 1873-1875, sur les plans de M. Mandin, architecte, deux moitiés de nef ont été encadrées dans les côtés latéraux de l'église romane. »

Parmi les autres bienfaiteurs de l'église, nous devons signaler damoiselle Magdeleine-Angélique de Labrousse, dame de Verteillac, le Chadeuil, Bourg-de-Maisons, Saint-Martin-le-Point, Saint-Front-de-Champniers, Nontronneau et autres places, laquelle, par acte passé au château dudit Saint-Martin, devant Jananihat, notaire, le 6 décembre 1723, déclara autoriser :

« Messire Gabriel Dalesme, docteur en théologie, prestre et curé d'Au-gignac, de bastir dans son pré de sa mestayrie des Chamouleaud un réservoir à tenir poisson... En faveur de quoy le dit sieur curé s'engage pour luy et ses successeurs dire et faire dire tous les ans et perpétuellement, le troisieme de juillet, un service d'une messe chantée pour le repos et asme du feu haut et puissant seigneur messire Nicolas de Labrousse, chevalier, comte de Verteillac, mareschal de camp des armées du Roy, gouverneur de Monsieur, lieutenant de Roy de Périgord. Et en considération du tableau de la sainte famille, dont la dicte damoysselle a fait don a la chapelle de Nostre-Dame de l'esglise du dit Auginial, outre le dit service, il sera aussy dict et chanté un *De profundis* hautement, et le jour

de la saint Nicolas, sixiesme décembre, à l'intention du dict seigneur père de lad. damoyse... Que si le dict curé y manque, le dict rezervoir sera et appartiendra à lad. damoyse en lestat quil sera, sans estre obligée d'aucun remboursement. »

On trouve encore, parmi les autres curés et desservants :

• En 1459, Bernardus Lagrange, capellano de Auginhaco ; 1503, Martialis Filhou, vicario ; 1639, Joseph de Badailbac, qui, par acte du 16 juillet 1641, transigea au sujet des dismes, avec les habitants, lesquels, y est-il dit, s'engagent à payer la vingt-et-unième gerbe de froment, seigle, orge, avoine et baillarge, la vingt-unième partie des vins, chanvre et laine et la trente-unième de bled noir ; les propriétaires restant tenus de mettre à part en un gerbier séparé cette dime des bleds, à la condition que le curé iroit et enverroit dans leurs granges ly faire battre, après quoi il feroit emporter les grains a ses despens et laisseroit les pailles ; 1655, Darfeuille ; 1659, Nadaud, curé, d'Eyriaud, vicaire ; 1670, Dupeyrat ; 1681, Chantereau, vicaire ; 1685, Jean Chaumay ; 1686, Antoine Tandean, curé ; 1744, Léonard Briguët ; 1746, Joseph Daniel ; 1763, Pierre Rousset. Le curé actuel est M. Ruffat. »

Frairie, le 30 juin de chaque année.

Régime civil et seigneurial. — La seigneurie d'Augignac appartint au vicomte de Limoges jusqu'au 15 mars 1497, époque à laquelle, par acte passé à Montignac, Alain d'Albret vendit à Dauphin Pastoureau :

• Sçavoir est nos paroisses nommées d'Abjac et d'Augignac, assises et situées pres et en la jurisdiction de nostre ville de Nontron, aveques tous leurs droitz, domaines, maisons, manoirs, villaiges, maynemens, borderies, prés, terres, boys, pasturaiges, estaings, molins moulans, garennes, forets, colombiers... dixmes, cens, rantes, honneurs, acptes, hommes tenanciers, emphiteotes, guet de garde, droit de peage, de comport et travesse, directe et fonciere seigneurie, en toute justice haulte, basse et moyenne et tous aultres droys et devoirs... Et ce pour le prix et somme de deux mille livres tournois... Sauf et reservé... lomaige-lige et serrement de fidelité... et aussy la souveraineté et prehemence de nostre ressort, tant de Nontron que aultre... » (Voir, pour plus de détails, les actes de vente précités.)

En 1554, Dauphin Faure, dit Baillot, élu à Périgueux et qualifié de seigneur d'Augignac, dont son arrière petit-fils, François du Faure, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de ses gardes, était possesseur jusqu'en 1634, date de sa mort. Mais le 22 avril 1637, au Châtelet de Paris, sa veuve, remariée avec le président d'Aguesseau, s'en rendit adjudicataire et la conserva jusqu'au 5 octobre 1655, époque à laquelle et par acte homologué au Parlement de Paris, le 19 mai 1656, elle revendit cette seigneurie à Philibert-Hélie de Pompadour. Plus tard et le 2 avril 1735, par autre acte reçu Grolhier, notaire, dame Françoise de Pompadour la revendit à messire Jean-Armand Dulau d'Allemans. Le fils de ce dernier, Jean-Louis-Antoine Dulau, marquis d'Allemans, en fit, par acte reçu Boyer, notaire, du 18 octobre 1765, ainsi que des terres et seigneuries de Champniers, Piégut, Pluviers et Saint-Barthélemy, donation à dame Antoinette Dulau d'Allemans, sa fille, mariée, suivant acte du même notaire, du 25 février 1763, à haut et puissant seigneur Gabriel-Louis, comte de La Ramière, auquel il en fut fait cession, par autre acte du 17 mars 1769, devant Boulard, notaire à Paris, après le décès sans enfants de la dite dame. Mais, avant 1776, la seigneurie d'Augignac dut être cédée à M. de Lavie par M. de La Ramière, d'après la mention suivante contenue dans l'inventaire de 1789, dressé après le décès de ce dernier :

• Bail à cens d'un champfroid près le bourg d'Augignac, consenti par messire Marie-Arnaud de Lavie, baron de Nontron, comme seigneur d'Augignac, en faveur de messire Adrien-Sicaire Texier, seigneur de Taliveaud, le 29 novembre 1776.

• Signé : GROLHIER, notaire. •

Jurisdiction. — Ainsi qu'il résulte du susdit acte de vente des paroisses d'Abjat et d'Augignac, ces paroisses ressortissaient antérieurement de la justice de Nontron et des officiers du vicomte de Limoges, dont le prévôt tint ses assises au bourg d'Augignac en 1326 et 1334. Après cette vente, Dauphin Pastoureau y installa ses officiers particuliers pour

ces deux paroisses et celle de Savignac. Il en fut de même de la part de chaque nouvel acquéreur, d'après le relevé suivant du personnel :

« En 1585, Jehan de Labrousse, procureur d'office d'Augignac et Savignac, Pierre Deschamps, greffier ; 1624, Jehan Deschamps, greffier ; 1625, Léonard Védrenne, juge d'Augignac ; 1660, Jean Forien, juge ; 1670 à 1699, Estienne Eyriaud, avocat et juge de la juridiction d'Augignac et lieutenant de celle de Saint-Estienne-le-Droux, icelles jointes ; 1709, François de Labrousse du Bosfrand, s^r de Fontenelles, avocat et juge du marquisat du Bourdeix, de Piégut, Champniers et de la baronnie d'Augignac ; Jean Allafort, greffier ; 1740, Jean de Labrousse, sieur du Bosfrand, avocat et juge des mêmes juridictions ; 1771, Jean-Baptiste-Michel de Mazerat, avocat et juge sénéchal des terres et seigneuries de Piégut, Pluviers, Augignac, Saint-Barthélemy et Champniers ; Ribadeau-Dumaine, greffier d'Augignac et Savignac. »

Parmi les anciens notaires royaux : En 1664, Vernueilh ; 1667, Biguot ; 1694, Jean Verneuilh, habitant à Puybegout ; 1697, Bernard.

Si du fief suzerain nous passons aux arrière-fiefs, nous trouvons :

1^o *Légurat*. — Avec château-fort bâti sur motte et dont il reste le corps de logis, flanqué aux quatre angles de tours rondes, dont une démolie et les trois autres privées de leurs mâchicoulis et de leurs toits en poivrière.

Ce château a dû être restauré ou reconstruit du xiv^e au xv^e siècle, sur l'emplacement d'un premier qui remonterait au moins au xii^e, d'après les documents suivants :

« 1336. Hommage à Ytier de Maignac par Alzias Flameng du chateau de Légurat, paroisse d'Auginhac, de divers cens et rentes.

» Die Jovis post octavas Maij beati Marcialis, anno Domini M^o trecentesimo sexto. » (Doat.)

Dans l'inventaire de La Ramière de 1789, le même hommage est ainsi mentionné :

« 1336. Deux hommages de Légurat, Augignac, Lacour et La Bouffarie, rendu le premier par Alzias Flameng au vicomte de Limoges, à cause de sa châtellenie de Nontron, de l'an 1336, extrait et collationné par Du-brassay. »

Au xiv^e siècle, Légurat était passé de la famille Flameng aux mains de celles du Chasteau et Aimeric, puis aux Trion ou Tryon de Montalembert, ainsi qu'il appert du mariage, en 1350, de Pierre de Trion, chevalier, avec Béatrix d'Aimeric et de Guillemette du Chasteau, dame de Légurat, et d'un extrait de dom Villevieille, relatif à une concession consentie par les vicomtes de Rochechouart, au mois de septembre 1498, en présence de noble homme Clément de Trion, capitaine de Rochechouart, seigneur d'Ardillères et de Léguras. A partir de cette époque jusqu'en 1807, Légurat resta aux mains de cette famille. Ainsi, nous trouvons :

« Une obligation du 4 septembre 1645, reçue Mousnier, notaire, en faveur de dame Jeanne de Cagniac, dame d'Espauvillier, Légurat et autres places, veuve de feu Michel de Trion, vivant seigneur des dits lieux, habitant au château noble de Légurat, paroisse d'Augignac. En 1665 et dans le catalogue des nobles dressé par M. Pelot figure : Jean Trion, seigneur de Leygurat, habitant d'Augignac, deux chardons de gueule au champ d'or. — Du 28 avril 1710, sentence de M. Desvaux, juge d'Abjat, en paiement d'arrérages de rente à messire Pierre de Trion de Montalembert, chevalier, seigneur de Pauvilliers, Brus, Légurat et autres places, habitant audit château. — Du 15 août 1772, assignation à fin d'arpentement de terrains arrentés, à la requête de messire Pierre-Philippe-Ignace de Trion de Montalembert, seigneur des dits lieux, habitant au dit château. — En 1775 et 1776, devant Grohier, reconnaissances de 41 rentes en faveur de Pierre-Claude-François de Trion de Montalembert. — Le 8 mai 1789, traité et partage du domaine de Légurat entre M^{me} de Montalembert et ses deux enfants. — Enfin, en 1807, vente du dit domaine par le vicomte Athénaïs de Tryon-Montalembert, chevalier de Saint-Louis, à M. de Saint-Aulaire, dont les descendants l'ont revendu, il y a une vingtaine d'années, à M. Lériget. »

2^o *Lacour*. — Dont Clément Dulcier, seigneur du dit lieu, rendit hommage au vicomte, le 4 avril 1483.

3^o *La Peyre*. — Village où existent encore deux anciennes maisons nobles, flanquées chacune d'une tour ronde et dont l'une appartenait à la famille Verneuil, d'après les documents ci-après :

Le 21 février 1681, devant Laud, notaire royal, au château de Nontron :

« Ont esté presens comme en vray jugement haut et puissant seigneur messire Philibert-Hélie de Pompadour, chevaller, conseiller du Roy, marquis de Laurière, seigneur du Bourdeix, Nontron, Auginhac... Et Jean de Verneuil, seigneur de La Tour... Par lequel le dict seigneur a esté dict que depuis le vingt-sixième décembre 1660, dont il y a vingt ans passés, led. sieur de La Tour a demeuré dans sa maison, pendant lequel temps il a reçu de luy plusieurs bons et agréables services avec soins et assiduité pour le bien de ses affaires, desquels ledit seigneur est pleinement satisfait, sans quil ayt donné aucun appointement au dit sieur de La Tour. C'est pourquoi desirant reconnoistre par quelques grâtitudes lesd. soins et services fidelles, iceluy seigneur de sa franche et liberalle volonté. .. luy a fait don et delaissement... Sçavoir est de dix pièces de poisson de rente seconde dhue aud. seigneur et que luy et ses autheurs ont accoustumé de jouir et prendre sur lestang appele de La Peyre, paroisse d'Auginhac... Outre et pardessus, le dit seigneur... luy donne par ces présentes à luy et aux siens permission de faire poser et mettre des girouettes sur sa maison de La Peyre, scituée dans la terre et justice de la seigneurie dud. Auginhac et faire, proche de la dite maison, un colombier a pied et une garenne si bon luy semble et aux siens, au lieu et endroit qui sera plus commode dans leurs fonds... » (1)

(1) Voici, au point de vue des droits et usages de l'époque, quel était l'état de la jurisprudence sur cette matière.

Girouettes. — Les seigneurs ne peuvent empêcher leurs vassaux et sujets de mettre des girouettes sur leurs bâtiments. Quelques-uns exceptent les girouettes quarrées, que l'on prétend être des marques de seigneurie, apparemment parce qu'elles sont en forme de bannière. (Code rural, édition de 1762. Voir aussi Freminville, les dictionnaires de jurisprudence de Guyot et de pratique de Ferrière.)

Colombier. — Le colombier à pied, ayant des boulines jusqu'au rez-de-chaussée est ordinairement considéré comme une marque de justice. Cela n'est pourtant vrai que dans les coutumes où il n'est pas libre à tout le monde d'en avoir. (Code rural). D'Espesse enseigne que lorsqu'il n'y a aucune convention expresse ni coutume, les seigneurs particuliers ne peuvent empêcher que leurs vassaux ou sujets ne bâtissent des pigeonniers en leurs terres, arrêts de 1590, 1562, 1571, 1578 et 1626. (Voir aussi Salvaing, Guyot et Merlin.)

Garenne. — A l'égard des garennes forcées, dit le Code rural, c'est-à-dire fermées de murs ou de fossés pleins d'eau, toutes sortes de personnes peuvent en avoir sans titre. La possession seule, dit M. Guyot, ne suffit pour avoir une garenne ouverte, il faut un titre formel... Personne ne pouvait autrefois en avoir s'il n'en avoit obtenu du roi la concession... et même, dans ce cas, lorsque les lapins faisaient des dégâts trop considérables, on ordonnait la destruction des garennes en permettant à chacun d'y chasser sans risques d'amende, ordonnance du roi Jean, de 1355, autre de Charles V, de 1356, et ordonnance de 1669.

« Du 19 août 1682, devant Biguot, notaire royal, reconnaissance de rente par Jean Verneuil, sieur de La Tour, proche La Peyre d'Auginhac, en faveur du monastère de Saint-Pardoux-la-Rivière, sur la dite tenance, et la dame prieure luy a anobli sa maison avec huit journaux et demy denclos, sous le debvoir et hommaige dune paire dheures de la valeur de trente sols a muance de prieure et tenantier et un boisseau froment au lieu de trois coupes. »

« Du 7 juillet 1707, devant Jalanihat, cession par Ignace de Verneuil, s^r de Saint-Paul, habitant en sa maison noble de La Tour, près de Lapeyre, paroisse d'Auginhac. »

Parmi les autres fiefs entièrement disparus, nous retrouvons dans Doat les deux suivants, d'après les hommages rendus à Ytier de Maignac, savoir :

« En 1299, par Audoyne Aspreta, donzel de Nontron, pour tout ce qu'il tient au mas de Vieillecourt et sur les mas de La Faye et de Sainte-Suzanne, paroisse d'Auginhac. *Die dominica ante festum beati Michaelis an^o Dⁱ m^o ducentesimo nonagesimo nono.*

« En 1319, par Géraud Ytier, donzel d'Auginhac, chastellenie de Nontron, sur le mas de Sainte-Suzanne. »

Aujourd'hui, Augignac n'est plus qu'une simple commune sans résidence de juge ni de notaire, et il ne s'y tient qu'une foire, le 12 janvier de chaque année. (1)

(A suivre.)

R. DE LAUGARDIÈRE.

(1) La mort de notre regretté confrère nous empêchera de poursuivre jusqu'au bout ces intéressants travaux de statistique. Cependant, grâce aux notes que M. Maurice de Lasserre a bien voulu nous envoyer, nous serons en mesure d'achever prochainement la monographie du canton de Nontron; mais celles des cantons de Bussière-Badil et de Mareuil, qui restaient à publier, ne paraîtront peut-être jamais.

RÉTABLISSEMENT DE L'HOPITAL DE MONTIGNAC.

L'an mil sept cens cinquante huit et le dix sept du mois de juin apres midi, regnant Louis, roy de France et de Navarre, dans le parloir du monastère des religieuses de Sainte Claire de la ville de Sarlat, pardevant le notaire roial et temoins soussignés, ont été présents, personnellement constitués messieurs M^{rs} Jean Bardou et Jean Devignés, sieur de Fonfroide, avocats en parlement, habitants de la ville de Montignac, agissants comme sindies de la ville et communauté de Montignac, en vertu de la delibération du vingt huit may dernier, qui a été contrôlée et dont la minute demeurera attachée au présent contrat, par lesquelles parties a été dit que très haut et très puissant seigneur messire Emanuel-Dieudoné d'Hautefort, comte de Montignac et marquis d'Hautefort et autres places, mareschal des camps et armées du roy, commandant de ses ordres, et cydevant ambassadeur à la cour de Vienne, ayant témoigné le pieux désir qu'il avoit de voir rétablir dans son comté de Montignac l'ancien hôpital qui servoit pour le soulagement des pauvres malades, la communauté dudit Montignac a crû qu'elle ne pouvoit donner à son seigneur de plus fortes marques de la soumission qu'elle porte à ses volontés qu'en acquérant l'ancien couvent des religieuses de Montignac, qui appartient présentement aux religieuses de Sainte Claire de Sarlat, pour rétablir dans cette maison un hôpital pour les malades, dans l'espérance que ledit seigneur voudra bien continuer à laditte communauté l'honneur de sa puissante protection, dont elle a ressenti dans tous les tems les plus grands effects. Pour donc seconder la grande piété dudit seigneur, laditte communauté de Montignac delibera, le dix neuf octobre dernier, de demander à monseigneur le marquis de Tourny, intendant en Guienne, la permission d'acquérir laditte maison, ce qu'il eut la bonté de leur accorder, par son ordonnance du vingt un du même mois d'octobre. Monseigneur l'intendant a porté ses bontés plus loin, car il a fait estimer laditte maison et enclos, et quoique l'estimation eut été portée à huit mille cinq cens livres, il a trouvé à propos de la réduire à huit mille livres, payables en quatre pactes de deux mille livres chacun, ajoutant que ces pactes étant convenus, il falloit passer le contrat. Touts ces actes, qui sont la delibération du dix neuf octobre, la requette et ordonnance du vingt un octobre, ont été bien con^{lées} et tout presentement remis au no^{rs} soussigné pour être attachés à la minute de ce contrat. Tout ce dessus aiant été fait du consentement de monseigneur l'illustrissime et reverendissime seigneur Henry

Jacques de Montesquiou, évêque, seigneur et baron dudit Sarlat, conseiller du roy en touts ses conseils, et du consentement de la communauté des dames religieuses de Sainte Claire de cette ville. A été présente dame Pétronille de Losse, supérieure du présent monastère, assistée des dames mère seconde, conseilères et discrettes soussignées, étant au dedans de la grille dudit parloir et au dehors d'ycelle de M^r M^{re} George Loys, avocat en parlement, syndic honnoraire desdites dames, hab^t dudit Sarlat ; lesquels, en conséquence de la permission que Sa Majesté leur en a accordé par ses lettres patentes du mois de juin mil sept cens cinquante, signées Louis, et plus bas Phelippaux, lesquelles sont restées entre les mains desd. dames, et l'approbation de mondit seigneur évêque, de leur bon gré et volonté, ont vendu purement et simplement et a perpétuité, aux dits sieurs syndics de lad. ville et communauté de Montignac stipulants et acceptants, sçavoir est l'entière maison, lieux claustraux, bâtimens, cours et enclos, situés dans laditte ville de Montignac et dans le fauxbourg appelé Chef du Pont, ensemble tout ce qui composoit l'ancien couvent des religieuses de Montignac, en quoy que le tout puisse consister et sans qu'il soit nécessaire de les confronter, d'autant que les partis sçavent parfaitement en quoy le tout consiste. Lad. vente a été faite pour le prix et somme de huit mille livres que lesdits sieurs syndics s'obligent de payer, conformément à l'ord^e de monseigneur l'intendant, sçavoir deux mille livres au premier septembre mil sept cens cinquante neuf, autres deux mille livres une année après, et ainsi d'année en année jusques au final payement, en payant l'intérêt du tout a compter du premier juillet prochain, nonobstant les pactes, moienant quoy laditte dame supérieure et ledit sieur syndic se sont demis et disvetus de laditte maison et enclos et en ont invetu lesdits sieurs syndics de Montignac, avec consentement qu'ils en prennent possession quand bon leur semblera et sans rien reserver sur yceux que les cens et rentes qui sont dûs aud. seigneur marquis d'Hautefort et encore ceux qui pourroient être dûs à d'autres seigneurs, s'il y en a ; des arrérages desquels cens et rentes laditte dame et sieur syndic tiendront quittes les dits sieurs syndics de Montignac jusques au jour présent. Se réservent encore le droit de colonnage pour ceux qui ont travaillé et fait venir la recolte qui est dans ledit enclos, et enfin laditte dame supérieure et ledit sieur syndic se réservent la nature, priorité et privilège de leur hipothèque jusques a l'effectif et entier payement du prix de laditte vente et promettent de garantir les choses cidessus vendues envers et contre touts, et a ce dessus faire et tenir lesdites parties ont obligé sçavoir lesd. sieurs syndics de la ville et communauté de Montignac aud. nom, tous les biens de laditte communauté presents et avenir, et lesd. dames et sieur syndic, touts les biens de laditte communauté presents et avenir, sous toutes les obligations que de droit, en presence de

Joseph Beaune et Jean Lambert, praticiens, temoins connus, hab^{ts} dud. Sarlat, qui ont signé avec mondit seigneur évêque, lesdites parties et moy.

Signé : † Henry JACQUES, évêque de Sarlat; S^r de LOSSE, *supérieure*; de VASSAL, *vicair*; S^r de S^t-MICHEL, S^r de l'ANNONTIATION, S^r LANGELIQUE, S^r de BEAUMON, S^r de S^t-ANDRÉ, S^r de S^t-PIERRE, *discret*; S^r de S^t-BENOIT, *procureuse*; LOYS, *sindic*; BARDOU, *en sad. qualité*; FONTFROIDE, *en sad. qualité*; BEAUNE, LAMBERT, LAGRANGE, *notaire royal*.

(Archives notariales de Sarlat.)

Pour copie conforme :

LOUIS CARVÈS.

NÉCROLOGIE.

M. FAUGÈRE.

Quelques jours après la mort de notre éminent confrère M. Faugère, arrivée le 15 mars dernier, le journal l'*Indépendant de la Dordogne* publiait les lignes suivantes, que nous faisons un devoir de reproduire :

« Nous annonçons avec le plus vif regret la mort de notre compatriote M. Prosper Faugère, ancien ministre plénipotentiaire. Ancien directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères, il avait été admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1880, après quarante ans de services distingués au département.

» Pendant longtemps, M. Faugère avait compté parmi les plumes politiques les plus exercées et les plus brillantes des Affaires étrangères ; plus tard, les lettres et l'histoire avaient absorbé son activité, et elles ont rempli, on peut le dire, les dernières années de sa vie.

» Il avait bien voulu, à plusieurs reprises, se faire le collaborateur de l'*Indépendant de la Dordogne*, où il avait publié notamment (voir nos numéros des 4 et 5 octobre 1885) une étude politique très remarquable, sous ce titre : *Résumé de la situation présente, par un Périgourdin à ses compatriotes*.

» Il venait tous les ans passer plusieurs mois en Périgord, dans sa propriété de la Ribeyrie, près Bergerac.

» M. Faugère était un érudit et un lettré, et parmi nos grands écrivains, Pascal est celui qu'il cultivait avec le plus d'amour. Pascal et les admirateurs de Pascal doivent à M. Faugère la première édition des *Pensées*, d'après le manuscrit original découvert par Cousin.

» Depuis lors, M. Faugère n'avait cessé de travailler à une édition définitive de ce maître incomparable, et le premier volume, précédé d'une introduction aussi savante qu'ingénieuse, avait paru au commencement de cette année. Un peu auparavant, M. Faugère avait publié les écrits inédits de Saint-Simon, qui forment six volumes d'un intérêt capital.

» Chez M. Faugère, l'écrivain était digne de ces grands modèles. Nul n'avait plus souci du beau style, n'était plus pénétré des traditions littéraires du xvii^e siècle et n'en goûtait les productions avec un plaisir plus affiné.

» M. Faugère est mort, en pleine activité, d'une bronchite qui n'avait pris de caractère alarmant que dans ces derniers jours.

» M. Faugère était âgé de 79 ans : on l'a enterré hier à Saint-Sulpice, au milieu d'une affluence d'amis. »

M. LE COMTE MAXENCE DE DAMAS D'HAUTEFORT.

Mes relations amicales et intimes avec le comte Maxence de Damas-Hautefort, mort le 14 avril 1887, m'ont valu l'honneur d'être désigné pour écrire l'article nécrologique auquel a droit chacun des membres que la mort enlève à la Société historique et archéologique du Périgord ; mais y a-t-il là des titres suffisants pour retracer dignement la vie de celui qui fut toujours le modèle parfait de l'honneur, de la bonté, de la distinction et de la fidélité ? Hélas ! non. Aussi, dans mon impuissance, je ne crois pouvoir mieux faire que de répéter ici les touchantes paroles que le vénérable curé-doyen de Saint-Agnan-d'Hautefort nous faisait entendre à la fin du service funèbre de notre regretté collègue :

» Vous parlerai-je, nous disait-il, de ce grand seigneur, de ce gentilhomme ? vous le connaissiez. Vous parlerai-je de cette noblesse d'âme, de cette bonté de cœur ? vous la saviez. Vous parlerai-je de son affabilité, de son exquise politesse ? demandez-le au premier venu de ces petits

enfants. Je vous parlerai du chrétien, de sa foi inébranlable, de ses vertus admirables.

» M. le comte de Damas ne voulait point mourir encore ; mais voici qu'il aperçoit dans le lointain, monté sur un coursier funèbre, ce cavalier terrible qui s'appelle le Trépas ; aussitôt il dit adieu aux siens, prépare son âme au jugement suprême et se soumet pleinement à la volonté de Dieu.

« Ses grandes leçons nous restent pour nous instruire et nous guider dans la voie du Salut.

» Adieu, noble comte ! adieu, cher et tendre ami ! »

A ces quelques mots sortis du cœur du digne orateur, bien des yeux se voilaient de larmes, et moi, près du catafalque de celui qui, de son vivant, m'avait donné des marques si touchantes de sympathie, pouvais-je m'en défendre ! A ce moment suprême, je me rappelais que, le 31 août 1883, sept jours après la mort de Monseigneur le comte de Chambord, le bon Maxence m'écrivait une lettre d'une éloquence pénétrante dont M. Ch. Bussières, rédacteur du *Ralliement*, me demanda l'autorisation de publier quelques extraits que grand nombre de journaux s'empressèrent de reproduire. Magnifique lettre dont je suis fier de dévoiler ici quelques termes intimes qui vous permettront d'apprécier l'exquise délicatesse de ce grand cœur :

« Il me vient une idée, me disait-il en terminant, idée que je mets à exécution tout de suite. Je vais cueillir une fleur des couronnes qui ornent le lit où repose le corps du Roi dans la chapelle ardente. Vous en êtes digne par votre vieille fidélité qui n'a jamais failli. Ce souvenir, vous le garderez comme une relique de Lui et comme une pensée douloureuse de votre ami affectionné. »

Et j'ai gardé la petite fleur à laquelle s'attache aujourd'hui un souvenir pour moi doublement précieux.

Mais si la disparition de ce monde de cet ami d'élite a laissé dans mon cœur une poignante douleur et, parmi nous tous, un vide immense, je trouve à cette perte comme une consolation dernière dans le magnifique et universel hommage rendu à sa mémoire.

Tous les journaux, en effet, sans distinction d'opinion, ont été unanimes à s'incliner devant son esprit chevaleresque, sa distinction, sa loyauté, son désintéressement, sa bonté ; tous ont admiré en lui la droiture avec laquelle il défendit toujours énergiquement sa foi religieuse et politique et

*

l'aménité dont il ne se départit jamais envers aucun de ses contradicteurs.

Notre Société historique et archéologique pouvait-elle rester indifférente à toutes ces manifestations ? Non ! Messieurs. Elle savait que le comte de Damas faisait partie de notre association depuis 1880, époque où le marquis Hélié de Fayolle et moi, eûmes l'honneur de le présenter à ses suffrages, et que, si sa santé et son éloignement ne lui permettaient pas d'assister à ses séances mensuelles, il n'en était pas moins un lecteur assidu de ses *Bulletins*, un de ses membres les plus dévoués.

Possesseur des précieuses archives du château d'Hautefort, il ne voulait point garder son trésor pour lui seul et, naguère, il me disait qu'il verrait avec plaisir que quelques collègues de la Société fussent délégués pour faire l'inventaire de ses nombreux titres et y puiser tout ce qui pourrait intéresser l'histoire de notre province ; il offrait gracieusement, pour tout le temps que durerait ce travail, l'hospitalité à ceux qu'elle voudrait bien désigner dans ce but.

Malheureusement, la mort est venue, si non anéantir à jamais son désir, du moins en retarder l'exécution.

C'est le cœur plein de tristesse que j'ai tracé ces lignes ; et je ne veux pas, Messieurs, les terminer sans adresser en mon nom personnel, à Madame la comtesse de Damas et à sa famille, mes respectueuses et douloureuses sympathies ; et, au nom de la Société historique et archéologique du Périgord, ses regrets de voir disparaître, de la liste de ses membres, un collègue qui l'honorait et de qui tous, j'en suis convaincu, conserveront un affectueux et durable souvenir.

A. DE FROIDEFOND.

M. RIBAUT DE LAUGARDIÈRE.

La Société historique et archéologique du Périgord a perdu en M. de Laugardière un des membres qui lui faisaient le plus d'honneur. Aussi n'est-ce pas seulement pour se conformer à une pieuse coutume qu'elle nous a chargé de rendre à la fois ici à l'homme et à l'écrivain un hommage mérité.

C'est à la Normandie qu'il faut demander le berceau de la famille Ribaut, qui finit par ajouter au nom patronymique celui du fief de Laugardière, qu'elle y possédait près de Beaupréau ; elle occupa avec distinction divers emplois dans l'armée, le clergé et la magistrature, et fut maintenue dans sa noblesse en 1668. Le grand-père de notre regretté collègue,

Joseph-Hyacinthe Ribault de Laugardière, chef de la branche aînée, était officier au Royal-Comtois lorsqu'il vint épouser à Rochefort sa cousine germaine, Marie-Françoise de Nicolas, fille du comte de Voutron, chef d'escadre. De ce mariage provint un fils, Guillaume-Henri, que les pertes éprouvées dans les révolutions de France et de Saint-Domingue obligèrent d'entrer, avec grand nombre d'autres fils de famille, dans l'administration des contributions indirectes. Envoyé à Nontron, le jeune fonctionnaire en fit sa cité d'adoption et y épousa, en 1813, la fille du procureur impérial, Françoise-Louise Grolhier-Desbrouesses.

Pierre-Henri Ribault de Laugardière naquit ainsi à Nontron le 29 mars 1814. Il s'éleva dans cette ville, s'y maria en 1846 avec Marie-Louise de Mazerat d'Azat, dont il a eu deux filles, et y exerça pendant vingt-deux ans, au milieu de l'estime publique, la profession d'avoué.

Un des membres de cette corporation, M. Ligeoix, dans un discours prononcé sur la tombe de son ancien confrère, s'est fait l'interprète fidèle des regrets de l'arrondissement de Nontron, dont le défunt avait été l'une des personnalités les plus marquantes. Il est bon de retenir l'éloge décerné à l'homme public par l'éloquent secrétaire de la chambre des avoués.

Après avoir montré M. de Laugardière acquérant par son labeur assidu et son intelligence des affaires, avec une honorable aisance, la considération générale des Nontronnais, il s'est écrié :

• Parle:ai-je de la prudence et de la sûreté de ses conseils, de l'aménité de son caractère, de la sympathie qu'il savait inspirer, de la confiance qui s'attachait à lui ? Ceux qui ont vécu à ses côtés et qui survivent peuvent en rendre témoignage....

• Mais cette sympathie et cette confiance générale ne se sont pas manifestées envers M. de Laugardière à l'occasion de l'exercice de sa profession seulement. Ses concitoyens l'appelèrent plusieurs fois au conseil municipal et, jeune encore, il devint, comme maire, en 1847, et resta pendant quatre ans l'administrateur de sa ville natale. Elu ensuite par le canton de Nontron conseiller d'arrondissement, il a conservé durant trente années consécutives ce mandat électif, dont en 1883, pensant venue l'heure de la retraite, il renonça à demander le renouvellement aux électeurs, qui, par une persistance rare, mais justifiée, eussent été heureux de le maintenir.

• Administrateur de l'hospice de Nontron et de la caisse d'épargne pendant de longues années, il a encore dans ces fonctions consacré avec désintéressement son temps et sa peine au bien public. Il y a employé les lumières qu'il avait acquises dans l'étude du droit, la connaissance prati-

que des affaires, son esprit juste, qui lui avaient valu à la cessation de ses fonctions d'avoué, sa nomination comme juge suppléant au tribunal civil.

» J'ai déjà dit que pour reconnaître le zèle, la probité, la délicatesse, la capacité dont il avait fait preuve dans sa carrière d'avoué, la distinction flatteuse de l'honorariat lui avait été conférée et avait permis de ne pas effacer de notre tableau un nom qui en était l'honneur. »

A ce portrait véridique de son concitoyen, l'orateur aurait ajouté d'autres traits non moins dignes d'être mis en lumière : mais il n'a point voulu répéter ce que déjà avec plus d'autorité, M. l'abbé Lavergne, curé archiprêtre de Nontron et chanoine honoraire de la cathédrale de Périgueux, avait développé à l'église, en parlant du concours dévoué que M. de Laugardière n'avait cessé jusqu'au dernier moment d'apporter à l'administration temporelle de la paroisse. « Trésorier de la fabrique depuis vingt ans, s'est contenté de dire M. Ligeoix, il a coopéré à la réédification de l'église de Nontron. Mais une voix plus autorisée a parlé du chrétien et des services rendus par le trésorier de la fabrique ; il ne m'appartient pas de rien ajouter.

La presse départementale a été unanime à proclamer que chez M. de Laugardière les qualités de l'homme privé ne le cédaient en rien à celles de l'homme public. « Pour nous qui avons eu l'honneur d'approcher souvent M. de Laugardière, écrivait au lendemain de sa mort dans l'*Union nontronnaise* notre ami M. Louis Réjou, nous avons pu apprécier tout ce qu'il y avait en lui d'intelligence et de cœur, tout ce que ses conseils contenaient de bon sens et de vérité et combien son jugement sur les hommes et les choses de notre époque était empreint de bienveillance, nous dirons même de généreuse modération. »

C'est à la Société historique et archéologique qu'incombait la tâche de louer l'érudit, le chercheur consciencieux qui s'était fait, pour nous servir des expressions de M. Ligeoix, l'historien de nos vieux monuments et des faits de nos ancêtres du Nontronnais. »

Après avoir en effet largement payé sa dette à la Société et donné à ses concitoyens une part noble de sa vie, il n'employa point seulement ses dernières années au service des intérêts de sa paroisse, dont son cœur de chrétien n'avait pu se désintéresser. Voué désormais au repos qu'il avait bien gagné et renfermé dans le cercle si doux des affections familiales, M. de Laugardière entreprit encore d'écrire en détail l'histoire du chef-lieu et de l'arrondissement de Nontron. N'était-ce pas continuer à se rendre utile ? Ils sont rares par ces temps de préoccupations matérielles ceux dont la principale ambition est d'arracher à l'oubli et de préserver d'une

perte certaine les documents relatant les faits dont nos pères furent jadis les témoins ou les acteurs ?

C'est en 1873 que cette louable entreprise eut un commencement d'exécution. A ce moment, la Société historique, à la fondation de laquelle nous exhortions alors nos compatriotes, n'était pas encore instituée. M. de Laugardière était un des membres actifs de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, qui pendant longtemps consacra une partie de ses *Annales* aux communications relatives à l'histoire et à l'archéologie locales. Sa première publication, sortie des presses de l'imprimerie Ranvaud, de Nontron, fut regardée à la fois comme un bon livre et comme une bonne action.

Sous le simple titre : *Notes historiques sur le Nontronnais* et en une brochure de 160 pages, notre collègue présenta un aperçu des diverses périodes de l'histoire de sa patrie : pour les faits militaires, l'invasion romaine, les Sarrazins et les Normands, les guerres contre les Anglais, les guerres féodales et religieuses, la Ligue et la Fronde ; pour le régime civil, l'état de l'ancienne baronnie de Nontron et le dénombrement de ses vingt-deux châtellenies ; son organisation municipale depuis le VIII^e siècle jusqu'à nos jours ; son état judiciaire et, avec ses institutions religieuses, ses couvents, ses chapelles, ses églises, le tout couronné par d'intéressants appendices et formant un vaste musée où les Nontronnais sont heureux de trouver groupés avec art et appuyés sur des pièces authentiques les faits les moins connus de leur glorieux passé. Il est seulement regrettable que cet ouvrage ait autant laissé à désirer sous le rapport typographique.

Les exemplaires se sont vendus au profit de la restauration du sanctuaire de Notre-Dame-des-Clercs, dont l'auteur nous a conté la pieuse légende, associant ainsi sa plume à l'œuvre remarquable entreprise par l'abbé Lavergne, la construction à Nontron d'une église digne d'un chef-lieu d'arrondissement. « On ne saurait féliciter assez M. de Laugardière, écrivions-nous à l'apparition de son livre (1), d'avoir par une idée touchante associé la religion à une publication si patriotique. La science et la religion doivent ainsi se donner la main dans toute œuvre humaine : retrancher la religion de la science, ce serait supprimer dans la plante la sève qui la vivifie. »

Il serait à désirer que chaque ville du Périgord possédât des hommes studieux et passionnés comme M. de Laugardière pour la gloire de leur pays natal. Il ne laissait passer aucune occasion de faire valoir tout ce qui pou-

(1) *Écho de la Dordogne*, n° du 20 août 1873.

vait contribuer à l'illustration de son vieux clocher. C'est ainsi que notre collègue, qui avait été des premiers à entrer dans notre Compagnie, profita de la 41^e session du Congrès scientifique de France, tenue à Périgueux en 1876, pour retracer en une étude qui avait alors son à-propos le tableau des anciennes franchises municipales de la ville de Nontron. Rechercher et signaler d'abord et sommairement les origines et les principes du régime communal et en faire ensuite l'application aux faits et gestes de la municipalité nontronnaise, tel fut l'objet de ce mémoire si instructif qu'il intitula : *Recherches historiques sur la municipalité de Nontron (Dordogne)* (1).

Personne n'était mieux à même que M. de Laugardière d'approfondir et d'étudier une question historique sous tous ses rapports et dans toutes ses conséquences. L'on n'est que trop enclin en France, même dans les circonstances les plus difficiles de la vie publique, à se payer de mots. Notre collègue avait une connaissance parfaite de la France d'avant 1789, et toute erreur propagée sur l'ancien régime rencontrait en lui un redoutable adversaire. Aussi, en 1883, son zèle le porta-t-il à entreprendre contre certaines prétentions contemporaines la défense, tant au point de vue religieux qu'au point de vue historique, des institutions fondées par nos pères. Il publia à cet effet, à Périgueux, un manuel (2) où, remontant jusqu'aux sources juridiques les moins suspectes et s'appuyant uniquement sur les écrivains modernes connus par leurs opinions libérales, il avait surtout en vue la jeunesse des écoles, qui a autre chose que des abus à considérer dans l'étude de notre passé national.

Mais la préparation de ces deux dernières brochures fut loin de détourner l'historien du grand travail dont les *Notes sur le Nontronnais* ne doivent être que le ballon d'essai. Il avait lui-même annoncé dans une lettre à l'archiprêtre de Nontron imprimée en tête de cette première publication qu'elles ne sauraient être regardées comme une œuvre définitive. « Ces *Notes historiques*, écrivait-il, auront pour résultat de fournir des documents authentiques et des indications certaines au futur historien de nos contrées. » Et en même temps il faisait annoncer une étude supplémentaire, en engageant tous les détenteurs de pièces antérieures à 1800 à les lui confier. L'histoire d'une région étant étroitement liée à celle des familles, il se flattait de voir leurs descendants profiter du double avantage de pouvoir compléter l'une en révélant et perpétuant le souvenir de l'autre. Cet appel a été entendu. De toutes parts, les archives particulières s'ou-

(1) Périgueux, Cassard frères, br. in-8° de 44 pages.

(2) *La vérité sur l'ancien régime*, br. in-8° de 180 pages.

vrèrent à l'intrépide chercheur des matériaux dispersés de l'histoire du Nontronnais ; de nombreuses communications vinrent seconder ses laborieux efforts, et, afin de trouver un plus efficace concours dans ses patriotiques investigations chez ses voisins de la Haute-Vienne, dont l'ancienne juridiction s'était étendue à quelques paroisses de son arrondissement, il tint plus tard à se faire admettre parmi les membres correspondants de la Société archéologique et historique du Limousin.

Lorsqu'en 1875 il fut enfin possible à M. de Laugardière de tenir sa promesse, ce fut le *Bulletin* de notre chère Société qui eut les prémices de sa seconde étude (1). Elargissant le cadre des *Notes historiques*, qui devaient garder toutefois leur utilité et leur caractère particulier, il lui donna le titre modeste d'*Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron*.

Nous aurons à parler plus amplement de cet important travail dans la préface que nous destinons au tirage à part de la partie spécialement consacrée à la ville et au canton de Nontron. Contentons-nous de dire ici que l'histoire générale de la province ne pouvait que gagner à une pareille entreprise : à peine commencée, elle méritait au Congrès des Sociétés savantes des départements, tenu à la Sorbonne en 1879, un éloge qui nous dispensera pour le moment de toute appréciation.

M. Chabouillet, dans son rapport sur les travaux de la section d'archéologie, formulait le jugement suivant sur les *Essais historiques* de M. de Laugardière :

« C'est de l'histoire locale, écrite comme elle doit l'être, si l'on veut préparer de solides assises à l'édifice de l'histoire de l'ancienne France, toujours à refaire après les chefs-d'œuvre des Michelet, des Thierry, des Guizot (2). »

La mort, qui n'épargne ni la vertu ni le talent, a pu seule arrêter l'historien du Nontronnais avant qu'il eût achevé son œuvre. Elle vint le saisir inopinément dans la nuit du 16 avril dernier. Trois articles restaient encore à paraître dans le *Bulletin* pour terminer la monographie du canton de Nontron, qu'il avait l'intention de faire tirer en brochure. M. Maurice de Lasserre, qui a tenu à occuper dans notre Compagnie la place de son regretté beau-père, se chargera de faire exécuter ce projet. Espérons qu'il pourra retrouver aussi les notes recueillies sur les autres cantons de

(1) *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, II, 380.

(2) *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, VI, 197.

l'arrondissement de Nontron, dont la rédaction attendait peut-être encore la dernière main de l'écrivain. Ainsi se trouverait complété ce monument véritablement unique en son genre, que son auteur se proposait d'élever à la gloire de sa contrée.

La Société archéologique, par l'organe de son vice-président, M. A. de Roumejoux, a, dans sa séance du 5 mai, payé un juste tribut de regrets à la mémoire de M. de Laugardière. Pour notre part, nous tenions notre savant collègue en très haute estime, et nous n'avons pu lui donner de nos sentiments un témoignage qui lui ait été plus agréable qu'en acceptant la tâche de rédiger la préface de sa prochaine publication. Nous avons dû recourir quelquefois à son obligeance, et nous pouvons assurer qu'il fut toujours disposé, chose rare chez un érudit, à faire part de ses premières découvertes. Comme il n'était ignorant d'aucun détail de la géographie et de l'histoire de son arrondissement, on ne le prenait jamais au dépourvu. Nous lui devons sur quelques localités et quelques personnages des notes d'un vif intérêt qui nous permettront d'élucider certains points de biographie périgourdine. Il y a deux mois à peine, nous recevions encore de lui une lettre toute empreinte de son amour de la vérité historique et où la lucidité de sa pensée ne faisait point prévoir le dénouement fatal et prochain d'une existence aussi bien remplie que la sienne. Qu'il nous soit ici permis de joindre la faible expression de nos regrets personnels aux éclatantes démonstrations de la sympathie publique en l'honneur du parfait homme de bien et de l'estimable historien dont le Périgord déplorera longtemps la perte !

A. DUJARRIC-DESCOMBES.



Trois planches accompagnent cette livraison. — La 1^{re} représente l'Eglise et le Château de Champniers ; — la 2^e, l'Eglise de Reilhac ; — et la 3^e, un fac-simile du Livre de Vie des archives de Bergerac.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

—
Périgueux. — Imprimerie E. LAYONNE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Du 27 Mai 1887.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,

vice-président.

La séance est ouverte à sept heures et demie du soir, dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. Crédot, le vicomte de Lestrade, Ferdinand de Saint-Pierre, le marquis d'Abzac de La Douze, le comte Aymar d'Abzac de La Douze, le comte d'Arlot de Saint-Saud, Bastide, Fernand de Bellussière, Bleynie, Bonnard, l'abbé Brugière, Corneilhan, Cros-Puymartin, Delsuc, Antony Délugin, Dorsène, Dubet, Dujarric-Descombes, Charles Durand, Durand de Ramefort, Maurice Féaux, Paul Galy, Hermann, le docteur Ladevi-Roche, Jules de Lari-gaudie, Lespinas, Elie de Montardy, l'abbé Montet, Mourié, Pouyadou, le comte de Saint-Légier, Sarlandie et Villepelet.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'un vide vient encore de se faire dans les rangs de notre Société déjà si cruellement éprouvée : l'un de nos vice-présidents et des plus éminents par son érudition nous a été enlevé le 12 de ce mois. M. Martial Delpit vient de s'éteindre à Paris, au moment où sa famille avait l'espoir de le conserver, le croyant remis d'une longue maladie qui l'avait fort inquiétée l'année dernière. Mais une rechute imprévue l'a emporté en quelques heures.

M. Delpit était né à Cahuzac (Lot-et-Garonne) le 25 février

1813. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, il consacra sa jeunesse à l'étude des questions historiques, et l'on peut dire qu'il ne cessa de s'en occuper. Elu membre de l'Assemblée nationale par le département de la Dordogne au 8 février 1871, il ne fut pas réélu à la législature suivante.

Il a publié de nombreux ouvrages dont la liste complète sera insérée dans la notice nécrologique. Nous savons tous que M. Delpit préparait une biographie de M. de Bertin : sa première maladie avait interrompu ses recherches ; il s'était remis à l'œuvre quand la mort est venue le frapper.

Les regrets unanimes de l'assemblée accueillent cette triste communication.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'aux termes de nos statuts, il y a lieu de procéder aujourd'hui au renouvellement du bureau et au remplacement de deux vice-présidents, l'un pour l'arrondissement de Bergerac, et l'autre pour Ribérac. Il déclare en conséquence le scrutin ouvert à cet effet et annonce qu'il le laissera ouvert pendant toute la séance, tout en invitant les membres présents à voter immédiatement pour ne pas troubler l'ordre.

Des bulletins sont apportés aussitôt à l'urne.

M. LE PRÉSIDENT énumère ensuite les ouvrages qui ont été envoyés à la bibliothèque de notre Société depuis le commencement du mois :

Le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1886, n^{os} 3 et 4, une livraison brochée in-8^o, Amiens, Douillet, imprimeur libraire, 1887 ;

Le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXXIV, un vol. in-8^o, broché, Limoges, imprimerie limousine V^oe Ducourtieux, 1887, contenant un article bibliographique de notre correspondant M. Louis Guibert sur la *Sigillographie du Bas-Limousin* par MM. Philippe de Bosredon et Ernest Rupia ;

Le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, cinquième série, tome VIII, année 1886, un vol. in-8^o broché, Angoulême, chez Coquemard, libraire, 1887 ;

Le premier fascicule du tome X de la *Société archéologique*

de *Bordeaux*, in-8°, broché, Bordeaux, Feret et fils, libraires-éditeurs, 1885;

Le *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XIV, année 1886, quatre livraisons in-8° brochées, Montauban, imprimerie Forestié;

Par M. Gustave Chauvet, notaire à Ruffec (Charente), trois brochures qu'il a publiées cette année : *Etude préhistorique, les débuts de la gravure et de la sculpture*, in-8°, Melle, Edouard Lacuve, imprimeur; *Collection G. Chauvet à Ruffec (Charente)*, in-8°, Ruffec, imprimerie et librairie Picat; *Boules et pierres de jet dans les dépôts quaternaires*, in-8°, Angoulême, imprimerie Chasseignac;

Le *Catalogue d'une précieuse collection de lettres autographes*, provenant du cabinet d'un amateur étranger et contenant des lettres de Jacques Nompar de Caumont La Force, maréchal de France, et du grand diplomate Charles-Maurice, prince de Talleyrand;

Le *Catalogue d'une importante collection de curiosités autographiques, chartes et documents*, provenant du cabinet d'un amateur de province et contenant plusieurs pièces qui nous intéressent : 1° Un mandement sur parchemin, daté de Poitiers le 7 juin 1385, de Louis II duc de Bourbon, comme lieutenant de Charles VI en Limousin, Saintonge et Périgord, à son secrétaire Guillaume Seguin, trésorier de Bourbonnais, de compter 30 francs à son barbier et valet de chambre, Mahiet Croutelle pour acheter un « roncin »; 2° une procuration sur vélin du 2 novembre 1483 de Pierre de Bourbon, comte de Clermont, seigneur de Beaujeu, à l'évêque de Périgueux, Geoffroi de Pompadour, aumônier du roi Charles VIII, pour le remplacer comme exécuteur testamentaire de Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, « pour ce que obstant l'occupation qu'il a de present pour les grans affaires du roy et du royaume, il ne pourroit vacquer à l'exécution du testament d'icelle feue dame »; 3° trois pièces sur vélin, montres et quittance de 1386 et 1387 de Pierre de Mornay, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Périgord, de Quercy et de Saintonge; 4° une quittance en latin sur parchemin, de 1311, de Gui Alix, damoiseau, de la paroisse

de Saint-Thomas d'Excideuil, de la dot de sa femme Marguerite, consistant en immeubles, sis à Péreuil (Charente) et à Clermont d'Excideuil (Dordogne); témoin, Gui de Roffignac, chanoine d'Angoulême ;

Le *Catalogue de la bibliothèque* de feu M. le professeur Jacques Adert, ancien directeur du *Journal de Genève*, né à Bergerac, deux parties in-8° brochées, Paris, V^e Adolphe Labitte, libraire de la Bibliothèque nationale, 1887, où se trouvent plusieurs livres périgourdiens fort rares, entre autres l'*Encomium trium Mariarum*, de Jean Bertaud, de la Tour-Blanche, Paris, un vol. in-4°, 1529, orné de nombreuses gravures sur bois et d'encadrements variés ; *La Dodecade de l'Évangile* par Estienne de Sanguinet, gentilhomme gascon, à Bergerac, chez Gilbert Vernoy, 1614, in-8°, etc.;

La *Bibliothèque de M. Vulliet*, professeur de littérature française à l'académie de Lausanne, comprenant des livres illustrés du XIX^e siècle, des romantiques, des éditions originales d'auteurs contemporains, 4^e partie, in-8° brochée, Paris, Durel, libraire, 1887 ;

Le *Catalogo di una scelta biblioteca appartenuta a distinto letterato napoletano*, in-8°, broché, libreria antiquaria Gennaro Cioffi, Napoli, 1887.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

A propos de catalogue de bibliothèque italienne, notre laborieux correspondant M. TAMIZEY DE LARROQUE nous écrit qu'un des savants les plus distingués de l'Italie, M. Antonio Favaro, professeur à l'Université de Padoue, vient de publier une très curieuse étude sur la bibliothèque de Galilée (*La libreria di Galileo Galilei descritta ed illustrata*, Rome, 1887, grand in-4°). « J'y vois, nous mande notre érudit correspondant, que l'illustre mathématicien possédait l'ouvrage de votre compatriote Jean Tarde, ainsi mentionné dans le catalogue (p. 37) : *Borbonia sydera, id est Planetæ, qui solis limina circumvolitant motu proprio ac regulari, falso hactenus ab helioscopis maculæ solis nuncupati, ex novis observationibus* JOANNIS TARDE. Parisiis, apud Joannem Gosselin, 1620.

Voudriez-vous signaler cette particularité aux lecteurs de notre cher *Bulletin* ? Permettez-moi de vous demander, à cette occasion, des nouvelles de la publication projetée de la Chronique périgourdine du chanoine Tarde. Je suis sûr d'être l'interprète du sentiment général en manifestant le désir très impatient avec lequel est attendu un aussi intéressant ouvrage. »

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit qu'on connaissait en effet les relations scientifiques du chanoine Tarde avec Galilée, et qu'il est présumable que l'exemplaire du *Borbonia sydera*, trouvé dans la bibliothèque de celui-ci est un hommage de l'auteur. Quant à la Chronique sarladaise dont M. Tamizey de Larroque nous demande des nouvelles, et qui est en préparation depuis deux ans, M. le secrétaire général croit qu'elle paraîtra très prochainement ; eile est au brochage depuis une quinzaine de jours.

M. le marquis DE CHANTÉRAC, que la Société a choisi pour son délégué au Congrès de Sorbonne, et M. le général LIAN, qui a été élu membre titulaire dans notre dernière réunion, adressent leurs remerciements à l'assemblée.

La Société d'anthropologie de Bordeaux et du sud-ouest nous prie de lui désigner un de nos confrères pour faire partie d'un comité régional qu'elle veut constituer en vue de l'Exposition des sciences anthropologiques à Paris en 1889. — Les suffrages de l'assemblée se portent sur le nom de M. Bleyrie, qui sera transmis à Bordeaux.

M. l'abbé Eugène CHAMINADE, curé de Sainte-Croix de Montferand, nous envoie deux estampages d'inscriptions pris sur les murs de l'église de Lolme, canton de Monpazier. « L'une de ces inscriptions, écrit notre confrère, se trouve à hauteur d'homme, sur le mur extérieur, du côté du couchant. C'est vraisemblablement une inscription funéraire ; mais elle est dégradée par l'humidité ; les lettres en sont éraillées. De plus, elle ne me semble pas complète. Plusieurs pierres voisines portent quelques lettres à peu près indéchiffrables. N'y aurait-il pas par hasard : O DIVES... DIVES NON OMNI TEMPORE VIVIT ? » — Cet estampage est mal venu. — « L'autre inscription est placée plus haut, à l'extérieur,

sur le mur latéral exposé au midi, à l'extrémité du mur. N'est-ce pas une prière à la croix : O BONA CRVX DIGNA LIGNA... OMNIA LIGNA ME TIBI CONS[OCIO] NE MORTE AM LIGNA IPERER (?). J'ignore le sens de cette inscription ; peut-être y avait-il d'autres lettres sur la pierre voisine ? Au-dessous se trouve un chrisme très bien formé. Une autre fois, je serai peut-être plus habile pour prendre des estampages : l'habitude y est pour beaucoup. »

Notre studieux confrère nous envoie aussi deux croquis à la plume représentant l'intérieur et la façade de son église, qui est classée depuis l'année dernière parmi les monuments historiques. Une fois retouchés, ces dessins pourront être publiés dans le *Bulletin* avec la notice qui les accompagne. — Il veut bien ajouter à son envoi une notice sur une *Prose du xv^e siècle*, tirée d'un vieux graduel manuscrit de l'abbaye de Cadouin. Dans cette notice, dont lecture est donnée, notre érudit confrère fournit d'intéressants détails sur l'art du *déchant* au moyen-âge. Cette Prose du saint sacrement, qu'il croit inédite, lui paraît assez curieuse au point de vue de la notation et de la mélodie. « J'ai cru bon, nous mande M. l'abbé Chaminade, de la traduire en notation moderne, parce que le grand nombre des musiciens ignore le plainchant, et surtout la notation mesurée dont on se servait au moyen-âge. Jusqu'à présent, il me semble que notre *Bulletin* a dit peu de choses sur la musique ancienne de notre pays. Dans le manuscrit, la strophe *Ex hoc dulci condimento* est telle que je l'ai reproduite. Mais n'y a-t-il point quelque faute du copiste et ne faudrait-il point :

Ex hoc dulci condimento
Jam sumus in viis tui
Et firmati munimento
Ne mergamur constituti
Inferni exitio ?

» S'il plaisait aux membres de la Société de faire reproduire la Prose en musique mesurée, au moyen de l'autographie, je prendrais la liberté de vous faire remarquer

combien il importe de donner aux notes de plain-chant leur physionomie véritable. Parmi les notes, les unes sont dans le sens horizontal, les autres dans le sens oblique, ce qui n'est pas indifférent. Quant aux notes de musique, il n'y a pas de difficulté : tous les lithographes les connaissent. La traduction de cette Prose en musique me paraît importante ; sans cette traduction, la notation en losanges et en carrées n'est compréhensible que pour les rares initiés. Si la Prose paraît trop longue, on pourrait supprimer quelques strophes ; mais ce serait dommage, ce me semble.

» Enfin, ajoute notre confrère, je lis dans un de vos derniers procès-verbaux que M. Hardy prépare un travail sur les ermites du Périgord. Vraisemblablement, M. Hardy sait qu'aux environs de Périgueux, à la Combe-des-Dames, il y a un endroit qu'on appelle encore l'Ermitage. Au fond d'une charmille, on voit une sorte de grotte qui servait d'abri à quelque reclus. Dans un pré placé au-dessous et qui renferme un puits couvert, j'ai vu autrefois une pierre carrée de 0^m60 sur 0^m50, sur laquelle étaient sculptés Jésus en croix, et un personnage de chaque côté. Au-dessous, ces noms, autant qu'il m'en souvient : *Jehan.* — *Aymeric.* Comme les enfants du voisinage jetaient des pierres sur cette croix, nous la fîmes porter dans une maison de Périgueux où elle est encore, rue de Paris, en face de l'ancienne brasserie Meyer. Peut-être y avait-il quelque coïncidence entre le séjour de l'ermite et la croix.

» Dans ma paroisse, il y a une grotte taillée de main d'homme, dans le genre de celle du Trou de Landrive. Les gens du pays prétendent qu'elle abrita autrefois un ermite : elle est connue sous le nom de Grotte de Mary. »

L'assemblée remercie M. l'abbé Chaminade de ses diverses communications.

M. Xavier DE MONTEIL veut bien nous adresser également deux jolis dessins à la plume, représentant les ruines de l'ancien château d'Aubeterre et de la chapelle du château qu'il est allé prendre sur le terrain, pour les joindre au mé-

moire de M. le docteur Philémon Laroche sur les guerres de religion en Périgord.

M. Berthaud, photographe à Paris, envoie à M. LE PRÉSIDENT quelques épreuves de reproductions faites par son procédé d'impression phototypique aux encres grasses, qui sont merveilleusement réussies. Après les avoir admirées, l'assemblée est d'avis qu'on pourrait utiliser ce procédé pour les planches du *Bulletin*, s'il n'est pas trop coûteux.

Notre confrère M. Louis CARVÈS veut bien continuer à nous communiquer des copies de pièces tirées des archives des notaires de Sarlat. Les deux qu'il nous envoie présentement sont de l'année 1738; l'une est un marché conclu entre les Récollets de Sarlat et Antoine Pecharry, maître fondeur du bourg de Tayac, pour refondre la grande cloche du couvent et la petite de la porte, à des conditions déterminées; l'autre est un traité passé entre l'abbé de Saint-Amand-de-Coly et les magistrats et le corps de ville de Sarlat, qui veulent demander au roi l'extinction des places monacales de l'abbaye de Saint-Amand, alors habitée par un petit nombre de religieux, et la réunion du revenu de ces places au collège de la ville de Sarlat, dont le revenu est de peu de valeur, « afin que la jeunesse de la dicte ville et des lieux circonvoisins y puisse estre élevée, qui dans cette veüe ne presente rien que d'utile à l'Eglise et à l'Estat, puisqu'il est question de former des sujets capables de servir l'un et l'autre... » — Ces deux pièces sont lues à l'assemblée, qui en décide la publication.

En nous envoyant ses dessins, M. DE MONTEIL fait hommage au Musée départemental d'objets en bronze, recueillis dans des sépultures de l'époque carlovingienne, au pied de l'église de Cherval, canton de Verteillac, en creusant les fondations de la sacristie actuelle en 1886.

C'est d'abord une petite fibule ansée tout unie, puis une large boucle rectangulaire aux bords ondulés, enfin une plaque de ceinturon. Quoique ces deux derniers objets puissent à la rigueur se compléter l'un par l'autre, il est douteux qu'ils proviennent d'une même sépulture.

La plaque, fondue grossièrement, rappelle par sa déco-

ration les motifs si tourmentés de l'art scandinave, et peut-être a-t-elle appartenu à l'un de ces terribles Northmans qui, au ix^e siècle, jetèrent l'épouvante parmi les populations d'Aquitaine. Des ornements en forme de navires, dont les extrémités relevées figurent des têtes de dragons, se remarquent sur les côtés et, opposés l'un à l'autre, sont séparés par des entrelacs gracieusement contournés. A la partie inférieure est un dessin cruciforme également formé par des entrelacs, motif déjà très usité à l'époque mérovingienne et que l'on retrouve reproduit dans l'architecture religieuse jusqu'au xi^e siècle.

De son côté, M. le docteur LADEVI-ROCHE offre une monnaie d'argent de François I^{er}, dont il ignore la provenance.

M. le Conservateur du Musée exprimera sa gratitude aux donateurs.

Après un dernier appel aux votants, M. LE PRÉSIDENT déclare le scrutin clos et procède sur-le-champ au dépouillement des bulletins, qui donne les résultats suivants. Sont élus pour l'année 1887-1888 :

Président, M. le docteur Galy ;

Vice-président :

Pour l'arrondiss^t. de Périgueux, M. de Roumejoux ;

— de Bergerac, M. Elie Gontier Maine de Biran ;

— de Nontron, M. le baron de Verneilh ;

— de Ribérac, M. Dujarric-Descombes ;

— de Sarlat, M. Philippe de Bosredon ;

Secrétaire général, M. Villepelet ;

Secrétaires adjoints, M. l'abbé Riboulet ;

M. le vicomte de Lestrade ;

M. Crédot ;

Trésorier, M. de Saint-Pierre.

M. LE PRÉSIDENT, se faisant l'interprète des sentiments du bureau tout entier, remercie la Société de la bienveillance, de l'estime, qu'elle veut bien lui continuer. Elle lui rend

ainsi sa tâche singulièrement facile, et pour sa part, il fera tous ses efforts afin de s'en montrer digne.

A son tour, M. DUJARRIC-DESCOMBES remercie l'assemblée qui vient de l'admettre à la vice-présidence pour l'arrondissement de Ribérac :

« Je suis très sensible, Messieurs et chers collègues, au témoignage d'estime et de sympathie que vous venez de m'accorder en m'élisant vice-président pour l'arrondissement de Ribérac à la place de M. le marquis de Fayolle. Je tâcherai de ne pas me rendre trop indigne de cet honneur. Mes faibles travaux historiques ne pouvaient m'être un titre sérieux pour mériter vos suffrages : il vous a suffi de connaître mon dévouement absolu aux intérêts de la Société archéologique dont j'ai été l'un des initiateurs. Je continuerai à apporter, au sein du bureau où votre bienveillance m'a appelé, toute l'activité et tout le zèle dont je puis être capable. Je sais que j'y trouverai, en échange, avec ces mutuels sentiments de respect et de courtoisie qui animaient à un si haut degré mon regretté prédécesseur, un concours toujours empressé dans l'accomplissement de notre œuvre commune : l'étude du passé. »

La séance est levée à neuf heures et demie du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président,
A. DE ROUMEJOUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 7 Juillet 1887.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,

vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. de Froidefond, Dujarric-Descombes, le vicomte de Lestrade, l'abbé Riboulet, Ferdinand de Saint-Pierre, le marquis d'Abzac de La Douze, Bleynie, l'abbé Brugière, le docteur Chaume, Corneilhan, Coulombeix, Cros-Puymartin, Antony Délugin, le docteur Dumont, Charles Durand, Féaux, le marquis de Fayolle, Paul Galy, de Gomondie, l'abbé Goyhenèche, l'abbé Granger, Lagrange, de Langlade, Jules de Larigaudie, Lespinas, André de Marcillac, Gaston de Montardy, Elie de Montardy, l'abbé Montet, de Montferrand, Mourié, Pappon, Léon du Pavillon, Eugène Roux, André Saint-Martin, Sarlandie, Sautet, de Siorac, Viault et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a le douloureux devoir d'annoncer la mort, que la plupart de nos confrères connaissent déjà, de notre excellent et cher président M. le docteur Galy. Sa santé fort ébranlée à la suite d'un voyage en Italie qu'il fit en mai et juin 1881, le tenait éloigné depuis deux ans de nos séances, mais de son cabinet il s'occupait de nous, il lisait les bonnes feuilles du *Bulletin*, se faisait communiquer nos procès-verbaux ; enfin il nous suivait constamment par la pensée. C'est donc une perte irréparable pour nous. « Pour notre compte, dit M. le Président, nous n'avons rien à ajouter aux

quelques paroles, — insuffisant hommage, — que nous avons prononcées sur sa tombe. M. Hardy s'est chargé d'écrire une étude sur les travaux littéraires et archéologiques du regretté docteur Galy ; il le fera avec l'esprit et la compétence qui le distinguent. »

La Société n'a pas vu sans émotion la manifestation touchante des ouvriers des ateliers du chemin de fer qui ont voulu rendre un dernier hommage à leur ancien médecin et leur ami, en portant son corps depuis la maison mortuaire jusqu'au cimetière ; elle tient à les remercier ici de cette preuve de sentiments élevés et délicats.

D'unanimes et sympathiques regrets accueillent cette triste communication.

Notre honoré confrère M. Jules DELPIT, en écrivant au secrétaire général, lui dit : « La mort de M. Galy sera une grande perte non-seulement pour notre Société, mais pour la ville de Périgueux, et j'ose dire pour la science historique elle-même. Espérons que son œuvre lui survivra ; mais ce sera une bien triste livraison que celle qui contiendra les notices nécrologiques du président fondateur de la Société et celle du vice-président qui pendant si peu de temps a remplacé M. le vicomte de Gourgues. »

De son côté, notre honorable vice-président M. le baron DE VERNEILH mande aussi au secrétaire général : « ... C'est une grande perte que nous faisons tous, et je crains que notre Société archéologique ne s'en ressente cruellement. C'est à vous, mon cher collègue, d'assurer plus que jamais son existence.....

» Je partage entièrement votre opinion sur le compte de notre regretté président. C'était un aimable savant et un vrai savant. Il avait pour tout ce qui tenait à nos antiquités et à notre histoire locale le feu sacré d'un jeune homme et une verve de 20 ans. Notre Société, à laquelle il a rendu tant de services, devrait bien les reconnaître en élevant un buste en son honneur, dans la salle du Musée dont il fut, on peut le dire, le fondateur et le bienfaiteur généreux. J'aimerais fort,

pour mon compte, à voir l'image de cet homme de bien faisant pendant à celle de mon frère. Qu'en pensez-vous ? C'est une idée à soumettre à la Société archéologique et une souscription à ouvrir parmi ses membres et dans la société périgourdine. Je suis sûr qu'elle fera son chemin, et que tous ceux dont il emporte les regrets tiendront à honorer cette chère mémoire, en plaçant son buste parmi ces débris romains de la vieille cité périgourdine, qu'il avait contribué à recueillir et si bien fait connaître par ses écrits. Parlez en à nos collègues : je suis certain que mon idée leur plaira, si déjà ils ne l'ont eue eux-mêmes. »

L'assemblée ne peut qu'applaudir à la proposition de M. de Verneilh, et elle l'adopte par acclamation.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit que l'organisation de la souscription sera réglée dans une séance ultérieure.

M. LE PRÉSIDENT énumère ensuite rapidement les ouvrages qui ont été offerts à la bibliothèque de notre Société dans le courant du mois dernier :

Le *Journal des Savants*, cahiers d'avril et de mai 1887, in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1886, n° 4, in-8°, Paris, Imprimerie nationale, contenant un rapport de M. Alexandre Bertrand sur les fouilles de Chamiers, dans lequel il adresse des éloges à nos confrères MM. Michel Hardy, Charles Durand, auteur du plan des fouilles, et surtout à M. Sautet, propriétaire du terrain, dont le désintéressement est des plus louables ;

Le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales*, année 1886, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1887, deuxième et troisième livraisons, in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard, contenant une courte notice nécrologique sur notre regretté vice-président M. Jean-Martial Delpit, ancien député à l'Assemblée nationale, mort à Paris, le 12 mai dernier ;

Le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1885, un volume in-8°, Paris, librairie Klincksieck ;

Les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, cinquième série, tome VI, in-8°, Paris, librairie Klincksieck, 1885, où notre érudit correspondant M. Tamizey de Larroque a publié des *Lettres adressées à Peiresc par Jean Tristan sieur de Saint-Amant*, célèbre numismatiste du XVII^e siècle ;

Le *Bulletin*, année 1887, n° 1, et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, troisième série, tome IX, un volume in-8°, Amiens, imprimerie Douillet, 1887 ;

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1886-1887, XIV^e volume, in-8°, Bourges, typographie Tardy-Pigelet ;

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, cinquième série, tome VIII, année 1886, un volume in-8°, Angoulême, librairie Coquemard ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, VII^e volume, 3^e livraison, 1^{er} juillet 1887, Saintes, librairie Mortreuil ;

Le *Bulletin de la Société de Borda*, à Dax, 12^e année (1887), 2^e trimestre, fascicule in-8°, Dax, imprimerie et lithographie Labèque, où notre honorable correspondant M. le comte Alexis de Chasteigner a publié *Une visite aux fouilles de l'ancien cloître de la cathédrale de Dax* ;

La *Revue des langues romanes*, 4^e série, tome I^{er}, mars 1887, fascicule in-8°, Montpellier et Paris, contenant la suite du petit poème que publie M. Chabaneau sur la *Vie de Saint-George*, et une note de notre confrère M. Léon Clédat qui propose une correction au texte des serments de Strasbourg ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 44, avril, mai, juin 1887, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

La *Revue des autographes*, de M. Eugène Charavay fils, où figurent des lettres de Pardailan de Gondrin duc d'Antin, surintendant des bâtiments du roi ; de l'archevêque Christophe de Beaumont ; de Charles-Armand duc de Biron, maréchal de France, qui se distingua au siège de Landau ; du

célèbre peintre et graveur Pierre Bouillon ; du maréchal Bugeaud ; de Jules Claretie et du fabuliste Lachambeaudie ;

Une *Notice sur les catalogues de bibliothèques publiques* par F. Nizet, 2^e édition, brochure in-8°, Bruxelles, imprimerie Vanbuggenhoudt, 1887 ;

Le *Catalogue des antiquités* composant le cabinet de feu M. Esmonnot, architecte départemental, vice-président de la Société d'émulation de l'Allier, brochure in-8°, Moulins, imprimerie Fduez frères, 1887 ;

Le *Catologo di opere di vario genere e opuscoli vari*, libreria Eredi Grazzini (G. Dotti), Firenze, 1887 ;

Par M. l'abbé Emile Beau-Verdeney, supérieur du collège St-Joseph de Sarlat, *Les petites homélies populaires sur les évangiles*, déjà publiées dans un journal de prédication, un volume in-8°, deuxième édition, Paris, René Haton, libraire ;

Par M. Ludovic Sarlat, félibre d'Aquitaine, *La Muse du grand-père*, avec une préface de M. Philippe de Bosredon, un volume de poésies in-8°, Sarlat, imprimerie Michelet, 1887 ;

Par M. le baron Adalbert de Beaucorps, une brochure qu'il a publiée en collaboration avec M. Boucher de Molandon, sur *Le tumulus de Reuilly*, son vase funéraire à cordons saillants de l'âge primitif du bronze, in-8°, Orléans, Herluison, libraire-éditeur, 1887.

M. DUJARRIC-DESCOMBES dépose sur le bureau un numéro de l'*Echo de la Dordogne* du 10 juin dernier, contenant un article où il répond à certaines critiques sur le lieu d'origine de saint Vaast, publiées par le P. Carles dans la *Semaine religieuse du diocèse de Périgueux*.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL annonce que notre confrère, M. Paul Galy, a fait également don à la bibliothèque de notre Société de 400 livres et brochures d'histoire et d'archéologie, provenant de la bibliothèque de son père.

Outre une importante série d'ouvrages relatifs au Périgord, parmi lesquels plusieurs sont devenus rares et se rencontrent difficilement en librairie, le don de M. Paul Galy comprend de nombreux volumes de la Société des Antiquaires

de France, du Bulletin monumental, des Congrès archéologiques de France, des Mémoires lus à la Sorbonne, de la Société archéologique et historique de la Charente; grand nombre de mémoires et notices sur la numismatique et les antiquités des diverses régions de la France; enfin des livres édités avec luxe et d'un prix assez élevé, tels que la *Description du trésor de Guarrazar*, par M. F. de Lasteyrie, les *Croix de procession, de cimetières et de carrefours* par M. Léo Drouyn, et le beau livre de M. H. Baudot sur les *Sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*.

Des remerciements sont votés aux donateurs et particulièrement à M. Paul Galy.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'aux termes de la convocation qui a été faite par la voie des journaux de Périgueux, il va ouvrir le scrutin pour l'élection d'un président de la Société, en remplacement de M. le docteur Galy, décédé le 10 juin dernier, et il invite les assistants à venir voter.

Chacun de nos confrères apporte successivement son bulletin, et la séance continue.

M. ÉLIE DE BIRAN, élu vice-président pour l'arrondissement de Bergerac, dans notre assemblée du 27 mai dernier, nous mande qu'il en est extrêmement flatté et nous prie de transmettre ses plus vifs remerciements à la Société: « Je tâcherai de justifier, ajoute-t-il, le choix dont je viens d'être l'objet en continuant mes recherches sur notre histoire locale et en vous en communiquant les résultats. Je m'occupe en ce moment de donner une suite à ma notice sur les trois premiers seigneurs de Bergerac: le prochain article que j'enverrai à la Société sera consacré à Marguerite de Turenne, dame de Bergerac (1254-1289). »

M. MANDIN nous prie de rectifier une erreur qu'aurait commise M. de Laugardière au sujet de l'église d'Augignac, en disant que les réparations faites de 1873 à 1875 l'ont été sur les plans de M. Mandin, p. 246, 3^e livraison du tome XIV, du

Bulletin. Notre confrère déclare qu'il n'est pas l'auteur de ces plans.

M. le docteur LÉO TESTUT, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, président de la 11^e section (Anthropologie) de l'Association française pour l'avancement des sciences, nous informe que le prochain congrès de l'Association se tiendra à Toulouse du 22 au 29 septembre prochain, et nous invite à participer aux travaux de cette section. Il nous demande en même temps de lui faire connaître les titres des mémoires ou communications que nous aurions l'intention d'y présenter, afin que le programme de la session, qui paraîtra au commencement de juillet, en contienne l'indication.

M. GRELLET-BALGUERIE nous adresse un numéro du *Journal de Lavour* dans lequel il a résumé ses communications au Congrès de Sorbonne sur des questions de restitution historique et littéraire et de revendication nationale.

M. l'abbé CHEYSSAC s'excuse par dépêche de ne pas assister à la réunion; il remercie la Société qui a bien voulu le déléguer encore au Congrès des beaux-arts, et lui annonce qu'il enverra son mémoire sur les vieilles tapisseries du château de Vaugoubert, dès qu'il aura paru. L'assemblée profite de cette occasion pour adresser ses félicitations à M. l'abbé Cheyssac sur sa récente nomination de membre correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements.

Un autre de nos délégués, M. CROS-PUYMARTIN, rend un compte détaillé et intéressant des travaux de la section archéologique auxquels il a assisté et conclut en faisant justement observer que ces réunions de la Sorbonne « ont passé par différentes phases qui, sous prétexte de les fortifier, les ont affaiblies. On a greffé trop de sections sur les comités primitifs. Les auteurs des communications hésitent parfois entre plusieurs sections ne sachant à laquelle s'adresser, désireux de faire appel à la plus fréquentée, tandis que les sections, sans limites bien précises, cherchent à s'approprier le plus grand nombre de mémoires possible. De là des

discussions entre délégués, interrompues et inachevées, des mémoires presque identiques lus dans des sections différentes et qui ne font pas suite dans l'esprit des auditeurs. Cette confusion, cette rivalité des sections est préjudiciable au bon ordre des travaux du Congrès. Espérons que l'avenir améliorera ces réunions qui sont pleines d'intérêt. »

M. DUJARRIC-DESCOMBES rappelle ensuite que dans la séance du 6 mars 1884, il fit part à la Société de la découverte d'un souterrain-refuge dans le village de Fontagnac, commune de Brassac. En poursuivant le déblaiement de ce cluseau, qui paraît avoir une certaine étendue, le sieur Bretonnet, propriétaire du terrain, a rencontré sous sa pioche une pierre, dont la face principale, de forme demi-cylindrique, mesure 16 centimètres de diamètre et 16 centimètres dans sa plus grande hauteur. Elle porte l'inscription suivante :

IU DE . 1629
 FVST ASSAZINE
 LE · S · DAYX . . S I . S
 FILLES MERE . SOEVR . FRERE
 ET VN DOVBLE COVZIN .

Cette inscription, un peu détériorée, perpétue le souvenir d'un événement dont ni la tradition locale ni les archives de la sénéchaussée de Périgueux n'ont conservé la moindre trace. Il est regrettable qu'on ne puisse, à cause d'une cassure de la pierre en cet endroit, y déchiffrer le mot qui a été gravé à la 3^e ligne après celui de *Dayx*. Il s'agit de l'assassinat d'un membre de la famille d'Ayx, dont une branche était alors fixée dans la paroisse de Brassac. Les anciens registres de l'état-civil font connaître la sœur ou l'une des filles de la victime, Jeanne Daix, épouse de M^e Pierre Montozon, sieur de La Salle, procureur d'office de Brassac, et probablement son frère, Isaac Daix, écuyer, sr de La Grave, demeurant au village de Fontagnac. Ce dernier avait pour beau-frère Pierre

Faucher, écuyer, s^r des Houlmes, ayant épousé l'une des filles de M^e Pierre Desvergues, juge de Lisle, Marie Desvergues, décédée à Brassac le 21 juillet 1645. Catherine Daix, leur fille, baptisée le 14 janvier 1632, se maria le 3 septembre 1657 avec Jacques Blois, s^r du Lac, de Bourdeilles. Les archives municipales de Brassac nous apprennent encore que cet Isaac Daix, appelé aussi sieur de Fontagnac, mourut au village de ce nom, âgé de 57 ans, le 21 février 1673, laissant deux enfants naturels nés après la mort de sa femme.

L'établissement de la famille Daix à Fontagnac ne saurait donc être mis en doute. C'est bien à elle que doit se rapporter l'inscription de la pierre du s^r Bretonnet, actuellement déposée chez M. Faure, instituteur de Brassac. Il serait curieux de retrouver l'histoire de ce personnage, dont le mystérieux assassinat a eu lieu dans un temps où les passions religieuses étaient loin d'être assoupies. Il fallait que cet événement ait eu une certaine importance soit à cause de la notoriété de la victime soit à cause des circonstances qui accompagnèrent le crime pour avoir été l'objet d'un monument commémoratif.

M. Albéric de Béler, lieutenant au 20^e de ligne, qui s'intéresse à nos travaux, écrit au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour lui signaler certaines particularités concernant une famille périgourdine, la famille Stourneau ou Estourneau, qui n'est pas encore éteinte. On connaît en effet dans notre pays des Estourneau de Lafaye et des Estourneau d'Amelin.

M. de Béler a eu entre les mains un volume du xvi^e siècle qui a pour titre *Œuvres de M^e Laurent Joubert*, conseiller et médecin ordinaire du roy de Navarre, premier docteur régent, chancelier de l'université de médecine de Montpellier, — à Rouen, Raphaël du Petit-Val, à l'ange Raphaël, 1600, 2^e édition.

L'ouvrage est dédié « à très haute, très excellente et studieuse princesse, Marguerite de France, très illustre royne de Navarre, fille, sœur et femme de royx ». Cette dédicace est datée de la cour, le 1^{er} jour de l'an 1578.

Dans la 2^e partie de ce volume, au livre III, chapitre 2,

l'auteur revient sur les portées de cinq à neuf enfants et cite la maison de Stourneau en Périgord :

« Une dame de ce nom eu neuf enfants il y a, dit-il, plus de trois cens ans. Tous vesquirent, quatre d'Eglise, cinq du monde. L'un fut évêque de Périgueux, l'autre évêque de Pamiers, le tiers abbé de Grand Selve, le quatrième de la Case Dieu ; de ceux du monde l'un fut lieutenant de Roy de la Réole contre les Anglais, l'autre eut un gouvernement en Bourgogne. On voit encore tout ce mystère peint en une salle du château de Stourneau, ainsi que m'a dit le sieur de Stourneau, l'un des maitres d'hôtel du roy de Navarre, troisième du nom auquel Dieu doint tres bonne vie et longue. »

L'assemblée remercie M. de Béler.

M. Louis CARVÈS, qui veut bien nous communiquer des copies de vieilles minutes des notaires de Sarlat, nous demande s'il nous a envoyé les délibérations des marchands de Sarlat des 13 octobre 1769 et 11 juillet 1770.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL croit avoir ces pièces en portefeuille, dans ses provisions.

M. Paul GALY offre à nos archives une petite charte de cinq lignes écrites avec de l'encre verte et datée du 5 novembre 1233, que son père nous avait communiquée autrefois. Elle relate le miracle opéré à Saint-Léon-sur-Vézère sur un blasphémateur, qui, après avoir lancé un dard au crucifix de la croix de l'hôpital, hors du bourg, serait mort sur place, ayant le visage tourné par derrière. Cet événement est raconté tout au long dans *l'Estat de l'Église du Périgord*, par le P. Dupuy, tome II, p. 81 et 82, édition de M. l'abbé Audierne, où la charte est publiée.

M. Saigne, de Périgueux, écrit au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour offrir également à notre Société une expédition sur parchemin de toutes les pièces relatives à la fondation, en 1742, dans la ville de Bergerac, d'un bureau de charité, ou, comme on l'appelait alors, d'une « miséricorde ». Ce document, en rapportant les requêtes et les autorisations, constate que toutes les formalités prescrites ont été accomplies.

Quatre pieuses dames de la ville, Elisabeth de Sorbier, veuve de M. Simon-Guy du Serant, lieutenant particulier au

siège sénéchal de Bergerac ; Elisabeth Boucherie , Rose Desmaisons de Toirac et Elisabeth Drion, qui vivaient depuis longtemps en communauté, désirent donner à leur œuvre une existence légale et demandent, à cet effet, les autorisations nécessaires. Elles apportent chacune une somme de 3,000 livres, dont le revenu sera employé au soulagement des pauvres ; après leur mort, le capital restera à la maison. Elles se chargent de faire et de distribuer le bouillon aux pauvres honteux et malades qui ne sont pas en état d'être transportés à l'hôpital des infirmes, de les visiter et les instruire, les servir et les consoler, et surtout les disposer à une mort chrétienne dans leurs maladies.

M. le Secrétaire général remerciera M. Saigne et remercie M. Paul Galy.

De son côté, M. PAPPON demande la permission d'offrir au Musée départemental un certain nombre de pièces de monnaie, la plupart en cuivre, comprenant une maille blanche de Charles IV, en argent ; un jeton aux armes de France et Dauphiné ; un liard d'Henri II de Navarre, 1585 ; un jeton de maire de Nantes ; un double tournois de Sully, seigneur de Boisbelle et Henrichemont ; un double tournois de Gaston d'Orléans ; onze doubles tournois de Louis XIII ; des sous, deniers et liards de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, etc.

Notre confrère y joint un joli peson en fer forgé, du siècle dernier, renfermant un ressort à boudin ; un assignat de cent francs, créé le 18 nivôse l'an III de la République française, et des lettres d'ordination accordées de 1773 à 1780 à Jean Pouzargues, de Belvès, pour les ordres mineurs, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.

M. DUJARRIC-DESCOMBES est chargé par M. Henri Gay, secrétaire du conseil de fabrique de l'église de Tocane-Saint-Apre, d'offrir aussi au Musée départemental la petite collection d'antiquités de M. l'abbé Louis Petit, décédé curé de Saint-Apre le 29 avril dernier. « Il avait prié dans ses derniers instants M. Gay, son exécuteur testamentaire, de remettre à M. Villepelet, pour le Musée départemental, sa petite collection d'antiquités, » qui est confiée aujourd'hui aux soins obligeants de M. Dujarric.

Parmi les objets légués, l'on remarquera deux hachettes néolithiques taillées à petits éclats, deux hachettes en pierre polie et un fragment de hache-marteau en amphibole, montrant une partie de son trou d'emmanchement ; un débris malheureusement très incomplet et presque insignifiant d'un chapiteau antique en marbre blanc, un vase mérovingien en terre grisâtre, avec stries nombreuses sur la panse ; un chapelet du xvii^e siècle et un petit bas-relief en ivoire, représentant saint Michel terrassant le démon, qui surmontait, paraît-il, un bâton de chantre de la cathédrale Saint-Front, très bon travail français du xvi^e siècle.

A part ce dernier objet, les autres qui viennent d'être énumérés ont été recueillis à Tocane même par leur généreux donateur.

M. le Conservateur du Musée exprimera sa gratitude à M. Pappon et sera touché de l'excellente attention de M. l'abbé Petit.

M. l'abbé Petit, ajoute M. DUJARRIC, n'a pas été seulement recommandable par ses vertus sacerdotales et son érudition. On conservera avec vénération la mémoire d'un prêtre qui a distribué tout son avoir en bonnes œuvres. Il a, entr'autres dispositions, légué par son testament 10,000 francs et sa bibliothèque au grand séminaire diocésain, 1,000 francs au bureau de bienfaisance de Saint-Apre ; 2,000 fr. à sa fabrique pour l'œuvre de Notre-Dame-de-Perduce, dont il avait à cœur de restaurer l'antique pèlerinage, et « pour honorer la mémoire de Saint-Vincent-de-Paul, » 1,600 francs à l'église de Château-l'Evêque, son ancienne paroisse, où il avait eu le privilège de retrouver le berceau sacerdotal du grand saint surnommé l'Intendant de la Providence.

Après un dernier appel, M. LE PRÉSIDENT déclare le scrutin clos et procède sur-le-champ au dépouillement des votes, qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants, 41. — Majorité absolue, 22.

M. Michel Hardy obtient 22 suffrages.

M. de Roumejoux 19 —

M. de Roumejoux proclame élu président de la Société M. Michel Hardy.

M. DE FAYOLLE croit qu'aux termes de nos statuts, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire devait être décidée par une délibération préalable, prise par deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier. Il n'a pas su que cette formalité ait été remplie. Il pense aussi que la convocation devait être faite par lettre personnelle, et il se demande si dans ces conditions le vote est bien légal.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL répond que la convocation a été faite pour un objet déterminé, par la voie de la presse, comme à l'ordinaire et conformément aux usages. Le vote a donc été donné en connaissance de cause. La convocation a de plus produit son effet ; elle a été suffisamment connue, puisqu'aucune réunion, depuis le jour de la fondation de la Société, n'a été plus nombreuse que celle d'aujourd'hui. Quant à la décision préalable, elle n'a été prise qu'avec un vice-président, M. de Roumejoux, au lieu de deux, mais M. le Secrétaire général ne croit pas que cette raison suffise pour entacher le vote d'illégalité.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui désire entrer dans notre compagnie. Après un vote par acclamation, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Tony Chambon, banquier à Sarlat, présenté par MM. Elie et Louis Carvès.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président,
A. DE ROUMEJOUX.

* Lo Libre de Vita *

(Suite.)

Puy-de-Chalus. Item, lo xx^e jorn de decembre l'an dessus **mccclxxx**, lo bastart de Borromas e Perret de Marmanda, am d'autres pilhartz del Puy-de-Chalus, en fora, prezen iiij homes del poder de Bragayrac, e los meneren pres al Puy-de-Chalus, ont los feren finar xxvj franx; e aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop.

Masduran. Item, lo dissapte a ix de feurier l'an dessus **mil ccclxxx**, los companhos de Masduran, en fora, soes assaber : Monicat, e Guilhot de Vinhas, e Thomas, e un autre pilhart e una paya de Masduran, en fora, rauberan Marot Segui que venia de Santa-Fe, per aygua, e li hosteren e li rauberan una pessa de drap d'irange e vj grans fromatges d'Anglaterra, e sa espaza que era de la Peyriera de Bordeu, e un capel de feutre. E ho porteren tot a Masduran.

Puy-de-Chalus. Item, lo dijaus en la festa de San-Valenti, a xiiij jorns de feurier l'an dessus **mccclxxx**, Berdet, loctenen del capp^o del Puy-de-Chalus, am d'autres pilhartz del Puy-de-Chalus, en fora, cavalgueren a Bragayrac e prezen ij parelhs de buos d'arada e iij azes e un rossi, e aucizeren un home de Bragayrac que avia nom Pey del Mostier. Dios lo perdo! e meneren aquela preza al Puy-de-Chalus; e aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop.

Puy-de-Chalus. Item, lo divendres a j de mars l'an dessus **mccclxxx**, Perro de Marmanda, am d'autres pilhartz del Puy-de-Chalus, en fora, prezen Naudet del Camps e iij autres homes pescadors de Bragayrac, e lo filat e la guabarra, que eran de Piconet lo mazelier.

LE LIVRE DE VIE.

(Suite.)

Puy-de-Chalus. Item, le 20^e jour de décembre l'an dessus 1380, le bâtard de Borromas et Perret de Marmande, avec d'autres pillards du Puy-de-Chalus, s'emparèrent de quatre hommes appartenant au ressort de Bergerac, nonobstant le pati que nous avons de monseigneur Guillaume Lescrop, et les menèrent prisonniers au Puy-de-Chalus, où ils leur firent financer 26 francs. .

Masduran. Item, le samedi 9^e de février, l'an dessus 1380, les compagnons de Masduran en dehors, savoir : Monicat, Guillaume des Vignes, Thomas, un autre pillard et une païenne de Masduran, arrêterent Marot Seguy, qui venait de Sainte-Foy, par eau, et lui volèrent une pièce de drap orange, six grands fromages d'Angleterre, son épée, qui était de Lapeyrière (?) de Bordeaux et un chapeau de feutre. Ils portèrent le tout à Masduran.

Puy-de-Chalus. Item, le jeudi fête de Saint-Valentin, 14^e jour de février l'an dessus 1380, Berdet, lieutenant du capitaine du Puy-de-Chalus, avec d'autres pillards du même lieu, en dehors, chevaucha à Bergerac, malgré le pati de Monseigneur Guillaume Lescrop, et prit deux paires de bœufs de labour, trois ânes et un cheval qu'il mena au Puy-de-Chalus. Ces pillards, de plus, tuèrent un homme de Bergerac nommé Pierre du Moustier. — Que Dieu lui accorde pardon !...

Puy-de-Chalus. Item, le vendredi premier de mars l'an dessus 1380, Pierre de Marmande, avec d'autres pillards du Puy-de-Chalus, en dehors, prit Naudet des Champs et trois autres hommes pêcheurs de Bergerac. De plus, il prit un filet et une gabarre appartenant à Piconet le boucher,

Puyguillem
e
Gayac. Item, lo segon jorn de mars l'an dessus MIL CCCLXXX, lo filh de Bertran de Baynila, de Puyguillem, e Oilla Corsser, e Icca Felip, e Thomas Ros, e Robyn Mescrop, de Puyguillem, e lo gendre de Blanquina, de Gayac, am d'autres pillartz, cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e prezen un parelh de buos de Helies Pons e Naudo de Boyshet.

Puy-
de-Chalus. Item, lo dissapte a xvj de mars l'an dessus MCCCLXXX, Perro de Marmanda, am d'autres pilhartz del Puy-de-Chalus, rauberan Raynaut Buada, que venia de Lyborna, per aygua, e prezen xij homes gabarries de Bragayrac, que menavan los corals en que venia lo dit Raynaut; losquals homes meneren totz pres al Puy-de-Chalus, ont los feren finir. E la vila avia pati de mossenhor Guillem Lescrop, capp^o de Fronssac.

Puy-
de-Chalus. Item, lo dimecres de cer apres la Anunciatio de Nostra Dona de mars, a xxvij de mars l'an mcccLxxxj, Perro de Marmanda, am d'autres pilhartz del Puy-de-Chalus, prezen a Pont-Bono xix homes laboradors, losquals eran anatz laborar sus reffianssa del pati de mossenhor Guillem Lescrop, capp^o de Fronssac, e los meneren totz pres al Puy-de-Chalus, ont los feren finir.

Masduran. Item, lo dimecres avant Ramps, a iij d'abril l'an dessus mcccLxxxj, las gens de Masduran, soes assaber : Miguonet del Bosc e Thoma, am d'autres pilhartz de Masduran, en fora, prezen lo coral de la dona de Sayra, d'avant Masduran, que venia carguat de sal, e volian levar ij sols per liura de la sal que portava, e deffonseren un tonel de sal de que rauberan viij quartieras e plus, e mays feren finir lo dich coral xx sols.

Puyguilhem Item, le second jour de mars l'an dessus 1380, le fils de Bertrand de Baynila de Puyguilhem, Oilla Corsser, Icca Philippe, Thomas Ros, Robin et **Gageac.** Mescrop, de Puyguilhem, et le gendre de Blanquina, de Gageac, avec d'autres pillards, chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et s'emparèrent d'une paire de bœufs appartenant à Hélias Pons et à Naudo de Boyshet.

Puy-de-Chalus. Item, le samedi 16^e de mars l'an dessus 1380, Pierre de Marmande et d'autres pillards du Puy-de-Chalus prirent Raynaud Buada, qui venait de Libourne par eau et, avec lui, treize bateliers qui conduisaient les bateaux dans lesquels venait ledit Raynaud. Ces hommes furent tous menés prisonniers au Puy-de-Chalus, où on les rançonna, nonobstant le pati de monseigneur Guillaume Lescrop, capitaine de Fronsac.

Puy-de-Chalus. Item, le mercredi soir après la fête de l'Annonciation de Notre-Dame de mars, le 27^e de mars l'an 1381, Pierre de Marmande et d'autres pillards du Puy-de-Chalus s'emparèrent à Ponbonne de dix-neuf hommes de labour, qui, confiants en le pati de Guillaume Lescrop, allaient travailler aux champs, et les menèrent prisonniers au Puy-de-Chalus, où ils les rançonèrent.

Masduran. Item, le mercredi avant Rameaux, le troisième d'avril l'an dessus 1381, les gens de Masduran, savoir : Miguonet Dubois, Thomas avec d'autres pillards de Masduran, en dehors, arrêterent devant ce lieu un bateau chargé de sel, appartenant à la dame de Sayra. — Ils voulaient le rançonner à deux sols par livre de sel ; mais ils défoncèrent un tonneau, d'où ils volèrent huit quartiers (1) et plus. — Ils exigèrent en outre, pour ledit bateau, une rançon de vingt sols.

(1) La quartier valait 31 livres 1/2. — Soit, au total, 263 livres.

Janethon. Item, lo divendres d'avant la festa de Ramps, a v jorns del mes d'abril l'an dessus MIL CCCLXXXI, Janethon, am d'autres companhos de Montrevel, qui demoran am mossenhor Arnols de Marla, capp^o de Santa-Fe, eran en la vila e volian passar l'aygua per correr el poder de Monque, e a Banas, e els autres lox de mossenhor Bertruquat de Lebret. E mossenhor lo Governador e los senhors cossols, enformatz d'aquesta cavalgada, aneren sen tantost al dit Janethon e a las autras gens d'armas, sos companhos, e disheren lor que els avian entendut que els volian anar correr sobre la terra de mossenhor Bertruquat de Lebret, e que lo loc de Monque era bo e leyal frances, e lo loc de Banas, e lo loc d'Eyssiac e de Paolhac, e totz autres lox e totas las gens del dit mossenhor Bertruquat eran en bona amistansa am la vila, e que d'aquels lox, en fora, ni per nulh dels companhos de mossenhor Bertruquat, nulh dampnatge no era estat fach a la vila; per que certanamen lo dich Janethon ne sos companhos, ni nulhs autres per quant que fossan poyshantz de Bragayrac, en fora, no faran nulh dampnatge, ne nulha cavalgada el poder de Monque, ne a Banas, ne a Issiac, ne a Paolhac, ne a nulhs autres lox que mossenhor Bertruquat agues; ne las gens de mossenhor Alan de Beumont, ni de mossenhor lo Senescal, ni nulhas autras gens d'establida de Olivier del Pont, ni de Guillem de la Hossaya que avian estat a Bragayrac, no avian facha nulha guerra, ni nulha cavalgada els ditz lox e poder de mossenhor Bertruquat, quar aquels lox la vila volia guardar coma si meisha. — Sobre lasquals cosas aguet grans debatz e grans paraulas maliciozas entre lor. — E aqui meys, lo dit Janethon e las autras gens d'armas, sos companhos, totz corrossatz, salhiren de la vila devers la porta de San-Johan, e prezen iiij buos d'arada e una vaqua, los quals buos aravan, e ayso feren per despech de la vila, per so quar hom no los layshava passar otra l'aygua per correr sobre la terra del dit mossenhor Bertruquat. Lo qual bestial covenc que la vila reemes de lor e costet de remssó iiij franx, e mays totz los despens que els avian fachs a la hostalaria, dont sen eran anatz totz corrossatz, ses pagar denier.

Janethon.

Item, le vendredi avant la fête des Rameaux, 5^e jour d'avril l'an dessus 1384, Janethon et d'autres compagnons de Lamothe-Montravel (1), qui habitent avec Monseigneur Arnols de Marle, capitaine de Sainte-Foy (2), étaient en la ville et voulaient passer l'eau pour courir dans les ressorts de Montcuq, Banes et autres lieux appartenant à Monseigneur Perducat d'Albret. — Monseigneur le gouverneur et les consuls, informés de cette chevau-chée, allèrent trouver ledit Janethon et les autres gens d'armes ses compagnons et leur dirent qu'ils avaient eu connaissance de l'entreprise qu'ils méditaient ; mais que les lieux de Moncuq, Banes, Issigeac, Pauliac et autres lieux du dit monseigneur Perducat d'Albret étant loyalement Français et en bonne amitié avec la ville ; — de plus, aucun dommage n'ayant été causé à la communauté ni par ces lieux ni par aucun des compagnons de Monseigneur Perducat, ils espéraient qu'en cette considération, ledit Janethon et ses compagnoas ni nuls autres ne causeraient aucun dommage aux terres susdites, ni autres lieux dudit seigneur.

Ils dirent encore que ni les gens de Monseigneur Alain de Beaumont, ni ceux de Monseigneur le Sénéchal, pas plus que les garnisons d'Olivier Dupont et de Guillaume de La Houssaye, qui avaient habité Bergerac, n'avaient fait aucune guerre auxdits lieux de Monseigneur Perducat, la ville tenant à les défendre comme elle-même.

Il y eut entre eux, à ce sujet, grands débats et échange de paroles malicieuses, à la suite desquelles Janethon et ses compagnons, tout courroucés, sortirent de la ville par la porte Saint-Jean et prirent quatre bœufs et une vache qui labouraient. Ils firent cela pour se venger de la communauté, qui ne voulait point les laisser passer de l'autre côté de l'eau et les empêchait de chevaucher sur les terres du seigneur d'Albret. La ville, pour recouvrer ces bêtes, eut à financer quatre francs et de plus paya les dépens que lesdits gens d'armes avaient faits à l'hôtellerie, d'où, tout courroucés, ils étaient partis sans payer un denier.

(1) Commune de Lamothe-Montravel, canton de Vélignes, arrondissement de Bergerac.

(2) Chef-lieu de canton de Sainte-Foy-la-Grande, arrondissement de Libourne (Gironde).

- Banas.** Item, lo dimars a xiiij de may l'an dessus MCCCLXXXI, Gautonet de Siorac, e Guillemes, e Sartro, vayletz de Johan de Signal, capp^{no} de Banas, cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e prezen Ramon Truc e Ramon Salmo, e doas bestias e una egua del rector de la Magdalena; e ho meneren tot a Banas, ont los feren finar vj franx, que lo dich Gautonet demandava que la dona de Combas avia de luy en comanda.
- Masduran.** Item, lo dimenge apres la festa de San-Johan-Bautista, l'an dessus MIL CCCLXXXI, Brossa e un autre pilhart, qui demoran a Masduran, prezen el poder de Bragayrac un rossi de pel negre, que era de Bertran Dartiguas, e l'enmeneren a Masduran.
- Puyguillem.** Item, lo dilus a viij de julhet l'an dessus MCCCLXXXI, Henric Grine, Angles, qui demora a Puyguillem, per so que nos mandava merquar ac per forssa per nom de Johana Destot, sa femna, autramen apelada la Clergona, iij aunas de drap de gris e un cobde d'irange dels prezicadors de Bragayrac per la finanssa que la dita Johana demandava per fray Itier de Plasmont.
- Masduran.** Item, lo dimars apres las octavas de San-Peyre e de San-Paul, a ix jorns de julhet l'an dessus MCCCLXXXI, Johani lo Frances, qui demora a Masduran, pres el poder de Bragayrac un aze de Guiraut lo fornier, e ostet un rossi al vaylet de Arnaut Vayssiera, senhor de la Vayssiera, e menet las dichas bestias a Masduran.
- Puyguillem.** Item, lo dimenge avant la Magdalena, a xxj jorn del mes de julhet l'an dessus MIL CCCLXXXI, Robi Mescrop, am d'autres companhos de Puyguillem, prezen Guiraut Noyrit, Guillem Alba e Helias Johan, e un aze e una sauma de la parroquia de Pregon-Rio, qui es el poder e en la castelania de Bragayrac, e ho meneren tot pres a Puyguillem; e aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop, capp^{no} de Fronssac.

Banes. Item, le mardi 14^e de mai l'an dessus 1381, Gáutonet de Siorac, Guillaume et Sartro, valets de Jean de Signal, capitaine de Banes, chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et prirent Raymond Truc, Raymond Salmo, deux bêtes et une jument appartenant au recteur de la Magdeleine. — Ils menèrent le tout à Banes, où ils firent financer 6 francs aux hommes, ainsi que l'avait ordonné, audit Gautonet, la dame de Combes.

Masduran. Item, le dimanche après la fête de saint Jean-Baptiste l'an dessus 1381, Brousse et un autre pillard prirent dans le ressort de Bergerac et menèrent à Masduran un cheval noir appartenant à Bertrand Dartigues.

Puyguilhem. Item, le lundi 8^e de juillet l'an dessus 1381, Henric Grine, Anglais, demeurant à Puyguilhem, au nom de sa femme, nommée Jeanne Destot, autrement appelée la Clergona, prit une marque sur les prédicateurs de Bergerac et exigea pour la rançon demandée par ladite Jeanne, pour frère Itier de Plasmont, trois aunes de drap gris et une coudée de drap orange.

Masduran. Item, le mardi après l'octave de saint Pierre et saint Paul, le 9^e jour de juillet l'an dessus 1381, Jean le Français, demeurant à Masduran, prit dans le ressort de Bergerac un âne appartenant à Géraud le fournier. — Il prit aussi un âne au valet de Arnaut Veyssière, seigneur de Laveyssière, et mena lesdites bêtes à Masduran.

Puyguilhem. Item, le dimanche avant la Madeleine, 21^e jour de juillet l'an dessus 1381, Pobi Mescrop et d'autres compagnons de Puyguilhem prirent Géraud Noirit, Guillaume Alba, Hélias Jean, un âne et une ânesse en la paroisse de Prigonrieux, du ressort et en la châtellenie de Bergerac, et menèrent le tout prisonnier à Puyguilhem, nonobstant le pati de Monseigneur Guillaume Lescrop, capitaine de Fronsac.

Coza. Item, lo dimenge apres la festa de San-Jacme, a xxviiij jorns de julhet l'an dessus mcccclxxxi, Peyrot lo Fort, e Vidalot e Petit Perret, am d'autres companhos de Coza, en fora, cavalgueren a Puch-Norman, qui es del senhor de Lebret, e rauberan el dich poder de Puch-Norman v buos e un aze, e ho meneren tot a Coza. E mossenhor lo Senescalc de Peregort, qui era a Bragayrac, ac ne complantha de las gens de Puch-Norman, loqual mossenhor lo Senescalc ne escrius tantost a Johan de la Sala, capp^{ne} de Coza, e als ditz pilhartz que lo dich bestial avian raubat. Mas anc per preguarias ni per comendamen del dit mossenhor lo Senescalc, no volgren redre lo dit bestial, de la qual cauza lo dich mossenhor lo Senescalc fo grandamen corrossat.

Coza. Item, lo v^e jorn d'ahost l'an dessus mcccclxxxi, Johan de la Sala, capp^{ne} de Coza, mandet a mossenhor lo Governador e als senhors cossols que la vila li dones alcuna remssso, e se anessan remssonar am luy e am sos companhos, o autramen els farian tota la guerra e totz los dampnatges que poyrian a la vila. La qual cauza mossenhor lo Governador e los senhors cossols mostreren a mossenhor lo Senescalc, qui era a Bragayrac, lo qual mossenhor lo Senescalc ne escrives tantost al dit capp^{ne}, e li mandava que vengues parlar am luy, e que no volgues donar dampnatge a la vila. Lo qual capp^{ne} no volc venir al mandamen de mossenhor lo Senescalc, ni neguna bona resposta nol fetz.

Gayac. Item, lo dimecres avant la festa de San-Miquel del mes de setembre, lo Clergo de Gayac e los dos Ganelas de Gayac, prezen, el poder de Bragayrac, un rossi de Guillem de la Vayschiera e lo vaylet qui lo toquava, e las sirventas del dit Guillem de la Vayschiera; e ho meneren tot pres a Gayac, e costet lo rossi de remssso ij franx. E la vila avia pati de mossenhor Guillem Lescrop, capp^{ne} de Fronssac e de Liborna e de San-Melio.

Couse. Item, le dimanche après la fête de saint Jacques, 28^e jour de juillet l'an dessus 1381, Peyrot le Fort, Vidalot et Petit Perret, avec d'autres compagnons de Couse, en dehors, chevauchèrent à Puynormand (1), terre du seigneur d'Albret, et y volèrent cinq bœufs et un âne, qu'ils menèrent à Couse. — Monseigneur le Sénéchal du Périgord, alors présent à Bergerac, sensible aux plaintes des gens de Puynormand, écrivit aussitôt à Jean de La Salle, capitaine de Couse, et auxdits pillards, leur mandant de faire restituer par lesdits pillards le bétail qu'ils avaient volé ; mais ni les prières ni les ordres dudit monseigneur le Sénéchal ne furent assez puissants pour faire rendre ce bétail, qui resta entre leurs mains. — De ce refus, monseigneur le Sénéchal fut grandement courroucé.

Couse. Item, le 5^e jour d'août l'an dessus 1381, Jean de La Salle, capitaine de Couse, ordonna à monseigneur le Gouverneur et aux seigneurs consuls de venir se mettre à rançon, autrement lui et ses compagnons feraient à la ville toute la guerre et causeraient tous les dommages qu'ils pourraient. — Laquelle cause monseigneur le Gouverneur et les seigneurs consuls montrèrent à monseigneur le Sénéchal, qui était à Bergerac et qui aussitôt écrivit audit capitaine, lui mandant de venir lui parler et de vouloir ne plus causer de dommage à la ville. — Mais ce capitaine ne voulut pas venir au commandement de monseigneur le Sénéchal, ni ne lui fit aucune bonne réponse.

Gageac. Item, le mercredi avant la fête de saint Michel du mois de septembre, le Clergo et les deux Ganelas de Gageac, nonobstant le pati de Guillaume Lescrop, capitaine de Fronsac, Libourne et Saint-Emilion, prirent dans le ressort de Bergerac un cheval de Guillaume de Laveyssière, le valet qui le conduisait et les servantes dudit Guillaume de Laveyssière. Ils menèrent le tout prisonnier à Gageac et exigèrent deux francs pour la rançon du cheval.

(1) Arrondissement de Libourne (Gironde).

Item, lo dissapte en la festa de San-Mathio, apostol, l'an dessus MIL CCCLXXXI, vj pilhartz, dels quals no sabem enqueras los noms ni ont demoran, rauberan otra l'aygua, iij azes que carreiavan lo vi e la vendempnha de maestre Johan Andrio.

Toquanh. Item, lo divendres d'avant San-Miquel de setembre l'an dessus MIL CCCLXXXI, un ribaut pilhart, qui se fa apela Toquanh, e lo cleric de la Roqueta, am d'autres ribautz pilhartz, lors companhos, de Falgayrolas, en fora, prezen en la parroquia de Pregon-Rio, qui es el poder e en la castelania de Bragayrac, Johan lo Frances e un buo d'arada qui era de Helias Johan et de Bernat Arnaut, de la dita parroquia, e ho meneren a Falgayrolas, ont aucizeren e mingeren lo buo, e feren finar l'ome am de grans colps qu'en doneren. E aviam pati de mossenbor Guillem Lescrop.

Toquanh. Item, lo dit jorn, los ditz ribautz, Toquanh e lo cleric de la Roqueta, am los ditz lors companhos, prezen pres de Bragayrac Richart Benech, apelat Icqua, e son saumier, qui venia del bosc, e lo feren finar xxx sols. E aviam pati de mossenhor Guillem Lescrop.

Toquanh. Item, lo dit Toquanh e lo cleric de la Roqueta, am d'autres ribautz lors companhos, lo xxvj jorn de setembre l'an dessus MIL CCCLXXXI, prezen lo faure de Cayschac e iij autres homes de Cayschac, qui son de la castelania e del poder de Bragayrac; e la vila e la castelania avia pati de mossenhor Guillem Lescrop, capp^{ne} de Fronssac; e los meneren pres à Falgayrolas, ont los feren finar.

Coza. Item, lo dilus apres la festa de San-Miquel, que fo lo darrier jorn de setembre l'an dessus MCCCCLXXXI, aquels de Coza, soes assaber : lo bort de Magnion, e Johan de Sirac, e Peyrot lo Fort, e Petit Perrot, e Heliot Prebost, e Jaque

Item, le samedi fête de saint Mathieu, apôtre, l'an dessus 1381, six pillards, dont nous ne connaissons pas encore les noms ni la demeure, volèrent, de l'autre côté de l'eau, trois ânes qui transportaient la vendange et le vin de maître Jean Andrieux.

Toquanh. Item, le vendredi avant la saint Michel de septembre l'an dessus 1381, un ribaud pillard, qui a nom Toquanh, et le cleric de La Rouquette (1), avec d'autres ribauds pillards, prirent, nonobstant le pati de monseigneur Guillaume Lescrop, dans la paroisse de Prigonrieux, en la châtellenie et ressort de Bergerac, Jean le Français et un bœuf de labour appartenant à Hélias Jean et à Bernard Arnaud, habitants de ladite paroisse. — Ils menèrent leur prise à Fougueyrolles (2), où ils tuèrent et mangèrent le bœuf. — Ils firent ensuite financer l'homme en le frappant à grands coups.

Toquanh. Item, ledit jour, les mêmes ribauds, Toquanh et le cleric de La Rouquette, avec leurs mêmes compagnons, prirent dans le ressort de Bergerac, nonobstant le pati de monseigneur Guillaume Lescrop, Richard Benech, surnommé loqua, revenant de la forêt avec son âne. — Ils exigèrent 30 sols pour sa rançon.

Toquanh. Item, ledit Toquanh et le cleric de la Rouquette, avec d'autres ribauds leurs compagnons, prirent, le 26^e jour de septembre l'an dessus 1381, nonobstant le pati de monseigneur Guillaume Lescrop, capitaine de Fronzac, le forgeron et trois autres hommes de Queyssac, de la châtellenie et ressort de Bergerac. — Ils les menèrent prisonniers à Fougueyrolles, où ils les firent financer.

Couse. Item, le lundi après la fête de saint Michel, qui fut le dernier jour de septembre l'an dessus 1381, ceux de Couse, savoir : le bâtard de Magnion, Jean de Sirac, Peyrot le Fort, Petit Perrot, Héliot Prébost, Jacques Bonhomme, Arnauton l'Espagnol, Guilhamot et Pierre de Mortiers,

(1) Commune de La Rouquette, canton d'Eymet, arrondissement de Bergerac.

(2) Commune du canton de Vélines, arrondissement de Bergerac.

Bonhome, e Arnauton l'Espanhol, e Guilhamot, e Pey de Mortiers, de Coza, en fora, cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e prezen Naudo del Vinhal e iij autres homes de Bragayrac, e aucizen Peyre de Galas, sartre, qui demorava a Bragayrac. Soes Jaque Bonhome li donet lo cop de la mort.

Coza. Item, lo dimars a viij jorns d'octobre l'an dessus **MCCCLXXXI**, Johan de la Sala, capp^{ae} de Coza, mandet als senhors cossols que sa remssonessan a luy e li tramezessan a Coza, ij tonels de fromen, e ij tonels de vi, e un tonel de sal, e ij marcx d'argen, e ij^{ae} balestas e iij^c cayrels, o autramen el faria tota la guerra que poyria a Bragayrac.

Coza. Item, lo dimecres a ij d'octobre l'an dessus **MCCCLXXXI**, aquels de Coza, soes assaber : Vidalot e Peyrot lo Fort, am ij autres ribautz lors companhos, prezen el poder de Bragueyrac Migo de la Moyschiera e Guillem Molinier, son filhastre, e Perroti de la Moyschiera, habitadors de Bragayrac, los quals meneren pres a Coza e lor prezen iij apchas e un faucet e un jupo que era de Johan Bastari, lo qual lor escapet a la preza, e an fach finar los ditz homes en presenssa de Johan de la Sala, capp^{ae} del dit loc, soes assaber : Migo de la Moyschiera, iij aunas de bon drap e un cobde de bon drap per lo connetable del dit loc e un franc per lo dit capp^{ae}, e plus al dich Vidalot, per los despens que avia fach en sa cambra, un parelh de bonas caussas, e plus v sols al portier e v sols al clerc per lo salconduch, e an romput lo bras am bona barra al dich Perroti de la Moyschiera e lo tenen pres en bos fers e entrassas, per so quar no avia de que pogues finar.

chevauchèrent de Couse, en dehors, à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, prirent Naudo du Vinhal, trois autres hommes de Bergerac et tuèrent Pierre de Galas, tailleur, habitant de Bergerac.—Ce fut Jacques Bonhomme qui lui donna le coup de la mort !...

Couse. Item, le mardi 8^e jour d'octobre l'an dessus 1381, Jean de La Salle, capitaine de Couse, manda aux consuls qu'ils vinsent à rançon et lui envoyassent à Couse deux tonneaux de froment, deux tonneaux de vin, un tonneau de sel, deux marcs d'argent (1), deux arbalètes, et trois cents carreaux (2) ; autrement, il ferait à la ville (3) toute la guerre qu'il pourrait.

Couse. Item, le mercredi 2^e d'octobre l'an dessus 1381, ceux de Couse, savoir : Vidalot et Peyrot le Fort, avec deux autres ribauds leurs compagnons, prirent dans le ressort de Bergerac Migo de la Moissière, Guillaume Molinier, son beau-fils, et Perroti de la Moissière, habitants de Bergerac, qu'ils menèrent prisonniers à Couze. — Ils leur prirent trois haches et une serpe, plus une jupe appartenant à Jean Bastari, lequel échappa au moment de la capture. — A Couse, on rançonna les prisonniers en présence du capitaine Jean de La Salle, et on leur fit donner, savoir : à Migo de la Moissière, quatre aunes de bon drap, plus une coudée de drap pour le connétable dudit lieu et un franc pour le capitaine. Vidalot finança pour les dépens qu'il avait faits en sa chambre, une paire de bonnes chausses, cinq sols au portier, et au clerc pour le sauf-conduit, cinq sols. Perroti de la Moissière n'ayant pu financer, lesdits pillards, avec une *bonne barre*, lui ont rompu un bras et le retiennent prisonnier avec de *bons fers* et entraves.

(1) Le marc d'argent valait 6 francs de 25 sols.

(2) Le carreau était le trait que lançait l'arbalète, différant de la flèche en ce qu'il était plus court, possédait un fer plus fort et pesant et n'était empenné que de deux pennes, au lieu de trois.

(3) La ville voulait bien, ainsi qu'il résulte d'une jurade tenue le 25 novembre 1381, avoir pati de Jean de La Salle, mais refusait de lui donner les carreaux demandés ; cela, dit la jurade, parce que ce capitaine faisait la guerre aux gens placés sous l'obéissance du roi de France.

« . . . Exceptat los coyrels que demanda, los quals no li sian poynt balhatz, per so quar els fan guerra a las gens de la hobediensa de nostre sire lo Rey de Fransa. »

Coza. Remembranssa sia, que lo dijaus a iij d'octombre l'an dessus MIL CCCLXXXI, mossenhor lo governador e los senhors cossols tramezen a Coza Pey del Cauze, apelat lo goiat de Misso, per parlar am Johan de la Sala, capp^{ne} de Coza, e saber sa voluntat cum el qui es Frances fa tal guerra, ni tal dampnatge a la vila de Bragayrac. Lo qual Johan de la Sala li respos que el faria tota la guerra e tot lo dampnatge que el poyria a la vila de Bragayrac, el cas que la vila no se remssonaria am luy, e la remssó que el demanda a la vila es aquesta: vj tonels de blat, e vj tonels de vi, e doas pessas de bon drap, e viij saumadas de sal, e ij^{as} balestas, e ij^m cayrels, e per sagelar la sufferta, ij marcx d'argen; la qual sufferta el volia donar a la vila am aquesta remssó, a durar tant que a la festa de Paschas propdanamen venent, o autramen se garde hom de luy e de sos companhos.

Coza. Remembranssa sia, que lo dimars apres la festa de Sancta-Fe, a viij jorns d'octombre l'an dessus MIL CCCLXXXI, Peyrot lo Fort, e Vidalot, e Petit Perrot, e Jaque Bonhome, e Guilho dessus molis de Coza, en fora, cavalgueren a Bragayrac, d'essa l'aygua, e prezen Migo Privat e un home de San-Marcel, qui demorava a Bragayrac, e ij enfans de la vila, e la egua de Piconet e iiij azes, e meneren tota la preza a Coza. E feren finir lo dit Migo Privat en presenssa de Johan de la Sala, capp^{ne} del dit loc, am de grans cops, iiij aunas de bon drap e iij franx per los drech al dit capp^{ne} e una cела de rossi garnida, que costel. E l'un dels effantz feren finir vj parelhs de gualinas e un parelh de botinas.

Coza. Remembranssa sia, que lo dimars en la vespra de San-Luc, a xvij jorns d'octombre l'an dessus MIL CCCLXXXI, un ribaut pilhart qui demora a Coza, lo qual a nom Johani lo Breto, pres en las vinhas de Bragayrac, Niot Ardao, laborador, e l'enmenet a Coza, ont lo fetz finir am de mals cops, dos parelhs de botinas, e una onssa de pebre e iij golssas de gíngebre blanc.

Couse. Mémoire soit que le jeudi 3^e d'octobre l'an dessus 1381, monseigneur le gouverneur et les seigneurs consuls envoyèrent à Couse Pierre de Cauze, surnommé le garçon de Misso, conférer avec Jean de La Salle, capitaine de ce lieu, afin de savoir pourquoi, étant Français, il faisait semblable guerre et causait tels dommages à la ville de Bergerac. Celui-ci répondit qu'au cas où la ville ne voudrait venir à rançon, il lui ferait toute la guerre et lui causerait tous les dommages qu'il pourrait. La rançon qu'il demande est la suivante : six tonneaux de blé, six tonneaux de vin, deux pièces de bon drap, huit charges de sel, deux arbalètes et 2,000 carreaux ; plus, au clerc pour sceller la trêve, 2 marcs d'argent. — A ces conditions seulement, il accorderait pati jusqu'à la fête de Pâques prochaine; autrement, qu'on se gardât bien de lui et de ses compagnons.

Couse. Mémoire soit que le mardi après la fête de la sainte Foi, le 8^e jour d'octobre l'an dessus 1381, Pierre le Fort, Vidalot, Petit Perrot, Jacques Bonhomme et Guillot, de Couse, chevauchèrent à Bergerac, de ce côté de l'eau (1) et prirent Migo Privat, un homme de Saint-Marcel (2), qui habitait Bergerac, deux enfants de la ville, la jument de Piconet et quatre ânes. — Ils menèrent toute leur capture à Couse, où ils rançonnèrent Migo Privat, en présence de Jean de La Salle, leur capitaine, et lui firent donner, en le frappant à grands coups, quatre aunes de bon drap, 3 francs pour les droits du capitaine et une selle de cheval garnie, qui coûta..... De plus, ils se firent donner par l'un des enfants six paires de poules et une paire de bottines.

Couse. Mémoire soit que le mardi soir de la fête de saint Luc, 17^e jour d'octobre de l'an dessus 1381, un ribaud pillard de Couse, nommé Jean le Breton, prit dans les vignes du ressort de Bergerac Niot Ardao, laboureur, qu'il mena prisonnier à Couse, où il le rançonna et, avec de mauvais coups, lui fit donner deux paires de bottines, une once de poivre, et trois gousses de gingembre blanc.

(1) Rive droite de la Dordogne.

(2) Commune du canton de Lalinde, arrondissement de Bergerac.

Coza. Remembranssa sia, que lo dijaus en la vespra de San-Front, a xxiiij d'octobre l'an dessus mcccLxxxi, Johan de Sirac, e lo bort de Magnion, e Guilho dessus molis, e Peyrot lo Fort, e Petit Perrot, Heliot Prebost, Jaque Bonhome, e Arnauton l'Espanhol, de Coza, en fora, cavalgueren entre a las portas dels borcs de Bragayrac, d'essa l'aygua, e prezen una egua de Pey del Cauze e doas eguas de Guiraut Golfier, e las meneren a Coza; las quals bestias no foren poynt recobradas.

Coza. Remembranssa sia, que lo dissapte apres la festa de San-Front, a xxvj jorns d'octobre l'an dessus mcccLxxxi, Johan lo Lop, escudier de mossenhor lo Senescalc, e Pey del Cauze, a las preguarias de mossenhor lo Governador e dels senhors cossols, aneren a Coza per parlar am Johan de la Sala, capp^{re} de Coza, e am sos companhos, per saber cum ni per que els fazian tala guerra mortal a la vila de Bragayrac, qui es propria vila del rey de Franssa, nostre senhor. — Lo qual Johan de la Sala e sos companhos feren resposta al dit escudier de mossenhor lo Senescalc, que certanamen els farian tota la guerra que poyrian a Bragayrac que hom se remssones a lor, e la remssos que demandavan ses res rebatre, es aquesta : ij tonels de fromen, e ij tonels de bon vi, e un tonel de sal, e ij marcx d'argen, e ij^{re} balestas, e iij^e cayrels, e am aquesta remssos els doneren sufferta a la dita vila tant que a Paschas, e sobre ayssos doneren sufferta tant que a dimars propdanamen venent, dins lo qual terme lor aia hom facha resposta si auran aquela remssos hoc o no.

Theobo. Remembranssa sia, que lo dimecres d'avant la festa de Totz-Santz, a xxx jorns d'octobre l'an dessus mil cccLxxxi, un pilhart qui s'apela l'Aragones, am vj autres pilhartz de Theobo, en fora, cavalgueren a Bonhaguas, qui es de la castelania de Bragayrac, e prezen un home de Bonhaguas, qui a nom Bertran Vigier, e ij rossis am que arava, e mays nagueren pres si mays n'aguessan trobat deffora. Lo qual home e bestias meneren pres a Theobo. Aladonc Theobo e aquels ribautz eran Frances.

Couse. Mémoire soit que le jeudi soir de la fête de saint Front, 24^e d'octobre l'an dessus 1381, Jean de Sirac, le bâtard de Magnion, Guillo de dessus les moulins, Perrot le Fort, Petit Perrot, Héliot Prébost, Jacques Bonhomme et Arnauton l'Espagnol, de Couse, chevauchèrent aux portes des faubourgs de Bergerac, de ce côté de l'eau, et prirent trois juments qu'ils menèrent à Couse. — Ces trois bêtes, qui jamais ne furent restituées, appartenaient l'une à Pierre del Cauze et les deux autres à Géraud Golfier.

Couse. Mémoire soit que le samedi après la fête de saint Front, le 26^e jour d'octobre l'an dessus 1381, Jean le Loup, écuyer de monseigneur le Sénéchal, et Pierre de Cauze, à la prière du Gouverneur et des seigneurs consuls, allèrent à Couse conférer avec Jean de La Salle, capitaine de ce lieu, afin de savoir pourquoi, avec ses compagnons, il faisait à Bergerac, ville appartenant en propre au roi de France notre sire, une guerre aussi mortelle. — Jean de La Salle et ses compagnons répondirent à l'écuyer du Sénéchal que certainement ils continueraient à faire toute la guerre qu'ils pourraient à la ville de Bergerac, si celle-ci ne voulait venir à composition avec eux. — Il fit connaître quelle était la rançon qu'il exigeait et qui sans rien en rabattre, était la suivante : deux tonneaux de froment, deux tonneaux de bon vin, un tonneau de sel, deux marcs d'argent, deux arbalètes et trois cents carreaux. — Il ajouta qu'à ces conditions il donnerait pati à la ville jusqu'à la fête de Pâques prochaine, et sur ce, accorda une trêve jusqu'au mardi suivant, afin que jusqu'à cette époque, la ville eût à lui faire connaître si, oui ou non, elle voulait accepter ses propositions.

Théobon. Mémoire soit que le mercredi avant la fête de Toussaint, 30^e jour d'octobre l'an dessus 1381, un pillard nommé l'Aragonais et six autres pillards de Théobon (1), en dehors, chevauchèrent à Bouniagues, en la châtellenie de Bergerac, et prirent un homme de Bouniagues appelé Bertrand Vigier et deux chevaux avec lesquels il labourait. Ils en auraient pris davantage, si davantage ils en avaient trouvé dehors. — Ils menèrent ledit homme et les bêtes prisonniers à Théobon. Théobon et lesdits ribauds étaient alors Français.

(1) Commune de Puyguilhem, arrondissement de Bergerac,

Coza. Remembranssa sia, que lo dijaus apres la festa de San-Marti l'an dessus MIL CCCLXXXI, a xiiij jorns de novembre, Peyrot lo Fort, e Petit Perrot, e Vidalot, e Ramonet, Heliot Prebost, e Jaque Bonhome, qui demoran a Coza, en fora, cavalgueren en la ribiera, pres de Bragayrac, e prezen Guillem Canaut et Arnaut de la Jaunha, guabarries, e plus prezen la guabarra que menavan, e feren finir la guabarra vj parelhs de caussas d'irange, quar rompre la volian, e meneren los homes pres a Coza, ont los feren finir vj parelhs de botinas, e plus lor prezen una apcha que valia un franc, e una corda de la guabarra que valia x sols e plus, e agran los fach finir mager finanssa, mas seguistanssa avian del capp^o de Coza.

Coza. Remembranssa sia, que lo dilus en la festa de Sancta-Katherina, l'an dessus MCCCLXXXI, lo Clergo e qui demoran a Coza, prezen a la porta de la Lynda Colinet lo tondedor, qui demora a Bragayrac, e li una forsses que portava, el meneren pres dins lo loc de la Lynda, e lo feren finir ij parelhs de camizas e ij parelhs de braguas de fina tela.

Masduran. Remembranssa sia, que lo v^e jorn de decembre l'an MCCCLXXXI, los pilhartz qui demoran a Masduran, deflonsseren iij tonels de sal den Miquel Sabatier e ne prezeren iij punhieras.

Masduran. Remembranssa sia, que lo dilus a xvj de decembre l'an dessus MCCCLXXXI, Thomas, e Guillo de Vinhas, e Bernat lo carier e un autre qui a nom qui demoran a Masduran, rauberen lo prior dels Prezicadors de Bragayrac, qui venia de Sancta-Fe, e li prezen drap que portava e ij parelhs de caussas que eran den Miquel Sabatier.

Couse. Mémoire soit que le jeudi après la fête de saint Martin l'an dessus 1381, le 14^e jour de novembre, Pierre le Fort, Petit Perrot, Vidalot, Ramonet, Héliot Prébot et Jacques Bonhomme, qui habitent Couse, en dehors, firent une excursion sur la rivière, près de Bergerac, et s'emparèrent de Guillaume Canaut et Arnaut de La Jaunha, bateliers. — Ils prirent, de plus, le bateau qu'ils menaient, pour la restitution duquel ils firent donner six paires de chausses couleur orange, car ils voulaient le rompre. Ils menèrent ensuite leurs prisonniers à Couse, où ils les rançonnèrent et leur firent donner six paires de bottines. — Ils leur prirent de plus une hache valant un franc et une corde du bateau valant dix sols et plus. Ils les eussent bien fait financer davantage, mais ils avaient un sauf-conduit du capitaine de Couse.

Couse. Mémoire soit que le lundi fête de sainte Catherine l'an dessus 1381, le Clergo et., de Couse, prirent à la porte de Lalinde Colinet le tondeur, habitant de Bergerac, et une paire de ciseaux qu'il portait. Ils le menèrent prisonnier à Lalinde, où ils le rançonnèrent et lui firent donner deux paires de chemises et deux paires de braies en fine toile.

Masduran. Mémoire soit que le 5^e jour de décembre l'an 1381, les pillards qui demeurant à Masduran défoncèrent trois tonneaux de sel appartenant à Michel Sabatier et en prirent trois poignères (1).

Masduran. Mémoire soit que le lundi 16^e de décembre l'an dessus 1381, Thomas, Guillo des Vignes, Bernard le carrier et un autre pillard nommé. qui demeurent à Masduran, arrêtaient le prier des Frères précheurs de Bergerac, qui venait de Sainte-Foy, et lui volèrent du drap qu'il portait, plus deux paires de chausses appartenant à Michel Sabatier.

(1) 75 litres.

Coza. Remembranssa sia, que lo dimars a xvij jorns de decembre l'an dessus MCCCLXXXI, lo bastart de Mechmon, e Vidalot, e Peyrot lo Fort, am d'autres companhos de Coza, cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e prezen un paubre home de Bragayrac, qui a nom Johan lo Fort, e lo meneren pres a Coza e lo foren finir am de grans cops ij franx, e agran mays pres dels homes si mays n'aguessan trobatz.

Lyborna. Remembranssa sia, que cum fray Pey Massuc, del coven dels Frayres Menors de Bragayrac, agues comprat a Lyborna iiij pessas de drap e xij parelhs de caussas fachas, las quals iiij pessas de drap e xij parelhs de caussas lo dich fray Pey agues comandat a Lyborna en l'obrador de Berengier Sabatier, soes assaber a un vaylet del dit Berengier, qui a nom Perrin. — Et cum lo dich fray Peyre agues loguat un saumier a Muysida per anar querre los ditz draps e caussas e per far portar e condure a Bragayrac, as assaber que lo dich Berengier Sabatier a pres et retengutz los ditz draps e las ditas caussas per iniquitat e per malvolenssa que lo dich Berengier porta a la vila de Bragayrac, per causa de Bertran Combas, e sobre aysso lo dich Berengier n'a escrivut una letra al dit fray Pey Massuc, de la qual letra la tenor se ensec de mot a mot en aquesta maniera :

• *A mon car e bon amic a fray Pey Massuc.*

• Car senhor e bon amic, be ay vista vostra letra, e be entendut so que
• mandatz cum bayle al portador los draps que vos avetz layshatz a
• Perrin. Sapchatz que hom m'a enformat que aquest draps son d'ome de
• Bragayrac, e per so io los vulh arretener, quar etz me tolen lo men,
• dont tenes en scert que totz los dampnatges e destardis que los poyran
• far ne far far que io lo farey, e diguatz al Governador e als cossols que
• aysso non es sino comenssamen. Lo San-Esperit sie am vos !..

• Escrich a Lyborna, lo xxx^e jorn de dezembre.

• BERENGIER SABATIER. •

Couse. Mémoire soit que le mardi 17^e jour de décembre l'an dessus 1381, le bâtard de Mechmon, Vidalot et Pierre Lefort, avec d'autres compagnons de Couse, chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et prirent un pauvre homme de la ville nommé Jean Lefort, qu'ils menèrent prisonnier à Couse, où, en le frappant à grands coups, ils lui firent financer 2 francs. Ils auraient fait davantage de prisonniers s'ils l'avaient pu.

Libourne. Mémoire soit que le frère Pierre Massuc, du couvent des Frères Mineurs de Bergerac, avait acheté à Libourne (1) quatre pièces de drap et douze paires de chausses commandées par lui en l'atelier de Bérengier Sabatier, et à un de ses valets nommé Perrin.

Lorsque plus tard le frère Massuc, après avoir loué un âne à Mussidan, voulut faire prendre à Libourne et conduire à Bergerac les marchandises qu'il avait achetées, le dit Bérengier, par iniquité et en haine qu'il a pour la ville de Bergerac, à cause de Bertrand Combes, les retint à Libourne et écrivit à ce sujet au frère Massuc une lettre conçue en ces termes :

« A mon cher et bon ami, au frère Pierre Massuc.

» Cher seigneur et bon ami, j'ai bien vu votre lettre et ai parfaitement
» compris l'ordre que vous me donnez de remettre au porteur les draps
» que vous avez laissés à Perrin. Sachez qu'il m'a été assuré que ces draps
» appartiennent à un homme de Bergerac. C'est précisément pour cette
» raison que je les retiens, car ils m'en ont pris pour le moins autant.
» Aussi, soyez persuadé que je leur causerai ou ferai causer tous dommages
» et leur ferai toutes tracasseries qu'il sera en mon pouvoir, et dites aux
» Gouverneur et consuls que cela n'est que le commencement. Le Saint-
» Esprit soit avec vous !...

» Ecrit à Libourne, le 30^e jour de décembre.

» BÉRENGIER SABATIER. »

(1) Gironde.

Masduran. Remembranssa sia, que lo dissapte d'avant la festa de Piphania, a iijj jorns de feurier l'an dessus mcccLxxxi, Blanca-Barba e Antoni, am d'autres pilhartz del Puy-de-Chalus, en fora, cavalgueren a Bragayrac, otra l'aygua, e passeren l'aygua al venir et al retornar a Masduran; de la qual cavalgada aquels de Masduran son estatz cauza, per amor del passatge que lor an an donat.

Coza. Item, lo dich jorn, aquels de Coza prezen un home del poder de Muysida, qui a nom Arnaut de Puypernisso, lo qual home portava bilheta de mossenhor lo Senescalç, e es de son pati.

Masduran. Remembranssa sia, que l'an dessus escriut mcccLxxxi, après vendempnhas, Ramon del Pont avia doas pipas de vi sobre lo port de La Monzia, las quals li avia liuradas la dona de Roffinhac per xij franx, e Bernat lo carier am d'autres companhos de Masduran ne porterren la una pipa en barrils et l'autra pipa fazian rullar al port per conduire a Masduran, laqual lor escapet en l'aygua e se deffonsset.

Masduran. Remembranssa sia, que lo prumier dissapte de Carême, que fo lo prumier jorn de mars l'an dessus mcccLxxxi, Augerot de la Grava e Bernusso de Chambalin, am v autres lors companhos de Masduran, en fora, se enbosqueren a Pont-Bono e rauberren las gens del poder de Montclar e del poder de Maurenx, que venian al mercat, en la vila de Bragayrac, e lor rauberren tot lo blat que portavan, entro a la soma de xiiij punhieras, si cum las dichas gens affermerren per lors sacramentz.

Masduran. Mémoire soit que le samedi avant la fête de l'Épiphanie, 4^e jour de février l'an dessus 1381, Blanche-Barbe et Antoine, avec d'autres pillards du Puy-de-Chalus, en dehors, chevauchèrent à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et à l'aller et au retour passèrent la Dordogne à Masduran. Les gens de ce lieu sont cause de cette chevauchée, à cause du passage qu'ils ont donné auxdits pillards.

Couse. Item, ledit jour ceux de Couse prirent un homme du ressort de Mussidan, lequel a nom Arnaud de Puypernisso, quoiqu'il portât un billet de monseigneur le Sénéchal et fût de son pati.

Masduran. Mémoire soit que l'an ci-dessus écrit 1381, après vendanges, Raymond Dupont avait sur le port de Lamonzie (1) deux pipes de vin qui lui avaient été livrées par la dame de Rouffignac (2) au prix de 12 francs. — Survinrent Bernard le carrier et d'autres compagnons de Masduran, qui emportèrent le vin contenu dans une pipe, après l'avoir transvasé dans des barils. Ils faisaient rouler l'autre pipe vers la rivière pour la conduire à Masduran ; mais celle-ci leur échappa dans l'eau et se défonça.

Masduran. Mémoire soit que le premier samedi de Carême, qui fut le premier jour de mars l'an dessus 1381, Augerot de La Grave et Bernusso de Chambalin, avec cinq autres leurs compagnons de Masduran, en dehors, s'embusquèrent à Ponbonne (3) et volèrent aux gens des ressorts de Montcler et Maurens, qui venaient au marché en la ville de Bergerac, tout le blé qu'ils portaient, soit une quantité de 14 poignères (4), ainsi que lesdites gens l'affirmèrent par serment.

(1) Commune de Lamonzie-Saint-Martin, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

(2) Commune de Rouffignac, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

(3) Village de la commune de Lembras, canton et arrondissement de Bergerac.

(4) 350 litres.

Puy-de-Chalus. Item, lo dich jorn, aquels del Puy-de-Chalus prezen lo filh de Johan de Cussac e Guillem de Biguorra, son cunhat, e vj autres homes de Bragayrac, los quals eran anatz laborar jue reffianssa del pati que lo senhor de Muysida avia donat a la vila, e am bilhetas que portavan del dit senhor, e plus prezen una egua de Johan de Cussac, e tota aquesta preza meneren al Puy-de-Chalus, ont los feren finir, que costet la finanssa que se montet vi^{xx} franx e plus.

Masduran. Item, lo dimars apres la octava de Paschas, a xv jorns d'abril l'an mcccclxxxii, Bernusso de Chambalin, e Guillem Arnaut de Mangmont, e lo Clergo vaylet d'Augerot de la Grava, de Masduran, en fora, cavalgueren a Bragayrac, e prezen viij caps de buos arans, los quals ne menavan envers Masduran; mas las gens d'armas de mossenhor lo Senescalc, que eran a Bragayrac, los seguiren apres, e lor hosteren la preza; mas un escudier de mossenhor lo Senescalc fo plaguat de cop de glavi.

Masduran. Remembransa sia, que lo dissapte a xix del mes d'abril l'an dessus mil ccclxxxii, Ponti e lo Clergo, vayletz d'Augerot de la Grava, e Ganelo de Gayac, de Masduran, en fora, rauberen el poder de Bragayrac, un rossi de bast de Johan Lavesque, lo qual meneren a Salsinhac e lo venderen a Guilho, lo clerc de Salsinhac, per lo pretz de iij franx.

Coturas. Remembransa sia, que lo xxvii^o jorn del mes d'abril l'an dessus mil ccclxxxii, un escudier de mossenhor Arnols de Marla, capp^o de Sancta-Fe, qui a nom Coturas, arrestet à La Mota-Sent-Payschens un coral cargat de sal de Miquel Sabatier, per alcuna finanssa que demandava a la vila, lo qual coral tenc arrestat, de part de la, vj semmanas e plus, de que la vila paguet de finanssa, al dich Coturas, xvj franx en dabans que volgues relaxar lo dich coral.

Puy-de-Chalus. Item, ledit jour, ceux du Puy-de-Chalus prirent le fils de Jean de Cussac, Guillaume de Biguorra son beau-frère et six autres hommes de Bergerac qui, porteurs de sauf-conduits délivrés par le seigneur de Mussidan, étaient allés labourer, confiants en le pati que ce seigneur avait donné à la ville. — Ils prirent de plus un jument appartenant à Jean de Cussac et menèrent toute leur capture au Puy-de-Chalus, où ils firent financer aux hommes une somme qui s'éleva à 120 francs et plus.

Masduran. Item, le mardi après l'octave de Pâques, le 15^e jour d'avril l'an 1382, Bernusso de Chambalin, Guillaume Arnaut de Mangmont et le Clergo, valet d'Augerot de La Grave, de Masduran, en dehors, chevauchèrent à Bergerac et prirent huit têtes de bœufs de labour, qu'on conduisait vers Masduran. Mais les gens d'armes de monseigneur le Sénéchal, en ce moment à Bergerac, les poursuivirent et les forcèrent à abandonner leur prise. Toutefois, un écuyer de monseigneur le Sénéchal fut blessé d'un coup de glaive.

Masduran. Mémoire soit que le samedi 19^e du mois d'avril l'an dessus 1382, Ponti et le Clergo, valets d'Augerot de La Grave, avec Ganelo de Gageac, chevauchèrent de Masduran, en dehors, dans le ressort de Bergerac, et prirent à Jean Lavesque un cheval de bât qu'ils menèrent à Saussignac (1) et vendirent à Guilho, clerc de ce lieu, pour la somme de 3 francs.

Coturas. Mémoire soit que le 28^e jour du mois d'avril l'an dessus 1382, un écuyer de monseigneur Arnols de Marle, capitaine de Sainte-Foy, nommé Coturas, arrêta à Lamothe-Montravel un bateau chargé de sel, appartenant à Michel Sabatier, sous le prétexte que la ville lui devait quelque somme d'argent. Ce bateau resta en sa possession six semaines et plus, et la ville, avant que ledit Coturas eût voulu le relaxer, fut obligée de lui payer 16 francs.

(1) Commune du canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

Toquanh. Remembranssa sia, que lo dilus en la festa de San-Sacerdos, a v jorns del mes de may l'an dessus MIL CCCLXXXII, un pilhart que apelan Toquanh, e un autre pilhart que apelan Giradi, e un autre pilhart que apelan Espanhol, que demoran a Muysida, prezen sus lo puch de Pont-Bono lo vaylet de mestre Johan Andrio, e Boygua, e un home que apelan Setier e Tando de la Leyria, laboradors de Bragayrac, per merqua de ij franx que. s'apela Guilhamo, que demora a Muysida, demandava a Guillem. — E ne meneren pres a Muysida lo vaylet de M^e Johan Andrio e Boygua, los quals feren finar per la merqua iij franx, otra los ij franx que lo dit Guilhamo demandava, los quals covenc que agues quar adabans no podiam recobrar.

Masduran. Remembranssa sia, que lo jorn en la festa de la Revelatio de San-Miquel, a vij jorns del mes de may l'an dessus MCCCCLXXXII, un pilhart que apelan Brossa, qui demora a Masduran, e Penisso de Chambalin, frayre de Bernusso de Chambalin, am d'autres pilhartz de Masduran, en fora, se enbosqueren a Pont-Bono, e aqui rauberren las gens de Montclar e de Maurenx, que venian al mercat a Bragayrac, que lor hosteren totz los fromages e huos que las ditas gens portavan vendre; e ho porterren tot a Masduran.

Masduran. Remembranssa sia, que lo divendres apres la Revelatio de San-Miquel, a ix jorns del mes de may l'an dessus MIL CCCLXXXII, Seguino de la Forssa pres doas eyminas de sal d'un coral den Miquel Sabatier, la qual sal felz portar a Masduran.

Coza. Remembranssa sia, que lo dissapte a x de may l'an dessus MCCCCLXXXII, Johani lo Breto, e Raynaut Forti e ij autres pilhartz qui demoran a Coza, encontreren el poder de Bragayrac un vaylet de Arnaut de la Vayschiera, qui a nom., que sen anava del mercat de Bragayrac, en fora, a la Vayschiera; e Johani lo Breto plaguet lo dit vaylet a mort de v plaguas mortals, e eniava aver mort.

Toquanh. Mémoire soit que le lundi fête de Saint-Sacerdos, 5^e jour du mois de mai l'an dessus 1382, Toquanh, Giradi et l'Espagnol, pillards qui demeurèrent à Mussidan, prirent sur le coteau de Ponbonne le valet de maître Andrieux, Boygue Setier et Tando de La Leyria, laboureurs de Bergerac, pour marque de 2 francs que nommé Guilhamo, qui demeure à Mussidan, demandait à Guillaume. Les pillards menèrent leurs prisonniers à Mussidan, où ils leur firent financer 3 francs pour la marque, outre les 2 francs que Guilhamo demandait, lesquels il convint de lui donner, car avant nous ne pouvions recouvrer.

Masduran. Mémoire soit que le jour de la Révélation de saint Michel, 7^e jour du mois de mai l'an dessus 1382, Brousse et Penisso de Chambalin, frère de Bernusso de Chambalin, qui demeure à Masduran, avec d'autres pillards de Masduran, en dehors, s'embusquèrent à Ponbonne et là arrêterent des gens de Montclar et de Maurens qui venaient à Bergerac. Ils leur volèrent tous les fromages et les œufs qu'ils pensaient vendre et portèrent le tout à Masduran. \

Masduran. Mémoire soit que le vendredi après la Révélation de saint Michel, 9^e jour du mois de mai l'an dessus 1382, Seguino de La Force prit 2 hémimes (1) de sel dans un bateau appartenant à Michel Sabatier et les fit porter à Masduran.

Couse. Mémoire soit que le samedi 10^e de mai l'an dessus 1382, Jean le Breton, Raynaud Forti et deux autres pillards qui demeurent à Couse rencontrèrent dans le ressort de Bergerac un valet de Arnaud de Laveyssière, nommé qui, après le marché de Bergerac, s'en retournait à Laveyssière, en dehors. Jean le Breton le blessa de cinq plaies mortelles et nia l'avoir tué.

(1), 120 livres.

Masduran. Remembranssa sia, que lo a xvj de may l'an dessus, aquels de Masduran prezen vij quartieras de sal d'un coralat den Miquel Sabatier, e porterren la sal a Masduran.

Toquanh. Remembranssa sia, que un ribaut pilhart qui apelan Toquanh, am d'autres pilhartz de Muysida, en fora, cavalguerren a Bragayrac la vespra de Sancta-Quiteria, a xxi jorns del mes de may l'an dessus **mccclxxxii**, e prezen vi homes e vi bestias que carreiavan del bosc, del Lardaho al hostel del prior de San-Marti, los quals homes e bestias meneren pres a Muysida per marca de xvj franx que Pico de Tondit e un que apelan Latgo demandan a la vila; los quals xvj franx la vila paguet endabans que poguessam recobrar los homes ni las bestias.

Piquet. Remembranssa sia, que lo dissapte de cer de nuchs, que fo lo darrier jorn de may l'an dessus **mccclxxxii**, los pilhartz que demoran a Piquet rauberren e pilheren la gleya de Cortz, e ne meneren vij azes e tota la drapa de las bonas gens de Cortz, e ho meneren e ho porterren tot a Piquet; entre los quals raubadors eran ij pilhartz, dels quals lu a nom Robbert qui a molher a Montflanqui, et l'autre a nom Guilhot.

Remembranssa sia, que lo dimecres en la vespra del Cors de Dio, a iiij jorns del mes de jun l'an dessus **mccclxxxii**, lo senhor de pres lo castel de la Roholfia, pres de Peregueux.

Remembranssa sia, que lo xv^e jorn del mes de jun l'an dessus **mccclxxxii**, lo loc de Castilhones se fetz Angles e se redet a las gens de mossenhor.

Masduran. Mémoire soit que le 16^e de mai l'an dessus, ceux de Masduran prirent dans un bateau appartenant à Michel Sabatier huit quartiers (1) de sel, qu'ils portèrent à Masduran.

Toquanh. Mémoire soit qu'un ribaud pillard nommé Toquanh et d'autres pillards de Mussidan, en dehors, chevauchèrent à Bergerac le soir de la fête de sainte Quiterie, le 21^e jour du mois de mai l'an dessus 1382, et prirent six hommes et six bêtes qui, de Lardeau (2), transportaient du bois à la maison du prieur de Saint-Martin. Ils menèrent leur prise à Mussidan pour marque de 16 francs que Pico de Tondit et un autre nommé Latgo demandaient à la ville. Celle-ci fut obligée de payer lesdits 16 francs avant de pouvoir recouvrer lesdits hommes et bêtes.

Piquet. Mémoire soit que le samedi soir, dernier jour de mai l'an dessus 1382, les pillards qui demeurent à Piquet (?) volèrent et pillèrent l'église de Cours (3), emmenèrent sept ânes et prirent tout le linge des bonnes gens de Cours, qu'ils portèrent à Piquet. — Parmi les voleurs se trouvaient deux pillards, dont l'un se nomme Robert et a femme à Monflanquin, et l'autre Guilhot.

Mémoire soit que le mercredi soir de la Fête-Dieu, 4^e jour du mois de juin l'an 1382, le seigneur de s'empara du château des Rolphies, près de Périgueux (4).

Mémoire soit que le 15^e jour du mois de juin l'an dessus 1382, le lieu de Castillonnet se fit Anglais et se rendit aux gens de monseigneur.

Johannes Thoyr, Sic est.

Ch. DURAND.

(1) 252 livres.

(2-3) Commune de Cours-de-Pile, canton et arrondissement de Bergerac.

(4) Voir *Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord*, de M. Dessalles, chap. IV, pages 119 et suivantes, et preuves page 2.

LETTRE

D'ITIER DE PÉRIGUEUX, GUY DE TEYSSIÈRE, G. DE MALAYOLES,

AUX ENVOYÉS DE SAINT LOUIS.

La copie de la lettre dont nous donnons ci-après le texte et la traduction nous a été communiquée par M. Edouard de Teyssière, lieutenant d'état-major. Ce document, précieux pour sa famille, n'est pas moins intéressant pour notre histoire locale. Il complète les pièces que possèdent déjà nos archives municipales au sujet d'un de ces différends entre le comte de Périgord et la ville de Périgueux, qui remplissent notre vie communale du XII^e et du XIII^e siècle ; nous y trouvons en outre un nouveau nom à ajouter aux listes des maires, publiées d'après Chevalier de Cablane par M. l'abbé Audierne, dans le *Périgord illustré*, et complétées plus tard dans les *Annales* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, par notre savant vice-président M. de Froidefond.

Sans vouloir analyser ici les pièces appartenant aux archives de la ville, qu'a bien voulu nous communiquer M. Hardy, nous dirons qu'elles offrent des particularités curieuses pour l'histoire de nos origines et montrent à la fois la prudence avec laquelle se traitaient les affaires et la part active que prenaient nos Rois dans l'administration de la justice, la plus belle de leurs prérogatives. — A la suite d'une querelle entre le comte et le maire de Périgueux, le roi saint Louis intervient, il envoie en Périgord trois délégués ; ceux-ci font leur enquête, reviennent auprès de lui, et rendent en sa présence leur sentence. Ce jugement, dont nous possédons plusieurs vidimus, condamne le comte et plusieurs habitants de la Cité, qualifiés de *cives*, à de fortes amendes envers les habitants du Puy-St-Front désignés sous le nom de *virii*. En outre, le Roi se réserve de nommer

les maires et consuls pendant sept ans, droit dont il ne paraît pas avoir usé.

La lettre que nous publions est écrite en 1247 aux envoyés du Roi avec le formulaire d'usage à cette époque, par les personnages qui se portaient caution du comte pour le paiement de l'amende qui lui était imposée. Parmi eux, nous relevons le nom d'Itier de Périgueux qui prend la qualité de *major*, maire. — Aucune des pièces relatives à ces faits que possèdent les archives municipales ne donne le nom des maire et consuls alors en fonctions. Les listes publiées par MM. Audierne et de Froidefond contiennent une lacune de 1243 à 1246. Elles désignent Robert de Laporte comme maire en 1247. Suivant la remarque de M. Hardy, notre lettre peut très bien se concilier avec elles.

La réunion de la Cité et du Puy-St-Front ayant eu lieu sept ans auparavant, en 1240, il n'y avait alors qu'un seul maire dont l'élection se faisait chaque année au mois de novembre. Notre lettre est datée de juillet 1247 ; le maire à ce moment en fonctions, avait été nommé au mois de novembre précédent et devait être Itier de Périgueux, qui n'aurait pu prendre cette qualité dans un acte aussi important s'il ne l'avait eue réellement. Nous pouvons donc inscrire le nom du prédécesseur de Robert de Laporte, Itier de Périgueux, élu en 1246.

La famille de Périgueux aussi bien que celle du troisième garant G. de Malayoles, qui a donné un évêque à Sarlat, est souvent mentionnée dans nos archives municipales à cette époque et surtout dans celles de M. le marquis d'Abzac de La Douze. Toutes deux disparaissent au *xiv^e* siècle. Le comte de Périgord est Hélié VII Taleyrand, qui mourut peu après en Terre Sainte, et l'évêque dont le sceau achève de donner à la promesse des cautions la solennité requise est Pierre de St-Astier, célèbre par la sainteté de sa vie.

Viris venerabilibus et discretis P. de Ernencuria, militi, et magistro Guillelmo de Lemovicis et Garnero, clericis, ac nunciis regis Franciæ apud Petragoricis, Iterius de Petragoricis, major, Iterius de Petragoricis, filius Heliæ de Petragoricis, militis defuncti, et Guido de Teyschieras et

G. de Malayolis, milites, salutem et reverentiam cum honore. Cum Dns H. Comes Petragoricensis pro tenendo dicto vestro, seu arbitrio in causis quas habet contra Majorem et Consules et communitatem villæ Podii Petragoricensis, Dno Regi et pro ipso vobis, in quadringentis libris Turonensibus se obligaverit, nos pro ipso in eisdem quadringentis libris erga Dominum regem et erga vos pro ipso fide jussorie obligamus. Promittentes Domino Regi et vobis pro ipso quod quilibet nostrum persolveret, centum libras Turonenses Domino Regi, si dictus comes venire vel insurgere contra vestrum dictum, seu ordinationem vestram attemptaret, et super hoc, nos et omnia bona nostra mobilia et immobilia Domino regi et vobis pro ipso totaliter obligamus. Promittentes etiam quod nos hostagio teneremus, ubicumque Dominus rex mandaret, donec esset ab unoquoque nostrum de predictâ pecunia satisfactum. In cuius rei testimonium, sigillum venerabilis Patris P. Dei gratiâ Petragoricensis episcopi præsentibus litteris duximus apponendum. — Actum apud Petragoras, anno Domini M : CC^oXLVII, Mense Julio.

Iter de Périgueux, maire ; Iter de Périgueux, fils d'Hélie de Périgueux, chevalier défunt, Guy de Teyssièrre et G. de Malayoles, chevaliers, saluent respectueusement discrètes et vénérables personnes P. d'Ernencourt, chevalier, maître Guillaume de Limoges et Garnier, clerks, envoyés du roi de France en Périgord.

Le seigneur Hélie, comte de Périgord, pour exécuter votre jugement ou arbitrage dans la cause qu'il a contre le maire, les consuls et la communauté de la ville du Puy de Périgueux, s'est obligé à payer au seigneur Roi et à vous en son lieu quarante livres tournois : nous, pour lui, comme fidéjusseurs, nous nous obligeons à ces mêmes quarante livres envers le seigneur Roi et envers vous en son lieu. Promettant au seigneur Roi et à vous en son lieu que chacun de nous paierait cent livres tournois au seigneur Roi si ledit comte osait venir ou s'insurger contre votre sentence ou ordonnance ; en outre, nous engageons au seigneur Roi et à vous en son lieu, nous et la totalité de nos biens, meubles et immeubles. Promettant même que nous nous rendrions en ôtages partout où le seigneur Roi l'ordonnerait jusqu'à ce qu'il eût été satisfait par chacun de nous au paiement de la susdite somme. En témoignage de quoi, nous avons jugé bon de faire apposer aux présentes lettres le sceau du vénérable Père P., par la grâce de Dieu évêque de Périgueux.

Fait à Périgueux, l'an du Seigneur 1247, au mois de juillet.

M^{is} DE FAYOLLE.

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT
DE NONTRON.

CANTON DE NONTRON. (*Suite.*)

IV. *Commune de Saint-Estèphe.*

Autrefois, Saint-Etienne-le-Droux, dont le surnom celtique Le Droux et le Roc-Branlant, sur les bords de la Doue, démontrent suffisamment le séjour des Gaulois dans la contrée.

Après les Gaulois, les Romains, à en juger par de larges briques à rebord, dont nous avons recueilli des échantillons en 1876 et qui formaient un aqueduc destiné à conduire les eaux de la Doue à quelque villa, placée dans un vallon entre le grand étang et le bourg, un peu avant les rochers druidiques.

A propos d'étangs, constatons qu'il en existe huit dans la région et parmi eux le Grand-Etang, couvrant une superficie de trente hectares.

Cette pièce d'eau ainsi que les rochers sont particulièrement dignes de toute l'attention des touristes, qui devront aussi visiter l'église, dédiée à saint Etienne.

Cette église à trois nefs nous paraît avoir été construite en trois périodes : la première, à gauche et voûtée en berceau avec petites croisées à plein cintre, du x^e au xi^e siècle ; la seconde, ou nef centrale, à voûtes ogivales, sur les clefs desquelles figure une croix de Malte du xii^e au xiii^e siècle ; la troisième, aussi voûtée en ogives, a dû l'être au xv^e par un membre de la famille Hélie de Colonges et de Pompadour, dont l'écu à trois tours est sculpté sur les clefs de

voûte. Le haut des croisées de cette nef est à trèfles et la porte d'entrée, ouvrant dans la nef centrale, est à ogive avec colonnettes et deux statuette soutenant les tores du fronton.

Quant aux autres détails intérieurs et extérieurs, également dignes d'attention, nous ne parlerons que des armoiries sculptées sur la clef de voûte du chevet de la première nef, prolongée à cet effet en 1732. Ces armoiries sont à un écu d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent, supports deux lions, couronne de comte, et appartient à la famille de La Ramière, dont un membre, Jean de La Ramière, les fit sculpter après être devenu adjudicataire, le 20 juillet 1733, de la chapelle, construite par les soins de M. Reys, alors curé (1).

Ce ne fut, d'ailleurs, la seule amélioration due au zèle et à l'initiative de M. Reys, qui profita, pendant sept années, de la présence de son père, sculpteur et doreur, pour faire

(1) Le 20 juillet 1733... ont esté présent messire Jean de La Ramière, chevalier, seigneur de Peucharneau, Lascaux, Les Roches et autres lieux, demeurant au chasteau de Peucharneau... Et messire Joseph-Armand Reys, prestre, docteur en théologie, curé de Saint-Estienne-le-Droux.. Et Jean Sallat, cleric en qualité de sciindic fabricien... A esté dit de la part du dit sr Reys et du dit Sallat qu'ayant de nouveau fait construire une chapelle avec un autel dedans qui sera dédié à saint Jean-Baptiste et un caveau au-dessous, dans l'esglize de Saint-Estienne, et aux fins de faire le bien de la dite esglize, et un fond annuel a la fabrique dicelle, ayant publié au prosne des messes pendant trois dimanches consécutifs, lesquels paroissiens voudroient s'attribuer la dite chapelle avec droit de banc et de tombeau dans le dit caveau, n'ayant trouvé personne de si haut disant et enchérisseur que le dit seigneur de La Ramière, qui a offert le revenu et jouissance d'une pièce de terre par lui acquise au prix de deux cens livres... Ils ont de leur bon gré et vollontés délivré la dite chapelle et caveau au dit seigneur de La Ramière pour par luy et ses successeurs jouir d'icelle avec droit de banc et de tombeau à l'avenir, dans la condition qu'ouïre la dite jouissance il s'engage et les siens d'entretenir le vitrail de la dite chapelle et le dit autel de napes.. Convenu qu'en considération des presentes. le seigneur de La Ramière f.ra transporter le banc du seigneur de Peucharneau, son père, qui est dans la dite esglize dans ladite chapelle, avec consentement que le tombeau ou estoit placé le dit banc reste a la fabrique, pourveu qu'il n'y soit enterré ny inhumé personne qu'apres l'espace de cent ans tout au moins...

Signé : GAY, notaire.

Homologué le 12 octobre 1735, par Mgr Benjamin de l'Isle du Gast, évêque de Limoges.

exécuter toutes sortes d'embellissements intérieurs, ce dont la population d'alors leur témoigna la plus vive reconnaissance (1).

Mais revenons en arrière pour préciser, autant que possible et à l'aide de documents écrits, la date de la construction de la première nef en berceau, laquelle existait assurément avant 1252, puisqu'à cette date, Guillaume de Magnac légua : *Eclesie Sancti-Stephani deus Ledros septemnarium et tricennarium et duodecim denarios redduales.*

Le 15 des calendes d'octobre 1271, Itier de Magnac fit le legs suivant : *Eclesie Sancti-Stephani de Ledros lego septimum et tricesimum gatgium et annuale meum, et volo quod illa iampa quam ego teneo ibi perpetuetur et ardeat in divinis officiis de die et pro totam noctem.*

Enfin, le 30 septembre 1352, autre Itier de Magnac légua :

(1) « Le 3 août 1733... au bourg de Saint-Etienne-le-Droux, en Périgord, et devant la porte de l'esglise paroissiale, issue de grande messe... se sont présentés Jean de Verneuil, sr de Boisferrand, sr Jean de Verneuil, sr de La Coste... Lesquels nous ont remonstré que messire Joseph-Armand Reys, curé... a fait a ses propres frais et despens plusieurs restorations a l'esglize, soit par rapport au grand autel qu'il a fait dorer et autres réparations visibles, soit par rapport a l'autel de Nostre-Dame, ou il a fait faire un rétable et icelluy fait dorer, soit encore par rapport a la chapelle de Saint-Jean, qu'il a fait construire, fait un autel avec un rétable doré et plusieurs autres réparations qu'il a fait a la dite esglize, par la blanchissure et peinture, voulant luy marquer sa reconnaissance.... Unanimement et d'une commune voix, ils déclarent consentir que le chemin qui passe au-devant de la maison presbytérale soit fermé par le dit sr Reys, qu'il en fasse, jouisse et dispose a l'avenir a son plaisir et vullonté pour se faire fermer en cour si bon luy semble ou autrement...
Signé : DELAVALLADE, notaire royal. »

« Le 28 mars 1738, a été inhumé dans l'église, au pied de l'autel de Nostre-Dame, Jacques Reys, maître sculpteur et doreur, natif de Saint-Junien, décédé au présent bourg... bienfaiteur de cette église par tous les ouvrages qu'il y a laissés et qui lui ont coûté un travail non interrompu de sept années entières...

» Signé : DUVERTIAC, curé de Pluviers.

ARTIGUS, curé de Teijac. »

« Le 31 juillet 1741... est décédé Joseph-Armand Reys... Il étoit disposé à la mort par une admirable patience à souffrir toutes les incommodités d'une maladie de quatre ans, par quantité d'aumones et autres bonnes œuvres et par la réception des sacrements... Les embellissements qu'il a faits dans son église et dans son presbytère rendront sa mémoire et son mérite respectables. Il a été inhumé dans le chœur de l'église... »

Presbitero ecclesie Sancti-Stephani deu Ledros tres solidos semel, et à l'occasion de ses funérailles : Dimidia libra cere et sex denarios pro oblatione semel ; et pour un anniversaire perpétuel le jour de la fête de saint Nicolas : Sexaginta solidos semel.

Cela dit, il nous faut encore rechercher quels furent l'établissement et les ressources de la cure de cette église, sur laquelle l'abbé Nadaud a laissé les renseignements suivants :

« Saint-Estèphe, alias Saint-Etienne-le-Droux, cure de 680 communicants, marquée aux décimes 71 livres. Sa fête patronale était l'invention des reliques de saint Etienne. L'évêque de Limoges y faisait les nominations en 1572. Le père Bonaventure (tome II, p. 41, 378, 563) a avancé que le duc Etienne, dont il est parlé dans la vie de saint Martial, étoit le patron de l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Droux, qu'il faudroit lire Saint-Etienne-le-Duc. Cette assertion ne supporte pas l'examen. »

Les principaux revenus de la cure, en sus du casuel, du logement et des produits d'un jardin, d'un pré et d'un bois, consistaient dans une part des dîmes qui donna lieu entre le curé et le prieur de Badeix aux deux actes suivants, reçus Biguot, notaire royal :

« Le 6 décembre 1708... messire Jean Dazat, curé... auroit dict et déclaré qu'ayant plu au Roy par ces déclarations de janvier 1686 et de juin 1690, ordonner que les curés auroient 300^l de pension et 150^l pour un vicaire lorsque le nombre des communicants le requiert, les dictes sommes a prendre sur les dixmes... Le déclarant ajoute que sa part de dixmes estant insuffisante, il s'adresse au dict prieur comme étant l'un des plus forts décimateurs... (Contestations du prieur et nomination d'arbitres)... »

« Le 11 décembre 1708... Le sieur Delavallade, expert du curé, déclare que celui-ci récolte annuellement et en moyenne soixante sestiers de seigle mesure de Nontron, vallant ordinairement trois livres le sestier, un sestier baillarge trois livres, six boisseaux davoyne à huit sols le boisseau, blé noir, douze sestiers à trente sols le sestier ; la laine, cinquante livres à dix sols la livre, trente livres de fil à quinze sols la livre, une rente foncière vallant vingt livres, de quoi il faut déduire pour faire battre es granges et conduire au grenier trente-cinq livres, ce qui réduit la part du curé à 225^l 18^s.... (Même déclaration de l'autre arbitre et protestation

du prieur, sous la réserve de se pourvoir contre la prétention du marquis de Pompadour de prélever les trois quarts des dictes dixmes... »

Parmi les noms des anciens curés, nous recueillons les suivants :

« En 1350, Adhémar de Mercielh ; 1572, Jean Giry ; 1575, Pierre Maury ; 1600, Pierre Barreau ; 1652, Léonard Barbezanges ; 1672, Jean de Mallevergne ; 1696, Jean Dazat ; 1713, François Dubreuil ; 1722, Antoine Léonard ; 1733, Joseph-Armand Reys ; 1747, Jean Ducros ; 1754, Pierre-Nicolas de Laforet. — Le curé actuel est M. Peycher. »

Il existait d'ailleurs dans cette paroisse deux autres établissements religieux :

1^o Le prieuré de Badeix, dont Nadaud parle en ces termes :

« Badeix, jadis Bordeix, de Bosco Jejuno, celle ou prieuré. Patron, saint Jean-Porte-Latine, uni au prieuré de Ravaux, ordre de Grandmont, diocèse d'Angoulême. L'abbé de Grandmont y faisoit les nominations. — Dom Gaspard Thyrac. — Mathieu Lagorce le possédoit en 1791. »

Ajoutons à cela que le prieur de 1708 étoit, d'après les actes ci-dessus, messire Paul-René de Bannezon, prieur de Ravaud, demeurant au lieu de Badeix, annexe du dit prieuré. — En 1753, dom Gibeau, prêtre religieux de l'ordre de Grandmont ; 1766, dom Teytaud, prieur claustral.

Les bâtiments du prieuré furent construits dans un étroit vallon et proche d'un étang à une époque fort ancienne, à en juger par ses ouvertures à plein cintre et par les voûtes de l'ancienne salle capitulaire du rez-de-chaussée, alternativement rondes et ogivales et reposant sur des colonnes monolithes de granit. D'autres constructions, annexées au nord des premières, portent la date de 1690. Le tout enfin fut vendu nationalement en 1791 et converti en métairie, à laquelle l'ancienne église sert aujourd'hui de grange, et la salle capitulaire de cuisine pour les colons.

« 2^o Estuardeau, autrement La Sudrie, dit Nadaud, préceptorerie en 1480, commanderie en 1561, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. »

Converti aujourd'hui en exploitations rurales.

Frairie. — A défaut de foires et de marchés, la commune de Saint-Estèphe n'a d'autres occasions de réunions que celle de son ancienne frairie, tenue le 6 mai de chaque année, jour de la fête de saint Jean-Porte-Latine et à l'occasion de laquelle nombre de gens viennent pour y faire leurs dévotions et puiser de l'eau destinée particulièrement à laver les pieds des brebis et moutons atteints du piétin. Cette coutume était autrefois très suivie, et chaque pèlerin, après avoir fait son oraison, déposait une offrande, consistant le plus souvent en une toison ou une poignée de laine.

Si des institutions religieuses nous passons au régime civil et seigneurial, nous voyons que la paroisse de Saint-Etienne-le-Droux, faisant partie de la châtellenie de Nontron, avait pour seigneur suzerain le vicomte de Limoges, qui, en 1421, fit donation de la terre et seigneurie de Piégut, dans la justice de laquelle la dite paroisse était alors comprise, à Thibaut de La Goublaye, dont la fille Isabeau la porta en dot, avant 1454, à Antoine Hélié de Collonges, lequel en rendit hommage, le 23 mai 1454, à Guillaume de Bretagne, vicomte de Limoges. Charles Hélié de Collonges ayant, en 1610, donné tous ses biens à sa mère, Charlotte de Fumel, et celle-ci s'étant remariée, en 1629, avec Jean-Hélié de Pompadour, transmet à celui-ci, avec la seigneurie de Piégut, la paroisse de Saint-Etienne-le-Droux, laquelle fut vendue le 2 avril 1735 par son arrière-petite-fille, Françoise Hélié de Pompadour, épouse de de Courcillon, à Jean-Armand Dulau, comte d'Allemans, dont le fils, Jean-Louis-Antoine Dulau, marquis d'Allemans et baron de Champniers, la revendit, le 17 mars 1769, Gabriel-Louis comte de La Ramière, qualifié de seigneur de Saint-Etienne-le-Droux dans un acte du 19 décembre 1787.

Parmi les arrière-fiefs existaient autrefois :

1° *Le Briuedet.* — Avec château-fort sur motte, au sommet de laquelle se trouvent encore une partie des fondations.

Ce château dut être construit du XI^e au XII^e siècle par la famille de Magnac, dont trois membres furent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les bienfaiteurs de l'église de la

paroisse en 1252, 1271 et 1352. D'autre part et en 1360, dans un codicille du 16 juin, Itier de Magnac se qualifie de seigneur de Briude. En 1367, le vicomte restitua à Itier de Magnac tous ses biens confisqués par Charles de Blois, mari de la vicomtesse de Limoges, pour cause de trahison. Itier de Magnac étant mort sans enfants, tous ses biens revinrent à sa sœur, mariée à Guy Paute, qui transigea avec le vicomte et lui en fit abandon. Aussi voit-on que dans la donation de 1421, faite par le vicomte à de La Goublaye, se trouve compris le repaire de Briude, moins le donjon, ainsi qu'il résulte du passage suivant d'un mémoire reproduit par Doat et présenté au conseil du vicomte par Antoine Hellies de Colonges et Isabeau de La Goublaye, sa femme :

« Item est aussy vraye que le repaire de Briude est assis en la paroisse de Saint-Estienne dict le Dros, qui est dans les dittes fins et limittes et a esté baillé par Monseigneur, sauf et reservé a mon dict seigneur le donjon contre les tenanciers du dict Briude, refusant le guet et payer droit de chemin. »

Le Briudet fut inféodé à Dauphin Pastoureau par Alain d'Albret, le 12 octobre 1487, d'après le document suivant, conservé aux Archives de la Charente :

« Inféodation du repaire de Briude en la paroisse de Saint-Estèphe.
» Datum in ville Nontroni die decima mensis octobris Domⁱ m^o cccc^o octogesimo septimo. Constitutis viris Andreas Alardin et Andreas de Touches... procuratores... Vendideruat prudente viro Delphino Pastourelli mercatore ville Nontroni... Videlicet reparium seu albergamentum de Briude, situm in parochia Sancti-Stephani le Ledroux, prope Nontronium, Lemovicensis diocesis... sub pretio seu summa mille quingenta decem librarum... »

Le 1^{er} octobre 1504, Jean, roi de Navarre, ratifia la vente faite par Alain d'Albret, son père, à son « bien-aymé escuyer Daulphin Pastoureau, seigneur de Javerlhat, du repaire et maison noble du Briudet, assis en la paroisse de Saint-Estienne-le-Droux... avecque tous droicts de directe foncière seigneurie... »

Le 14 janvier 1509, par acte passé au château de Casteljaloux, en Bazadais, Alain d'Albret céda à son fils, Mgr Amanieu, cardinal d'Albret, évêque de Bazas, son droit de rachat du dit repaire en ces termes :

« Comme ainsi soit que autrefois et dès le douzième jour du mois d'octobre 1487, tant pour ses affaires que du Roy de Navarre son fils eut vendu... à feu Daulphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac... le repaire et maison noble de Briuede, en la paroisse de Saint-Estienne-le-Droux et seigneurie de Puyagut... Et par ainsi apresent aict mon dit seigneur d'Albret, faculté de recouvrer lesd. choses vendues en rendant les deniers... A donné, cédé, transporté et delaisé a..... le dict pacte et promesse de retrait ou revendicion, ensemble les proufits et utilité dud. pacte et tout le droict, action, faculté et puissance... Cédant et transportant toutes actions utiles ou droites, reelles et personaelles... pour rachapter et recouvrer... en rendant les prix et deniers... »

Ce rachat, cependant, ne fut effectué, car, le 26 août 1578, Antoine Vigier, qui, le 21 du même mois, avait acquis la quatrième partie des biens de Daulphin Pastoureau, attribuée à Marie Pastoureau, sa fille, revendit le fief du Briuedet, compris dans ce lot, à Pierre Eymery, ainsi qu'il suit :

« L'an..... pardevant..... ont estés presens : Antoine Vigier, chevalier de l'ordre du Roy, lieutenant de cinquante hommes d'armes et de ses ordonnances, seigneur de Saint-Mathieu, Javerlhac, Saint-Angel et du Briuedet, habitant au chasteau de Saint-Mathieu, en Poitou, lequel de son bon gré... A baillé, cédé, quitté et perpetuellement transporté... a foy et homage-lige a Pierre Eymery le jeune, sieur de La Fourie, demeurant au lieu de la Maisonneufve, paroisse de Saint-Estienne-le-Ledroux, en Perigord, sçavoir est les fief et maynement et repaire noble du Briuedet, assis en la paroisse et jurisdiction de Saint-Estienne-le-Ledroux, consistant en rentes nobles fontieres sur les villages et lieux ci-après mentionnés... (Suit le dénombrement de 27 tènements arrentés et produisant : Argent, 19^l 4^s 4^d ; froment, 25 sestiers un boisseau ; seigle, 29 sestiers un boisseau ; advoyne, 28 sestiers ; chapons, 3 ; gellines, 35 ; poulets, 2 ; plus les dixmes inféodées sur sept villages). — Plus a baillé et delaisé le dict seigneur au dict Eymery une maison noble luy appartenant, seise et située dans la ville de Nontron... avecques le jardrin y joignant par le dernier, confrontant les dittes maison et jardrin avec les mai-

sons et jardins de Jean et Thibaut Le Reclus frères une petite ruette ou venielhe entre deux, et avecques la ruhe publique et chemin par lequel lon vat du marché et place publique au symintiere de la ditte ville sur main droicte (1)... Et ce a foy et hommage-lige... sous le devoir de fidelité et dune paire de gants a mutation de seigneur et vassal ou dix sols pour les dicts gants. Et le dict Eymery a baillé et payé la somme de deux mil quatre cens trente-trois escus et un tiers descu sol... en cent cinq doubles ducats a deux testes et demi doubles ducats, deux cens dix doubles ducats tournois, douze escus sol, trois cens soixante-dix pistoles, deux cens inquante pistoullis, plus vingt-huit escus sols, plus deux cens vingt escus et treize sols... reçus cy-devant et le reste quest quatre cens trente-trois escus un sol, le dict Eymery le baille presentement en mesmes especes...

» Fait au lieu et chasteau de Lavauguyon, le 26^e jour de juing mil cinq cent soixante-dix-huit.

« Signé : VIROULLAUD, *notaire royal*. »

Nous devons aussi signaler dans cet acte et parmi les villages arrentés, celui du Briudet; consistant, est-il dit, en sept maynements joignant le repaire noble et murailles vieilles du dit Briudet, d'où la conséquence que les fortifications en avaient été détruites long-temps avant et probablement pendant les guerres anglaises.

Par autre acte du 14 avril 1583, passé à Busserolles et devant le même notaire, le dit Pierre Eymery déclara que l'acquisition par lui faite ci-dessus l'a été pour la moitié, sauf la maison de Nontron au profit de son gendre, Claude de Fontaynes, homme d'armes de la compagnie de M. de La Vauguyon.

Ce fief du Briudet, vendu le 14 juillet 1607, devant Tessier, par Annet de Fontaines, écuyer, seigneur de La Maison-neuve, conseiller au Parlement de Bordeaux, à Pierre de Cédière, et, du 23 février 1635, arrêt du Grand Conseil por-

(1) Cette maison existe encore au coin de la prolongation de la rue Notre-Dame, débouchant dans la Grand'Rue et sur le côté gauche de ce débouché. Le style en est évidemment de la renaissance et, d'après l'acte de vente de 1578, sa construction doit remonter au moins aux premières années du xvi^e siècle.

tant adjudication en faveur de Jean-Hélie de Pompadour, de la seigneurie de Saint-Etienne-le-Droux et du fief du Briudet, au préjudice du seigneur de Cédière. Il passa enfin de la famille de Pompadour à celle de Dulau et de cette dernière à la famille de La Ramière.

2° *La Maisonneuve*. — Auquel on donna plus tard le nom de Peucharneau. Ainsi que nous venons de le voir dans l'acte de vente de 1578, Pierre Emery ou Aymeric était seigneur du fief de La Maisonneuve. D'après un autre acte de vente du 14 juillet 1607, son petit-fils, Annet de Fontaine, en était alors détenteur.

Avant 1652, le nom de Peucharneau est accolé à celui de La Maisonneuve, et le fief passe à la famille de La Ramière par suite du mariage avec Anne Aymeric d'un membre de cette famille venu en Périgord à la suite de Henri IV, auquel, d'après un inventaire dressé en 1789, par M^e Grolhier, notaire, ce roi avait adressé plusieurs lettres très honorables à M. de Peucharneau en 1596, et antérieurement, l'avait nommé gouverneur du château et de la ville de Mielhan le 6 avril 1590 accordé des pensions par brevets des 17 février 1619 et 31 avril 1633, en récompense de ses services.

A la susdite époque, en effet, la dite dame et ses deux fils obtinrent un droit de chapelle dans leur château, ainsi qu'il appert de l'acte suivant, reçu par Lajamme, notaire, le 14 juin 1652.

« Comme ainsy soïct que cy-devant Anne des Aymeric, damoiselle de Peucharnaud, Jehan-Judeon de La Ramyere, escuyer, seigneur de La Maisonneufve, et Jacques de La Ramyere, seigneur de La Sudrye, ses enfants, eurent présenté requeste pardevant monseigneur lillustrissime et reverendissime esvesque de Lymoges, tendant aux fins quil fust permis aux dicts requerans de faire construire une chapelle en un lieu decent et convenable dans le chasteau de la Maisonneufve, attendu la grande distance quil y a du dict chasteau au bourg de Saint-Estienne a lesglise paroissiale... Et que mon dict seigneur respondant a la dicte requeste par son appointment du vingt-cinquesme avril mil six cens quarante et huit, avant faire droict aux fins dicelle, eut commis messire Estienne Deyraud, prestre, curé de la ville de Nontron, pour la visite du lieu ou lesd. requere-

rans pretendent faire la dicte chapelle... Pour ce est-il que aujourdhuy, quatorziesme du mois de juing... Au chasteau de La Maisonneuve... ont este presens la dicte Anne des Aymeric et lesd. sieurs... d'une part Et messire Léonard de Barbezanges, prestre, curé de Saint-Estienne. Les dicts sieur et damoyzelle de leur bon gré... Ont fondé de rente annuelle et foncière en consideration de leffet de la dicte requeste et appointment par la fondation de la dicte chapelle, la somme de douze livres de rente annuelle... Et pour le paiement, il est abandonné une piece de pré dun journal a la jouissance du curé de la dicte paroisse pour remuneration des messes a dire dans la dicte chapelle... »

En 1665, le dit Jacques de La Ramière figure dans le catalogue des nobles en l'Élection de Périgueux, ainsi qu'il suit :

« Jacques de La Ramiere, seigneur de Puycharneau, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils et cornette de la compagnie de cheveu-légers de la defunte Reyne, mère du Roy, capitaine de cavalerie dans le regiment de Saint-Mathieu, habitant de Saint-Etienne-le-Droux : un sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles d'argent, en champ d'azur. » (Lespine.)

Le 17 septembre 1696, au château de La Maisonneuve, François de Lubersac se maria avec Marianne de La Ramière, fille du dict Jacques, chevalier, seigneur de la Maisonneuve, Peucharneau et Croix-de-Bert, conseiller du Roi, maître ordinaire de son hôtel, et de dame Jeanne d'Estourneau-Chauveron. (Nadaud.)

Du 7 décembre 1710, devant Gay, notaire, cession de rentes, sur la paroisse de Saint-Etienne-le-Droux, par M. de Pompadour à messire Jean de La Ramière, seigneur de Peucharneau, lequel, par autre acte passé par le même notaire, le 20 juillet 1733, au châteaur de Peucharneau, céda au curé de la paroisse la jouissance de divers immeubles pour supplément de prix de la fondation faite par ses auteurs de 24 messes à dire annuellement et perpétuellement dans la chapelle du dit château. A partir de cette époque, ce château prit définitivement le nom de Peucharneau, qui lui est resté jusqu'à ce jour.

Le dit Jean de La Ramière, chevalier, seigneur de Peucharneau, La Maisonneuve, Les Roches, Lascaux, Beautizon, se maria avec Marie-Anne Froreu, dont il eut une fille, Marie-Thérèse, mariée dans l'église de Saint-Etienne-le-Droux le 11 avril 1735, avec Charles Chauvet, chevalier, seigneur de la Villatte, et un fils Charles. Ce dernier eut de son mariage avec Marie Jaumard-Tison d'Argense Gabriel-Louis de La Ramière, lequel se maria avec demoiselle Antoinette Dulau d'Allemans, suivant acte reçu Boyer, notaire, le 27 février 1763, dans lequel le marié est qualifié de seigneur du comté de Montbron. La dite dame étant décédée sans enfans, le dit Gabriel-Louis se remaria, suivant contrat du 21 avril 1769, avec demoiselle Anne-Louise Pichon de La Rivoire, qualifié dans divers actes postérieurs de baron de Champniers, seigneur de Piégut, Pluviers, Saint-Barthélemy, Saint-Etienne-le-Droux, Peucharneau, et finalement baron de Nontron. Il mourut le 25 janvier 1789, au château de Nontron, chez M. de Mazerat et fut inhumé le lendemain, dans l'église de Saint-Etienne-le-Droux, ne laissant de son second mariage qu'une fille, Emilie-Joséphine-Jeanne de La Ramière. Celle-ci se maria avec M. de Blocquel de Croix de Wisme, dont deux filles mariées, l'une à M. de Cornulier, qui devint seigneur de Champniers, et l'autre à M. Henri-Auguste-Olivier marquis de Malet, devenu seigneur de Peucharneau, et dont le fils unique, Jean de Malet, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, s'est marié, en mai 1873, avec M^{lle} Madeleine de Rougé, de laquelle sont provenus Louis, Marie et Anne de Malet.

Quant à l'ancien château de Peucharneau, construit au sommet d'une petite colline, flanqué de deux grosses tours rondes et coupé dans le milieu par un pavillon carré, il a été, à partir de 1874, restauré, sinon presque entièrement reconstruit, par les soins de M. Olivier de Malet.

3° *La Sudrie*. — Dont furent seigneurs : François Eymery, en 1590 ; Jacques de La Ramière, en 1652, et, en 1787, Gabriel-Louis de La Ramière, qui le vendit à M. Vallade.

Jurisdiction. — Le seigneur suzerain de Saint-Etienne y avait droit de juridiction avec des officiers de justice, soit particuliers, soit communs à d'autres paroisses, détenues par le même seigneur. Aussi trouvons-nous qu'en 1597, Beauvais était juge de Saint-Etienne-le-Droux ; en 1693, Etienne Dayriaud, avocat, en était lieutenant de juge, Allafort procureur d'office. Le 6 septembre 1696, au parquet de la cour à la Maisonneuve, sentence rendue par M^e Isaac de Labrousse, sieur Dubosfrand, avocat en parlement et juge de la juridiction de Saint-Etienne-le-Ledroux, « au profit de maistre Jean Dabzat, docteur en théologie, prestre, curé du dict bourg et paroisse, en payement de rente foncière sur le tenement de Las Boueys, pour les années 1690 à 1695, à raison de six livres le sestier froment, quatre livres le sestier seigle, dapres les fourleaux et esvaluation de la ville de Nontron. — Signé : DE LABROUSSE, *juge*. F. MACARY, *greffier*. »

En 1706, François de Labrousse, juge d'Augignac et Saint-Etienne-le-Droux ; en 1778, Jean-Baptiste-Michel de Mazerat, avocat, était juge de Piégut, Pluviers, Augignac et Saint-Etienne.

Enfin, la commune de Saint-Estèphe comprend aujourd'hui les bourg, villages, hameaux et lieux suivants :

• La Maisonneuve, Peucharneau ou Puycharneau, Peyrat, Gondac, Las-cots-Jammet, Les Blancs, Fitjar, Les Forêts, Séguinaud, Badeix, Barreau, Bridarias, Mérigaud, moulin de la Franche, sur étang, La Sudrie, Chavalarias, Le Verger, La Pougé, Saint-Estèphe, moulin du Grand-Etang, les Petits-Moulins, sur le ruisseau de La Doue, et ancienne forge, Le Bricudet, Lignéras, moulin de Lignéras, La Grange, Villepradeau. •

Le tout parsemé sur un sol accidenté et à travers des collines de 233, 264, 274 et 300 mètres d'altitude.

Depuis le xiv^e siècle, sa population a été successivement : En 1365, de 168 habitants pour 28 feux ; de 1136 au xvii^e siècle ; de 753 pour 170 maisons, en 1804 ; de 1146, en 1852 ; de 1,442, en 1856 ; de 1,077, en 1861 ; de 1,112, en 1866 ; de 1,067, en 1872 ; de 1,092, en 1876 ; de 1,148, en 1881.

(A suivre.)

R. DE LAUGARDIÈRE.

VARIA.

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

SUR LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1887.

Monsieur le Président, Messieurs et chers Confrères,

Vous m'avez fait l'honneur de me déléguer au Congrès des Sociétés savantes ; je viens vous rendre compte de ma mission.

La réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements a eu lieu le mardi 31 mai 1887, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie. M. Delisle nous a souhaité la bienvenue et nous a invité à nous rendre dans les locaux assignés à chaque section. Nos érudits confrères, qui avaient d'importantes communications à faire au Congrès, sont allés prendre place, M. Villepelet, à la section d'histoire et de philologie, et M. l'abbé Cheyssac, à la réunion des beaux-arts. Quant à moi, n'ayant aucun travail à présenter, j'ai opté pour la section archéologique, et c'est un compte-rendu sommaire des séances que je vous demande la permission de vous lire.

Le bureau de cette section était ainsi composé :

M. Edmond Le Blant, président ;
MM. Chabouillet et A. de Barthélemy, vice-présidents ;
M. Robert de Lasteyrie, secrétaire.

Le programme comprenait les six questions suivantes :

- « 1^o Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?
- » 2^o Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres

» d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs qui existent dans
» les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer
» ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont
» été importés dans les temps modernes.

» 3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

» 4° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique, tels que arcs-de-triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

» 5° Signaler les actes notariés du xiv^e au xvi^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

» 6° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement, et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ? »

Deux communications répondent à la première question du programme. Elles sont présentées par M. BOUCHER DE MOLANDON, de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, et M. BUHOT DE KERSERS, de la Société des Antiquaires du Centre, qui signalent l'existence de cimetières à incinération, notamment à Pougues ; mais ces études sont vagues, et la question ne peut être élucidée.

M. DE MARSY répond à la seconde question ; il parle de deux inscriptions grecques, l'une au musée de Compiègne, l'autre au musée de Clermont-sur-Oise. Il pense que ces œuvres helléniques ont été importées par des voyageurs. Aucun autre mémoire n'est présenté, et cette seconde question, comme la première, reste sans réponse concluante.

M. BORREL, auteur d'un ouvrage sur les antiquités de la Tarentaise, répond à la troisième question par un très beau et très bon mémoire, avec plans à l'appui. Il décrit le tracé d'une voie romaine allant de Milan à Vienne (Dauphiné), traversant les Alpes-Grées, la Savoie, la Tarentaise et Chambéry. Cette voie, qui franchissait les Alpes au col du petit Saint-Bernard, en se dirigeant vers Bourg-St-Maurice, était bordée de colonnes, d'inscriptions romaines, de tombeaux, de temples ou niches renfermant de petites statues de Mercure, dieu protecteur des voyageurs. M. Borrel

dit que les nombreux temples à Mercure édifiés sur les voies anciennes, aux passages difficiles, prouvent que l'homme, en invoquant la protection d'un être supérieur, a toujours montré sa faiblesse dans le danger.

Des dessins à la plume, très soignés, au dixième de grandeur, reproduisent les fragments de colonnes et les pierres portant les inscriptions.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette étude, c'est la découverte de substructions considérables d'une mansion gallo-romaine, qui servait à la fois de relais, d'hôtellerie et de poste militaire. Le plan se compose de deux parties distinctes, chacune ayant une cour intérieure, espèce d'atrium. Une des parties de la construction présente une distribution différente et paraît avoir dû être réservée aux empereurs, chefs de légion ou grands dignitaires.

Les murs sont hourdés en briques et moellons, noyés dans un mortier gris-blanc. Les pièces sont carrelées en céramique jaunâtre et vernissée ; la toiture était en tuiles courbes rouges, à en juger par les spécimens. La nature de ces divers matériaux et leur emploi rappellent ceux de Chamiers. Toutefois, le mortier gris-blanc, très résistant, ne ressemble ni au mortier des arènes de Nîmes ou de Périgueux, ni à celui de l'aqueduc du Manoire ou des murs de Chamiers, qui ont tous une teinte rose-blanc. M. Borrel nous a montré aussi quelques fragments de mortier de briques dans la pâte duquel on remarque quelques éclats de briques non pulvérisés, tandis qu'à Périgueux les pâtes sont fines et mieux mélangées. Tout cela prouve que les Romains, qui faisaient partout un mortier presque semblable, modifiaient quelquefois la fabrication à cause de la différence des matériaux ou des ouvriers employés, mais en faisant partout d'excellents mortiers très résistants. Quant à la brique spécimen sortie des maçonneries, elle est semblable aux grandes briques que j'ai trouvées en 1880 aux arènes de Périgueux, dans les aqueducs des eaux de naumachie, situés à 7^m20 de profondeur du sol du jardin actuel.

M. Borrel a répondu à la demande d'un délégué que ses trouvailles et les murs de la mansion, ou du moins ce qui en reste, sont encore aujourd'hui à découvert. Avis aux amateurs de voies romaines !

Enfin, pour terminer, il reste à observer que la chaussée étudiée par M. Borrel a 5^m30 de largeur et qu'elle est composée de trois couches, comme nos anciennes routes nationales. Il est dit que les Romains nous serviront de maîtres longtemps, puisque les plus belles routes de notre époque sont faites d'après leur système de construction. D'ailleurs, aujourd'hui que l'on établit des tramways, on laisse pour le passage des piétons et des voitures une largeur libre sur la voie à peu près égale à celle qui était adoptée par les Romains.

Aucun mémoire n'a été présenté en réponse à la quatrième question.

Au demeurant, on répond très peu au questionnaire ; aussi le Président a eu l'idée de faire voter la section sur le point de savoir s'il conviendrait de supprimer le programme pour le Congrès de 1888. La majorité s'est prononcée en faveur de la suppression. Il sera donc loisible à chaque délégué de faire au Congrès de 1888 la communication qui lui plaira.

M. ROMAN, correspondant du Ministère dans le Briançonnais, répond à la cinquième question du programme, en citant des actes notariés qui donnent les noms des artistes locaux qui ont travaillé aux églises de sa région. Il lit un travail sur les architectes, les sculpteurs et les peintres du Dauphiné depuis la moitié du **xiv^e**, jusque vers la fin du **xvi^e** siècle, et il établit que la plupart de ces artistes étaient Italiens, ce qui l'amène à conclure que beaucoup d'édifices religieux des environs de Briançon et d'Embrun furent reconstruits aux **xiv^e** et **xv^e** siècles, dans le style des églises lombardes du **xii^e** siècle. Voilà donc bien des édifices qui ne seraient que des copies.

Enfin, la sixième question relative à l'organisation des musées archéologiques de province a été chaudement discutée ; mais, à mon avis, tout s'est résumé en deux appréciations, l'une de **M. Mowat**, qui estime que les catalogues doivent être exacts et sommaires, l'autre de **M. de Marsy** tendant à ce que les catalogues soient rédigés d'une manière scientifique, ne laissant aucune place à l'interprétation personnelle. On ne doit pas s'assujettir à l'ordre chronologique dans le groupement des objets, car il est souvent préférable de réunir dans la même salle les antiquités provenant d'un même lieu. Enfin, quelques délégués ont demandé que les donateurs soient encouragés par tous les moyens, notamment en les prenant par la vanité, c'est-à-dire en publiant leur nom dans les revues et bulletins et en l'inscrivant sur les étiquettes apposées sur les dons. C'est ici le moment de reconnaître que notre excellent et regretté conservateur du Musée de Périgueux n'a pas attendu le Congrès de 1887 pour opérer suivant la bonne méthode.

Les questions du programme étant épuisées, le Président donne la parole aux délégués qui, sur d'autres sujets, ont des communications à faire à la section.

M. DES MÉLOIZES, de la Société des Antiquaires du Centre, lit un mémoire sur les vitraux de la cathédrale de Bourges, postérieurs au **xiii^e** siècle. Les vitraux du **xv^e** siècle sont bien ornés et bien conservés. La verrière de la grande chapelle, fondée par Pierre Trousseau, renferme quatre panneaux surmontés de riches motifs d'architecture ; elle offre une grande analogie avec celle de la sainte chapelle de Bourges ; leurs fonds sont semblables à ceux de quelques-unes des tapisseries de la cathédrale. Cette verrière doit être probablement l'œuvre d'André Beauneveu, l'un

des peintres du duc Jean de Berry. Le mérite des beaux dessins de M. des Méloizes lui vaut les félicitations du Président et les applaudissements de l'assemblée. Ce sont des aquarelles admirables, au dixième ou à grandeur de l'original, les lignes sont très nettes, le coloris parfait et la tonalité exacte. C'est là un travail difficile qui fait le plus grand honneur à son auteur et qui mérite à lui seul le voyage de Paris.

M. MAÎTRE montre des statuettes en terre cuite trouvées sur les bords de la Vilaine; diverses statues du même genre ont été recueillies dans des fouilles faites en Normandie, dans le Blésois, etc. Il dit qu'elles sont de l'époque gallo-romaine. Elles représentent une déesse-mère, divinité de la génération, debout, nue, la main droite reposant sur le sein. Le long d'une de ces idoles, on lit le nom gaulois du fabricant : *Rectugénos*; il est suivi du mot *Sullias*, indiquant vraisemblablement à quelle tribu ou à quelle nation celtique le fabricant appartenait. Le vocable *Sullias* a persisté comme nom de lieu dans le Loiret. On le retrouve ailleurs, en Bretagne, sous la forme de *Sulliac*, dont on a fait un nom de saint.

(Souillac sur la Dordogne ferait-il partie des noms de lieux celtiques dont parle M. Maître? J'abandonne cette question à l'esprit de recherche de mes confrères compétents.) M. Maître observe que sur la statue on lit à la suite de *Sullias* le mot *AVVOT*. M. Héron de Villefosse dit que ces statuettes ont une analogie avec quelques produits de l'art grec, que le terme *AVOT* est synonyme du *fecit* latin; enfin, M. Mowat fait connaître que le mot *AVOT* se trouve gravé sur l'un des bas-reliefs de l'arc d'Orange.

M. BUHOT DE KERSERS rend compte de la découverte d'une épée en fer à Lunery, qu'il dit être gauloise; il en tire des conséquences bien discutables et il passe en revue les principales découvertes de ce genre faites en Berry depuis vingt ans.

M. DELORT lit une note sur les cases et les huttes grossières du centre de la France; leur plan est rectangulaire. On y a recueilli des poteries gallo-romaines, des pointes de flèches en silex, etc.

M. GRASSOREILLE lit des documents sur des fouilles en Egypte.

M. VEUCLIN fait une communication sur des feuilles de parchemin du XI^e siècle.

M. BLANCARD parle de la livre de Charlemagne. On possède au Conservatoire des arts-et-métiers, sous le nom de pile de Charlemagne, un ancien poids d'environ quinze kilogrammes, composé de poids rentrant les uns dans les autres. Si c'est là un étalon, il est reconnu qu'il n'est pas antérieur au XIV^e siècle.

M. BAILLET entretient le Congrès des momies qui sont conservées au musée d'Orléans, très riche en antiquités égyptiennes. Les caisses qui renferment les momies sont de l'époque ptolémaïque ; les momies elles-mêmes appartiennent à des personnages revêtus de fonctions dans le temple de Khem, Horus et Isis de Panopolis (Haute-Egypte).

M. MASPÉRO ajoute à cette communication quelques renseignements. Panopolis avait fourni peu d'antiquités jusqu'à la découverte d'un cimetière intact, de l'époque gréco-romaine, lequel a jeté dans le commerce plusieurs milliers de momies, sans compter celles qui sont restées à Boulaq. C'était le lieu de sépulture du peuple et de la moyenne bourgeoisie ; les momies y étaient entassées l'une sur l'autre, dans des tombeaux aménagés dans les crevasses naturelles de la montagne. Mêlés aux sujets païens du premier siècle de notre ère, on a déterré des chrétiens qui vivaient au VII^e, au VIII^e et même au IX^e siècle. Ils étaient habillés de leurs costumes de cérémonie, et c'est sur eux que l'on a recueilli la plupart des étoffes brochées ou brodées et des bandes de tapisserie qui ont été apportées récemment à Paris.

M. MOREL montre des torques (colliers ou bracelets) trouvés en Champagne ; ils sont ornés de figures humaines. C'est la première fois que l'on observe ce détail sur de pareils objets.

M. GOSSET, architecte, et **M. DEMAISON**, archiviste, soutiennent depuis plusieurs années une lutte homérique sur l'ancienneté de l'église Saint-Remi de Reims. Le premier s'appuie sur des pierres, le second sur des textes. M. Gosset croit que cet édifice renferme des restes importants de la basilique carolingienne, surtout dans le croisillon nord du transept. Il montre des plans sur lesquels on observe que dans ce croisillon l'entrecolumnement des arcades est plus étroit que dans la nef, et leurs dimensions se rapprochent des proportions indiquées par Vitruve pour les basiliques romaines. Le croisillon nord de l'église actuelle formait la nef de l'ancienne basilique, comme le prouve une coupure très visible au carré du transept. M. Demaison soutient, au contraire, qu'on ne rencontre dans cet édifice que de rares fragments antérieurs au IX^e siècle. Le texte du chroniqueur Anselme, qui est absolument affirmatif, dit que la basilique carolingienne fut entièrement détruite au XI^e siècle. M. Gosset cherche à interpréter le passage d'Anselme dans un sens moins défavorable à son opinion. Il montre aussi que le module des chapiteaux du croisillon nord est trop différent de celui de la nef pour qu'il puisse être du commencement du XI^e siècle. Il parle de type d'ordonnance, de loi d'architecture, etc.

M. Robert DE LASTEYRIE fait remarquer que le raisonnement de **M. Gosset** pêche en un point important. Sans doute les proportions du transept nord rappellent celles que Vitruve indique pour la construction des basiliques ; mais pour qu'on puisse tirer de cette circonstance la conclusion proposée par **M. Gosset**, il faudrait prouver qu'à des époques postérieures à celle où la basilique primitive nous reporte, on n'a pas construit des édifices avec les proportions indiquées par Vitruve. Quant aux détails, bases ou chapiteaux observés par **M. Gosset**, ne sont-ce pas là ces débris de l'ancienne église qui furent réemployés au **xi^e** siècle et dont **Anselme** fait mention.

On rencontre parfois dans les sépultures gauloises un objet en verre de bouteille ayant la forme d'un disque renflé, analogue à celle d'un presse-papier, que **M. Dumys** appelle lentille. Ces objets recueillis en grand nombre doivent avoir un sens et une valeur quelconque. Il incline à voir dans ces lentilles, jusqu'à ce jour indéterminées, des sortes de gris-gris à l'usage des Celtes barbares ou encore de simples broyeurs destinés dans la vie d'outre-tombe à préparer l'ocre dont plusieurs peuplades se servaient pour le tatouage.

M. Seré-Depoin fait une communication sur les architectes de la ville et du château de Richelieu, en Vendée. Il tient à mettre en lumière qu'il y a eu trois architectes du nom de Lemercier. **Jacques Lemercier** a construit la Sorbonne, **Pierre Lemercier** a dirigé les travaux du château de Richelieu et **Nicolas Lemercier** fut le constructeur de la ville.

M. Luguet lit une étude sur le Mercure arverne. **Grégoire de Tours** et **Pline l'ancien** ont parlé de cette célèbre statue, œuvre de **Zénodore**. La découverte d'un temple antique au sommet du Puy-de-Dôme a fourni des inscriptions qui justifient l'existence du Mercure arverne dont beaucoup de statuettes antiques nous ont conservé la figure, reproduisant le type caractéristique des habitants de l'Auvergne.

M. de l'Estourbeillon, au nom de **M. Félix Chailloux**, fait une communication sur une station archéologique des Cléous (Loire-Inférieure). Cette station est placée près d'une voie romaine ; on y a trouvé des silex taillés et d'importantes substructions gallo-romaines, et notamment une mosaïque et une inscription en caractères cursifs.

M. Pilloy montre des plaques de ceinture trouvées dans des tombes de femmes, à la hauteur de la taille. Elles étaient fixées sur une lanière de cuir. On y voit gravés sur les unes des poissons, sur les autres des serpents ou d'autres animaux. C'était le principal ornement des ceintures des femmes de l'époque mérovingienne et de l'époque carolingienne.

M. PASQUIER communique un mémoire sur les ruines du château-fort de Caumont-en-Cousserans (Ariège). Cette forteresse a la forme d'une ellipse ; elle était protégée par une barbacanne et renfermait des logements divisés en petites cellules. Elle fut détruite au xiv^e siècle. M. Pasquier dit que la particularité du plan du château-fort de Caumont doit attirer l'attention des archéologues.

Après examen du plan du château et des profils du terrain, j'ai cru pouvoir affirmer à M. Pasquier que le château, étant situé au sommet d'un pic de montagne, la forme ellipsoïde était commandée par la courbe de niveau sur laquelle les fondations sont établies.

M. ADVIELLE, au nom de M. Guillaume, lit une note sur le trésor de l'église Notre-Dame d'Embrun. Ce trésor renferme une centaine d'ornements remontant au xv^e siècle, des pièces d'orfèvrerie, une croix processionnelle et un ostensor en argent du xviii^e siècle.

M. CHRISTIAN présente trois monnaies gauloises trouvées dans les fouilles qu'il a entreprises au Coudray (Eure-et-Loir).

Enfin, M. DE LASTEYRIE analyse un travail de M. Callamand sur des objets d'art d'origine hellénique conservés au musée de Grenoble, et M. Léon MAÎTRE lit, au nom de M. Pitre de l'Isle, un inventaire des monuments mégalithiques de la Loire-Inférieure, en insistant sur la nécessité de dresser le catalogue des dolmens, menhirs, tumuli et stations néolithiques de la France.

Après cette dernière communication, M. le Président prononce la clôture du Congrès.

Je n'ai assisté qu'accidentellement au Congrès des beaux-arts ; mais j'ai eu la chance d'entendre la communication faite par M. l'abbé Cheyssac sur diverses tapisseries flamandes que j'ai remarquées un des premiers dans les greniers du château de Vaugoubert. Comme je pense que M. Cheyssac donnera un mémoire pour le *Bulletin*, je me bornerai à dire qu'au château de Vaugoubert on voit cinq grandes tapisseries à la marque de Bruxelles, ayant appartenu au comte d'Aydie et représentant des sujets bibliques, dont Samson est le héros. Ces tapisseries rappellent celles de la cathédrale d'Angers, mais sans paraître dater du xv^e siècle. M. le comte de Lestang possède aussi au même château de Vaugoubert de vieilles verdures qui ne sont pas sans valeur. Armand d'Aydie appréciait fort les tentures et tapisseries, puisqu'il avait fait établir sur la Drôme une manufacture dont on voit encore le vieux bâtiment et le déversoir en ruines.

Le mardi 31 mai, à 9 heures du soir, les Sociétés savantes de Paris recevaient, dans les appartements en réparation du palais des Sociétés savantes, les délégués de province. Cette réception amicale était présidée par MM. de Lesseps, Rochard, de Quatrefages et Henri de Lapommeraye. Autour d'un buffet bien servi, M. de Lesseps prit le premier la parole et nous dit en substance que les Sociétés savantes de Paris étaient heureuses d'avoir un local pour recevoir leurs sœurs de province, et il finit en nous parlant de Suez, de Panama, de l'empereur Guillaume et de son chancelier. M. de Lesseps est très âgé. M. le docteur Rochard adressa à l'assemblée des compliments, d'abord à M. de Lesseps qu'il appela le grand Français, ensuite aux délégués auxquels il dit que les Sociétés savantes travaillaient mieux dans le calme et le silence de la province que dans les tracasseries et le bruit de Paris. Puis, M. de Quatrefages porta un toast aux secrétaires généraux des Sociétés savantes de Paris et aux capitalistes qui avaient eu l'idée de fonder et d'installer l'hôtel des Sociétés savantes. Enfin, un conseiller municipal de Paris nous a souhaité la bienvenue au nom de la grande capitale. Quant à M. de Lapommeraye, il s'est dérobé, vu sa qualité de conférencier.

Je laisse à mes confrères délégués de notre Société le soin de parler de la grande séance de clôture, à laquelle je n'ai pu assister. Je me bornerai à dire un mot sur la brillante réception du soir dans les salons du Ministère de l'Instruction publique. Les notabilités de la science, des lettres et des arts étaient venues saluer le Ministre. Le monde politique était bien représenté. Nous avons remarqué MM. Rouvier, président du conseil; Fallières, ministre de l'intérieur; Dautresme, ministre du commerce; Barbey, ministre de la marine; des députés, des sénateurs, notamment M. Alcide Dusolier; des ministres de France ou consuls à l'étranger, etc., et enfin, la plupart des délégués des Sociétés savantes des départements.

Je termine avec le regret de n'avoir pu mieux développer le compte-rendu de la mission qui m'était confiée. Si le Congrès de 1887 laisse des brillants souvenirs, il donne lieu à diverses réflexions, et pour ma part, j'ai fait la suivante :

Les Comités des travaux historiques, scientifiques et des beaux-arts ont passé par différentes phases qui, sous prétexte de les fortifier, les ont affaiblis. On a greffé trop de sections sur les comités primitifs. Les auteurs de communications hésitent parfois entre plusieurs sections, ne sachant à laquelle s'adresser, désireux de faire appel à la plus fréquentée, tandis que les sections, sans limites bien précises, cherchent à s'approprier le plus grand nombre de mémoires possible. De là des discussions entre délégués, interrompues et inachevées, des mémoires presque identiques lus dans des sections différentes et qui ne font pas suite dans l'esprit des auditeurs.



Matthias Delpitz

Matthias Delpitz

Cette confusion, cette rivalité des sections est préjudiciable au bon ordre des travaux du Congrès. Espérons que l'avenir améliorera ces réunions, qui sont pleines d'intérêt.

A. CROS-PUYMARTIN.

NÉCROLOGIE.

JEAN-MARTIAL DELPIT.

Jean-Martial Delpit est né à Cahuzac (Lot-et-Garonne) le 25 février 1813, de Jean-François Delpit, inspecteur des eaux minérales des Pyrénées et de Coralie de Pasquet, d'une ancienne famille de magistrature.

Elève du collège Henri IV, il y fit des études brillantes et fut mentionné plusieurs fois dans les distributions des prix du grand concours.

A sa sortie du collège, un goût particulier entraîna Martial Delpit vers les études historiques ; il suivit les cours de l'Ecole des Chartes et dans la liste des élèves qui obtinrent le titre d'archiviste paléographe dans le concours de 1835 il fut élu le troisième.

Bientôt après les anciens et les nouveaux élèves de l'Ecole des Chartes se réunirent pour former une société et publier, sous le nom de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, l'important et savant recueil qui subsiste encore. Martial Delpit avait acquis dès son entrée dans la Société une telle estime qu'il fut nommé membre de la commission des publications, et le premier mémoire qui fut imprimé dans le nouveau recueil est une notice historique sur l'Ecole des Chartes, par Martial Delpit.

Cette notice, rédigée avec une clarté et une autorité remarquables, valut à Martial Delpit les applaudissements de ses confrères et une lettre excessivement flatteuse de M. le baron de Gérando, qui dans de hautes fonctions avait eu occasion de s'occuper plusieurs fois de l'organisation de l'Ecole des Chartes.

Le jeune rédacteur de la notice sur l'Ecole des Chartes ayant été désigné par le Ministre de l'Instruction publique pour collaborer aux travaux qui s'exécutaient sous la haute direction de M. Augustin Thierry et rassembler les monuments de l'histoire du Tiers-Etat, il lui arriva, en examinant les documents renfermés dans les Archives du département de la Dordogne, d'être frappé de l'importance des documents tout à fait ignorés que renfer-

maient les archives de l'hôtel-de-ville de Périgueux ; il fit pour celles-ci un rapport spécial qu'il fit imprimer et qu'il présenta au Ministre de l'Instruction publique.

Ce rapport remarquable, comme la notice historique sur l'Ecole des Chartes, par la netteté, l'ordre et la précision des renseignements signalés, reçut les plus hautes approbations. On sait que l'illustre historien qui dirigeait les travaux destinés à préparer l'histoire du Tiers-Etat, M. Augustin Thierry, était aveugle. Il comprit à la lecture de ce rapport que dans la pléiade de jeunes érudits qui travaillaient sous ses ordres, nul n'était plus capable que Martial Delpit de le suppléer, et il lui confia le soin de mettre en ordre les nombreux résultats des savantes recherches de ses collaborateurs.

Les nouvelles fonctions que Martial Delpit remplissait auprès de M. Augustin Thierry lui apprirent que la bibliothèque ducale de Wolfenbuttel contenait un manuscrit du XIII^e siècle, ayant autrefois fait partie du Bureau des finances de Bordeaux et qui renfermait des documents intéressant l'histoire du Tiers-Etat et l'histoire féodale de la Guyenne. Heureux de cette découverte, Martial Delpit pria M. Augustin Thierry de demander à son ami le Ministre de l'Instruction publique d'employer son influence pour faire venir à Paris le curieux manuscrit. Le bibliothécaire de Wolfenbuttel s'opposa au déplacement de son registre ; alors M. Villemain demanda à son collègue M. Guizot, Ministre des Affaires étrangères, d'intervenir lui aussi dans cette négociation, et le précieux manuscrit arriva à Paris.

Martial Delpit et son cousin Jules Delpit entreprirent l'analyse et la transcription de cet ancien registre bordelais devenu allemand par un concours de circonstances inconnues, et quand leur travail fut achevé, ils en firent un résumé que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres jugea digne d'être imprimé dans le tome XIV de ses *Notices des manuscrits*.

Le journal *l'Artiste* publia dans son numéro du 17 juin 1842 un article de Martial Delpit intitulé *Jasmin à Paris* qui fut fort remarqué.

Pendant que Martial Delpit rédigeait la notice sur le manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel, les travaux dont il s'occupait avec M. Augustin Thierry lui fournirent l'occasion de composer un mémoire sur l'organisation municipale de la ville d'Amiens. Il envoya son mémoire au concours ouvert par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les antiquités nationales, et son travail obtint, le 30 juin 1841, la première médaille d'or.

Les termes fixés pour les conditions du concours avaient obligé l'auteur à traiter son sujet sous certains points de vue et en même temps ne lui avaient pas permis de développer, comme il l'entendait, quelques parties de

son travail. En conséquence, il entreprit de refondre son œuvre en caractérisant, plus qu'il ne l'avait fait, les origines de notre droit municipal. Il publia son étude, sous cette nouvelle forme, dans deux articles qui furent imprimés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Il a été fait un tirage à part de ce travail sous ce titre : *Etudes sur l'ancienne administration des villes de France*.

Tant de travaux ayant momentanément altéré la santé de Martial Delpit, il sollicita, comme distraction et obtint du Ministre de l'Instruction publique la mission d'aller en Angleterre chercher de nouveaux documents sur l'histoire du Tiers-Etat et de signaler les secours que les archives anglaises peuvent offrir pour les différentes parties de l'histoire de France. Il consigna le fruit de ses recherches dans quelques lettres adressées soit à M. Augustin Thierry, soit à M. Auguste Mignet, et qui furent imprimées dans le *Moniteur universel* du 15 novembre 1843 au 29 janvier 1844. Ces lettres, reproduites dans plusieurs journaux des départements, ont été réimprimées à part sous ce titre : *Lettres sur les archives, les bibliothèques et les établissements scientifiques de Londres*.

En 1845, Martial Delpit adressa à M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, une lettre que l'ambassadeur transmit au Ministre à Paris, et dans laquelle l'auteur demandait entre autres l'impression, dans la *Collection des monuments inédits de l'histoire de France*, des Rôles gascons, français et normands qui se trouvent à la Tour de Londres. Le Ministre admit en principe cette publication, mais elle fut ajournée, et par une fatalité qui semble inhérente aux publications entreprises à l'aide des archives d'Angleterre, lorsque vingt ans plus tard, la publication des Rôles gascons fut confiée à M. Francisque Michel, l'impression s'arrêta au premier volume de ce côté-ci du détroit, comme elle s'était autrefois arrêtée après son commencement en Angleterre.

Avant de quitter Londres, Martial Delpit adressa au Ministre un dernier rapport sur les archives anglaises qui fut imprimé dans le *Journal général de l'Instruction publique* le 29 mai 1847.

Peu après son retour en France, Martial Delpit se maria, le 16 juillet 1846, avec M^{lle} Agathe Maillard, issue d'une des vieilles familles de l'ancienne bourgeoisie de Paris. Les Maillard croyaient, non sans raison, puisque cette croyance est appuyée sur une tradition non interrompue, remonter jusqu'au fameux Jean Maillard, le terrible antagoniste d'Etienne Marcel, et par lui jusqu'au règne de saint Louis. M^{me} Martial Delpit, douée de qualités remarquables de l'esprit et du cœur, était extrêmement instruite et aimable, de manière à être aimée de tous ceux qui la connaissaient. Elle fit le bonheur et le charme d'une union dont elle était fière et qui n'éprouva d'autres douceurs que celles des inexorables coups de la mort.

La Révolution inattendue de 1848 renversa la monarchie et ouvrit la carrière à tous ceux qui se croyaient capables de contribuer à l'amélioration du sort de leur pays. Martial Delpit, auquel ses études, son talent d'écrivain et d'orateur semblaient donner des droits à représenter ses concitoyens, entra résolument dans la lice. Il n'avait pas sollicité la députation lorsque le titre de député servait à obtenir des places honorifiques ou lucratives, les événements ont prouvé depuis qu'il ne recherchait ce titre dans aucun intérêt personnel ; il croyait pouvoir être utile et il se porta candidat le 16 mars 1848. Cependant, malgré ses efforts, son zèle, sa ténacité et l'on pourrait presque dire son courage, il échoua.

Vaincu, mais non découragé, il publia, le 22 mai 1848, une lettre aux électeurs de la Dordogne dans laquelle, sous ce titre : *Les questions du jour*, il essaya de prouver que ses concitoyens avaient eu tort de ne pas le nommer. Ceux-ci le reconnurent loyalement, mais vingt-deux ans plus tard. En attendant, Martial Delpit entra dans la retraite et pendant tout le temps de l'Empire il ne s'occupa que de ses études historiques et littéraires.

En 1851, il publiait une notice biographique sur l'ancien abbé de Féletz, membre de l'Académie française, avec lequel M. Delpit père avait eu de longues et fréquentes relations.

En 1855, il rendait compte de la vie de la princesse de Poix, née de Beauvau, publiée par M^{me} la vicomtesse de Noailles.

Un peu plus tard, il publia dans le journal l'*Union* une série d'articles sur la société française au XVIII^e siècle.

Le 11 février 1867, il analysa la notice que M^{me} de Lafayette venait de publier sur la vie de sa mère M^{me} A.-L.-H. d'Aguesseau, duchesse d'Ayen.

Le 4 mars, il écrivit un article sur M^{me} la duchesse de Luynes, née de Montmorency-Laval.

Le 11 mai, il rendit compte d'une nouvelle édition de la correspondance de M^{me} Du Deffand, publiée par M. le marquis de Saint-Aulaire.

Le 21 juillet et le 3 août parurent des articles intitulés : « Malouet avant 1789. »

En 1866, ayant assisté à la fête qui eut lieu à Cadouin le 5 septembre pour célébrer la translation du saint Suaire conservé dans cette ancienne abbaye, il fit imprimer une relation d'une solennité qui rappelait la splendeur et l'aspect pittoresque des pieuses réunions du moyen-âge.

En 1870 parut : *l'Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem, suivi du texte du pèlerinage d'Arculphe*, important volume où les sentiments pieux de l'auteur se révèlent avec autant d'éclat que son érudition. Il faudrait beaucoup de pages pour signaler tous les passages remarquables qu'on y rencontre. Un des cousins de Martial Delpit, l'abbé Louis Gouzot, qui récemment vient d'être nommé archevêque d'Auch, rendit compte de

et ouvrage dans le *Nontronnais* du 16 septembre 1871 et disait : « Ce livre, fruit de nombreuses et consciencieuses recherches dans les vieux manuscrits et dans les grandes bibliothèques de l'Europe, est l'un des plus érudits de notre temps... Le genre du style de M. Delpit, c'est le naturel dans la noblesse du fond et dans l'élégance de la forme... Quand il est obligé de descendre à d'humbles détails, il sait les dire dans une langue qui se ressent du milieu élevé où il a passé sa vie. » L'exécution de ce travail avait été décidée en 1866 à Cadouin, pendant la cérémonie de la translation du saint Suaire, où s'étaient rencontrés deux futurs vice-présidents de la *Société historique et archéologique du Périgord*. Il avait été convenu entre les deux amis que M. le vicomte de Gourgues publierait l'histoire du saint Suaire et que Martial Delpit terrinerait le volume par un essai sur les pèlerinages à Jérusalem avant les Croisades. Le travail de M. le vicomte de Gourgues parut en 1868, celui de Martial Delpit, que des circonstances indépendantes de sa volonté avaient retardé, ne parut qu'en 1870. Les deux ouvrages ayant été commencés en même temps chez le même imprimeur durent forcément porter une pagination différente, mais ils font partie du même ouvrage et tous deux ont été inspirés par la cérémonie de la translation du saint Suaire de Cadouin.

Cette même année 1870, Martial Delpit fut nommé maire de la commune de Bouniagues ; il a conservé ces fonctions municipales jusqu'à sa mort et a signalé son administration entre autres par la construction d'une église qui n'a jamais cessé d'être l'objet de ses préoccupations.

Au mois de février 1871, Martial Delpit fit imprimer une notice émue et pleine de cœur sur la mort d'un de ses amis M. Albert de Gastebois, capitaine aux volontaires de l'Ouest, ancien zouave pontifical, tué glorieusement pour la défense de sa patrie, à Loigny, le 2 décembre 1870.

Les événements politiques venaient d'amener l'effondrement de l'Empire ; il fallut élire une Assemblée constituante ; Martial Delpit fit partie des représentants que le département de la Dordogne se donna et il alla prendre place dans les rangs de la droite modérée. Là, le nouvel élu montra par ses discours et par ses travaux, qu'il n'était pas de l'espèce de ces représentants qui n'ambitionnent l'honneur d'entrer dans une assemblée législative que pour y toucher les émoluments attachés à leurs fonctions.

Dans l'article biographique que le *Paris-Journal* consacra à la députation de la Dordogne, Martial Delpit n'eut pas trop à se plaindre de son portrait. Ce journal, ne pouvant faire d'un député réactionnaire un portrait complètement élogieux, dit de Martial Delpit : « C'est un travailleur assidu, petit, trapu, clignotant des yeux, dodelinant de la tête ; sa voix, ordinairement sourde et cassée, s'anime dans la discussion et s'affermissant roule et vibre énergiquement dans les sons pleins. »

Martial Delpit prit une part active aux travaux de l'Assemblée nationale réfugiée à Bordeaux ; il y fut nommé membre de plusieurs commissions importantes, entre autres de la commission d'instruction publique à laquelle il collabora longtemps en compagnie de son éminent collègue M^{sr} Dupanloup, évêque d'Orléans.

Lorsque l'Assemblée nationale décida qu'elle abandonnerait Bordeaux pour se rapprocher de Paris, Martial Delpit expliqua à ses commettants, dans une lettre insérée dans le *Périgord* du 20 mars 1871, les motifs qui avaient dirigé ses votes dans de si douloureuses circonstances. Sans se prononcer résolument pour un retour à la monarchie, il semble résumer ses incertitudes dans cette phrase : « Les républicains de cœur et de tradition se résigneront facilement à laisser établir la République par les royalistes, seul moyen peut-être de la rendre possible et durable. »

Le 23 mars 1871, il prononça un discours très remarqué sur le socialisme. A cette occasion, un journal de Bordeaux crut très spirituel de railler le député de la Dordogne sur son prénom de Martial et de présenter, comme un résultat de la peur, les observations que celui-ci avait faites sur le projet de retour de l'Assemblée nationale à Paris. Or, quand l'Assemblée fut arrivée, non pas à Paris, mais à Versailles, Martial Delpit, pour aller embrasser ses deux fils, qui se battaient aux premiers rangs, traversa deux fois, pendant le combat, les lignes les plus exposées de l'armée chargée d'enlever Paris aux insurgés, et plus tard, quand il fallut dénoncer à l'indignation publique les abominables crimes des membres de la Commune, Martial Delpit n'hésita pas à accepter la responsabilité du résultat de l'enquête qu'il avait provoquée.

Entre temps, le 24 mai 1871, il adressait au journal l'*Union* une lettre signée du pseudonyme *Chesnier Du Chesne*, à propos de la petite querelle qui s'était élevée entre les questeurs de l'Assemblée et M^{me} Thiers, laquelle voulait faire donner un concert de charité dans la chapelle du château de Versailles.

Le 27 mai 1871, il présenta, en compagnie de quelques-uns de ses collègues, un projet de loi relatif à la nomination des instituteurs communaux et à la surveillance des écoles primaires.

Quelques jours après, il soutint avec succès que l'Etat ne devait pas augmenter le prix du transport des lettres.

Le 8 juin 1871, au nom d'une commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de M. Haentjens, ayant pour objet la nomination d'une commission composée de trente membres, à l'effet de rechercher les causes de l'insurrection de Paris, Martial Delpit présenta un rapport si bien motivé que l'assemblée en vota l'impression et nomma en conséquence les membres de la commission demandée. Martial Delpit fut un des trente

commissaires, et, plus tard, ses collègues le chargèrent du rapport général des faits que la commission avait recueillis.

Ce rapport, présenté le 22 décembre 1871, est un document historique très curieux sur les événements accomplis à cette terrible époque de notre histoire. Les détails qu'il renferme et ses conclusions surexcitèrent au plus haut degré les passions des partis opposés. Le rapporteur fut pendant quelques jours *l'homme du moment*. L'impression de ce mémoire, faite par ordre de l'Assemblée et les comptes-rendus qu'en firent les journaux, ne purent suffire à satisfaire la curiosité publique ; un libraire en publia une réimpression qui, malgré l'éloignement progressif des événements, obtint un grand succès.

Les préoccupations de la rédaction et de l'impression des résultats de cette immense enquête n'empêchèrent pas Martial Delpit de prendre une large part aux autres travaux de l'Assemblée.

Il prit la parole soit pour demander que le *Journal officiel* apportât moins de retards dans l'impression des documents, soit pour demander que l'autorité des préfets fût subordonnée, en certaines limites, à une commission des délégués du Conseil général, soit pour que les places des archivistes départementaux fussent réservées aux anciens élèves de l'École des Chartes.

En 1873, il demanda l'introduction d'un certain nombre d'évêques dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique ; puis, nommé membre de la commission du budget, il insista pour obtenir une augmentation des crédits de la Marine.

L'année suivante, il prononça un grand discours dans la discussion du projet de loi sur l'Internationale.

Malgré tous ces travaux, quand le mandat de l'Assemblée nationale expira, Martial Delpit ne fut pas réélu, et il essaya vainement de se faire admettre dans la liste des candidats au Sénat. Il s'en dédommagea en saisissant toutes les occasions de prononcer des discours sur la vie des amis que la mort lui enlevait : M. le marquis Carbonnier de Marzac, M. le comte Louis de Gironde, M. le comte Jean de Foucauld et M. le vicomte Alexis de Gourgues. C'est en remplacement de M. le vicomte de Gourgues que la Société historique et archéologique du Périgord nomma Martial Delpit vice-président, le 27 mai 1885.

Martial Delpit, voulant témoigner à la Société sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui avait fait, se hâta de lui envoyer un important mémoire sur les travaux relatifs à l'histoire du Périgord au dernier siècle. En donnant ce mémoire, qui renferme tous les documents que l'auteur avait recueillis depuis cinquante ans sur ce sujet, il prévient que s'il renonce, dans sa vieillesse, à achever un travail entrepris quand il était jeune, il

espère néanmoins avoir le temps de publier une iconographie périgourdine dont il a réuni les éléments, et il prie ses collègues de devenir ses collaborateurs en lui fournissant tous les renseignements qu'ils possèdent sur ce sujet

Martial Delpit n'a pas eu le temps d'effectuer ce projet. Atteint d'une maladie du cœur à laquelle il espérait résister encore, il succomba presque subitement à Paris, le 12 mai 1887. Sa fille, M^{me} la comtesse Henri de Montferrand, eut à peine le temps d'arriver *pour l'aider à mourir*, comme il venait de le lui écrire d'une main défaillante. Chrétien fervent et pratiquant, Martial Delpit avait eu aussi le soin d'indiquer l'adresse de l'ecclésiastique qu'il avait ordonné d'aller chercher.

Le mourant a eu la consolation d'être entouré à ses derniers moments de ses trois enfants : M. René Delpit, lieutenant de vaisseau, récemment revenu du Japon ; M. Avit Delpit, capitaine au 22^e régiment d'artillerie en garnison à Versailles, et sa fille, mariée à M. le comte Henri de Montferrand, lieutenant de vaisseau, attaché à l'amiral commandant du port de Lorient.

Son corps, après les cérémonies religieuses accomplies dans l'église de la Madeleine, à Paris, a été transporté dans l'église qu'il avait fait construire à Bouniagues (Dordogne) et de là dans le département de Lot-et-Garonne, à Cahuzac, où il était né et où il repose à côté de son père, de sa mère, de sa femme et de deux de ses enfants.

La foule nombreuse et attristée qui, malgré la longueur du chemin, avait accompagné le cercueil de Martial Delpit, de Bouniagues à Cabuzac, regrettait que sur la tombe de celui qui si souvent avait prononcé l'éloge de ses amis décédés, il ne se fût trouvé aucun de ses compatriotes pour lui adresser un dernier adieu.

J. D.

Liste des ouvrages publiés par Jean-Martial Delpit.

- N^o 1. Notice historique sur l'école royale des Chartes, Paris, 1839, Schneider et Langrand, in-8^o de 42 pages.
- N^o 2. Rapport sur les archives de l'hôtel-de-ville de Périgueux, adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique. Paris, 1839, Paul Dupont, in-8^o, 16 pages.
- N^o 3. Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbützel, intitulé : *Recognitiones Feodorum*, et où se trouvent des renseignements sur l'état des villes, des personnes et des propriétés en Guyenne et en Gascogne au XIII^e siècle. Paris, 1841. Imprimerie royale, in-4^o, 163 pages. (Extrait du XIV^e volume des *Notices des manuscrits* publiées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

- N^o 4. Des travaux des Bollandistes et de la continuation des *Acta Sanctorum*. (Bibliothèque de l'École des Chartes, tome II, juillet-août 1841, pages 571-578.)
- N^o 5. Mémoire sur l'histoire municipale de la ville d'Amiens. Ce Mémoire, envoyé au concours ouvert par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les antiquités nationales, obtint, le 30 juin 1841, la première médaille d'or.
- N^o 6. *Jasmin à Paris*, article publié dans le journal *L'Artiste* le 17 juin 1842.
- N^o 7. Etudes sur l'ancienne administration des villes de France. Paris, 1842, Firmin Didot, in-8^o, 22 pages. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, novembre et décembre 1842.)
- N^o 8. Lettres sur les archives, les bibliothèques et les établissements scientifiques de Londres. Ces Lettres, au nombre de cinq, et dont il existe un tirage à part, ont été adressées à MM. Augustin Thierry et Auguste Mignet. Elles ont été imprimées dans le *Moniteur universel* des 15 et 27 novembre, 14 décembre 1843, 28 et 29 janvier 1844, avec des paginations différentes.
- N^o 9. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. Martial Delpit, chargé d'une mission en Angleterre, daté du 26 août 1846, imprimé dans le *Journal général de l'Instruction publique* le 29 mai 1847.
- N^o 10. A Messieurs les électeurs du département de la Dordogne. Bergerac, 16 mars 1848, Faisandier, in-8^o, 7 pages.
- N^o 11. Manifeste adressé à Messieurs les électeurs du département de la Dordogne. Imprimé dans le journal *Le Conservateur de l'Ordre* les 24 et 25 mars 1848.
- N^o 12. Les questions du jour. Lettre aux électeurs de la Dordogne qui m'ont donné leurs suffrages. Périgueux, 22 mai 1848, Dupont, in-8^o, 47 pages.
- N^o 13. Notice sur M. l'abbé de Féletz, membre de l'Académie française, 1851.
- N^o 14. Relation de la fête de la Translation du Saint-Suaire, célébrée à Cadouin le 5 septembre 1866. Périgueux, 1866, J. Bounet, in-8^o, 49 pages.
- N^o 15. Compte-rendu, dans le journal *L'Union*, de la *Vie de la princesse de Poix, née Beauvau*, publiée par M^{me} la vicomtesse de Noailles.
- N^o 16. Compte-rendu, idem, de la *Notice sur la vie de A.-L.-II. d'Aguesseau, duchesse d'Ayen*, publiée par M^{me} de Lafayette, sa fille.
- N^o 17. Idem, — idem, — *Correspondance de M^{me} Du Deffand*, nouvelle édition publiée par M. le marquis de Saint-Aulaire.

- N° 18. *Idem, — idem, — Madame la duchesse de Luynes, née Montmorency-Laval.*
- N° 19. *Idem, — idem, — Malouet avant 1789.*
- N° 20. *Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem, suivi du texte du pèlerinage d'Arculphe.* Paris et Périgueux, 1870. L. Techener et J. Bounet, in-8°, XXXV-388 pages.
- N° 21. *Albert de Gastebois, capitaine aux volontaires de l'Ouest, anciens zouaves pontificaux, mort à Loigny le 2 décembre 1870.* Bergerac, 1871, Faisandier, in-8°, 40 pages.
- N° 22. *A mes commettants, première lettre.* Imprimée dans le journal *Le Périgord* le 20 mars 1871.
- N° 23. *Lettre publiée dans L'Union, sous le pseudonyme de Chesnier du Chesne, le 24 mai 1871.*
- M° 24. *Discours sur le socialisme* prononcé dans la séance du 23 mars 1871.
- N° 25. *Proposition de loi relative à la nomination des instituteurs communaux.*
- N° 26. *Discours contre l'augmentation du prix du transport des lettres.*
- N° 27. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Haentjens, ayant pour objet la nomination d'une Commission de trente membres à l'effet de rechercher, par une voie d'enquête, les causes de l'insurrection de Paris, Versailles, 1871, Cerf, in-4°, 19 pages.*
- N° 28. *Discours sur le mode de publication du Journal officiel.* (Séance du 17 juin 1871.)
- N° 29. *Discours sur l'étendue du pouvoir des préfets, id.* (Séance du 8 juillet 1871.)
- N° 30. *Discours sur le mode de publication du Journal officiel.* (Séance du 14 juillet 1871.)
- N° 31. *Discours sur le privilège accordé aux élèves de l'Ecole des Chartes.* (Séance du 3 août 1871.)
- N° 32. *Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom de la Commission d'enquête sur le 18 mars.* (Séance du 22 décembre 1871.) Versailles, 1872, Cerf, in-4°, 268 pages.
- N° 33. *Le dix-huit mars : Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection.* Paris, 1872, L. Techener, in-8°, 284 pages.
- N° 34. *Discours en réponse à une réclamation de M. Etienne Arago.* (Séance du 4 mars 1872.)
- N° 35. *Discours sur l'Internationale.* (Séance du 7 mars 1872.)
- N° 36. Lettre adressée au *Soir* le 27 septembre 1872.
- N° 37. Lettre au *Courrier de France*, 29 septembre 1872.

- N° 38. *Discours* relatif à l'admission d'un certain nombre d'évêques dans le Conseil supérieur de l'Instruction publique. (Séance du 11 janvier 1873.)
- N° 39. *Discours* en réponse à une assertion de M. Ferrouillat. (Séance du 1^{er} février 1873.)
- N° 40. *Discours* demandant une augmentation des crédits pour la Marine. (Séance du 12 décembre 1873.)
- N° 41. *Discours* sur l'Internationale. (Séance du 7 mars 1874.)
- N° 42. *Notice nécrologique* sur M. de Carbonnier de Marzac. (Novembre 1873.)
- N° 43. *Lettre adressée* aux électeurs sénatoriaux de la Dordogne. (29 décembre 1873.)
- N° 44. *Discours prononcé à Bergerac, le 12 mai 1878, sur la tombe de M. le comte Jean de Foucauld, enseigne de vaisseau, décédé en rade de Volo.* Bergerac, 1878, Faisandier, in-8°, 8 pages.
- N° 45. *Discours* adressé à Mgr l'évêque de Périgueux à son entrée dans l'église de Bouniagues. (*Semaine religieuse* de Périgueux, 1878, page 980.)
- N° 46. *Notice nécrologique* sur M. le comte Louis de Gironde. (*Gazette de France*, 22 août 1881.)
- N° 47. *Notice nécrologique* sur M. le vicomte Alexis de Gourgues. (Société historique et archéologique du Périgord, février 1885, page 146 à 158, reproduit dans *L'Eclaireur de la Dordogne* le 22 avril 1885.)
- N° 48. *Note sur les travaux relatifs à l'histoire du Périgord au siècle dernier.* (Société historique et archéologique du Périgord, 1885, p. 369 à 378 et 449 à 467.)
-

M. LE DOCTEUR GALY,

Président de la Société historique et archéologique du Périgord.

Dès le 10 juin au soir, le bruit de la mort de notre cher président, M. le docteur Galy, se répandait dans les rues de Périgueux ; on venait en effet d'apprendre avec douleur qu'il avait rendu le dernier soupir dans l'après-midi. Le journal *l'Echo de la Dordogne* annonçait dans son numéro du lendemain, daté du 12, cette triste nouvelle à ses lecteurs, et après avoir énuméré les justes titres, que cet homme éminent, si plein de patriotisme, pouvait avoir à la reconnaissance des Périgourdins, il les invitait à venir en grand nombre assister à ses obsèques. L'appel fut entendu, et le dimanche 12 juin, à huit heures du matin une affluence considérable se rendait à la maison mortuaire.

Après la levée du corps par M. le chanoine Polydore, curé de St-Martin, le cortège se met en marche : le cercueil est porté depuis la maison jusqu'au cimetière, par des ouvriers des ateliers du chemin de fer, qui veulent rendre ce dernier hommage à celui qui fut leur médecin et leur ami. Mais l'assistance est trop nombreuse pour se placer toute entière dans l'église.

M. le curé ayant donné l'absoute, le corps est porté au vieux cimetière où l'inhumation a lieu dans un caveau de famille :

Notre confrère M. le docteur Lacombe, président de l'Association médicale de la Dordogne, s'avance, et, d'une voix entrecoupée par les larmes, prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Au nom de la *Société médicale de la Dordogne*, je viens dire un dernier adieu à un de ses membres les plus dignes et les plus méritants ; au confrère qui, dès le premier jour, avait compris le but et la dignité de cette association et lui avait donné une coopération très active.

» Jean-Baptiste-Edouard Galy était né à Périgueux, où son père avait obtenu une grande situation médicale dans la ville et dans le département. Après avoir fait ses études au collège, il se rendit à Montpellier, où il fut un des élèves studieux et assidus de la Faculté de médecine et des hôpitaux.

» Reçu docteur en médecine le 27 juillet 1838, il rentra au milieu de sa famille, dans sa ville natale et, par ses relations, l'aménité de son carac-



Imp. Vieillemand & ses Fils, Paris.

LE DOCTEUR E CAIY

tère et sa science médicale, il se créa rapidement une nombreuse clientèle. Il fut bientôt désigné comme médecin de l'hôpital, du lycée et de plusieurs établissements d'instruction publique. Plus tard, à l'ouverture du chemin de fer de la compagnie d'Orléans, il fut nommé médecin des ateliers, où, pendant de longues années, il a donné avec un grand dévouement ses soins aux nombreuses familles de cet établissement.

» Dans ces diverses fonctions, sa pratique médicale, sa bienveillance, l'affabilité de son caractère lui acquirent bientôt la sympathie générale de ses concitoyens.

» Son esprit chercheur et laborieux ne trouva pas un aliment qui lui suffisait dans la pratique de la médecine. Pendant son séjour à Paris, ses goûts artistiques, son désir des études en l'antiquité, avaient déjà pris naissance dans ses rapports avec quelques savants antiquaires. Bientôt il se livra avec une grande ardeur et on peut dire avec une véritable passion aux recherches, à la traduction des monuments antiques et à l'étude de l'archéologie.

» Il fonda la Société archéologique dont il est resté l'actif et savant président pendant toute sa vie ; il lui donna son temps, ses veilles et ne recula jamais devant aucune dépense pour lui donner l'éclat qu'elle a conservé.

» La ville de Périgueux lui doit la création du Musée dont les nombreuses collections très remarquables et très appréciées doivent perpétuer son nom et sa mémoire. Ce monument, œuvre de son travail de chaque jour et de toute sa sollicitude, devra porter un jour le nom de celui qui l'a fondé avec tant d'affection et de dévouement.

» Dans nos temps troublés et si inconstants, son passage à la mairie a été de courte durée, mais son administration a témoigné de ses sentiments de bienveillance envers ses concitoyens et de son ambition ardente pour tout ce qui concerne le bien public. Le magnifique et coquet jardin des Arènes a été acheté et construit par ses soins. En conservant de vieilles et remarquables ruines, il a procuré à la population de la cité une promenade dont elle apprécie l'agrément et l'utilité.

» La vie de Galy a été une vie digne et bien remplie ; son honorabilité lui a acquis et lui conservera la considération publique.

» Le nombreux cortège qui l'accompagne à sa dernière demeure est l'expression de la sympathie générale et de tous les regrets qu'il laisse dans la ville de Périgueux. »

Après ce touchant éloge de l'ami, du médecin, du Périgourdin, dit *l'Echo de la Dordogne*, le savant, le chercheur infatigable, l'archéologue est

célébré en ces termes par M. de Roumejoux, l'un des vice-présidents de la Société archéologique :

» Je ne m'attendais pas à avoir sitôt le triste honneur de parler sur cette tombe. Il n'y a pas longtemps que M. Galy, malgré le coup cruel qui venait de le frapper, espérait pouvoir reprendre quelques-unes de ses anciennes habitudes ; il comptait sur le soleil et les beaux jours. Dieu en a disposé autrement et nous venons aujourd'hui pleurer sur cette dépouille mortelle ; mais cette douleur n'est pas sans espérance, M. Galy a reçu la récompense due à ses vertus.

» Vous le savez, Messieurs, M. Galy était spiritualiste ; jamais par sa parole ou dans ses écrits il n'a manqué de manifester cette croyance supérieure qui n'exclut pas la science expérimentale.

» Il avait terminé ses études à l'école de médecine de Montpellier, si féconde en médecins célèbres.

» Revenu jeune à Périgueux, il se livra non sans succès à la pratique de la médecine, mais cette occupation ne suffisant pas à son activité, il voulut étudier le Périgord qu'il aimait avec passion ; il se mêla aux travaux de MM. de Mourcin et Jouannet, ces infatigables chercheurs. L'élève fut bientôt l'égal de ses maîtres, et dès lors, sans repos, il ne cessa de se livrer à la recherche des monuments anciens de ce sol devenu sien, on peut le dire. Personne mieux que lui ne le connaissait et doué d'une mémoire prodigieuse, il n'oubliait rien.

» Quand à l'origine du Musée si longtemps resté abandonné, il s'agit d'y mettre de l'ordre, MM. de Mourcin et Audierne le prirent comme secrétaire pour préparer un catalogue. L'ancien local était insuffisant, obscur et humide, c'est à M. Galy qu'on doit son transfèrement aux anciennes prisons où grâce à son concours généreux il a pu être plus méthodiquement installé. — Augmenter cette collection déjà riche, en combler les lacunes, devinrent sa préoccupation constante : il se mit en rapport avec tous les savants pouvant lui rendre service, avec les marchands d'antiquités et les collectionneurs ; il faisait de fréquents voyages à Paris ; il en fit un en Italie qui fut malheureusement très contraire à sa santé. Jamais il ne revenait les mains vides, choisissant avec goût ce qui lui manquait, classant les objets qu'il rapportait afin qu'on pût les comparer et les mieux étudier. En 1862, il publia le catalogue raisonné de cette collection qui a plus que doublé depuis ; la préface de ce livre restera comme un modèle de savoir et de style élégant mis au service d'une imagination féconde et brillante.

» Il avait recueilli une collection particulière de livres rares, de tableaux, de gravures et de dessins originaux du plus grand intérêt et formé un médaillier précieux ; nous espérons que son fils conservera tout cela avec

un soin jaloux, ou que du moins ce qui regarde le Périgord n'en sortira pas si les circonstances exigent que ces richesses soient divisées.

» Les études archéologiques de M. Galy avaient porté principalement sur l'époque romaine qu'il connaissait à merveille, et sur la numismatique ; il est regrettable que le temps lui ait manqué pour mettre en ordre les notes qu'il avait recueillies sur ce dernier sujet si intéressant et si local.

» Enfin, Messieurs, c'est à son initiative et à celle de quelques Périgourdins, amoureux comme lui de leur pays, que fut fondée définitivement le 27 mai 1874, la Société historique et archéologique du Périgord. Nous savons avec quelle persistance et quels soins prévoyants il a surmonté les difficultés inhérentes à toute création nouvelle. Il nous présidait avec une habileté, une fermeté bienveillante unies à un grand savoir et à une mémoire que rien ne troublait ; une imagination toujours jeune et toujours en éveil, une élocution facile, un style ferme, imagé, brillant, complétaient l'ensemble de cette personnalité si remarquablement douée que la mort vient de nous enlever.

» La mémoire de cet excellent homme ne périra pas et ses nombreux travaux, témoignages de son érudition et de l'amour vrai qu'il portait à son pays perpétueront son souvenir, et, s'il est une consolation pour la douleur de sa famille, c'est de savoir qu'elle est partagée par les nombreux amis qu'il avait su se faire et garder. »

Ces éloquents paroles de M. de Roumejoux, ajoute l'*Écho de la Dordogne*, ont été au cœur de tous, et c'est sous une douloureuse impression de regrets que la foule s'éloigne lentement de cette sépulture, qui renfermera désormais la dépouille mortelle de l'un des meilleurs, des plus érudits et des plus regrettés parmi les Périgourdins !



M. Galy (Jean-Baptiste-Edouard) naquit à Périgueux le 18 juin 1814. Son père, fils de médecin et lui-même adonné à la pratique de la médecine, était originaire d'Auzat, canton de Vicdessos, dans le département de l'Ariège. Attaché pendant quelques années en qualité d'aide-major au 26^e régiment de ligne, il était venu se fixer à Périgueux en 1808, et, la même année, avait été nommé chirurgien de l'hospice.

Après de fortes études au collège de sa ville natale, le jeune Galy, fidèle aux traditions de sa famille, se rendit à Montpellier pour y suivre les cours de la Faculté de médecine.

Le titre de « membre titulaire de la Société de médecine et de chirurgie

pratiques de Montpellier, » qui lui fut décerné avant même qu'il eût passé ses examens du doctorat, témoigne de son application au travail et des succès que ses études spéciales lui avaient attirés ; mais à côté du disciple fervent d'Hippocrate, nous aimons à surprendre le collectionneur et l'artiste dont la jeune âme s'ouvre au sentiment du beau et en saisit avec avidité les manifestations. Ses modestes économies, fruit peut-être de dures privations, Edouard Galy les emploie à acquérir force estampes et dessins. Il ose même convoiter les tableaux des maîtres (les œuvres d'art, il est vrai, n'étaient guère recherchées alors), et dans sa galerie d'amateur, nous avons maintes fois admiré avec lui une magnifique toile du portraitiste Rigaud, acquise par l'étudiant de Montpellier.

M. Galy soutint avec distinction, le 27 juillet 1838, sa thèse de doctorat, qu'il dédia à son parrain, M. le docteur Vidal, et à son père, Dominique Galy, chirurgien en chef de l'hôpital de Périgueux, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il y traita du cancer, sujet aride, mais où il trouva l'occasion de parler de M^{me} Deshoulières, de la duchesse de La Vallière et de sa fille, la duchesse de Châtillon. Derrière le praticien, l'on voit déjà poindre l'érudit et le lettré.

Dans le second ouvrage sorti de sa plume, *Mémoire sur l'épidémie de suette qui a régné, en 1841, dans le département de la Dordogne*, les qualités de l'écrivain se dessinent. Ce docteur, de vingt-huit ans à peine, a un style à lui, et si l'imagination l'entraîne parfois au-delà des limites du vrai, il sait à merveille intéresser son lecteur et le persuader. Rendant compte à ses collègues de la Société royale de médecine de Bordeaux de l'ouvrage de M. Galy, le docteur Borchard terminait ainsi son rapport : « Vos commissaires ont eu besoin de quelques efforts pour résister à la » séduction d'un style correct et pourtant plein de verve, d'un art de » grouper les faits et d'en déduire les conséquences, qui n'est pas sans dan- » ger pour le lecteur ; et après avoir éprouvé vous-mêmes cet entraînement, » vous apprécierez peut-être notre courage d'avoir cherché la vérité » ailleurs et de l'avoir dite. »

Est-il besoin d'ajouter que la Société de médecine de Bordeaux, votant à l'unanimité les conclusions de son rapporteur, s'empressa de conférer à M. le docteur Galy le titre de membre correspondant (14 mars 1842) ?

Le mémoire sur la suette, que le docteur Borchard compare au « récit » d'une bataille faite par un soldat qui a été parmi les plus braves et au » plus fort de la mêlée, » n'est pas seulement remarquable au point de vue littéraire, les recherches historiques que l'auteur y a jointes méritent plus encore de fixer l'attention. La suette n'était pas une maladie nouvelle pour le Périgord : M. Galy l'y retrouve en 1710, minutieusement décrite dans un ouvrage de l'abbé Fournier de Lespinalie. Il étend au-delà ses investigations,

compulse les registres mémoriaux de l'hôtel-de-ville et nous parle des pestes ou épidémies dont le souvenir a été conservé à Périgueux depuis le quinzième siècle. Le médecin s'accompagne ici de l'historien ; l'on ne sera pas surpris d'y voir bientôt s'adjoindre l'antiquaire.

Après la tourmente révolutionnaire et les guerres du premier Empire, un mouvement de réaction, comme il s'en produit toujours après les époques troublées, entraîna les esprits vers les études historiques et archéologiques, ou pour parler plus exactement, ce mouvement, déjà très accusé sous le règne de Louis XVI, reprit son cours avec une ardeur nouvelle. Les archives échappées au pillage et à l'incendie furent pieusement recueillies et dépouillées, et des fouilles archéologiques dirigées avec méthode apprirent à mieux apprécier l'intérêt des ruines et des monuments divers que le sol recèle.

Le Périgord avait largement contribué à ce renouveau scientifique. Parmi les savants qui en étudièrent l'histoire et les antiquités, nous citerons M. l'abbé de Lespine, garde des manuscrits de la Bibliothèque impériale, puis directeur de l'École des Chartes ; M. Jouannet, archéologue des plus distingués, dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres devait, en 1838, reconnaître le mérite en l'admettant au nombre de ses correspondants ; M. Wlgrin de Taillefer, le savant et consciencieux auteur des *Antiquités de Vésone* ; M. l'abbé Audierne, antiquaire et historien dont le *Périgord illustré* et les nombreux écrits sont en grand honneur parmi les Périgourdiens ; M. Dessalles, écrivain un peu confus, mais érudit ; enfin, M. de Mourcin, philologue plutôt qu'antiquaire et l'un des fondateurs du Musée archéologique de la Dordogne, qu'il dirigea pendant vingt ans. M. Félix de Verneilh ne vint qu'après eux ; mais, dans sa courte carrière, il a publié des ouvrages qui lui ont fait une place à part dans le monde des archéologues et immortaliseront sa mémoire.

Initié aux travaux de ces hommes d'élite et en relations personnelles avec quelques-uns d'entre eux, M. Galy ne pouvait manquer de prendre goût à l'archéologie. Il apprit de Mourcin à s'intéresser à la numismatique et commença de bonne heure la formation de son médaillier, l'une des plus précieuses de ses collections et la plus importante au point de vue scientifique.

Pendant les premières années qui suivirent son retour à Périgueux, M. Galy, tout entier à ses devoirs professionnels, ne laissa toutefois rien apparaître de la passion qui peu à peu l'entraînait vers l'étude des antiquités.

En 1845, s'il prend de nouveau la plume, c'est pour publier un recueil de quatrains moraux du xv^e siècle, les *Dits et enseignements* du sire de Caumont, dont il avait trouvé le manuscrit à la bibliothèque de la ville.

Editée avec beaucoup de goût, cette plaquette est devenue rare et mérite toute l'attention des bibliophiles.

La nomination de M. Galy, le 30 juin 1856, à la place de conservateur du Musée départemental, laissée vacante par le décès de M. de Mourcin, nous est une preuve cependant de la réputation d'antiquaire qu'il avait déjà dans la ville.

Ses premiers travaux sur l'archéologie ne datent que de 1858. En cette année, le Congrès archéologique de France, présidé par M. de Caumont, vint tenir à Périgueux la première partie de sa vingt-cinquième session. M. Galy, entre autres communications, y lut un mémoire très savant, intitulé *Vésone et ses monuments sous la domination romaine* et un rapport non moins remarquable sur le Musée départemental. Par la lecture de ces deux ouvrages, on peut juger de la haute compétence de l'auteur dans les questions d'archéologie romaine.

A partir de cette époque, il ne se passa guère d'année sans que M. Galy ne signalât son activité par quelque nouvelle publication. Le lecteur en trouvera la liste à la suite de cette notice ; aussi nous dispenserons-nous d'en faire la revue complète. En dehors du catalogue du Musée, œuvre excellente publiée en 1862 et qui ne comporte pas moins de 130 pages in-8°, ces publications sont de simples brochures, la plupart d'un faible volume, mais qu'on lit avec intérêt et qui se recommandent en général par une science de bon aloi.

Une heureuse rencontre, en 1866, vint raviver chez M. Galy son goût pour les œuvres d'art, dont l'étudiant de Montpellier nous avait montré les premières manifestations. Dans une enchère publique, à Terrasson, il acheta pour un prix dérisoire, tant il était modique, une très précieuse collection de dessins originaux et de notes manuscrites provenant du peintre et conventionnel Gabriel Bouquier. Dans les cartons poudreux qui lui furent adjugés et que nul n'avait touchés depuis un demi-siècle, se pressaient une foule d'œuvres, dessins ou esquisses, des artistes les plus éminents de l'Ecole française. Après s'être délecté dans leur étude, M. Galy en fit l'objet d'une notice, l'une des meilleures assurément auxquelles il ait attaché son nom. Publiée en 1867, cette notice comprend une biographie de Gabriel Bouquier et, à la suite, un tableau très vivant de l'état de la peinture en France et en Italie à la fin du dix-huitième siècle. Si les notes de Bouquier et le jugement que dans ses mémoires il porte sur les artistes ses contemporains l'aidèrent dans ce travail, l'auteur s'y montre lui-même un critique éclairé et dès longtemps familiarisé avec les questions artistiques.

La guerre de 1870, qui suivit à un intervalle assez rapproché, marqua dans les publications de M. Galy, comme dans les écrits de tous les hom-

mes d'étude, un temps d'arrêt. Quand l'ennemi foule aux pieds le sol de la patrie et que le deuil est dans tous les cœurs, le savant dépose sa plume, et si l'âge ou la faiblesse l'empêchent de lutter les armes à la main, il se renferme dans sa douleur et attend. Son rôle pour cela n'est pas inactif. Par de laborieuses méditations, il s'apprête à venger à sa façon et dans la mesure de ses forces l'honneur de son pays.

Devenu maire de Périgueux en 1875, fonctions qu'il ne remplit que pendant quelques mois, M. Galy, rendant hommage aux élèves du lycée de Périgueux morts pour la défense du pays pendant la guerre de 1870-1871, devait, dans un magnifique discours, montrer quel souffle ardent de patriotisme agitait son âme.

L'année précédente, en prenant la part la plus active à la fondation de notre Société historique et archéologique du Périgord, il avait donné lui-même l'exemple du dévouement.

C'est ici le lieu de rappeler les origines de notre Société.

L'honneur d'en avoir conçu l'idée première revient à M. Eugène Mas-soubre, rédacteur en chef de l'*Écho de la Dordogne* et auteur de plusieurs notices sur les antiquités de la région. Il s'en ouvrit à un jeune avocat de Périgueux, M. Dujarric-Descombes, aujourd'hui notre vice-président pour l'arrondissement de Ribérac, et après avoir conféré pendant quelque temps sur les voies et moyens à prendre, ces messieurs soumièrent leur projet à M. le docteur Galy, en lui demandant son concours. Le procès-verbal de la séance d'ouverture du 27 mai 1874 servirait à lui seul à justifier combien leur choix avait été heureux. S'assimilant l'idée de MM. Mas-soubre et Dujarric et la faisant sienne, M. Galy est, on le sent, dès cette première séance, l'âme de notre Société. Il avait enfin trouvé un but à ses efforts et le moyen de se dévouer à son cher Périgord, qu'il aimait tant.

Avec quel zèle il se consacra à cette œuvre naissante, comme il en suivit avec amour les progrès, quelle joie lorsqu'il la vit solidement assise et, dès la sixième année de son existence, honorée d'un grand prix au Congrès de Sorbonne ! Ces souvenirs sont encore chez nous très vivaces et ne s'effaceront pas. Je n'ai pas non plus à rappeler le talent avec lequel il nous présidait, sa facilité d'élocution, son tact et sa prudence dans les discussions, son zèle à éveiller de jeunes ardeurs, son enthousiasme pour tout ce qui se rapportait à nos chères études. Heureuses les Sociétés savantes qui, à leurs débuts au moins, trouvent de tels hommes pour leur communiquer la vie et les diriger !

À la suite d'un voyage en Italie entrepris dans des conditions défavorables, au mois de juin 1881, la santé de M. Galy déclina. Dans un espace de temps trop limité et malgré les chaleurs torrides de la saison, l'anti-

quaire artiste avait voulu tout voir, ou du moins étudier *de visu* et admirer les chefs-d'œuvre que le génie humain a entassés, à travers les âges, sur le beau sol de l'Italie. Une attention trop soutenue et une fatigue physique excessive ébranlèrent la constitution d'ailleurs robuste de ce vieillard de 67 ans.

Ses amis, et nous tous, membres de la Société archéologique, pouvions nous considérer comme tels, ses amis, dis-je, constatèrent avec peine que sa santé avait reçu une grave atteinte et très probablement ne se remettrait pas. Il revint pourtant pendant quelque temps à nos séances, mais sa démarche chancelante, l'hésitation et l'embarras de sa parole commencèrent à nous causer de vives inquiétudes.

Des chagrins, sort commun de tous les mortels, et en dernier lieu la perte d'une épouse qui, pendant près d'un demi-siècle, avait fait le charme de sa vie, achevèrent de lui enlever le peu de forces qui lui restaient.

M. Galy vit sans effroi la mort s'approcher de son chevet. Elevé dans des sentiments chrétiens dont on aime à retrouver les traces dans la plupart de ses écrits, il se confia en la miséricorde de Dieu, et le vendredi 10 juin 1887, à une heure de l'après-midi, quitta cette terre pour comparaître aux pieds de Celui devant lequel pauvres et riches, ignorants et savants, nous avons tous à rendre compte de l'emploi de notre vie.

Chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur depuis le 11 août 1859, M. le docteur Galy fut nommé officier d'Académie, le 2 juillet 1861, et officier de l'Instruction publique le 28 décembre 1876. Ancien correspondant du Ministère de l'Instruction publique, il était membre de plusieurs Sociétés savantes, notamment de celle des Antiquaires de France, qui, dans sa séance du 17 décembre 1879, lui avait conféré le titre d'associé correspondant national.

Michel HARDY.

Liste des ouvrages de M. le docteur Galy.

1. Considérations sur le cancer en général, suivies de recherches sur le cancer des os (Thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de Médecine de Montpellier, au mois de juillet 1838); Montpellier, Tournel, in-8° de 59 pages.
2. Mémoire sur l'épidémie de suette qui a régné, en 1841, dans le département de la Dordogne et principalement dans l'arrondissement de Périgueux, précédé du Rapport sur ce mémoire fait à la Société royale de médecine de Bordeaux; Bordeaux, H. Faye, 1842, in-8° de 49 et 55 pages.
3. Le livre Caumont, où sont contenus les dits et enseignemens du seigneur de Caumont composés pour ses enfans l'an mil quatre cent XVI; Paris, Techener, 1845; in-8°, XXXI-68 pages et 2 planches autographiées coloriées.
4. Vésone et ses monuments sous la domination romaine; visite au Musée de Périgueux; Caen, Hardel, 1859, in-8°, 68 pages et 2 planches. (Extrait du compte-rendu des séances du *Congrès archéologique de France*, XXV^e session, pages 170-210 et 259-282.)
5. Montaigne chez lui. — Visite de deux amis à son château. — Lettre à M. le docteur J.-F. Payen; Périgueux, J. Bounet, 1861, in-8° de 71 pages et 1 planche.
6. Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne; Périgueux, Dupont, 1862, in-8°, XVI-130 pages et 3 planches.
7. Aperçu sur la Double (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, tome XXIII, 1862, pages 479-481.)
8. Le tombeau du Pont-Vieux, à Périgueux; Périgueux, J. Bounet, 1864, in-8° de 15 pages et 1 planche.
9. Exposition des Beaux-Arts à Périgueux, le 14 mai 1864. (Appel à la population de la Dordogne en faveur des beaux-arts); Périgueux, Dupont, 1864, in-8° de 7 pages.

10. L'église de Saint-Amand-de-Coly, le monastère et ses fortifications ; Périgueux, Dupont, 1865, in-8° de 15 pages. (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, tome XXVI, 1865, pages 291-299.)
11. Note sur une mosaïque trouvée à Périgueux ; Périgueux, Dupont, 1865, in-8° de 11 pages et 1 photographie. (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, tome XXVI, 1865, pages 395-399.)
12. La sépulture de Jacob, le pèlerin d'Arménie, à l'église St-Georges-des-Barris de Périgueux ; Périgueux, Dupont, 1865, in-8° de 14 pages. (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, tome XXVI, 1865, pages 494-502. — *Revue archéologique du midi de la France*, tome II, 1868, pages 70-73, avec figure.)
13. Le fauteuil de Montaigne ; suite à Montaigne chez lui ; Périgueux, J. Bounet, 1865, in-8° de 20 pages et 1 planche.
14. Catalogue des tableaux, statues et objets d'art du Musée de la ville de Périgueux ; Périgueux, J. Bounet, 1865, in-12° de 28 pages. — Une 2^e édition de ce catalogue a été publiée en 1875 (in-16 de 72 pages) et l'auteur y a joint un supplément (in-16 de 15 pages) en 1886.
15. Discours prononcé lors de l'inauguration du buste de M. Félix de Verneilh au Musée de Périgueux, le 29 novembre 1866. (*Le Périgord*, journal de la Dordogne, n° du 2 décembre 1866. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, tome XXVII, 1866, pages 926-934.)
16. G. Bouquier, député à la Convention nationale, peintre de marines et de ruines.... — Notes sur l'état de la peinture en France et en Italie à la fin du XVIII^e siècle ; Périgueux, Dupont, 1867, in-8° de 72 pages et portrait. (*Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne*, tome XXVIII, 1867, pages 519-527, 615-628, 891-906 ; tome XXIX, 1868, pages 87-104.)
17. Le dolmen de Saint-Aquilin ; Périgueux, Dupont, 1874, in-8° de 15 pages et 2 planches. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome I^{er}, 1874, p. 123-134.)

18. Inscription inédite. — Le portique du temple de Vésunna, déesse tutélaire des Pétrocores ; Périgueux, Dupont, 1875, in-8° de 8 pages. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome II, 1875, pages 45-49.)
19. Divinité panthée trouvée dans l'Isle à Périgueux ; Périgueux, Dupont, 1875, in-8° de 12 pages et 1 photographie. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome II, 1875, pages 125-134.)
20. Discours prononcé lors de l'inauguration d'un monument commémoratif érigé au Lycée de Périgueux en l'honneur des élèves morts pour la défense du pays pendant la guerre de 1870-1871 ; *l'Echo de la Dordogne*, n° du 31 juillet 1875.
21. Inscription bachique sur une cruche en terre ; Périgueux, Dupont, 1877, in-8° de 10 pages et une planche. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome III, 1876, pages 490-497.)
22. Saïga ou denier d'argent de l'époque mérovingienne, frappé à Périgueux ; Périgueux, Dupont, 1877, in-8° de 10 pages avec figure. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome III, 1876, pages 502-509.)
23. La chanson de Marie Stuart, d'après un manuscrit de la bibliothèque de P. de Bourdeille, baron de Richemont, abbé seigneur de Brantôme ; Périgueux, Cassard frères, 1879, in-4° de 22 pages. (*Congrès scientifique de France*, XLI^e session tenue à Périgueux en 1876, tome II, pages 241-252.)
24. Faux murale trouvée au Pouyoulet, dans l'oppidum de Sainte-Eulalie d'Ans, appelé Camp de César ; Périgueux, Dupont, 1879, in-8° de 8 pages et 1 planche. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome VI, 1879, pages 112-117.)
25. M. Pierre Magne, sénateur, ancien ministre... Notice nécrologique.... ; Périgueux, Dupont, 1879, petit in-8° de 14 pages. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome VI, 1879, pages 175-179.)
26. Monnaie des évêques d'Agen dite *Arnaldèse* retrouvée à Périgueux ; Périgueux, Dupont, 1880, in-8° de 11 pages avec figure. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome VII, 1880, pages 45-53.)

27. Le château de Richemont et sa chapelle; Périgueux, Dupont, 1880, in-8° de 12 pages, 2 planches et un portrait de Pierre de Bourdeille. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome VII, 1880, pages 200-209.)
28. Denier en petit bronze de J. Crispe, fils de Constantin; Périgueux, Dupont, 1880, in-8° de 6 pages avec figure. (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome VII, 1880, pages 365-367.)
29. Poésies inédites de Pierre de Bourdeille, seigneur abbé de Brantôme, baron de Richemont, publiées d'après le manuscrit original; Paris, Lahure, 1880, in-8° de 128 pages. (*Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées pour la Société de l'Histoire de France, par Ludovic Lalanne; tome X, pages 389-512.*)

*Notes diverses publiées dans les BULLETINS de la Société historique
et archéologique du Périgord.*

Tome I, 1874. — Discours à la séance d'installation de la Société; pages 30-37. — Donation faite, en 1243, à l'abbaye de La Faye, par Pierre de St-Astier, évêque de Périgueux; pages 56-59. — Enceinte murale gallo-romaine de la Cité à Périgueux; pages 59-61 (2 planches accompagnent cette note). — L'art du placage et de l'étamage chez les Gaulois; pages 236-237. — Bracelet protecteur de la santé; pages 237-238. — Nécrologie: M. Charrière, page 239.

Tome II, 1875. — Monnaie mérovingienne frappée à Thiviers; pages 49-50. — Nécrologie: M. Eugène Massoubre; pages 50-51. — Quelques livres ayant appartenu à des Périgourdins illustres; pages 53-54. — Saint Sile (Silain), l'un des patrons de Périgueux. Vitrail peint de la fin du XIV^e siècle (avec une photographie), pages 264-266.

Tome III, 1876. — Concession de sépultures dans l'église de Saint-Front de Périgueux, en 1629; pages 317-318. — Nécrologie: M. le chanoine René Bernaret; pages 437-439.

Tome IV, 1877. — Contrat de noviciat d'une sœur Ursuline, à Périgueux, en 1645 ; pages 164-165. — Brevet de capitaine-gouverneur de Domme accordé par Henri IV à Martin Descluzel, en 1593 ; pages 248-250. — Une lettre inédite de Jean Bolland ; pages 250-255. — Nécrologie : M. René Courtey, pages 308-309. — Autorisation de célébrer la messe à La Roudetie, paroisse d'Eyliaç, en 1649 ; pages 361-362. — Testament de Pierre Lamy, de Périgueux, chirurgien des grandes écuries du Roi, 1777 ; pages 425-429. — Confirmation de l'édit de Nantes par le roi Louis XIII, 1610 ; pages 444.

Tome V, 1878. — Nécrologie : M. A. Lapeyre, page 82 ; M. le docteur Bardy-Delisle, page 151 ; M. Alfred Magne, pages 285-286. — Cybèle adorée à Vésone, inscription inédite ; pages 316-322.

Tome VI, 1879. — Nécrologie : M. le docteur Moreaud ; page 179. — Noms de potiers et marques de fabrique sur les vases gallo-romains du Musée trouvés à Vésone ; pages 297-299.

Tome VII, 1880. — Nécrologie : M. Raymond Courtey ; page 506.

Tome IX, 1882. — Médaillon contorniate inédit, avec figure ; pages 327-329. — Nécrologie : M. Odon Maigne.

Tome XII, 1885. — Nécrologie : M. le vicomte Alexis de Gourgues, pages 141-142 ; M. le marquis Alduin de Taillefer, page 220.



ERRATA.

Dans la *Nécrologie* consacrée dans le dernier *Bulletin* par M. A. Dejarrie-Descombes à notre regretté collègue M. Ribault de Laugardière se sont glissées diverses incorrections.

Ainsi, il faut lire :

Page 260 : *Une part notable de sa vie*, au lieu de : *Une part noble de sa vie*.

Page 261 : *A l'œuvre recommandable entreprise par l'abbé Lavergne*, au lieu de : *à l'œuvre remarquable*.

Page 262 : *Les notes sur le Nontronnais ne devaient être en quelque sorte que le ballon d'essai*, au lieu de : *ne doivent être*.

Page 263 : *Nous dispensera pour le moment de toute autre appréciation*, au lieu de : *de toute appréciation*.

Page 264 : *A faire part de ses précieuses découvertes*, au lieu de : *premières découvertes*.



Deux planches accompagnent cette livraison. — La 1^{re} est le Portrait de M. Martial Delpit ; — et la 2^e est celui de M. le docteur Galy.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

—
Périgueux, — Imprimerie E. LAPORTE.

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du Jeudi 4 Août 1887.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. de Roumejoux, le marquis d'Abzac de La Douze, l'abbé Brugière, l'abbé Cheyssac, Charles Durand, Maurice Féaux, le docteur Ladevi-Roche et Villepelet.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet est lu et adopté.

Dès l'ouverture de la séance, M. LE PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» Appelé par vos suffrages à l'honneur de remplir auprès de vous les fonctions de président, je veux, tout d'abord aujourd'hui, vous témoigner ma gratitude. Vous m'aviez depuis longtemps habitué à compter sur votre bienveillance; mais la marque de confiance et plus encore de vive sympathie que vous venez de m'accorder, me touche profondément. Dans les douloureuses épreuves qu'il a plu à la divine Providence de m'envoyer depuis peu, elle est un adoucissement à mes peines, et je vous en remercie.

» La place que j'occupe et les changements survenus dans la composition de votre bureau, m'avertissent cependant qu'il n'y a pas que les particuliers qui aient à pleurer sur de cruelles séparations. La mort nous

a aussi visités, Messieurs, et pendant les dix-huit mois qui viennent de s'écouler, elle a fait dans nos rangs de nombreuses victimes.

• Je salue d'un dernier adieu nos confrères décédés, MM. le général Tatareau, Emile Lafon, Henri Forneron, le comte de Laurière, le marquis de Fayolle, Pastoureau de Labesse, l'abbé Moreau, M^{me} du Burguet, MM. Prosper Faugère, le comte de Damas, Ribault de Laugardière, Martial Delpit et le docteur Galy. Leur souvenir est vivant parmi nous, et nous les avons tous également regrettés ; mais trois d'entre eux méritent une mention particulière et vous ne m'en voudrez pas de la leur accorder.

• M. le marquis de Fayolle fut non-seulement un de nos membres fondateurs, mais pendant onze années il a été notre vice-président pour l'arrondissement de Ribérac. Modeste et savant, deux qualités qui loin de s'exclure devraient toujours marcher de front, M. le marquis de Fayolle a peu enrichi notre *Bulletin*. Ses études sur les *cluseaux* du Périgord dénotent cependant un antiquaire au jugement sûr et feront autorité en la matière. Mais, outre son zèle pour notre Société dont il suivait assidûment les réunions, ce qui caractérisait notre confrère, c'était sa droiture parfaite, son exquise urbanité, la dignité admirable de sa personne. De tels hommes attirent à eux la sympathie et sont l'honneur des Sociétés auxquelles ils appartiennent.

• M. Martial Delpit, historien et homme politique, nous a laissé aussi de nobles exemples à suivre et aura été l'une des illustrations de notre compagnie. Ancien élève de l'école des Chartes et collaborateur d'Augustin Thierry, il a publié de nombreux ouvrages où la simplicité du style et la clarté de l'exposition s'allient très heureusement avec l'abondance et la précision des renseignements. Chargé par le gouvernement de recueillir les documents relatifs à l'histoire du Tiers-Etat, il vint à Périgueux en 1837, et étudia longuement nos archives municipales dont il comprit de suite la haute importance historique et sur lesquelles il ne cessa depuis d'appeler l'attention du Ministère de l'Instruction publique. Elu député de la Dordogne en 1871, il se fit remarquer à l'Assemblée nationale par son talent d'orateur non moins que par l'indépendance de son caractère et la fermeté de ses convictions. M. Martial Delpit, éloigné de Périgueux, n'assista que rarement à nos réunions. Ouvrier de la première heure, il suivit cependant nos travaux avec le plus bienveillant intérêt, et quand, en 1885, élu notre vice-président en remplacement de son vieil ami M. de Gourgues, il vint à notre assemblée du 2 juillet, vous vous souvenez des marques de sympathie et de dévouement qu'il nous prodigua.

• Bien dévoué à notre œuvre qu'il personnifiait pour ainsi dire, fut également notre regretté président, M. le docteur Galy. J'aurai l'honneur, dans quelques instants, de vous lire sur lui une notice biographique ; mais

sans craindre de vous lasser par des redites, je rendrai encore hommage aux brillantes qualités qui le distinguaient, à son savoir étendu, au talent avec lequel il nous présidait, à sa bienveillance pour nous tous, à l'ardeur qu'il savait si bien nous communiquer pour nos chères études.

» Voilà, Messieurs, des vides difficiles à combler. Dans ma grande affection pour notre Société, j'envisagerais même l'avenir avec une certaine inquiétude, si d'une part je ne savais que notre effectif, loin de diminuer, continue toujours à s'accroître, et si d'autre part votre zèle à tous et les connaissances spéciales et très approfondies de plusieurs d'entre vous ne me rassuraient pleinement.

» Attachons-nous de plus en plus, Messieurs, à notre chère Société historique et archéologique du Périgord. Non contents d'assister à ses réunions aussi régulièrement que possible et de lui payer le montant de nos cotisations, apportons-lui une collaboration active. Il n'est pas de localité si humble qu'elle soit, qui ne puisse fournir à l'histoire ou à l'archéologie des faits intéressants. Combien de fonds d'archives sont encore à dépouiller et renferment de précieux documents qui demanderaient à être mis en lumière ! Que de coutumes et de traditions à recueillir ! Que de monuments à étudier ! Que de découvertes archéologiques sont, hélas ! chaque jour perdues pour la science, parce que personne n'y prête attention ! Nous sommes disséminés un peu partout sur la surface du Périgord ; je vous adjure, Messieurs, de nous signaler toutes les découvertes qui se produiraient autour de vous. Une dissertation de longue haleine n'est pas pour cela nécessaire ; une note de quelques lignes suffit, pourvu qu'elle soit explicite. Nous recevrons avec reconnaissance vos moindres communications et leur donnerons place dans le *Bulletin*. Lorsque le sujet le comportera, nous vous saurons gré d'y joindre des dessins.

» Votre président, Messieurs, est-il besoin qu'il vous le dise, s'appliquera de son mieux à seconder vos efforts. S'il est Normand d'origine, voilà bientôt huit ans qu'il habite au milieu de vous et qu'il emploie, vous le savez, tout son temps et toute son activité à étudier l'histoire et les antiquités de votre beau pays.

» En terminant, Messieurs, j'acquitterai une dette de reconnaissance en remerciant notre excellent confrère M. de Roumejoux du dévouement qu'il a mis à présider nos assemblées et à diriger nos travaux pendant les longs mois qu'a duré la maladie de M. Galy. M. de Roumejoux n'est pas seulement un archéologue distingué, c'est un collègue plein de cœur et que nous affectionnons sincèrement. »

Ces paroles reçoivent l'approbation unanime de l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT indique ensuite sommairement les ouvrages qui ont été envoyés à la bibliothèque de la Société dans le courant du mois dernier :

L'Annual Report of the bureau of ethnology to the secretary of the Smithsonian Institution, 1882-83, by Powel director, un vol. in-4°, relié en toile, Washington, government printing office, 1886 ;

Les Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, premier trimestre de 1887, in-8°, Poitiers ;

Le premier fascicule du tome XI de la *Société archéologique de Bordeaux*, in-8°, Bordeaux, Feret et fils, libraires-éditeurs, 1886, où sont signalés, p. x, des instruments en silex des époques moustérienne et magdalénienne, provenant d'Issigeac et de la station de la Gravette, commune de Bayac, et p. xii, le moulage d'un fer à hosties, du commencement du xvii^e siècle, qui nous a été communiqué autrefois par M. Augier, lorsqu'il était à Champcevinel ;

Le Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2^e série, tome X, un vol. in-8°, broché, Agen, imprimerie veuve Lamy, 1887 ;

Le Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome IX, 2^e livraison, avril-juin 1887, in-8°, Brive, imprimerie Marcel Roche, où notre confrère M. d'Artensec publie des lettres autographes du maréchal Brune ;

Le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 2^e livraison, 1887, avril-mai-juin, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon ;

Le Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, nouvelle série, n^o 3, séances du 30 novembre 1886 au 29 mars 1887 inclus, brochure in-4°, Toulouse, Edouard Privat, libraire-éditeur ;

Le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1887 (juillet), 82^e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

Le Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, 6^e année, juillet-août-septembre 1887, numéro 3, in-8°, Gap ;

Les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, troisième série, tome XII, et quatrième série, tome I^{er}, deux volumes in-8^o, brochés, Chambéry, 1887, et un atlas broché, intitulé *Nouvelle description géologique et paléontologique de la colline de Lémenc sur Chambéry*, par Louis Pillet ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n^o 45, juillet 1887, in-8^o, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

Le *Catalogo di una scelta biblioteca appartenuta a distinto letterato Napoletano*, partie quarta, libreria antiquaria Gennaro Cioffi, brochure in-8^o, Napoli, 1887.

En s'excusant par lettre de ne pouvoir assister à la réunion, M. Paul GALY annonce à la Société qu'il lui envoie pour sa bibliothèque divers catalogues intéressants de Musées de province et de collections particulières importantes.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. LE PRÉSIDENT a le pénible devoir de nous annoncer la mort de deux de nos confrères, M. de Saint-Ours, ancien adjoint au maire de Sarlat, auteur de plusieurs communications faites au Congrès de l'Institut des provinces en 1876, à Périgueux, et de M. le chanoine du Pavillon, doyen du chapitre de la cathédrale de Périgueux, qui s'intéressait à nos travaux. La Société se souvient qu'il lui avait gracieusement offert pour sa bibliothèque le volume de ses sermons, discours et allocutions.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

M. Tony CHAMBON, élu membre titulaire dans notre précédente réunion, adresse ses remerciements à la Société.

M. Jules Legoux, auteur d'une histoire de la commune des Chapelles-Bourbon (Seine-et-Marne), écrit de nouveau à M. LE PRÉSIDENT pour le prier de faire apprécier son livre dans notre *Bulletin*. Plusieurs membres font justement remarquer que notre compagnie n'est pas une Société académique et n'a pas à s'occuper de questions étrangères au

Périgord. Un de nos confrères, M. Dujarric-Descombes, a d'ailleurs rendu compte de cet ouvrage dans le journal *l'Echo de la Dordogne*, où ses conclusions nous ont paru mériter l'approbation.

La Société apprend avec plaisir les distinctions honorifiques que viennent d'obtenir nos confrères M. Léon CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, auteur de nombreux travaux d'érudition, et M. POUYADOU, qui a publié en 1864 un charmant petit volume de poésies, *Le temps jadis*, et en 1873, une intéressante *Etude sur les origines du théâtre en France* : le premier a été nommé officier de l'instruction publique, le second officier d'Académie. Elle adresse ses félicitations à tous les deux.

M. DUJARRIC-DESCOMBES nous annonce que, sur le rapport de M. Lisch, la commission des monuments historiques a voté une subvention de 12,000 francs applicables à la restauration de l'église du Grand-Brassac. Déjà, dans le même but, M^{me} Durieu avait légué une somme de 10,000 francs, et les époux Etourneauud, de Brassac, aujourd'hui décédés, une somme de 300 francs. de sorte que les souscriptions actuellement réalisées s'élèvent à 22,300 francs. Le devis monte à 34,000 francs : c'est donc un bon commencement.

M. Paul GALY nous envoie l'empreinte d'une plaque de ceinturon en bronze, du xvi^e siècle, dont l'original a été déposé par son père dans les vitrines du Musée départemental. « Il représente, nous écrit-il, une danseuse au cerceau, gitana ou bohémienne, dans le genre que Victor Hugo a rendu célèbre dans son roman de *Notre-Dame de Paris*. Ce bronze, probablement de la Renaissance, est des plus intéressants ; il a été trouvé à Goudeau, propriété de la famille Courtey, localité riche en découvertes de bien des genres, à commencer par l'époque préhistorique. C'est M. Raymond Courtey, mon jeune et regretté parent, qui l'a découvert : guidé par son goût naissant des choses de l'antiquité, il avait acquis déjà une instruction développée et promettait dans l'avenir à la science archéologique un de ses plus infatigables chercheurs ; il avait fait don, à diverses reprises, à notre Musée

départemental de nombreux silex de la première époque, trouvés par lui sur le plateau même et dans les rochers de Goudeau. »

M. Paul Galy nous communique en même temps les empreintes de deux intailles antiques fort belles, du cabinet de son père, qu'il nous fait espérer pour le Musée, et qui représentent, l'une, la tête de Tibère laurée; l'autre, Hercule revêtu du manteau et portant la massue.

M. LE PRÉSIDENT donne alors lecture de la notice biographique et littéraire qu'il a consacrée à la mémoire du regretté docteur Galy et dans laquelle il le suit fidèlement pendant toute sa carrière. Cette notice, à la fois bien conçue et bien écrite, paraîtra dans le *Bulletin*, où elle sera lue avec intérêt par tous nos confrères.

M. LE PRÉSIDENT montre ensuite à l'assemblée un vase ou pichet du *xii^e* siècle en terre brune et d'une belle conservation, trouvé dans le sous-sol de la rue de la République, le 10 mai dernier.

En creusant les nouvelles fondations d'une maison mise à l'alignement, au coin de cette rue et de la rue Froide, des ouvriers rencontrèrent à deux mètres environ de profondeur, une quinzaine de sépultures dépendant de l'ancien cimetière de Saint-Silain.

Les corps reposaient dans la terre nue et, particularité assez curieuse, étaient recouverts d'une épaisse couche de chaux; ce qui semble démontrer que ces inhumations avaient été faites en temps de peste.

Le pichet qui avait dû servir de récipient à l'eau bénite était près de la tête d'un cadavre. C'est le seul objet mobilier funéraire qui ait été mis à jour. Un autre squelette avait la tête engagée entre deux pierres posées de champ, disposition qui rappelle l'entaille pratiquée au chevet des sarcophages des *xii^e* et *xiii^e* siècles et fut faite sous la même inspiration : maintenir droite la tête du défunt, afin que même après sa mort, nous disent les écrivains liturgistes du moyen âge, son visage soit dirigé vers le ciel.

Ce vase a été offert au Musée par M. Gautier, entrepre-

neur à Périgueux, sur la sollicitation de M. le docteur Gadaud.

M. le Conservateur exprime ici sa gratitude aux donateurs.

M. l'abbé CHEYSSAC fait aussi hommage au Musée départemental de deux monnaies antiques et d'un vase funéraire qu'il a recueillis lui-même, l'an dernier, à Jérusalem, dans des tombeaux juifs situés au-dessous du Temple, dans la vallée de Josaphat et non loin du sépulcre d'Absalon.

L'une de ces monnaies est un petit bronze de l'empereur Galère (*C. Galerius Valerius Maximianus*, 305-311) et porte au revers une femme debout tenant une haste et une enseigne, avec les lettres L et A dans le champ.

La face de l'autre pièce est fruste; mais sur le revers se voit une femme debout, tenant de la main droite des balances et de la main gauche, une corne d'abondance. Légende : SACRA MONETA....

Quant au vase funéraire, c'est un gracieux petit ballon en terre noire, surmonté d'un col effilé, avec une anse. Sa hauteur est de 0^m75.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. l'abbé Cheyssac de s'être souvenu du Musée de Périgueux dans son voyage en Terre-Sainte, et exprime le désir que son exemple trouve de nombreux imitateurs parmi ceux de nos compatriotes qui, voyageant à l'étranger, auraient si facilement l'occasion d'enrichir nos collections départementales.

M. l'abbé CHEYSSAC dit qu'il a encore été question cette année, dans la section des beaux-arts, au Congrès de Sorbonne, des anciennes minutes de notaires où se trouvent les marchés, passés avec les artistes de province, et qu'elle a exprimé le vœu que tous ces titres fussent déposés partout aux Archives du département.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL craint que ce vœu ne puisse se réaliser tant qu'une mesure législative n'aura pas été prise : beaucoup de notaires font preuve de bonne volonté, mais d'autres résistent et ne veulent pas se dessaisir de leurs minutiers quoiqu'ils n'en aient aucun soin.

Puis, M. Charles DURAND met sous les yeux de l'assemblée

un fac-simile très bien réussi du beau plan cavalier de Bergerac, du xvii^e siècle, qu'il nous avait montré, il y a quelques années, et dont l'original appartient à M. Dupuy, archiviste de la ville de Bergerac. Il s'occupe d'en faire une réduction pour le *Bulletin*.

Enfin, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique un petit dossier bibliographique qui lui a paru renfermer des détails intéressants et qui concerne l'impression du premier ouvrage de M. de Taillefer, *L'architecture soumise aux principes de la nature et des arts, ou Essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique*, aujourd'hui beaucoup plus rare que les *Antiquités de Vésone*. La première pièce, datée de Périgueux, le 20 brumaire an XII (12 novembre 1803), est le traité passé entre l'auteur et l'imprimeur, M. Laurent Canler, demeurant au ci-devant petit séminaire. Ce dernier s'engage à imprimer l'ouvrage qui contiendra au moins 34 feuilles in-4^o dans l'espace de trois mois, et il en fournira à l'auteur 1,027 exemplaires en feuilles, dont 27 exemplaires sur papier vélin et 1,000 sur papier raisin ordinaire. Deux exemplaires seront la propriété de l'imprimeur. M. de Taillefer s'oblige à payer à M. Canler la somme de 1,500 francs, dans un délai de six mois, au fur et à mesure de la vente de l'ouvrage, vente qui s'effectuera à compter du 1^{er} germinal (22 mars 1804) par les soins de l'auteur et par ceux de M. Canler lui-même.

L'ouvrage fut en effet imprimé, les six planches sur cuivre qui l'accompagnent gravées, et il fut déposé à Paris, rue du Théâtre-Français, n^o 5, au bureau des grands prix d'architecture, où il ne se vendait pas, faute de publicité. M. de Taillefer s'occupa alors de chercher un autre intermédiaire, un libraire honnête et connu, qui voudrait se charger de la vente. « Cet ouvrage peut passer pour nouveau, écrit-il à son correspondant, puisqu'il n'y a pas six mois qu'il est publié, que le *Journal des Débats* est le seul des grands journaux qui en ait rendu compte, le 12 thermidor an XII (31 juillet 1804), et qu'on a mis tant d'entraves à sa publication qu'il n'y en a que sept exemplaires de vendus. En faisant annoncer le changement de lieu du débit dans tous les journaux, il fau-

droit que le libraire eût le crédit d'obtenir un extrait de tous ceux (et presque tous en ont eu) qui ont reçu des exemplaires. J'espère que le *Journal des Débats* nous accorderoit un nouvel extrait plus détaillé ; et quant à moi, je me chargerois d'envoyer, non une apologie, mais un article raisonné. »

Il est présumable que l'ouvrage sortit de la rue du Théâtre-Français pour passer à la Société des libraires, et qu'après l'insertion d'un savant extrait dans *La Décade*, et quinze jours après, d'un autre au *Petit Journal des Arts*, il se vendit mieux, et si bien qu'on le trouve rarement aujourd'hui sur les catalogues des bouquinistes.

M. de Taillefer dut le présenter ensuite au concours des prix décennaux de l'Institut si la minute d'une lettre conservée dans le dossier a été expédiée. Il disait à l'illustre compagnie : « Quant à mes titres d'admission à ce concours, je ne puis vous en offrir d'autres, Messieurs, que le but que je me suis proposé, d'élever l'art de l'architecture au rang des sciences positives. Mes moyens pour arriver à ce but sont de régler toutes les parties quelconques des constructions civiles, militaires ou navales par un seul principe puisé dans la nature (la progression qu'on remarque dans les trois règnes) et adapté à l'art de façon à ce qu'au lieu d'en détruire les bons préceptes, il leur prête une nouvelle force... Ma seule présomption est de croire avoir traité l'architecture dans un genre absolument neuf, et que sous ce point de vue, mon essai peut être utile aux arts ; et si je vous demande un examen attentif de mon ouvrage, je sens très bien aussi que j'ai besoin de réclamer l'indulgence qui est due à un amateur. » L'amateur obtint-il une récompense ? Nous n'en savons rien ; mais ce que nous savons, c'est qu'il était appuyé près de la docte compagnie par les astronomes Delambre et Messier.

Nous avons pensé, dit en terminant le Secrétaire général, que ces détails intéresseraient ceux de nos confrères qui connaissent le premier ouvrage de M. de Taillefer ou le rappelleraient à ceux qui l'ont peut-être oublié.

Le post-scriptum de la lettre aux membres de l'Institut, qu'on peut certainement dater de 1804, annonce que l'auteur

vient « d'achever un autre ouvrage sur les antiquités du département de la Dordogne et surtout de sa capitale ; mais cet ouvrage n'est encore que manuscrit, et il faut du tems pour l'imprimer et en graver les planches. » Il resta en effet longtemps en portefeuille, puisque le tome I^{er} des *Antiquités de Vésone* parut en 1824, et le tome II en 1826.

Avant de clore la séance et pour donner suite au projet d'érection d'un buste en l'honneur du docteur Galy, qui a été voté dans notre assemblée générale du 7 juillet dernier, la Société décide qu'une lettre d'invitation à souscrire sera adressée à tous nos confrères dans notre prochain *Bulletin* ; qu'un appel sera aussi fait à MM. les médecins du département, et qu'en outre les souscriptions de toutes les personnes de bonne volonté seront reçues avec empressement par M. de Saint-Pierre, trésorier de la Société archéologique, à Périgueux.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.



Séance du jeudi 1^{er} Septembre 1887.



Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle ordinaire.

Sont présents : MM. de Froidefond, Dujarric-Descombes, le marquis d'Abzac de La Douze, Bastide, le marquis de Chantérac, Albert Labrousse, le comte Charles de Larmandie, Lespinas, André de Marcillac, Mourié et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT indique rapidement les ouvrages qui ont été offerts à la bibliothèque de notre Société dans le courant du mois dernier :

L'Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution, to july 1885, un volume in-8°, reliure anglaise, Washington, government printing office, 1886 ;

The American Antiquarian and Oriental journal, edited by rev. Stephen D. Peel, brochure in-8°, published by F.-H. Revell, 150, Madison'st, Chicago ;

Le First report of dr. John Francis Churchill's free stæchiological dispensary, for consumption, brochure in-8°, London, 99, Marylebone road, 1886 ;

Le Journal des Savants, cahiers de juin et juillet 1887, fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le Discours prononcé par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, au Congrès des Sociétés savantes, le samedi 4 juin 1887, in-4° de 18 pages, Paris, Imprimerie nationale ;

La Revue historique et archéologique du Maine, tome XXI, année 1887, 1^{er} semestre, un volume broché in-8°, Mamers et Le Mans, 1887 ;

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, deuxième trimestre de 1887, brochure in-8°, Poitiers, contenant un rapport intéressant de M. O.-J. Richard, sur la découverte de la *Nécropole de Carmona* (Espagne), où sont signalées des sépultures en forme de puits, et d'autres rectangulaires creusées dans le roc ;

L'Excursionniste, organe bi-mensuel de la Société amicale d'excursionnistes, première année, n° 1, 30 août 1887, in-8° de 8 pages, Brive (Corrèze) ;

Le Projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer dite intérieure devant le Congrès de Blois, extrait du compte-rendu de la treizième session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Blois en 1884, brochure in-8°, Paris, 1885 ;

Par M. Mouret, ingénieur des ponts et chaussées à Périgueux, sa *Note sur le lias des environs de Brive*, brochure ins-

tructive, extraite du *Bulletin de la Société géologique de France*, troisième série, tome XV, p. 358, séance du 7 mars 1887, in-8°, Paris, 1887.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait remarquer que le beau et savant volume des Chroniques du chanoine Tarde, récemment publié, sous le patronage de la Société, par nos confrères MM. Gabriel Tarde et Gaston de Gérard, et qui nous était annoncé, ne nous est pas encore arrivé. Notre vice-président M. Dujarric voudra bien se charger de rendre compte de cet important ouvrage aux lecteurs du *Bulletin*. En avisant M. Hardy de cet envoi, M. Gaston DE GÉRARD lui mande que si l'ouvrage n'est pas parfait, du moins M. Tarde et lui peuvent se rendre la justice de l'avoir honnêtement et consciencieusement fait. « Bien des erreurs, poursuit-il, ont dû se glisser dans les notes et je m'y attends ; mais je me console en pensant que c'est le sort de toute œuvre humaine. Ce que je puis affirmer, et c'est l'essentiel, c'est que le texte même de la Chronique, si précieuse à divers points de vue, a été établi avec une scrupuleuse exactitude. Je l'ai religieusement respecté, ne modifiant que la ponctuation. Vous m'obligerez, mon cher Président, lorsque vous aurez lu la *Chronique*, de me dire en toute franchise votre avis : c'est vous dire que loin de vous demander des éloges, ce sont des critiques que j'attends de vous. Signalez-moi, je vous en prie, en toute liberté, les erreurs et les omissions que vous remarquerez, sans réticence et en toute franchise. C'est un service que je vous demande et dont je vous serai très reconnaissant. Si je vois que le public fait à mon travail un bon accueil, mon intention est de le compléter. D'abord, un premier supplément assez court contiendra l'historique du mouvement municipal à Sarlat, avec les textes à l'appui. C'est un des côtés de l'histoire de Sarlat les plus instructifs, à peine touché par le chroniqueur, qui est resté, à bon droit, strictement dans son rôle de chroniqueur. Puis un second supplément plus considérable comprendra la suite de l'histoire du Sarladais du xvii^e siècle à 1789, qui contient des

pages intéressantes, bien que mieux connues, et enfin une étude sur les diverses juridictions, corporations civiles, judiciaires, religieuses, sur lesquelles le chanoine Tarde est absolument muet. Tous les documents sont réunis. Je n'ai qu'à les mettre en œuvre, ce que je ferai si les dépenses considérables de la présente édition se couvrent en partie par la vente. »

L'assemblée prend acte de ces excellentes promesses.

De son côté, notre honorable vice-président M. le baron DE VERNEILH écrit au secrétaire général qu'il a été très satisfait du tirage de ses dessins de Champniers et de Reilhac et croit pouvoir attribuer cette bonne exécution à la qualité du papier employé par M. Vieillemard, qui sera prié de nous fournir du même. « A propos de ce dessin de Champniers, ajoute-t-il, et des armes des du Lau que j'y ai introduites, d'après l'écusson du xvii^e siècle, sculpté sur la porte du château, je dois vous signaler un fait assez intéressant pour les amateurs d'art héraldique. Je faisais remarquer dans mon article, s'il vous en souvient, que le lion et le laurier des du Lau n'étaient pas entourés, à Champniers, de l'orle chargé de besans, indiqué dans l'*Armorial* de M. de Froidefond, ce qui prouvait, ou que ces besans avaient été ajoutés plus tard comme brisure, ou que le marquis du Lau de Champniers les avait oubliés, ce qui n'était guère vraisemblable. Mais voici qui est plus singulier : le P. Menestrier, le célèbre héraldiste, dans son *Traité du blason*, dédié « à la très noble et très illustre église de Lyon et à son chapitre », donne, au début de son ouvrage, les armes des membres de ce chapitre, en un seul écusson parti de 7 et coupé de 3, ce qui fait 32 quartiers, juste autant que de chanoines comtes de Lyon. Or, au n^o 5 de ces quartiers se trouve un blason ainsi décrit : de gueules, semé de fleurs de lys d'or à la bande d'argent brochant sur le tout, pour M. Joseph-Abel « Allemand de Champniers, chararier. »

« Il ne saurait y avoir de doute sur le titulaire de ce canonicat. C'est assurément un du Lau d'Allemand de Champniers, et vous remarquerez sur l'écusson du château de

Champniers que ce semé de fleurs de lys, avec une bande brochant sur le tout, est figuré au bas de l'ovale, à droite, à cela près qu'au lieu d'un semé il n'y a que trois fleurs de lys. Mais alors comment a-t-on renoncé à ces fleurs de lys et à cette bande qui avaient si bon air, et que le P. Menestrier, un maître ès-science héraldique, qui écrivait juste à l'époque où furent sculptées les armes de Champniers, indiquait comme étant les armoiries des du Lau d'Allemand ?

« Je laisse les spécialistes discourir sur cette singularité héraldique : il me suffit de vous la signaler pour provoquer des explications. »

La Société recommande ce petit problème à la science de M. de Froidefond.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique ensuite la minute d'une pétition non signée ni datée, adressée par la comtesse de Taillefer et les habitants de Villamblard, ses vassaux, à Mgr Trudaine de Montigny, intendant général des finances vers le milieu du XVIII^e siècle. Cette pièce intéressante, pleine d'observations générales, qui rappellent les principes économiques des encyclopédistes, contient aussi un historique assez complet de la construction de la route de Périgueux à Bergerac. Elle nous fait connaître les deux projets qui sont en présence, l'un par Grignols et Villamblard, dont la paternité est attribuée à M. de Tourny, l'autre par Rossignol, Bordas et le Pont-Saint-Mamet; les avantages qu'offre le premier sur le second en traversant un pays fertile et habité et en ne nécessitant qu'une continuation de travaux, tandis que le second tracé passe dans une région déserte, où le sol est sujet à l'immersion soudaine de ruisseaux dangereux, où l'on ne trouve que des hameaux ayant trois ou quatre feux chacun, nul gîte pour les voyageurs et aucun logement pour les troupes. Elle nous laisse également deviner les hautes influences qui se combattent, d'un côté, les Talleyrand et les de Taillefer, de l'autre, les de Bertin, alors fort bien en cour, et finalement ceux-ci l'emportèrent, bien que les pétitionnaires mettent le changement de tracé sur le compte d'un jeune ingénieur subalterne de la province.

Après la lecture de ce curieux document, l'assemblée demande qu'il soit publié dans le *Bulletin*.

Avec sa circulaire du 12 août dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à M. LE PRÉSIDENT le programme des questions soumises aux délégués des Sociétés savantes pour 1888. « Il aurait dû vous être transmis, lui écrit-il, quelques jours après la clôture du Congrès de 1887 ; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder une communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus tôt que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps mis à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions indiquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus mûrement étudiés.

» Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parvenir, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que vous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, MM. les délégués auront pour s'y préparer une année tout entière. J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

» J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

» L'objet que le Comité s'est proposé, jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

» La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire,

en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder, et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait, en aucune façon, entraver l'initiative individuelle des savants qui assistent au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des obscurités à dissiper, des documents nouveaux à rechercher. »

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1888.

Section d'histoire et de philologie.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Origine, importance et durée des anciennes foires.

5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

6° Liturgies locales antérieures au xvii^e siècle.

7° Étude des anciens calendriers.

8° Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au xvii^e siècle.

9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

10° L'histoire des mines en France avant le xvii^e siècle.

11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

13° De la piraterie entre les populations chrétiennes.

14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen-âge.

15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

16° Étudier les cadastres ou compoïds antérieurs au xvi^e siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt.

17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des fous ou des innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.

18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation.

19° Étudier quels ont été les noms de baptême, usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation des diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

Section d'archéologie.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui, ils nous permettent parfois, en remontant de proche en

proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le *xvi^e* siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégagant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; com-

ment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales, élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des

archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant, dans nos collections provinciales, de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

Avant de clore la séance, M. DE MARCILLAC nous signale la découverte qu'il a faite sur sa propriété d'un lieu de sépultures qui serait, suivant lui, l'ancien cimetière de Melet. Il a fouillé une seule tombe creusée dans le roc, dans laquelle il a trouvé le squelette d'un homme jeune, encore en place, ayant seulement la tête détachée du tronc, mais aucun objet funéraire, ni fiole à eau bénite, ni vase à charbon, ni croix d'absolution.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Vice-Président,
A. DE ROUMEJOUX.

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT
DE NONTRON.

CANTON DE NONTRON. (*Suite.*)

V. — *Commune du Bourdeix.*

La commune du Bourdeix (de Bosco d'Ahu, en 1249), est bornée : à l'ouest, par celle de Teijat ; à l'est, par Saint-Estèphe et Augignac ; au nord, par la commune d'Etouars, canton de Bussière-Badil, et, au sud, par celles de Saint-Martin-le-Point et de Nontron. Son sol, entièrement granitique, avec collines de 240, 268 et 272 mètres d'altitude, contient le bourg, villages, hameaux et lieux ci-après :

« Bouchardières, Le Claud, moulin du Bourdeix, sur le ruisseau découlant d'un étang ; moulin de Pinard, sur le même ruisseau ; Prieuré, Rapy, La Grange, Chafrelières, Bonnefon, Serpine, Combas, Le Doyer, Roumejoux, Le Meynissou, La Chapoulie, en partie.

» Sa population était, en 1365, de 138 habitants, pour 23 feux ; de 1,065, au xvii^e siècle ; en 1804, pour 80 maisons, de 398 habitants ; de 581, en 1852, 575 en 1856, 537 en 1861, 515 en 1866, 540 en 1872, 513 en 1876, 540 en 1881. »

Le chef-lieu de la commune ne comprend, pour toute agglomération, que l'église avec le presbytère attenant et au-devant desquels s'étend une place publique de quarante ares environ, au sud de laquelle est une maison bourgeoise, construite vers 1830, sur l'emplacement de l'un des trois châteaux dont nous reparlerons. A l'angle sud-ouest de cette place, s'élèvent encore une tour ronde, à moitié détruite et les soubassements de l'ancien château-fort. Autour de ce premier centre, à 50 mètres au sud, les restes d'un autre

château, construit au xv^e siècle, après la destruction du château-fort et dont il reste encore une partie du corps-de-logis et les restes d'une tour ronde, servant aujourd'hui de pigeonnier, le tout converti en une exploitation rurale. A 200 mètres à l'est, s'élèvent trois habitations de colons avec les bâtiments d'exploitation; enfin et à 150 mètres environ, à l'ouest et au pied de la colline, les habitations de deux colons et le bâtiment d'un fief noble flanqué d'une tour ronde. C'est tout.

Mais si ce chef-lieu est le moindre de ceux du canton, il en est assurément le plus ancien, à en juger par les tuiles romaines, dont nous avons sur place recueilli plusieurs débris, et par les restes d'un château-fort romano-franc, bâti, selon l'usage, à égale distance du castrum de Nontron et de la forteresse de Piégut, laquelle correspondait avec le château-fort de Champniers, sur l'une des grandes voies d'alors, pour servir aux légions de lieu d'étapes et de relais, ainsi qu'à la défense du pays. C'est d'ailleurs ce qui résulte encore de l'état des lieux et de la carte de l'état-major, indiquant les restes de voie romaine dans la commune de Reillac, au nord de celle de Champniers et se dirigeant, au sud, vers Piégut, en passant sur la commune de Busserolles, où on en retrouve des traces à la queue du Grand-Etang-Groulier.

Le petit fort du Bourdeix avait été construit au sommet d'une colline escarpée au sud, à l'ouest et au nord, et dont les approches étaient défendues à l'est par un étang coulant vers le sud, à travers et au fond d'un étroit vallon. Il n'en reste aujourd'hui, avec des parties de fondement, que la tour intérieure ou donjon, ayant encore vingt mètres environ de hauteur. La porte en est à cinq mètres au-dessus du sol et donne accès sur une voûte, percée au milieu d'un trou rond, par lequel on descendait les prisonniers dans une basse-fosse. Les murs, de plus de deux mètres d'épaisseur, sont formés d'une maçonnerie de moellons et de ciment romain, aussi dur que la pierre, et revêtus au dehors de cubes en granit de moyen appareil, avec deux cercles parallèles de moindres dimensions. Ce fort fut entièrement ruiné pendant

les dernières guerres anglaises et notamment sous Charles VII. Nous basons notre opinion sur ce fait qu'en juin 1869, et lors de la construction d'un chemin vicinal, on trouva dans le déblaiement pratiqué près de la tour une certaine quantité de pièces d'or, dont les unes portant au revers un mouton, d'autres un dragon terrassé par saint Georges à cheval, seraient de Philippe de Valois, de Jean-le-Bon et de Charles VI. Mais le plus grand nombre, dont quelques-unes nous furent communiquées, représentaient : d'un côté et au milieu d'un champ semé de fleurs de lys, un roi couvert d'un manteau fleurdelisé, debout et tenant de la main droite un sceptre, de la gauche une croix. On pouvait y lire, au droit : *Dei gratia Carolus... Francorum rex* ; au revers : *Christus vincit, regnat, imperat*, autour d'un écusson à trèfles, au milieu duquel une croix pattée à branches terminées en trèfle et, entre ces branches, deux couronnes et deux fleurs de lis alternées. Or, ces dernières pièces étant de Charles VII, il en résulte suffisamment que le fort du Bourdeix fut pris, saccagé et démoli sous son règne, avant 1454, époque à laquelle les Anglais furent définitivement chassés de France.

Aussi et avant 1582, le seigneur du Bourdeix se trouva-t-il dans la nécessité de se faire construire une demeure et un nouveau château avec les matériaux du premier et à 50 mètres de là, sur un mamelon isolé, ainsi qu'il appert des documents suivants :

• Le 20 décembre 1582, François de Lubersac passe acte avec Charles Hélié de Colonges, son beau-frère, demeurant au château du Bourdeix. (Lespine).

• Le lundi, dernier jour de février 1583, François de Lubersac, fils d'autre François et de Jeanne Hélié de Colonges, naquit au château du Bourdeix. »

Au xvii^e siècle, cette demeure étant sans doute devenue inhabitable par suite d'événements inconnus, un troisième château fut construit sur la première colline et à quelques mètres de l'église et de la tour de l'ancien fort. Ces deux

châteaux étaient encore debout au xviii^e siècle ; car, en décembre 1741, par acte de Grolhier, notaire, et au requis du marquis de Courcillon, Léonard Allafort, procureur d'office de la juridiction, fit dresser procès-verbal de l'état des bâtiments du vieux château, du château neuf et des métairies de la terre du Bourdeix. En 1770, le château neuf était habité par Antoine Boyer, procureur d'office et fermier de la dite terre.

Au sujet du régime seigneurial, le Bourdeix était, dans le principe, une seigneurie dépendant de la châtellenie et baronnie de Nontron et de la juridiction du Bourdeix. Au xviii^e siècle et par suite des démembrements successifs de la baronnie et des diverses seigneuries, le Bourdeix eut dans sa juridiction les paroisses d'Etouars, de Saint-Estèphe et de Teyjat et fut possédé par divers seigneurs, en dehors du vicomte de Limoges, seigneur suzerain.

Voyons donc et par rang de dates quels furent ces seigneurs particuliers :

« 1249. — Donation par Guy, vicomte de Limoges, de la terre Massabra à *Dilecti et fideles nostri Guillelmus de Manhac et filii sui milites de Nontronio qui quittaverint quod habebant vel habere poterant in foresta de Bosco d'Ahu. Die Sabatti ante festum B^{te} M^e Magdalene an. Dⁱ m^o cc^o quadragesimo nono.* (Doat, v. 242.) »

» 1299. — Hommage à Yctier de Maignac de Nontron, par Aymericus de Marcou, fils de Yctier du Breuil, chevalier, pour la moitié du mas de Las Combas, paroisse de *Burgo Ageduno. Die Mercurii post nativitatem Beate Marie Virginis. An. Dⁱ m^o ducento nonagesimo nono.* (Doat, v. 241.)

» 1321. — Dans le contrat de mariage de Robert, fils de noble homme et seigneur de Magnac, chevalier et seigneur de Magnac, avec Marie, fille de noble homme Arnaud de Saint-Astier, est fait mention de : *Petri Dalmatii domini de Burgo de Hu, Die Martis post cathedram Beati Petri an^o Dⁱ millesimo trecentesimo primo.* (Lespine, v. 78, f^o 132.)

» 1439. — Promesse faite par Thibaut de La Goublaye, sieur de Puyagut, à Jean d'Anthon de lui céder tous les droits, noms et actions que le dit de La Goublaye a sur le lieu de Bourdeys, en luy payant deux cens reaux d'or. — Signé : DE LA GOUBLAYE et Jean DE BARSAC. (Doat.)

» 1450 à 1454. — Antoine Hélié de Colonges épousa, avant 1454, Ysabelle de La Goublaye, dame du bourg de Hu, alias Le Bourgdeix, et fille de Thibau de La Goublaye.

» 1454 à 1752. — Le dit Antoine-Hélié de Colonges, fondé de pouvoirs de sa femme, rendit à Guillaume de Bretagne, vicomte de Limoges, le 23 mai 1454, au château de Ségur, hommage pour le château et la justice moyenne et basse du Bourgdeix. — Ysabelle de la Goublaye décéda en 1530 et fut enterrée à Pluviers, laissant quatre enfants, dont Guy Hélié de Colonges, qui se maria, en 1543, avec Jeanne Flamenc de Bruzac. De ce mariage, Poncet Hélié de Colonges, seigneur de Piégut, du Bourgdeix, d'Etouars et de Teijac, qui épousa, en 1562, Philippe de Pellegrue et en eut sept enfants, parmi lesquels Charles Hélié de Colonges de Pellegrue, chevalier, seigneur du Bourgdeix, etc... Ce dernier mourut en 1619, laissant de son mariage avec Charlotte de Fumel autre Charles Hélié de Colonges, seigneur du Bourgdeix, lequel acheta du roi Henri IV et de sa sœur, en 1600, la baronnie de Nontron et n'eut de son mariage avec Henrie de Nompard de Caumont de Lauzun aucun enfant, ce qui fit qu'en 1610, il donna tous ses biens à Charlotte de Fumel, sa mère. — Celle-ci se remaria, en 1629, avec Jean Hélié de Pompadour, qui devint ainsi seigneur du Bourgdeix, et en eut quatre enfants, parmi lesquels Philibert, prieur de Nontron, qui, après la mort de son frère aîné, tué au siège de Thionville en 1639, quitta la cléricature et continua la descendance. Devenu marquis de Laurière, seigneur du Bourgdeix, baron de Nontron, etc... il fut conseiller d'Etat, maréchal de camp et sénéchal de Périgord, le 26 mai 1672. Il mourut au château de Nontron en 1683, après avoir eu de son mariage avec Catherine de Sainte-Maure quatre enfants, dont deux nés et baptisés à Nontron, le 23 septembre 1649, une fille, mariée en 1676 à Jean de Talleran, et un fils aîné, Léonard, qui devint marquis du Bourgdeix, etc... Ce dernier fut colonel du régiment de Beauvais en 1684, puis gouverneur et grand sénéchal du Périgord. De son mariage avec Gabrielle de Montaut de Bénac, qui lui porta le duché-pairie de Lavallette, en Périgord, il n'eut qu'une fille, Françoise, marquise du Bourgdeix... qui se maria en 1708 avec Philippe-Egon de Dangeau, marquis de Courcillon... » (Extrait du Nobiliaire de Nadaud.)

1752-1788. — Du 1^{er} février 1752, devant Gervais, notaire au Châtelet de Paris, adjudication de la terre et du marquisat du Bourgdeix, ainsi que de la baronnie de Nontron, en faveur de Jean-Charles de Lavie, premier président au Parlement de Bordeaux, qui les transmet à son fils Paul-Marie-

Arnaud de Lavie, président à mortier au dit Parlement. Ce dernier les vendit verbalement à Louis-Gabriel de La Ramière, auquel il donna devant Baron, notaire à Bordeaux, le 7 août 1787, pouvoir de les échanger, vendre, aliéner, etc. En vertu de cette procuration et le 19 décembre 1787, devant Grolhier, notaire, M. de La Ramière, inféoda la terre du Bourdeix, en faveur de Guillaume Vallade, négociant, l'un des plus grands maîtres de forge du Périgord à cette époque, habitant au logis de Jaumelières, paroisse de Javerlhac (1). Enfin et le 21 juin 1788, par acte du même notaire, M. Arnaud de Lavie vendit à M. de La Ramière tous les droits seigneuriaux de la dite terre (2).

(1 et 2) « Le 19 décembre 1787, pardevant... Le dit seigneur comte de La Ramière... a inféodé et baillé à cens et sous-fief relevant immédiatement de la dite seigneurie du Bourdeix au sieur Guillaume Vallade... 1° Tous les bâtiments, biens fonds, domaines et héritages, appartenant au dit seigneur de Lavie, en propriété dans la paroisse du Bourdeix, formant actuellement cinq corps de métairies, consistant en châteaux, recettes, fuyes, mesures, maisons de métayers, granges, toits et autres bâtiments, cours, jardins, prés et paccages; terres labourables, bois châtaigniers, chenevières, champs froids, étangs ou pêcheries, deux moulins appelés l'un de l'Etang du Bourdeix et l'autre de Pinard... De la consistance, les dits biens ascencés de neuf cents journaux ou environ, le journal à raison de 800 brasses, la brasse de six pieds et demi en carré... 2° Deux métairies appelées Les Forêts, la métairie et le moulin de La Sudrie, dans la même paroisse, de la contenance de 330 journaux.... appartenant au dit seigneur de Lavie, et La Sudrie, au comte de La Ramière.... Sous la redevance et rente annuelle de cinq sous de cens direct et un quart de quart froment de rente foncière et solidaire. payables annuellement au dit seigneur de Lavie et à ses successeurs et ayant cause en ladite seigneurie du Bourdeix. le blé à la saint Michel-Archange et le cens en argent aux fêtes de Noël, avec trois sous d'acapte à muance de seigneur et de tenancier, et sur le tènement des Forêts, un sou de cens direct et demi-quart de quart de froment de rente foncière et solidaire payable annuellement, avec six deniers d'acapte, et pour le seigneur comte de La Ramière, à raison du tènement de La Sudrie, venant de lui, un sou de cens direct et un quart de quart de froment.... les dites rentes portables les deux premières à la recette ou Bourdeix et la dernière au château de Peucharnaud. Le dit bail fait en outre à la charge de cent mille livres de deniers d'entrée pour M. de Lavie et vingt mille livres pour M. de La Ramière... Sous la réserve en propriété au seigneur de Lavie le bâtiment situé au bourg du Bourdeix appelé l'Orangerie.... une boisselée de pays à prendre vis-à-vis... enfin la place publique de devant l'église du Bourdeix telle qu'elle est actuellement, avec la tour qui est dans icelle.... Et comme par un acte du 27 décembre 1791, retenu par Danède, notaire royal, passé entre le seigneur du Bourdeix et le sr Bouché, lors curé de la dite paroisse, il fut convenu que le dit sieur curé ni ses succes-

Jurisdiction. — D'après l'acte de vente du 22 juin 1788, le seigneur du Bourdeix avait droit de haute, moyenne et basse justice dans la paroisse, et voici l'indication de ceux des officiers dont nous avons pu recueillir les noms :

« En 1585-1616, François Fonreau, juge ; François Texier, greffier. 1619, Sébastien Chardie, juge ; Raymond Basset, procureur d'office. 1651, Jehan de La Serre, juge ; Belliquet, greffier ; 1676, Estienne Deyriaud, avocat et lieutenant de juge ; L. Callendreau, greffier ; de Masfrand et Allafort, procureurs. 1680, Isaac de Labrousse, s^r du Bosfrand, avocat et juge ; Allafort, greffier ; Estienne du Chaslar, procureur fiscal. 1699, Antoine de Labrousse du Bosfrand, juge ; Allafort, greffier ; Pierre de Masfrand, procureur d'office ; Giry et Léonard de Masfrand, procureurs. 1706, François

seurs ne pourroient prétendre aucun droit de dîmes ni novales sur les fonds du dit seigneur dans l'étendue de la paroisse, en ce qu'il seroit payé au dit sieur curé chaqu'année quarante-deux septiers de blé seigle ; il est arrêté qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, le dit s^r Vallade sera tenu de payer la dite redevance... Promet le dit s^r Vallade d'être bon et fidèle tenancier, de ne reconnaître aucun autre seigneur a peine de commise... Suivent les clauses de garantie..... Fait et passé au château de Peucharnaud, paroisse de Saint-Etienne-le-Droux, en Périgord, l'an..... etc.. »

« Le 21 juin 1788, pardevant les conseillers du roi, notaires à Bordeaux, soussignés, fut présent haut et puissant seigneur Paul-Marie Arnaud Delavie, chevalier, seigneur, baron de Nontron, comte de Bellade, marquis du Bourdeix, etc... conseiller du roi en ses conseils et président à mortier du Parlement de Bordeaux, y demeurant... Lequel a vendu, transporté, comme il vend et transporte..... A haut et puissant seigneur Louis-Gabriel de La Ramière, chevalier, comte du dit nom, baron de Champniers, seigneur de Piégut, Pluviers, Saint-Barthélemy, Peucharneaud, Lascand-Bautizon et autres lieux, demeurant en son château de Peucharneau..... La terre, seigneurie et marquisat du Bourdeix, situées en Périgord, dans les paroisses du Bourdeix, Etouars, Angignac et Saint-Etienne-le-Droux, consistant en justice haute, moyenne et basse, héritages, cens et rentes directes ou secondes, droits, devoirs féodaux et seigneuriaux, droits corporels ou incorporels et généralement tout ce qui actuellement compose la dite terre ou en dépend de fait et de droit..... Déclare le dit sieur de Lavie que la dite seigneurie du Bourdeix relève à foi et hommage de la baronnie de Nontron, dont le dit seigneur de Lavie est propriétaire sans aucune confusion et consolidation, etc., qu'en conséquence il investit le dit seigneur de La Ramière. Les présentes sont ainsi faites aux charges et conditions suivantes : 1^o Des droits et devoirs féodaux dont la dite seigneurie du Bourdeix est chargée et pour l'avenir seulement ; 2^o De payer et acquitter toutes les charges réelles et foncières... 3^o Moyennant le prix et somme de 80,000 livres..... que le dit seigneur Delavie déclare avoir reçue réellement comptant avant ces présentes... — Fait et passé à Bordeaux, dans l'étude de Baron, notaire, etc... »

de Labrousse, sieur de Fontenelles, juge. 1714, Martial Biguot, gradué, lieutenant de juge ; Delavallade, greffier. 1736, Jean de Labrousse du Bosfrand, juge du marquisat du Bourdeix, de Piégut, Champniers et de la baronnie d'Augignac ; Arnaud Boussarie, greffier ; Pierre de Masfrand, sieur de La Nouzillière, procureur d'office ; Lidonne, procureur. 1741, Pierre Allafort, procureur d'office ; 1770, Antoine Boyer, procureur d'office. 1775-1789, François-Thibaud Fourien, sieur de Villopré, avocat et juge sénéchal, civil et criminel du Bourdeix, d'Augignac, Teijac et dépendances ; Guy Tamagnon, greffier.

Notaires. — En 1408, Masfranco ; 1585, Martial Ducongiet ; 1651, Allafort ; 1722, Biguot, sieur de La Mondie. »

Du régime seigneurial, judiciaire et civil, passant aux institutions religieuses, nous trouvons dans Nadaud :

« Le Bourgdeix, *Burgum Ageduni*, le bourg de Hu. Monastère en 1291, dépendant, dit-on, de Brantôme. Cure, 320 communicants ; décimes, 67 livres. L'évêque de Limoges y nommoit en 1623. On rebâtissait à neuf l'église en 1480. Chapelle au cimetière, dédiée à saint Michel, interdite. — Le Claud, Marie de La Serre, veuve de Jean Allafort, sieur du Claud, donna ce lieu à Ruben, docteur en théologie et prieur de Villeneuve, diocèse de Rhodéz, en 1673. Les Pères de l'Oratoire de Limoges y établirent un hospice et y firent bâtir une chapelle qui subsiste. Le donataire en fit remise à la donatrice le 29 juin 1679, par acte signé Allafort. »

En complétant ces notes, nous allons constater d'abord, par l'état des lieux et ensuite par la tradition et par des documents écrits, que :

1° Le monastère dut être établi dans un vaste bâtiment encore debout et autour duquel se construisit un village qui prit et porte encore le nom de *Prieuré*. Ce village est à un kilomètre environ du bourg et à mi-côte d'une colline dominant l'étroit vallon où coule la Doue. Mais ce premier établissement dans un pays accidenté, boisé et des plus propices à la retraite monacale, est antérieur à la date de 1291, d'après les legs faits à ce monastère dans les testaments suivants :

« 1252. — Du jour lunaire de l'exaltation de la Sainte-Croix, testament par lequel Guillaume de Magnac légua : Domibus de Pontonis, de Bobonio et de *Bosco d'Ahu* obolum. »

• 1271. — Du dix des calendes d'octobre, testament par lequel Itier de Magnac légua : *Conventibus et fratribus domorum de Petrosa, de Bosco Cavo, de Bosco d'Ahu.... singulis refectionem unam integram de pane, vino et pitancia.* »

2° L'église, dit Nadaud, a été rebâtie à neuf en 1480 ; mais l'aspect et l'état du monument nous paraît démontrer le contraire. Cette église est en effet composée de deux nefs, celle de gauche avec sa voûte en berceau et sa porte romane à plein cintre, servant d'entrée principale, nous paraît être au moins du xii^e siècle. Elle existait, dans tous les cas, bien avant le xiv^e, d'après le document suivant :

• 1352. — Du dernier jour de septembre, testament d'autre Itier de Magnac, qui légua : *Ecclesie de Bosco de Hu dimidiam libram cere et sex denarios pro oblatione semel solvendos.* »

La nef, à droite, est de style ogival et c'est elle seule qui a dû être construite à neuf, en 1480, par un membre de la famille Hélie de Colonges, dont l'écu à trois tours fut sculpté et se voit au-dessus de la petite porte d'entrée. C'est ce qui est corroboré par la tradition locale, d'après laquelle une des châtelaines (probablement Isabeau de La Goublaye, dame du Bourdeix, mariée vers 1454 avec Antoine Hélie de Colonges et morte en 1530) fit vœu de bâtir une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, si elle obtenait un héritier dans l'année. Ce vœu ayant été exaucé, la construction promise fut exécutée dans le cours des années suivantes et suivie de l'établissement d'une fête en l'honneur de la Vierge, avec procession solennelle à laquelle on venait assister de fort loin et particulièrement les familles privées d'enfants.

On y célèbre aussi deux frairies, autrefois très renommées et auxquelles assistent encore, en outre des gens du pays, des pèlerins de la Charente et de la Haute-Vienne. Ces deux frairies se tiennent les 25 janvier et 29 juin, jours des fêtes de saint Paul et de saint Pierre. A cette occasion, nous dit-on, les pèlerins se rendent d'abord à l'église et prient devant les reliques de ces deux saints, les embrassent et déposent une offrande de cinq centimes ; d'autres donnent la

même somme pour un évangile, vingt-cinq ou cinquante centimes pour un cierge et 1 fr. 05 pour une messe. Après ces cérémonies, les pèlerins se rendent, en disant le chapelet, près d'une fontaine à dévotion pour y puiser et boire de l'eau passant pour avoir la vertu de guérir les maladies des enfants et particulièrement celle de la peur. Enfin, chaque pèlerin se retire en laissant une nouvelle offrande de cinq centimes, dont profitent les pauvres de la contrée.

3° La chapelle dédiée à saint Michel, interdite à la fin du XVIII^e siècle et marquée sur la carte de Belleyme, a complètement disparu. Elle était à 500 mètres du bourg, à l'est, et sur le bord du chemin venant de Nontron. Nadaud dit que cette chapelle se trouvait au cimetière, ce qui nous paraît douteux, l'ancien cimetière contournant l'église. On nous dit cependant qu'en labourant le terrain où se trouvait la chapelle, on découvrit des cercueils en pierre.

4° Enfin, quant à l'hospice et à la chapelle du Claud, laquelle subsistait encore, d'après l'abbé Nadaud, décédé en 1775, ils n'existent plus aujourd'hui et ne sont indiqués sur la carte de Belleyme que comme maison isolée, ainsi que sur celle de l'état-major.

Parmi les anciens curés de l'église du Bourdeix furent MM. :

« Antoine Vazeille, en 1648 ; Estienne Veyssières, vicaire, en 1656 ; Jacques Pasquet, de 1669 à 1715 ; Jacques du Bouchet, de 1721 à 1741 ; Gauthier, en 1781, et Théron, curé actuel. »

Parmi les autres particularités de ce territoire, signalons enfin :

1° Près du Claud et du village de Bouchardières, à un kilomètre environ du bourg et en un lieu appelé aux Tours, un vaste plateau ayant servi de station romaine, d'après d'anciennes fondations, les instruments et monnaies recueillis autrefois et les débris de tuiles et de briques qu'on y retrouve encore.

2° Le village de Rapy, qui doit sa création à une ancienne

et petite maison forte nous appartenant et qui, dit la tradition, était autrefois un lieu de refuge servant, en temps de troubles, d'abri aux religieux du prieuré, construite qu'elle avait été à deux cents mètres environ de ce prieuré et au sommet d'une colline escarpée de trois côtés et dominant une gorge étroite, conduisant au petit vallon de la Doue. D'après l'état actuel des lieux et en dehors des bâtiments d'exploitation, la modeste maison de maître se composait uniquement d'une petite grange et, attenant, d'une chambre au rez-de-chaussée donnant sur un jardin en terrasse. avec chambre au-dessus et lambrissée sous la toiture. Dans cette chambre et au milieu de la cheminée se trouvent encore les restes d'un écusson gravé dans la pierre, mais dont les armoiries ont malheureusement été détruites de 1792 à 1793. Viennent à la suite deux autres petits corps de bâtiments construits successivement du xv^e au xvii^e siècle, avec la même simplicité, sinon par les religieux alors disparus, du moins par l'un de ces gentilshommes campagnards, labourant eux-mêmes leurs terres, après avoir, dit-on, comme marque de leur qualité, planté à la limite du champ la lame nue de leur épée de combat. Il en ressort d'ailleurs suffisamment, sans parler des autres nombreux fiefs et arrière-fiefs d'autrefois, que nos campagnes n'étaient alors désertées comme aujourd'hui, et qu'en résidant sur leurs terres, loin du luxe ruineux et des plaisirs énervants des villes, les propriétaires savaient par leurs travaux champêtres et par leurs services, acquérir une légitime influence, tout en conservant avec leur bien-être et leur santé, la vigueur de leurs enfants et la sécurité de la patrie.

VI. — *Commune de Teyjat.*

La commune de Teyjat est bornée : au nord, par celle de Soudat ; à l'est, par les communes d'Etouars et du Bourdeix ; au sud et à l'ouest, par celles de Javerlhac et de Varaignes. Son terrain, granitique au nord, est en majeure partie en calcaire de première formation, avec des collines de 198,

201, 206, 217, 226 et 230 mètres d'altitude. Il contient les bourg, villages, hameaux et lieux ci-après :

* Lauterie, Le Châtelard, Laborie, Le Bouchage, Malibas, Vaubrunet, Brognac, Boueyre, Bos-Bernard, Teyjat, Beaumont, Chauffour, Le Forestier, Laronde, Laudonie, Cailleau, Le Mège, Chez-Gourjon, Boisseuil. •

La population a été successivement : En 1365, de 78 habitants pour treize feux ; en 1804, pour 130 maisons, 784 habitants ; en 1852, de 792 ; 1856, de 841 ; 1861, de 794 ; 1866, de 755 ; 1872, de 733 ; 1876, de 776 ; en 1881, de 754.

Cette paroisse, dépendant de la châtellenie de Nontron, eut, dans le principe, le vicomte de Limoges pour seigneur suzerain, et elle dépendait de la justice du Bourdeix. Elle passa successivement, et à partir des premières années du xv^e siècle, aux mains de la famille d'Escars et ensuite dans celles de Hélié de Pompadour, par le mariage du 1^{er} mars 1536, de Geoffroy Hélié de Pompadour avec Suzanne d'Escars ou des Cars, fille de François, seigneur de Roussines, La Coussière, Varaignes et Teyjat ; plus tard, elle fut vendue à M. de Lavie, ainsi qu'il a été constaté au chapitre de la commune du Bourdeix. Enfin et par contrat reçu Grolhier, notaire, le 25 décembre 1787, M. le comte de La Ramière, acquéreur verbal et fondé de pouvoir de M. Arnaud de Lavie, revendit la terre et seigneurie de Teyjat à dame Marie de Marcillac, veuve de M. Moreau, seigneur de Villejalet, sous la réserve de l'hommage au marquisat du Bourdeix.

Parmi les fiefs particuliers, nous relèverons les suivants :

1^o *Le Chatelard*. — Ce fief appartenait, du xv^e au xvi^e siècle, à la famille de Chevreuse, qui, par actes des 11 et 23 juin 1562, consentirent à Poncet Hélié de Colonges, seigneur du Bourdeix, reconnaissances de rentes sur le mainement et moulin du Chatelard et sur le moulin de Teyjat. Suivant acte du 11 novembre 1584, reçu par le même notaire Jalanihal, partage entre le dit seigneur du Bourdeix et Annet de Chevreuse.

Par contrat du 22 août 1582, devant Fontaneau, notaire, Marthe de Chevreuse se maria avec Jean de Saint-Laurent.

écuyer, seigneur de Feuillade, et en eut Jean, né au Chatelard (Nadaud). Du 26 décembre 1590, reçu Masfrand, notaire, vente par Jacques de Chevreuse au seigneur du Bourdeix. Le 7 mars précédent, devant Fontaneau, cession de droits au dit seigneur par Jacques et Marthe de Chevreuse. Le 21 février 1619, par acte reçu Belliquet, notaire, revente du fief du Chatelard par le seigneur du Bourdeix, sous la réserve des cens, rentes et de l'hommage à Nicolas Gaultier, s^r de Jomelières, écuyer. Du 5 juin 1660, vente par Hélié de Pompadour de Laurière, seigneur du Bourdeix, au dit Nicolas Gaultier de diverses rentes, sous la foi et hommage d'un oiseau serin des Canaries. De 1722 à 1741, le fief du Chatelard, appartenait à Annet Urtelle, et, en 1748, à Jean Pabot, sieur du Chatelard, dont les descendants le possèdent encore.

2° *Vaubrunet*. — Au xvii^e siècle, ce fief appartenait à une branche de la famille Labrousse de Nontron, d'après les documents suivants : Le 18 mars 1677, devant Jalanihat, procuration par Louis de Labrousse, sieur de Vaubrunet, comme exerçant les droits de Marie de Labrousse, sa femme, donataire de son père feu Etienne de Labrousse, s^r de Mirebeau, à Joseph de Labrousse, s^r de Brognac, son frère. — Le 3 mai 1705, même notaire, cession par le même à Jean-Baptiste de Marendat, s^r du Coussé, gendarme de la garde du Roi, habitant en sa maison noble du Coussé, paroisse de Varaignes. — Du 2 avril 1718, partage de la succession du dit Louis entre ses deux filles et son fils Hélié de Labrousse, s^r de Vaubrunet. Du 19 mars 1733, vente par le fondé de pouvoir de M^{me} de Pompadour de diverses rentes à Joseph de Labrousse, s^r de Mirebeau, demeurant au lieu noble de Vaubrunet. Cet ancien fief appartient aujourd'hui à M. Perrot du chef de son aïeule, née de Labrousse.

3° *Brognac*. — A divers membres de la famille de Labrousse, parmi lesquels Jean de Labrousse, s^r de Brognac, conseiller du Roi et vice-sénéchal du Périgord, parrain de Jean Ruben, d'après l'acte de baptême de celui-ci, passé à Nontron le 19 octobre 1636. — Du 13 juin 1652, inhumation de Mar-

tial de Labrousse, sieur de Brognac, vice-sénéchal du Périgord, en la chapelle de Notre-Dame de Nontron, és-tombeaux de ses prédécesseurs. — Le 20 janvier 1688, inhumation dans la même chapelle de Joseph de Labrousse, s^r de Brognac. — Le 13 juin 1711, mariage de Jean de Labrousse, s^r de Brognac, avec Madeleine de Masfrand. — Le 19 juin 1787, vente de Brognac à Antoine Grellet, contrôleur de la monnaie à Limoges, par Benoit de Labrousse de Brognac et de demoiselle Françoise de Brie et par Jean de Labrousse, son fils aîné. Cette branche de la famille est encore représentée par M. de Labrousse-Brognac, propriétaire à Aumont, commune de Savignac-de-Nontron.

4° *Boisseuil*. — A la même famille, suivant les actes ci-après : Du 24 mars 1708, devant Jananibat, testament mutuel fait par Jean de Labrousse, s^r de Boisseuil, et François de Labrousse, s^r de Lavergne, gardes du corps du Roi, au moment de leur départ de Teyjat pour aller au service de Sa Majesté. Le 14 août 1716, ouverture de ce testament à la requête du dit Jean, en présence de dame Marguerite du Noble, leur mère, veuve d'autre François de Labrousse, s^r de Boisseuil, Jean de Labrousse, sieur de Chaufour, messire Jean de Labrousse, docteur en théologie, curé de Souffreignac, Jean de Labrousse, s^r de Laudonie, et Marie de Labrousse, veuve de Jean de Labrousse, sieur de Barouffières, frères et sœur. — Du 15 juillet 1735, appel d'une sentence de l'ordinaire de Nontron, à la requête de Jeanne Gaultier, demoiselle, veuve d'autre Jean de Labrousse, s^r de Barouffières.

5° *Laudonie*. — Qualifié de repaire dans un acte de 1691 et qui appartenait en 1708 à Jean de Labrousse.

6° *Le Forestier*. — Dont le logis avec chapelle privée existe encore. Ce fief appartenait, au xvi^e siècle, à la famille de Labrousse, de laquelle il passa à celle de Ruben, établie antérieurement dans la ville de Nontron, par suite du mariage de Jean Ruben avec Guillaumette de Labrousse, desquels provint Pierre Ruben, né et baptisé au dit Nontron, le 3 août 1597. Un autre Jean Ruben se maria avec Catherine

de Labroussè, de laquelle il eut Louis, né et baptisé à Nontron le 21 mars 1655. Plus tard et en 1684, Jean Ruben décéda au dit lieu du Forestier, après avoir, le 9 mai de cette année, devant Jalanihat, fait son testament, par lequel il déclare vouloir : « Que son corps soit porté et enterré aux tombeaux de ses prédécesseurs, qui sont dans l'église des reverends pères cordelliers de la ville de Nontron et que ses héritiers donnent la somme de cinquante livres pour la réparation du dict couvent, à charge de quarante messes. » — Enfin et le 3 juillet 1728, devant Boyer, vente d'une maison à Nontron par Joseph Ruben, habitant au Forestier, paroisse de Teyjat, à Marguerite Ruben, veuve du sieur Grolhier, ancien notaire à Nontron. Le Forestier appartient aujourd'hui à la famille Lidonne du chef des Basset-Desrivailles, dont un membre, François, figure avec sa femme, Marie de Labrousse, dans un acte de partage, du 2 avril 1718, de la succession de Louis de Labrousse.

7° *Beaumont*. — A Pierre Bounyhton, en 1683 ; Pierre Cheyrade, s^r de Beaumont, en 1692. Le 23 février 1748, Michel Cheyrade, s^r de Beaumont, épousa Anne de Fornel. Plus tard, enfin, à la famille de Labrousse, qui se trouva ainsi, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, posséder une grande partie de la paroisse de Teyjat.

Passant du régime civil aux institutions religieuses, nous trouvons dans Nadaud :

« Teijat, cure de 810 communicants ; décimes, 490[»] ; patron, saint Pierre-ès-Liens. L'évêque de Limoges y nommoit dès 1476. »

L'église romane, à deux nefs voûtées en pierre, est antérieure au testament de 1291, par lequel Bernard Ranulphi, seigneur de Javerlhac, légua une réfection de pain et de vin au chapelain de Teyjac (Teyjaco). On y remarque un autel dédié à saint Roch et devant lequel les mères de famille viennent en grande dévotion faire offrande à ce saint de leurs enfants atteints de maux d'entrailles, pour en obtenir la guérison. Une autre dévotion a lieu à une fontaine dite de Sainte-Marguerite et située sur la limite des communes

de Teyjat et de Varaignes. On y vient de fort loin, nous a dit M. Mounier, curé actuel, pour boire de l'eau et demander à cette sainte la guérison des douleurs rhumatismales. Enfin, la fête votive a lieu le premier dimanche du mois d'août de chaque année.

Parmi les principaux curés des derniers siècles, nous relevons les suivants : En 1658, Puyargès ; 1682, Etienne Bounithon ; 1688, André Pallot ; 1699-1703, Etienne Jaubert ; 1707, Jean de Labrousse ; 1717, François-Antoine Salviat ; 1730, Isaac Artiguye, licencié en Sorbonne, qui plaida en 1733-34 contre Jean Barrière, marchand de Nontron, fermier de la seigneurie du Bourdeix, en paiement d'une somme de 300^l annuellement donnée par le seigneur de Pompadour, outre la moitié des fruits décimables de la paroisse, par transaction du 6 mars 1722 entre le dit seigneur et M. Salviat, alors curé. Joseph Nadaud, mort le 5 octobre 1775, fut aussi curé de Teyjat, où il écrivit la majeure partie de ses chroniques sur le Limousin, le Périgord et l'Angoumois, dont les manuscrits sont conservés au grand séminaire de Limoges.

Quant aux revenus de la cure, voici quel était, en sus du casuel, le produit annuel des dîmes, d'après l'acte suivant, reçu Jalanihat, le 7 juillet 1717 :

« Aujourd'huy... au bourg de Tejjat, en Périgord, et place publique du dit lieu. Pardevant nous, notaire royal... Ont estés presents : Messire François-Anthoine Salviat, docteur en théologie, prestre, curé de la dite paroisse, y demeurant, lequel a affermé les dîmes du bled de la paroisse de la manière qui suit : Premièrement, le village du Cailleau a esté délivré à 35 sestiers de bled... a scavoir tiers froment, tiers bonne mesure, tiers advoine, sept boisseaux pour quatre et un boisseau bled d'Espagne, bon et marchand et permis à M. le curé de faire vaner le dit bled audevant de sa porte, en cas qu'il ne fut marchand, aux despens des dits fermiers. Plus le village de Forestier... pour 33 sestiers dans les mesmes proportions et deux boisseaux de bled d'Espagne aux mesmes conditions. Plus le village du Chastelard... pour 26 sestiers et deux boisseaux de bled d'Espaignes aux dites conditions. Plus Vaubrunet et Malibas... pour 25 sestiers, comme dessus. Plus Bosbernard et Larondet .. pour 16 sestiers deux boisseaux, comme dessus. Beaumont... pour 25 sestiers, comme

dessus. Brogniat... pour 15 sestiers et un sestier de bled d'Espagne, comme dessus. Chaufour... donné a lever au boisseau les dits bleds comme dessus. Boischeuil... donné a lever au boisseau comme dessus. Boyret..., pour 25 sestiers et deux boisseaux de bled d'Espagne comme ci-dessus. Le dit bled livrable pour le plus tard a Nostre-Dame de septembre... »

Le 7 juillet 1717, par autre acte, afferme par le même : « Des dismes des vins, layne, chanvre et lin, moyennant le prix et somme de soixante livres par année... »

Par trois autres actes du 20 juin 1723, même notaire. afferme par le dit curé « de toutes les dismes tant de bled que de vin, chanvre, layne et toutes autres sur le village de Brogniat... pour la somme annuelle de 160"... » Des dismes du Forestier pour 300". Et des dismes de tous les autres villages s'élevant à 239 sestiers de bled... « A partager par moitié » entre le curé et le seigneur de Pompadour, sous la réserve » de 300" que celui-ci s'est engagé à payer annuelle- » ment au premier, par transaction du 6 mars 1722, reçue » Danède, notaire à Nontron, sur procès pendant en la Cour » de Bordeaux et de toutes les dismes de vin adjudgées, il y » a longtemps, à lui et à son prédécesseur... »

Terminons maintenant ce chapitre en signalant, parmi les curiosités du sol : 1° Dans le terrain calcaire et près de l'église une grotte à cristallisation ; 2° au nord de la commune, sur le terrain granitique, entre Chatelard et Vaubrunet, un demi-dolmen, désigné ainsi qu'il suit par nos savants confrères, M.M. Philippe de Bosredon et A. de Roumejoux, dans le *Bulletin* de la Société historique du Périgord, de 1877 et 1879 :

« Commune de Teyjat — Dolmen renversé près du Chatelard. (G de Mortillet, d'après de Gourgues.) »

« Demi-dolmen de Teyjat. — Ce demi-dolmen, dit *Pierre plate*, est en granit du pays et placé dans une vigne appartenant à M. Féraud. Il a 1^m8½ de longueur, 1^m55 de largeur et 0^m35 de hauteur. Le cercle qui figure au centre est-il primitif ? Aux alentours, on trouve des fragments de silex travaillés. »

R. DE LAUGARDIÈRE.

(A suivre.)

COMMUNE
DE
SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE.

Dans l'intérêt de l'histoire de notre pays, pour laquelle ils sont une mine de précieux renseignements, la Société archéologique a émis le vœu qu'il fût dressé un inventaire, avec description succincte, de tous les anciens monuments encore existant et dont beaucoup malheureusement, avant peu, auront disparu.

Voici la notice concernant la commune de Saint-Germain-du-Salembre, canton de Neuvic, arrondissement de Ribérac :

Saint-Germain-du-Salembre. — On ignore le nom primitif de cette localité.

Age de la pierre taillée. — On rencontre assez fréquemment, mais toujours isolés sur le territoire de la commune de Saint-Germain, des silex taillés, des haches polies, des flèches. Le Musée de Périgueux en possède plusieurs.

Cavernes. — Plusieurs *cluseaux*, dans lesquels on n'a jamais rien découvert, pour la plupart comblés ou fermés par les propriétaires, crainte des bêtes sauvages ou des malfaiteurs.

Epoque gallo-romaine. — Au bourg même de Saint-Germain, dans l'enclos du château de Saint-Germain, des fouilles tout à fait superficielles ont amené la découverte d'une grande quantité de tuiles à rebord, brisées et mêlées à des traces d'incendie. Il ne saurait rester aucun doute sur la présence d'un établissement gallo-romain en cet endroit.

Epoque romane. — Deux monuments de la commune de Saint-Germain appartiennent à cette époque : 1° dans l'église, la nef

de la Vierge ; 2° une tour carrée du château de Saint-Germain. Ces deux monuments doivent dater de la même époque (xii^e siècle), car l'appareil de construction est identiquement le même. Murs exclusivement bâtis en pierres de taille des carrières du pays, contreforts plats ne saillant guère de plus de 10 c.

Eglise de Saint-Germain. — Elle se compose d'une double nef ou plutôt de deux nefs accolées l'une à l'autre. La plus ancienne est la nef de la Vierge, dont nous venons de parler, terminée par un clocher carré, type sévère des constructions de cette époque. Au xvi^e siècle, sur la face du midi, il a été élevé une seconde nef, d'un mauvais gothique, et les deux vaisseaux ont été reliés par de larges baies pratiquées dans le mur sud de la nef romane. Vers 1822, on pénétra dans le caveau funéraire réservé à la famille seigneuriale, éteinte depuis longtemps, Labaume-Forsat. Il se trouve sous l'autel de la Vierge, par conséquent dans la partie la plus ancienne de l'église ; on y accède par un escalier de pierre. Des barres de fer à hauteur d'homme portaient encore des cercueils ; on y trouva une tête sciée en deux, ce qui indiquait une autopsie. Vers 1866, toujours dans la nef de la Vierge, des ouvriers occupés aux réparations des voûtes recueillirent un certain nombre de vases de terre de grandes dimensions, dont l'orifice correspondait à des trous percés dans la voûte et placés symétriquement. Il serait intéressant de connaître si l'usage de placer des vases dans les voûtes des églises pour en augmenter le son était général. En coupant des piliers, on trouva des ossements, ce qui indiquerait que notre pays a suivi quelquefois la coutume espagnole, qui place les morts dans des massifs de maçonnerie. Le mobilier de l'église de Saint-Germain comprenait des cuirs frappés, mais la fabrique les a malheureusement vendus. Un tableau sur toile attire l'attention : il représente sainte Catherine reconnaissable à la roue. En face, un prêtre tenant un calice d'où sort un serpent.

Château de Saint-Germain. — Saint-Germain avec Saint-Jean d'Ataux formait une seigneurie. Le château n'a pas subi de changement ; il est établi sur un carré de terrain de 50 mètres de côté, entouré de fossés de 10 mètres de large. Un pont-levis, dont il ne reste plus que les piles, y donnait accès. La partie la plus ancienne dont nous avons déjà fait mention est une tour carrée de 7 mètres de côté, qui semble avoir été autrefois isolée, détruite aujourd'hui dans sa partie supérieure pour permettre aux toitures voisines de la recouvrir. Elle est éclairée en bas par deux archières et la porte d'entrée est ogivale ; la porte semble avoir été faite après coup. Contre la face du midi et la face du levant, faisant équerre, viennent s'appuyer deux bâtiments du xvr^e siècle, assez remaniés et présentant des meurtrières sous toutes les fenêtres du premier étage. Un pavillon Louis XIII, avec toiture dite impériale, placé à l'angle de l'équerre, renferme la cage de l'escalier. Le banc de justice était dans la cour d'entrée ; on voit encore au-dessus des restes de dorure, une main de justice, un sceptre et des draperies. Les armoiries sculptées et peintes des Labaume-Forsat se voient aussi, quoique effacées en partie, suivant le décret ; on les trouve à l'*Armorial du Périgord*.

Maisons. — Les maisons les plus anciennes que l'on rencontre dans le bourg de Saint-Germain et dans le village ne remontent pas au-delà du xvi^e siècle ; plusieurs cheminées portent des blasons se rapportant évidemment à des familles bourgeoises ; mais soit que la chaux ait détruit les peintures ou que le marteau ait fait disparaître les sculptures, il est impossible d'en déchiffrer aucun.

Sépultures. — L'ancien cimetière, qui se trouvait autour de l'église, donne quelquefois des croix sépulcrales et des ornements métalliques.

On voit sur un point de la commune, à un endroit complètement isolé, un amas de branches sèches, fragments de menus bois que les passants jettent sur un petit tertre, où un homme, fort anciennement, fut trouvé assassiné. Cet usage est-il répandu dans la Dordogne ?

Restes de monument. — A un village dit les Meynards, proche du bourg de Saint-Germain, sur une éminence plantée de vignes, au lieu dit le Chatelar, on voit encore des retranchements assez étendus, parfaitement dessinés, et formant une double enceinte bien délimitée. On n'a conservé dans le pays aucun souvenir des fortifications qui ont dû exister en cet endroit ; on a trouvé quelquefois, dans les champs, des boulets de fonte, dont quelques-uns sont encore dans la commune et qui proviennent probablement des guerres de religion ou de la Fronde.

F. LADEVI-ROCHE.



ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA RÉFORME

ET LES GUERRES CIVILES DANS L'ANCIEN COMTÉ DE PÉRIGORD

(1562-1598).

I

Influence de la famille d'Albret. — Le protestantisme s'étend de Nérac à Bergerac. — La bourgeoisie de Bergerac. — Etat florissant des écoles de cette ville avant la fondation du collège. — Les ministres protestants. — Bergerac, ville de sûreté.

Quand on étudie les guerres de la Réforme, avec toutes leurs péripéties dans les différentes provinces de la France, on voit que la lutte entre les catholiques et les protestants dans l'ancien comté de Périgord, se détache comme un des épisodes les plus émouvants de ce grand drame historique.

D'après les chroniqueurs du xvi^e siècle, nulle part le succès ne fut plus disputé : les passions politiques et religieuses y acquirent même un tel degré de violence, que souvent les deux partis, après avoir pris une part active dans les grands événements militaires de l'époque, continuèrent, malgré les

traités de paix, à se livrer des combats acharnés, et, durant une période de trente-six ans, couvrirent notre pays de sang et de ruines.

Il ne sera pas sans intérêt de rechercher et d'analyser les causes qui, à cette époque, firent peser tant de malheurs sur cette partie de la France.

Lorsque Calvin prêcha sa nouvelle doctrine, le comté de Périgord était uni à la couronne de Navarre et les destinées de cette province furent étroitement liées à celles de la famille d'Albret.

Pour tenir en échec Charles-Quint et avoir un allié fidèle aux portes de l'Espagne, François I^{er} donna sa sœur en mariage à Henri d'Albret. Marguerite de Valois, déjà veuve du duc d'Alençon, était une princesse gracieuse, spirituelle, qui exerça un empire absolu sur l'esprit de son nouvel époux. Versée dans l'étude de l'antiquité, elle aimait à s'entourer de lettrés et de savants : mais si Nérac, où la jeune reine avait établi sa cour, fut une des villes du midi où la Renaissance brilla du plus vif éclat, elle fut aussi le premier foyer du protestantisme. Le poète Marot, Le Febvre, Gérard Rousset, Mélanchton, Calvin fuyant la persécution, y trouvèrent une généreuse hospitalité. Dès l'année 1535, la reine de Navarre accordait les bénéfices et les dignités ecclésiastiques à des hommes entièrement dévoués à la religion nouvelle : elle leur confiait même l'éducation de la jeunesse.

Jeanne d'Albret, fille et unique héritière de Marguerite de Navarre, épousa Antoine de Bourbon, prince du sang ; elle se montra dès le principe hostile « aux nouveautés de religion ». Mais, à la suite de sa rupture avec les Guise, chefs du parti catholique, elle propagea les idées de Calvin, entraîna après elle la majeure partie de la noblesse du sud-ouest et fut dans cette région de la France, le plus puissant soutien de la Réforme.

Encouragés par un aussi puissant patronage, Mélanchton, dès 1541, prêchait à Tonneins, Jean Carmen à Villeneuve, et Aymond de Lavoye à Sainte-Foy : dans cette dernière ville, des assemblées secrètes avaient lieu dans la grange d'un nommé Grenier. Malgré la défense du Parlement de

Bordeaux, Aymard de Lavoye ayant voulu parler en public, il fut arrêté, cité devant les juges et exécuté, le 21 août 1541 (1).

Bientôt le calvinisme eut de nombreux adhérents au Fleix et des réunions évangéliques avaient lieu à La Force, Montcarret, Saint-Antoine, Pessac, Gensac, Montravel et Castillon.

A Bergerac, le 15 août 1545, il fut remontré en jurade, qu'un frère de l'ordre de Saint-François, Guillaume Marentin, avait prêché deux carêmes (2) où il avait fait connaître la doctrine de Calvin. Son exemple avait été suivi par trois religieux de Sainte-Foy. On signalait également le nombre toujours croissant des Réformés et les désordres commis à main armée par plusieurs d'entre eux.

Quatre ans plus tard, les religionnaires atteignaient un chiffre si élevé à Bergerac, que cette ville fut désignée comme une de celles où devaient se tenir les assemblées provinciales de trois en trois ans (3).

Plusieurs causes contribuèrent à lui donner cette prospérité croissante qui commença avec la Réforme et ne cessa qu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Située dans une riche plaine, Bergerac, dès 1332, avait été dotée par les seigneurs ses premiers maîtres de privilèges nombreux auxquels les Anglais avaient donné une grande extension (4). Après la guerre de Cent-Ans, les rois de France respectèrent ces franchises. Les habitants, chez qui la pratique des libertés municipales avait depuis longtemps développé l'esprit d'examen et de critique, se montrèrent favorables à la doctrine de Calvin, et, utilisant les nombreux débouchés commerciaux de leur ville, la répandirent dans les provinces voisines.

Par la Dordogne, Bergerac était en communication cons-

(1) Th. de Bèze. *Histoire ecclésiastique*, titre I, page 27.

(2) Extrait du livre des *Chroniques de Bergerac*.

(3) D. Rennes. — *Histoire du protestantisme à Bergerac*.

(4) Dessalles. — *Histoire du Périgord* — T. I, p. 194.

tante avec le versant méridional du Sarladais, le Haut-Quercy et l'Auvergne : par la Vézère, affluent de la Dordogne, les relations s'étendaient sur le versant septentrional du Bas-Périgord et du Limousin. Cette ville pouvait être regardée comme le centre des transactions commerciales entre Lyon et Bordeaux.

Sa bourgeoisie était puissante, et c'est en nous pénétrant de l'esprit qui l'animait qu'il nous sera facile de nous expliquer les progrès de la Réforme dans cette partie de la province.

Enrichie par le commerce, cette classe s'était donnée avec ardeur à l'étude, parce que, dans l'étude, elle trouvait un nouvel élément de force et de richesse.

Depuis près de deux siècles, la noblesse recherchait d'une manière exclusive les offices d'épée et les charges de cour, abandonnant aux classes plébéiennes les offices d'administration, de finances et de justice. Ces postes élevés, auxquels on ne pouvait prétendre sans des grades universitaires difficiles à acquérir, procuraient au titulaire des revenus souvent considérables, des privilèges constituant comme une sorte de noblesse, l'exemption de certains impôts ou péages, le droit d'acquérir des terres nobles sans payer des droits exigés dans ce cas par tout acheteur roturier (1).

Grâce à leur esprit d'économie, les officiers royaux enrichis devenaient vite les acquéreurs de vastes domaines de gentilshommes ruinés par le luxe (2).

Pendant de longues années, les charges de finances, d'administration et de justice, furent occupées principalement par des membres de la bourgeoisie qui s'y préparaient par des études sérieuses ; mais lorsque, sous le règne de François I^{er} et de ses successeurs, ces mêmes charges devinrent vénales, on peut dire qu'elles furent la propriété exclusive de la partie riche des classes plébéiennes.

Cette aspiration de la bourgeoisie vers les belles-lettres

(1) Augustin Thierry. *Histoire du Tiers-Etat*, p. 233.

(2) *Mémoires de Gaspard de Saulx de Tavannes*.

et le savoir se retrouve non-seulement dans les familles aisées, mais dans celles moins favorisées de la fortune, et à cette époque où une si large part était faite à l'initiative privée, beaucoup de jeunes gens pauvres pouvaient se faire instruire grâce à de nombreuses fondations faites dans les collèges.

La ville de Bergerac, avant la création du collège sous Charles IX, possédait des écoles très florissantes (1) tenues par des clercs choisis par la municipalité.

Quand un clerc voulait se mettre à la tête d'une école, il en faisait la demande à la Jurade, qui, le postulant accepté, le présentait à son tour au maître des écoles de Périgueux (2).

L'instruction était donnée gratuitement, et certains professeurs jouissaient d'une grande réputation. Nous en trouvons la preuve dans l'extrait de la Jurade du 5 octobre 1524 :

« M. de Langlade déclare estre des escolles de la ville et que père Jean
» Blanchie, docteur en théologie, leur avoit promis de faire quatre lec-
» tures, c'est assavoir : une de Florus le philosophe, une autre en Art
» et Cicero, qu'il l'avoit retenu pour lire ces lectures, et qu'à cette
» occasion, une grande multitude de clercs étoit venue dans cette ville
» et qu'il y en avoit plus de cinq cents, ce qui seroit un grand profit pour
» les élèves et pour la ville. Mais comme on disoit qu'on vouloit faire
» en aller tous ces clercs, ce qui seroit un grand domaigne pour eux et

(1) La bourgeoisie de la province prenait exemple sur celle de Paris, où l'on comptait à cette époque 72 collèges et 15,000 étudiants presque tous pauvres. — Augustin Thierry. (Ouv. cité, p. 119.)

(2) Voici la formule de présentation au maître des Ecoles de Périgueux, telle qu'elle est formulée dans le livre des jurades de Bergerac :

« Messieurs les consuls de la présente ville de Bragerac, à vous le maistre des
» Escolles de Périgueux, vous présentons discrète personne, M^e Pierre Treilher,
» régent comme idoine et suffisant pour regir, tenir les escolles de la présente ville
» de Bragerac, comme il a tenu par cy-devant et pour l'année prochaine et finis-
» sant à mesme jour, à la feste de Saint-Jean-Baptiste prochaine et finis-
» sant mesme jour l'an révolu, aân de confirmer et bailler les dictes Escolles.

» Donné sous le scel de la dite ville de Bragerac, le premier jour de juing 1646. »

- » pour la chose publique, il demande qu'il soit requis qu'il plaise à la
- » Justice et à la ville de permettre demeurer et exercer les dictes lectures,
- » autrement l'escole seroit perdue » (1).

En dehors des cours réguliers faits aux clercs, il y avait des *disputes* ou conférences autorisées dans la maison des consuls (2).

Après avoir commencé leurs études dans les écoles de Bergerac, les jeunes gens allaient compléter leur instruction aux universités de Bordeaux (3), de Cahors (4) et de Toulouse (5), où se trouvait un collège très important, dit collège de Périgord, fondé au xiv^e siècle, par le cardinal Talleyrand, évêque d'Auxerre (6).

A leur retour dans la province, les uns étaient pourvus de charges; les autres par le commerce, les sciences, les arts, ou les professions libérales, devinrent les dépositaires de cette puissance avec laquelle, à toutes les époques, il a fallu compter — l'argent, — et on peut dire qu'au xv^e siècle, cette jeunesse studieuse eut le monopole de cette influence de la pensée que la Renaissance des lettres fonda au profit des esprits actifs.

Ce besoin d'apprendre qui se manifesta d'une manière si impérieuse et si générale, surtout dans la bourgeoisie, contribua singulièrement à favoriser la Réforme. Le retour aux historiens et aux philosophes de l'antiquité, l'étude du gouvernement de Rome, celui des législations de Solon et de

(1) En 1524, la peste faisait les plus grands ravages à Bergerac.

(2) Je dois les principaux détails sur les Ecoles de Bergerac à l'obligeant M. Dupuy, archiviste de cette ville. Mon excellent ami et collègue de la Société historique, M. Charles Durand, a mis également à ma disposition les nombreux documents qu'il a recueillis sur Bergerac : qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

(3) Fondée par Louis XI en 1473.

(4) Fondée par le pape Jean XXI en 1332.

(5) Fondée par le roi Louis IX en 1228, confirmée par le pape Grégoire IX en 1231.

(6) *Dictionnaire de Moréri*. — Article Périgord.

Lycurgue, préparèrent de grandes modifications politiques. L'esprit de critique et de doute envahit toutes les classes de la société, transforma les arts et les lettres, et hâta la révolution religieuse.

S'inspirant de ces tendances. Calvin et ses disciples ne se contentaient pas d'envoyer des hommes qui combattaient par leurs prédications l'influence du pape; ils propageaient leur œuvre journallement et « à petit bruit », (1) grâce à d'humbles instituteurs et des maîtres d'écoles qui ouvraient des classes du premier âge, où ils enseignaient aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul et leur parlaient des doctrines de Genève.

Un des ministres qui montrèrent le plus d'ardeur à s'emparer ainsi de l'esprit de la jeunesse, fut André de Lavoye, dont l'action s'étendit à la fois sur Sainte-Foy et Bergerac (2).

D'après les témoignages de l'abbé Tarde, un régent du collège de Bergerac faisait connaître à ses élèves les œuvres de Buchanam (3).

Bientôt Jean de Céret, conseiller au Parlement de Bordeaux, fonda dans cette ville le collège de Guienne, véritable université protestante où professaient des hommes d'une grande érudition qui exercèrent une influence considérable sur la jeunesse de notre province. A Agen, que des relations commerciales unissaient à Bergerac, se trouvaient également des savants qui groupèrent autour d'eux un grand nombre d'étudiants du Périgord. Il me suffira de nommer : le régent Charles Sarrazin, Belleforest, le dominicain Jérôme Vendover, professeur de philosophie et surtout le médecin Scaliger.

Dans notre région, pour l'étude de la théologie et du droit, les élèves se rendaient à Toulouse, et les sectateurs de Calvin

(1) Ernest Gaullieur. *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guienne*, ch. IV, p. 59.

(2) Idem.

(3) *L'Etat de l'Eglise du Périgord*, par le R. P. Dupuy, récollet.



Aubert

11 avril 1897

J. de Montel

firent parmi eux de nombreux adeptes. Deux d'entre eux, originaires de Bergerac, ont acquis une juste célébrité : Armand Clermont de Pilles et de Larivière. Liés d'une étroite amitié, aussitôt après avoir pris leurs grades universitaires, ils s'enrôlèrent dans le corps que le duc de Grammont conduisit au prince de Condé. Après la bataille de Vergt, ils vinrent se mettre à la tête de leurs coreligionnaires et commencèrent dans notre province une lutte mémorable contre le farouche Montluc.

Au milieu de cette révolution dans les arts, les lettres, les sciences et la religion, une influence immense était due à l'imprimerie.

D'après la table chronologique de Tymperley, dès l'année 1503, des ouvriers typographes seraient venus se fixer dans la ville de Périgueux : l'existence de presses typographiques à Bergerac n'est mentionnée que plusieurs années après, en 1549. Mais à la suite de la Réforme, l'imprimerie prit dans cette dernière ville un développement qu'elle n'eut jamais dans la capitale de la province (1). Avec une population éclairée, mais travaillée par les passions les plus ardentes, la littérature devint une arme de combat. Il ne parut pas seulement des ouvrages de théologie : on répandit à profusion des livres où étaient agitées les graves questions de morale, d'histoire et de gouvernement. Alors se firent jour ces théories nouvelles destinées à modifier la pratique de l'administration et à développer l'esprit de libre examen dans les diverses classes de la société.

Au cours des guerres si longues dont le Périgord fut le théâtre, à chaque traité de paix entre les catholiques et les protestants, Bergerac fut laissé aux partisans de la Réforme, comme une ville où le nouveau culte était toléré ou comme place de sûreté. De là une affluence énorme des calvinistes de la province ou des provinces limitrophes.

La bourgeoisie protestante ruinée se vit, surtout pendant

(1) Fourgeaud-Lagrèze. — *Le Périgord littéraire. L'imprimerie en Périgord* (1498-1874). Ribérac 1875.

la première partie des désordres religieux, écartée systématiquement des offices d'administration, de justice et de finances, et bien que plus tard les rois soient revenus sur ces mesures, on peut dire que d'une manière générale, elle n'accepta la paix que pour reprendre la lutte dans des conditions plus avantageuses.

Les religionnaires étrangers à Bergerac qui vinrent s'y fixer ajoutèrent un nouvel élément de désordre à ceux qui existaient déjà. Presque tous, dans les guerres précédentes, avaient mené la vie aventureuse du soldat : ils se soumettaient difficilement à un travail régulier. Chacun d'eux portait au cœur cette haine implacable du proscrit : aigris par les persécutions, aux prises avec les difficultés matérielles de la vie, ils appelaient de tous leurs vœux la guerre, parce que dans la guerre seule, ils pouvaient trouver l'occasion de satisfaire leur vengeance. Par le pillage, ils pouvaient espérer de refaire leur fortune compromise ou détruite par les commotions politiques. C'est surtout dans cette classe que se recrutaient ces hommes qui, malgré les peines les plus sévères édictées contre le colportage, faisaient parvenir, sur les deux rives de la Dordogne, les nombreux écrits de Calvin et les répandaient dans les parties les plus reculées du comté.

Depuis Henri II, d'une manière apparente ou cachée, Bergerac fut en lutte avec le pouvoir royal, et ses habitants inaugurèrent un système politique nouveau qui peut être regardé comme un premier essai du régime républicain dans notre province.

A la tête de cette population, nous trouvons les ministres calvinistes qui déployèrent un zèle et une activité incroyables. En dehors de la prédication, ils organisaient à Bergerac et dans toutes les villes voisines, de nombreuses réunions où se développaient les doctrines de Genève et plus tard les intérêts politiques de la région. Par ces assemblées, où se trouvaient des hommes de toutes les conditions, ils préparèrent, pour une large part, ce grand mouvement social qui se manifesta à cette époque.

Leur influence fut considérable, et les habitants du sud-

ouest du Périgord montrèrent pour la religion nouvelle un attachement dont ne purent triompher ni la persuasion ni la violence. Eloignés des fonctions publiques, les plus riches se livrèrent au commerce, les plus pauvres prirent des métiers, et plus tard, quand ils n'eurent d'autre alternative que de quitter leur patrie ou d'abjurer, ils furent de ceux qui, préférant l'exil, portèrent à l'étranger, avec la haine de la France, leur fortune et leur industrie.

Cette concentration des calvinistes, sur un seul point de notre province, leur permit d'avoir, dès le début de la lutte, une organisation puissante, je dirai même supérieure à celle de leurs adversaires, puisqu'ils furent toujours prêts les premiers, du moins pendant les premières guerres de la Réforme.

Après le massacre de Vassy, Montluc et Burie n'avaient pas encore réuni leurs troupes, que Duras et son armée, composée en majeure partie de religionnaires du Bas-Périgord, s'étaient emparés de la vallée de la Dordogne, de la Gironde et menaçaient la ville de Bordeaux.

Dans la seconde prise d'armes, les protestants de Bergerac donnèrent le premier signal des hostilités en attaquant le château du marquis de Trans (1).

Quand éclata la troisième guerre religieuse, Catherine de Médicis faillit surprendre Condé et Coligny. Blaise de Montluc avait reçu l'ordre d'arrêter Jeanne d'Albret. Mais au moment de mettre son projet à exécution, il apprit que Clermont de Pilles, à la tête de deux mille protestants de Bergerac, avait rejoint la reine de Navarre et protégeait sa marche à travers l'Agenais et le Périgord.

Pendant une longue série d'années, Bergerac ne fut pas seulement le quartier général des calvinistes dans notre province, mais la capitale protestante de la Guienne.

(1) Gaston de Foix, seigneur de Trans, vicomte de Gurson.

II

La vallée de la Dronne. — Aubeterre. — François Bouchard d'Aubeterre. — Le baron de Saint-Surin. — Prédications des pasteurs calvinistes de l'Angoumois dans le Nontronnais et les environs de Ribérac. — Causes politiques qui ont favorisé la Réforme dans cette partie du Périgord. — Les volontaires de la Dronne.

A la région occidentale de notre province, la vallée de la Dronne formait une limite naturelle entre le Périgord, l'Angoumois et la Saintonge.

En la parcourant, on ne retrouve pas les sites si pittoresques des rives de la Vézère, ni les perspectives parfois si grandioses des bords de la Dordogne, mais on y voit de frais paysages et les ruines féodales qui couronnent plusieurs de ses collines, viennent ajouter aux charmes de la nature, les émouvants souvenirs de l'histoire.

Aubeterre commande cette vallée.

Au xvi^e siècle, cette ville relevait de la juridiction ecclésiastique de Périgueux et, comme châtellenie, dépendait de la sénéchaussée d'Angoulême.

Bâtie en amphithéâtre sur les blanches falaises de la rive droite de la Dronne, elle offre à l'œil du voyageur un assemblage étrange d'élégantes constructions modernes et de vieilles maisons gothiques, entourées des anciens remparts transformés en promenades que dominent les hautes terrasses de couvents abandonnés et le fier donjon des Bouchard d'Aubeterre.

Quand on visite ses rues aujourd'hui si paisibles, on surprend, pour ainsi dire à chaque pas, des indices de lutte. Les monuments religieux surtout portent les traces du fanatisme et de la guerre civile. Malgré soi la pensée se reporte à l'ère sanglante de la Réforme où Aubeterre joua un rôle si important, où des intérêts si divers agitèrent sa population.

Poste militaire avancé des religionnaires de l'Angoumois,

elle resta entre leurs mains jusqu'après la paix de La Rochelle. C'était là que venaient les lieutenants de Condé pour attendre les renforts du midi et surveiller leur marche à travers les *naves* de la Double.

Aubeterre, après la bataille de Vergt, recueillit les débris de l'armée de Duras ; elle donna également asile aux soldats de Mouvans et de Pierre de Gourdes, après le combat de Mensignac et le désastre de Chantegeline.

Du haut de ces murs, les protestants purent voir Montluc et sa garde (1) conduisant, jusqu'à la frontière du Périgord, les bandes gasconnes de Charny, qui eurent une part si glorieuse à la victoire de Dreux et méritèrent par leur bravoure l'honneur de former nos premières compagnies de gardes françaises.

Peu de temps après, un retour offensif de Duras et de La Rochefoucauld, qu'une seule journée de marche séparait des

(1) La garde particulière de Montluc, composée de 200 arquebusiers à cheval, 100 arquebusiers à pied et un enseigne de gens de pied, avait pour capitaine un gentilhomme de l'Armagnac nommé Sainthaurens, qui figure avec honneur dans les guerres religieuses à la défense de Cahors, de Leyrac et au siège de Rabastens. La famille de Sainthaurens est une des plus anciennes du midi de la France. Au V^e siècle, elle a fourni un évêque qui a occupé le siège d'Auch et de Toulouse, où il est encore vénéré comme un patron.

On la trouve répandue dans le Berry, le Limousin et la Saintonge. Son nom a une orthographe qui varie dans les actes suivant les temps et les localités. On trouve écrit Saint-Orens, Sainctorens, Saint-Aurens et Saincthaurent.

Recherches dans la généralité du Limousin, par le marquis de Magny, secrétaire du collège héraldique de France (1846).

Un parent du capitaine des gardes de Montluc, ancien page de la duchesse de Mercœur, se fixa à Bussac (Creuse) sous Henri III : il était originaire d'Auch et ses descendants ont occupé une haute situation dans la Marche.

Pour ne citer que les derniers représentants de cette branche, je nommerai : Théophile de Sainthorent, né en 1795, ancien député de la Creuse, ancien membre du conseil général.

Jean-Marie-Théophile de Sainthorent, son fils, né le 7 juin 1820, mort en 1881, ancien député de la Creuse, ancien commandant de mobiles, auteur d'un ouvrage très estimé sur les *Chevaux de la Marche et du Limousin*.

Le chef de cette famille est M. Antoine-Lucien de Sainthorent, ancien officier de mobiles, fixé actuellement à St-Léon-sur-Vézère, par son mariage avec M^{lle} Thérèse du Cluzeau de Clérant.

catholiques, ramena le gouverneur de la Guienne près d'Aubeterre. Montluc s'arrêta à Saint-Privat; puis, rassuré sur le sort de l'armée du duc de Montpensier, il reprit la route de Bergerac et se rendit ensuite à Agen. Nous trouvons dans ses *Commentaires*, l'impression que lui laissa son passage à travers notre province : « Ainsi m'en revins, renvoyant tout » le monde à leur maison, n'y ayant rien en toute la Guienne » qui bougeat, n'y qui osat dire qu'il avoit esté de ceste religion, car tout le monde alloit à la messe et aux processions, assistoit aux offices divins; et les ministres, » trompettes de tout ce boute-feu, avaient vidé, car ils savaient bien qu'en quelque coin qu'ils fussent, je les attaquerois et leur ferois bonne guerre. »

Prise d'assaut après la bataille de Moncontour, la ville d'Aubeterre se rattacha plus que jamais au parti calviniste lorsque la paix de Saint-Germain eût été conclue.

Cédée au duc d'Alençon, chef des politiques, elle arbora plus tard le drapeau catholique, et c'est de là que le sénéchal du Périgord, gendre du marquis de Bourdeille, partit pour des expéditions si nombreuses, tantôt contre les protestants, tantôt contre les ligueurs, donnant sa vie pour une cause que son père avait ardemment combattue (1).

Aubeterre ne fut pas seulement un point stratégique important dont les catholiques et les protestants se disputèrent la possession. Elle fut une des premières villes qui donnèrent leur adhésion à la Réforme, et son rôle à l'ouest du Périgord peut être comparé à celui de Bergerac au sud de la province.

Au xvi^e siècle, elle appartenait à la puissante famille des Bouchard, dont le château se voit encore sur un rocher creusé à la base d'une église monolithe.

Cette famille, qui a donné au Périgord, durant les troubles religieux, un évêque et un sénéchal, avait pour chef Fran-

(1) David Bouchard d'Aubeterre, ayant abjuré le protestantisme, rentra en possession de ses biens, grâce à l'influence du marquis de Bourdeille, dont il épousa la fille; il fut sénéchal du Périgord et mourut d'une blessure reçue à l'assaut du château de Lisie, pendant les guerres de la Ligue.

çois Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin de la Coudre (1).

Son pouvoir s'étendait sur vingt-deux paroisses de l'Angoumois et du Périgord. Sa richesse était grande, car, d'après un chroniqueur de cette époque, « la vicomté d'Aube- » terre valoit autant de mille livres que le boisseau de » froment valoit de sols » (2).

Lié d'amitié avec du Bary de Larenaudie, qu'il accompagna lors de la conjuration d'Amboise, François d'Aubeterre prit part aux nombreux combats livrés autour du château où François II et les Guise s'étaient retirés. Fait prisonnier à Noisy, avec un corps de partisans périgourdins (3) dont le baron Castelnau de Chalosse avait le commandement, il passa en jugement et fut condamné à mort. Le roi lui fit grâce de la vie; mais les Guise obtinrent la confiscation de ses terres au profit du maréchal de Saint-André. Obligé de fuir, il se retira à Genève où, dit Brantôme « *il étoit faiseur de boutons de son mestier, comme étoit la loi là introduite que chacun d'eux eût un mestier et en vescu.* » ✓

Rentré en France, à la suite de l'édit de janvier 1561, il réussit à recouvrer ses biens et fonda à Aubeterre un temple, « ainsi qu'en fait foi la correspondance de cette église » avec Calvin » (4).

François d'Aubeterre fut admirablement secondé dans sa propagande pour la religion nouvelle par son frère Guy Bouchard, évêque de Périgueux, qui, après avoir embrassé le calvinisme, se retira à la Prade, sur les confins de l'Angoumois, et par son gendre Gabriel de la Mothe-Fouqué, baron de Saint-Surin (5), qui était proche parent de Burie,

(1) Il fut assassiné en 1573. Son fils, David Bouchard d'Aubeterre, fut sénéchal du Périgord.

(2) *Chronique protestante de l'Angoumois*, par Bujeaud.

(3) *Mémoires de M. de Vieilleville*.

(4) *Chronique protestante de l'Angoumois*, par Bujeaud, p. 18 et 19.

(5) M. Dujarric-Descombes, notre érudit collègue, fera paraître prochainement une étude sur Guy Bouchard d'Aubeterre, sieur des Plassons, évêque de Périgueux, 1554-1568, et l'introduction du protestantisme en Périgord.

gouverneur de la Guienne pour le roi de Navarre : aussi ses terres étaient-elles respectées par les chefs catholiques : c'est même chez lui que se retirèrent presque tous les gentilshommes compromis dans les troubles de Bordeaux en 1562 (1).

Des ministres protestants de l'Angoumois vinrent souvent, à la sollicitation du marquis d'Aubeterre et de son gendre, pour se livrer à des prédications dans la vallée de la Dronne. c'étaient : Charles de Sainte-Marthe, Léopard et surtout Saurain, qui accompagne ses coreligionnaires, comme aumônier militaire, attaché aux troupes du comte de La Rochefoucauld (2). Grâce à eux, le calvinisme se répandit dans le pays qui entoure Ribérac et le Nontronnais.

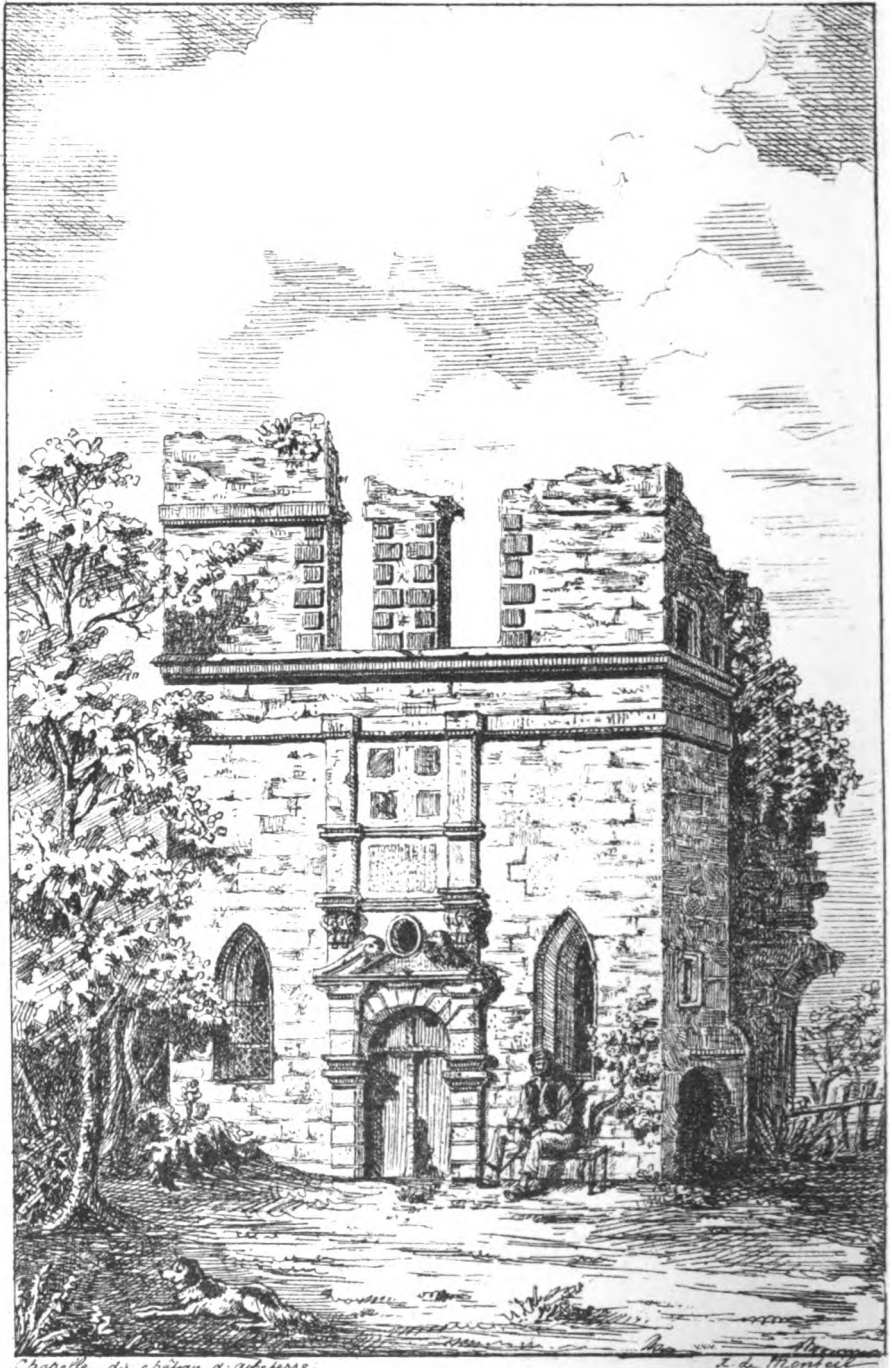
De grands événements politiques avaient en quelque sorte préparé dans cette région les progrès de la Réforme.

Pour faire face à des dépenses ruineuses, François I^{er}, et plus tard Henri II, avaient établi, dans les provinces de l'ouest de la France, l'impôt de la gabelle. Cette mesure impopulaire fit éclater en 1548 une violente insurrection dans la Saintonge. Un gentilhomme nommé Puymarau se mit à la tête des insurgés, dont le nombre s'éleva au chiffre de cinquante mille, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'habitants du nord-ouest du Périgord.

Anne de Montmorency fut chargé de combattre ce soulèvement. La révolte fut étouffée dans le sang : mais les vaincus, échappés à la vengeance du connétable, conservèrent le souvenir de cette atroce répression et se jetèrent avec ardeur dans toutes les voies d'opposition. Plus tard, lorsque les disciples de Calvin commencèrent leurs prédications dans la vallée de la Dronne, ils virent se grouper autour d'eux, non-seulement ceux qui voyaient dans les idées religieuses nouvelles une réforme aux abus, mais ceux, bien plus nombreux, qui avaient des vengeances à exercer. Lorsque Condé et La Rochefoucauld appelèrent la population aux armes, les

(1) *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, par E. Gaullieur.

(2) Bujeaud, ouvrage cité.



Chapelle du château d'adesene.

J. de Montcel

Johnes & Hour Siege.

anciens volontaires de Puymarau accoururent en foule sous leurs bannières.

Dans la première guerre de religion, François Bouchard d'Aubeterre recruta dans le Ribéracois et le Nontronnais un corps de 600 arquebusiers, qui s'emparèrent de Poitiers et de Tours et ouvrirent ainsi aux calvinistes du midi la route d'Orléans, où Coligny avait son quartier général.

L'effervescence des passions politiques et religieuses, dans toute la partie du Périgord contiguë à l'Angoumois et à la Saintonge, fut aussi grande que dans ces deux dernières provinces. C'est de ce milieu de fanatisme et de haine que sont sortis deux hommes dont le nom vivra aussi longtemps que le souvenir de nos discordes civiles : du Bary de Larenaudie, le chef de la conjuration d'Amboise, était un gentilhomme nontronnais ; Poltrot de Méré, l'assassin de François de Guise, était un ancien page de Bouchard d'Aubeterre.

A Bergerac, la bourgeoisie surtout s'était montrée favorable aux nouvelles doctrines. Dans la vallée de la Dronne, les partisans de Calvin se recrutèrent principalement dans la grande et la petite noblesse et dans le peuple. Pour cimenter cette alliance, Jeanne d'Albret, par lettre datée de La Roche-beaucourt le 22 octobre 1568 (1), ordonnait aux chefs protestants de cette région de saisir les deniers royaux, les biens du clergé, de lever les tailles et, pour faire le partage des munitions déjà prises, de s'adjoindre quatre ou cinq habitants de chaque village.

(1) Brienne, p. 206.

III

La Double. — Histoire militaire de la Double. — Armand Clermont de Filles. — De la Rivière. — Jean de Mesmy, seigneur de Lisle. — Le lieutenant-général Poynet à Périgueux. — Ministres protestants envoyés par Calvin. — Pierre Brosnier. — Préparatifs de guerre des calvinistes du Périgord.

Entre la fertile vallée de l'Isle et celle de la Dronne, s'élève un immense plateau que limitent, au nord, Sainte-Aulaye et Saint-Vincent-de-Connezac ; au sud, le Pizou et Musidan.

Cette contrée, dont le développement est environ de 48,000 hectares (1), n'offre à la superficie qu'un sable assez fin mêlé à du gravier et à des cailloux, uni dans une très faible proportion à de la terre végétale. Le sol, pierreux et peu épais, repose sur une profonde couche d'argile. Comme les pentes sont faibles, l'eau, arrêtée dans son cours, recouvre des espaces parfois considérables ; de là, des étangs et des marécages connus sous le nom de *nauves*, qui font de ce pays un foyer de fièvre et une des régions les plus insalubres du sud-ouest de la France. A part quelques points isolés (2) dans ce coin de l'ancien Périgord, on ne découvre qu'une nature sauvage ; à travers les bois taillis ou les vieilles châtaigneraies se déroulent des paysages tristes et sombres comme ceux de l'ancienne Sologne : c'est la Double.

A l'époque où éclata la Réforme, la Double avait le titre de vicomté, avec Légié pour chef-lieu (3).

(1) *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne* (de Gourgues).

(2) Des religieux (trappistes) établis près d'Echourgnac en 1668 ont fait d'importants travaux d'assainissement.

(3) Bourg de la commune de La Gemaye. De Gourgues (ouvrage cité).

La juridiction s'étendait sur dix-huit bourgs ou villes. Elle avait un archiprêtre qui, depuis le xv^e siècle, était à Vanxains et renfermait 41 paroisses (1).

Ce pays fut le théâtre de faits de la plus haute importance, et on peut dire que son histoire peut servir de canevas à l'histoire militaire de toute la province durant la seconde moitié du xv^e siècle.

A peine le premier des Condé eut-il lancé son manifeste que les volontaires du midi, commandés par de Grammont, traversaient toute la partie occidentale du Périgord pour se rendre à Barbezieux. Après le sanglant combat de Targon, les protestants, sous les ordres de Duras (2), se retirèrent sur la Dronne, poursuivis par les lieutenants de Montluc : de Masse, d'Argence et Sainthaurent, et, divisés en trois colonnes, traversèrent la Double pour venir prendre position à Saint-Astier, Neuvic et Mussidan (3).

Menacé de voir ses communications coupées avec l'Agenais par le duc de Montpensier, qui venait avec des troupes catholiques de s'établir à Périgueux, Duras divise ses forces entre La Linde, Bergerac et Sainte-Foy, puis, franchissant la Dordogne, va chercher des renforts dans l'Agenais et le Bas-Quercy.

Informé de ces échecs successifs, La Rochefoucauld (4), qui avait déjà commencé son mouvement sur Paris, rentre en Saintonge et envoie aux calvinistes du Périgord, refoulés sur le Lot, un secours de 300 cavaliers, commandés par Bordet, trois enseignes de gens de pied sous les ordres de Montferrand, de Saint-Paul et de Pardailan, et quatre pièces d'artillerie. Par suite de la négligence de Burie, les calvinistes de la Saintonge traversèrent la vallée de la

(1) De Gourgues.

(2) Symphorien de Durfort, baron de Duras, colonel de l'infanterie légionnaire de la Guienne. Général calviniste tué au siège d'Orléans.

(3) Rennes, ouvrage cité. — Dupleix.

(4) Beau-frère du prince de Condé et chef des religionnaires de l'Angoumois et de la Saintonge.

Dronne, de l'Isle et de la Dordogne sans être inquiétés et firent leur jonction avec Duras à Gourdon.

Après de nombreux combats sur le Lot et le Tarn, Montluc et Burie échouent à Montauban et se rendent l'un dans l'Armagnac, l'autre sur les bords de la Dordogne. Profitant de la division des forces catholiques, les chefs protestants se rapprochent du Périgord, prennent d'assaut Carlux, tentent, mais inutilement, de s'emparer de Sarlat et cherchent à gagner la rivière de l'Isle.

Informé par le duc de Montpensier de la marche des religionnaires à travers le Sarladais, sachant également qu'ils s'attardaient au siège et au pillage des villes les plus importantes, Montluc résolut de les atteindre. Il quitte Lectoure, rallie les troupes espagnoles cantonnées à Agen, entraîne les soldats de Burie, campé aux Mirandes, passe la Dordogne à Siorac, traverse la Vézère et, tombant à l'improviste sur l'armée de Duras, en fait un affreux carnage dans les plaines de Vergt, 9 octobre 1562 (1).

Le lendemain, de nombreux fuyards pénétraient dans la Double. Malgré les pertes sérieuses qu'il venait d'éprouver, le général protestant infligea à son tour un sanglant échec à ses ennemis. Guidé par deux paysans, il réussit à cerner un corps de 500 hommes commandés par le capitaine Lauzonerie et campés au hameau d'Emburie, près Mussidan. Tous les soldats catholiques furent tués, à l'exception de trois (2).

Le 11 octobre 1562, Montluc, Burie (3) et le duc de Montpensier (4) étaient réunis à Mussidan. Les nouvelles reçues de différentes parties de la Guienne étaient mauvaises. La population calviniste ne subissait qu'en frémissant le joug du vain-

(1) *Commentaires de Blaise de Montluc.*

(2) *Histoire de la Réformation de Bordeaux*, par E. Gaullieur.

(3) Burie, gouverneur de la Guyenne pour le roi de Navarre.

(4) Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince de La Roche-sur-Yon, vint deux fois à Périgueux prendre le commandement des troupes catholiques, 1562-1568.

queur. A Bergerac, sous prétexte de religion, deux riches marchands catholiques avaient été pillés et tués. Il fut décidé que Montluc resterait, tandis que Burie et le duc de Montpensier conduiraient au duc de Guise et au connétable de Montmorency les troupes victorieuses (1). Le lendemain, l'armée catholique, composée de six compagnies de gens de pied, de cinq compagnies de gens d'armes, de vingt-trois enseignes de Gascons et d'Espagnols, établissait ses bivouacs entre Sainte-Aulaye et Vanxains.

Une fois de plus, le bruit des armes cessa dans notre province ; l'attention générale se portait sur les opérations militaires qui se préparaient autour de Paris. Bientôt, les plus sinistres nouvelles vinrent jeter le deuil au milieu de la population calviniste. Le prince de Condé, vaincu à Dreux, était prisonnier. Orléans, la dernière place forte des protestants, était assiégée.

Dans des circonstances aussi difficiles, un officier de Coligny, originaire de Bergerac, Armand Clermont de Pilles, après avoir franchi les lignes d'investissement d'Orléans, traversait toute la France avec une escorte de quatre gentilshommes, pénétrait dans la Double pour gagner les bords de la Dordogne et chercher à relever la fortune des protestants (2).

Dans son passage au milieu de ce pays, qui s'ouvre au nord sur Aubeterre, au sud sur Bergerac, à l'ouest sur la Saintonge et le Bordelais, à l'est sur Périgueux, Saint-Astier et Neuvic, il comprit tout le parti qu'on pouvait tirer de cette région si pauvre, d'un abord si difficile et forma le projet d'y revenir.

Après avoir révélé sa présence par quelques attaques sur Bergerac et de hardis coups de main sur plusieurs villes du voisinage (3), il attire à lui les troupes catholiques en simu-

(1) *Commentaires de Blaise de Montluc.*

(2) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*. — de Thou. — Le R. P. Dupuy, ouvrage cité.

(3) Armand Clermont de Pilles, né à Bergerac, chef des protestants du Périgord, fut tué à la Saint-Barthélemy, dans la cour du Louvre.

lant une retraite sur l'Agenais ; puis, changeant brusquement de direction, il gravit les coteaux qui dominent Montpazier, traverse Beaumont et, à marches forcées, arrive sous les murs de Mussidan, qu'il prend par escalade (1). Cette ville devient aussitôt le rendez-vous de tous les protestants de la province, qui s'établissent solidement dans la partie inférieure du bassin de l'Isle et de la Dronne.

Informé de l'arrivée de ce nouvel ennemi, Montluc quitte Agen, donne des ordres au sénéchal du Périgord pour lui fournir de la cavalerie et mande à son fils de diriger de Bordeaux sur la Double de l'infanterie et du canon (2).

Malgré l'infériorité numérique de leurs troupes, de Pilles et son lieutenant de La Rivière (3) acceptent la lutte.

On croyait de Pilles à Mussidan et déjà il est aux portes de Bergerac, dont il s'empare par surprise. Après avoir mis cette ville en état d'opposer une résistance sérieuse au gouverneur de la Guienne, il revient sur ses pas, rejette sur Périgueux les troupes de d'Escars de Lavauguyon (4), et, pendant que le fils de Montluc avançait péniblement dans les marais de la Double, grâce à la connaissance parfaite qu'il avait de ce pays, le capitaine protestant passe du Périgord dans le Bordelais, brûle Castres, Guitres, Léognan et Libourne, qu'il livre au pillage, et après avoir augmenté ses forces de celles des religionnaires de la Saintonge, reparait près de Mussidan, chargé des dépouilles de ses ennemis,

(1) *Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze. — Rennes, ouvrage cité. — P. Dupuy. — Dupleix.

(2) *Commentaires de Blaise de Montluc*.

(3) D'après Montluc, de la Rivière était le fils d'un notaire de Bergerac. D'après M. E. Gaullieur, le père du chef protestant s'appelait Hélié de la Rivière et était seigneur de la Forge et de la Faurelie, près Montpont.

(4) Jean des Cars de Perusse de Lavauguyon, issu d'une famille du Limousin, alliée aux d'Hautefort, aux de Sauvebœuf, aux de Royère, aux de Montmège et aux de Beauroyre, a été gouverneur du Périgord et du Bourbonnais dans les guerres de religion. On trouvera des renseignements importants sur les des Cars de Perusse dans la *Sigillographie du Bas-Limousin*, ouvrage d'une grande érudition, digne complément de la *Sigillographie du Périgord*, dû à la plume savante de notre sympathique vice-président, M. Philippe de Bosredon.

préparé pour une lutte décisive, lorsque le traité d'Amboise vint suspendre les hostilités.

De Pilles n'est pas seulement le héros de Bergerac ; il est aussi le héros de la Double. C'est là où l'élève de Coligny se signala comme général et comme organisateur ; c'est dans cette partie de notre ancienne province que commencèrent ses exploits, qui, au dire de Mézeray, « surpassent la croyance et presque la *vertu humaine*. »

Au mois d'août 1565, les habitants de la Double venaient saluer à Mussidan Catherine de Médicis et Charles IX, se rendant de Bergerac à Bordeaux, après les célèbres conférences de Bayonne (1).

Trois ans plus tard, ils voyaient passer une reine proscrite : c'était Jeanne d'Albret allant à La Rochelle rejoindre les chefs du parti protestant et leur offrir « sa vie, ses moyens, ses enfants à la défense de la cause. »

A partir de la troisième guerre de religion, on peut dire que la Double fut le rendez-vous de toutes nos illustrations militaires. Dès le début, de Pilles la traversa, conduisant à d'Andelot vingt-trois enseignes pour le siège d'Angoulême (2).

Coligny, après la défaite de Jarnac, avait pris ses quartiers d'hiver sur les frontières du Limousin, attendant les renforts envoyés par les princes Allemands et les sept vicomtes (3).

Pour s'opposer à l'arrivée des protestants du midi, le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes envoyèrent en Périgord le jeune comte de Cossé-Brissac, avec le marquis de Pompadour et Henri de Guise pour lieutenants. Aubeterre fut emportée d'assaut, et les catholiques se dirigèrent sur Mussidan, où les attendaient Blaise de Montluc et d'Escars de

(1) *Livre des Chroniques de Bergerac. — Chronique protestante de l'Angoumois, par Bujeaud.*

(2) *Chronique protestante de l'Angoumois, par Bujeaud.*

(3) On appelait ainsi un groupe de chefs protestants du Bas-Quercy. C'étaient : le vicomte de Burniquel, le vicomte de Paulin, le vicomte de Montclar, le vicomte de Sérignac, le vicomte de Caumont, le vicomte de Montaigu et le vicomte de Rapin.

Lavauguyon. On sait que Brissac et Pompadour furent tués (1). Un de leurs officiers les plus distingués, le colonel Sarlabous (2), fut très grièvement blessé.

Quand les calvinistes eurent fait leur jonction avec l'armée du duc des Deux-Ponts, le comte de Montgomery (3), chargé par Jeanne d'Albret de reprendre le Béarn, dont Terride s'était rendu maître, passa dans la Double à la tête de 4,000 arquebusiers et de 500 chevaux. De Pilles, venu de Saintes, éclairait sa marche.

La partie du Périgord comprise entre la Dronne et l'Isle fut, après la bataille de Moncontour, le théâtre de luttes qui peuvent nous donner la mesure des violences auxquelles entraîne le fanatisme. Les protestants du Comtat-Venaissin, ceux du Dauphiné, les religionnaires de l'Auvergne, du Vivarais et du Rouergue, commandés par Montbrun, Mirebel et Verbelet (4), se voyant séparés du gros de l'armée protestante, quittèrent l'Angoumois et la Saintonge et cherchèrent à rentrer dans leur pays, en traversant notre province. C'était à l'entrée de l'hiver : des pluies torrentielles avaient rendu les routes impraticables ; la Double n'était qu'un immense marais. A peine furent-ils engagés dans cette contrée qu'ils furent assaillis par des bandes de paysans armés, dont le nombre ne faisait que s'accroître à mesure qu'ils avançaient. Au passage de chaque ruisseau, dans les gorges des montagnes avaient lieu des combats incessants. Les prisonniers et les traînants étaient impitoyablement massacrés.

(1) Timoléon de Cossé, comte de Brissac, a commandé l'avant-garde de Montpensier en Périgord. Il attaqua les protestants à Mensignac et les défit à Chantegeline. Le marquis de Pompadour était parent des d'Hautefort. (Brantôme, *Vies des hommes illustres français*, De Thou, Hist., livre 45. Le Laboureur, tome des *Hommes illustres*, Davila, liv. 4)

(2) Raymond de Cardaillac de Sarlabous, créature des Guise, fut tué de ceux qui tuèrent Colligny. Ce fut lui qui jeta par la fenêtre le corps de l'amiral.

(3) Gabriel de Lorge, comte de Montgomery, ancien capitaine de la garde écossaise sous Henri II, dont il fut le meurtrier involontaire, embrassa la religion réformée. Il en fut un des chefs les plus habiles. Il eut la tête tranchée en place de Grève en 1574.

(4) *Histoire de France* du P. Daniel.

Au milieu de ces vastes solitudes, le bruit du tocsin signalait d'un village à un autre le passage des religionnaires, qui ne laissaient derrière eux que la ruine et l'incendie. Partis au nombre de plusieurs milliers de la frontière occidentale du Périgord, lorsqu'ils arrivèrent sur les bords de la Dordogne, ils n'étaient plus que 600. Déjà leur avant-garde avait franchi la rivière, quand une crue subite retarda le passage de l'arrière-garde, composée d'environ 300 hommes. Surpris par la garnison de Sarlat, les soldats calvinistes, bien que harassés de fatigues, sans munitions et presque sans armes, se préparèrent à une lutte suprême. Sous les yeux de leurs coreligionnaires, qui ne pouvaient leur porter secours, ils se battirent avec le courage du désespoir et furent massacrés jusqu'au dernier.

Le traité de Saint-Germain mit fin à toutes ces horreurs. Mais deux ans après, à la suite de la Saint-Barthélemy, les protestants reprenaient les armes.

Lorsque la quatrième guerre de religion eût été terminée, les calvinistes eurent pour chef Langoiran (1), ancien lieutenant de La Noue, et de Vivans (2), ancien officier de de Pilles. Sans tenir compte des suspensions d'armes, ils ravagèrent l'un le Bergeracois, l'autre le Sarladais, et tinrent en échec deux généraux catholiques chargés du gouvernement de la Guienne, le marquis de Losse (3) et le marquis de La Valette (4).

(1) Langoiran, cadet de la maison de Montferrand, s'empara de Périgueux (1575). C'était un homme cruel, mais d'un esprit très pénétrant. Quelques jours avant la Saint-Barthélemy, il vint prendre congé de Coligny, lui disant qu'il repartait pour le Périgord. Comme l'amiral lui témoignait son étonnement à ce sujet, Langoiran lui répondit : « Je quitte Paris parce qu'on nous y fait trop de caresses. » (Davila, 17. — Mathieu).

(2) Geoffroy de Vivans, né à Castelnaud, gouverneur du Périgord pour les protestants, se signala à la bataille de Coutras. (L'abbé Audierne lui a consacré une notice biographique dans le *Périgord illustré*.)

(3) Jean II de Losse, né au château de Losse, près Montignac-le-Comte, commandant de la garde écossaise de Charles IX, précepteur d'Henri IV, gouverneur de Verdun, etc.

(4) Jean-Louis Nogaret de la Valette, depuis duc d'Epéron, colonel de la cavalerie légère, partagea avec Jean de Losse le gouvernement de la Guienne après Montluc.

Ce qui favorisait le succès des protestants exaltés, c'était la création du parti des politiques, qui voulaient avant tout la paix et la répression des factions. Ils eurent beaucoup de partisans dans la Double, surtout à Aubeterre, dont le commandant était une créature du duc d'Alençon.

A cette époque, en présence des grands événements qui se préparaient à Paris, il s'opéra une grande concentration de troupes à Ribérac. La Noue (1) et le vicomte de Turenne (2) traversèrent la Double à la tête de 600 cavaliers et de 2,000 fantassins. Ces deux chefs étaient accompagnés d'une foule de gentilshommes, parmi lesquels on remarquait les de Saint-Geniès, le vicomte de Gourdon, de Cabrières, de Beynac, de Salignac, un cadet de la maison de Limeuil, de Bonneval, de Beaupré et de Montguyon. Après plusieurs jours d'attente, on apprit que le complot formé par le duc d'Alençon, le roi de Navarre et les Montmorency pour s'emparer du gouvernement avait échoué, et les politiques se retirèrent pour reprendre la guerre après le traité de Milhau.

Mais cette situation, déjà si compliquée, devait s'aggraver par l'intervention des Guise et la formation de la Ligue.

A partir de cette époque, le Périgord, et surtout la partie comprise entre la Dronne et l'Isle, furent le théâtre de luttes sans fin. Le vicomte de Turenne, lieutenant d'Henri de Navarre, incendia plusieurs villages entre Sainte-Aulaye, Ribérac et Neuvic. Le duc d'Épernon, gouverneur de l'Angoumois, ravagea la Double et vint mettre le siège devant Aubeterre. Après la bataille de Coutras, les calvinistes entrent dans notre province et s'emparent de Mussidan. Peu après, le chef des ligueurs en Périgord, M. de Montpezat, neveu du duc de Mayenne, pénétrait dans la même ville,

(1) La Noue, gentilhomme breton, général protestant, qui défendit La Rochelle contre les catholiques.

(2) Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, lieutenant d'Henri de Navarre en Guienne. On trouvera des documents sur le vicomte et la vicomté de Turenne dans la *Sigillographie du Bas-Limousin*, par MM. Philippe de Bosredon et Ernest Rupin. (Brive, 1886.)

après un assaut meurtrier. Enfin, David Bouchard d'Aubeterre, ayant abandonné les politiques, réussit à rétablir dans la Double l'autorité d'Henri III. Il y fut le dernier et le plus vaillant champion de la cause royaliste.

A ce navrant tableau d'une guerre commencée en 1562, et qui durait encore plusieurs mois après la rentrée d'Henri IV à Paris, il convient d'en ajouter un autre non moins triste. A la suite de tous ces massacres, la peste éclata à plusieurs reprises dans l'Angoumois et à Bergerac ; elle se répandit au loin et fit les plus grands ravages, au milieu de ces populations que le fer avait déjà si cruellement décimées.

La misère fut extrême. Nous trouvons dans le livre des *Chroniques de Bergerac* (année 1563), que la poignée de blé seigle se vendait 50 et jusqu'à 60 sols. Plus tard, la charge de blé coûtait 260 francs au taux actuel de notre monnaie (1).

Ce pays si éprouvé avait été visité par les disciples de Calvin, plusieurs années avant les autres parties de la province. La doctrine religieuse nouvelle était prêchée à Aubeterre et dans le bassin de la Dronne dès 1534, alors qu'elle ne faisait son apparition à Sainte-Foy que vers 1537 et à Bergerac en 1541.

Bien que nombreux, les protestants n'avaient pas encore une organisation sérieuse, quand apparut Jean de Mesmy, seigneur de l'Isle (2). Poussé par le plus ardent prosélytisme, il faisait de nombreuses réunions dans la Double ; plus tard même, il provoquait des assemblées générales à Musidan : il se fit dans le peuple une telle réputation et sut inspirer une telle confiance aux ministres du nouveau culte, qu'avant l'ouverture des hostilités, au colloque tenu à Ville-neuve-d'Agen, où furent votés les articles relatifs aux confé-

(1) E. Gaullieur, ouvrage cité.

(2) D'après M. Tamizey de Larroque, Jean de Mesmy serait originaire du Périgord ; d'après M. E. Gaullieur (ouvrage cité), il serait d'une famille noble de l'Aunis et de la Saintonge.

dérations des églises qui avaient été faits au synode de Sainte-Foy, il fut chargé de la *superintendance du fait des armes* (1).

« Ce fut une très mauvaise provision, dit Th. de Bèze, » non que le sieur de Mesmy ne fut fort homme de bien et » très affectionné, mais parce qu'avec l'indisposition de son » corps, il n'avait manié les armes et aussi avait ce dé- » faut qu'il était fort adonné à ses sens et ceux de sa » suite (2). »

Assuré de son influence dans la Double, Jean de Mesmy cherchait à l'étendre sur tout le bassin de l'Isle et rattacher Périgueux aux idées nouvelles; mais il rencontrait de grandes difficultés. Les émissaires de Calvin ne s'approchaient qu'avec crainte de cette ville, où leurs démarches étaient surveillées, où le sénéchal, mettant à exécution les ordres du souverain, recherchait les religionnaires et les punissait parfois avec la dernière rigueur.

Mais un des moyens employés pour s'opposer à la marche de la Réforme servit, au contraire, à leur donner un plus grand développement. Henri II établit la Cour des aides à Périgueux (1553). Le lieutenant général Poynet « tenait la » main aux édits et la bride court aux huguenots; mais, » s'étant fait pourvoir d'un office à cette cour, il résigna » son office à son frère, qui à moins de six mois facilita » l'apostasie (3). »

A partir de ce moment, les ministres protestants eurent toute latitude et les prêtres catholiques durent se cacher. A Bergerac même, deux d'entre eux ne réussirent qu'à grand-peine à se soustraire à la violence des religionnaires.

Ce qui porta une grave atteinte à l'influence du parti catholique dans notre province fut la conduite scandaleuse

(1) Théodore de Bèze. *Histoire ecclésiastique*, p. 465.

(2) Id.

(3) Le R. P. Dupuy.

de Guy Bouchard d'Aubeterre, élevé en 1554 au siège de Saint-Front.

On sait qu'en vertu d'un concordat, François I^{er} et ses successeurs eurent le droit d'accorder les bénéfices ecclésiastiques, qui ne furent donnés qu'à la faveur. De là, les plus graves abus. Les chefs ecclésiastiques, presque toujours absents, laissaient les soins de l'administration à des agents subalternes qui n'avaient aucun souci des intérêts spirituels et cherchaient surtout à assembler des richesses. On s'explique ainsi facilement comment, après un évêque pénétré de la sainteté de son ministère, comme Foucault de Bonneval, on trouve un prélat indigne, Guy Bouchard d'Aubeterre, qui abjura publiquement la foi catholique et donna à son diocèse, pendant plusieurs années, le triste exemple de la vie la plus dissolue.

Malgré son éloignement, Calvin suivait avec le plus vif intérêt les progrès de la Réforme dans l'ouest de la France, qui avait été le théâtre de ses premières prédications et de ses premiers succès. Il envoya plusieurs pasteurs de Genève : Bordat vint se fixer à Bergerac ; Chastaigne à Castillon-sur-Dordogne ; Robert Fraysse et Armand Cordier vinrent à Eynesse, près Sainte-Foy, et desservaient le Fleix, la Force et Gardonne ; Etienne Gagnon fut à Sarlat ; Richard à Montignac-le-Comte. Un pasteur du nom de Mazet vint prêcher à Eymet, Saint-Cyprien, Issigeac et la partie méridionale du Sarladais : chacune des villes où il se rendait lui payait une cotisation mensuelle de dix livres tournois (1).

A cette date, grâce aux sollicitations de Jean de Mesmy, un pasteur de l'Eglise réformée vint de Rochechouart à Périgueux (2). Il se nommait Pierre Brossier et com-

(1) *Bulletin de la Société du protestantisme français.*

Année 1859. N^o 1 et n^o 2, p. 72.

Année 1860. N^o 9 et n^o 10, p. 297.

(Ouvrage de M. E. Gaullieur.)

(2) Ce fait eut lieu sous l'épiscopat de Pierre Fournier.

mença à prêcher à l'hôtellerie du Chapeau-Vert. Dénoncé et plus tard poursuivi par l'officier de justice, il ne réussit à se sauver qu'en se cachant dans une maison de campagne de son protecteur. Plus tard, il fut surpris, conduit en prison, et ne recouvra la liberté qu'à la suite de l'édit de 1561. C'est lui qui fit construire à Périgueux un temple « bien polissé » (1).

A partir de cette époque, grâce au zèle des pasteurs et à l'appui tantôt apparent, tantôt caché de la famille d'Albret, le nombre des religionnaires s'accrut dans la province dans des proportions considérables. A Bergerac, les religieux de quatre couvents se firent calvinistes. L'église Saint-Martin, consacrée au culte catholique, fut rasée, et avec ses matériaux, on construisit un temple au Mercadil ; on éleva même des fortifications si importantes, que la ville passait pour une des principales places fortes de la Guienne.

Ces précautions prises par la population de Bergerac prouvent que les chefs protestants avaient l'intention de défendre par les armes leurs croyances religieuses. Au reste, cette tendance des partisans de Calvin s'était traduite déjà depuis longtemps par des faits isolés signalés au sénéchal de la province et au Parlement de Bordeaux.

Le 26 janvier 1552, une assemblée de gens armés avait eu lieu à Sainte-Foy, sur les terres du marquis de Trans.

Sous François II, aussitôt après la conjuration d'Amboise, le comte d'Escars et de Thermes partageaient avec de Burie le gouvernement de la Guienne, parce que ce dernier était accusé d'aider à l'organisation des calvinistes. M. de Losse, « un très gentil chevalier, » capitaine des gardes du roi de Navarre, eut la surveillance spéciale du Bas-Périgord (2). Les protestants de Bergerac détenaient les clefs de la ville et s'étaient constitués comme indépendants (3). Le jugement de Périgueux, M. de Marquessac, étant instruit que

(1) Le R. P. Dupuy (ouvrage cité).

(2) E. Gaullieur (ouvrage cité).

(3) Id. — Docteur Rennes.

plusieurs habitants achetaient des armes, sollicitait du Parlement de Bordeaux le désarmement de la population (1).

Mais les mesures défensives prises par les calvinistes ne tardèrent pas à prendre un caractère plus général. Au synode de Sainte-Foy, « il fut ordonné par les gentilshommes du » Périgord qu'on élirait deux généraux, appelés protecteurs, » sur les deux Parlements de Bordeaux et de Toulouse, à » chacun desquels répondraient les colloques d'icelles : » ayant aussi chacun de ces colloques son chef ou colonel » ayant sous lui des capitaines des églises de chaque collo- » que, le tout pour conduire vers Sa Majesté les forces régou- » lières des églises, si besoin étoit, et cependant aussi pour » être sur leurs gardes et pouvoir se défendre, si leurs adver- » saires persévéraient à les menacer (2). »

Avec un pareil état des esprits, des rixes étaient inévitables : elles se produisaient même fréquemment, surtout autour de Bergerac, et longtemps avant les guerres de la Réforme. Au bourg de Font-de-Roque, les calvinistes réclamaient un lieu spécial pour leur culte ; les catholiques leur assignèrent le cimetière. Plus tard, les religionnaires se sentirent les plus forts et voulurent pénétrer de force dans l'église. Aussitôt les deux partis coururent aux armes, et au-dessous du château de Puyguilhem eut lieu un véritable combat, où le chef catholique, nommé Robertie, tua d'un coup d'épée Guibert, le chef des protestants (3).

Ph. LAROCHE.

(La fin prochainement.)

(1) Id.

(2) Rennes (ouvrage cité).

(3) E. Gaullieur (ouvrage cité).

DONATION D'UN CIMETIÈRE A NOTRE-DAME

FAITE PAR M^{me} DU REPAIRE A LA PAROISSE DE CASTEL.

Aujourd'huy vingt et siziesme jour du moys d'aoust mil sept cens dix et sept, au château de La Rocque, parroisse de Meyralz, en Périgord, auant midy, régnand Louys, par la grâce de Dieu, roy de France et de Nauarre, et par devant moy notaire royal et tesmoings bas nommés, c'est constituée, en sa personne dame Marye-Anne de Lostanje de St-Aluère, dame de La Rocque, vefve a feu messire Fransoys de Beaumon, chevalier seigneur de La Rocque, Meyralz et Castel, habitante au pnt château de La Rocque, laquelle dame a donné, comme donne par ses pntes purement et simplement à la parroisse de Castel, une piessie de terre prinze de plus grand piessie de la contenance de quatre pugnierées de terre, Michel Pigeon, saindicq fabricien de lad. parroisse de Castel isy pnt et aseptant, lad. terre size et située dans le tenement de la Plaucque, lieu appelé à Nostre-Dame, quy confronte du couchant à la mayson du domaine de lad. dame et au chemin tandant de St-Ciprien à Sarlat, et du leuan à la terre restante à lad. dame et au pred de Hugues de Fouliade, et avecq le pred de Pierre Vivien, et à ses autres confrontations sy de melhieures il y en a, et se pour faire un simentièrre pour lad. parroisse de Castel, de laquelle terre lad. dame constant que lon fasse led. simentièrre de lad. parroiss et promet le lesser jouir et faire jouir dicelle, et sans y rien retenir ny rezeruer par lad. dame seur la terre, à quoy elle a par espres renonsé, et elle veut que sesd. heritiers laissent jouir icelle terre, et a promis icelle garantir envers et contre tous à perpetuité et à jamays, lad. terre de l'estimation de la somme de vingt livres, à quoy et à tout ce dessus faire et tenir a lad. dame oblijé tous ses biens soubz le seau royal es prezences de monsieur Jeøn Eriod, chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin, et prêtre et curé de lad. parroisse de Castel, habitant au chapitre de St-Ciprien; et Remon Derupé, juge en la terre et juridiction de La Rocque, habitant du lieu de la Calenye, parroisse de Tayac; et Martin Gaussen, pratitien, habitant du pnt château, tesmoings cognus, lesquels ont signé avecq lad. dame et led. sr curé de Castel et moy.

Signé : ST-ALUÈRE DU REPÈRE, EYRIAUD, curé de Castel ;
HODEMON, notaire royal.

Controllé au bureau de St-Ciprien,
le 30 aoust 1717. R. 15ⁿ.

BARRIÈRE.

Pour copie conforme :

LOUIS CARVÈS.

VARIA.

SIGILLOGRAPHIE DU BAS-LIMOUSIN,

Par MM. Philippe DE BOSREDON et Ernest RUPIN (1).

M. Philippe de Bosredon n'a point voulu borner au Périgord ses recherches sigillographiques. Non content de doter en cette matière notre province de deux recueils qui figurent au premier rang des publications de la Société archéologique et qui, en 1880, ont obtenu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une première mention au concours des ouvrages sur les antiquités nationales, notre honorable vice-président s'est encore proposé de donner, dans une volumineuse brochure récemment imprimée à Brive, la nomenclature et la description des sceaux et cachets qui se rapportent au Bas-Limousin.

Notre compatriote se fait un devoir de nous avertir, dans une note préliminaire, qu'il n'a pas seulement obéi à un sentiment de gratitude, mais fait acte de stricte justice en inscrivant le nom de M. Rupin à côté du sien, en tête d'un ouvrage à la préparation et à l'illustration duquel le docte président de la Société historique et archéologique de la Corrèze a pris une part active.

Bien que M. de Bosredon n'ait recueilli que les sceaux et cachets appartenant au Bas-Limousin, dont le territoire, sous l'ancien régime, est presque identique à celui du département actuel de la Corrèze, et à la portion bas-limousine de l'ancienne vicomté de Turenne, il a dû admettre aussi quelques cachets provenant de fiefs qui, situés autrefois dans le Bas-Limousin, se trouvent aujourd'hui faire partie de départements voisins.

Ce travail ainsi délimité au point de vue géographique, il a cru convenable de lui assigner également une limite au point de vue chronologique. Dans un recueil de sigillographie locale, qui ne saurait être envisagé comme une œuvre purement archéologique, il y a un sérieux avantage pour l'histoire des familles, des localités et des monuments, comme le

(1) Brive, imprimerie Roche, in-8° broché de près de 900 pages.

reconnait l'auteur, qui déjà l'a pratiqué avec succès pour le Périgord, à ne pas se borner au moyen âge ou même à la Renaissance et à poursuivre jusqu'à la Révolution de 1789. Cet avantage sera particulièrement apprécié dans le Bas-Limousin, où l'on constate une insuffisance réelle de documents relatifs à la généalogie et aux armoiries des familles. Ainsi, à côté des sceaux anciens, beaucoup plus importants au point de vue de l'histoire et de l'art, l'érudit est-il bien aise de rencontrer les cachets modernes, qui, avec une valeur secondaire, n'en resteront pas moins un élément d'information locale d'un vif intérêt.

Est-il nécessaire de dire que ce nouveau recueil, où se trouvent décrits ou figurés plus d'un millier de sceaux, est aussi complet que peut l'être un recueil de ce genre ? Non-seulement M. de Bosredon a dirigé ses recherches dans les archives de l'Etat et dans celles de plusieurs villes et départements ; il a consulté aussi les archives d'un grand nombre de familles et les minutiers de diverses études de notaires, sans parler des communications dont il a tiré profit dans ce volume, où il a, de plus, tenu compte des publications antérieures sur des études analogues.

Pour donner une idée complète de ce recueil si exceptionnellement remarquable, il convient d'indiquer les principales particularités qu'y présentent les diverses catégories de sceaux.

Ce sont tout d'abord des sceaux de municipalités, dont six villes seulement du Bas-Limousin paraissent pourvues : Argentat, Beaulieu, Brive, Tulle, Ussel et Uzerche. A la suite des sceaux des vicomtes de Turenne viennent ceux des familles seigneuriales qui ont eu leur origine dans le Bas-Limousin ou qui y ont acquis des fiefs. Ces familles sont ainsi classées par M. de Bosredon : 1° celles d'ancienne chevalerie originaires du Bas-Limousin ; 2° celles qui ont obtenu des maintenues de noblesse, à raison des fiefs qu'elles y possédaient ; 3° celles dont les membres ont pris part dans l'ordre de la noblesse, pour les sénéchaussées de Tulle, de Brive et d'Uzerche, aux actes relatifs à la nomination des Etats-Généraux en 1789 ; 4° celles qui sont citées dans les listes de juridiction seigneuriale ou de fiefs du Bas-Limousin, antérieurs à la Révolution ; 5° enfin celles qui, dans des actes authentiques portant leurs cachets, ont pris des qualifications seigneuriales ou nobiliaires se rapportant au Bas-Limousin. Les familles sont rangées par ordre alphabétique et leurs sceaux classés par ordre chronologique.

Les types de ces divers sceaux diffèrent suivant les époques. Aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, ils revêtent l'une des trois formes adoptées par les vicomtes de Turenne : le type équestre, l'écu droit dans une rosace ou un encadrement gothique à plusieurs lobes, et l'écu penché accompagné de supports et surmonté d'un cimier. A partir du XV^e siècle, les sceaux des

seigneurs présentent presque uniformément un écusson de forme ordinaire ou bien arrondi ou ovale, timbré d'une couronne et fréquemment accompagné de supports héraldiques. Dans le cours et surtout vers la fin du xvi^e siècle, les lettres sont souvent fermées au moyen de floes de soie qui en rattachent les plis et qui sont fixés par deux empreintes d'un cachet formant le chaton d'une bague. Le type finit par devenir banal, quoique les graveurs soient parvenus à lui donner un mérite artistique. Mais si les cachets des deux derniers siècles ont rarement une valeur historique, ils sont utiles à conserver au point de vue héraldique. Au xviii^e siècle, celui de la marquise de Pompadour est à signaler.

Il faut encore mentionner les cachets à devise et les cachets à armes parlantes, qui peuvent offrir des particularités intéressantes.

Les juridictions locales, dont M. de Bosredon a retracé les sceaux, se divisent en juridictions royales, qui toutes ont un sceau aux armes de France, et en juridictions seigneuriales. Il leur ajoute quelques sceaux des châtellenies ; puis sont classés ceux des offices, collèges, établissements industriels, professions et associations.

Ces diverses séries de sceaux laïques sont complétées par la description des cachets de plusieurs notabilités bas-limousines, comme Baluze, Marmontel, Treilhard.

En tête des sceaux ecclésiastiques apparaissent les bulles au type connu de trois papes originaires du Bas-Limousin : Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI. Ensuite, ce sont les sceaux des cardinaux, parmi lesquels le cardinal Dubois, de plusieurs évêques de Tulle, des membres des familles qui ont occupé d'autres sièges épiscopaux, des abbayes ou couvents du Bas-Limousin, de plusieurs abbés ou abbesses, des titulaires des commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de quelques prévôts ou curés.

Une partie qui n'a pas été la moins ardue de la tâche entreprise par notre laborieux compatriote et à laquelle il a donné tous ses soins est celle qui consistait à établir la filiation, les alliances, les grades, dignités et fonctions des personnages, et la situation des seigneuries et des fiefs indiqués. Aussi, ce recueil se recommande-t-il par le précieux ensemble d'informations qu'il contient sur l'histoire et la géographie du Bas-Limousin.

En parcourant ces longues collections de sceaux et de cachets, avec leurs devises ou emblèmes héraldiques, le lecteur le plus prévenu contre les choses du passé ne sera plus tenté de regarder les armoiries comme de simples hochets de la vanité humaine ; il ne pourra s'empêcher de reconnaître l'importance de ces « fragiles et curieux monuments » qui nous laissent entrevoir, avec leur costume et les attributs de leur autorité

temporelle ou spirituelle, les familles féodales, les seigneurs, les évêques et abbés, les municipalités, les juridictions civiles et ecclésiastiques. Pourquoi le sceau dont se sont servis tant et de si hauts personnages pour établir l'authenticité de leurs actes ne serait-il pas digne d'une étude attentive de la part de l'historien ?

En apportant sa part de matériaux à ce grand travail, que chaque jour il est à même de compléter par de nouvelles découvertes, M. de Bosredon a rendu à nos provinces méridionales un service signalé. Sa *Sigillographie du Bas-Limousin* ne sera pas seulement accueillie avec faveur par les savants de la Corrèze : elle sera aussi, à cause de la proximité des territoires et des noms de plusieurs familles, consultée avec quelque profit par les chercheurs périgourdiens. Les deux volumes consacrés déjà à notre province par l'auteur ont beaucoup moins d'étendue que celui-ci, puisqu'ils ne renferment la description que de 600 sceaux ou cachets environ ; ils semblent également comporter de plus amples annotations et éclaircissements sur les seigneuries et les fiefs d'une part et, de l'autre, sur les personnages cités, et surtout, ce qui leur donnerait plus d'attraits, un plus grand nombre de dessins. Nous sommes heureux d'annoncer que ces lacunes vont être comblées dans une nouvelle édition de la *Sigillographie du Périgord*, dont M. Philippe de Bosredon est en train de réunir les divers éléments. A cette occasion, nous croyons être son interprète en engageant les personnes qui auraient en leur possession des sceaux ou cachets se rapportant au Périgord et antérieurs à 1789 à lui en faire part ; il recevra assurément avec gratitude toutes les communications qu'on voudra bien lui faire, car il a à cœur de former un recueil aussi complet que possible.

Ceux qui ont l'avantage de connaître notre éminent collègue se sont demandé comment, au milieu des vastes occupations que lui donnent les affaires, il peut trouver assez de loisirs pour mener à bonne fin des travaux historiques considérables comme celui que nous venons d'analyser. Nous ne pouvons qu'admirer cette merveilleuse puissance intellectuelle, à laquelle notre Société et sa sœur corrézienne doivent déjà de nombreux et excellents mémoires. Nul doute que la nouvelle *Sigillographie du Périgord* ne fasse encore le plus grand honneur à son érudition et à son patriotisme.

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

LOI
POUR LA CONSERVATION
DES MONUMENTS ET OBJETS D'ART
AYANT UN INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARTISTIQUE.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE 1^{er}.

CHAPITRE 1^{er}. — Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.

Art. 1^{er}. — Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 2. — L'immeuble appartenant à l'Etat sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sauf recours au conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'Etat n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — *Objets mobiliers.*

Art. 8. — Il sera fait, par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. — Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. — Les objets classés et appartenant à l'Etat seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. — Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 12. — Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ou des parties intéressées.

Art. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

CHAPITRE III. — *Fouilles.*

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — Les décisions prises par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

Art. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister, sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'Etat.

Art. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

Art. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

BERTHELOT.

Une annexe à cette loi donne la liste des monuments et objets d'art actuellement classés en France et en Algérie comme ayant un intérêt historique et artistique. Voici cette liste pour le département de la Dordogne :

MONUMENTS HISTORIQUES

I. — *Monuments mégalithiques.*

Beaumont. — Dolmen.

Brantôme. — Dolmen.

Saint-Aquilin. — Dolmen.

Sarlat. — Dolmen.

II. — *Monuments antiques.*

Périgueux. — Amphithéâtre ; Tour de Vésone ; Porte romaine ; Fragments romains dans le château Barrière.

III. — *Monuments du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes.*

Biron. — Chapelle du château.	44, 46 et 48 ; Maison, rue Eguil- lerie, 4 ; Maison, quai de l'Isle, 30 et 32.
Bourdeilles. — Château.	
Brantôme. — Abbaye.	
Bussière-Badil. — Eglise.	Puyguilhem. — Château.
Cadoun. — Cloître et peintures.	St-Amand-de-Coly. — Eglise.
Cercles. — Eglise.	Saint-Astier. — Château de Puy- ferrat.
Domme. — Porte des Tours.	Saint-Avit-Sénieur. — Eglise.
Grand-Brassac. — Eglise.	Saint-Jean-de-Côle. — Eglise.
Hautefort. — Château.	Saint-Privat. — Eglise
Jumilhac-le-Grand. — Château.	Sainte-Croix. — Eglise.
Mareuil-sur-Belle. — Château.	Sarlat. — Ancienne cathédrale ; Chapelle sépulcrale ; Maison de la Boétie, place de la Cathédrale ; Maison du xv ^e siècle, rue Gam- betta ; Maison de la Renaissance, place des Halles.
Montpazier — Eglise.	Tocane-Saint-Apre. — Donjon de Vernode.
Périgueux — Cathédrale St-Front, façade de l'église latine et cloi- tre ; Église Saint-Etienne de la Cité ; Chapelle de l'ancien évê- ché ; Tour Mataguerre ; Château Barrière ; Maison de la Renais- sance, rue Limogeanne, numéros	

NÉCROLOGIE.

M. L'ABBÉ DU PAVILLON.

M. l'abbé du Pavillon, doyen du chapitre de la cathédrale, est mort le samedi 30 juillet 1887. Depuis plusieurs jours il se sentait gravement atteint, et avait reçu, dans les sentiments de la plus grande piété, le saint Viatique, le sacrement de l'extrême-onction, l'indulgence plénière, en un mot toutes les consolations que l'Eglise réserve pour le suprême combat de ses fils.

Né au château de Lagaubertie, en 1810, d'une noble et chrétienne famille (1), M. du Pavillon avait fait ses études théologiques au grand sémi-

(1) Il fut baptisé par son grand-oncle, M. l'abbé du Cheyron du Pavillon, confesseur de la foi et ancien vicaire-général de l'évêque de Saintes.

naire de Bordeaux. Ordonné prêtre en 1834, il avait été aussitôt attaché comme vicaire à la cure de Saint-Front. Il recevait, en 1835, les lettres de chanoine honoraire ; devenait, en 1841, chanoine titulaire et doyen du chapitre quelques années plus tard. C'est en cette qualité qu'il eut l'honneur de recevoir M^{sr} Baudry et M^{sr} Dabert à leur entrée solennelle dans la cathédrale.

Durant cette longue carrière sacerdotale, qui comprend plus d'un demi-siècle, M. l'abbé du Pavillon resta toujours un modèle de dignité et de vertus ecclésiastiques. Aussi, sa mémoire restera-t-elle en vénération parmi tous ceux qui l'ont connu. D'une bienveillance extrême, d'un esprit conciliant, il ne comptait guère que des amis. Sa charité était inépuisable. A qui n'a-t-il pas rendu service, discrètement et de bon cœur ! Maintenant qu'il n'est plus, les preuves de sa générosité se manifestent de toutes parts. Nul n'ignore aujourd'hui que, parmi les insignes bienfaiteurs de l'école des Frères, son nom brille au premier rang. Directeur diocésain de la Propagation de la foi, il ne négligeait rien pour faire connaître cette œuvre et lui conquérir des adhésions. Quand il prêchait, ce qu'il faisait volontiers, sa parole était élégante, toujours soigneusement préparée et nourrie de traits intéressants empruntés aux Saintes-Ecritures. Il maniait aussi la plume avec distinction (1), et la publication en volume de ses divers travaux lui valut, de la part de membres éminents de l'Épiscopat, les éloges les plus flatteurs et les plus mérités.

Ceux qui l'approchaient étaient unanimes à louer le charme de ses relations : sa courtoisie inaltérable, la finesse de son langage, son indulgente bonté. Il y avait dans sa façon de voir et de penser une grande noblesse de vue et de sentiments. Il rappelait, par plus d'un côté, ces prêtres d'un autre âge formés à l'école des grandes manières : c'était, par excellence, le prêtre gentilhomme.

M. l'abbé du Pavillon avait 77 ans.

Ses funérailles ont eu lieu lundi, à dix heures et demie. Le deuil était conduit par les neveux du défunt, à la tête desquels marchaient M. le comte Paul du Pavillon de Lagaubertie et M. Louis du Pavillon de la Saintonge, chevalier de la Légion d'honneur. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le marquis d'Abzac de La Douze, M. le comte de Saint-Légier, M. Alfred de Froidefond et M. Jules de Larigaudie. MM. les vicaires généraux, le chapitre au complet, MM. les curés et un grand nombre d'autres ecclésiastiques faisaient partie du cortège. Toutes les paroisses de

(1) V. Notice nécrologique sur M. Delmilhac, vicaire-général honoraire, et sur M Séguy, dernier survivant des confesseurs de la foi ; — Relation de la visite de l'évêque de S issons au tombeau de saint Front ; — Le Chapitre cathédral.

la ville et les communautés religieuses étaient représentées. Le chœur de la cathédrale était tendu de riches draperies noires sur lesquelles se détachait le chiffre du défunt.

M. le chanoine Visy, qui avait fait la levée du corps, a chanté la messe.

Monseigneur l'évêque, qui avait particulièrement à cœur de donner un dernier témoignage d'affection à celui qui l'avait salué le premier, au nom de tout le clergé, à son arrivée dans le diocèse, a donné l'absoute.

Une assistance recueillie, qui comptait l'élite de la noblesse périgourdine, mais dans laquelle étaient confondus tous les rangs de la société, remplissait Saint-Front.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été déposé dans la chapelle des Catéchismes. Le soir même, il était transporté à Clermont-de-Beauregard pour y être inhumé. C'est là, à l'ombre de l'église si généreusement restaurée par lui et les siens, que ses cendres pieuses attendent le réveil glorieux promis à tous ceux qui auront vécu et seront morts dans le Christ.

(Extrait de la *Semaine religieuse de Périgueux*, du 6 août 1887.)

X^{xxx}



Deux planches accompagnent cette livraison. — La 1^{re} représente la Ville d'Aubeterre ; — et la 2^e, la Chapelle du Château d'Aubeterre.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

—
Périgueux. — Imprimerie E. LAFONTE.

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du Jeudi 6 Octobre 1887.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. de Froidefond, de Roumejoux, l'abbé Riboulet, le marquis d'Abzac de La Douze, Fernand de Bellussière, l'abbé Brugière, le marquis de Fayolle, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas, Raoul de Peyronny, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT énumère rapidement les ouvrages qui ont été offerts à notre bibliothèque pendant le mois dernier :

Le Second report of dr John Francis Churchill's free stæchiological dispensary, for consumption, brochure in-8°, London, 99, Marylebone road, 1887 ;

Le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1887, n° 1, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

La Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 3 livraisons, in-4°, par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, Paris, Imprimerie nationale, 1885-86-87 ;

La Bibliographie des Sociétés savantes de la France, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des travaux historiques, in-4°, Paris, Imprimerie nationale 1887 ;

La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLVIII, année 1887, 4^e livraison, in-8°, Paris, librairie Picard ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1887, n° 2, in-8°, Amiens, Douillet, imprimeur-libraire ;

Les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XVII, deuxième partie, in-8°, Rennes, imprimerie Catel 1887 ;

Le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du sud-ouest*, tome III, 3^e et 4^e fascicules, juillet à décembre 1886, in-8°, Bordeaux, Féret et fils, libraires-éditeurs, où à la page 62, notre confrère M. Raoul de Ricard signale la découverte de plusieurs *chuseaux* dans la commune de Campsegret, près Bergerac, et à la page 67, son collègue M. Baysse lance en indique d'autres situés dans la même commune, notamment celui de la vigne du domaine de la Roque, près Campsegret, et dans les communes voisines ; il ajoute qu'il a eu également l'occasion de visiter une grotte fortifiée, celle de Rochebrune, située à 4 kilomètres en aval de Brantôme, dans la vallée de la Drône, et décrite dans le *Guide-Joanne* ;

Le *Bulletin de la Société de Borda*, de Dax, 12^e année (1887), troisième trimestre, in-8°, Dax, imprimerie Justère ;

L'*Excursionniste*, n° 3, 30 septembre 1887, in-8°, Brive, imprimerie Verlhac ;

Le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XI, 4^e fascicule, in-8°, Cahors, imprimerie Laytou, 1887 ;

La *Revue des langues romanes*, 4^e série, tome I^{er}, avril-mai-juin 1887, in-8°, Montpellier et Paris ;

Les *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1885, tome XVII, in-8°, Alais, imprimerie administrative et commerciale de J. Martin, 1886 ;

Par M. Bézier, inspecteur primaire, un *Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine*, brochure in-8°, Rennes, imprimerie de Catel, 1886 ;

Par MM. Gaston de Gérard et Gabriel Tarde, le superbe volume qu'ils viennent de publier : *Les Chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat*, in-4°, Paris, Oudin et Alphonse Picard, 1887 ;

Par M. Joseph Mallat, un exemplaire sur vélin de son *Etude historique sur saint Cybard, sa famille, son office, son culte en Angoumois et en Périgord*, qui a paru dans la *Semaine Religieuse* du diocèse, in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères, 1887 ;

Par M. le comte de Saint-Saud, membre du Club Alpin-Français, trois brochures sur ses excursions nouvelles dans les Pyrénées françaises et espagnoles, *Un mois d'excursion dans les Pyrénées espagnoles*, I. Aragon ; — II. Catalogne ; — Ariège, Andorre et Catalogne, in-8°, Paris et Bordeaux, 1886 et 1887 ;

Par M. Charles Durand, *Le livre de vie de la ville de Bergerac*, un exemplaire de son tirage à part sur papier vergé, avec fac-simile, in-8°, Périgueux, imprimerie Laporte, 1887.

Des remerciements sont votés aux donateurs : l'assemblée rappelle en même temps que notre vice-président, M. Dujarric-Descombes, s'est chargé de rendre compte de la « Table chronologique de l'église de Sarlat, diocèse et pays sarladais. »

A ce propos, notre savant correspondant M. TAMIZEY DE LARROQUE nous communique une carte postale de M. Antonio Favaro, illustre professeur de l'Université de Padoue et futur éditeur des œuvres complètes de Galilée, qui demande une copie exacte du récit se rapportant, dans les voyages de Jean Tarde en Italie, aux entretiens qu'il eut avec Galilée du 12 au 15 novembre 1614. Il en aurait besoin pour rendre plus complète la notice biographique sur Galilée qu'il compte placer en tête de l'édition définitive des œuvres du grand astronome.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL invitera M. Tamizey de Larroque à mettre en relations à ce sujet M. Favaro avec notre confrère M. Gabriel Tarde, petit-neveu du chanoine, qui pourra fournir des renseignements inédits.

M. MARIAUD nous annonce qu'il est devenu possesseur d'une belle série de lettres autographes, de la fin du siècle dernier, et de personnages politiques de la monarchie de juillet, de Beaumarchais, Fouché, Grétry, Casimir Périer,

Duchâtel, Guizot, Dumas, Orfila, Cuvier, Lamartine, etc., et qu'il serait disposé à les céder, s'il en trouvait l'occasion. Mais les prix qu'il demande paraissent tellement élevés aux amateurs présents qu'ils ne croient pas pouvoir faire d'offres. Si notre confrère entame des pourparlers avec M. Eugène Charavay fils, marchand d'autographes à Paris, il aura fort à rabattre de ses prétentions.

Notre vice-président M. Elie DE BIRAN nous envoie la suite de son mémoire sur les premiers seigneurs de Bergerac, Marguerite de Turenne, vicomtesse en partie de Turenne, dame de Bergerac, de Gensac, etc, et noble Renaud III sire de Pons, seigneur de Montignac. Il l'accompagne d'un certain nombre de pièces justificatives qui seront publiées en même temps dans le *Bulletin*.

M. Paul Maupetit, de Limoges, écrit au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour lui demander s'il trouverait dans les archives périgourdines quelques papiers provenant de l'ancienne communauté des filles de Notre-Dame de Périgueux. M. Maupetit nous apprend qu'en 1634, des jeunes filles appartenant à d'excellentes familles du Périgord allèrent fonder à Limoges une communauté de religieuses filles de Notre-Dame, vouées à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, et qu'en 1743, des religieuses de Périgueux, fondèrent au Cap-Français, dans l'île de St-Domingue, une maison pour l'éducation des négresses. Il s'occupe de recueillir des notes pouvant servir à faire une monographie de ces deux fondations.

M. le Secrétaire général répondra que nos archives ecclésiastiques sont tellement pauvres qu'il ne faut pas espérer y trouver de renseignements.

Notre confrère M. FAUR a trouvé dans les Archives départementales d'Angoulême une réponse extrêmement ferme du roi Louis XIII, du 8 octobre 1638, à M^{re} de la Béraudière, évêque de Périgueux, qui, dans une lettre imprimée, avait vivement attaqué les Jésuites du collège, leur imputant de manquer de piété envers Dieu et d'affection envers le Roi, parce qu'ils n'avaient point assisté à la procession générale du 15 août, alors qu'ils n'y étaient pas obligés, leur institution

le leur défendant. Là-dessus, l'évêque avait écrit avec « une pure animosité et passion » un libelle diffamatoire dans lequel il ne se contentait pas de blâmer les Jésuites de Périgueux, mais où il noircissait tous ceux de cet ordre comme infidèles à leur prince et à leur patrie et taxait même les Conseils de Henri IV et de Louis XIII de défaut de prudence, à cause du bon traitement qu'ils accordaient aux Jésuites depuis leur rétablissement dans le royaume. C'est à cette occasion que le roi répondit en maître, rappelant à l'évêque le respect qu'il lui devait, comme tous les sujets, le blâmant de sa mauvaise conduite et lui enjoignant de faire retirer et supprimer tous les exemplaires de ladite lettre qui auront été imprimés et publiés. — L'assemblée demande que cette importante réponse de Louis XIII soit insérée au *Bulletin*.

M. DE SAINT-SAUD nous entretient ensuite d'un projet qu'il a conçu et qui se rattache à nos études. Il voudrait que l'un de nous ou une commission centralisât et consignât dans notre recueil, avant qu'elles disparussent, toutes les vieilles traditions, les antiques coutumes du Périgord. Il est grand temps, suivant lui, de faire appel à la mémoire de vieux ou de vieilles pour qu'ils nous disent comment, par exemple, on faisait les noces ou les enterrements de leur temps, pour leur faire chanter, afin d'en noter paroles et musique, ces vieux refrains, ces noëls champêtres, ces chants de nourrices berçant leurs enfants et pour leur faire raconter des contes et des légendes du temps passé. Il faudrait s'informer aussi de nos vieilles danses locales : rien ne se perdrait, pas plus les anciennes cérémonies ou coutumes religieuses que l'explication de certaines fêtes ou foires, et que ces superstitions étranges et si vivaces, où l'on semble retrouver parfois comme une trace du paganisme. Il y aurait à noter aussi les usages, les jeux, les costumes, les mets locaux et breuvages, et à rechercher l'origine des noms propres du territoire d'une commune : villages, hameaux, collines, ruisseaux, bois, sources, etc. On donne à ces recherches, qui se font actuellement un peu partout, le nom de *Folk-Lore*, ce qui veut dire en anglais, étude des traditions et de la littérature

populaires. C'est donc un *Folk-Lore* périgourdin que notre confrère propose de dresser.

La communication de M. de Saint-Saud sera publiée dans les *Varia* de notre *Bulletin*, ainsi que le questionnaire qu'il veut bien y joindre, et tous les renseignements seront centralisés par lui jusqu'au jour où, après les avoir groupés par analogie, il sera en mesure de les publier successivement dans nos annales.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le Musée départemental a reçu :

De M. Chabanas, ancien juge au tribunal de commerce, un os long d'*Elephas* que son état de morcellement ne permet pas encore de déterminer, et qui provient de la sablière de Trélissac. Plusieurs instruments en silex du type chelléen ont été rencontrés depuis peu dans cette sablière, qui se recommande à l'attention de nos confrères plus spécialement versés dans l'étude des antiquités préhistoriques ;

De M. Denis, instituteur à Peyrignac, une hachette en silex polie, trouvée dans sa commune, au village de Lala. Après avoir été brisée au talon, cette hachette a été retaillée avec soin pour pouvoir être emmanchée de nouveau ;

Du R. P. Ladislas, capucin du couvent de Périgueux :
1° deux estampages d'inscriptions de pierres tombales, rapportés par lui de son récent voyage en Terre-Sainte ;

2° Un moulage en plâtre d'un fer à hosties, du commencement du XVI siècle, conservé dans l'église de Campsegret (Dordogne). Ce fer, l'un des plus beaux que l'on connaisse, a été décrit et longuement étudié par le P. Ladislas, dans une intéressante monographie. M. LE PRÉSIDENT exprime le vœu que l'un de nos confrères, s'aidant des savantes recherches du P. Ladislas, dont le concours lui serait d'avance assuré, entreprenne sur les fers à hosties du Périgord un travail analogue à celui que Mgr Barbier de Montault a publié, sur les *Fers à hosties du diocèse de Verdun*, dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Lorraine.

M. le Conservateur du Musée témoigne ici sa gratitude aux donateurs.

M. LE PRÉSIDENT nous apprend qu'ayant assisté, au mois d'août dernier, à la vente de la collection d'antiquités préhistoriques de M. Oswald Dimpre, à Abbeville, il a acquis pour le Musée départemental une série de haches chelléennes de premier choix, provenant des alluvions quaternaires de la vallée de la Somme. Chacun sait que c'est dans la vallée de la Somme et précisément aux environs d'Abbeville, que M. Boucher de Perthes a le premier recueilli, dans le *diluvium*, des œuvres de l'industrie humaine. Ses découvertes, dont le monde entier s'est ému, ont démontré que l'homme avait vécu dans nos contrées dès le début de l'époque quaternaire et avait été le contemporain de l'*Elephas antiquus*, du *Rhinoceros Merckii* et autres animaux aujourd'hui émigrés ou disparus. Le Périgord étant par excellence la terre de l'archéologie préhistorique, M. le Président a été heureux de placer en tête de nos collections cette belle série de pièces chelléennes dont plusieurs ont été recueillies par M. Boucher de Perthes lui-même.

M. LE PRÉSIDENT entretient ensuite l'assemblée de fouilles qu'il a entreprises depuis une huitaine de jours, pour le compte du Musée de Périgueux, à Raymondon, dans la commune de Chancelade. Dès 1876, il avait constaté en cet endroit l'existence d'un gisement d'antiquités préhistoriques et nous avait fait part de ses découvertes dans une note publiée dans le *Bulletin* en 1877. Les éboulis considérables accumulés au pied des rochers ne lui avaient permis, toutefois, d'étudier que les affleurements extérieurs des foyers. L'été dernier, le propriétaire des carrières de Raymondon, M. Martial Belingard, ayant fait déblayer le terrain, non seulement une partie notable des foyers fut mise à nu ; mais l'on découvrit à la base de la falaise une grotte garnie à son plafond de nombreuses stalactites. Notre confrère, M. Féaux, informé l'un des premiers, s'empressa de pratiquer au milieu des foyers un sondage qui lui procura de précieux objets de l'industrie magdalénienne. Nous citerons notamment un os gravé, où sont figurés, au milieu de têtes d'animaux, deux oiseaux au vol d'un dessin correct et extrêmement remarquable. Avec un désintéressement dont nous

lui savons le plus grand gré, M. Féaux, continue M. le Président, a bien voulu nous céder la suite de la fouille pour le Musée départemental, et même, depuis le commencement de nos travaux, il ne cesse de nous prêter son concours. Nous tenons à l'en remercier ici.

M. le Président a aussi une dette de reconnaissance à acquitter envers M. Belingard. Heureux de servir les intérêts de la science et de concourir à l'accroissement du Musée de Périgueux, ce sont ses propres expressions, M. Belingard s'est empressé de mettre son terrain à sa disposition pour tout le temps que dureront les travaux, et a même préposé un gardien à la surveillance de la fouille. Chacun voudra certainement rendre hommage à la générosité de M. Belingard.

Les travaux déjà exécutés ont permis de constater l'existence de quatre foyers superposés, d'une épaisseur totale de 1 mètre 35 centimètres. Sans vouloir parler des objets recueillis que l'on pourra voir bientôt dans les vitrines du Musée, M. le Président appelle l'attention de ses confrères sur des débris humains qu'il a rencontrés hier même à la base du foyer supérieur.

M. Féaux et M. l'abbé Chastaing, curé de Bourniquel, assistaient à la découverte, et leur témoignage pourrait être au besoin invoqué. Ces débris consistent en des fragments de crânes, l'un d'un tout jeune enfant, l'autre d'un adulte de 40 à 50 ans. Les fractures très nettes, que ces débris offrent sur leur pourtour donneraient lieu de supposer que les chasseurs de rennes des abris de Raymond en étaient adonnés au cannibalisme. Ces fragments de crânes, par leur origine incontestablement quaternaire, ont d'autre part une très grande valeur scientifique, et demanderont à être étudiés avec soin par des spécialistes.

L'assemblée remercie M. le Président de son intéressante communication.

M. LESPINAS soumet ensuite à l'examen de ses confrères une petite ampoule de plomb, trouvée récemment dans un jardin, à Bergerac.

D'une conservation parfaite, ce gracieux objet a la forme d'un édicule allongé et à toit double, surmonté d'un goulot à la partie inférieure duquel se voient deux petites anses. Cette disposition semble indiquer que c'est une ampoule de pèlerinage.

Sur l'une des faces, sont accostés deux écussons dans lesquels on serait tenté, au premier abord, de reconnaître les armoiries de l'official et de la ville de Périgueux. L'un représente l'agneau portant une croix fleurdelisée, l'autre un fort à trois tours. Si ce dernier emblème se retrouve dans les armoiries de la ville de Périgueux, sur le sceau de l'officialité l'agneau porte une bannière et non la croix. Il serait donc téméraire de se prononcer *à priori* sur la détermination de ces deux blasons.

Quoi qu'il en soit, cette ampoule, qui paraît remonter au xiv^e siècle, est extrêmement intéressante, et l'assemblée remercie M. Lespinas de la lui avoir communiquée.

M. le docteur LADEVI-ROCHE présente également deux livres qui lui ont paru curieux ; l'un est un petit volume relié en veau, un peu défraîchi, incomplet, et qui devait être intitulé : *Le Tableau des mystères de la messe* ; il a des planches du xvii^e siècle presque à toutes les pages ; l'autre est un Boileau, volume assez ordinaire, qui n'offre de l'intérêt que par la signature d'une femme de l'époque révolutionnaire, Théroigne de Méricourt, qu'il porte sur la première page. Il a été donné à M. Ladevi-Roche père par M. Vincent, le mathématicien-helléniste de l'Institut, mort en 1868.

Il reste à procéder à l'élection de trois candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par acclamation, M. LE PRÉSIDENT proclame admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. l'abbé Chastaing, curé de Bourniquel, par La Linde, présenté par M. Charles Vasseur et M. Michel Hardy ;

M. Jules Lafargue, propriétaire, cours Montaigne, 23, à Périgueux, présenté par M. F. de Bellussière et M. de Saint-Pierre ;

Et M. le comte Charles de Montferrand, inspecteur des finances, place Vendôme, 22, à Paris, présenté par M. de Monteil et M. le marquis de Montferrand.

La séance est levée à deux heures du soir.

A l'issue de la séance, l'assemblée se transporte dans la salle du Musée, où sont réunies les antiquités préhistoriques, et admire la belle série de pièces chelléennes rapportées d'Abbeville par M. Hardy.

Puis, MM. d'Arlot de Saint-Saud, l'abbé Brugière, le marquis de Fayolle, Ladevi-Roche, Lespinas, Raoul de Peyronny et de Roumejoux se rendent, avec M. Hardy, aux abris de Raymond en où ils trouvent notre confrère M. Féaux, occupé à diriger la fouille.

M. Hardy leur montre l'endroit précis où la veille a été rencontré l'un des débris du crâne d'enfant et leur donne des explications détaillées sur la disposition des foyers et les objets recueillis dans les fouilles. S'armant des grattoirs et des raclettes en acier propres à ce genre de recherches, nos confrères se mettent eux-mêmes à explorer la station et l'un d'eux, M. de Peyronny, est assez heureux pour découvrir un fragment de bâton de commandement qu'il s'empresse du reste de remettre à M. Hardy pour le Musée. Ce précieux objet porte la trace de nombreuses morsures. Nul doute que peu de temps après le départ des troglodytes, et tandis que le bois de renne dont il est façonné était encore frais, il a été rongé par un fauve.

Vivement intéressés par tout ce qu'ils avaient vu et entendu, nos confrères sont rentrés à Périgueux à quatre heures et demie.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Séance du jeudi 3 Novembre 1887.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. A. de Roumejoux, F. de Bellussière, Maurice Féaux, Paul Galy, André de Marcillac, André Saint-Martin, Ivan de Valbrune et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT indique sommairement les ouvrages qui ont été offerts à la bibliothèque de notre Société dans le courant du mois dernier :

Le Journal des Savants, cahiers d'août et de septembre 1887, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Les Annales du Musée Guimet, tome X, un volume broché in-4°, avec planches, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1887 ;

Le Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1886, un volume broché in-8°, Paris, librairie Klincksieck, où à la page 176, notre confrère M. le marquis de Fayolle signale à cette Société la découverte des substructions de Chamiers, et à la page 277, démontre à M. Courajod qu'un dessin signé de Barthélemy Prieur, conservé à Vienne dans la bibliothèque Albertine, et qui représente une cheminée, a été exécuté pour le château de Sy, situé dans les Ardennes et commandé par le marquis Robert de la Vieuville en 1599 ;

Les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 5^e série, tome VII, un volume in-8° broché, Paris, librairie Klincksieck, 1886 ;

Le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome IX, n° 133, deuxième trimestre de 1887, in-8°, Orléans, Herluison, libraire-éditeur ;

Les Mémoires de la Société archéologique et historique de

l'Orléanais, tome XVI, 2^e fascicule, in-8^o, broché, Orléans, Herluison, libraire, 1887, contenant le Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Voisins ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, VII^e volume, 4^e livraison, 1^{er} octobre 1887, in-8^o, Saintes, librairie Mortreuil, où se trouve signalé, à la page 392, un mémoire de M. Lièvre, publié dans la *Revue poitevine* sur *Les chemins boinés*, ainsi appelés de *boine*, borne, c'est-à-dire chemins pourvus de bornes milliaires, par conséquent, voies romaines, et où est cité le chemin boiné qui reliait la capitale des Petrocores à celle des Santons, Saintes à Périgueux ;

Par M. le président de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, de Royan-les-Bains, 26 livraisons d'un ouvrage de linguistique locale, intitulé *Fariboles Saintong'heaises*, par M. Eugène Lemarié, grand in-8^o, Saint-Jean d'Angély et Royan ;

Le premier fascicule du tome XII de la *Société archéologique de Bordeaux*, in-8^o, Bordeaux, Feret et fils, libraires-éditeurs, 1887, où est décrit, p. XXIX, un fer à hosties, du commencement du XVII^e siècle, qui appartient à M. l'abbé Fournier, curé de Champcevinel ;

Le n^o du 29 octobre 1887 du journal *Le Courrier du Centre*, où est publié le rapport de l'Association des membres de l'enseignement de la Haute-Vienne ;

L'Excursionniste, organe bi-mensuel de la Société amicale d'excursionnistes, n^o du 15 octobre 1887, in-8^o, Brive ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3^e livraison 1887, juillet-août-septembre, in-8^o, Tulle, imprimerie administrative et commerciale de Crauffon ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n^o 46, août-septembre 1887, in-8^o, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1887, octobre, 83^e livraison, in-8^o, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 6^e année, octobre-novembre-décembre 1887, n^o 24, in-8^o, Gap ;

Par notre vice-président, M. Dujarric-Descombes, le n° du 13 octobre dernier de l'*Echo de la Dordogne*, où il rappelle les origines de notre Société et les services que le journal lui a rendus, surtout pendant les trois mois qui précédèrent la date de sa fondation... « La Dordogne, écrit au rédacteur en chef notre confrère, ne possédait point alors de centre d'études historiques et archéologiques. Pour combler cette lacune, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne avait assigné, dans ses *Annales*, une place à la vulgarisation de l'histoire et de l'archéologie locales. L'essai d'une *Revue* spéciale avait même été tenté par M. Armand de Siorac, sous le titre de *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*. Mais ces louables efforts, malgré d'heureux résultats, n'avaient pu aboutir à créer un foyer capable d'attirer et de grouper d'une façon permanente toutes les forces intellectuelles de ce beau département....

» Voilà bientôt quatorze ans, et il me semble que c'est hier, que j'assistai à la naissance de la Société historique et archéologique du Périgord. Elle marche fièrement toute seule aujourd'hui ; mais alors il s'agissait de l'aider à entrer en ce monde et de diriger ses premiers pas. Réuni chaque semaine, pendant quelques mois, à MM. Massoubre et Galy dans ce même cabinet que vous occupez avec tant d'autorité, au premier étage de la maison sise à l'angle des rues Taillefer et Auberge, je prenais une part modeste à la préparation des matériaux de notre commune entreprise. Je fus comme le secrétaire de mes deux collaborateurs.'

» M. Massoubre apportait à ce travail patriotique son expérience de journaliste, M. Galy, un sens judicieux, et celui qui vous écrit, l'enthousiasme du jeune homme.

» Ainsi furent jetées les assises de la Société.

» Mais celui des trois à qui doit revenir la plus large part du succès, est-il besoin de le redire ? après M. Galy fut assurément M. Massoubre, dont le journal recueillit dès le début dans le département et au-delà les plus flatteuses adhésions. L'*Echo de la Dordogne* a rendu en cette occasion un service qu'on ne saurait oublier. Je suis heureux de constater, Mon-

sieur le Rédacteur, que ce journal est resté entre vos mains fidèle aux vieilles traditions du sol natal...

» Ce fut le 1^{er} mars 1874, au domicile de M. le docteur Galy, rue du Clos-Chassaing, dans ce salon où se révélaient les goûts artistiques du maître de la maison, qu'un groupe d'hommes studieux de la ville de Périgueux, répondant à notre appel, se réunit pour établir les bases de l'association projetée.

» Cette assemblée, à laquelle nous laissâmes désormais toute initiative, adopta une série de dispositions réglementaires auxquelles ne tardèrent pas à adhérer 155 personnes qui constituèrent le noyau des fondateurs de la *Société historique et archéologique du Périgord*.

» L'installation de la nouvelle Société se fit solennellement le 27 mai suivant, dans la salle du Musée où se tiennent encore ses séances mensuelles, etc. »

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL indique ensuite à l'assemblée le montant approximatif des souscriptions qui ont été envoyées au trésorier, pour ériger un buste à notre regretté président, le docteur Galy. La somme s'élève actuellement à 500 francs environ. Il invite les membres de la Société à se hâter d'envoyer leur bulletin de souscription, afin que le bureau sache sur quoi compter avant de s'entendre avec un sculpteur.

M. le comte DE MONTFERRAND, M. l'abbé CHASTAING et M. LAFARGUE, élus membres titulaires dans la séance précédente, adressent leurs remerciements à la Société pour leur admission.

M. DUJARRIC, retenu chez lui par une indisposition, s'excuse par écrit de ne pas assister à la réunion et nous mande que s'il y avait été, il aurait émis le vœu qu'une place spéciale de notre salle fût affectée aux dessins, reproductions et photographies des monuments du Périgord classés parmi les monuments historiques. Ce vœu a pour but de faire connaître et populariser la vue de nos anciens monuments dispersés dans toute la Dordogne. Notre confrère M. Délugin nous

promet, dans cette intention, une magnifique photographie faite par lui de l'église du Grand-Brassac.

Quelques membres font remarquer qu'il sera difficile de réaliser ce vœu, la place disponible étant fort réduite dans la salle, où tous les murs sont couverts par des armoires et des vitrines.

Notre vice-président M. DE FROIDEFOND, qui non plus n'a pas pu venir à la séance, nous envoie la note rectificative suivante :

« En tête du dessin, nous écrit-il, qui accompagne une intéressante *Causerie archéologique* du baron de Verneilh-Puyraseau (voir le *Bulletin* de 1887, page 184), notre vice-président fait figurer trois écussons sculptés aux voûtes du château de Champnier, sur l'un desquels, — nous n'avons pas à nous occuper des deux autres, — on voit les armes suivantes : *Parti, au premier, à un arbre, laurier, au pied duquel passe un lion*, qui est du Lau ; et au second, deux armoiries dont nous regrettons de n'avoir pu encore trouver la provenance.

» Mais cela dit, arrivons à la question soulevée par une lettre de M. de Verneilh, écrite à notre secrétaire-général, et lue à la séance de septembre dernier.

» Après avoir rappelé que le P. Ménestrier, dans son *Traité du blason*, a donné, en un seul écusson de 32 quartiers, le nom et les armes de 32 chanoines, comtes de Lyon, et qu'au n° 5, figure *Joseph-Abel Allemand de Champier, chamarié* (camérier), M. de Verneilh termine sa causerie, en affirmant que c'est là un du Lau d'Allemands, de Champnier.

» Notre collègue et ami nous pardonnera d'être, sur ce point, en désaccord avec lui ; mais nous savons que, chercheur impartial de la vérité historique, il n'hésitera pas à reconnaître, comme nous, que les Allemand de Champier, — et non de Champnier, — forment une famille distincte des du Lau d'Allemands, de Champnier, et que Joseph-Abel Allemand de Champier, camérier, comte de Lyon, ainsi que les armes que lui donne le vénérable et célèbre héraldiste, appartiennent à cette maison d'ancienne noblesse du Dauphiné ; il lui suffira, pour partager cette opinion, d'ouvrir le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chenaye-Desbois et Radier, à l'article *Allemand* ; il y verra : qu'au XII degré filiatif de la branche dite Allemand de Champier, « Abel Allemand, capitaine au régiment de Saulx, épousa, le 22 mai 1692, Jeanne-Marie de Beaumont, et en eut cinq enfants, dont le second fut chanoine, comte de Lyon, et le cinquième, *Joseph-Abel Allemand, camérier, comte de Lyon.* »

• Ajoutons que les auteurs ci-dessus et grand nombre d'héraldistes donnent aux Allemand, — qui est le nom patronymique, et non celui d'une seigneurie importante en Périgord, ayant appartenu aux du Lau, — les mêmes armes que le P. Ménestrier : *de gueules semé de fleurs de lis d'or sans nombre à la bande d'argent brochant sur le tout*, et que, d'après Rietstap, cette maison avait pour cri : « Place, place à ma Dame, » et pour devise : *Tot in corde, quot in armis*.

• De ce qui précède, il résulte que Allemand est le nom patronymique d'une famille et que celui d'Allemans, incorporé au nom de du Lau, est incontestablement terrien ; l'incertitude n'est donc plus permise. Ce n'est point un du Lau d'Allemans, de Champnier, en Périgord, ni les armes de sa maison qui figurent au n° 5 de l'écusson aux 32 quartiers, mais bien le nom et les armes de la famille Allemand de Champier en Dauphiné.

• Nous avons dû, pour rester fidèle à la devise inscrite sur le sceau de notre Société, — *Lumine caleat veritas*, — donner à qui de droit le titre de chanoine, comte de Lyon ; mais, l'erreur étant rectifiée, nous devons dire, en terminant cette trop longue note, que nous n'avons pas eu la pensée que les du Lau aient voulu prendre un nom qui ne leur appartenait pas, pas plus que substituer à leur noble blason celui de la famille Allemand de Champier, aussi brillantes que soient les pièces dont il est composé. Leur antique origine, leurs grandes alliances et leurs illustrations auraient suffi, du reste, pour nous donner un démenti formel. »

L'assemblée donne acte à M. de Froidefond de sa rectification et est persuadée que notre honorable vice-président M. de Verneilh, qui a provoqué ces explications, lui en sera reconnaissant.

M. Maurice FÉAUX dépose ensuite sur le bureau et laisse admirer plusieurs pointes ou armatures de sagaies de divers types, en os ou en bois de renne ; l'une d'elles a une longueur de 245 millimètres, dimension exceptionnelle ; des harpons dont l'un, portant des barbelures unilatérales, n'a que 40 millimètres, quoique complet ; des aiguilles, hameçons, marques de chasse, dents et coquilles marines percées, etc. ; enfin une base de grande sagaie avec chevaux sculptés, et deux os gravés, dont l'un a déjà été signalé dans la séance du 6 octobre dernier : le tout provient des fouilles de Raymonden.

Puis, M. LE PRÉSIDENT rend compte d'une excursion qu'il

a faite, il y a quelques jours, le 25 octobre dernier, à Montignac, où des substructions romaines venaient d'être mises à découvert, à Olivoux, dans la propriété de notre confrère M. Sorbier, ancien maire de Montignac et ancien membre du conseil général de la Dordogne.

La terre d'Olivoux, où les traditions locales prétendent qu'il exista jadis une ville importante, est située à un kilomètre environ au sud-est de Montignac, et, depuis longues années, est connue des antiquaires. Des fouilles y furent entreprises vers 1821, et ont fourni à M. Jouannet la matière d'une intéressante étude : *Notice sur les antiquités de Montignac*, qu'il publia dans le *Calendrier du département de la Dordogne*, pour l'an 1824 (pp. 160 à 165).

Plus tard, M. l'abbé Audierne, dans son *Périgord illustré* (1851, p. 572), signale aussi les ruines d'Olivoux, puis énumère plusieurs objets antiques en provenant.

Dans ces derniers temps, M. Sorbier ayant eu des travaux de terrassements à faire exécuter, fit déblayer les substructions romaines sur une étendue de près d'un hectare, et avant que la pioche eût renversé ces derniers vestiges d'une civilisation éteinte, il invita le Président de la Société archéologique à venir les examiner.

Les ruines actuellement déblayées comprennent un péristyle et en arrière, dans la direction du nord, une cour intérieure assez vaste autour de laquelle sont disposées, avec une certaine symétrie, de nombreuses pièces, la plupart de dimensions exigües. Jusqu'à ce jour, on n'a trouvé aucune trace de mosaïques ; deux ou trois chambres seulement sont pavées en béton. Dans l'une d'elles, on a même rencontré en place plusieurs dalles de terre cuite, munies inférieurement de tenons en forme de cônes tronqués. Une fiole à parfums en verre d'une grande délicatesse, quelques médailles du haut empire, un gond de porte, des clous et des débris de vases en général assez grossiers, sont les seuls objets que les dernières fouilles aient procurés.

M. Sorbier a eu la bonne attention de faire dresser un plan géométral des substructions, qu'il se propose de compléter d'année en année jusqu'à ce que le déblaiement des

ruines, qui paraissent occuper de trois à quatre hectares, soit entièrement achevé. Un duplicata de ce plan sera déposé par ses soins dans les cartons de la Société et permettra, lorsque les fouilles seront terminées, de consacrer à la villa d'Olivoux une monographie raisonnée.

M. le Président, se faisant l'interprète de la Société archéologique, témoigne ici sa gratitude à M. Sorbier.

Mais comme Conservateur du Musée départemental, il veut aussi remercier notre confrère d'un antique vraiment précieux qu'il a généreusement offert au Musée, à la seule condition qu'un moulage en plâtre lui en serait remis.

C'est une tête en pierre de Bacchus que M. le Président dépose sur le bureau et dont il fait admirer la belle exécution. Ce fragment d'une statue qui devait mesurer 1^m40 environ de hauteur, provient également d'Olivoux et depuis 1821 était conservé dans la famille de M. Sorbier. Le dieu est représenté avec la figure d'un adolescent au caractère efféminé. La bouche est entr'ouverte, le regard vague, le front légèrement ridé. C'est l'ivresse douce, quelque peu mélangée de tristesse. Mais, particularité intéressante, des deux côtés de la tête sort, du milieu de la chevelure, une corne de taureau.

Personnification de l'ivresse, Bacchus en a reproduit les effets divers et pour exprimer ses fureurs, les anciens lui ont donné parfois la forme d'un taureau.

Les images de Bacchus *bicorniger* sont cependant assez rares. M. le Président cite les exemplaires déjà connus. Grâce à la générosité de M. Sorbier, le Musée de la Dordogne en possède un maintenant qui, malgré ses détériorations (le nez et les cornes sont brisés) est une œuvre de haute époque et extrêmement remarquable.

M. LE PRÉSIDENT rappelle ensuite que les ouvriers de M^{me} veuve Maury, propriétaire au village de Laveyssière, commune de Saint-Jean-d'Ataux, canton de Neuvic, en déblayant les terres d'un jardin, pour le passage d'une route, ont mis à découvert un vase en terre dont ils ont malheureusement dispersé les débris, et qui renfermait une cen-

taine de pièces de monnaie, la plupart en argent, du milieu du **xvi^e** siècle.

C'était un petit trésor enfoui probablement pendant les guerres de religion.

L'Echo de la Dordogne, qui a signalé le premier cette trouvaille, dans son numéro du 25 octobre, donne la description suivante de deux pièces que l'un de ses correspondants avait eues sous les yeux :

« L'une, celle en cuivre, de la dimension d'un sou simple, porte : **HENRI III, ROI DE FRANCE ET DE POLOGNE**, une croix à branches égales se terminant par une fleur de lis. L'autre, celle en argent, a la dimension d'une pièce de 5 francs, mais beaucoup plus mince et irrégulièrement arrondie ; elle porte une tête laurée et autour : **HENRI II, ROI DE FRANCE . 1554**. L'effigie, les lettres, les chiffres sont très apparents et point usés par le frottement. »

Notre confrère **M. Maurice DE LASSERVE** offre au Musée départemental la médaille de Christine de Suède, dont il avait fait présenter le moulage à la séance du 5 mai dernier.

Cette belle monnaie de bronze, trouvée près du château d'Issac en 1885, a quarante-sept millimètres de diamètre sur une épaisseur de deux millimètres et demi.

Elle porte au droit : l'écu de Suède surmonté d'une couronne fermée ; légende : **CHRISTINA : D : G : SVE : GO : WAN : REGINA : ET : PR : HÆ**.

Au revers : deux flèches en sautoir, cantonnées de quatre gros points disposés en croix ; dans le haut, une couronne royale ; au bas, la lettre C ; sur les côtés : **I OR. —**
Légende : **MONETA NOVA... RENSIS . MDCXLV**.

De son côté, **M. de Maynard de Queille**, par l'intermédiaire de **M. Eugène Roux**, offre également au Musée un demi-écu d'Henri III, trouvé près de l'emplacement du château de Bellet, un des fortins d'Auberoche, commune du Change.

Au droit, la croix fleurdelisée ; légende : **+ HENRICVS . III . D . G . FRAN . ET . POL . R . 1584**.

Revers : L'écu de France accosté de la lettre H et surmonté

d'une couronne fermée; légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

M. le Conservateur du Musée témoigne ici sa gratitude aux donateurs.

M. DE ROUMEJOUX montre à l'assemblée un croquis au crayon de son album qui représente le petit castel des Rolphies, situé commune de Coulounieix, et en fait admirer les détails de construction et d'ornementation. Il en a vu quelque part un bon dessin fait par M. Nalet, que le *Bulletin* pourrait publier, et il se chargerait de rédiger lui-même l'historique de cette jolie habitation qui a appartenu aux de Belcier, aux de Laporte, aux de Mèredieu, aux d'Alloigny et aux de Froidefond.

L'assemblée accepte avec empressement la proposition.

Notre jeune et studieux confrère M. André DE MARCILLAC a continué l'exploration du champ de sépultures qu'il avait découvert sur sa propriété de Melet, dans la commune de Beauregard, et dont il nous avait déjà entretenus dans la séance du 1^{er} septembre dernier.

Les squelettes reposent dans la terre nue et ne sont accompagnés d'aucun objet mobilier qui permette de déterminer l'époque de leur inhumation.

La seule tombe présentant quelques particularités intéressantes est celle déjà signalée par M. de Marcillac et sur laquelle il nous fournit de nouvelles explications. Cette tombe avait été creusée dans le roc, à deux mètres environ de profondeur et orientée de l'est à l'ouest, suivant la coutume chrétienne. Mais par une mesure exceptionnelle et qui indique que le défunt était un personnage de marque, on avait recouvert la fosse d'un massif en pierres de taille, cimentées avec soin et distribuées par assises régulières. Cette construction avait évidemment pour but de mettre la tombe à l'abri de toute violation.

Le squelette, dénotant un homme jeune encore, reposait, en effet, bien en place et, grâce à l'attention respectueuse de M. de Marcillac, n'a pas été dérangé. Une mince couche de

sable et d'argile très ténue en recouvrait certaines parties et démontrait que les précautions prises par les parents du défunt n'avaient pu garantir la fosse contre l'envahissement des eaux d'infiltration. Une autre preuve de cet envahissement des eaux, c'est la position anormale du crâne qui, complètement renversé en arrière, tandis que le maxillaire inférieur gardait sa place primitive, semblait avoir été détaché du tronc. La fosse ayant été, à un moment quelconque, entièrement remplie d'eau, le crâne avait flotté, puis en retombant sur le sol, avait pris la position singulière dans laquelle notre confrère l'avait retrouvé. M. LE PRÉSIDENT rapporte qu'à plusieurs reprises il a eu l'occasion de constater, dans des tombes, de semblables déplacements n'ayant pas eu d'autre cause que celle qui vient d'être indiquée.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.



HOMMAGE RENDU A ARCHAMBAUD

COMTE DE PÉRIGORD,

PAR MARQUÈSE DE MAZEYROLLES, DAMOISELLE,

Du jeudi avant la Saint-Luc, 1361.

Noverint universi et singuli hoc presens publicum instrumentum inspecturi quod die Jovis, ante festum Beati Luche, evangeliste, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo primo, in villâ Petragoris, videlicet in hospicio habitacionis venerabilis et discreti viri magistri Petri de la Batut, regnante Domino Johanne, Dei gracia Francie rege, in presenciam mei notarii publici et testium subscriptorum ad hoc vocatorum specialiter et rogatorum, personaliter constituta nobilis mulier Marquesia de Mazezyrolis, domicella, uxor prefati magistri Petri de Labatut, coram spectabili et potenti viro Archambaldo, Dei gracia comite Petragoricensi, ibidem dicta domicella stans flexis genibus coram Domino comite supradicto serio asseruit,

recognovit et publice confessa fuit, quod omnia et singula bona et res quecumque sint que ipsa domicella habet, tenet et possidet quoquomodo in loco et honorio Montis Pavonis, ipsa habet, tenet et possidet ac sui progenitores et predecessores qui pro tempore fuerunt, eciam habuerunt, tenuerunt et possederunt gentiliter tam a dicto Domino comite Petragoricensi qui nunc est quam a suis predecessoribus qui pro tempore fuerunt comites Petragoricenses, et de dominio directo eorundem, videlicet sub et pro uno homatgio inferius contento, faciendo et prestando racione premissorum dicto Domino comiti, ut moris est, in dominorum mutacionibus et heredum. Et idcirco dicta domicella homatgium fecit et prestitit, amoto capucio ac flexis genibus et manibus complexis, Domino comiti Petragoricensi supra dicto : ibidem supra quemdam lectum sedentis ipseque Dominus comes eandem domicellam sic ad dictum homatgium sibi faciendum et prestandum et etiam ad pacis osculum in signum dicti homatgii facti recepit et admisit de et super omnibus premissis et singulis. Tam dictus comes quam dicta domicella petierunt per me notarium publicum infra scriptum sibi et eorum cuilibet dari fieri et concedi unum et plura consimilia publica instrumenta tot quot habere voluerunt de premissis que ego dictus notarius publicus infra scriptus sibi duxi concedenda. Acta fuerunt hec in modum predictum, die, anno, loco ac regnante quibus supra, presentibus venerabilibus et discretis viris Ayrardo Vigerii et Eblone Barrieyra, canonicis Petragoricensibus, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et me Helia de Chamiers, Petragoricensis diocesis, publico auctoritate regiâ notario qui premissis et singulis, dum sic agebantur, una cum pre-nominatis testibus presens fui et exinde hoc presens publicum instrumentum inquisivi quod aliis occupatus negociis per alium scribi feci, ipsum que signo meo publico et solito signavi, vocatus et requisitus ad maiorem certitudinem rei geste.

Pour copie conforme :

M^{rs} D'ABZAC DE LA DOUZE

In festo Corporis

Re vera mi ra bi
Nam in cor rup ti bi

tas: Nam sanc to rum na
tas Chris ti, cor pus hu

ci e tas Per ce pt
bo ni tas A dest in

pa ne sa ti a vit
um bra mi nis tra vit

to: Sed The sus
to: Tunc ad tem

ri o iam re per to
fir mat nos pro cer to

Tri a sunt in mo ni
Ex hoc dul ci con c

ra
ex

CORIS
HORIS

Sal
mus

a tur
mus a

Tri ni

Ful ti tu

A

Fru a mur dul ce di ne

lu mi ne
tu o
Ful ti
ne
dul ce
ne
tis

sieur le Rédacteur, que ce journal est resté entre vos mains fidèle aux vieilles traditions du sol natal...

» Ce fut le 1^{er} mars 1874, au domicile de M. le docteur Galy, rue du Clos-Chassaing, dans ce salon où se révélaient les goûts artistiques du maître de la maison, qu'un groupe d'hommes studieux de la ville de Périgueux, répondant à notre appel, se réunit pour établir les bases de l'association projetée.

» Cette assemblée, à laquelle nous laissâmes désormais toute initiative, adopta une série de dispositions réglementaires auxquelles ne tardèrent pas à adhérer 155 personnes qui constituèrent le noyau des fondateurs de la *Société historique et archéologique du Périgord*.

» L'installation de la nouvelle Société se fit solennellement le 27 mai suivant, dans la salle du Musée où se tiennent encore ses séances mensuelles, etc. »

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL indique ensuite à l'assemblée le montant approximatif des souscriptions qui ont été envoyées au trésorier, pour ériger un buste à notre regretté président, le docteur Galy. La somme s'élève actuellement à 500 francs environ. Il invite les membres de la Société à se hâter d'envoyer leur bulletin de souscription, afin que le bureau sache sur quoi compter avant de s'entendre avec un sculpteur.

M. le comte DE MONTFERRAND, M. l'abbé CHASTAING et M. LAFARGUE, élus membres titulaires dans la séance précédente, adressent leurs remerciements à la Société pour leur admission.

M. DUJARRIC, retenu chez lui par une indisposition, s'excuse par écrit de ne pas assister à la réunion et nous mande que s'il y avait été, il aurait émis le vœu qu'une place spéciale de notre salle fût affectée aux dessins, reproductions et photographies des monuments du Périgord classés parmi les monuments historiques. Ce vœu a pour but de faire connaître et populariser la vue de nos anciens monuments dispersés dans toute la Dordogne. Notre confrère M. Délugin nous

promet, dans cette intention, une magnifique photographie faite par lui de l'église du Grand-Brassac.

Quelques membres font remarquer qu'il sera difficile de réaliser ce vœu, la place disponible étant fort réduite dans la salle, où tous les murs sont couverts par des armoires et des vitrines.

Notre vice-président M. DE FROIDEFOND, qui non plus n'a pas pu venir à la séance, nous envoie la note rectificative suivante :

« En tête du dessin, nous écrit-il, qui accompagne une intéressante *Causerie archéologique* du baron de Verneilh-Puyraseau (voir le *Bulletin* de 1887, page 184), notre vice-président fait figurer trois écussons sculptés aux voûtes du château de Champnier, sur l'un desquels, — nous n'avons pas à nous occuper des deux autres, — on voit les armes suivantes : *Parti, au premier, à un arbre, laurier, au pied duquel passe un lion*, qui est du Lau ; et au second, deux armoiries dont nous regrettons de n'avoir pu encore trouver la provenance.

» Mais cela dit, arrivons à la question soulevée par une lettre de M. de Verneilh, écrite à notre secrétaire-général, et lue à la séance de septembre dernier.

» Après avoir rappelé que le P. Ménestrier, dans son *Traité du blason*, a donné, en un seul écusson de 32 quartiers, le nom et les armes de 32 chanoines, comtes de Lyon, et qu'au n° 5, figure *Joseph-Abel Allemand de Champier, chamarier* (camérier), M. de Verneilh termine sa causerie, en affirmant que c'est là un du Lau d'Allemans, de Champnier.

» Notre collègue et ami nous pardonnera d'être, sur ce point, en désaccord avec lui ; mais nous savons que, chercheur impartial de la vérité historique, il n'hésitera pas à reconnaître, comme nous, que les Allemand de Champier, — et non de Champnier, — forment une famille distincte des du Lau d'Allemans, de Champnier, et que Joseph-Abel Allemand de Champier, camérier, comte de Lyon, ainsi que les armes que lui donne le vénérable et célèbre héraldiste, appartiennent à cette maison d'ancienne noblesse du Dauphiné ; il lui suffira, pour partager cette opinion, d'ouvrir le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chenaye-Desbois et Radier, à l'article *Allemand* ; il y verra : qu'au XII degré filiatif de la branche dite Allemand de Champier, « Abel Allemand, capitaine au régiment de Saulx, épousa, le » 22 mai 1692, Jeanne-Marie de Beaumont, et en eut cinq enfants, dont le » second fut chanoine, comte de Lyon, et le cinquième, *Joseph-Abel Allemand, camérier, comte de Lyon.* »

» Ajoutons que les auteurs ci-dessus et grand nombre d'héraldistes donnent aux Allemand, — qui est le nom patronymique, et non celui d'une seigneurie importante en Périgord, ayant appartenu aux du Lau, — les mêmes armes que le P. Ménestrier : *de gueules semé de fleurs de lis d'or sans nombre à la bande d'argent brochant sur le tout*, et que, d'après Rietstap, cette maison avait pour cri : « Place, place à ma Dame, » et pour devise : *Tot in corde, quot in armis*.

» De ce qui précède, il résulte que Allemand est le nom patronymique d'une famille et que celui d'Allemands, incorporé au nom de du Lau, est incontestablement terrien ; l'incertitude n'est donc plus permise. Ce n'est point un du Lau d'Allemands, de Champnier, en Périgord, ni les armes de sa maison qui figurent au n° 5 de l'écusson aux 32 quartiers, mais bien le nom et les armes de la famille Allemand de Champnier en Dauphiné.

» Nous avons dû, pour rester fidèle à la devise inscrite sur le sceau de notre Société, — *Lumine caleat veritas*, — donner à qui de droit le titre de chanoine, comte de Lyon ; mais, l'erreur étant rectifiée, nous devons dire, en terminant cette trop longue note, que nous n'avons pas eu la pensée que les du Lau aient voulu prendre un nom qui ne leur appartenait pas, pas plus que substituer à leur noble blason celui de la famille Allemand de Champnier, aussi brillantes que soient les pièces dont il est composé. Leur antique origine, leurs grandes alliances et leurs illustrations auraient suffi, du reste, pour nous donner un démenti formel. »

L'assemblée donne acte à M. de Froidefond de sa rectification et est persuadée que notre honorable vice-président M. de Verneilh, qui a provoqué ces explications, lui en sera reconnaissant.

M. Maurice FÉAUX dépose ensuite sur le bureau et laisse admirer plusieurs pointes ou armatures de sagaies de divers types, en os ou en bois de renne ; l'une d'elles a une longueur de 245 millimètres, dimension exceptionnelle ; des harpons dont l'un, portant des barbelures unilatérales, n'a que 40 millimètres, quoique complet ; des aiguilles, hameçons, marques de chasse, dents et coquilles marines percées, etc. ; enfin une base de grande sagaie avec chevaux sculptés, et deux os gravés, dont l'un a déjà été signalé dans la séance du 6 octobre dernier : le tout provient des fouilles de Raymond.

Puis, M. LE PRÉSIDENT rend compte d'une excursion qu'il

a faite, il y a quelques jours, le 25 octobre dernier, à Montignac, où des substructions romaines venaient d'être mises à découvert, à Olivoux, dans la propriété de notre confrère M. Sorbier, ancien maire de Montignac et ancien membre du conseil général de la Dordogne.

La terre d'Olivoux, où les traditions locales prétendent qu'il exista jadis une ville importante, est située à un kilomètre environ au sud-est de Montignac, et, depuis longues années, est connue des antiquaires. Des fouilles y furent entreprises vers 1821, et ont fourni à M. Jouannet la matière d'une intéressante étude : *Notice sur les antiquités de Montignac*, qu'il publia dans le *Calendrier du département de la Dordogne*, pour l'an 1824 (pp. 160 à 165).

Plus tard, M. l'abbé Audierne, dans son *Périgord illustré* (1851, p. 572), signale aussi les ruines d'Olivoux, puis énumère plusieurs objets antiques en provenant.

Dans ces derniers temps, M. Sorbier ayant eu des travaux de terrassements à faire exécuter, fit déblayer les substructions romaines sur une étendue de près d'un hectare, et avant que la pioche eût renversé ces derniers vestiges d'une civilisation éteinte, il invita le Président de la Société archéologique à venir les examiner.

Les ruines actuellement déblayées comprennent un péristyle et en arrière, dans la direction du nord, une cour intérieure assez vaste autour de laquelle sont disposées, avec une certaine symétrie, de nombreuses pièces, la plupart de dimensions exiguës. Jusqu'à ce jour, on n'a trouvé aucune trace de mosaïques ; deux ou trois chambres seulement sont pavées en béton. Dans l'une d'elles, on a même rencontré en place plusieurs dalles de terre cuite, munies inférieurement de tenons en forme de cônes tronqués. Une fiole à parfums en verre d'une grande délicatesse, quelques médailles du haut empire, un gond de porte, des clous et des débris de vases en général assez grossiers, sont les seuls objets que les dernières fouilles aient procurés.

M. Sorbier a eu la bonne attention de faire dresser un plan géométral des substructions, qu'il se propose de compléter d'année en année jusqu'à ce que le déblaiement des

ruines, qui paraissent occuper de trois à quatre hectares, soit entièrement achevé. Un duplicata de ce plan sera déposé par ses soins dans les cartons de la Société et permettra, lorsque les fouilles seront terminées, de consacrer à la villa d'Olivoux une monographie raisonnée.

M. le Président, se faisant l'interprète de la Société archéologique, témoigne ici sa gratitude à M. Sorbier.

Mais comme Conservateur du Musée départemental, il veut aussi remercier notre confrère d'un antique vraiment précieux qu'il a généreusement offert au Musée, à la seule condition qu'un moulage en plâtre lui en serait remis.

C'est une tête en pierre de Bacchus que M. le Président dépose sur le bureau et dont il fait admirer la belle exécution. Ce fragment d'une statue qui devait mesurer 1^m40 environ de hauteur, provient également d'Olivoux et depuis 1821 était conservé dans la famille de M. Sorbier. Le dieu est représenté avec la figure d'un adolescent au caractère efféminé. La bouche est entr'ouverte, le regard vague, le front légèrement ridé. C'est l'ivresse douce, quelque peu mélangée de tristesse. Mais, particularité intéressante, des deux côtés de la tête sort, du milieu de la chevelure, une corne de taureau.

Personnification de l'ivresse, Bacchus en a reproduit les effets divers et pour exprimer ses fureurs, les anciens lui ont donné parfois la forme d'un taureau.

Les images de Bacchus *bicorniger* sont cependant assez rares. M. le Président cite les exemplaires déjà connus. Grâce à la générosité de M. Sorbier, le Musée de la Dordogne en possède un maintenant qui, malgré ses détériorations (le nez et les cornes sont brisés) est une œuvre de haute époque et extrêmement remarquable.

M. LE PRÉSIDENT rappelle ensuite que les ouvriers de M^{me} veuve Maury, propriétaire au village de Laveyssière, commune de Saint-Jean-d'Ataux, canton de Neuvic, en déblayant les terres d'un jardin, pour le passage d'une route, ont mis à découvert un vase en terre dont ils ont malheureusement dispersé les débris, et qui renfermait une cen-

taine de pièces de monnaie, la plupart en argent, du milieu du *xv^e* siècle.

C'était un petit trésor enfoui probablement pendant les guerres de religion.

L'Echo de la Dordogne, qui a signalé le premier cette trouvaille, dans son numéro du 25 octobre, donne la description suivante de deux pièces que l'un de ses correspondants avait eues sous les yeux :

« L'une, celle en cuivre, de la dimension d'un sou simple, porte : HENRI III, ROI DE FRANCE ET DE POLOGNE, une croix à branches égales se terminant par une fleur de lis. L'autre, celle en argent, a la dimension d'une pièce de 5 francs, mais beaucoup plus mince et irrégulièrement arrondie ; elle porte une tête laurée et autour : HENRI II, ROI DE FRANCE . 1554. L'effigie, les lettres, les chiffres sont très apparents et point usés par le frottement. »

Notre confrère M. Maurice DE LASSERVE offre au Musée départemental la médaille de Christine de Suède, dont il avait fait présenter le moulage à la séance du 5 mai dernier.

Cette belle monnaie de bronze, trouvée près du château d'Issac en 1885, a quarante-sept millimètres de diamètre sur une épaisseur de deux millimètres et demi.

Elle porte au droit : l'écu de Suède surmonté d'une couronne fermée ; légende : CHRISTINA : D : G : SVE : GO : WAN : REGINA : ET : PR : HÆ.

Au revers : deux flèches en sautoir, cantonnées de quatre gros points disposés en croix ; dans le haut, une couronne royale ; au bas, la lettre C ; sur les côtés : I OR. — Légende : MONETA NOVA.... RENSIS . MDCXLV.

De son côté, M. de Maynard de Queille, par l'intermédiaire de M. Eugène Roux, offre également au Musée un demi-écu d'Henri III, trouvé près de l'emplacement du château de Bellet, un des fortins d'Auberoche, commune du Change.

Au droit, la croix fleurdelisée ; légende : + HENRICVS . III . D . G . FRAN . ET . POL . R . 1584.

Revers : L'écu de France accosté de la lettre H et surmonté

d'une couronne fermée; légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

M. le Conservateur du Musée témoigne ici sa gratitude aux donateurs.

M. DE ROUMEJOUX montre à l'assemblée un croquis au crayon de son album qui représente le petit castel des Rolphies, situé commune de Coulounieix, et en fait admirer les détails de construction et d'ornementation. Il en a vu quelque part un bon dessin fait par M. Nalet, que le *Bulletin* pourrait publier, et il se chargerait de rédiger lui-même l'historique de cette jolie habitation qui a appartenu aux de Belcier, aux de Laporte, aux de Mèredieu, aux d'Alloigny et aux de Froidefond.

L'assemblée accepte avec empressement la proposition.

Notre jeune et studieux confrère M. André DE MARCILLAC a continué l'exploration du champ de sépultures qu'il avait découvert sur sa propriété de Melet, dans la commune de Beauregard, et dont il nous avait déjà entretenus dans la séance du 1^{er} septembre dernier.

Les squelettes reposent dans la terre nue et ne sont accompagnés d'aucun objet mobilier qui permette de déterminer l'époque de leur inhumation.

La seule tombe présentant quelques particularités intéressantes est celle déjà signalée par M. de Marcillac et sur laquelle il nous fournit de nouvelles explications. Cette tombe avait été creusée dans le roc, à deux mètres environ de profondeur et orientée de l'est à l'ouest, suivant la coutume chrétienne. Mais par une mesure exceptionnelle et qui indique que le défunt était un personnage de marque, on avait recouvert la fosse d'un massif en pierres de taille, cimentées avec soin et distribuées par assises régulières. Cette construction avait évidemment pour but de mettre la tombe à l'abri de toute violation.

Le squelette, dénotant un homme jeune encore, reposait, en effet, bien en place et, grâce à l'attention respectueuse de M. de Marcillac, n'a pas été dérangé. Une mince couche de

sable et d'argile très ténue en recouvrait certaines parties et démontrait que les précautions prises par les parents du défunt n'avaient pu garantir la fosse contre l'envahissement des eaux d'infiltration. Une autre preuve de cet envahissement des eaux, c'est la position anormale du crâne qui, complètement renversé en arrière, tandis que le maxillaire inférieur gardait sa place primitive, semblait avoir été détaché du tronc. La fosse ayant été, à un moment quelconque, entièrement remplie d'eau, le crâne avait flotté, puis en retombant sur le sol, avait pris la position singulière dans laquelle notre confrère l'avait retrouvé. M. LE PRÉSIDENT rapporte qu'à plusieurs reprises il a eu l'occasion de constater, dans des tombes, de semblables déplacements n'ayant pas eu d'autre cause que celle qui vient d'être indiquée.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général,

Ferd. VILLEPELET.

Le Président,

Michel HARDY.



HOMMAGE RENDU A ARCHAMBAUD

COMTE DE PÉRIGORD,

PAR MARQUÈSE DE MAZEYROLLES, DAMOISELLE,

Du jeudi avant la Saint-Luc, 1361.

Noverint universi et singuli hoc presens publicum instrumentum inspec-
turi quod die Jovis, ante festum Beati Luche, evangeliste, anno Domini
millesimo trecentesimo sexagesimo primo, in villâ Petragoris, videlicet in
hospicio habitacionis venerabilis et discreti viri magistri Petri de la Batut,
regnante Domino Johanne, Dei gracia Francie rege, in presenciam mei notarii
publici et testium subscriptorum ad hoc vocatorum specialiter et rogato-
rum, personaliter constituta nobilis mulier Marquesia de Mazeyrolis, domi-
cella, uxor prefati magistri Petri de Labatut, coram spectabili et potenti
viro Archambaldo, Dei gracia comite Petragoricensi, ibidem dicta domi-
cella stans flexis genibus coram Domino comite supradicto serio asseruit,

recognovit et publice confessa fuit, quod omnia et singula bona et res quecumque sint que ipsa domicella habet, tenet et possidet quoquomodo in loco et honorio Montis Pavonis, ipsa habet, tenet et possidet ac sui progenitores et predecessores qui pro tempore fuerunt, eciam habuerunt, tenuerunt et possederunt gentilitur tam a dicto Domino comite Petragoricensi qui nunc est quam a suis predecessoribus qui pro tempore fuerunt comites Petragoricenses, et de dominio directo eorumdem, videlicet sub et pro uno homatgio inferius contento, faciendo et prestando racione premissorum dicto Domino comiti, ut moris est, in dominiorum mutacionibus et heredum. Et idcirco dicta domicella homatgium fecit et prestitit, amoto capucio ac flexis genibus et manibus complexis, Domino comiti Petragoricensi supra dicto : ibidem supra quemdam lectum sedentis ipseque Dominus comes eandem domicellam sic ad dictum homatgium sibi faciendum et prestandum et etiam ad pacis osculum in signum dicti homatgii facti recepit et admisit de et super omnibus premissis et singulis. Tam dictus comes quam dicta domicella petierunt per me notarium publicum infra scriptum sibi et eorum cuilibet dari fieri et concedi unum et plura consimilia publica instrumenta tot quot habere voluerunt de premissis que ego dictus notarius publicus infra scriptus sibi duxi concedenda. Acta fuerunt hec in modum predictum, die, anno, loco ac regnante quibus supra, presentibus venerabilibus et discretis viris Ayrardo Vigerii et Eblone Barrieyra, canonicis Petragoricensibus, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et me Helia de Chamiers, Petragoricensis diocesis, publico auctoritate regia notario qui premissis et singulis, dum sic agebantur, una cum pre-nominatis testibus presens fui et exinde hoc presens publicum instrumentum inquisivi quod aliis occupatus negociis per alium scribi feci, ipsum que signo meo publico et solito signavi, vocatus et requisitus ad maiorem certitudinem rei geste.

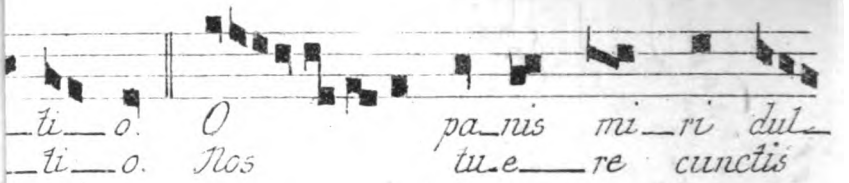
Pour copie conforme :

M^{re} D'ABZAC DE LA DOUZE

In festo Corporis

Re ve-ra mi-ra-bi
Nam in-cor-rup-ti-bi
tas: Nam sanc-to-rum no-
tas Chris-ti, cor-pus hu-
ci-e-tas Per-ce-pit
bo-ni-tas A-dest in
pa-ne sa-ti-a-vit
um-bra mi-nis-tra vit
to: Sed The-sus
to: Tunc ad tem-
pe-ra iam re-per-to
fir-mat nos pro cer-to
Tri-a sunt in mo-ni-
Ex hoc dul-ci con-

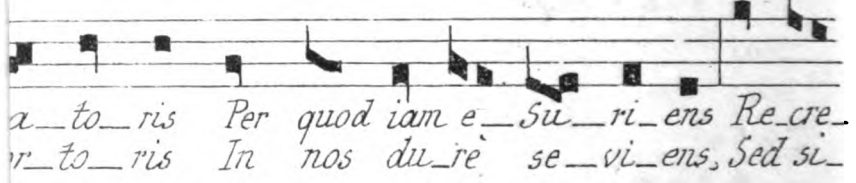
ra- uic-
ex- i-
coris
horis
Sal-
mus te
a- tur
mus a-
Tri- ni-
Ful- ti- tu-
A-
Fru- a-
tis



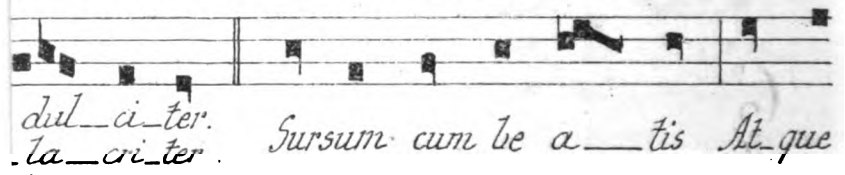
ti_o. O pa_nis mi_ri dul
ti_o. Nos tu.e_re cunctis



A_ni_mam re_fi_ciens Cor_pus nos_tri
Re_a_tum a_bi_ciens Ne pre_da si



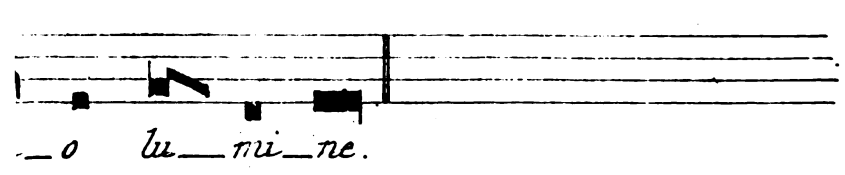
a_to_ris Per quod iam e_su_ri_ens Re_cre
r_to_ris In nos du_re se_vi_ens, Sed si



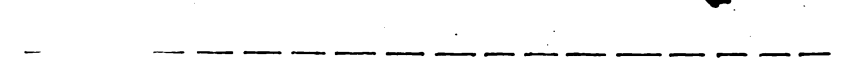
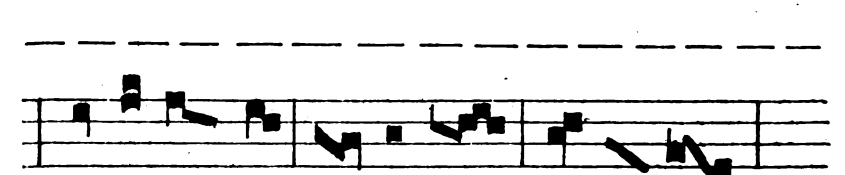
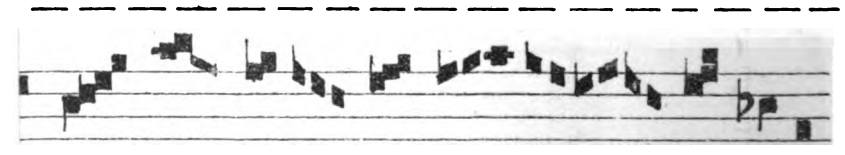
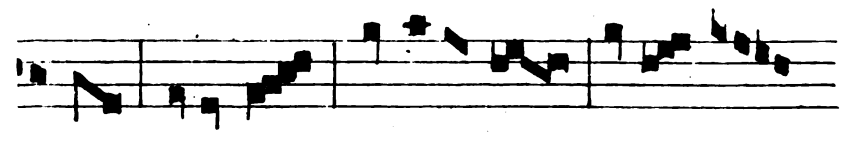
dul_citer.
ta_cri_ter. Sursum cum be_a_tis At que



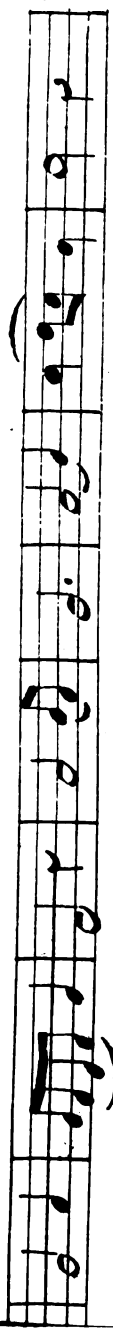
ta_tis Fru_a_mur dul_ce_di_ne



o lu_mine.



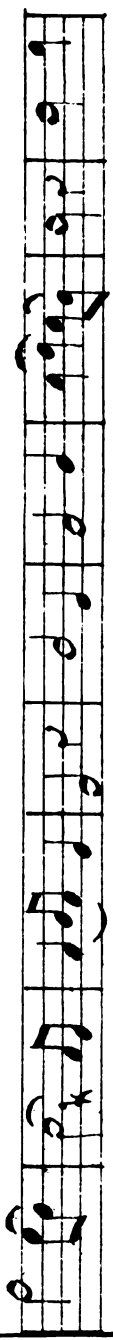
Introduction en notation musicale.



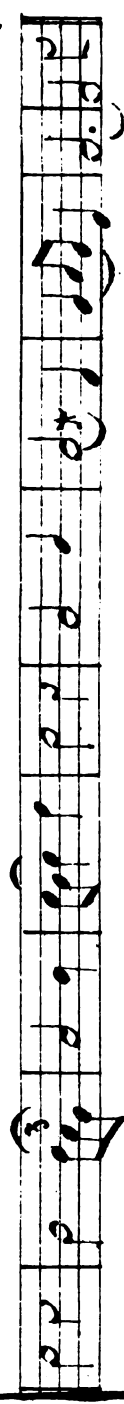
ra mi-ra-bi-le Pro-dit et a-la-cri-tus



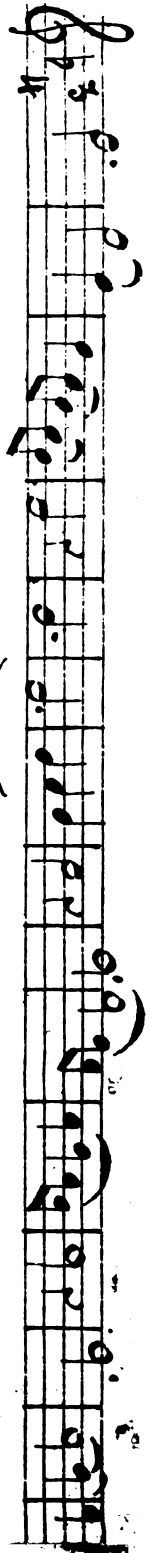
ens Cor-pus nos-tri Sal-va-to-ris Per quod jam e-



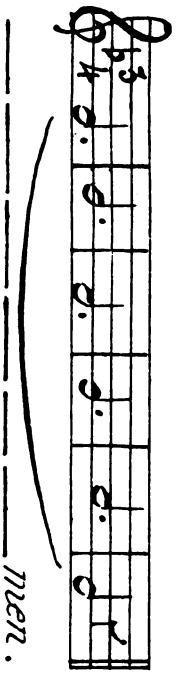
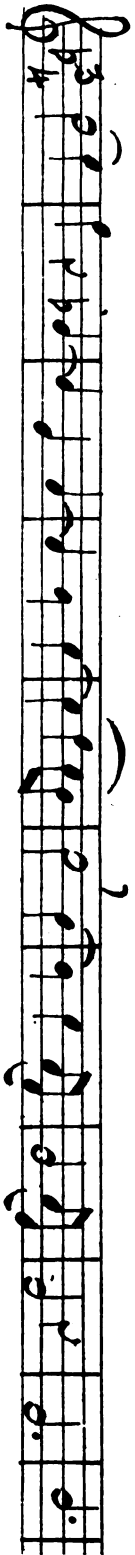
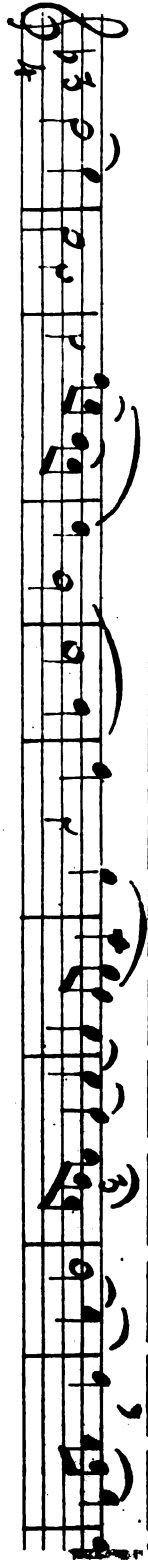
Re-cre-a-tur dul-ci-ter. Sursum cum be-a-tis At que



is Fru-a-mur dul-ce-di-ne Ful-ti tu-o lu-mi-ne-



A



men.

UNE PROSE DU XV^e SIÈCLE.

Parmi les dix-huit manuscrits qui figurent encore aux archives de l'abbaye de Cadouin, — épaves des siècles écoulés, — on considère avec étonnement un vieux *Graduel* in-folio, dont l'état délabré accuse le malheur des temps, — peut-être l'incurie et l'ignorance des derniers maîtres du couvent. Il en reste à peine sept fascicules, commençant à la messe de l'Épiphanie et se terminant à l'Invention de la Sainte-Croix. Mais dans l'intervalle, on constate la disparition d'un grand nombre de folios. — Des enluminures à l'outrémer, au minium, au vert et au violet, ornent les lettres initiales des grandes fêtes et des pièces principales de chaque office. Malheureusement le temps et l'abandon ont fini par altérer la fraîcheur des couleurs. L'écriture gothique, d'une admirable régularité, a seule gardé tout son brillant. Les paléographes croient pouvoir assigner à ce manuscrit la fin du xiv^e siècle ou le commencement du xv^e. Ces précieux restes font amèrement regretter la perte des autres folios. Néanmoins, au point de vue musical, ils renferment des choses fort remarquables : ils confirment cette vérité que tous les *codices* du moyen-âge révèlent une unité de chants indiscutable. Ce sont bien là, — dans leur essence et malgré certaines divergences de détail, — les mélodies grégoriennes, telles que la tradition nous les a léguées, avec leurs groupes de notes et leur uniformité de séméiologie.

Mais parmi ces pièces, confiées à la garde de ce vénérable manuscrit, il en est une qui frappe l'attention du musicologue par son étrange notation. — C'est un document inédit qui mérite de survivre au naufrage des ans. Nous voulons parler de la *Prose* du Saint-Sacrement : *Prosa in festo Corporis Xpristi*. — Loin de nous l'idée de comparer cet office à celui de saint Thomas d'Aquin, — poème étincelant de beautés, merveille de la théologie dogmatique et mystique, — production étonnante d'un siècle qui enfanta tant de chefs-

d'œuvre. On se demande même, avec une légitime surprise, pourquoi les moines de Cadouin avaient imaginé de supprimer l'office de saint Thomas et de lui en substituer un nouveau.









Quoi qu'il en soit, cette *Prose* est une vraie curiosité musicale : ce n'est plus le chant grégorien, ce n'est pas encore la musique, mais c'est un acheminement vers la mélodie moderne. La notation elle-même rompt avec les traditions séculaires. Dans le reste du volume, le transcripteur est resté fidèle aux figures des notes consacrées par l'usage. Mais, dans cette *Prose*, la plume du copiste emprunte les formes réservées au déchant.

Un instant, en considérant la longueur de l'*Amen*, et sachant qu'au moyen-âge on se plaisait à faire concorder deux motifs différents d'airs et de paroles, nous avons pensé que nous étions en présence d'un déchant à deux parties. (*Discantus*). Mais un examen attentif nous a convaincu que c'était simplement un spécimen de *musique mesurée*. — On sait qu'au moyen-âge, la *musique mesurée* « était principalement l'art de régler les rapports de durée des sons dans l'harmonie et de représenter par des signes les modifications successives de leur durée ». — (Coussemaker, *Histoire de l'Harmonie au moyen-âge*, page 72). Or, comme dans une matière si controversée, il est facile de commettre des erreurs, nous avons pris le sage parti de consulter plusieurs musicographes éminents. M. Mathis Lussy, auteur d'une remarquable *Histoire de la Notation* couronnée par l'Institut, et le savant dom Joseph Pothier, l'un des plus illustres musicologues de notre temps, voient dans ce document un spécimen de *musique mesurée*, composée dans le rythme *ternaire* ou *parfait*.

Cependant, l'abbé Raillard, — le Champollion des neumes, au dire de ses admirateurs, — auquel nous avons soumis un fragment de cette *Prose*, par l'entremise de M. Weckerlin, l'érudite bibliothécaire du Conservatoire de musique, ne partageait pas cette opinion. Ce savant musicien, dont la mort récente est un sujet de deuil pour la science, prétendait que ce document n'est pas susceptible de traduction,

par la raison qu'il est d'une lecture simple et facile. Rien ne prouve, ajoutait-il, qu'il ait été écrit dans le style de la *musique mesurée* et dans le rythme ternaire.

Malgré cette autorité, nous nous rangeons plus volontiers à l'opinion précédente.

Quels sont, en effet, les éléments graphiques de la notation grégorienne? Ce sont la note caudée , la carrée  et la losange  Joignez-y, si vous voulez, le *porrectus* composé de trois notes :  Quels sont, au contraire, les éléments graphiques de la diaphonie ou du déchant? — D'après les musiciens médiévistes, Guy de Chalis, Francon de Cologne, Jérôme de Moravie, Jean de Garlande, Jean de Muris, etc., ce sont les signes précédents, auxquels il faut ajouter la plique ascendante , la plique descendante , la maxime , et la minime .

Or, remarquez que le morceau en litige, et c'est le seul de tout le Graduel, est écrit au moyen de cette notation particulière. Toutes les autres pièces suivent la séméiologie grégorienne traditionnelle. Les signes graphiques usités pour exprimer les pliques ascendantes et descendantes, telles que nous les donnons ici, ne trouvent leur application que dans le système du chant mesuré. Ces pliques ne sont composées que de deux notes : au contraire, le *porrectus* grégorien comprend toujours trois notes. De plus, dans le vrai chant grégorien, les exemples de losanges ascendantes sont inouïs. Il serait difficile d'apporter un seul cas tiré des manuscrits. Enfin, dans les anciens livres de chant romain, du moins en France, en Italie et en Allemagne, vous ne rencontrerez jamais une losange isolée succédant à une note caudée. D'ailleurs, il suffit de jeter les yeux sur les notes caudées de notre *Prose*, pour se convaincre qu'elles ne sont pas tracées dans le même sens que les notes caudées adoptées dans le système grégorien. Celles-ci sont tracées dans un sens horizontal, les autres dans un sens oblique.

Même observation pour les losanges.

Pourquoi donc le manuscriteur eût-il dérogé, pour ce seul morceau, à son habitude constante et uniforme de

transcription, s'il n'eût eu, dans le cas présent, l'intention manifeste de donner une signification particulière à sa notation ?

Nous persistons donc à croire qu'il s'agit ici de ce bizarre système, inventé au moyen-âge, pour indiquer la durée proportionnelle des notes.

Il nous semble aussi que le rythme *ternaire* de cette prose ne saurait être nié. En décomposant ces diverses figures de notes, on arrive assez facilement, à la chute de chaque période, à constituer le rythme *ternaire*, pour que le doute ne soit pas permis.

Peut-être conviendrait-il maintenant, pour initier le lecteur, d'exposer les règles du déchant. Mais ces règles sont innombrables, compliquées et passablement obscures. Les musiciens mensuralistes ont écrit sur la matière de véritables traités. Parfois ils s'embrouillent dans leurs propres principes ; ils s'entendent rarement entre eux, et alors ils se jettent à la tête les uns des autres les épithètes courtoises d'*ignorant* et de *cuisire fieffé*. Nous ne pouvons les suivre dans cette voie. Mais il n'est pas étonnant que des érudits contemporains aient hasardé sur le même sujet des opinions contradictoires. Fétis ne craint pas d'affirmer que la notation *mesurée* était « un système monstrueux, hérissé de difficultés et d'embarras, qui n'avait point de raison d'être et qui ne répondait à aucune nécessité de la musique, dont au contraire il retardait les progrès ». Un observateur impartial ne peut pourtant s'empêcher de reconnaître que c'est ce même système, barbare à ses débuts, qui a fini par engendrer l'admirable notation musicale dont nous nous servons aujourd'hui. Nous nous garderons bien d'entrer dans l'examen des *prolations*, des *ligatures avec ou sans propriété*, des *triplum* et des *quadruplum*, etc. Nous nous contenterons, pour donner au lecteur un aperçu de ce système, de dire que la perfection consistait dans le nombre *trois*, et que par une conséquence logique, le rythme *ternaire* était le plus en vogue. Le nombre *trois*, ne souffrant pas de division, était regardé, par raison mystique, comme plus parfait que le nombre *deux*. « Le temps *ternaire*, dit Jean de Muris, est appelé *parfait*, parce qu'il a

reçu son nom de la Sainte-Trinité, qui est la pure et vraie perfection ».

On le voit, nous sommes en pleine scholastique. « La *maxime*, prise toute seule, dit dom Pothier, vaudra trois modes ou neuf temps ; la *caudée*, un mode ou trois temps ; la *carrée*, un temps ou le tiers d'un mode ; la *losange*, une prolation ou le tiers d'un temps ; la *minime*, le tiers d'une prolation ou le neuvième d'un temps.

« Mais supposons plusieurs notes de suite : leur valeur devra se modifier en plus ou en moins, selon les circonstances : telle note perdra, telle autre, au contraire, gagnera la moitié de sa valeur normale. »

Ce n'est qu'à titre de document archéologique que nous tentons la traduction de ce morceau. Cette mélodie offre plusieurs particularités intéressantes.

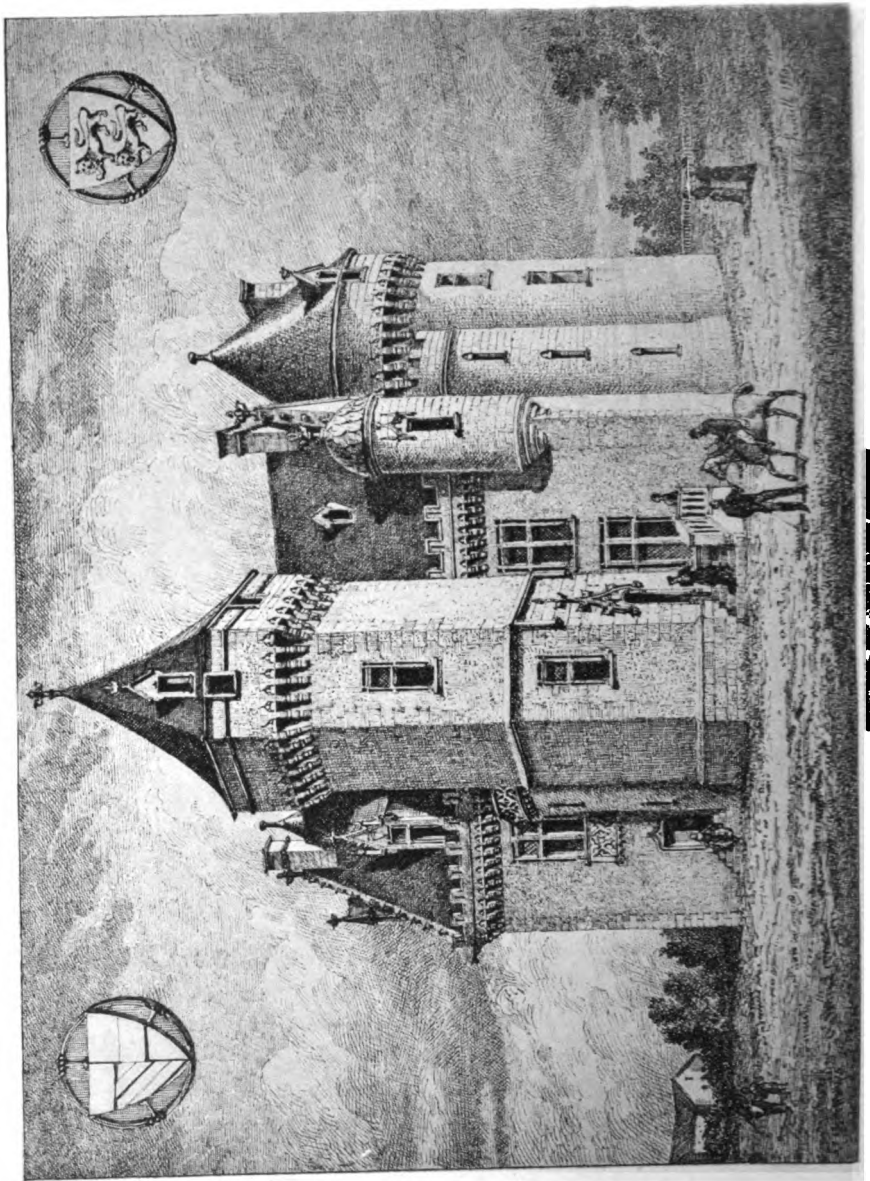
D'abord le caractère général du morceau : ce n'est plus l'allure calme et grandiose du plain-chant. Le compositeur s'efforce de briser des entraves et de s'affranchir des règles de l'antique tonalité ; il veut rompre avec le passé. On sent comme une aspiration vers un monde nouveau, inconnu. On devine que la musique moderne est sur le point d'éclorre. On perçoit comme une vision lointaine et vaporeuse de l'école italienne qui va bientôt surgir et s'épanouir sous l'inspiration de Josquin des Prets, d'Orlando di Lasso et de l'immortel Palestrina.

Puis on y remarque, en plusieurs passages, un signe étranger à la notation grégorienne : le *mi b*. Le *mi b* apparaît dans les manuscrits dès le xiv^e siècle. Cette note est le résultat de la *solmisation* par *nuances*, système demeuré en vigueur jusqu'au xviii^e siècle. Le système des *nuances* était une musique *fsinte* : pour éviter l'intervalle proscrit du *triton* ou *quarte majeure*, — (*Si contrà fa, diabolus in musica*), on *signait* certaines notes au moyen d'autres lettres que celles qui devaient les représenter selon l'ordre des degrés de la gamme. (Mathys Lussy, *Histoire de la Notation musicale*.)

En outre, chose remarquable, la syllabe brève des mots dactyliques : *cibarium*, — *solacium*, — *species*, — *unc-*

tio, etc., suivant un usage général au moyen-âge, est surchargée de plusieurs notes, ce qui peut paraître contraire aux lois de la bonne prosodie. Ces groupes de notes, qui allongent souvent démesurément, et comme à dessein, les syllabes brèves, ont causé l'étonnement et la perplexité des musicologues modernes. Depuis et même avant saint Grégoire-le-Grand jusqu'à la Renaissance, « les pénultièmes brèves reçurent plusieurs notes, parfois en assez grand nombre. » (D. Pothier.) Sous ce rapport, nous n'apercevons pas la moindre divergence dans les manuscrits. La science moderne n'a pas encore éclairci ce mystère. De bonne foi, on ne peut supposer que les anciens ignorassent les lois de l'accent. Trop souvent, les règles de la quantité, depuis le pontificat de Léon X, ont été confondues avec les lois de la prosodie. Qui pourra nous exposer d'une manière certaine, les lois de l'accent chez les anciens ? Les inflexions de la voix ne leur parvenaient qu'au moyen de la tradition orale.

Enfin l'observateur sagace s'étonne à bon droit de l'interminable litanie de notes qui décore la syllabe *A* du mot *Amen*. Dans le déchant, ou musique à plusieurs parties, la deuxième ou troisième partie consiste seulement en deux ou trois notes : *Super te*, — *Amen*, — *Alleluia*, — *Verbum*, etc., pendant que le dessus chante le texte d'un verset, d'un répons, d'un rondeau, etc. Dans l'*Alleluia* de Pérotin, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris au xii^e siècle, la troisième voix du morceau coupe le mot *Alleluia* en syllabes séparées de vingt à trente mesures. Arrivé à la syllabe *lu*, cette voix se met à répéter *u... u... u... u... u... u* ; elle ne dit enfin la dernière, *ia*, qu'à la quatre-vingtième mesure!!! (Fétis, *Histoire générale de la musique*, tome V, p. 256). C'est cette coutume en faveur au moyen-âge qui nous avait fait supposer que l'*Amen* de la Prose du Saint-Sacrement concertait avec les diverses strophes. Mais il n'en est rien : ce n'est qu'une exaltation, une jubilation de la voix, un *jubilum vocis*. Ces 122 notes, égrenées sur la voyelle *A*, et destinées sans doute à faire épanouir la belle voix du premier chantre de Cadouin (*pavonis instar*), passeront peut-être pour de la superfétation aux yeux de ceux qui aiment la musique, mais



qui détestent les incohérences prolixes. Mais qu'est-ce que *122 notes* ? — Un manuscrit de saint Martial de Limoges en porte *deux cent vingt-et-une* sur la voyelle *I*. La justice nous oblige cependant à reconnaître que les moines de Cadouin, en cela disciples fidèles de saint Bernard, ont pratiqué de larges coupures dans ce Graduel, ce dont il faut leur savoir quelque gré. Sans doute, ils avaient compris qu'il n'est pas expédient d'abuser de la patience de l'auditeur et de l'haleine du chanteur.

Voici donc cette *Prose*, avec ses qualités et ses défauts : mais n'oublions pas que cette bizarre séméiologie, ces tâtonnements, ces tentatives d'innovation, ces ruptures avec les lois reçues, devaient aboutir, après d'innombrables modifications successives, aux chefs-d'œuvre de la notation, de la mélodie et de l'harmonie modernes.

L'abbé Eugène CHAMINADE.

CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES.

LE CHATEAU DE PUYCHENY.

Nous avons maintes fois, au cours de ces entretiens archéologiques, constaté cette heureuse disposition d'un grand nombre de castels périgourdins, qui se composent invariablement d'un corps de logis à pignons aigus, flanqué sur une de ses façades de deux tours rondes, et sur l'autre d'une tour d'escalier. Nous avons dit que ce plan, adopté pour des châteaux relativement considérables, pouvait être et était souvent réduit à de très minimes proportions et s'adaptait parfaitement aux modestes exigences d'une simple gentilhommière, suivant que les tours étaient d'un moindre diamètre et les corps de logis moins longs et moins élevés. Le château de Puycheny, dont nous publions aujourd'hui le

dessin, est, au point de vue des dimensions, dans une bonne moyenne, et tient le juste milieu entre les plus grands et les plus petits modèles de ce genre de constructions en quelque sorte classiques. On peut donc le donner comme un type parfait des « repaires nobles » de la fin du xv^e siècle en Périgord, où on les compte par centaines et comme un de ceux qui n'ont eu à subir, depuis leur fondation, ni agrandissements, ni diminutions. Tel il fut construit par les du Barry, tel nous le retrouvons, du moins dans ses dispositions essentielles.

Nous avons hâte de dire cependant, qu'il a été restauré avec soin, par son dernier propriétaire, il y a une vingtaine d'années ; mais sans que sa silhouette ancienne ait été le moins du monde altérée, et sans que ses toitures aient été changées. L'ardoise a succédé à la tuile plate sans qu'on touchât aux charpentes, les crochets des pignons ont été refaits là où ils manquaient, et la toiture en dôme de pierre de la tourelle en encorbellement a été rétablie.

Les seules modifications qui méritent d'être signalées, parce que, tout en étant, à peu de choses près, dans le style, elles n'existaient pas dans le château primitif, consistent en une ceinture de mâchicoulis sur le corps de logis et en lucarnes ornées sur la toiture. Il y a trente ans, les tours seules avaient des mâchicoulis, et les combles ne prenaient de jour qu'au moyen de simples trous dans la charpente. Cela suffisait à éclairer des greniers, mais ne permettait pas d'y faire des chambres habitables comme celles qu'on y a établies. On a donc créé ainsi un second étage fort utile, et les lucarnes de pierres à pinacles aigus, qui ont permis cette heureuse modification, font un agréable effet et embellissent le château sans le dénaturer en quoi que ce soit. Le dessin permet d'en juger ; il le permettrait davantage si nous en avions dessiné l'autre façade qui, avec ses deux grosses tours, ses fenêtres en croix et ses trois belles lucarnes, a vraiment fort bon air. Un défaut qui sautera aux yeux, mais qui ne peut être imputé qu'aux constructeurs primitifs, c'est le peu de hauteur des toitures des tours. Elles gagneraient singulièrement à être plus élancées. Je suppose que des raisons d'éco-

nomie furent, dans le principe, la cause de cela et qu'on ne fit pas, pour le même motif, les lucarnes de pierre ajoutées fort à propos depuis.

A l'intérieur du château, dont le plan a subi quelques modifications indispensables, il n'y avait autrefois, à chaque étage, que deux grandes pièces dans le corps de logis et deux chambres dans les tours. La salle qui servait de cuisine avait et a encore, si mes souvenirs sont fidèles, une grande cheminée du xv^e siècle, à moulures, ornée d'un écusson que nous donnons, et les poutres peintes de son lambris étaient également semées d'armoiries, qu'on distinguait encore sous le lait de chaux généreux qui le recouvrait. Les armes sculptées sur la cheminée étaient celles de la famille du Barry. Probablement elles ont été changées plus tard, puisque mon savant ami de Froidefond les donne dans son *Armorial* sous une forme toute différente (*d'azur à deux lions léopardés d'or posés l'un sur l'autre*); mais il y avait peut-être deux familles du nom de du Barry; car les armes de la cheminée de Pucheny sont exactement les mêmes qui sont brodées sur le lit nuptial du marquis de Fayolle, marié en 1724 à la dernière héritière de Pucheny (1).

C'est aux environs de Nontron et dans la commune de Champeaux que s'élève, sur un plateau entouré de forêts, ce joli manoir féodal. Il fut construit, tout d'une pièce, par un seigneur du Barry, dans les dernières années du xv^e siècle, à une date que, faute de documents certains, nous ne pourrions déterminer, mais que le style de l'architecture permet d'indiquer approximativement. Les du Barry, originaires de la ville d'Aixe en Limousin, où le *Nobiliaire* de Nadaud, les qualifie de chevaliers dès le xiii^e siècle, possédaient alors plusieurs fiefs en Nontronnais et à Nontron même. Leur principal établissement était à La Renaudie, commune de Saint-Front-la-Rivière, dont on remarque sur

(1) A tout hasard, nous avons dessiné sur la vue de Pucheny, les armes que nous y avons relevées et celles attribuées par M. de Froidefond à la famille du Barry.

le bord même de la route et à 300 mètres à peine de la Drône, les ruines pittoresques. C'était là, dans ce château, à peu près de même date et de même forme que Puycheny, bien que plus grand et plus fortifié, qu'habitait le trop fameux chef de la conjuration d'Amboise, pendu après l'avortement de son audacieuse entreprise, ce qui n'empêcha pas ses deux filles de trouver des maris dans deux maisons illustres de notre pays.

Jeanne épousa François de Saint-Aulaire, et Marie, Pierre de La Rochefoucauld. Le cousin de cet entreprenant gentilhomme, qui habitait Puycheny, fit moins parler de lui, et sa descendance s'éteignit dans une héritière qui épousa, comme je l'ai déjà dit, le marquis de Fayolle qui devint seigneur de Puycheny et y habita pendant quelques années. Après lui, M. Moreau de Saint-Martial, ancien procureur général à la Cour des Aides de Guienne, en devint acquéreur et enfin, son fils vendit cette belle terre, il y a une trentaine d'années, à M. le comte de Fontenay, qui a restauré le château et grandement amélioré les cultures de cette vaste propriété. Ainsi, depuis la date de sa construction jusqu'à nos jours, s'établit, sans l'ombre d'une difficulté, la succession des familles qui ont possédé Puycheny : nous avons vu pour le Chapdeuil, que ce n'était pas toujours aussi facile.

B^{on} DE VERNEILLE.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA RÉFORME

ET LES GUERRES CIVILES DANS L'ANCIEN COMTÉ DE PÉRIGORD

(1562-1598). — (*Suite et fin.*)

IV

Du rôle du Périgord dans les guerres de la Réforme par suite de sa position géographique. — Misère extrême des paysans. — Guerre de partisans.

Les populations du Sarladais et de la partie du Haut-Périgord limitrophe du Limousin fournirent, dès le début, beaucoup moins d'adhérents à la Réforme que celles de l'ouest de la province, et cependant le fléau de la guerre les frappa aussi cruellement. Plus tard, sortant du rôle passif qu'elles avaient joué, elles se lancèrent dans la lutte avec une violence sans égale, surtout dans le pays compris entre la Dordogne et la Vézère (1).

Il me paraît utile à ce sujet de faire connaître la situation vraiment exceptionnelle que, pendant la longue période des guerres de la Réforme, le comté de Périgord dut à sa situation géographique.

Si nous sortons un instant du cadre restreint que nous nous sommes tracé pour aborder l'histoire générale de la Réforme en France, nous voyons que, dans les deux premières guerres de religion, le plan des généraux calvinistes consistait à chercher à surprendre la cour et à concentrer les opérations militaires du côté de Paris, tandis qu'une armée de secours s'organisait sur les bords de la Charente

(1) On lira l'histoire de la Réforme et des guerres civiles au xvi^e siècle, dans le Sarladais, dans les *Chroniques de Jean Tarde*, chanoine théologal et vicaire-général de Sarlat. Cet ouvrage, nouvellement édité par deux de nos savants collègues, M. le V^e Gaston de Gérard et M. Gabriel Tarde, a été enrichi d'annotations du plus haut intérêt et renferme des renseignements biographiques très complets sur les anciennes familles du Bas-Périgord.

pour se porter aussi rapidement que possible sur la Loire et la Seine.

Quand, pour la troisième fois, les calvinistes reprirent les armes, ils réunirent leurs forces à La Rochelle, place de premier ordre par sa position maritime, où ils recevaient de l'Angleterre de l'argent et des munitions de guerre, en sorte que pendant une longue période d'années, cette région de la France fut le rendez-vous de tous les volontaires du midi.

Contenue par la main de fer de Montluc, la population de la Guienne ne donna qu'un nombre relativement restreint de soldats à la cause protestante. On peut même dire que les calvinistes n'y eurent pendant longtemps qu'une organisation imparfaite : mais dans les Etats de la famille d'Albret, sur tout le littoral de la mer Méditerranée, dans l'ancien pays des Albigeois et surtout sur le versant occidental des Alpes, où Calvin avait propagé lui-même sa doctrine, la foi protestante s'enflamma de toutes les passions politiques et les huguenots disposaient de forces redoutables.

Les soldats calvinistes de la Navarre, du Béarn, des comtés d'Astarac, de Bigorre et de Comminges par l'Armagnac gagnaient le Bas-Quercy et par Moissac se rendaient à Cahors.

Ceux du comté de Foix et du Bas-Languedoc arrivaient sur les bords du Lot par Montauban et le pays des sept vicomtes.

Les protestants de la partie orientale du Languedoc, du Vivarais, de la Provence et du Dauphiné, franchissant les Cévennes et ralliant les religionnaires du Gévaudan, traversaient le Rouergue et se rendaient dans le Haut-Quercy.

Tous convergeaient vers le sud-est de la province de Périgord et arrivaient par milliers entre Souillac et Gourdon.

Après avoir traversé la Dordogne à Souillac, ils longeaient le versant méridional du Sarladais, suivaient les riches plaines de Saint-Cyprien, du Bugue et de Bergerac, franchissaient le bassin de l'Isle et de la Dronne et trouvaient à Aubeterre les lieutenants de la Rochefoucauld et de Condé.

A l'est de la France, en prévision des secours que les princes luthériens d'Allemagne organisaient sur les bords du Rhin, et pour barrer aux protestants du midi et du sud-est

du royaume la route de la capitale, une armée catholique était en permanence dans le Nivernais et la Bourgogne.

Pour répondre à l'appel des généraux calvinistes et se rendre soit sur les bords de la Charente, soit à La Rochelle, les volontaires du Lyonnais, du Forez, du Velay et de l'Auvergne descendaient par bandes isolées des montagnes du Limousin et de l'Auvergne qui s'étalent à l'est de notre province comme un immense croissant.

Ceux qui suivaient le cours de la Dordogne traversaient toute la vicomté de Turenne et pénétraient dans le Périgord par Carlux, Salignac et Terrasson.

De ces trois villes qui sont à la base d'un immense triangle, dont le sommet serait au point de jonction de la Vézère et de la Dordogne, les protestants arrivaient dans les plaines de Saint-Cyprien par des routes différentes.

Ceux de Carlux suivaient la région comprise entre Sarlat et la rive droite de la Dordogne.

Ceux de Salignac prenaient les hauts plateaux du Bas-Périgord (1), et par Saint-Crépin, Saint-Quentin-Marcillac et Castel arrivaient à Saint-Cyprien.

Ceux de Terrasson, par la rive gauche de la Vézère, pénétraient dans la vallée du Coly : entre Pelevesy et Commarque, dans la vallée de la Beune, ils rejoignaient leurs coreligionnaires sous les rochers des Eyzies.

Par le Bugue et Lalinde, tous marchaient sur Bergerac. Les protestants venus du Bas-Limousin entraient dans le Haut-Périgord par la rive droite de la Vézère qui les conduisait à Limeuil.

Les calvinistes du Haut-Limousin, partis de Saint-Yrieix,

(1) On s'accorde généralement à diviser notre ancienne province en deux parties : le Haut-Périgord ou Périgord blanc et le Bas-Périgord ou Périgord noir. Cette opinion est celle de Moréri (édition de 1714), Malte-Brun, de Gourgues, Mérilhou. Mais elle n'est pas celle de C. de l'Isle, premier géographe du roi, membre de l'Académie royale des sciences. Dans une carte dressée par lui, (*Carte du Bourdelois et du Périgord, faite à Paris en 1714*, dont je dois la communication à mon ami M. Paul Clergeaud, le Périgord-Noir serait distinct du Bas-Périgord : il ferait suite à la Double et comprendrait le Ribéracois et le Nontronnais dans la partie limitrophe de l'Angoumois.

suivaient la vallée de l'Isle, et par Jumilhac-le-Grand, Corgnac, Savignac-les-Eglises, Périgueux et Saint-Astier, arrivaient dans la Double. Ceux qui venaient de Châlus longeaient la Dronne, et par St-Pardoux-la-Rivière, Saint-Front, Champagnac-de-Belair, Brantôme, Valeuil, Bourdeille, Lisle, Saint-Apre, gagnaient Ribérac et Aubeterre.

Après la prise de Nontron par La Rochefoucauld et d'Angoulême par d'Anelot, les protestants de la région septentrionale du Limousin suivaient un chemin plus direct : ils allaient à La Rochelle par le Nontronnais, l'Angoumois et la Saintonge.

Partis des points les plus extrêmes, des frontières d'Espagne, du littoral de la Méditerranée, des Alpes, les réformés affluaient vers notre province et venaient s'échelonner à des hauteurs différentes sur la route qui conduisait à Paris (1).

Jusqu'à la paix de La Rochelle, le Périgord fut le grand chemin des protestants du midi, du sud-est et du centre de la France.

On n'y livra pas de grandes batailles; mais de 1562 à 1570, ce pays fut le théâtre de combats nombreux qui imprimèrent aux événements militaires ultérieurs une marche favorable pour les catholiques. Le succès de Vergt prépara la victoire de Dreux, et l'échec de Crussol d'Assier et de ses lieutenants entre l'Isle et la Dronne fut pour les calvinistes le prélude du désastre de Jarnac. Lorsque le prince de Condé eut été tué, l'amiral de Coligny, nommé généralissime des troupes calvinistes, traversa notre province dans les circonstances les plus diverses : après Jarnac, pour aller en Limousin faire jonction avec l'armée du duc des Deux-Ponts, sous les murs de Châlus ; lorsque les protestants eurent gagné la victoire de la Roche-Abeille, pour se rendre à Poitiers ; après Moncontour, pour échapper à l'armée de Tavannes et du duc d'Anjou.

Coligny, qui passait pour un des plus habiles tacticiens

(1) Au sortir de la province de Périgord, l'ancienne route de Paris passait par Barbezieux et Châteauneuf. (H. Martin.)

de son époque, ajoutait une importance de premier ordre à la possession du Périgord. Par la Double, il pouvait donner la main aux religionnaires de l'Angoumois et de la Saintonge et maintenir ses communications avec La Rochelle : en remontant le cours de l'Isle et de la Dronne, il lui était possible de gagner les montagnes du Limousin, de pénétrer au cœur de l'Auvergne et, par la vallée de l'Allier, de gagner la partie moyenne de la Loire, où l'armée catholique du Nivernais et de la Bourgogne était aux prises avec les protestants allemands.

La vallée de la Dordogne lui fournissait les mêmes avantages ; de plus, c'est par elle que lui arrivaient sans cesse des renforts du Quercy et de l'Agenais.

Lorsque Henri de Navarre reparut à la tête des religionnaires, les anciennes possessions de la famille d'Albret étaient tombées au pouvoir des catholiques, à l'exception du comté de Périgord. C'est dans cette province que, de concert avec Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, il soutint victorieusement les premiers efforts de la Ligue et inaugura cette longue série de victoires qui lui ouvrirent les portes de Paris, après une lutte de près de vingt ans.

Deux fois, les émissaires de Catherine de Médicis et d'Henri III vinrent le trouver sur les bords de la Dordogne pour arrêter les progrès de ses armes, et les conditions de paix que le fils de Jeanne d'Albret dicta à ses ennemis à Bergerac, en 1577, et au Fleix, en 1580, furent assez avantageuses pour servir plus tard de base à l'édit de Nantes.

Pour se faire une idée des désordres que commettaient en Périgord les troupes de passage et celles que les événements de la guerre obligeaient à y séjourner, il est utile de faire connaître les divers éléments qui les composaient.

En dehors des soldats réguliers, les généraux protestants avaient sous leurs ordres des volontaires mal disciplinés qui pour vivre soumettaient la population à de dures réquisitions : en raison de l'extrême pauvreté du pays, ils étaient obligés de former de nombreux détachements.

Pour surveiller ou atteindre leurs adversaires, les catholiques divisaient aussi leurs forces.

Pendant les deux premières guerres de religion, Angoulême était le centre d'approvisionnement de l'armée royale (1). Une très faible partie des convois dirigés vers les différents corps de troupes arrivait à destination : presque tous étaient pillés par les partisans huguenots, et les catholiques à leur tour se trouvaient dans la nécessité de frapper le paysan de contributions forcées.

M. de Castelnau, qui accompagna le duc d'Anjou dans la guerre de 1568 à 1570 et fut témoin de désordres commis dans le Limousin et le Périgord, écrivait à ce sujet : « Les » pauvres laboureurs étaient chassés de leurs maisons, » spoliés de leurs meubles et bétail, rançonnés, volés aujourd'hui des uns, demain des autres, et s'enfuyaient comme » des bêtes sauvages. (2) »

Les deux partis avaient fait appel à l'étranger. Dans l'armée catholique se trouvaient des Suisses, des Italiens et des Espagnols. Ces derniers, qui composaient une partie de l'infanterie de Montluc, étaient de féroces aventuriers, mutins et pillards, qui commirent en Périgord les plus grands désordres.

Dans les deux camps, mais principalement dans celui des calvinistes, on rencontrait des Allemands qui se faisaient surtout remarquer par leur rapacité. Ils avaient à leur suite d'innombrables chariots chargés du butin amassé dans les provinces déjà parcourues. Souvent, lorsque leur solde n'était pas payée, ces mercenaires abandonnaient leurs chefs et rançonnaient le pays, sans distinction de religion. C'était un véritable brigandage.

Bientôt la misère du Périgord fut extrême. Sans pain, souvent sans asile, en face d'une société où la justice était impuissante, les malheureux habitants des campagnes ne prirent conseil que de leur désespoir. La vengeance en fit des soldats.

Les uns, groupés autour de leur seigneur, l'aidèrent à

(1) Bujeaud (ouvrage cité).

(2) Michel de Castelnau de Mauvissière, auteur de mémoires très estimés.

soutenir les armes à la main ses prétentions féodales ; les autres, s'attachant à un soldat de fortune, quittèrent leur village désolé et, renouvelant les désordres des grandes compagnies du xiv^e siècle, portèrent sur d'autres points de la province ou dans les pays voisins, la ruine et la mort.

Ce fut une guerre bien plus meurtrière que celle soutenue un siècle auparavant contre les Anglais.

Catholiques et protestants montraient le même acharnement ; mais de plus, les sectateurs de Calvin pillaient les églises, violaient les tombeaux des saints et brisaient les statues (1). On trouve encore sur presque tous les monuments religieux remontant à cette époque des traces de dévastation.

Plusieurs fois, en parcourant le Périgord, les religionnaires se trouvèrent aux prises avec nos paysans armés. Notre province n'offrait que très peu de routes. Les troupes protestantes étaient obligées de s'engager dans des chemins profondément encaissés, surmontés de haies élevées ou recouvertes par les épaisses branches de vieux châtaigniers. Pendant l'hiver, ces chemins servaient de lit aux eaux qui sortaient en abondance de tous côtés. Les cavaliers avec leurs pesantes armures, les pièces d'artillerie, les chariots et les munitions s'engageaient dans des gorges sans fin, où même la seule voie praticable n'était pas toujours assez large : de là des difficultés sans nombre pour la marche des convois, et lorsque survenait la déroute, la retraite devenait très difficile, sinon impossible.

A des époques diverses et sur différents points de notre province, dans les plaines de Vergt, entre les bois de Chancelade et la Dronne, dans les sombres forêts du Bas-Périgord ; dans la Double, sur les bords de la Vézère et de la Dordogne, les bandes de Duras, les protestants du Dauphiné, du Languedoc et de l'Auvergne, les reîtres allemands de l'amiral de Châtillon apprirent à redouter ces milices impro-

(1) Sismondi, t. XIX, p. 85.

visées. Mais ces luttes ne servaient le plus souvent qu'à provoquer de la part des religionnaires de cruelles représailles, et alors la guerre prenait un caractère de férocité et de barbarie.

Mais les paysans périgourdins ne furent pas tous les défenseurs de la cause catholique : ceux des environs de Bergerac, de la Double et de la vallée de la Dronne furent souvent des auxiliaires utiles pour les chefs protestants. Armand Clermont de Pilles et de Larivière, dès le début de leurs entreprises dans le midi de la province, eurent surtout sous leurs ordres des troupes de paysans armés de fourches et de faux. Grâce à eux, ils organisèrent un système d'espionnage très habile qui leur permit, avec des forces inférieures, de tenir tête aux lieutenants de Montluc et de déjouer les desseins de leurs ennemis, par la promptitude, l'audace et la sûreté de leurs attaques.

A la suite de tous ces événements, on vit se former une classe d'hommes bien plus dangereux que les fanatiques ; je veux parler des exploiters de la misère publique. On en trouve chez les catholiques et les protestants.

Deux lieutenants de Montluc, les capitaines de Razac et de la Brunetière, ravageaient la vallée du Drot, profanaient les tombeaux de la famille de Foix, entièrement dévouée à la cause catholique (1).

Une bande de ces audacieux partisans s'était emparée de La Roche-Chalais et commettait de tels excès que de Montferrand, gouverneur de Bordeaux, pria Montluc de lui venir en aide pour avoir raison de ces malfaiteurs qui, après une longue résistance, durent se rendre à discrétion. Un d'entre eux avait tué de sa main cent dix-sept catholiques. Tous furent passés au fil de l'épée. « C'étaient, au dire d'un historien, des *gens sans aucune religion et des libertins*. » (2).

La vue de tous ces pillages réveillait souvent les mauvais

(1) E. Gaullieur. (Ouvrage cité.)

(2) Guinodie, *Histoire de Libourne*. — *Comment. de Montluc*.

instincts de la foule : il n'était pas rare, au milieu des populations catholiques, de rencontrer des hommes du peuple guider les religionnaires dans les perquisitions et partager ensuite avec eux le blé, le vin et les approvisionnements des châteaux ou des couvents.

Dans ces longues luttes qui ensanglantèrent notre sol, on ne saurait méconnaître le rôle important que jouèrent les croyances religieuses et l'ambition des grands ; mais ce qui fit naître une crise aussi générale et surtout aussi violente dans notre province, ce fut la misère.

Ce qui le prouve, c'est que, lors de l'avènement d'Henri IV, lorsqu'une ère de paix s'ouvrait pour la France, quand les chefs de tous les partis avaient déposé les armes, les paysans du Périgord et des provinces limitrophes, dans l'impossibilité de payer les impôts, se soulevèrent en masse, et on peut dire que la *guerre des Croquants* fut la conséquence inévitable des guerres religieuses du xvi^e siècle. — De longues années de souffrances l'avaient préparée.

V

La noblesse du Périgord. — Les citoyens seigneurs de Périgueux. — Leur esprit politique. — Leur rôle pendant les guerres de la Réforme. — Périgueux ville de sûreté. — Les habitants de Saint-Astier. — Chillaud des Fieux et de Montardy. — Le clergé de Périgueux.

Au cours de ces luttes intestines, le Périgord fournit aux différents partis des hommes de guerre d'une grande valeur : les deux maréchaux de Biron, Jean de Losse, François d'Hautefort, le marquis de Bourdeille et le sénéchal d'Aubeterre conduisirent plus d'une fois les soldats catholiques à la victoire : dans le camp des protestants, Geoffroy de Vivans s'acquit une juste célébrité. Ses exploits dans le Sarladais sont restés légendaires, et Montluc, si sobre d'éloges à

l'égard de ses adversaires, rendait hommage à la bravoure et à l'habileté de Clermont de Pilles. Au reste, on peut dire que d'une manière générale la noblesse de notre province montra les qualités brillantes d'une caste guerrière.

Mais l'histoire n'intéresse pas seulement par des récits de bataille ; elle est surtout utile par l'enseignement moral qu'elle nous donne.

En étudiant le rôle des *citoyens seigneurs* de Périgueux pendant la Réforme, il nous sera facile d'apprécier l'importance capitale que les mœurs exercent sur les destinées d'une population.

Le mouvement intellectuel que nous avons signalé à Bergerac s'était également produit à Périgueux. Stimulés par la présence du maître des écoles, les jeunes gens de cette dernière ville cherchaient par des études sérieuses à obtenir les charges si enviées de justice, de finances ou d'administration : ils se rendaient également aux universités de Bordeaux, de Cahors et de Toulouse, où plusieurs d'entr'eux entraînés par les novateurs, embrassaient la religion calviniste.

Toutefois, le prosélytisme de ces nouveaux adhérents fut assez faible. Tandis, en effet, qu'elle était extrême dans le sud et l'ouest du Périgord, l'agitation protestante était à peine signalée au centre de la province, avant l'arrivée de Jean de Mesmy et du pasteur Brossier.

A partir de cette époque, le nombre des religionnaires devint plus considérable et le Parlement de Bordeaux envoya deux conseillers, Amelin et Mesparent, pour les surveiller (1562). Plus tard, cette mesure ayant paru insuffisante, il fut institué un tribunal présidé par d'Escars de Lavauguyon et composé d'officiers supérieurs auxquels on adjoignit deux présidents et quatre conseillers (1).

Malgré l'active surveillance du Parlement de Bordeaux et les moyens de rigueur auxquels on eut recours, les calvi-

(1) Eug. Gaullieur. Ouvrage cité.

nistes continuèrent à commettre de nombreux désordres dont le R. P. Dupuy nous a tracé le tableau (1).

A l'époque du massacre de Vassy, le parti calviniste était assez puissant à Périgueux pour ramener un pasteur nommé Romigly que le gouverneur avait fait expulser (2).

Ces faits nous paraissent suffisants pour établir qu'au moment où éclatèrent les guerres de la Réforme, cette ville entraînée par le mouvement général, prenait part à la révolte contre l'Eglise et contre le Roi ; mais à proportion qu'on avance dans la lutte entre les catholiques et les protestants, elle se sépare de la cause calviniste et bientôt nous voyons s'élever l'antagonisme le plus complet entre Périgueux et Bergerac.

Un philosophe du siècle dernier disait que « les mœurs » d'un peuple lui sont plus chères et plus sacrées que les lois : les premières sont le principe actif de la conduite, les secondes n'en sont que le frein. » (3)

Filles du temps, les mœurs ne subissent que des changements lents et comme insensibles, les lois se transforment et disparaissent avec les circonstances politiques qui les ont fait naître.

L'histoire de Périgueux nous fournit une preuve éclatante de cette vérité.

Aussi haut que l'on remonte dans le passé de cette ville, on voit que ses habitants, à travers des vicissitudes sans nombre, ont toujours été guidés par le même principe, inspirés par le même esprit, et cet esprit n'est autre que celui des anciens municipes romains.

C'est que Vésone n'a pas seulement légué au chef-lieu de notre province des monuments qui font encore l'admiration du visiteur. Elle laissa après elle des institutions qui, plus encore que ses arènes, ses thermes et ses temples, portaient

(1) Ouvrage cité.

(2) *Histoire ecclésiastique de Th. de Bèze*, tome II, p. 465.

(3) Duclos, *Considérations sur les mœurs*.

l’empreinte du génie romain ; car elles firent germer au sein des populations qui se succédèrent sur cette partie du sol de la vieille Aquitaine, l’amour de la liberté.

C’est l’amour de la liberté qui soutint Vésone pendant les nombreuses invasions des barbares ; il arma tour à tour la Cité et le Puy-Saint-Front contre les Archambaud et, alors que notre province était un pays frontière, il fit de Périgueux un foyer de résistance contre la domination anglaise.

Cette lutte commune contre les ennemis du dehors et les ennemis du dedans, contre la féodalité et les Anglais, avait depuis longtemps établi les liens les plus étroits entre la Cité et les rois de France.

Poursuivant l’œuvre d’émancipation commencée par Louis VI, si heureusement continuée par Louis VII et le ministre Suger, Philippe-Auguste voulut récompenser, comme elle le méritait, une ville qui lui avait donné des preuves si nombreuses et si constantes de dévouement. Au mois de mai 1204, au milieu de son armée campée sous les murs de Rouen, il reçut le même jour l’hommage et le serment de fidélité du comte de Périgord et de la Cité de Périgueux. (1)

Dans cette circonstance solennelle, il reconnut que les habitants de la Cité formaient une corporation de vassaux nobles, marchant de pair avec les grands feudataires de la couronne. Avec le droit de haute, basse et moyenne justice, il leur accordait l’exemption de la taille, leur imposait l’obligation du service militaire avec la faculté de nommer les chefs des milices envoyées pour le service du Roi.

Tous les citoyens nobles et roturiers, possesseurs par indivis de ces privilèges, étaient tenus de prêter serment de fidélité

(1) Dessalles, *Histoire du Périgord*. — L’abbé Audierne, *Périgord illustré*. — Recueil des titres de Périgueux. Paris 1775.

On trouve également des notions très complètes sur la municipalité de Périgueux, dans la *Sigillographie du Périgord* par M. Ph. de Bosredon, et dans le *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne* par M. de Gourgues.

entre les mains du maire et des consuls à chaque nouvelle élection. Les membres du clergé et l'évêque lui-même comme faisant partie de la corporation ne pouvaient se soustraire à cette obligation.

Sous le règne de saint Louis, la Cité et le Puy-Saint-Front, renonçant à leurs querelles, que les Archambaud entretenaient depuis plus d'un demi-siècle, passèrent un traité d'union qui est resté le titre fondamental de la constitution politique de Périgueux. A cette occasion, tous les privilèges accordés par Philippe-Auguste furent maintenus, et on peut dire qu'ils ont reçu une nouvelle consécration à l'avènement de chacun de nos rois.

Au milieu d'une population si favorisée et si digne de l'être par son patriotisme, l'administration ne fut pas confiée à quelques familles privilégiées : elle resta la charge commune, elle fut vraiment la chose publique à laquelle chaque citoyen portait un égal intérêt. Parfois même ce sentiment s'exaltait jusqu'à la passion.

Cet ensemble de circonstances suffit pour donner à l'histoire de Périgueux une physionomie spéciale, et lui assigner une place à part dans l'histoire politique de notre pays. Municipale sous les successeurs d'Auguste, ville libre sous les Carolingiens, fédération noble sous les Capétiens, tout en restant fidèle à son glorieux passé, sans cesser un seul instant d'être elle-même, Périgueux, sous la dynastie des Valois, se trouvait une des villes les plus favorisées de la Monarchie, grâce à une administration qui puisait sa force dans le double principe de l'autorité et de la liberté.

Les privilèges de Périgueux n'eurent-ils pas à souffrir du développement de la Réforme ?

La Réforme ne souleva pas seulement une question de dogme : elle fit naître bien d'autres conflits. Elle mit surtout en jeu l'intérêt et, suivant l'expression de Bossuet, « que » l'intérêt est puissant et qu'il est hardi, quand il peut se » couvrir du prétexte de la religion (1) ! »

(1) *Discours sur l'histoire universelle*, partie II, chap. XXVI.

Au xvr^e siècle, la société reposait sur deux bases : l'Eglise et la royauté. Luther en Allemagne, plus tard Calvin en France, portèrent une grave atteinte à la puissance du pape. La royauté devait en subir un funeste contre-coup.

Par une sorte de fatalité, alors que pour combattre les idées religieuses nouvelles, il eût fallu un gouvernement prudent, mais ferme, le pouvoir tomba entre les mains d'un enfant en bas-âge et d'une princesse italienne imbue des idées de Machiavel. La minorité de François II vit se reproduire ce qu'avait amené, un siècle et demi auparavant, la folie de Charles VI. Les oncles du jeune roi, les Guises, prirent tout-à-coup une haute situation à la cour. Leur immense fortune, leur gloire militaire, leur ambition démesurée provoquèrent la jalousie des familles les plus considérables du royaume : de là des luttes qui faillirent conduire la France à sa ruine.

Profitant de ces divisions, la bourgeoisie riche et éclairée voulut, comme au temps d'Etienne Marcel, avoir une plus large part dans les affaires publiques.

Atteints dans leur foi politique et leur foi religieuse, les habitants des campagnes se disaient entre eux ce que disait un paysan agenais à un gentilhomme calviniste : « Qu'on nous montre dans la Bible si oui ou non nous devons payer la dîme (1). »

L'anarchie était dans les esprits, et bientôt aucune puissance humaine ne fut capable de conjurer l'orage qui depuis longtemps s'amoncelait au-dessus du vieil édifice social dont la Réforme avait sapé la base.

En posant une question de conscience, il faut le reconnaître, Calvin a fait aussi table rase de nos institutions. C'est lui qui a ouvert, pour notre pays, l'ère des révolutions politiques et sociales.

Au milieu de ce bouleversement général, dans le violent et dernier assaut de la féodalité contre la monarchie, quelle pouvait être la conduite des habitants de Périgueux ?

(1) *Commentaires de Blaise de Montluc.*

Périgueux n'était pas une ville de commune, comme Bergerac ou Sarlat, une association du Tiers-Etat dont l'existence civile était liée à celle d'un seigneur, comme la plupart des villes de notre province. C'était une confédération à la fois militaire et politique ayant reçu du roi des privilèges auxquels pouvaient seuls prétendre les grands vassaux du royaume. Sa fortune était donc étroitement liée à celle de la couronne, et comme la cause du roi se confondait avec la cause catholique, les citoyens seigneurs de Périgueux s'armèrent pour les défendre.

Dans ces guerres si funestes à notre province, ils montrèrent le dévouement le plus absolu à la cause de Catherine de Médicis et de ses enfants : mais soucieux au plus haut degré de leurs droits séculaires, ils ne tolérèrent jamais le moindre empiètement et surent imposer leur volonté même à leurs plus fidèles alliés.

En mai 1563, lorsque Clermont de Pilles et de la Rivière se furent emparés de Mussidan, le lieutenant-général de la Guienne, d'Escars de Lavauguyon, étant venu porter secours aux catholiques à la tête de 3,000 hommes, il ne put obtenir de faire passer ses troupes à Périgueux : on lui permit de séjourner deux jours dans la ville et ses troupes durent rester à Agonac (1).

En 1585, le sénéchal d'Aubeterre ayant imposé à Périgueux l'entretien de cent soldats, le conseil se réunit et ne voulut se soumettre qu'à la condition de nommer les officiers (2).

Au mois de décembre de la même année, le marquis d'Hautefort vint lui-même solliciter des maire et consuls l'autorisation de laisser passer cent arquebusiers à cheval qu'il avait laissés hors de la banlieue. On lui accorda cette permission « grâce que ledit sieur s'étoit toujours montré affectionné au bien de la communauté » (3).

(1) Recueil des titres de la ville de Périgueux.

(2) Id.

(3) Id.

En 1592, le marquis de Montpezat fut chargé par le roi de la défense de la province et crut devoir se fixer à Périgueux, comme centre de son commandement : mais comme dans la ville et la banlieue, le commandement n'avait jamais été exercé que par les maire et consuls, ces derniers exigèrent de lui le serment de fidélité, qu'il prêta après une procession solennelle à laquelle assista tout le clergé.

Ce serment fut consigné sur les registres de l'hôtel-de-ville, « afin qu'il fût bien reconnu que la ville ne faisait que » prêter territoire au sénéchal et que ce dernier ne tenoit que » d'elle l'auditoire, le prétoire et le sol même où s'exerçoit la » justice du roi ».

Le roi ayant nommé un exécuteur des œuvres de justice criminelle ordinaire par sentence du sénéchal, les maire et consuls s'y opposèrent formellement, soutenant que comme le territoire était à eux seuls, ils avaient seuls le droit de nommer cet exécuteur.

Ce sentiment du droit qui se révélait avec tant de hauteur chez les citoyens seigneurs de Périgueux en présence des grands seigneurs de la province, des officiers royaux et du roi lui-même, nous expliquera la puissance de leurs efforts quand il fallut repousser les attaques de leurs ennemis.

Ils mirent sous les armes ou gardèrent à leur solde près de quinze cents hommes.

Dans cette œuvre de défense commune, les maire et consuls firent preuve d'un zèle extrême. Plusieurs d'entre eux « dressaient les capitaines, les sergents, caporaux, » dixeniers ; ils leur faisoient prêter serment, leur donnant » espérance avec la bonne garde et vigilance d'un chacun, » d'attendre à leurs bonnes intentions, promettant assistance » et soulagement en tout ce qu'il seroit possible. » (1)

Eux-mêmes veillaient aux approvisionnements militaires, faisaient marché avec les maîtres fondeurs pour se procurer des canons, dirigeaient les travaux de fortifications, assu-

(1) Recueil des titres.

raient la tranquillité de la ville et de la banlieue, conduisaient des expéditions et échangeaient les prisonniers.

Malgré l'active surveillance des maire et consuls, les chefs protestants de Bergerac, de Vivans, Langoiran et de Lambertie, réussirent à pénétrer par surprise dans Périgueux et à s'y maintenir.

A peine cette nouvelle fut-elle arrivée à Bergerac, que les calvinistes de cette région accoururent en foule pour avoir leur part de butin (1). L'église de la Cité fut pillée. Les tombeaux furent violés et les cendres des saints jetées au vent. Le palais épiscopal, les couvents des Cordeliers et des Jacobins furent démolis et la basilique de Saint-Front ne fut conservée qu'en raison du danger qu'aurait fait courir aux maisons voisines la chute d'une pareille masse de pierres.

Le château Barrière, qui appartenait aux d'Abzac de La Douze, dévoués à la cause catholique, devint la proie des flammes.

Parmi les habitants, les plus riches furent emprisonnés et ne purent recouvrer leur liberté qu'au prix de fortes rançons. Un grand nombre réussit à s'échapper et trouva asile à Brantôme, Nontron, Saint-Astier, Lisle, Bourdeille, Grignols et Château-l'Evêque (2).

Malgré ce grand désastre, les citoyens seigneurs de Périgueux ne tardèrent pas à s'organiser et à reprendre les hostilités. Maîtres des principaux châteaux et des bourgs de la banlieue de Périgueux, ils arrêtaient tous les vivres et les secours destinés aux protestants, en sorte que pendant longtemps Langoiran et de Vivans furent comme assiégés dans leur nouvelle conquête.

Enhardis par quelques succès, les catholiques résolurent d'entrer de vive force dans la ville. Aux fêtes de Noël 1577, le sieur des Coutures franchissait le mur d'enceinte et ne se retirait qu'après un combat acharné.

(1) *Histoire de la prise de Périgueux par les Huguenots en 1575 et de la reprise de cette ville par les catholiques en 1581*, par M. l'abbé Audierne, 1891, imprimerie Michélet, à Sarlat.

(2) *Id.*

Plus tard, Guillaume de Leymarie, sieur du Bost, les sieurs de Beynac, de Trigonan, des Bories et d'Hautefort organisaient au château du Lieu-Dieu une entreprise semblable et qui fut aussi malheureuse.

Ces échecs répétés, loin de jeter le découragement dans le cœur des citoyens seigneurs de Périgueux, ne semblaient que les exciter davantage à secouer le joug des protestants. La lutte ne cessait même sur un terrain que pour reprendre plus vive sur un autre.

Le juge-mage Pierre de Marqueyssac et les officiers de justice s'étaient retirés dans la ville de Bourdeille, où habitait le sire de Bourdeille, gouverneur pour le Roi dans la province. Les proscrits de Périgueux en ayant été instruits, décidèrent qu'ils ne se rendraient pas dans leur ancienne ville, à quelque prix que ce fût, tant qu'elle serait occupée par les huguenots, et ils prièrent le sénéchal de vouloir bien désigner une autre ville où se rendrait la justice.

Au mois d'octobre 1577, il fut arrêté et résolu que la justice royale serait rendue à Saint-Astier.

Bien que cette mesure eût été prise avec la permission du maréchal de Biron, gouverneur de la Guienne, et du Parlement de Bordeaux, les calvinistes établirent un tribunal suprême à Périgueux.

- « Les officiers de justice huguenots requéroient contre les
- » catholiques et par leurs appointements, les appeloient
- » infracteurs de la paix, violateurs de la parole du Roi, sédi-
- » tieux et perturbateurs du repos public, inhibant et défen-
- » dant à ceux du ressort de plaider par-devant eux, cassant
- » la procédure, avec condamnation d'amendes et toutes les
- » exécutions dont ils se pouvoient aviser.
- » Les dits catholiques séant et exerçant la justice à Saint-
- » Astier, au contraire, méprisoient telles procédures, n'ou-
- » bliant pas de s'aider d'autant et rigoureuses peines contre
- » eux et leurs sectateurs, et faire exécuter leurs jugements
- » qui étoient beaucoup plus justes que les autres, remplis

» d'envie et d'animosité et de passions discordantes; si bien
» que non-seulement le siège d'appel du sénéchal de Périg-
» gueux, mais aussi le présidial de Périgord fut installé à
» Saint-Astier, ensemble le bureau et recette des tailles.
» Voyant, les huguenots, qu'ils ne pouvoient parvenir au
» but de leurs desseins, ils se déclarèrent ennemis des ca-
» tholiques, qu'ils nommoient *habitants de Saint-Astier*,
» comme indignes d'avoir le nom d'habitants de Périg-
» gueux. »

Plusieurs fois de Vivans chercha à s'emparer de Saint-Astier; mais Jean de Chillaud, écuyer, seigneur des Fieux, commandant la garnison de cette ville, repoussa les attaques des huguenots « et leur en fit oublier le chemin. »

Depuis bientôt six ans que les calvinistes étaient maîtres de Périgueux, les catholiques n'avaient fait aucune concession.

Ni les ordres du sénéchal, à chaque édit de pacification, ni les injonctions du roi de Navarre, qui cependant avait sévèrement puni la révolte des habitants de Cahors, ni les sollicitations pressantes de Henri III, qui tremblait pour sa couronne, ne purent arrêter les citoyens seigneurs de Périgueux. L'étranger avait pénétré dans leurs murs, ils voulaient le chasser.

Malgré l'insuccès de des Coutures et de Leymarie, le commandant de Saint-Astier, Chillaud des Fieux (1) et son parent Jean de Montardy (2) formèrent, de nouveau, le projet

(1) La famille de Chillaud des Fieux a pour descendant direct M. Jean-Julien Chillaud-Dumaine, chef d'une librairie militaire à Paris. (Note de M. l'abbé Audierne dans la *Prise de Périgueux*.)

(2) La famille de Jean de Montardy, représentée actuellement par MM. Edmond-Gaston et Elie de Montardy, est une des plus anciennes de notre province. En 1466, Jean, seigneur de Montardy, rendait hommage à Alain d'Albret, et en recevait privilèges. (Archives des Basses-Pyrénées, E. 771.) En 1539, Antoine de Montardy était prieur de Chancelade. En 1541, Arnaud de Montardy rend hommage à Henri de Navarre. (Archives des Basses-Pyrénées, B. 1293, sur parchemin). En 1635, Suzanne de Montardy était prieure au couvent de Saint-Pardoux, en Périgord

de chasser les protestants de Périgueux : ils furent secondés dans cette périlleuse entreprise, par les sieurs de Chabannes, de la Brangelie, de Trigonan, de la Mothe Saint-Privat, de Sufferte, de la Forêt, de la Roderie (1).

Partis de Château-l'Evêque, ils arrivaient le 26 juillet 1581, jour de Sainte-Anne, à l'hôtellerie de Sainte-Catherine, et s'emparaient d'un des forts de Périgueux. Grâce à l'arrivée de Jean de Montardy, à la tête de 200 hommes d'armes, les calvinistes et leur chef, le capitaine de Belzunce, durent se retirer.

Le triomphe de Chillaud des Fieux et de ses lieutenants, constituait un fait d'une grande importance.

La prise de Périgueux par les huguenots, après les premiers Etats de Blois, avait été une infraction aux traités, mais la paix de Bergerac, en 1577, celle du Fleix, en 1580, avaient laissé cette ville, comme place de sûreté, entre les mains des religionnaires, et Henri de Navarre en exigeait la remise immédiate.

Le maréchal de Matignon, qui avait pris la direction générale de la Guienne, et le sénéchal de Bourdeille, avaient encouragé en secret Chillaud des Fieux et de Montardy dans leur entreprise ; mais ils ne pouvaient ostensiblement leur envoyer des secours : aussi les citoyens seigneurs de Périgueux formèrent-ils le projet de s'adresser directement au roi de France pour expliquer leur conduite et implorer sa protection, bien décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de recevoir une garnison protestante.

Messire Jean de Montardy, chevalier des ordres du roi, et Elie Desjean, conseiller au présidial de Périgueux, furent chargés de cette mission délicate (2).

Henri III était dans une situation des plus critiques. Ses honteuses passions lui avaient enlevé l'estime des chefs du parti catholique. La Ligue commençait à s'étendre dans les

(1) *Histoire de la prise de Périgueux, etc.* Ouvrage cité.

(2) *Id.*

masses et formait déjà un parti révolutionnaire considérable. Les factions armées étaient en présence et n'attendaient qu'une occasion pour en venir aux mains. La révolte de Périgueux contre Henri de Navarre pouvait amener la reprise des hostilités, et le roi irrité jugeait cet acte avec sévérité.

Par suite de l'intervention de M. de Neuvic (1), MM. de Montardy et Desjean obtinrent la faveur du duc de Guise, et une audience leur fut accordée au Louvre.

Dans un langage respectueux, mais ferme, ils exposèrent au roi les souffrances que depuis six ans ils avaient endurées : ils firent connaître les sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour la défense de la cause catholique qui était aussi la sienne, et rappelant les liens étroits qui depuis des siècles unissaient Périgueux à la couronne, ils dirent que le premier usage qu'ils voulaient faire de cette liberté qu'ils venaient d'acheter au prix de leur sang, était de lui renouveler leurs serments d'inviolable fidélité.

Ces preuves de dévouement données à un prince qui sentait le pouvoir lui échapper, en présence d'une cour où chaque jour amenait des défections nouvelles, émurent le cœur du roi et changèrent ses dispositions. Le sentiment de l'honneur se réveilla pour un instant dans l'âme de Henri III, et grâce à son influence, Périgueux ne fut plus une place de sûreté. Le roi de Navarre acceptait en échange deux villes de l'Agenais, Monségur et Puymirol avec une somme de mille écus en argent.

Quand on parcourt les annales de cette époque si orageuse, on ne peut refuser son admiration à cette population vaillante, qui, animée d'un sentiment de reconnaissance politique, trop rare pour ne pas être signalé, soutint au prix de tant de sacrifices, le trône chancelant des Valois.

Dans ces temps troublés qui rappellent les plus mauvais jours du moyen-âge, où tout cédait à la force brutale, la bannière des citoyens seigneurs de Périgueux fut celle de

(1) *Histoire de la prise de Périgueux*, par M. l'abbé Audierne.

la justice et du droit et ils durent leur salut à cet amour des libertés politiques qui pendant quinze siècles avait été comme le génie tutélaire de leur ville.

Les successeurs de Henri II, guidés par une fausse politique, peut-être aussi à cause de leur impuissance, négligèrent trop ces fidèles alliés qui, pour sauver leurs vieilles franchises, se jetèrent plus tard dans les bras de la Ligue.

Dans cette dernière phase des guerres religieuses, les catholiques du centre de la province eurent à traverser les fortunes les plus diverses ; mais, conduits par des chefs dont quelques-uns furent d'habiles capitaines et de grands citoyens, ils luttèrent sans défaillance, et c'est surtout dans cette période si tourmentée de son histoire que Périgueux s'est inspiré de sa belle devise :

FORTITUDO MEA CIVIUM FIDES

Ma force, c'est la fidélité de mes citoyens.

Aux raisons politiques qui éloignèrent Périgueux du parti protestant, il est juste d'ajouter une autre cause que nous retrouvons dans plusieurs villes de notre région, notamment à Sarlat.

La majeure partie de la population appartenait de cœur à l'Eglise catholique et en respectait les traditions. En décrétant toutes les réformes dont l'Eglise avait besoin, le Concile de Trente opposa aux novateurs une puissante barrière. Un ancien officier espagnol, Ignace de Loyola, pour mieux combattre l'esprit d'indépendance et de libre examen, fonda une Société célèbre, la compagnie de Jésus, qui fut toujours d'un dévouement absolu envers le Saint-Siège et se signala par son zèle pour l'éducation de la jeunesse et ses prédications.

Pendant la longue crise qu'il eut à traverser, le clergé du Périgord lutta contre l'hérésie avec des armes différentes.

Dans le combat de nuit qui amena la prise de Bergerac par les huguenots, le curé Peyrarède rallia plusieurs fois les défenseurs de la ville et, au milieu des ruines de son église,

il opposa aux soldats victorieux de Pilles une résistance héroïque (1).

Un chapelain de Pellevesy (2) prépara le triomphe des ligueurs à Sarlat. Dans cette dernière ville, deux grands prélats, les Lamothe-Fénelon, l'oncle et le neveu (3), furent l'âme de la résistance contre les protestants. Lorsque le vicomte de Turenne vint mettre le siège devant Sarlat (4), ils rivalisèrent de vaillance et de patriotisme avec les Carbonnières, les Saint-Clar, les Gérard du Barry, les Fontpitou et les Montmège, qui avaient mis leur épée au service du roi et de la cause catholique.

Lorsque Périgueux tomba aux mains des protestants, un chanoine de Saint-Front, le père Bord (5), resta à son poste, et, au péril de sa vie, prodigua les consolations de son ministère à ses malheureux compatriotes. C'est lui qui célébrait l'office divin à la chapelle Sainte-Anne, où le culte catholique était encore toléré.

Monseigneur de Bourdeille, entouré des fidèles proscrits par les chefs protestants, donnant du haut de la montagne du Toulon sa première bénédiction épiscopale à la ville de Périgueux où flottait le drapeau calviniste, doit rester comme l'image glorieuse de cette Eglise nouvelle régénérée par l'épreuve, cherchant par la prière à reprendre sur les âmes l'empire qu'elle avait perdu, et voulant triompher de ses ennemis par le seul ascendant de ses lumières et de ses vertus !

Ph. LAROCHE.

(1) R. P. Dupuy. Ouvrage cité.

(2) Ancien repaire noble, situé dans la commune de Saint-Geniès, canton de Salignac. Ce château appartient à la famille de Montmège.

(3) Le neveu succéda à son oncle en 1578.

(4) On aura des détails bien complets sur cette époque si intéressante de notre histoire locale en lisant le *Résumé de la relation des deux sièges de Sarlat, en 1587 et 1652*, avec notes et éclaircissements, par J. B. Lascoux, ancien secrétaire général du Ministère de la justice, ancien conseiller à la Cour de cassation. Paris, 1832.

(5) Le R. P. Dupuy. Ouvrage cité.

PÉTITION
DE SIMON BUGEAUD DE LA PICONNERIE

ADRESSÉE

A M. de Rochefort, subdélégué de l'Intendance, à Thiviers.

MONSIEUR,

Je suis d'autant plus sensible aux bontés que vous avez pour moy et aux interes que vous voules bien prendre à ce qui me regarde, que je souhaiterois de tout mon cœur trouver des occasions à pouvoir vous marquer toute ma reconnaissance ; je vous envoie cy inclus l'énumération de mes enfans, certifié par Monsieur le curé. Je vous seray bien obligé, Monsieur, si vous voules me faire le plaisir de faire apercevoir Monsieur l'Intendant que Monsieur Boutin me deschargea pendant les deux avant-dernières années de son intendance, de 100 livres sur mon dixième, et vingt et quatre livres sur la capitation, et qu'il partit sans repondre ma requeste de dernière année, et c'est toute la diminution que jay heu jamay, ignorant auparavant *la déclaration du Roy* et, meme j'étois encore auparavant plus chargé de famille, puisque jay heu pendant plusieurs années, jusqu'à *dix et sept enfans a mon pot et feu*.

Je ne sais pourquoy Monsieur de Farges ne me dona que la capitation qui estoit de 31 l. 16 s. pour 1767, et je n'ay rien plus heu depuis ; l'on m'a assuré que l'on m'avoit augmenté ma capitation ; je ne sçais si la chose est vraye, vraisemblablement cella ne devoit pas estre, puisque jay este forcé à vendre pour 5,000 livres de bien pour soutenir ma famille dans leurs emplois, et je n'en ay acheté que pour 3,000 livres, et encore je suis a même de perdre 3,000 livres que j'avois déposé entre les mains du nommé Blondet, armateur, pour rendre à mon fils, qui sert dans les troupes de l'Inde à Pontichery (*sic*). Quoique mon fils l'abbé aye faist arrêter cet armateur et qu'il soit actuellement au Fort Levesque, je n'ay pas grande espérance d'en recouvrer rien. Il y a plus d'un an qu'il y est, et depuis quelque temps il a obtenu un arrest pour se faire nourrir, qui est une nouvelle despense pour moy, puisque mon fils luy donne, suivant cet arret, 10 livres 10 sols par mois. Vous voyes, Monsieur, par toutes ces circonstances, que je suis dans le cas de mériter une grande modération sur mes

charges ; je vous seray sensiblement obligé, Monsieur, si vous voules bien y coopérer ; j'attens tout de vos bontés et vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je suis avec respect, vostre très humble et très obeissant serviteur.

A La Durantie, le 10 novembre 1769.

LAPICONERIE (1).

Estat de l'existence de mes enfans au nombre de douze.

Jean-Ambroise Bugeaud (2), s^r de La Ribeyrolie.

Pierre, s^r des Plasses, lieutenant au régiment d'Acquitaine.

Antoine, s^r de Ladurantie.

Jean, s^r de Lorinel, estudiant en théologie à Paris.

Autre Jean, s^r de la Porte.

Jean-Baptiste, chevalier de La Piconnerie, lieutenant dans les troupes de l'Inde, parti cette année pour Pontichéry.

Jacques, s^r des Fayes.

Berte, damoiselle de Saterolfre.

Antoinette, damoiselle de Bort.

Antoinette, damoiselle de La Piconnerie.

Marie, religieuse à St-Yrieix, qui est encore à mes fraix tant pour sa pension annuelle que pour les intérêts de sa dot à la communauté.

Marie, damoiselle des Plasses.

Nous soussigné, curé du bourg et paroisse de La Nouaille, certifions à

(1) Le signataire de cette lettre était Simon Bugeaud, écuyer, seigneur de La Ribeyrolie, La Durantie, les Places et autres lieux. — Il avait épousé le 22 août 1722 Marie Dalesme. — Il était fils de Louis Bugeaud, maître de la forge de Gandumas, près Excideuil, et de Marie de Teyssières, mariés le 23 janvier 1690. — Dans son testament en date du 3 mai 1733, il se qualifie de conseiller secrétaire du roi près la Cour des Aides de Montpellier.

(2) Jean-Ambroise Bugeaud se maria à Paris, suivant contrat du 8 avril 1771, et à Saint-Eustache, le 16 du même mois, avec Françoise Sutton de Clonard, fille de Thomas comte de Clonard, Lugo et autres places. — Un *Mac-Mahon*, ancêtre du duc de Magenta, figure parmi les témoins.

De ce mariage naquit à Limoges, le 15 octobre 1784, Thomas-Robert Bugeaud, maréchal de France, duc d'Isly, etc., etc.

tous qu'il appartiendra que l'énumération cy-dessus de la famille de Monsieur de la Piconnerie est sincère et véritable.

En foy de quoy lui avons livré le présent certificat pour lui servir en tant que de besoin.

Fait à La Nouaille, le 3 nov. 1769.

Signé : BONNEAU, curé de La Nouaille (1).

Extrait du tableau des pères de familles de la subdelegation de Thiviers, ayant 10 enfans ou plus actuelement existans en 1769. M. Bugeaud de la Piconnerie :

Vingtième, 198 l.; capitation, 40 l.

Observations de M. de Rochefort, subdélégué :

Les extraits de baptême des 12 enfans de M. Bugeaud de la Piconnerie ont été envoyés plusieurs fois à l'Intendance; leur existence actuelle m'a été certifiée par M. Bonneau, curé de la paroisse.

Dans le nombre de ces 12 enfans, il y a un prêtre et une religieuse, et il en reste 10 dans le monde.

Pour copie certifiée conforme :

H. DE MONTÉGUT.

(1) Suivant édit du roi Louis XIV, de novembre 1666, tout père de famille ayant 12 enfans vivans devait être exempt de toutes tailles, taillons, subsides et impositions, et tous gentilshommes et leurs femmes ayant 10 enfans nés en loyal mariage, non prêtres, ni religieux, ni religieuses, portant les armes pour notre service, jouiront de 1,000 livres de pension par chacun an, et ceux qui auront 12 enfans 2,000 livres de pension.

Comme on le voit par la pétition plus haut rapportée, la prétention du fisc de 1666 à 1769, c'est-à-dire dans l'intervalle d'un siècle, avait singulièrement augmenté — En 1666, un roturier ayant 12 enfans était exempt de toute espèce d'impôt — et un gentilhomme avait droit à une pension de 1,000 l. — Nous sommes ici dans le second cas et non seulement, il n'est question de rien de semblable, mais on voit un pauvre gentilhomme maître de forge, demander une diminution sur son vingtième s'élevant à 198 l. et sur sa capitation s'élevant à 40 l.; il serait curieux de comparer ces impôts à ceux qui frappaient les mêmes propriétés quand le maréchal Bugeaud, dans les rares intervalles de liberté que lui laissaient ses campagnes, les améliorait d'une façon si intelligente. — L'impôt de 1769, comparé à celui de 1849, serait au moins aussi élevé, sinon davantage. par rapport à la valeur actuelle de l'argent. Il y a loin de là, comme on le voit, avec les fameux privilèges tant vantés de certaine classe prétendue exempte de tout impôt.

DÉLIBÉRATIONS DES MARCHANDS DE SARLAT.

Pardevant le notaire royal à Sarlat et temoins soussignés, le troisième octobre mil sept cens soixante-neuf, avant midy, furent presents sieur Pierre Chabert, Jean-Baptiste Leydis, Joseph Touren, Pierre et Jérôme Lescure père et fils, le fils absant mais le père pour luy stipulant, Jean Soullignac, Jacques Gaillard, Pierre Fauvel, Joseph Faget, Jean Lamarche, tous bourgeois et marchands, François Labat et Jean Bal aussi marchands, tous habitants de cette ville.

Par lesquels a été dit que depuis quelques années les colporteurs et marchands forens ne cessent de résider alternativement dans lad. ville, même un nombre considerable à la fois, et de vendre, debiter en gros et en detail de toute espece de marchandise, qu'ils font publier à son de trompe, apposition de banière, courses et cris dans les rues et places et visites dans les maisons à toutes les heures ; que cet abus s'est si fort inveteré et a été porté à un tel point que les comparants marchands de cette ville qui supportent une bonne partie des charges ordinaires et extraordinaires, sont à la veille de fermer leurs boutiques et abandonner tout leur commerce ; que dans cette position, pour remédier à un pareil abus, ils n'envisagent d'autre voye et moyen que celui d'implorer l'autorité de la justice de la Souveraine Cour du Parlement de Bordeaux, devant laquelle ils se retire-ront et pourvoiront à la diligence dud. sieur Jacques Gaillard, qu'ils declarent nommer pour leur syndic afin d'obtenir de lad. cour, sur cet exposé, un arret tendant à ce qu'il luy plaise homologuer la présente deliberation ; et en consequence, faire inhibitions et deffences à tous colporteurs et marchands forens, de vendre et debiter en gros et en detail aucune marchandise de quelle espece qu'elle soit dans lad. ville et fauxbourg de Sarlat, à son de trompe, apposition de banière, courses et cris dans les rues et places, visites dans les maisons ny autrement de quelque maniere, en quel temps et heure que ce soit, hors le temps de deux foires de la My-careme et Saint-Nicolas du mois de decembre, de lad. ville, et ce pendant cinq jours seulement y compris ceux du debalage et emballage, à peine de saisie et confiscation de toutes leurs marchandises trouvées sur eux et dans leurs auberges, et de telle amande, que lad. cour de Parlement jugera à propos de fixer, applicable envers l'hopital general de lad. ville ; et en outre, qu'il soit permis aux comparants de faire imprimer, publier et afficher l'arrêt qui interviendra, tant dans lad. ville de Sarlat, que partout où besoin sera, donnant pour y parvenir aud. sieur Gaillard, tout pouvoir

à ce requis et nécessaire, promettant, en outre, de luy fournir tous les fonds nécessaires à cet effet, de laquelle deliberation lesd. sieurs comparants mont requis acte que je leur ay concedé, en présence de sieur Jean Lambert, marchand horloger, et sieur Jean Maraval, bourgeois, habitants de cette ville, temoins connus qui ont signé avec les comparants et moy à l'exception dud. sieur Chabert, pour ne pouvoir à cause de la goutte qu'il a dans la main droite de ce par moy interpellé.

Signé : Lescures, Soulligniat, Gaillard, Fauvel, Lamarche, Faget, Leydis, Bal, Touren, Labat, Lambert, Maraval fils, Lambert, *notaire royal*.

Pardevant le notaire royal à Sarlat, soussigné, et en presence des temoins bas nommés, le onze juillet mil sept cent soixante-dix, après midy, se sont assemblés et ont comparus sieurs Pierre Chabert, Joseph Touren, Pierre Lescure, Joseph Faget, Pierre Fauvel, Jacques Gaillard, Jean Soullignac, Jean Lamarche, tous bourgeois et marchands, Nicolas Bretenet et François Labat, aussi marchands, habitants de cette ville, lesquels tant pour eux que pour les autres marchands absants, pour deliberer sur les moyens à prendre pour prevenir les faillites frequentes dans cette ville depuis quelques années, y soutenir le commerce déjà considerablement ébranlé et mettre les marchands en état d'élever leurs familles, et de supporter les charges ordinaires et extraordinaires, lesd. sieurs marchands ici assemblés, ont unanimement observé que le derangement du commerce dans cette ville avoit pour principale cause labus et la contrevention commise par les marchands forains et colporteurs, aux reglements et usages de presque toutes les villes du royaume et en particulier de celle de Sarlat.

Les marchands étrangers ne vendoient, il y a peu d'années, en cette ville, que pendant les deux foires qui se tiennent à la my-careme et à la Saint-Nicolas, du mois de decembre (1); il estoit tres rare de les y voir dans les autres temps.

Alors le commerce se maintenoit honnettement et le public se trouvoit satisfait de ses emplettes. Depuis peu les colporteurs, la plus part étrangers du royaume, non seulement demurent et étallent dans cette ville longs temps avant et après la tenue des foires, mais encore dans tout le cours de l'année indistinctement et ne creignent pas, en outre, de sanoncer (*sic*) au son de la trompette dans tous les coins de la ville et par apposition de bannières à leurs auberges.

Cét pour prevenir de pareils abus, que lesd. sieurs marchands croyent

(1) Ces foires existent encore de nos jours, et sont les plus belles de Sarlat.

être fondés à recourir à l'autorité de la Cour du Parlement, pour faire retabli les choses dans leur premier état, contenir les colporteurs dans l'observation des anciens usages, de ne pouvoir debiter en cette ville que dans le temps des foires et pendant cinq jours, dissiper les justes halar-mes desd. sieurs marchands et eviter la perte entiere de ceux qui n'ont pas encore tout à fait succombé sous le poids de ce desordre, et relever le commerce presque entièrement abattut.

Cét daprés toutes ces raisons et autres considerations, qu'il plaira à la Cour de suppléer ; ils esperent de sa justice, qu'elle ne balancera pas à retabli les reglements et les usages qui estoient en vigueur dans la ville de Sarlat, lors de l'établissement desd. sieurs marchands et qui sont, en ou-tre, communs dans tout le royaume. Ce sera les moyens de leur procurer les ressources qu'ils ont besoin pour se soutenir et subvenir à la subsis-tance et à l'education de leurs familles, et à supporter les charges ordi-naires et extraordinaires auxquelles ils sont sujets.

A ces fins, ils donnent pouvoir au sieur Ladouze l'ainé, negotiant, de present à Bordeaux, de presenter requette à nos seigneurs du Parlement aux fins de l'homologation de cette deliberation et d'obtenir arrest qui fasse inhibition et deffances à tous colporteurs et marchands étrangers, de ven-dre et debiter en gros et en detail, aucunes marchandises de quelques especes qu'elles soient, dans la presente ville et fauxbourgs, à son de trompe, apposition de banieres, cris et courses dans les rües et places, visites dans les maisons ny autrement, de quelle maniere et en quelques lieux, temps, et heures que ce soit, hors le temps des deux foires de la my-careme et Saint-Nicolas, du mois de decembre, de la presente ville et ce pendant cinq jours seulement, y compris ceux du debalage et embalage, à peine de saisie et confiscation de toutes leurs marchandises trouvées sur eux et dans leurs auberges, et de mille livres d'amande ; qu'à ces fins, il leur soit per-mis de faire imprimer, publier et afficher led. arrest, tant dans la présente ville que partout où besoin sera, et qu'il soit ordonné que led. arrest sera executé nonobstant toutes oppositions faites ou à faire et sans prejudice dicelles.

Fait et passé en presence de maitre Joseph Sudraud, procureur es sièges royaux de cette ville, et sieur Antoine Géraud, praticien, habitants dud. Sarlat, temoins conus, qui ont signé avec lesd. sieurs comparants et moy.

Signé : Chabert, Lescures, Faget, Soullignat, Lamarche, Fauvel,
Touren, Bretenet, Gaillard, Labat, Sudraud, Geraud,
Lambert, *notaire royal*.

Pour copie conforme :

LOUIS CARVÈS.

(Anciennes minutes de l'étude Tellier.)

VARIA.

DES VIEILLES COUTUMES,

LÉGENDES ET CHANSONS POPULAIRES DU PÉRIGORD
ET DE LA NÉCESSITÉ DE LES RECUEILLIR.

*A Messieurs les membres de la Société Historique et Archéologique
du Périgord.*

Depuis quelques années un certain nombre de Sociétés savantes, s'occupant comme la nôtre d'études et de recherches sur le passé des contrées où elles existent, ont résolu de faire leurs efforts pour que les vieilles traditions, les antiques coutumes de leur pays, ne disparaissent pas avant d'avoir été consignées dans les recueils publiés par leurs soins. — Ces recherches se nomment *Folk-Lore* ; mais avant de développer mon idée, permettez-moi de vous expliquer ce mot.

Folk-Lore est un mot anglais, adopté à l'heure actuelle tant en Europe (même par les Italiens et les Espagnols) qu'en Amérique, parce qu'on n'a pas trouvé d'autre terme propre pour mieux traduire la pensée et la valeur conventionnelle qu'on veut donner à cette expression. *Folk* veut dire : peuple, les gens. *Lore* signifie : leçon, étude. C'est donc : *étude sur le peuple* (*démologie*, si l'on veut), mais sur le peuple constitué en société, et peu modifié par l'éducation ; c'est l'étude de choses populaires, ou, si l'on veut préciser davantage, l'étude des traditions et littérature populaires.

Ce mot, malgré son apparence un peu barbare, pourrait être adopté par nous comme il l'a été par d'autres.

Le *Folk-Lore* et les études *folkloriques* (cet adjectif est aussi devenu français) consistent à scruter, puis à étudier et faire connaître le passé du peuple plus encore que son état présent, à recueillir le plus promptement possible tout ce qui se rapporte à ses usages, jeux, chants, costumes, et autres intéressantes choses, tendant, malheureusement, chaque jour à disparaître.

Il est grand temps de faire appel à la mémoire ou au souvenir de *vieux* ou de *vieilles* pour qu'ils nous disent comment, par exemple, on faisait les noces ou les enterrements de leur temps, pour leur faire chanter, — afin d'en noter paroles et musique, — ces vieux refrains, ces noëls champêtres, ces chants de nourrices berçant leurs enfants, que les couplets des *cafés-concerts* remplacent chaque jour, et pour leur faire raconter des contes et

des légendes du temps passé. Il y a 50 ans, la moisson eût été plus grande que de nos jours.

Grâce au *Folk-Lore*, pratiqué par nous, nos vieilles danses locales seraient consignées quelque part, et ainsi ne seraient plus dans quelques années réduites au simple état de souvenir pour disparaître bientôt. Rien ne se perdrait, pas plus les anciennes cérémonies ou coutumes religieuses que l'explication de certaines fêtes ou foires, et que ces superstitions étranges et si vivaces, où l'on semble retrouver parfois comme une trace du paganisme. J'ai nommé plus haut les jeux : ceux des *grands* comme des *petits* sont à noter. Les costumes tendent tellement à s'unifier, — grâce à la confection à bon marché, — qu'il est aussi grand temps de décrire comment on s'habillait dans notre enfance et plus anciennement encore. Je n'ai garde d'oublier les dictons populaires, les usages afférents aux différentes récoltes des paysans. Un point également important, est la recherche de l'origine des noms propres du territoire d'une commune : villages, hameaux, collines, ruisseaux, bois, sources, etc.... Il n'est pas jusqu'à la nourriture (mets locaux et breuvages) qui ne doive solliciter l'attention.

C'est ainsi qu'en descendant dans la vie intime du peuple périgourdin, on apprendra à le mieux connaître, et que l'on pourra peut-être même expliquer certains faits de l'ancien temps qui resteraient inexplicables. En somme, c'est rester absolument dans le but que se propose notre Société.

J'ose espérer que vous aurez compris l'importance qui s'attache aux études dites : *Folk-Lore*, études qui rentrent dans le cadre que nous nous proposons.

C^{te} DE SAINT-SAUD.

La Valouze, le 2 octobre 1887.

QUESTIONNAIRE.

I. — *Coutumes et usages populaires.*

Fêtes locales, patronales, et faits caractéristiques s'y rattachant. — Foires, dates et causes de leurs créations. — Cérémonies et usages populaires relatifs aux baptêmes, fiançailles, mariages, enterrements, etc. — Fêtes ou divertissements à l'occasion des récoltes ; chansons qui s'y chantent, etc... — Costumes et coiffures du peuple, tant anciens qu'actuels. — Nourriture, mets, boissons ; remèdes dits : de *bonne femme*. — Superstitions.

II. — *Littérature populaire.*

Chansons. — Noëls. — Refrains. — Proverbes patois. — Dictons. — Contes. — Légendes ou narrations de faits réels ou imaginaires qui se sont perpétués au moyen de la tradition orale. (N.-B. noter la musique des premiers points, autant que l'on pourra, ainsi que celle des danses).

III. — *Jeux et danses.*

Jeux de l'enfance, de la jeunesse et de l'âge mûr ; leurs noms, etc.... jeux de cartes du peuple, enjeux. — Danses ; les décrire, donner les chansons qui les accompagnent.

IV. — *Explication des noms du territoire d'une commune.*

Se faire raconter d'où viennent les noms des villages et hameaux, comment on les écrivait autrefois ; *idem* pour les sources, ruisseaux, bois, collines et autres accidents de terrain. (Ne donner en cela que ce qui peut offrir quelque intérêt).

Prière d'indiquer autant que possible, pour tout document recueilli et communiqué, surtout pour les contes et légendes :

- 1° Les noms, âge, sexe, profession de celui qui vous l'aura raconté ;
- 2° S'il a voyagé, ou non ;
- 3° S'il sait lire, écrire, ou non ;
- 4° S'il peut dire où il a appris la chose, et de qui il la tient.
- 5° Si c'est de vive voix ou par écrit que vous l'avez recueilli.

[Les communications devront être adressées à notre confrère, M. le comte d'Arlot de Saint-Saud, au château de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne.)]



Erratum.

Page 371, ligne 22, au lieu de *je vous adjure*, lisez *je vous conjure*.

Trois planches accompagnent cette livraison. — Les deux premières représentent le Plain-chant et la Notation musicale de la Prose de Cadouin, du XV^e siècle ; — et la 3^e, le Château de Psycheny.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIV.

	Pages.
Statuts de la Société.....	5
Liste des membres de la Société.....	9
Séances mensuelles : du 2 décembre 1886.....	29
— du 6 janvier 1887.....	39
Compte de gestion du trésorier; — exercice 1886.....	48
Séances mensuelles : du 3 février 1887.....	77
— du 3 mars.....	88
— du 7 avril.....	157
— du 5 mai.....	169
Assemblée générale du 27 mai.....	265
Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet.....	275
Séances mensuelles : du 4 août.....	369
— du 1 ^{er} septembre.....	379
— du 6 octobre.....	453
— du 3 novembre.....	463
La mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux, en 1429. (M. Michel HARDY).....	50
Etude de landiers en Périgord. (M. A. CROS-PUYMARTIN)...	56
Deux épitaphes et une inscription provenant du château de Laforce. (M. Paul GALY).....	58
Un bronze gaulois trouvé à Tocane. (M. le marquis DE FAYOLLE).....	97
Le Mercure de la rue de la Cité, à Périgueux. (M. Michel HARDY).....	99
Le livre de vie de Bergerac (M. Ch. DURAND) 104, 194 et 288	
Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron. (<i>Suite</i>) (M. R. DE LAUGAR- DIÈRE.).....	110, 231, 321 et 390

Refonte de la cloche de Castelnaud. (M. Louis CARVÈS)....	155
Causeries archéologiques. — Eglise de Reilhac. — Château et église de Champniers. — Encore le Chapdeuil. (M. le baron DE VERNEILH).....	184
Testament d'Elie de Malayolas. (M. le marquis d'ABZAC DE LA DOUZE).....	226
Rétablissement de l'hôpital de Montignac. (M. Louis CARVÈS).....	253
Lettre d'Itier, de Périgueux, Guy de Teyssière, G. de Malayoles, aux envoyés de saint Louis. (M. le marquis DE FAYOLLE).....	318
Commune de Saint-Germain-du-Salembre. (M. le docteur LADEVI-ROCHE).....	407
Etudes historiques sur la Réforme et les guerres civiles dans l'ancien comté de Périgord, (1562-1598). (M. le docteur Ph. LAROCHE).....	410 et 485
Donation d'un cimetière à Notre-Dame pour la paroisse de de Castel. (M. Louis CARVÈS).....	440
Hommage rendu à Archambaud, comte de Périgord (M. le marquis d'ABZAC DE LA DOUZE).....	473
Une prose du xv ^e siècle (M. l'abbé Eugène CHAMINADE)....	475
Causeries archéologiques. — Le château de Puycheny (M. le baron DE VERNEILH).....	481
Pétition de Simon Bugeaud de la Piconnerie (M. H. DE MONTÉGUT).....	508
Délibérations des marchands de Sarlat (M. Louis CARVÈS).	511

VARIA.

Extrait des <i>Registres secrets</i> de la Cour du Parlement de Bordeaux. (M. Joseph MALLAT).....	67
Lettre de l'abbé de Lespine à Bernadau, à Bordeaux. (M. le docteur MACHENAUD).....	68
Lettre de dom Brial à M. Wlgrin Taillefer fils, à Périgueux.....	156
Rapport sur le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1887. (M. A. CROS-PUYMARTIN).....	334

Sigillographie du Bas-Limousin, par MM. Philippe de Bosredon et Ernest Rupin. (M. DUJARRIC-DESCOMBES)...	441
Loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique.....	445
Des vieilles coutumes, légendes et chansons populaires du Périgord et de la nécessité de les recueillir (M. le comte DE SAINT-SAUD).....	514

TABLE DES DESSINS DU TOME XIV.

✓ Fac-simile du Livre des comptes de l'hôtel-de-ville de Périgueux, de 1428-1429.....	50
Des landiers de Boisseuilh, de La Boissière-d'Ans et de Beynac.....	58
Cheminée de la salle des Etats au château de Beynac.....	58
Bronze gaulois trouvé à Tocane.....	97
Bas-relief antique trouvé à Périgueux.....	99
· L'église et le château de Champniers.....	184
· L'église de Reilhac.....	190
· Fac-simile du Livre de vie des archives de Bergerac.....	194
· Portrait de M. Martial Delpit.....	343
· Portrait de M. le docteur Galy.....	354
· La ville d'Aubeterre.....	420 416
· La chapelle du château d'Aubeterre.....	425
· Plain-chant et notation musicale de la Prose de Cadouin, au xv ^e siècle.....	475
· Le château de Puycheny.....	481

NÉCROLOGIE.

Décès de : M. l'abbé Moreau. (M. A. S.).....	71
— M ^{me} du Burguet. (M. X ^{***}).....	73
— M. Faugère (X ^{***}).....	255
— M. le comte Maxence de Damas d'Hautefort. (M. A. DE FROIDEFOND).....	256
— M. Ribault de Laugardière. (M. A. DUJARRIC- DESCOMBES).....	258
— M. Jean-Martial Delpit. (M. J. D.).....	343
— M. le docteur Galy. (MM. le docteur LACOMBE, DE ROUMEJOUX et Michel HARDY).....	354
— M. l'abbé du Pavillon. (M. X ^{***}).....	450



Le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD paraît tous les deux mois, par livraisons de 64 pages, et forme un volume à la fin de l'année. Chaque livraison est accompagnée de deux dessins.

Le Bulletin est envoyé gratuitement à MM. les membres de la Société.

Il ne contient que des documents inédits.

TIRAGES A PART.

La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires et documents insérés dans le Bulletin, sous la condition expresse qu'au verso du titre figurera cette mention : « Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* »

MM. les membres de la Société qui désireront profiter de cette faculté devront prévenir le Secrétaire Général au moment de la remise de leur manuscrit, ou, au plus tard, en rendant les épreuves du *bon à tirer*.

Nous croyons devoir donner ici le tarif de l'imprimeur pour ces tirages à part :

8 pages de texte réimprimées jusqu'à 50 exemplaires coûteront 7 fr. ;			
8	—	100	— 9
12 pages	—	50	— 11
12	—	100	— 13
16 pages	—	50	— 14
16	—	100	— 16

La couverture sera payée comme quatre pages.

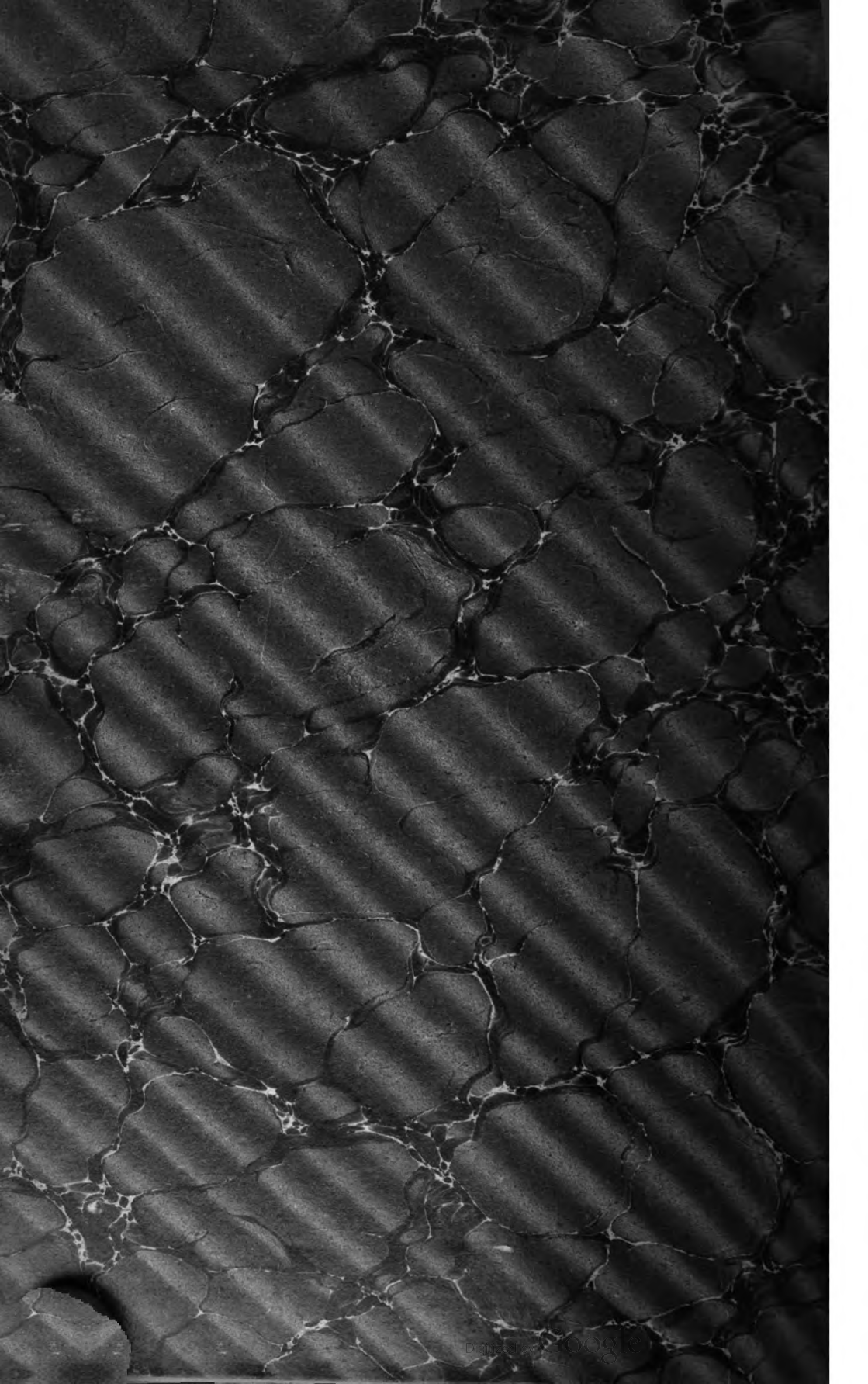
Il s'agit, bien entendu, d'extraits imprimés tels quels; en cas de corrections et de changements, corrections et changements seraient payés en sus.

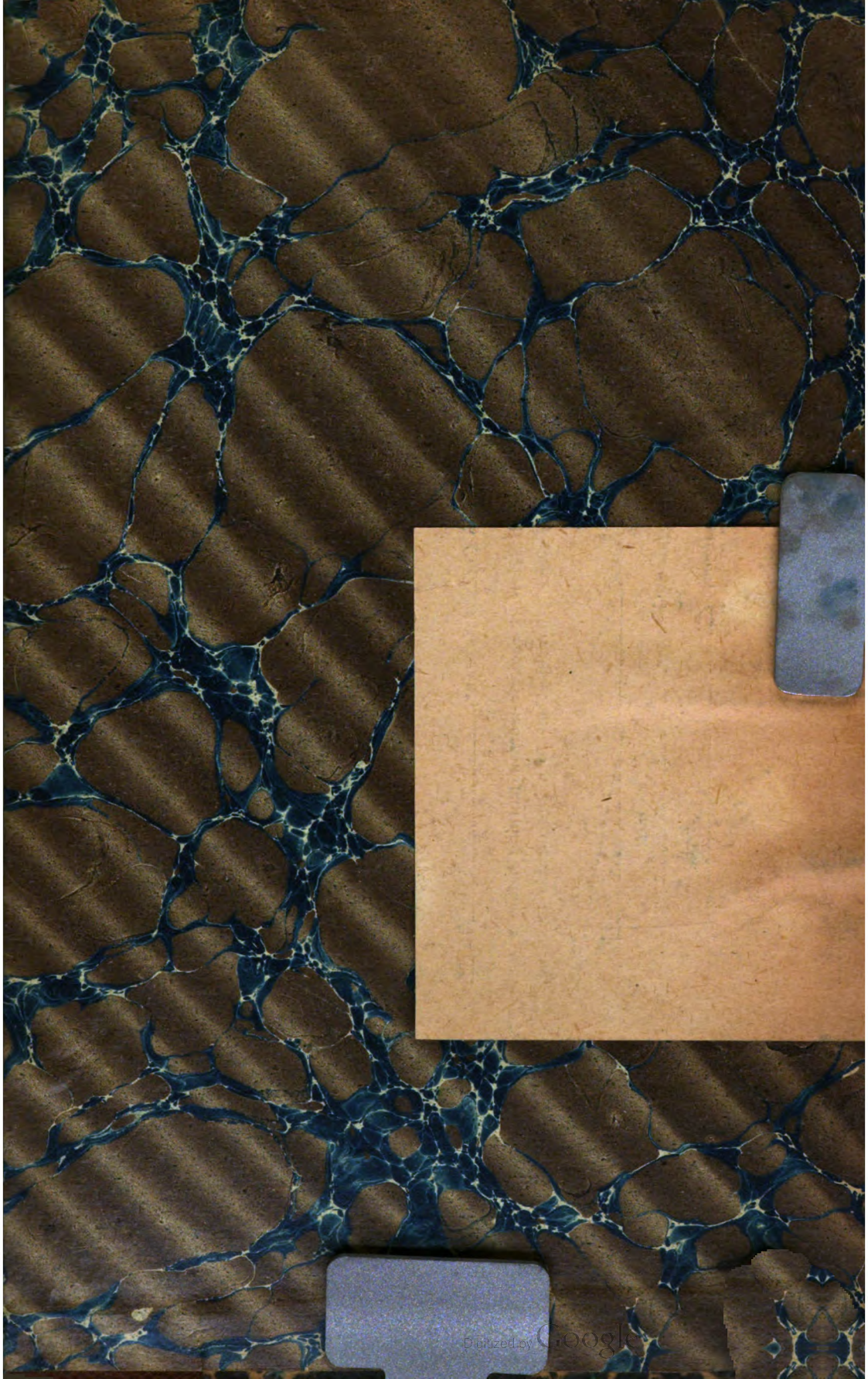
On ferait des concessions pour une réimpression arrivant à plusieurs feuilles.

L'ancienne Maison DUPONT et C^o se chargerait aussi de mettre en volume les livraisons du *Bulletin* aux prix suivants :

1/2 reliure basane.....	1 fr. 50 c.
— chagrin.....	2 »

Les Sociétés savantes auxquelles le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD est adressé sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leurs publications en échange.





Widener Library



3 2044 100 874 676